Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.

(Trait de la Messe *Salve, Sancta Parens*)

Virgo-Maria.org



Mensonge public de Mgr Fellay

-

Abbé Lorans

-

I.B.P.

-

Lettres ouvertes aux quatre évêques

Virgo-Maria.org

BIMENSUEL

Septembre – Octobre 2006

N° 5



Lisez et diffusez

Le site internet www.virgo-maria.org publie régulièrement des analyses sur la situation religieuse catholique

Nous menons le combat pour continuer la Tradition de l'Eglise catholique dans la fidélité à Notre Seigneur Jésus-Christ et au Magistère de toujours. Nous défendons l'œuvre de transmission du Sacerdoce sacramentellement valide effectuée par Mgr Lefebvre lors des sacres épiscopaux du 30 juin 1988.



Notre site est consulté et suivi partout dans le monde par les principaux responsables de la Tradition catholique.

Nous traitons tout spécialement les thèmes suivants dans l'actualité :

- L'infiltration et la subversion au sein de la FSSPX
- L'opposition (en son sein) au ralliement de la FSSPX à l'abbé Ratzinger
- Le ralliement de la FSSPX à la Rome conciliaire et les propos de Mgr Fellay
- Les interventions de Mgr Williamson (un leurre)
- Les écrits et actions modernistes de l'abbé Celier (FSSPX)
- Les Anglicans, les Rose-Croix, les Patriarcats et l'Eglise conciliaire
- Benoît XVI-Ratzinger et le plan maçonnique
- Le trombinoscope du réseau des agents du ralliement au sein de la FSSPX
- Le combat doctrinal
- La question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale (1968)
- Les erreurs actuelles sur l'infaillibilité pontificale et celles sur le Magistère ordinaire et universel
- Les documents de Mgr Lefebvre
- Les documents principaux des quatre évêques de la FSSPX
- L'actualité de l'Eglise conciliaire

Nous suivons l'actualité religieuse sur notre Blog : http://virgo-maria.info/wordpress/

T.S.V.P.

Nous publions des archives du site CSI (Catholiques Semper Idem)

Chaque tome de Virgo-Maria.org comprend l'intégralité des analyses et documents diffusés par Virgo-Maria.org pendant la période de 2 mois indiquée.
De plus chaque tome comprend une table analytique et une table des matières
Les ouvrages publiés par Virgo-Maria.org peuvent être téléchargés GRATUITEMENT sur notre site : http://www.virgo-maria.org/index_publications_VM.htm

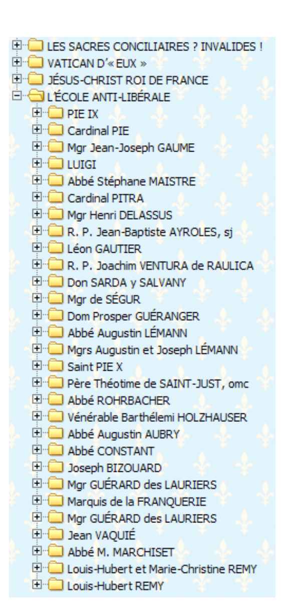
Ouvrez ou téléchargez GRATUITEMENT les tomes de Virgo-Maria.org

Faites connaître ces études de Virgo-Maria.org, études qui font connaître également celles du Comité Internationale *RORE SANCTIFICA démontrant l'invalidité* du *nouveau rituel des sacres épiscopaux Pontificalis Romani de Montini-paul VI de 1968*

Diffusez tous ces documents, brochures et livres, auprès de vous, de vos prêtres.
Organisez-vous pour commander ces ouvrages et les faire circuler. Réunissez-vous, parlez-en.

Publiez ces documents **sur les sites internets**, pour alerter les clercs et les fidèles. Faites connaître sur internet toutes ces actions menées.

Nous recommandons les auteurs anti-libéraux dont les œuvres sont disponibles aux Editions Saint-Rémi et sur le site www.a-c-r-f.com



Priez Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Fatima, et témoignez des grâces accordées pas son intercession.

Les prêtres et les évêques conciliaires ne sont pas sacramentellement valides en raison du nouveau rite épiscopal promulgué par Montini-Paul VI en 1968 et qui est invalide comme pour les Anglicans

Les fidèles de l'Eglise conciliaire n'adorent que du pain

Lisez et faites connaître les études de ***Rore Sanctifica***

Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*

C.I.R.S.



http://www.rore-sanctifica.org

IL Y A URGENCE

VOUS DEVEZ AGIR ET NOUS AIDER POUR LA SURVIE DES SACREMENTS CATHOLIQUES VALIDES NOUS COMBATTONS POUR NOUS ET NOS DESCENDANTS

Diffusez tous ces documents, brochures et livres, auprès de vous, de vos prêtres. Organisez-vous pour commander ces ouvrages et les faire circuler. Réunissez-vous, parlez-en.

Publiez ces documents **sur les sites internets**, pour alerter les clercs et les fidèles. Faites connaître sur internet toutes ces actions menées. Priez Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Fatima, et témoignez des grâces accordées pas son intercession.

T.S.V.P.

CHACUN DOIT APPORTER SES EFFORTS
à cette croisade pour l'Eglise, pour la sauvegarde des sacrements en danger.

La sauvegarde des Sacrements est VITALE pour notre SALUT ETERNEL !
AIDEZ-NOUS à briser le mur du silence et à sauver
les sacrements valides. **Ce silence INCONCEVABLE sur le pire attentat contre le sacrement de l'Ordre de**
toute l'Histoire de l'Eglise dure depuis 1968, depuis la mise en application du tituel *Pontificalis Romani* de Montini-Paul VI de 1968,
vous avez le devoir de briser ce mur du silence.

C'est MAINTENANT que se joue le combat pour la sauvegarde des sacrements.
Tout catholique **doit** mener le bon combat pour l'Eglise et pour la préservation de ces grâces surnaturelles immenses,
fruit de l'Incarnation et du Saint Sacrifice de la Croix.
Ayons tous ce zèle apostolique.

Mobilisez-vous pour que l'HEURE de la Puissance des ténèbres ne sonne pas sur l'Eglise. Nous savons que ***les***
Portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise, c'est-à-dire pour qu'elles n'auront pas le dernier mot à la
fin des fins contre l'Eglise.

Avec cette croisade qui dénonce l'imposture et le mensonge, les ennemis de l'Eglise sont découverts, leurs manipulations sont dénoncées, ils sont déjà condamnés. L'Enfer n'a pas prévalu.

contact@rore-sanctifica.org

PRÉFACE

Le site et la liste Virgo-Maria.org

Je crois à la Sainte Eglise catholique, à la Communion des Saints

« Suivant la remarque de Saint Augustin, les prophètes ont parlé plus clairement et plus longuement de l'Eglise que de Jésus Christ, car ils prévoyaient qu'il y aurait beaucoup plus d'erreurs volontaires et involontaires, sur ce point que sur le mystère de l'Incarnation. » « On n'est pas hérétique par le fait seul qu'on pèche contre la Foi, mais parce qu'on méprise l'autorité de l'Eglise, et qu'on s'attache avec opiniâtreté à des opinions mauvaises. Si donc il est impossible qu'un Chrétien soit atteint de cette horrible peste de l'hérésie, tant qu'il continue à croire ce que cet article propose à sa Foi, les Pasteurs doivent redoubler d'efforts pour instruire les Fidèles de ce mystère, les prémunir par là même contre les artifices de l'ennemi, et les aider à persévérer dans la Foi. »

Catéchisme du Concile de Trente, Chapitre dixième, Du neuvième article du Symbole

En prenant l'initiative de la liste d'information Virgo Maria et de son site Internet à destination des fidèles, mais aussi des clercs, je souhaite et nous souhaitons tous correspondre à cet enseignement du concile de Trente et aider les fidèles à persévérer dans la Foi. Tel fut, dès le départ, l'esprit de Mgr Lefebvre qu'il s'agit aujourd'hui de conserver dans le combat pour la conservation du Sacerdoce catholique et des sacrements valides qui en découlent. L'amour de l'Eglise qui nous est enseigné par le concile de Trente nourrit notre dévotion envers la Très Sainte Vierge Marie qui en est la Mère. Cette liste et ce site Internet, que vous êtes invités à faire connaître, sont placés sous la protection maternelle de l'Epouse du Saint- Esprit qui a reçu pour vocation de vaincre toutes les hérésies.

En union de prières in Christo et Maria.

Abbé Michel Marchiset

le 4 février 2006

Directeur du site Virgo-Maria.org

TABLE ANALYTIQUE

VOLUME V

Septembre – Octobre 2006

abandonné complètement le combat doctrinal après la disparition de Mgr Lefebvre, sera bien obligée de vous rejoindre."

Nous communiquons ici la conclusion d'un article du professeur Siebel paru en décembre 1990 et janvier 1991. Cette mise en cause du modalisme et de l'arianisme chez l'abbé Ratzinger est à rapprocher des hérésies de la nouvelle forme essentielle du rite de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* en 1968.

23 octobre 2006 - L'abbé de La Rocque favorable à l'abandon du rite de Saint Pie V 351

Le prieur de Toulouse de la FSSPX professe publiquement son adhésion au projet de nouveau rite unique de Ratzinger (lettre de Ratzinger au Docteur Barth en juin 2003). Au fait, serait-ce aussi parce qu'il « est tenu par le secret » que Mgr Fellay a dissimulé au Chapitre général la lettre secrète que Hoyos lui a adressée en juin 2006, et surtout son contenu sans craindre de mentir publiquement aux fidèles en soutenant effrontément son absence de relations et communications avec Hoyos depuis un an ?

23 octobre 2006 - La destitution de l'abbé Portal par le cardinal Merry del Val - Application à Mgr Fellay et à la FSSPX 354

Complice des Anglicans pour manipuler Léon XIII sur la question des ordinations,l'abbé Portal fut l'un des premiers clercs à tenter de faire reconnaître une hiérarchie cléricale invalide. Un témoignage sur les méthodes de la subversion cléricale. Une application à Mgr Fellay et à la FSSPX. Le Comité international Rore Sanctifica (CIRS) poursuit ses travaux sur les racines historiques de l'attentat clérical inouï qu'a représenté la promulgation du nouveau rite volontairement invalide de consécration épiscopale (Pontificalis Romani) par Montini-Paul VI en 1968. Il nous communique ces informations. Citation de Joseph de Maistre sur la « ré-union des Eglises ». Mgr Fellay inscrit delibérement la FSSPX dans le plan de « re-union des Eglises » de Ratzinger.

24 octobre 2006 - La Sapinière, le réseau de renseignement de Saint Pie X - Une étude par Mgr Ducaud-Bourget sur l'œuvre de Mgr Begnini 366

Une étude par Mgr Ducaud-Bourget sur l'œuvre de combat anti-moderniste de Mgr Begnini. Un éclairage sur la FSSPX et sur la subversion cléricale au sein de la Tradition. Nous attirons tout particulièrement l'attention des lecteurs sur le rôle de l'abominable cardinal Gasparri, poulain du luciférien cardinal Rampolla, protecteur de l'abbé Portal et qui apparaît ici comme l'ennemi de Saint Pie X. Les faits s'accumulent, implacables, les pires calomnies contre la Sapinière et contre Saint Pie X sont détruites et réduites à leurs sources anonymes et singulières. Mgr Ducaud-Bourget produit le programme du Sodalitium Pianum, tel qu'approuvé par saint Pie X. Il brosse le portrait de Mgr Begnini qui par ses qualités d'organisation et son zèle parvint à contrecarrer les plans de la maçonnerie. Nous rappellerons les deux autographes de louange adressés par Saint Pie X adressé à Mgr Begnini.

29 octobre 2006 - Quête pour un prêtre agé 391

Un de nos prêtres préférés à qui beaucoup doivent les grâces des Exercices, arrivé à 87 ans a dû cesser son principal apostolat. Et malheureusement il n'a plus contact avec ses retraitants qui lui assuraient par leurs aumônes ses besoins. Il prie pour nous tous, suivant nos combats et partageant nos soucis. Concrètement envoyez vos dons dans une enveloppe fermée, avec la mention : "pour M. l'abbé V.", que je lui transmettrai et à laquelle il vous répondra. Ou encore faites un virement avec la même mention.

29 octobre 2006 - L'abbé Ratzinger écarterait l'abbé Castrillon Hoyos 392

Castrillon Hoyos démissionne selon une information parue dans La Repubblica en Italie. *« Le cardinal 'des levrebvristes' part. Ratzinger accepte sa démission »* Le jeu de Castrillon Hoyos ayant abouti au discrédit de Mgr Fellay à la tête de la FSSPX en déstabilisant son potentiel partenaire signataire des accords, et la tactique de capture de la FSSPX rencontrant une hostilité croissante de la part de la hiérarchie conciliaire, l'abbé Ratzinger a-t-il décidé de se débarrasser de Castrillon Hoyos comme d'un bouc

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 1er septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

OPERATION 1525 euros – *Stop à l'imposture du « bouquet spirituel » !*

Ensemble démasquons la manipulation du « miracle programmé » et du million de chapelets

En 10 jours, diffusons internationalement auprès de 2363 clercs et fidèles le tract qui dénonce l'imposture

1 envoi = 0,65 € (document, mise sous pli et port compris)



Nous recevons des témoignages qui nous prouvent, et parfois par des voies qui ne peuvent être que providentielles, combien une telle diffusion est importante.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de nous aidez MAINTENANT par un don de 20 euros, de 50 euros, de 100 euros ou plus selon vos moyens, ce qui permettra en 10 jours de faire parvenir ce tract entre les mains de 2363 personnes, clercs et laïcs, dans la Tradition en France et internationalement. Le coût de l'opération ? 1525 euros. Pensez à un sacrifice à réaliser (sortie, repas,…). Les petites rivières font les grands fleuves. Demandez autour de vous, on est parfois surpris des réactions.

Cette opération du « miracle programmé » de l'autorisation de la messe de Saint Pie V, est destinée à conditionner les esprits des fidèles et des prêtres afin de permettre d'enclencher vers la fin octobre/début novembre, l'opération de ralliement de la FSSPX à la Rome apostate de l'abbé Ratzinger. Il s'agit d'une trahison par Menzingen de l'œuvre de sauvetage du Sacerdoce catholique fondée par Mgr Marcel Lefebvre.

Envoyez vos dons à Monsieur l'Abbé Michel Marchiset

Le Prieuré - 6, rue du Chapité

25920 - Mouthier Haute-Pierre France

Compte : CCP 063 Dijon 7 427 34 H ou chèque bancaire

Crédit Mutuel d'Ornans, place du Jura - 25 290 - Ornans - France

Code banque : 10278 - Code guichet : 08230 - N° de compte : 00015803040 - Clé Rib : 17

IBAN : FR76 1027 8082 3000 0158 0304 017 – BIC : CMCIFR2A

Contact : mail@virgo-maria.org

Démultipliez la diffusion, en nous commandant le tract (4 pages en format A3 plié) et en le distribuant

TRACT téléchargeable depuis le site internet : www.virgo-maria.org

Quelques faits qui illustrent l'imposture

Comment Rome compte en finir avec la Fraternité : La trahison de Menzingen.

Le calendrier ? Une décision du « Ciel » déjà arrêtée pour fin octobre !
La presse italienne, qui suit de près l'actualité de la Curie, a divulgué les nouvelles informations suivantes :

- **13 juillet 2006** . Le quotidien italien *Il Giornale* a révélé que « l'accord est prêt » pour le ralliement ; qu'il est entre les mains de Mgr Fellay depuis « des semaines » et que Rome n'attend même plus que sa décision. En ces termes : *« Tout est prêt pour l'accord entre le Saint-siège et la Fraternité Saint Pie X, fondée par l'archevêque "rebelle" Marcel Lefebvre » « Le Vatican a transmis il y a plusieurs semaines des propositions précises pour atteindre la paix [une solution paisible] et le retour à la pleine communion avec Rome des Lefebvristes » ;*

- **30 juillet 2006** . L e quotidien italien *Il Tempo* a révélé que la possibilité d'une prochaine rencontre entre Mgr Fellay et Ratzinger et la disposition de Ratzinger à « ré-admettre » la FSSPX au sein de l'Eglise conciliaire : *« [La possibilité] que Bernard Fellay , Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X (la communauté schismatique de prêtres fondée par Mgr Lefebvre), se rende sur les collines romaines n'est pas exclue. Pendant le mois d'août, Ratzinger pourrait réadmettre la Fraternité au sein de l'Eglise de Rome . »*

- **10 août 2006.** Le quotidien italien *Il Giornale* révèle que le nouveau secrétaire d'état, le cardinal Tarcisio Bertone, collaborateur de toujours de Ratzinger, en particulier en 1988, déclare dans l'hebdomadaire 30 Giorni que : *« si, de la part des Lefebvristes, il y a une sincère volonté de rentrer dans la pleine communion avec le Saint-Siège , il ne sera pas difficile de trouver les moyens adéquats (sic) pour atteindre ce résultat » ;*

Comment qualifier l'évêque catholique Mgr Fellay, qui ne craint pas de se servir du saint rosaire pour faire prier en vue de l'obtention de l' « autorisation » de la messe de Saint Pie V alors que, selon la presse italienne, cette décision est déjà acquise en échange du ralliement de la FSSPX, négociée en secret et dans le « dos » des fidèles et des abbés ?

Voilà la « détermination » et le « prix » !

Est-il permis de laisser se moquer ainsi du « Ciel » ?

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 1er septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Lajolo : Ratzinger renforce la franc-maçonnerie au Vatican
L'Opération Rampolla de subversion cléricale continue

LAJOLO-LAGI : UN PRELAT SUR LA LISTE PECORELLI DES FRANCS-MAÇONS DE 1978 (DENONCE PAR *LE COURRIER DE ROME*) ET PROMU PAR RATZINGER PAR SA « NOUVELLE CURIE »

Le nom de Lajolo, promu par l'abbé Ratzinger dans sa « nouvelle Curie », figure dans la liste des francs-maçons du Vatican rendue publique en 1978**. Lajolo y porte le nom de code LAGI, il a été initié le 27 juillet 1970 et porte le numéro de matricule 2/1397**. Il s'agit de la liste des francs-maçons du Vatican **rendue publique le 12 septembre 1978 dans la revue *Osservatore Politico* sous le titre** « ***La Grande Loge Vaticane*** » par le journaliste Mino Pecorelli, lui-même membre de la loge P2. **Ce journaliste sera abattu, criblé de balles, dans sa voiture quelques semaines après la publication de cette liste** Cette liste (133 ecclésiastiques et 8 autres personnalités influentes) est reproduite dans l'ouvrage de Carlo Alberto Agnoli, ***La maçonnerie à la conquête de l'Eglise***, paru en 2001 (deuxième édition avec les listes). **Cet ouvrage édité par le Courrier de Rome est diffusé par l'abbé du Chalard** et mis en vente dans les chapelles de la FSSPX.

Nous joignons à notre analyse deux textes importants :

- La présentation du fort soutien de Kasper et de Lajolo par l'abbé Ratzinger, telle que l'analyse le 7 juin 2006 un site vaticaniste. Il s'agit d'une traduction depuis l'original italien.
- L'extrait de l'ouvrage d'Agnoli du Courrier de Rome qui dénonce Lajolo comme franc-maçon

Ratzinger ***: un conservateur*** ? Oui et **un conservateur des loges illuministes de droite, un héritier du cardinal Rampolla, membre de l'OTO, Secrétaire d'Etat à l'époque de Léon XIII**. Ce sont les ennemis les plus dangereux pour la Sainte Eglise de Notre Seigneur Jésus-Christ. Mais les ralliés ne l'ont pas encore compris. Le texte traduit ici montre aussi la parfaite connivence de Ratzinger et de Kasper.

LE SILENCE ASSOURDISSANT DE L'ABBE DU CHALARD ET DE *SI SI NO NO* SUR CETTE PROMOTION

Nous nous étonnons du silence assourdissant de l'abbé de Taveau du Chalard et des médias de la FSSPX (DICI, etc) au sujet de cette promotion croissante par l'abbé Ratzinger dans sa « nouvelle Curie ». **Il est vrai que l'abbé de Tanoüarn nous a révélé[1] vers la mi-juillet que l'abbé du Chalard est le factotum de l'abbé Schmidberger pour la préparation du ralliement-apostasie à la Rome apostate**. Et ce silence des médias de la FSSPX confirme à point nommé notre dénonciation.

Suite à cela se déroule l'imposture sacrilège du million de chapelets (baptisée benoîtement « ***bouquet spirituel*** ») qui est orchestrée par Mgr Fellay (sur la suggestion de l'abbé Schmidberger ?), pour jouir de l'effet sur les fidèles du «***miracle programmé*** » de la « *libéralisation* » par l'abbé Ratzinger de la messe de Saint Pie V vers la fin octobre. Les méthodes cléricales de subversion fleurissent et prospèrent toute honte bue.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

---

[1] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/007_2006/VM-2006-07-20/VM-2006-07-20-1-00-Le_plan_Tanouarn_Celier_pour_diriger_la_FSSPX.htm

PREMIER TEXTE

Traduction en français du commentaire italien du site www.chiesa.espressonline.it
http://www.chiesa.espressonline.it/dettaglio.jsp?id=71323

La promotion de Kasper et de Lajolo par l'abbé Ratzinger

ROME, 7 juin 2006 – la nouvelle curie de Benoît XVI n'est pas seulement constituée de promus et de démis. **Elle est formée aussi d'archevêques et cardinaux qui ont fait fermement leurs**, dans leur domaine de compétence, **les nouveaux axes promus par le pape joseph Ratzinger pour la direction de l'Eglise.**

L'un d'entre eux n'est autre que **l'archevêque Giovanni Lajolo, secrétaire aux relations avec les états, qui constitue le ministère des affaires étrangères.**

On en trouve un autre, le cardinal Walter Kasper (cf. photo), président du conseil pontifical pour l'unité des chrétiens.

* * *

L'accord entre Kasper et le pape Ratzinger peut sembler curieux. Leurs controverses sur leurs deux approches théologiques sont plus souvent rappelées sur ce qu'elles ont de commun que sur leurs points de désaccord.

Parmi ces controverses, la plus célèbre publiée dans les années quatre-vingt-dix, concernait les relations locales entre l'Eglise Universelle et les Eglises : Ratzinger assignant la suprématie à la première, et Kasper aux secondes.

Un autre point de divergence entre les deux, de caractère pastoral, a porté sur la question de la communion aux divorcés remariés: Kasper – avec l'autre cardinal allemand Karl Lehmann – étant plus laxiste, et Ratzinger plus rigoriste.

De surcroît, entre Kasper et Ratzinger, on doit se rappeler la querelle sur le laisser-faire concernant la reconnaissance indirecte de la liberté d'avorter de la part des cabinets médicaux catholiques en Allemagne. A l'époque, pour arbitrer le différend entre l'épiscopat allemand et la Congrégation du Vatican pour la Doctrine et la Foi de Ratzinger, il s'est trouvé, tel un Nonce en Allemagne, Giovanni Lajolo.

Mais, durant ces dernières années, parmi les questions importantes débattues entre Kasper et les ratzingériens, ces derniers se sont recentrés sur les approches qu'il convient de rappeler.

A propos de Jésus Sauveur, seul Christ "*de toute l'humanité*" – objet de la déclaration "*Dominus a envoyé Jésus*" de Ratzinger en l'an 2000 – Kasper, dans un discours, a pris ses distances du chorus des critiques, parmi lesquelles celles d'ecclésiastiques de haut rang qui avaient sévèrement contesté « *les soi-disant interprétations libérales, ainsi que les dénomment les progressistes eux-mêmes, mais lesquelles sont en réalité subversives* ».

Il est un autre domaine dont l'importance est reconnue, sur lequel Kasper a pris des positions très voisines de celles de Ratzinger : celui de la Liturgie. Le test en est son dernier livre sur le sujet, dans lequel Kasper – en critiquant les erreurs des innovations post conciliaires – en vient à écrire : « *La crise de la conception de l'Eucharistie constitue le noyau même de la crise de l'Eglise aujourd'hui* ».

* * *

Mais sur la question de l'œcuménisme qui constitue le domaine de compétence de la curie, Kasper caractérise de même la nouvelle mise en œuvre de l'option « *ratzingérienne* ».

C'est ce que le cardinal a exposé de manière très précise, il y a quelques jours, le 31 mai, dans son discours prononcé au Palais de La Rovere, à quelques pas du square Saint Pierre, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle librairie Dehoniana Books.

Kasper a supporté, en ce qui concerne l'œcuménisme ce qu'il a appelé des difficultés "*idéologiques*" qu'il veut « *dépasser en transcendant ces différences et en cherchant à tout prix l'unité basée sur un dénominateur commun* »

Le véritable oecuménisme a-t-il continué se situe « *dans la vérité et la charité* » et celui-ci enregistre aujourd'hui cinq grand changements par rapport aux décennies passées.

Le premier changement, souligné par Kasper comme “*très positif*”, concerne les Eglises orientales. Avec elles le dialogue théologique inclut les sacrements et le ministère épiscopal – et sur le plan sacerdotal sur ce qui divise – le rôle du Pape – « *mais dans le même temps nous pouvons coopérer en Europe, le continent le plus sécularisé, en vue de retrouver les racines chrétiennes et fortifier les valeurs chrétiennes, et de cette manière nous pouvons contribuer à une tâche réellement historique* ».

Pour ce qui est du changement concernant les églises historiquement protestantes : luthériennes, réformées et anglicanes, Kasper est ici beaucoup plus pessimiste. Sur le plan théologique « *elles ont développé un concept d'unité qui ne cesse de s'écarter de l'ecclésiologie catholique* ». Mais la plus grave dérive concerne « *la fragmentation interne de certaine communautés ecclésiales, en particulier chez les Anglicans, et avant tout leur perte de substance sur le plan éthique, et d'abord sur les questions touchant à la vie et à la famille* ».

En outre, chez les protestants il n'existe qu'un seul courant qui s'oppose à cette dérive, et c'est là le troisième changement identifié par Kasper : « *Il existe des groupes évangélistes, des fraternités, des mouvements qui veulent vivre l'Evangile, et qui sont reconnaissants à l'Eglise catholique pour la fermeté de son attitude sur les questions d'éthique. Et le plus souvent ils constituent un réseau spirituel, jumelé en groupes spirituels, mouvements et congrégations avec le caractère traditionnel de l'Eglise catholique* ».

Le quatrième changement consiste en ce que *« nous avons entamé un dialogue suffisamment substantiel avec les pentecôtistes, au moment où, avec 500 millions et plus d'adhérents, ils sont en train d'accomplir un certain alignement sur l'Eglise catholique, avant tout dans l'hémisphère sud, en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Ils enregistrent un énorme afflux, au point que certains en parlent même comme de la Chrétienté du futur* »

Ayant en vue cette « *grande vague d'une nouvelle Pentecôte* », Kasper fait la remarque suivante : « *Plus importantes que les questions œcuméniques traditionnelles me semblent être les questions que nous devons nous poser à nous-mêmes. Pourquoi ces communautés jouissent-elles d'une telle attraction ? Que nous manque-t-il ? Comment pouvons nous améliorer notre pastorale ? Comment rendre plus vivante notre liturgie paroissiale ? Comment enclencher une catéchèse substantielle et fondamentale ? De même comment réaliser entre nous un renouveau plein de santé et insuffler une renaissance spirituelle ?* »

Et enfin nous en arrivons au cinquième changement auquel Kasper pense avant tout : « *Le plus important et le plus influent en Europe* ». Il concerne ceux « *dénommés hommes et femmes post laïcs, qui font l'expérience d'une recherche spirituelle intérieure et qui désirent l'unité chrétienne par delà les confessions* »

Ces hommes et ces femmes ne s'intéressent pas à l'œcuménisme des spécialistes, et lui attribuent ces controverses théologiques. « *Beaucoup parmi eux, cependant, sont ouverts à un message, ou mieux, à un témoignage chrétien fondamental sur lequel il se recentrent, témoignage exprimé dans des mots qui leur sont accessibles et qu'ils puissent comprendre. En cela beaucoup d'entre eux, et pas seulement des catholiques, ont vraiment compris l'encyclique « Deus Caritas est ». Et c'est ici que nous nous trouvons au début d'un nouvel œcuménisme intimement lié à une nouvelle évangélisation* ».

En somme, au jugement de Kasper : « *En marge de l'œcuménisme officiel, le réseau d'un œcuménisme spirituel se développe avec vigueur, peut-être plus prometteur et important que le premier* ».

En vue de soutenir cet oecuménisme spirituel, Kasper a annoncé, qu'en tant que Président de la Congrégation pontificale pour l'unité des Chrétiens, il allait publier très bientôt un vademecum.

* * *

Pour ce qui est de **l'archevêque Giovanni Lajolo**, **son alignement croissant avec la vision de Benoît XVI** est rendu patent en observant la chronologie de ses actes et discours en tant que ministre des affaires étrangères du Saint Siège, se démarquant progressivement de la « *realpolitik* » privilégiée par le Secrétaire d'Etat Angelo Sodano.

Parmi ses discours, celui que Lajolo a délivré le 17 mai à la session de la Congrégation pontificale pour la pastorale des migrants consacrée à l'Islam reste exemplaire.

Lajolo a placé au centre de son discours la liberté religieuse, réclamant sa réciprocité et son respect intégral, tant dans les pays à majorité musulmane que dans les pays à majorité chrétienne.

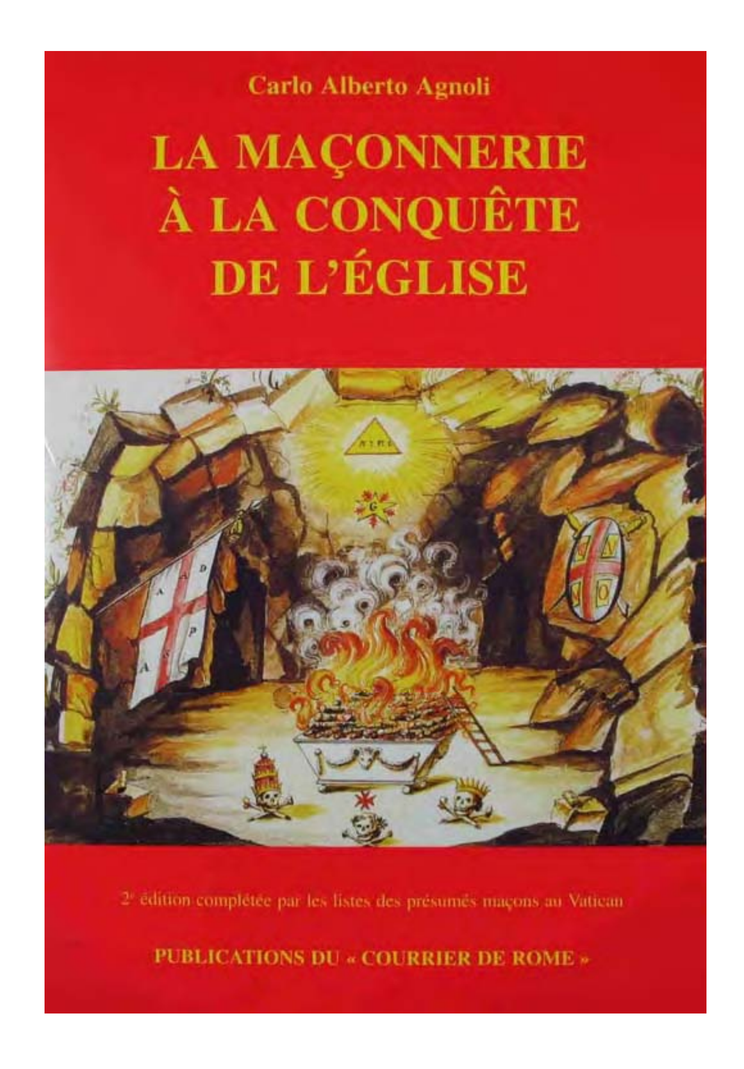
Et il a souligné qu'une telle liberté devait être respectée et défendue en particulier en faveur de ceux qui, nés musulmans et parvenus en occident s'étaient convertis à la Foi chrétienne, prenant le risque de « *sérieuses pressions, n'excluant pas des menaces de mort pour les femmes, de la part de leurs familles ou même de la part de services secrets ou des fonctionnaires des ambassades de leurs pays d'origine* »

C'est ici que ***le discours de Lajolo constitue ce qui peut être compris comme le sixième et septième changement décrits par Kasper.*** Ils décrivent à l'avance avec précision la nouvelle géopolitique de l'Eglise face à l'Islam, **d'une part la laïcité fondée sur la reconnaissance du caractère central de la personne**, d'autre part sur ce que Benoît XVI avait exprimé devant les représentants musulmans à Colony le 20 Août 2005.

SECOND TEXTE

Les extraits de la liste des prélats francs-maçons reproduite par Carlo Alberto Agnoli et édité par le Courrier de Rome.

Le nom de Lajolo et que Ratzinger vient de promouvoir, figure dans la liste.



LA MAÇONNERIE À LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE 57

LAGHI Pio : 24/8/1969 - Matricola 0/538 - LAPI (Nunzio in Argentina)
LAJOLO Giovanni : 27/7/1970 - Matricola 2/1397 - LAGI (membro Consiglio Affari pubblici della Chiesa)
LANZONI Angelo : 24/9/1966 - Matricola 6/324 - LANA (Capo Ufficio Segreteria di Stato)
LEVI Virgilio : 4/7/1958 - Matricola 241/3 - VILE (vice-direttore dell'« Osservatore Romano »)
LOZZA Lino : 23/7/1969 - Matricola 12/768 - LOLI (Cancelliere dell'Accademia romana S. Tommaso d'Aquino e di Religione cattolica)
MACCHI Pasquale : 23/4/1958 - Matricola 5463/2 - MAPA (minutante Segreteria di Stato, Segretario di Paolo VI)
MANCINI Italo : 18/3/1968 - Matricola 1551/142 - MANI (Cappellano di Sua Santità)
MANFRINI Enrico : 21/2/1968 - Matricola 968/c - MANE (laico consultore della Pontificia Commissione per l'arte sacra)
MARCHISANO Francesco : 4/2/1961 - Matricola 4536/3 - FRAMA (Sottosegretario Congregazione Studi)
MARCINKUS Paolo : 21/8/1967 - Matricola 43/649 - MARPA (Presidente dell'Istituto Opere di Religione)
MARSILI Salvatore : 2/7/1963 - Matricola 1278/49 - SALMA (Abbate O.S.B. di Finalpia)
MAZZA Antonio : 14/4/1971 - Matricola 054/329 - MANU (Vescovo tit. di Velia, segretario generale per l'Anno Santo 1975)
MAZZI Venerio : 13/10/1966 - Matricola 052/s - MAVE (Membro Consiglio affari pubblici della Chiesa)
MAZZONI Pier Luigi : 14/9/1959 - Matricola 59/T - PILUM (Congregazione per i Vescovi)
MAVERNA Luigi : 3/6/1968 - Matricola 441/c - LUMA (Vescovo di Chiavari, assistante generale per l'Azione cattolica italiana)
MENSA Albino : 23/7/1959 - Matricola 53/23 - MENA (Arcivescovo di Vercelli)
MESSINA Carlo : 21/3/1970 - Matricola 21/045 - MECA
MESSINA ZANONI Adele : 25/9/1968 - Matricola 045/329 - AMEZ
MONDUZZI Dino : 11/3/1967 - Matricola 190/2 - MONDI (Reggente alla Prefettura della Casa Pontificia)

Identification de la liste reprise d'*Osservatore Politico*, du 12 septembre 1978

54 LA MAÇONNERIE À LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE

Marchisano Francesco, Marcinkus Paolo, Marsili Salvatore, Mazza Antonio, Mazzi Venerio, Mazzoni Pier Luigi, Maverna Luigi, Mensa Albino, Messina Carlo, Messina-Zanoni Adele, Monduzzi Dino, Mongillo Dalmazio, Morgante Marcello, Natalini Terzo, Nigro Carmelo, Noè Virgilio, Palestra Vittorio, Pappalardo Salvatore, Pasqualetti Gottardo, Pasquinelli Dante, Pellegrino Michele, Piana Giannino, Pimpo Mario, Pinto Pio Vito, Poletti Ugo, Rizzi Mario, Romita Fiorenzo, Rogger Igino, Rossano Pietro, Rovera Virginio, Sabattani Aurelio, Sacchetti Giulio, Salerno Francesco, Santangelo Franco, Santini Pietro, Savorelli Fernanda, Savorelli Renzo, Scanagatta Gaetano, Schasching Giovanni, Schierano Mario, Semproni Domenico, Sensi Giuseppe Maria, Sobrero Giuseppe, Sposito Luigi, Suenens Leo, Trabalzini Dino, Travia Antonio, Trocchi Vittorio, Tucci Roberto, Turoldo David, Vale Giorgio, Vergari Pietro, Villot Jean, Zanini Lino.

Liste des présumés maçons (*Osservatore Politico* - 12 septembre 1978).

ABLONDI Alberto : 5/9/1958 - Matricola 7/2431 - ALA (vescovo di Livorno)
ABRECH Pio : 27/11/1967 - Matricola 63/143 - API (aiutante di Studio Congregazione dei Vescovi)
ACQUAVIVA Sabino : 3/12/1969 - Matricola 275/69 - SABA (Professore di Sociologia relig. all'Università di Padova)
ANGELINI Fiorenzo : 14/10/1957 - Matricola 14/005 - ANFI
ARGENTIERI Benedetto : 11/3/1970 - Matricola 298/a -BEA (laico all' Amm. Patr. S. Sede)
BAGGIO : 14/8/1957 - Matricola 85/2640 - SEBA (cardinale Prefetto Congregazione Vescovi)
BALBONI Dante : 23/7/1968 - Matricola 79/14 - BALDA (Assistante alla Biblioteca Vaticana)
BALDASSARI Salvatore : 19/2/1958 - Matricola 4315/19 - BALSA (Arcivescovo già di Ravenna)
BALDUCCI Ernesto : 16/5/1966 - Matricola 1452/3 - ERBA (religioso scolopio)
BASADONNA Ernesto : 14/9/1963 - Matricola 9/243 - BASE (Prelato d'onore di Milano)

LA MAÇONNERIE À LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE 55

BATTELLI Giulio : 24/8/1959 - Matricola 29/a - GIBA (laico membro diverse accademie scientifiche)
BEDESCHI Lorenzo : 19/2/1959 - Matricola 24/041 - BELO
BELLOLI Luigi : 6/4/1958 - Matricola 22/04 - BELLU (Rettore Seminario lombardo)
BELLUCCI Cleto : 4/6/1968 - Matricola 12/217 - CLEBE (Vescovo coadiutore di Fermo)
BETTAZZI Luigi : 11/5/1966 - Matricola 1347/45 - LUBE (Vescovo di Ivrea)
BIANCHI Giovanni : 23/10/1969 - Matricola 2251/11 - BIGI
BIFFI Franco : 15/8/1959 - Matricola 6423 - BIFRA (Rettore della Lateranense)
BICARELLA Mario : 23/9/1964 - Matricola 21/014 - BIMA (Prelato di Vicenza)
BONICELLI Gaetano : 12/5/1959 - Matricola 63/1428 - BOGA (Vescovo di Albano)
BORETTI Giancarlo : 21/3/1965 - Matricola 0/241 - BORGI
BOVONE Alberto : 30/4/1967 - Matricola 254/3 - ALBO (Sottosegretario del S. Uffizio)
BRINI Mario : 13/7/1968 - Matricola 15670 - MABRI (Arcivescovo titolare di Algisa, Segretario Chiese Orientali, è uno dei 3 membri della Pontificia Commissione per la Russia)
BUGNINI Annibale : 23/4/1963 - Matricola 1365/75 - BUAN (pronunzio in Iran)
BURO Michele : 21/3/1969 - Matricola 140/2 - BUMI (Prelato membro Pontificia Commissione per l'America Latina)
CACCIAVILLAN Agostino : 6/11/1960 - Matricola 13/154 - ACA (Segretario di Stato)
CAMELI Umberto : 17/11/1960 - Matricola 9/1436 - CAMU (Direttore ufficio per affari eccl. d'Italia - membro per educaz. Catt.)
CAPRILE Giovanni : 5/9/1957 - Matricola 21/014 - GICA (Direttore « Civiltà cattolica »)
CAPUTO Giuseppe : 15/11/1971 - Matricola 6125/63 - GICAP
CASAROLI Agostino : 28/9/1957 - Matricola 41/076 - CASA (Ministro Affari Esteri)

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VA-LIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 4 septembre 2006

Lettre secrète du cardinal Ottaviani en 1966 et réponse de Mgr Lefebvre

La question de la nature réelle de la subversion cléricale de l'Eglise

UNE LIGNE OTTAVIANI EN 1966 PLUS CRITIQUE QUE CELLE DES RALLIES DE 2006

En 1966, avant que la réforme liturgique n'ait eu lieu et n'ait supprimé le rite valide de consécration épiscopale du rite romain et puis aboli la messe de Saint Pie V, le cardinal Ottaviani, préfet du Saint-Office, attribuait la destruction de l'Eglise qu'il déplorait, à l'absence d'une « *droite interprétation* » des documents conciliaires, et à un respect de « *la vigueur* » et de « *l'esprit* » de ces documents. Déjà Mgr Lefebvre avait perçu qu'il s'agissait de remettre en cause le concile lui-même et de l'accuser. **Le concile qui s'était tenu de 1962 à 1965 n'était pas celui qui avait été préparé**. Nous étions dix ans avant son « ***J'accuse le concile*** ».

Dans la situation de 2006, les milieux ralliés et leurs ténors sont aujourd'hui alignés sur la ligne du cardinal Ottaviani, pour les plus résistants d'entre eux, alors que d'autres poussent leur soumission au « *concile* » encore plus loin, tel l'abbé Barthe, qui veut promouvoir « ***la réforme de la réforme*** », **qui, selon le programme tracé par l'abbé Ratzinger au Docteur Barth[1] (23 juin 2003), éradiquerait définitivement la messe tridentine au profit d'un « *troisième rite* »**.

Quarante ans après, il n'y a pas d'autre solution que la *"tabula rasa"* de Vatican II comme l'a exprimé Mgr Tissier de Mallerais aux Etats-Unis en avril 2006. A quoi jouent donc Mgr Fellay et l'abbé Schmidberger en organisant la manipulation sacrilège du « *bouquet spirituel* » du « *million de chapelets* » ?

UNE MISE EN ACCUSATION DU CONCILE PAR MGR LEFEBVRE EN 1966, DEUX ANS AVANT L'ATTENTAT SACRILEGE QUI A MIS A MORT LE 18 JUIN 1968 L'EPISCOPAT CATHOLIQUE DE RITE LATIN

En 1966, 100% du corps épiscopal était encore valide, c'est-à-dire constitué d'évêques munis de la plenitude des pouvoirs sacramentels. Depuis Pâques 1969, le corps épiscopal valide consacré dans le rite

[1] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/002_2006/VM-2006-02-17/VM-2006-02-05-C03-Reseau-Allemand.htm

latin s'est progressivement amenuisé jusqu'a quasi-disparaître aujourd'hui. **La réalité du désastre va donc encore bien au-delà de ce qu'acceptent de reconnaître publiquement certains responsables de la FSSPX**.
La tentative de justification du Père Pierre-Marie d'Avrillé (*Sel de la terre* n°54 et 56, brochure « *Sont-ils évêques* ? » du 03 juillet 2006) **qui servait encore de prétexte à refuser la vérité**, ne convainc plus ses adeptes initiaux. Par les écrits du Père Pierre-Marie, les dominicains d'Avrillé se sont déconsidérés parmi les clercs et les fidèles, le discrédit qui les frappe se traduisant désormais de plus en plus dans les faits, comme nous le montrent divers échos. **Face à la présentation des faits montrant l'invalidité, les premiers adeptes d'Avrillé restent silencieux, sans objection, et terriblement gênés, tant la vérité qu'ils soupçonnent les terrifie**.
Nous vivons les évènements annoncés par Notre-Dame à La Salette, et le temps de leur réalisation est désormais accompli.
En vérité, il s'est agi, depuis la mort de Pie XII en 1958, d'une attaque subversive radicale de l'Eglise, par toutes les forces maçonniques à l'œuvre depuis les temps de la Haute Vente au début du XIX° siècle (lire Crétineau-Joly – *L'Eglise romaine face à la Révolution*). Et parmi celles-ci, il appert désormais **que les ennemis les plus redoutables et les plus mortels de l'Eglise ont surgi des milieux des loges traditionnelles (dites stupidement « *de droite* » ou « *conservatrices* ») illuministes Rose+Croix.** Elles ont discrétement et paisiblement travaillé, avec une patience surhumaine, en connexion avec des religieux bénédictins (Dom Beauduin, Dom Botte…) et les milieux Anglicans. Ces cercles cléricaux de haut niveau et leurs affiliés ont porté la fine pointe de leur attaque ecclésiastique à réaliser pratiquement l'interruption de la succession apostolique et du Sacerdoce de Melchisedech de la Nouvelle Alliance en répudiant le rite de consécration épiscopal latin, pratiqué depuis plus de 1700 ans, et par lequel tous les évêques catholiques de rite latin avaient été consacrés depuis plus de 17 siècles !.
Bons théologiens, ils savaient exactement où porter leur coup mortel, sachant pertinemment que la façon la plus efficace de détruire l'Eglise consistait à couper les canaux sacramentels de la grâce qui irriguent les âmes et les rendent collectivement invincibles pour la conservation de la véritable Foi catholique.
Pour cela ils sont parvenus par la promulgation de *Pontificalis Romani* en 1968, à substituer à l'antique rite latin, un nouveau rite incontestablement équivoque et dont de surcroît, à l'instar de leur prédécesseur hérésiarque apostat Cranmer qui fonda la secte Anglicane au milieu du XVI° siècle, ils avaient pris soin d'éliminer toute signification de la ***potestas ordinis*** (la plénitudes des pouvoirs sacramentels, privilège de l'évêque seul), afin de rendre ce nouveau rite intentionnellement et certainement sacramentellement invalide.
Ils avaient basé leur « *nouveau rite* » sur une construction « *savante* » artificielle, montée à partir de fragments pseudépigraphiques antiques d'origine alexandrine hérétique, et promue systématiquement depuis 1916 (à l'initiative de l'Anglican Connolly), et en dépit des résistances scientifiques (cf. travaux du Père Hanssens SJ et plus tard de Jean Magne) sous le nom factice de « *Tradition Apostolique* » qu'ils ont réussi pendant longtemps parmi leur petit cercle de « *spécialistes* » à faire attribuer fallacieusement à Saint Hippolyte de Rome[2].

LA TERRIBLE REALITE DE LA DESTRUCTION DU SACERDOCE DEVIENT INCONTOURNABLE EN 2006

Si bien qu'il ressort aujourd'hui que les véritables racines de la Révolution cléricale contre l'Eglise vont largement au-delà de ce que pouvait concevoir le cardinal Ottaviani en 1966, et même au-delà de ce que percevait déjà Mgr Lefebvre en 1966. Illustrons cette situation par ce seul exemple : conséquence du nouveau rite épiscopal invalide, un prétendu prélat, tel que le « cardinal » Barbarin n'est, devant Dieu, rien d'autre que Monsieur Barbarin, un simple laïc, un usurpateur, tel qu'ont pu l'être les prétendus « évêques » Anglicans et dont les prétentions sont sacrilèges. L'Eglise conciliaire est une Eglise néo-Anglicane.
L'analyse isolée et lucide de Mgr Lefebvre, deux ans avant que n'intervienne l'attentat sacrilège et irrémédiable de *Pontificalis Romani*, l'amènera d'oppositions en condamnations à sacrer validement dans le rite romain quatre évêques en 1988, **et ce faisant à perpétuer le Sacerdoce catholique valide.**
En 2006, les travaux de recherches et l'expérience de 40 ans de combat, menés malgré l'opposition de certains clercs (dominicains d'Avrillé, abbé Schmidberger…) ou la conspiration du silence organisée par la plupart des clercs, ont fini par faire éclater la vérité **DES FAITS** sur la nature véritable et la profondeur de l'attaque révolutionnaire contre l'Eglise.

---
[2] www.rore-sanctifica.org

Il est plus que probable que si Mgr Lefebvre avait disposé en 1966 des preuves de 2006 sur le complot clérical qu'élaboraient en ces mêmes mois son confrère et rival le spiritain Père Lécuyer, le F :. M :. Bugnini et leur agent Dom Botte, son cri d'alarme auprès du cardinal Ottaviani eût été tonitruant.

La tâche en incombe désormais aux évêques qu'il a sacrés et à qui il a transmis la plénitude du Sacerdoce de Melchisedech. Que feront-ils des grâces sacramentelles qui découlent du Sang rédempteur de Notre-Seigneur, et dont leur épiscopat en a fait les ministres et instruments de transmission pour les âmes ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Voici les documents. Ajoutons au sujet de la lettre de Mgr Lefebvre, que nous avons déjà fait remarquer combien ces paroles ne peuvent s'entendre de la sainte Epouse du Christ. Lorsque Mgr Lefebvre parle du « mariage de l'Eglise avec les idées libérales » il faut donc réaffirmer que ce sont ceux qui ont fait le concile (Vatican d'eux) et quelques années plus tard les réformes liturgiques, qui ont propagé leurs idées libérales et qui forment une ***église conciliaire qui « éclipse » l'Eglise****, selon le terme précis de Notre-Dame à Mélanie Calvat, la bergère de La Salette.*

LETTRE SECRETE DU CARDINAL OTTAVIANI

Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi
Prot. N 871/66

Rome, le 24 juillet 1966 Piazza del S. Uffizio, 11

Comme le deuxième concile œcuménique du Vatican, récemment heureusement clos, a promulgué des documents très sages, soit en matière doctrinale, soit en matière disciplinaire, pour promouvoir efficacement la vie de l'Eglise, il incombe à tout le peuple de Dieu une grave charge, celle de faire tous les efforts pour mener à son application tout ce qui, dans cette grande assemblée d'évêques présidée par le Souverain Pontife, a été solennellement proposé ou décrété.

Or il appartient à la hiérarchie, c'est son droit et son office, de veiller, diriger, promouvoir le mouvement de renouveau commencé par le Concile, afin que les documents et décrets de ce même Concile reçoivent une **droite interprétation** et soient mis en application en observant strictement la vigueur et l'esprit de ces mêmes documents. Ce sont en effet **les évêques** qui doivent protéger cette doctrine, eux qui jouissent sous leur chef qui est Pierre, de **la fonction d'enseigner avec autorité**. Et c'est louablement que de nombreux Pasteurs se sont déjà mis à expliquer de manière apte la doctrine du Concile.

Il est néanmoins à **déplorer que de divers côtés des nouvelles peu réjouissantes soient parvenues d'abus croissants dans l'interprétation de la doctrine du Concile**, **ainsi que d'opinions vagabondes et audacieuses surgissant çà et là, qui ne pervertissent pas peu l'esprit de nombreux fidèles.** Il faut louer les études et les efforts d'investigation plus complète de la vérité, qui distinguent à juste titre entre ce qui est à croire et ce qui est objet d'opinion libre ; mais à l'examen des documents soumis à cette Sacrée Congrégation, **il appert qu'un nombre non négligeable de thèses outrepassent facilement les limites de la simple opinion ou de l'hypothèse et semblent affecter en une certaine mesure le dogme lui-même et les fondements de la foi.**

Il est à propos de toucher à titre d'exemples certaines de ces thèses et erreurs, telles qu'elles se manifestent par les rapports d'hommes doctes ou dans des écrits publiés.

1) Vient d'abord la Révélation sacrée elle-même : il en est qui recourent à la Sainte Ecriture en mettant sciemment de côté la Tradition, ils réduisent aussi l'amplitude et la force de l'inspiration et de l'inerrance bibliques et n'ont pas une idée correcte de la valeur des textes historiques.
2) En ce qui concerne la doctrine de la foi, on dit que **les formules dogmatiques sont soumises à l'évolution historique, de telle sorte que leur sens objectif lui-même est soumis au changement.**
3) **Le magistère ordinaire de l'Eglise**, surtout celui du Pontife romain, est parfois si négligé et mésestimé, qu'il est presque **relégué dans la région des libres opinions**.

4) **La vérité objective et absolue, ferme et immuable**, n'est presque pas admise par certains, qui soumettent toutes choses à un certain **relativisme** et ceci pour la raison fallacieuse que toute vérité suit nécessairement le rythme de l'évolution de la conscience et de l'histoire.
5) La personne adorable elle-même de Jésus-Christ est atteinte, lorsqu'en repensant la christologie, tels concepts de personne et de nature sont employés, qui sont difficilement compatibles avec les définitions dogmatiques. Il rampe un certain **humanisme christologique**, selon lequel **le Christ est réduit à la condition d'un simple homme, qui aurait acquis peu à peu la conscience de sa Filiation divine**. Sa conception miraculeuse, Ses miracles, Sa Résurrection même sont concédés verbalement mais en réalité sont ramenés à l'ordre purement naturel.
6) De même dans le traité **théologique des sacrements**, on ignore ou on ne tient pas suffisamment compte de certains éléments, surtout en ce qui concerne la très sainte Eucharistie. Il n'en manque pas qui traitent de la présence réelle du Christ sous les espèces du pain et du vin en favorisant un symbolisme exagéré, tout comme si le pain et le vin n'étaient pas convertis en le Corps et le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ par la transsubstantiation, mais étaient simplement transférés vers une certaine signification. Il en est aussi qui avancent plus que de raison le concept d'agapes pour la messe, avant l'idée de Sacrifice.
7) Certains préférant expliquer le sacrement de Pénitence comme un moyen de réconciliation avec l'Eglise, n'expriment pas assez la réconciliation avec Dieu offensé Lui-même. Ils prétendent qu'à la célébration de ce sacrement n'est pas nécessaire la confession personnelle des péchés, mais ils se contentent d'exprimer seulement la fonction sociale de réconciliation avec 1'Eglise.
8) Il n'en manque pas non plus qui mésestiment la **doctrine du concile de Trente sur le péché originel** ou la commentent de telle manière que la faute originelle d'Adam et la transmission même du péché sont offusquées.
9) Des erreurs non moindres sont répandues dans le domaine de la **théologie morale**. En effet certains, non en petit nombre, osent rejeter la règle objective de la moralité ; d'autres n'acceptent pas la loi naturelle, mais affirment la légitimité de la morale de situation, comme ils disent. Des opinions pernicieuses sont proposées sur la moralité et la responsabilité en matière sexuelle et matrimoniale.
10) A toutes ces choses il faut ajouter une note sur **l'œcuménisme**. Le Siège Apostolique loue tout à fait ceux qui, dans l'esprit du décret conciliaire sur l'œcuménisme, promeuvent les initiatives en vue de favoriser la charité envers les frères séparés et de **les attirer à l'unité de l'Eglise**, mais il déplore qu'il n'en manque pas qui, interprétant à leur manière le décret conciliaire, réclament telle action œcuménique qui offense la vérité sur l'unité de la foi et de l'Eglise, favorisant un dangereux **irénisme** et l'**indifférentisme**, qui assurément est totalement étranger à l'esprit du Concile.

Les **erreurs** et périls de ce genre, éparpillés sans doute çà et là, se trouvent néanmoins réunis en cette lettre en une synthèse sommaire et proposés aux Ordinaires, afin que chacun selon sa charge et son office prenne soin de les réprimer ou de les prévenir.

Ce Sacré Dicastère prie en outre instamment les mêmes Ordinaires des lieux, réunis en leurs conférences épiscopales respectives, de s'en occuper et d'en référer opportunément au Saint-Siège et de livrer leurs réflexions avant la fête de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ de l'année courante.

Cette lettre, qu'une évidente raison de prudence interdit de rendre publique, que les Ordinaires et ceux, quels qu'ils soient, à qui ils auront estimé juste de la communiquer, la couvrent d'un strict secret.

A. Card. OTTAVIANI préfet

REPONSE DE MGR LEFEBVRE

Rome, le 20 décembre 1966

Eminence révérendissime,

Votre lettre du 24 juillet concernant la mise en doute de certaines vérités a été communiquée par les soins de notre secrétariat à tous nos supérieurs majeurs.

Peu de réponses nous sont parvenues. Celles qui nous sont parvenues d'Afrique ne nient pas qu'**une grande confusion règne actuellement dans les esprits**. Si ces vérités ne paraissent pas mises en doute, cependant **dans la pratique** on assiste à une diminution de ferveur et de régularité dans la réception des sacrements, surtout du sacrement de pénitence. On constate un respect très diminué de la Sainte Eucharistie surtout de la part des prêtres, une raréfaction des vocations sacerdotales dans les missions de langue française ; celles de langues anglaise et portugaise sont moins touchées par l'esprit nouveau, mais les **revues et journaux** y diffusent déjà les théories les plus avancées.

Il semble que la cause du petit nombre de réponses reçues provienne de la difficulté de saisir ces erreurs qui sont partout diffuses ; le mal se situe surtout dans **une littérature qui sème la confusion dans les esprits par des descriptions ambiguës, équivoques, mais sous lesquelles on découvre** une nouvelle religion.

Je crois de mon devoir de vous exposer en toute clarté ce qui ressort de mes conversations avec de nombreux évêques, prêtres, laïcs d'Europe et d'Afrique, qui ressort aussi de mes lectures en pays anglais et français.

Volontiers je suivrais l'ordre des vérités énoncées dans votre lettre, mais j'ose dire que **le mal actuel me paraît beaucoup plus grave que la négation ou mise en doute d'une vérité de notre foi**. Il se manifeste de nos jours par une **confusion extrême des idées**, par la **désagrégation des institutions de l'Eglise, institutions religieuses, séminaires, écoles catholiques, en définitive de ce qui a été le soutien permanent de l'Église,** mais il n'est autre que la **continuation logique des hérésies et erreurs qui minent l'Eglise depuis les derniers siècles, spécialement depuis le libéralisme du dernier siècle qui s'est efforcé à tout prix de concilier l'Eglise et les idées qui ont abouti à la Révolution.**

Dans la mesure où l'Eglise s'est opposée à ces idées qui vont a l'encontre de la saine philosophie et de la théologie, elle a progressé : au contraire toute compromission avec ces idées subversives a provoqué un alignement de l'Église dans le droit commun et le risque de la rendre esclave des sociétés civiles. Chaque fois d'ailleurs que des groupes de catholiques se sont laissés attirer par ces **mythes**, les Papes, courageusement, les ont rappelés à l'ordre, les ont éclairés et s'il le fallait **condamnés**. Le libéralisme catholique est condamné par Pie IX, le modernisme par Léon XIII, le sillonisme par saint Pie X, le communisme par Pie XI, le néo-modernisme par Pie XII. Grâce à cette admirable vigilance, l'Église se consolide et se développe. Les conversions de païens, de protestants sont très nombreuses : l'hérésie est en déroute complète, les États acceptent une législation plus catholique.

Cependant des groupes de religieux imbus de ces idées fausses réussissent à les répandre dans l'Action catholique, dans les séminaires grâce à une certaine indulgence des évêques et la tolérance de certains dicastères romains. Bientôt c'est parmi ces prêtres que seront choisis les évêques.

C'est ici que se situe alors le Concile qui s'apprêtait par les Commissions préparatoires à proclamer la vérité face à ces erreurs afin de les faire disparaître pour longtemps du milieu de l'Eglise. C'eût été la fin du protestantisme et le commencement d'une nouvelle ère féconde pour l'Eglise.

Or cette préparation a été odieusement rejetée pour faire place à **la plus grave tragédie qu'a jamais subie l'Église.** Nous avons assisté au **mariage de l'Église** [1]**avec les idées libérales**. Ce serait nier l'évidence, se fermer les yeux que de ne pas affirmer courageusement que le Concile a permis à ceux qui professent les erreurs et les tendances condamnées par les Papes, ci-dessus nommés, de croire légitimement que leurs doctrines étaient **désormais approuvées**.

Alors que le Concile se préparait à être une nuée lumineuse dans le monde d'aujourd'hui si l'on avait utilisé **les textes préconciliaires** dans lesquels on trouvait une profession solennelle de doctrine sûre au regard des problèmes modernes, on peut et on doit malheureusement affirmer : Que, d'une manière à peu près générale, **lorsque le Concile a innové, il a ébranlé la certitude de vérités enseignées par le Magistère authentique de l'Eglise comme appartenant définitivement au trésor de la Tradition.**

Qu'il s'agisse de la transmission de la juridiction des évêques, des deux sources de la Révélation, de l'inspiration scripturaire, de la nécessité de la grâce pour la justification, de la nécessité du baptême catholique, de la vie de la grâce chez les hérétiques, schismatiques et païens, des fins du mariage, de la liberté religieuse, des fins dernières, etc... Sur ces **points fondamentaux, la doctrine traditionnelle était claire et enseignée unanimement dans les universités catholiques**.

Or, de nombreux textes du Concile sur ces vérités permettent désormais d'en **douter**. Les conséquences en ont été rapidement tirées et appliquées dans la vie de l'Église :

- Les doutes sur la nécessité de l'Église et des sacrements entraînent la disparition des vocations sacerdotales.
- Les doutes sur la nécessité et la nature de la "conversion" de toute âme entraînent la disparition des vocations religieuses, la ruine de la spiritualité traditionnelle dans les noviciats, l'inutilité des missions.
- Les doutes sur la légitimité de l'autorité et l'exigence de l'obéissance provoqués par l'exaltation de la dignité humaine, de l'autonomie de la conscience, de la liberté, ébranlent toutes les sociétés en commençant par l'Église, les sociétés religieuses, les diocèses, la société civile, la famille. L'orgueil a pour suite normale toutes les concupiscences des yeux et de la chair. C'est peut-être une des constatations les plus affreuses de notre époque de voir à quelle **déchéance morale** sont parvenues la plupart des publications catholiques. On y parle sans aucune retenue de la sexualité, de la limitation des naissances par tous les moyens, de la légitimité du divorce, de l'éducation mixte, du flirt, des bals comme moyens nécessaires de l'éducation chrétienne, du célibat des prêtres, etc.
- Les doutes sur la nécessité de la grâce pour être sauvé provoquent la mésestime du baptême désormais remis à plus tard, l'abandon du sacrement de pénitence. Il s'agit d'ailleurs **surtout** d'une attitude **des prêtres** et non des fidèles. Il en est de même pour la présence réelle : ce sont **les prêtres** qui agissent comme s'ils ne croyaient plus, en cachant la

Sainte Réserve, en supprimant toutes les marques de respect envers le Saint Sacrement, et toutes les cérémonies en son honneur.

- Les doutes sur la nécessité de l'Église source unique de salut, sur l'Église catholique seule vraie religion, provenant des déclarations sur l'œcuménisme et la liberté religieuse, détruisent l'autorité du Magistère de l'Eglise. En effet, **Rome n'est plus la "Magistra Veritatis" unique et nécessaire**.

Il faut donc, acculé par les faits, conclure que **le Concile a favorisé d'une manière inconcevable la diffusion des erreurs libérales. La foi, la morale, la discipline ecclésiastique sont ébranlées dans leurs fondements, selon les prédictions de tous les Papes.**

La destruction de l'Église avance à pas rapides. Par une autorité exagérée donnée aux conférences épiscopales, le Souverain pontife s'est rendu impuissant. En une seule année, que d'exemples douloureux ! Cependant le Successeur de Pierre et lui seul peut sauver l'Eglise.

Que le Saint Père s'entoure de vigoureux défenseurs de la foi, qu'il les désigne dans les diocèses importants. Qu'il daigne par des documents importants proclamer la vérité, poursuivre l'erreur, sans crainte des contradictions, sans crainte des schismes, sans crainte de remettre en cause les dispositions pastorales du Concile.

Daigne le Saint-Père : encourager les évêques à redresser la foi et les mœurs individuellement, chacun dans leurs diocèses respectifs, comme il convient à tout bon pasteur ; soutenir les évêques courageux, les inciter à réformer leurs séminaires, à y restaurer les études selon saint Thomas ; encourager les supérieurs généraux à maintenir dans les noviciats et les communautés les principes fondamentaux de toute ascèse chrétienne, surtout l'obéissance ; encourager le développement des écoles catholiques, la presse de saine doctrine, les associations de familles chrétiennes enfin réprimander les fauteurs d'erreurs et les réduire au silence. Les allocutions des mercredis ne peuvent remplacer les encycliques, les mandements, les lettres aux évêques.

Sans doute suis-je bien téméraire de m'exprimer de cette manière ! Mais c'est d'un amour ardent que je compose ces lignes, amour de la gloire de Dieu, amour de Jésus, amour de Marie, de son Église, du Successeur de Pierre, évêque de Rome. Vicaire de Jésus-Christ.

Daigne l'Esprit-Saint, auquel est voué notre Congrégation, venir en aide au Pasteur de l'Eglise universelle.

Que Votre Eminence daigne agréer l'assurance de mon très respectueux dévouement en Notre-Seigneur.

+ Marcel LEFEBVRE

archevêque tit. De Synnada in Phrrygia **supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit.**

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 5 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Ratzinger ? Un abbé moderniste en vêtements profanes

Double jeu : l'abbé Lorans voudrait faire croire que « la Tradition revient à Rome »

Alors que l'abbé Lorans s'est lancé sur DICI dans la médiatisation de l'imposture du « Bouquet » spirituel du million de chapelets, en voulant faire croire que le « Ciel » va donner à Ratzinger la « force » d'accorder ce qui a déjà décidé de concéder par ruse (l' « autorisation » de la messe), voici une illustration de la réalité de cette duperie.

Il s'agit, en 2005, de la photographie de l'abbé Ratzinger avec son frère Georg.

Lorsqu'il est avec les siens l'abbé Ratzinger ne cache plus sa face moderniste. En promouvant son « Bouquet » spirituel, Mgr Fellay prend vraiment les fidèles pour des naïfs mal informés.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset



Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 5 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'abbé Schmidberger, organisateur occulte de l'imposture du « Bouquet » spirituel ?

Un précédent révélateur : la pétition de 1985, déposée aux pieds de Ratzinger

MGR FELLAY FAIT DEMANDER AU « CIEL » DE DONNER A RATZINGER LA « FORCE » D'ACCORDER CE QU'IL A DEJA CONSENTI PAR RUSE

Depuis 1985, la situation de la FSSPX a bien changé. Mgr Lefebvre n'est plus là, et bien qu'il ne soit plus officiellement à la Direction, l'abbé Schmidberger a, par son action et ses influences, installé un état d'esprit et fait produire par Mgr Fellay des actes et des déclarations publiques, qui rendent tout à fait possible le ralliement de la FSSPX à la Rome apostate. En effet du côté de Rome tout est prêt depuis des semaines, comme l'a révélé la presse italienne[1]. Et l' « autorisation » de la messe de Saint Pie V est sur le point d'être accordée, à la condition que, comme l'a dit le 10 août, le nouveau Secrétaire d'Etat, Bertone, la FSSPX ait la « volonté » de rallier. C'est pour cela que Mgr Fellay vient de lancer, relayé par un zèle suspect de piété soudaine de l'abbé Lorans, la récitation d'un million de chapelets afin que le « Ciel » accorde à Ratzinger, la « force » d'accorder ce qu'il a déjà consenti, par ruse. Ainsi par la ruse du renard de Bavière, dissimulée par Mgr Fellay sous les oripeaux d'un « miracle » du « Ciel » en réponse à la prière des fidèles, le Supérieur de la FSSPX engagerait ainsi après fin octobre 2006, la FSSPX dans le « processus de réconciliation », usant des artifices d'une imposture sacrilège, la prière pour un « miracle » programmé, par laquelle il aurait instrumentalisé la dévotion au Saint Rosaire.

NOTRE ENQUETE POUR IDENTIFIER LE COMMANDITAIRE : LE PRECEDENT DE LA PETITION DE 1985

Il convenait donc d'enquêter pour identifier la ou les personnes qui ont ourdi un plan aussi machiavélique. Nos recherches nous ont permis de retrouver dans les archives de *Fideliter* les textes que nous vous transmettons

[1] www.virgo-maria.org

ci-dessous. Ceux-ci montrent que dès 1985, l'abbé Schmidberger avait déjà initié une opération semblable. A l'époque, il ne s'agissait pas de réciter un million de chapelet, mais de collecter plus de 100000 signatures par une pétition, dont la première condition était… semblable à celle d'aujourd'hui !

TOUJOURS UN MEME NOM DANS LA SUBVERSION DE LA FSSPX : CELUI DE L'ABBE SCHMIDBERGER

Et cette opération, menée tambour battant par l'abbé Schmidberger et relayée énergiquement par le futur rallié Abbé Aulagnier, s'acheva par la remise de trois cartons des listings des fidèles de la Tradition à l'abbé Ratzinger. Les Renseignements Généraux n'auraient pas mieux travaillé que l'abbé Schmidberger. Or, aujourd'hui, que voyons-nous ? sinon la même demande, la même dramatisation médiatique, le même destinataire. Les présomptions que le commanditaire du « bouquet » spirituel soit à nouveau l'abbé Schmidberger, agissant dans l'ombre de Mgr Fellay, tel son mentor, sont donc fortes.

UNE NOUVELLE STRATEGIE, CELLE DU CHAPELET, POUR DISSIMULER L'EFFONDREMENT DE 90% DES SOUTIENS

Les chiffres publiés à l'époque montrent que l'ambition des organisateurs du ralliement d'aujourd'hui ont fortement réduit leur ambition. Un million de chapelet en 86 jours = 11 627 fidèles. En 21 ans on se contente de moins de 10% du nombre de fidèles par rapport à 1985. Ce qui signifierait qu' **on en a perdu 90% en une génération ! le résultat de l'équipe Schmidberger-Fellay ainsi que le** constat de faiblesse de la part de la petite minorité qui organise le ralliement et qui essaie de masquer son peu de soutien dans l'artifice du chapelet qui lui permet d'annoncer un chiffre élevé (1 million) avec un petit nombre de fidèles. Sans être sûre de parvenir à atteindre ce million, cette équipe décidera-t-elle de « bourrer les urnes » ? les inscriptions étant souvent anonymes.

Quelle fut **la réponse de Rome** en 1985 ? Nous ne l'avons jamais su. A quoi a servi la pétition de 1985 ? A faire des fichiers ? Il est sûr que le rusé abbé Ratzinger a certainement observé avec un certain amusement les 3 cartons des noms des familles de la Tradition déposés à ses pieds par son agent l'abbé Schmidberger. Beau travail de subversion dans une œuvre qui continuait à préserver les sacrements valides, mis à l'abri de la destruction des révolutionnaires liturgistes.

L'ABBE SCHMIDBERGER AVAIT DEJA MANIPULE MGR LEFEBVRE SUR LE NOUVEAU RITE DE CONSECRATION EPISCOPALE

Certains rétorqueront que Mgr Lefebvre avait couvert l'opération. Certes, mais nous renvoyons aux confidences de l'abbé Cekada et au document du Comité international *Rore Sanctifica*, la *Notitia V* (*De Occultatione*)[2], parue le 11 mai 2006 et qui détaille comment l'abbé Schmidberger a manipulé Mgr Lefebvre sur la question du rite de consécration épiscopale. Jusqu'en 1982, Mgr Lefebvre faisait part à ses interlocuteurs de ses doutes sur la validité du nouveau rite de consécration épiscopale. Grâce à une étude vide, réalisée par l'abbé Bisig, l'abbé Franz Schmidberger défendit en 1983 auprès du fondateur de la FSSPX que le nouveau rite était justifiée par les rites orientaux. Cette imposture intellectuelle, inventée par Dom Botte et le Père Lécuyer en 1967, fut reprise pour être à nouveau enseignée par le Père Pierre-Marie d'Avrillé en 2005-2006 dans le *Sel de la terre* (numéros 54 et 56).

LA CORDE DU CHAPELET AVEC LAQUELLE L'ABBE SCHMIDBERGER VOUDRAIT ETRANGLER L'ŒUVRE DE MGR LEFEBVRE

L'abbé Schmidberger fait preuve d'une grande ingéniosité quand il s'agit de comploter et d'imaginer des opérations de conditionnement des esprits en faveur de la Rome apostate. De 1985 à 2006 l'âge ne semble pas avoir réfréné cette passion. Celui-ci croyant par le nombre « faire pression sur Rome », agit comme s'il n'avait jamais vécu que pour cet ultime coup mortel à l'œuvre de sauvegarde du Sacerdoce valide de Melchisedech que représente la FSSPX. De 1985 à 2006, il aura troqué la plume qui dissimulait la dague contre le cordon à gros grains avec lequel il étranglera l'œuvre de Mgr Lefebvre. Nous pourrions conseiller à l'abbé Schmidberger, homme de l'ombre, de promouvoir les mystères lumineux. A défaut de pouvoir déposer

[2] http://www.rore-sanctifica.org/documents-recents.html

trois cartons de noms au pied de l'ancien préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi qui règne désormais en maître à Rome, cela donnerait par là même aux fidèles et aux clercs le secours d'un peu plus de clarté sur les intentions et la véritable personnalité de cet abbé qui exerce depuis 24 ans sur la FSSPX une action d'autant plus pertinace qu'elle demeure occulte.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

IL Y A 21 ANS …LA CROISADE ETAIT UNE PETITION

PETITION AU SAINT PERE

FIDELITER N° 43 JANVIER-FEVRIER 1985, P. 15- 18.

Monsieur l'Abbé Schmidberger, Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, a décidé, après la publication le 3 octobre 1984 de la «Lettre circulaire de la Sacrée Congrégation pour le culte divin», d'adresser au Souverain Pontife une - «Pétition au Saint Père» - dans laquelle il demande trois choses :

- Que soit reconnue à tout prêtre la liberté d'utiliser le Missel Romain et les livres liturgiques en vigueur en 1962 sans aucune condition.
- Qu'à cet effet cesse, pour Son Exc. Mgr. Lefebvre et ses prêtres, l'injuste situation dans laquelle on les a placés.
- Que la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X soit reconnue dans l'Eglise comme société de droit pontifical et prélature personnelle.

Ces trois demandes sont très légitimes et doivent être soutenues. *FIDELITER* veut s'y employer.

• L'indult du 3 octobre 1984, tout en apportant une lueur d'espérance en réhabilitant l'usage public de la Sainte Messe selon l'ancien et multiséculaire rite romain, a imposé des conditions qui rendent cette mesure quasi inefficace. Elles sont même odieuses, discriminatoires et limitatives sans raison (cf. *Fideliter* n° 42, novembre-décembre 1984). Il est donc parfaitement légitime d'en demander l'abolition même si l'on n'a pas besoin de cet indult du 3 octobre 1984 pour célébrer la Messe ancienne. Le Pape Saint-Pie V dans la Bulle *Quo Primum Tempore* a donné, en effet, un privilège perpétuel à tout prêtre de pouvoir célébrer la Messe selon le Missel qu'il avait restitué, sans avoir à craindre ni reproches ni peines canoniques. C'est pourquoi nous vous demandons, chers lecteurs, de bien vouloir signer et faire signer à vos amis et connaissances cette «Pétition au Saint Père» dont vous trouverez le texte dans ce numéro.

• La seconde demande est également bien naturelle. C'est en raison de leur volonté expresse de célébrer le Sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ dans le rite tridentin que Mgr. Lefebvre et ses prêtres ont été injustement, indignement et abusivement frappés d'une peine canonique. Comment peut-on nous considérer en effet comme exclus pratiquement de la Communion ecclésiale par suite de notre simple fidélité à la Messe tridentine ? Cette Messe ne serait-elle pas catholique ?

Il faut que justice soit faite surtout au moment où la Congrégation Romaine pour le culte divin reconnaît à nouveau la légitimité de cette Messe: et en permet la célébration.

Vous aurez à cœur de tout faire, chers lecteurs, afin que cesse pour Mgr. Lefebvre et ses prêtres l'injuste situation dans laquelle on les a placés.

• La troisième demande de la Pétition au Saint Père réglerait heureusement la situation canonique de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Il serait en effet très heureux que la Fraternité jouisse du droit pontifical. Elle dépendrait, à ce titre, directement de Rome et non plus de l'Evêque de Fribourg-Lausanne-Genève, Mgr. Mamie.

L'extension géographique de notre Institut sacerdotal, répandu aujourd'hui dans plus de dix-neuf pays, justifierait normalement cette décision. Il serait également très heureux qu'elle soit reconnue comme prélature personnelle. Cette situation canonique conférerait au Supérieur Général une «autorité ordinaire» sur tous les fidèles, même fort éloignés de nos Prieurés, Chapelles, Eglises, Missions.

Ainsi le principe de la constitution hiérarchique de l'Eglise auquel nous tenons tant serait respecté et une large liberté de mouvement donnée à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et à ses membres.

FIDELITER se doit de soutenir de telles demandes. Il faut que nous obtenions des milliers et des milliers de signatures.

Alors, au travail dès aujourd'hui. Vous retournerez les «Pétitions au Saint Père», signées, au Secrétariat de *FIDELITER* - avant le 17 février 1985, date limite qui les fera parvenir à la Maison Généralice.

C'est le Supérieur Général, M. l'Abbé Franz Schmidberger, qui les portera lui-même au Souverain Pontife.

Au travail, chers lecteurs, sans perdre de temps.

Abbé Paul AULAGNIER

FIDELITER
B.P. 14 - Annexe 1
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
France

PETITION AU SAINT PERE

Très Saint Père,

La circulaire de la Sacrée Congrégation pour le Culte Divin en date du 3 octobre 1984 nous apporte une lueur d'espérance en réhabilitant l'usage public de la Sainte Messe selon l'ancien et multiséculaire rite romain qui a sanctifié tant de générations.

Nous exprimons à votre Sainteté notre reconnaissance, regrettant toutefois qu'aient été apposées des conditions qui rendent cette mesure quasi inefficace.

Persuadés que le retour à la Messe Romaine traditionnelle sera la source de grâces abondantes pour la rénovation de l'Eglise, nous Vous demandons respectueusement et filialement :

1. Que soit reconnue à tout prêtre la liberté d'utiliser le Missel Romain et les livres liturgiques en vigueur en 1962.
2. Qu'à cet effet cesse, pour Son Excellence Monseigneur Lefebvre et ses prêtres, l'injuste situation dans laquelle on les a placés.
3. Que la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X soit reconnue dans l'Eglise comme société de droit pontifical et prélature personnelle.

Fils et filles de l'Eglise Catholique et Romaine, désireux d'oeuvrer à l'instauration du Règne de Jésus-Christ et au triomphe du Coeur Immaculé de Marie, nous présentons avec confiance notre requête au Vicaire du Christ.

Daigne Votre Sainteté l'agréer et nous bénir.

	NOM	PRENOM	LIEU DU DOMICILE	CODE POSTAL	DIOCESE
1					
2					
3					
4					
5					

FIDELITER N° 45, MAI-JUIN 1985, P. 21-22.

LA PETITION AU SAINT PERE A ETE REMISE AU CARDINAL RATZINGER PAR M. L'ABBE SCHMIDBERGER

Après la publication à Rome le 3 octobre dernier de la «Lettre circulaire de la Sacrée Congrégation pour le Culte divin» justifiant ce dont les traditionalistes et tout esprit impartial n'ont jamais mis en doute, à savoir que la Messe telle que saint Pie V l'a codifiée, n'était pas interdite, M. l'abbé Schmidberger, supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, a pris la décision d'inviter les fidèles à signer une pétition au Saint-Père.

«Respectueusement et filialement» cette pétition demande au Saint-Père que soient rapportées les conditions assortissant ce décret et qui en suppriment l'aspect positif. Elle demande aussi que soit mis fin à l'injuste situation faite à S. Exc. Mgr Lefebvre et aux prêtres de la Fraternité, sanctionnés précisément pour leur attachement à la célébration de la Sainte Messe selon l'Ordo dont Rome reconnaît la totale validité. Et qu'enfin la Fraternité qui a maintenant essaimé dans le monde entier, soit reconnue dans l'Eglise comme «société de droit pontifical et prélature personnelle».

Les délais impartis pour réaliser cette pétition à travers le monde ont été courts. Peut-être ne s'est-on pas assez remué ? Certains ont été négligents, ont laissé passé la date ; d'autres n'aiment pas donner leur nom et leur adresse ; d'autres, blasés ou sceptiques se sont dit : «A quoi bon !...» ; ou simplement n'ont-ils pas mesuré l'importance, le poids du nombre !...

Quoi qu'il en soit le 26 mars, M. l'abbé Schmidberger a remis au cardinal Ratzinger, trois gros cartons pleins de feuilles de pétitions. L'entretien a été bref, mais très aimable. Le cardinal a promis d'en communiquer le résultat au Saint-Père.

Pour sa part, au cours d'un entretien privé, le cardinal Oddi a estimé qu'il s'agissait d'un beau résultat et qu'il convenait de l'apprécier en le multipliant par cinq. Et nous, nous savons bien que ce résultat aurait pû être considérablement accru ! Le Portugal est arrivé en retard avec 411 noms. D'autres pays et même des prieurés, en France (mais oui...) ont manqué le départ !

Nous publions ci-après le détail par pays :

RESULTATS DE LA PETITION AU SAINT PERE

CONTINENTS ET PAYS	RESULTATS	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
EUROPE		
France	38 112	
Allemagne	23 727	Dont 891 de l'étranger
Grande-Bretagne	5 185	
Irlande	2 699	Dont Eire : 1640
Belgique	1 880	
Hollande	415	
Italie	3 968	
Espagne	779	
Portugal	411	
Suisse	14 415	Dont Valais : 5548
Autriche	9 455	
Luxembourg	21	
Suède	2	Dont 1 compris en Allemagne
Norvège	5	
Danemark	1	Compris dans le total de l'Allemagne
Allemagne de l'Est	4	Id.
Yougoslavie	27	Id.
Roumanie Bulgarie	108	Id.
Hongrie	6	Id.
Tchécoslovaquie	1	Id.
TOTAL	**100 663**	
ASIE		
Japon	59	Valides, sur 151 au total
Hong Kong	25	
Inde	3 322	Valides, sur 3 499 au total
Sri Lanka	239	Valides, sur 276 au total
TOTAL	3 675	
AUSTRALIE		
Australie	**713**	
AFRIQUE		
Afrique du Sud	2 161	Dont 312 au Swaziland et 26 au Mashonaland
Zimbabwe	629	
Zambia	1	
S.W. Africa	12	
Nigeria	2	compris dans le total d'Allemagne
TOTAL	**2 813**	
AMERIQUE DU NORD		
Canada	5 145	
Etats-Unis	13 646	
Mexique	2 646	dont plus de la moitié sont en soi invalides mais ont été comptés car rédigées de la main des catéchistes faute de temps et à cause des analphabètes

AMERIQUE DU SUD	
Argentine	574
Chili	14
TOTAL	**16 880**
TOTAL CATHOLICITE	**129 850**

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 9 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'équipe Anglicanophile de confiance de l'abbé Ratzinger

L'abbé Levada, ami des Episcopaliens : grand officier de l'anglicanisation de l'Eglise conciliaire, un an avant le ralliement des mutins de la FSSPX aux Ordres conciliaires invalides

Il y a un an, l'abbé Ratzinger a nommé l'abbé Levada, «archevêque» de San Francisco et responsable du dialogue anglican-catholique (aux Etats-Unis, branche Episcopalienne) à la tête de l'ex-Saint-Office. Un indice de plus du plan de la High Church pour la réunion des anglicans et de l'Eglise conciliaire. Levada a suggéré le 18 septembre 2002 que «ce progrès (du dialogue anglican-catholique) pourrait conduire les autorités catholiques à jeter un nouveau regard sur la décision du pape Léon XIII de rejeter la validité de l'ordination Anglicane». Levada est également un fervent promoteur d'une religion unifiée (United Religions) et apporte son concours à l'URI (United Religions Initiative). Les médias détournent l'attention des lecteurs en ergotant sur les prises de position de Levada sur l'avortement. Il existe vraiment une face cachée de l'histoire religieuse actuelle. Avec l'abbé Ratzinger, le Plan de l'abbé Portal (1896) et de Lord Halifax est en marche.

Pendant ce temps l'abbé Lorans essaie d'illusionner les fidèles en laissant croire que « la Tradition revient à Rome » et il fait prier le chapelet pour que les fidèles demandent au « Ciel » d'accorder la « force » à Ratzinger de « libérer » la messe, alors qu'il s'agit d'un plan programmé. En coulisse l'abbé Lorans, animateur du GREC, est partie prenante de la décision du « Ciel » déjà arrêtée pour fin octobre.

Suite aux ralliement des « mutins » de la FSSXP, le communiqué de Menzingen de ce jour montre, par la fausse dialectique qu'il tente d'instaurer entre d'une part la « solution communautariste »[1] (abbé Laguérie et Institut du Bon Pasteur) et d'autre part la « libération totale » de la messe que demande le « bouquet » de Menzingen, que l'opération du ralliement est bien engagée dans la perspective de fin octobre et de du « miracle » programmé. Il devient évident à la lecture des communiqués que les fidèles sont considérés comme des esprits faibles et naïfs que les instigateurs cléricaux de l'opération (à Menzingen, à DICI et à Rome) tentent de manipuler par l'imposture du « Bouquet ». Plus que celle de l' « autorisation » de la messe de Saint Pie V, la véritable question est identique à celle de la secte Anglicane : les Ordres conciliaires sont invalides, et ne donnent pas les sacrements catholiques valides aux fidèles.

Continuez à nous soutenir par vos dons pour nous permettre de donner la plus large diffusion au tract qui dénonce la manipulation que représente le « bouquet » spirituel du million de chapelets.

Diffusion du message CSI du 17 mai 2005

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

[1] http://www.laportelatine.org/accueil/communic/2006/institutbonpasteur/institut.php

De: CSI Diffusion [liste@csi-diffusion.org]
Envoyé: mardi 17 mai 2005 07:40
À: undisclosed-recipients:
Objet: Nomination de l'abbé Levada comme officier de l'anglicanisation de l'Eglise conciliaire

CATHOLICI semper idem (CSI)

« Il veut régner sur la France et par la France sur le monde. »
Mgr Delassus

17 mai 2005

Nomination de l'abbé Levada comme officier de l'anglicanisation de l'Eglise conciliaire

Avertissement

Vous trouverez dans le message ci-joint des documents montrant que dans le choix des hommes, l'abbé Ratzinger ne se trompe pas. L'abbé Levada le remplacera parfaitement à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

L'objectif est clair: faire la réunion des Anglicans et de l'Eglise conciliaire, puis la religion mondiale noachide.

Ratzinger nomme l'abbé Levada, «archevêque» de San Francisco et responsable du dialogue anglican-catholique (aux Etats-Unis, branche Episcopalienne) à la tête de l'ex-Saint-Office.

Un indice de plus du plan de la High Church pour la réunion des anglicans et de l'Eglise conciliaire.

Levada a suggéré le 18 septembre 2002 que «ce progrès (du dialogue anglican-catholique) pourrait couduire les autorités catholiques à jeter un nouveau regard sur la décision du pape Léon XIII de rejeter la validité de l'ordination Anglicane».

Levada est également un fervent promoteur d'une religion unifiée (United Religions) et apporte son concours à l'URI (United Religions Initiative) que nous avons déjà dénoncé comme l'organe de préparation du noachisme.

Pendant ce temps, les médias détournent l'attention des lecteurs en ergotant sur les prises de position de Levada sur l'avortement, et le site internet de la FSSPX, Bene-DICI, nous promet un dossier complet sur Levada : que va dire l'abbé

Lorans, confrère de l'abbé Barthe ?

Il existe vraiment une face cachée de l'histoire religieuse actuelle.

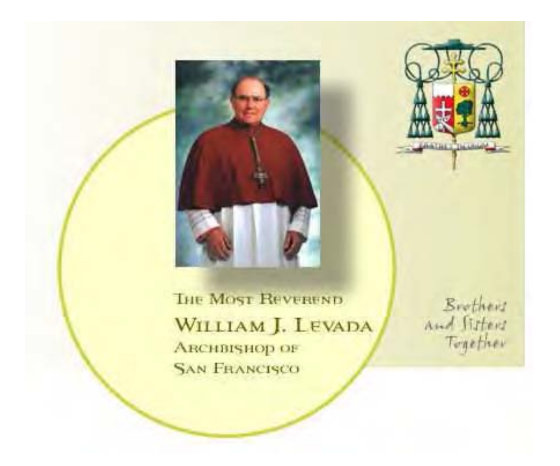
***Avec l'abbé Ratzinger,
le Plan de l'abbé Portal et de Lord Halifax est en marche.***

Site officiel de l'archidiocèse de San Francisco

http://www.sfarchdiocese.org/archbishop html

During 2000, Archbishop Levada was designated Bishop Co-Chair of the Anglican-Roman Catholic dialogue in the United States (ARC-USA). In November the Vatican announced his appointment as a Member of the Congregation of the Doctrine of the Faith.

Traduction : *« Courant 2000, l'archevêque Levada a été désigné comme évêque co-président du dialogue anglican-catholique aux Etats-Unis (ARC-USA). En novembre, le Vatican a annoncé sa nomination comme membre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. »*



Site de la communauté catholique de San Francisco

http://www.catholic-sf.org/cnslevada.html

LEVADA-DIALOGUE Sep-19-2002

Catholic-Anglican dialogue at 'a new moment', says archbishop

By Tracy Early Catholic News Service

NEW YORK (CNS) -- **Archbishop William J. Levada of San Francisco said in a New York address that the official Catholic-Anglican dialogue had "moved to a new moment."**

The archbishop, who is co-chair with Episcopal Bishop Edwin F. Gulick of Kentucky for the dialogue in the United States, said this new moment came in large part from the way the role of the bishop of Rome was presented in a 1999 document, "The Gift of Authority," issued by the Anglican-Roman Catholic International Commission.

He quoted the assertion of this agreed document that the bishop of Rome in certain circumstances had the responsibility to declare "the authentic faith of the whole church," and that this ministry was "a gift to be received by all the churches."

Archbishop Levada said reactions to the document had been more favorable on the Catholic side than the Anglican, and that representatives of the evangelical wing of Anglicanism in particular objected that it did not reflect the Protestant side of their heritage.

Speaking of ecumenism more generally, the archbishop also said many people who were formerly enthusiastic had not been "prepared for the slow pace of official ecumenical work."

"Some have become discouraged or frustrated, others have even abandoned the field for work with more tangible results," he said.

Archbishop Levada also noted that Cardinal Walter Kasper, president of the Pontifical Council for Promoting Christian Unity, had said ecumenism was currently facing a crisis in the sense of "a situation where things are hanging in the balance."

But the archbishop said "The Gift of Authority" called on Catholics and Anglicans to walk together "on the way of holiness," and "God's providence has placed before us" this document for the time of crisis.

Archbishop Levada made his comments in delivering the William Reed Huntington address Sept. 18 at Grace Episcopal Church, one of the older prominent churches of Manhattan.

Rev. Huntington, rector of the church from 1883 to 1909, was a pioneer in the modern movement for church unity, and is particularly remembered for developing a unity proposal known as the Chicago-Lambeth Quadrilateral.

This proposal, endorsed by the U.S. Episcopal bishops in 1886 and the international Anglican Lambeth gathering of 1888, envisioned unity through acceptance of four points Rev. Huntington saw as the essentials: Scripture, the creeds of the early church, the sacraments of baptism and communion, and the historic episcopate.

Archbishop Levada called him "an ecumenist far ahead of his time" and one whose zeal for church unity "rightly evokes our admiration and gratitude to God."

"May God stir up in our hearts a similar ardor," he said.

The day before the address, Archbishop Levada also participated in a luncheon meeting at the Grace Church rectory with members of the Catholic-Episcopal dialogue for New York.

He told the group that a sign of maturity in the dialogue was seen in the fact that the international commission for the first time had an Anglican co-chair who was not British -- Presiding Bishop Francis T. Griswold of the U.S. Episcopal Church, serving with another American, Catholic Archbishop Alex J. Brunett of Seattle.

This development helps dialogue participants think about the Anglican Communion in broader terms and avoid identifying it primarily with the Church of England, he said.

In the Huntington address, Archbishop Levada commended the Anglican Communion for the role it gave the laity, and called this "one of the areas of ecumenical learning that can have a positive contribution for Catholic practice as we come belatedly to renew structures of lay participation."

Summarizing the history of the dialogue, initiated at the 1966 visit of Archbishop A.M. Ramsey of Canterbury to Pope Paul VI, Archbishop Levada said the international commission had produced an impressive series of documents finding agreement or growing convergence on several important themes.

He suggested this progress might lead Catholic authorities to take a new look at the 1896 statement of Pope Leo XIII rejecting the validity of Anglican ordination.

However, Archbishop Levada noted that the Anglican ordination of women presented a difficulty for Catholics, and said the international dialogue group had a mandate, not yet dealt with, to examine the implications of this Anglican decision for ecclesiology and for the issue of authority in relation to tradition.

He added that "a new obstacle has arisen in the practice of some Anglican bishops who admit to holy orders homosexual persons living openly in committed same-sex relationships."

In some cases, Anglican bishops also have allowed a "local option" on the question of blessing same-sex unions, he said.

Quoting a recent report by a member of the international dialogue group, Archbishop Levada said those bishops were acting in dissent from the position taken by the 1998 Lambeth Conference that homosexual practice is "incompatible with biblical teaching."

END

Site de la conférence épiscopale conciliaire aux Etats-Unis

http://www.usccb.org/comm/archives/2004/04-066.shtml

Meeting of the Anglican-Roman Catholic Consultation in the U.S. Is Held; On-Going Projects and Studies Discussed

WASHINGTON (April 13, 2004) -- The fifty sixth meeting of the Anglican-Roman Catholic Consultation in the United States (ARC-USA) met March 25-28 at St. Paul's College here. This Consultation had its beginning in September, 1965. At this meeting Roman Catholic Archbishop William F. Levada of the Archdiocese of San Francisco and Episcopal Bishop Edwin F. Gulick of the Diocese of Kentucky co-chaired the Consultation that is composed of theologians and scholars, both laity and clergy.

In the opening session the members reflected on the present contexts of the two churches as the backdrop for the dialogue as it proceeds at the present time. Among other things, they spoke of the abuse scandals in the Roman Catholic Church and the tensions in the Episcopal Church and the Anglican Communion world wide over the decision of the General Assembly held in July, in Minneapolis, to ordain Bishop Robinson for the Episcopal diocese of New Hampshire.

The co-chairs brought to everyone's attention two projects that have been on going for some time: the first, on "Eucharist and Ministry" and the second, on "Intermediate Levels of Authority" as exercised in both churches. Dr. Ruth Meyers from Seabury-Western Theological Seminary, Evanston, Illinois and Prof. Joanne Pierce, from Holy Cross College, Worcester, Massachusetts presented a new draft of the text God's Gift of Unity: A Study Guide for Episcopalians and Roman Catholics. This guide is being designed to deepen understandings of the shared faith traditions, as well as of the differences, between the two churches.

It is intended to be a program for use in parishes and discussions groups and consists of five sessions that explore liturgical worship and Biblical readings that will open on to discussions of participants' experiences of their worship and their growing understanding of rituals and prayer; also included are some of the statements that come from official Anglican-Roman Catholic

dialogues. After some further revisions, the guide will be used in some local settings for a trial period, and should be ready in 2005 for use in both churches.

The second project is part of a multi-year study on "Authority" in the churches. Following previous statements on "Local and Universal Authority" and a response to the international dialogue, published under the title The Gift of Authority, this present study undertakes the issues of "intermediate" or "regional" authority. Dr. Ellen Wondra from Bexley Hall Seminary in Rochester, New York, Rev. Francis Sullivan, SJ from Boston College and Prof. Jon Nilson from Loyola University, Chicago, presented drafts on a variety of the constitutive aspects of the larger topic. Their papers addressed different levels of autonomy, regional oversight and universal authorities, as well as the dynamics and tensions among them in both churches.

Agreement for the presentations needed for the next meeting was settled during the planning session. That meeting will be held September 16 -19 in Kansas City, Missouri. The members bade farewell and presented a small gift to Dr. Mary Hines from Emmanuel College, Boston, in gratitude for her years of service to the dialogue.

The members gathered together daily for morning and evening prayer, and Eucharist was celebrated for the members of each communion underlining the sadness of disunity.

In addition to the co-chairmen, Archbishop Levada and Bishop Gulick, attending the March meeting of ARC-USA were: Bishop Barry Robert Howe of the Diocese of Kansas City (MO), Rev. Dr. Ellen K. Wondra, Dr. Marsha L. Dutton, Rev. Canon Dr. J. Robert Wright, Bishop C. Christopher Epting (staff for the Episcopal Church), Rev. Richard S. Signore, Rev. Dr. Ruth Meyers, Rev. Dr. Robert W. Prichard, Dr. Rozanne Elder (an Anglican member of the international commission), The Rev. Dirk Reinken (taking minutes), Bishop John C. Dunne of the Diocese of Rockville Centre (NY), Professor Mary E. Hines, Rev. Robert Imbelli, Prof. Joanne M. Pierce, Professor Jon Nilson, Rev. Francis A. Sullivan, Rev. Msgr. Robert Trisco, Rev. Vincent A. Heier, Rev. George Tavard, Mr. Benjamin Brown (taking minutes) and Rev. Arthur Kennedy (staff for the USCCB).

END

Site de la conférence épiscopale conciliaire aux Etats-Unis

http://www.usccb.org/comm/archives/2003/03-075.shtml

U. S. Anglican-Roman Catholic Theological Consultation Agrees To a Response to The Gift Of Authority

WASHINGTON (April 1, 2003) -Meeting from March 27-30, 2003, members of the Anglican-Roman Catholic Consultation in the United States (ARC-USA) concluded their discussion of The Gift of Authority and agreed to a response that listed certain strengths of the document, noted particular concerns, listed issues requiring further investigation, and suggested concrete steps for interim participation in structures of authority. The Gift of Authority was released by the Anglican-Roman Catholic International Commission in 1999, the fourth in a series of agreed statements and elucidations on authority in the church. ARC-USA has studied The Gift of Authority and related questions and issues for several meetings.

In sessions chaired by Bishop Edwin F. Gulick of the Diocese of Kentucky and Archbishop William J. Levada of San Francisco, members of ARC-USA discussed in detail an initial draft of a response and reviewed two additional revisions before agreement was reached unanimously on the final text.

The dialogue's sessions on Friday, March 28, were held at the offices of the United States Conference of Catholic Bishops, and members were invited to lunch with Msgr. William P. Fay, USCCB General Secretary, and staff. The rest of the meeting took place at St. Paul's College, a residence of the Paulist Fathers in Washington, DC. Bishop John C. Dunne, Auxiliary Bishop of the Diocese of Rockville Centre and a member of ARC-USA, presided and preached at the Saturday evening Eucharist of the Paulist community. ARC-USA members begin and end the day with Morning Prayer and Compline using forms in The Book of Common Prayer and attend a Eucharistic liturgy at which a member of the dialogue presides. Catholic and Anglican liturgies alternate on the days when the dialogue meets.

In other discussions, members of ARC-USA reviewed a detailed draft of a projected agreed report on intermediate levels of authority in the church, namely independent provinces of the Anglican Communion and episcopal conferences in the Catholic Church. Bishop Gulick also reported on the last meeting of the International Anglican-Roman Catholic Commission on Unity and Mission, which he attends as one of the members from the United States.

ARC-USA meets twice each year. The next meeting will be in Portland, Oregon, October 2-5, 2003.

In addition to Archbishop Levada, Bishop Gulick, and Bishop Dunne, attending the March meeting were: Bishop Barry Howe of the Diocese Kansas City (MO), Rev. Dr. Robert Prichard, Rev. Dr. Ellen Wondra, Dr. Marsha Dutton, Dr. R. William Franklin, Rev. Canon Dr. J. Robert Wright, Bishop Christopher Epting (staff for the Episcopal Church), Rev. Canon David Veal (representing the Episcopal Diocesan Ecumenical Officers), Dr. Rozanne Elder (an Anglican member of the international commission), Rev. Dr. Robert Imbelli, Professor Jon Nilson, Rev. Dr. Francis A. Sullivan, Rev. Dr. George Tavard, Dr. John

Borelli (staff for the USCCB) and Rev. Dirk Reinken and Mr. Benjamin Brown taking minutes. This was the 54th meeting of ARC-USA since its foundation in 1965.

ARC-USA's response acknowledges how The Gift of Authority bases "its reflections on authority upon the Christological substance of the Gospel: the Good News of Jesus Christ who is God's ‘Yes' to humanity and humanity's ‘Amen' to God's Truth." ARC-USA concludes that, with regard to how certain authoritative judgments in respect to the content of the faith are preserved from error, the "Christological perspective adds further depth to its consideration of this issue." However, noting that "Anglicans have serious reservations about the doctrine of infallibility," the response asked for further clarification of the doctrine of infallibility and its relationship to indefectibility. ARC-USA devoted four paragraphs to naming certain issues needing investigation if Anglicans and Catholics are to take further steps towards full communion. These issues include identifying the essential elements for full communion, the relationship between Anglican Churches and the Bishop of Rome. ARC-USA joined The Gift of Authority in suggesting ways for Anglicans and Catholics to make more visible the communion they already share. These include several ways for joint consultation and presence in the conciliar structures of the Anglican Communion and the Catholic Church.

For further information, contact Bishop Christopher Epting and Dr. John Borelli.

Full text follows.

Response of the Anglican-Roman Catholic Consultation in the USA

To the Anglican-Roman Catholic International Commission's The Gift of Authority

The Gift of Authority at this Moment of History

1. The world situation has changed radically since the publication of The Gift of Authority in 1999. This change has affected the context in which we now read the agreed statement of ARCIC. We nevertheless believe that the commitment to ecumenical relations among Christians has a positive contribution to make in times of conflict and vulnerability. In this context the bishops of our two churches have expressed their concern for peace in our country and in the community of nations.

2. The members of ARC-USA, representing our two churches, have met for their regular semi-annual meeting, March 27 - 30, 2003, to formulate their assessment of The Gift of Authority and to suggest ways in which our Churches ought to move ahead, theologically and practically, toward the goal of full communion. In this endeavor we hope to further one of the purposes of ecumenism: to ensure on earth what St. Augustine called tranquillitas ordinis, the tranquility of order. (cf. John Paul II, Message for the Celebration of the World Day of Peace, 2003, 6)

Strengths of "The Gift of Authority"

3. The Gift of Authority founds its reflections on authority upon the Christological substance of the Gospel: the Good News of Jesus Christ who is God's "Yes" to humanity and humanity's "Amen" to God's Truth. Though the confession of Jesus Christ is certainly present in other ARCIC statements, it is nowhere underscored in such a deep and creative way. We find this confession especially important at a time when the ecumenical movement itself risks shipwreck because of what the late Jean-Marie Tillard characterizes as "an erosion of the basis of koinonia by a fragmentation of faith in Christ" ("Ecumenism: The Church's Costly Hope," One in Christ 35 [1999], 224).

4. Thus The Gift of Authority insightfully reconfigures the consideration of scripture and tradition by presenting them as joint witness to Jesus Christ who is the fulfillment of all God's promises. Hence Christianity stands forth clearly as a religion not of the book, but of the person of Jesus Christ. From this acknowledgement the statement's welcome doxological and mystagogical tone proceeds.

5. All authority in the Church, whether the sensus fidei of the whole people of God or the episcope of the bishops, is in service to this witness of faith to Jesus Christ who alone is the Light of the nations -- lumen gentium. He is the Truth of God which the whole Church receives and which it proclaims.

6. The Gift of Authority recognizes that this witness of faith needs visible vehicles of synodical discernment and articulation: conciliar, collegial, and primatial (cf: ¶ 45). It rightly calls for the active participation of the whole body of the faithful in this discernment, drawing upon that sensus fidei which is itself a gift of the Holy Spirit. But the statement, faithful to our common episcopal tradition, accords a special role and responsibility to the bishops, who exercise episcope, the "ministry of memory" (¶30) and of witness within the community. The collegiality of their ministry is rightly emphasized.

7. Since the whole Church is in service to the witness of Jesus Christ, the promise of Christ that the Spirit will maintain the Church in truth grounds the possibility for authoritative judgments regarding the content of the faith that are preserved from error (¶42). Here, The Gift of Authority's Christological perspective adds further depth to its consideration of this issue.

8. The Gift of Authority sketches a rich ecclesiology of communion, in which the many and varied gifts of the community are integrated into the Gift who is Jesus Christ himself to the honor and glory of God.

Concerns Regarding "The Gift of Authority"

9. The idealism and optimism of the document, though praiseworthy, do not take sufficiently into account the concrete difficulties on the path to full agreement regarding the matters under discussion or the historical instances of authority's abuse.

10. We find that the prominent role and theological understanding of the office of bishop in The Gift of Authority are at a remove from our actual experience, though for different reasons for Roman Catholics and Anglicans. On the side of Anglicans the document appears to exaggerate the independent role of the bishops and downplay the role of priests and laity. On the Roman Catholic side, the document seems not to take into account the exercise of Roman supervision that on occasion tends to limit the ability of bishops to serve in the role as the vicars of Christ in their own local churches.

11. Furthermore, the role and participation of the laity, while affirmed, is not probed in depth, and what is affirmed does not fully reflect the experience of either of our churches. For example, The Gift of Authority¶ 39 says that the decisions of an Anglican diocesan synod can stand only with the diocesan bishop's consent; this is not the case with regard to diocesan conventions and councils of the Episcopal Church. On the Roman Catholic side the document understates the relative lack of structures that would enable effective lay participation in decision making (Cf: ¶54, 57).

12. The document affirms the importance of "synodality" in our two traditions (¶34), but does not sufficiently explore the difference in the two churches' history and present experience. In both traditions the full potential of synods has not been adequately realized. For example, in the Roman Catholic Church the present code of canon law limits the decision-making authority in diocesan synods to the bishop. In the Anglican Communion the unilateral actions of individual bishops, dioceses, and provinces undermine the reality of synodality. Such differences require further examination.

13. The restoration of communion with the bishop of Rome as universal primate is an ecclesiological goal that many Anglicans would welcome, but its present implementation would be premature since Anglicans and Roman Catholics are still looking for the reformed understanding and practice of primacy that Pope John Paul II both acknowledges as needful and encourages (Ut Unum Sint, 95-96).

14. Paragraph 42 in The Gift of Authority explains what is meant "when it is affirmed that the church may teach infallibly." It adds that "such infallible teaching is at the service of the Church's indefectibility." However, the theological understanding and ecclesial implications of the doctrine of infallibility and its relationship to indefectibility need to be further clarified. Anglicans have serious reservations about the doctrine of infallibility.

15. Paragraphs 60 to 62 call attention to Universal Primacy as a gift that the Roman Catholic Church can share with others churches. The document does not place commensurate emphasis on the rich Anglican tradition of lay participation in the deliberations of the church, which is also an important gift to be shared.

Ecclesiological Issues Requiring Joint Investigation

16. In seeking to take further steps toward full communion, we need to continue the exploration that was begun in Church as Communion (ARCIC II, 1991) of how our churches understand full communion. What would be the essential elements of "full communion" between the Anglican Communion and the Roman Catholic Church?

17. What would full communion between the Anglican Churches and the Bishop of Rome necessarily involve? How would a papal primacy be exercised fully according to the principles of communion, collegiality, and subsidiarity?

18. Could a restored communion be patterned on the communion that existed between the Eastern Churches and the Church of Rome during the first millennium? Could the restoration of communion between the Anglican Communion and the Bishop of Rome be accomplished in such a way that the traditions of the Anglican Churches would be maintained and the Anglican Churches would enjoy a relative autonomy in relationship to Roman jurisdiction?

19. Ecclesial reception has played a role in the recognition that certain doctrinal decisions have been preserved from error. Could further ecumenical study of that role contribute to convergence on the notion of infallible teaching in the service of the church's indefectibility?

Concrete Steps for Participating Together in Interim Structures of Authority

20. The Gift of Authority proposes that, even before full communion, our two Churches "make more visible the koinonia we already have." ARC-USA agrees that sharing in interim structures of authority at the international and the national level would be positive in the current situation and in the future. As representatives of our two Churches in the United States, we suggest an expansion of the "specific practical aspects of sharing episcope " proposed in ¶ 58-59.

21. Ad Limina Visits

Among the concrete steps suggested in the document is that Anglican bishops now join their Roman Catholic colleagues on ad limina visits to the Holy See. We agree that such joint visits would now testify to three things:

1. The relationship of our Churches has moved to a deeper, more positive level in the "real, but imperfect communion that we already share."
2. Ecumenical solidarity at this time of vulnerability is real and visible.
3. The bishops of both of our Churches need opportunities for deeper acquaintance with one another at this moment of rapid transition in the world situation.

22. Synods of Bishops

We recommend the regular participation of some Anglican bishops in the Synods of Bishops of the Roman Catholic Church.

23. The Lambeth Conference

At the Lambeth Conference, Roman Catholic visitors are currently designated as "Ecumenical Participants." We propose that, until full communion is achieved, Roman Catholic bishops be designated as "Roman Catholic Bishop-Delegates" with voice and participation in all Conference activities, but with no vote.

24. The Anglican Consultative Council

We propose that Roman Catholic clergy and laity, as well as bishops, be invited to the meetings of the Anglican Consultative Council.

25. Episcopal Church House of Bishops

We propose that Roman Catholic bishops be invited to attend the meetings of the House of Bishops of the Episcopal Church as "Roman Catholic Bishop-Delegates," with voice and participation in all House of Bishops activities, but no vote.

26. United States Conference of Catholic Bishops

We propose that Episcopal bishops be invited to attend the meetings of the United States Conference of Catholic Bishops as " Episcopal Bishop-Delegates," with voice and participation in all conference activities, but no vote.

27. Episcopal Church House of Deputies

We propose that Roman Catholic clergy and laity be invited to the meetings of the House of Deputies of the General Convention of the Episcopal Church as "Roman Catholic-Delegates," with voice and participation in all House of Deputies activities, but no vote.

28. Plenary Councils and Diocesan Synods

We propose that Episcopal clergy and laity be invited to participate in Roman Catholic plenary councils and diocesan synods as "Episcopal Church-Delegates," with voice and participation in all activities, but no vote.

Conclusion

29. We recognize that some of the thorny theological issues raised by The Gift of Authority have not been addressed in our response. We are convinced, however, that the most productive context for dealing with outstanding divisive issues is a relationship of mutual understanding, trust, and affection. Friends will always take each other's statements in the most positive light. Therefore, we are grateful for The Gift of Authority's invitation to deepen our relationship. We remain strongly committed to this effort.

END

Site "Running Off At The Keyboard about the world seen through Catholic eyes"

http://www.runningoff.blogspot.com/2003_09_14_runningoff_archive.html

THE TEMPLE LEGEND: FREEMASONRY & RELATED OCCULT MOVEMENTS I've promised quotes from this Rudolf Steiner book which I found in the Ohio State U. library, a promise I wasn't going to deliver on until I'd finished reading it, which I have not yet done. However, further down in this blog is one of Lee Penn's articles from Christian Challenge which details **the trip Episcopal Bishop William Swing, Archbishop William Levada, and Greek Orthodox Metropolitan Anthony took last April that included a visit to the Vatican, where they were apparently welcome**. As Lee has pointed out time and time again, the metaphysics behind URI is Theosophy. For anyone reading this who might not be familiar with Steiner, he was a Rosicrucian Mason and Theosophist who founded the German branch of the Theosophical Society, split with the Society over terminology, and founded Anthroposophy, which uses theosophical concepts but explains them in a Christian vocabulary. Anthroposophy is most visible today in Waldorf Schools which are an outreach of the belief, but Anthroposophists are active in many other areas of life. This particular book consists of several of his lectures delivered in Berlin in 1904-06, as they appear in his notes, translated into English in 1985 and published by the Rudolf Steiner Press, London. The following

quote comes from Lecture 11, CONCERNING THE LOST TEMPLE AND HOW IT IS TO BE RESTORED (In connection with the Legend of the True Cross, or Golden Legend) delivered Berlin, 15th May 1905. He is speaking about the need to reform society. Portions in square brackets appear in the original. Quote: The real problem of our day consists in this ignorance [of the fact] that there are great laws for the building of the state and of the social organism, just as there are for building a tunnel, and that one must know these laws in order to carry out the most necessary and everyday tasks in the social organism. Just as in building a tunnel, one has to know about the interaction of all the forces of nature, so must anyone wishing to start reforming society know the laws [which interweave between one person and the next]. One must study the effect of one soul on another, and draw near to the spirit. This is why theosophy must lie at the basis of every practical activity in life. Theosophy is the real practical principle of life; and only he who starts from theosophical principles and carries them over into practical life can feel himself called as able to be active in social life. That is why theosophy should penetrate all spheres of life. Statesmen, social reformers and the like are nothing without a theosophical basis, without theosophical principles. That is why, for those who study these things, all work in this field, everything done today to build up the social structure, is external patchwork and complete chaos. For one who understands the matter, what the social reformer is doing today is like somebody cutting stones and piling them one on top of another in the belief that a house will thereby come into being of its own accord. First of all a plan of the house must be drawn up. It is just the same if one asserts that, in social life, things will take shape of their own accord. One cannot reform society without knowing the laws of theosophy. This way of thinking, which works according to a plan, is called Freemasonry. p.132-133 Steiner gathered his material from a clairvoyant access to the Akashic Record, a mystical record book of everything that has ever happened and ever will happen in the world. Catholics are forbidden by CCC 2116 to have anything to do with clairvoyance. Even if Theosophy were compatible in places with Catholic doctrine--and in a few places it is--we still violate our faith by picking up its principles. If the Theosophists have their way, Catholics will find themselves living in a hostile religious environment which intends that we shall embrace it. In fact this essential incompatibility between Catholicism and Theosophy is made clear by a question and answer passage at the end Steiner's Lecture 9: Quote: Question: Why is the Catholic Church so antagonistic towards Freemasonry? Answer: The Catholic Church does not want what is coming in the future. Pius IX was initiated into Freemasonry. He tried, through the Chapter of Clermont, to bring about a connection between the Jesuits and the Freemasons. That did not succeed, and therefore the old enmity between these two remained. Our Jesuits know little about these things, and the clergy are also unaware of what is involved. The actual clergy...[Large gap] The Trappists have to keep silent, for it is known that by doing so an important faculty of inspired speech in the next life is implanted. That is indeed only to be understood through a knowledge of reincarnation. p. 115 A Theosophist believes in reincarnation. It is essential to the doctrine. A Catholic knows that Scripture indicates man lives once and then comes the judgment. **Yet Bishop Levada finds common ground with Bishop Swing in promoting a theosophical one world religion called United Religions, and Pope John Paul II meets cordially with both of them.** A last passage from Lecture 11: Quote: ...there must be a plan underlying the building of the state, just as for any other building in the world. That the world is a temple, that social life must be structured and organised, and must have pillars like a temple, and that the great sages must be these pillars -- it is this intention which is permeated with the ancient wisdom. That is not a kind of wisdom which is merely learned, but one which has to be built into human society....The only person able to work towards the building up of society is he who has absorbed all this knowledge, all this wisdom, into himself. We would not achieve much as theosophists if we were to restrict ourselves to contemplating how the human being is built up from its different members. No, we are only able to fulfill our task if we carry the principles of theosophy into everyday life. We must learn to put them to use in such a way that every turn of the hand, every movement of a finger, every step we take, bears the impress, is an expression of the spirit. In that case we shall be engaged in building the lost temple. So much for separation of church and state!

CarrieTomko@aol.com

Site "Papa Ratzi Post"

http://popebenedict16.blogspot.com/2005/05/rumor-levada-to-replace-ratzinger-at.html

In January 2002, I wrote a **letter of complaint to +Levada about the support given by his ecumenical affairs officer to the United Religions Initiative (URI)**, a loony interfaith venture led by the Episcopal Bishop of San Francisco. As part of the letter, I included a copy of this Touchstone Magazine story:

http://touchstonemag.com/archives/article.php?id=13-05-044-r

All I got from the Archbishop was a 2-sentence "thank you for sharing" letter, and an angry call from the ecumenical affairs officer ... who remained on the URI board till the next elections were held in mid-2002. Since early 2002, the Archdiocesan paper has given plenty of free publicity to the URI, and URI literature is passed out at Diocesan events.

Lee

LeePenn at aol dot com

Further developments in Anglican-Roman Catholic Dialogues

There have been a number of hopeful and challenging developments in the ongoing dialogue with the Roman Catholic Church during the triennium. These mark progress in this dialogue which we hope will bring us closer to full unity.

In May 1999, Anglican-Roman Catholic International Consultation (ARCIC) issued its third agreed statement on authority, *The Gift of Authority* (hereafter shortened to *GA*). This document explores further the nature and practice of authority in the two churches and makes concrete suggestions as to the challenges and issues each church faces in relationship to the other in this area. *GA* urges that the bishops of the two churches find concrete ways through which they may consult each other regularly and develop joint ways of exercising *episcope*. *GA* also makes the claim that ARCIC's work "has resulted in sufficient agreement on universal primacy as a gift to be shared, for us to propose that such a primacy could be offered and received even before our churches are in full communion." (§60) The Anglican Communion office has requested official responses to *GA* from the Provinces. SCER's response is included as part of this report.

In May 2000, under the leadership of Archbishop of Canterbury George Carey and Cardinal Edward Cassidy, President of the Vatican's Pontifical Council for Promoting Christian Unity, twenty-six bishops from the two churches met in Mississauga, Ontario, to review and evaluate the accomplishment of thirty years of ecumenical relationship between Anglicans and Catholics in their areas. This unprecedented meeting culminated with a statement in which the bishops reaffirmed the churches' commitment to full visible unity and proposed concrete steps that would bring us closer to that vision. The first of these is the establishment of a joint unity commission to promote and monitor the reception of ARCIC agreements and to facilitate the visible and practical expression of the "real but imperfect communion" that the two churches already share.

The resultant International Anglican-Roman Catholic Commission for Unity and Mission (IARCCUM) met for the first time in November 2001. The Rt. Rev. Edwin Gulick (Diocese of Kentucky) represents the Episcopal Church on this commission. IARCCUM has taken up the proposal from the Mississauga meeting to prepare a joint declaration that would formally express the degree of agreement that exists between Anglicans and Catholics. IARCCUM met most recently in November 2002 in Malta to explore areas of practical cooperation.

We have greeted these developments with gratitude and with hope. Our more than thirty years of official dialogue at the international level has shown that the two churches already share a great deal even while there are still issues to be resolved. We are hopeful that IARCCUM will be able to help consolidate the progress made, and stimulate further concrete expression of our growing relationship. We are also concerned, however, that IARCCUM's membership includes only two lay people, and believe that the absence of priests, deacons, and more lay persons poses an additional challenge for IARCCUM's task of raising awareness and appreciation in our two churches of the relationship growing between us.

These major international developments take place alongside the continuing work of the Anglican-Roman Catholic International Commission (ARCIC), which began its third round after the release of *The Gift of Authority*. ARCIC is now chaired by Presiding Bishop Griswold and by Archbishop Alexander J. Brunett of Seattle. SCER is grateful for their leadership, and hopeful that their chairmanship signals a new openness of ARCIC to the work of dialogue and shared mission and ministry in the USA. Professor E. Rozanne Elder of Western Michigan University continues to serve on ARCIC.

The primary focus of ARCIC during this round is discussion on the place of the Blessed Virgin Mary in the life and doctrine of the Church, an issue identified in the first round of ARCIC as needing further discussion. The members have studied the role of Mary in the Scriptures, Patristic thought, and the Reformation and post-Reformation periods, as well as the dogmatic definitions regarding the Immaculate Conception and the Assumption. A preliminary draft of an agreed statement on Mary has been discussed and refined, and will be considered further at the next meeting in July 2003. ARCIC is also studying responses to *The Gift of Authority*.

In the USA, ARCUSA now meets once very six months under the leadership of the Rt. Rev. Edwin Gulick, Bishop of Kentucky, and the Most Rev. William Levada, Archbishop of San Francisco. The group marked its fiftieth meeting in September 2000 with a special Evensong at the National Cathedral and banquet attended by previous members of ARCUSA and other invited guests. The Rt. Rev. Arthur Vogel provided an overview of the history of ARCUSA in his after-dinner address.

ARCUSA has three projects underway. One has been developing a response to *The Gift of Authority*, the refining of which will be a major agenda item for meetings in 2003. This response will express a number of substantive concerns as well as appreciation of ARCIC's work in this challenging area. Episcopal Church members of ARCUSA have expressed their conviction that there are significant issues remaining before ARCIC's proposal on universal primacy can be accepted.

ARCUSA's own project on authority in the church continues to develop. The November 1999 "Agreed Report on the Local/Universal Church" has been followed by discussion of intermediate levels of authority in our two churches, i.e., the churches at the national level. A number of papers were prepared and discussed and an agreed report is being drafted. A second element of the project on authority, the significance for our hierarchical, sacramental churches of inculturation in a democratic, secular society, is also under development. Study of ARCUSA's "Agreed Report" has been hampered by late publication and by the attention rightly given to GA. The report draws attention to the great degree of agreement in ecclesiology that the two churches share, and highlights some areas of difference that need to be addressed.

ARCUSA is also preparing a study program on shared Anglican-Roman Catholic understandings of baptism and the Eucharist for use in local adult study groups. This program emphasizes the degree of communion the two churches already share, and gives participants an opportunity to share and deepen their experience of this communion. The study guide will make clear what are the currently the barriers to shared eucharistic fellowship, a matter about which there continues to be a great deal of misinformation and misunderstanding. We anticipate that this study program will assist the goals established in Mississauga and given to IARCCUM.

We also want to note with sorrow the deaths of four leaders in this dialogue. The Revs. Jean-Marie Tillard, OP, and Edward Yarnold, SJ, were both inaugural members of ARCIC and made many notable contributions to that dialogue and to ecumenism overall. The Revs. Charles Price and James Provost were both long-time members of ARCUSA, in much of whose work they were instrumental over a period of years. While we miss the contributions and presence of these beloved colleagues, we are grateful to God for the many gifts they have brought to these dialogues and to our growing together in faith.

We recognize that Anglican-Roman Catholic relationships continue to develop in a wide variety of ways at the diocesan and parish levels; and we want to encourage continued development where strong relationships already exist, and renewed commitment to greater joint work and conversation where relationships are not yet strong. We commend the ongoing work of EDEO and NADEO in this area, and urge our various bishops and dioceses to make greater use of the resources our ecumenical officers have to offer. We note, as has IARCCUM, that one possible area of greater joint work is in the area of interfaith understanding and relationships.

We note that, while there is much progress being made at the local level, it is at the international level that the major agreements and decisions must be made. The lengthy processes by which the Anglican Communion and the Roman Catholic Church respond to international documents such as *The Gift of Authority* is frustrating for those who see the unity of the church as an urgent and pressing matter. However, it is vital to that unity that those things which divide us be addressed with care and thoroughness. We trust that it is God's will that all Christian be one, and this gives us patience in the midst of the complexities and difficulties which continue to beset this dialogue.

Finally, we express our gratitude to the many members of our church who are active contributors to our growing relationship with the Roman Catholic Church. We who follow the Incarnate One know that it is through our persons that Christ's will for the church is being and will continue to be expressed.

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 10 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le duo Lorans-Laguérie tente de déstabiliser la FSSPX avec la complicité des télévisions TF1 et France 3

L'abbé Lorans, patron du G.R.E.C., utilise l'image de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à ses fins personnelles de ralliement, et dans le dos de l'abbé Beauvais, Curé de la paroisse

Nous recevons ce soir des informations qui prouvent l'action déstabilisatrice de l'abbé Lorans envers la FSSPX.

QUELS SONT LES FAITS ?

La chaîne de télévision TF1 vient de diffuser au journal de 20H[1] de ce jour présenté par Claire Chazal un reportage sur la grand-messe de 10H30 à Saint-Nicolas-du-Chardonnet ce jour qui présente :

- Une lecture de l'épître
- L'image vidéo du Curé de Saint Nicolas sans ses paroles
- Les fidèles dans l'église et sur le parvis
- L'abbé Lorans dans la sacristie, étant interviewé par les journalistes de TF1 et expliquant brièvement qu'il n'est pas possible d'excommunier 2000 ans de Tradition

Or, nous avons appris que l'abbé Beauvais a déclaré, avec une mine étonnée, au début de son sermon à cette même messe de 10H30 qu'il découvrait la présence de journalistes et de caméras dans son église, et a invité les journalistes à déclarer à la France qu'il n'est pas possible de servir deux maîtres : Dieu et Mammon.
De façon symétrique, ce soir, à 19H, la chaîne de télévision France3 Aquitaine[2], vient de diffuser la grand-messe de ce jour à Saint-Eloi :

- En interviewant des fidèles qui expriment leur ravissement d'un accord de l'abbé Laguérie avec Ratzinger
- De l'abbé Laguérie en chaire, sans les paroles

[1] http://www.tf1 fr/
[2] http://jt.france3 fr/regions/popup.php?id=b33a_1920

- De l'abbé Laguérie dans son bureau, expliquant que l'Eglise ne peut reconnaître les religions juive et musulmane comme vraies religions
- Un commentaire du journaliste, en voix off, expliquant que l'abbé Laguérie a été nommé Supérieur de l'Institut du Bon Pasteur sans qu'il ait accepté le concile Vatican II[3], et qu'il s'agit d'une première étape de Benoît XVI envers les traditionalistes

PETITE ANALYSE LOGIQUE DES FAITS

Des faits d'aujourd'hui il ressort les conclusions suivantes que ne pourra pas contester l'abbé Lorans :

- L'abbé Lorans a été interviewé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet sans que l'abbé Beauvais, Curé de la paroisse en soit informé :
    - Car l'abbé Beauvais ne savait pas pourquoi les journalistes étaient présents, comme l'ont manifestés ses propos étonnés en chaire
    - Car l'interview de l'abbé Lorans a eu lieu pendant que l'abbé Beauvais était occupé à célébrer la messe
- L'abbé Lorans a utilisé, de concert avec TF1 et pour une diffusion nationale dans toute la France, l'image de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet sans en référer au Curé, à savoir l'abbé Beauvais
    - L'abbé Lorans a planifié son interview avec les journalistes de TF1 de façon à se trouver dans la sacristie sans en informer l'abbé Beauvais, Curé de la paroisse
    - Car il se trouvait au bon endroit au bon moment
    - Car il ne s'agit pas d'un « hasard » heureux pour le travail des journalistes, en effet l'abbé Lorans n'est pas un prêtre quelconque dans la FSSPX, car il est le Directeur de la Communication de la FSSPX, c'est-à-dire qu'il est la personne de la FSSPX qui la représente naturellement auprès des médias, il était donc naturel que ce soit lui que les journalistes cherchent à interviewer et ils le « trouvent », ô surprise, à la sacristie ! Une décision du « Ciel » ? Comme pour le « bouquet spirituel » du million de chapelets… Décidément l'abbé Lorans est guidé par la Providence et a la ligne directe avec le « Ciel »…
    - Car des journalistes qui préparent à 10H30 un reportage pour le journal de 20H du même jour disposent de peu de temps, le « chemin de fer » du reportage doit déjà être au point avant de déplacer la logistique, ils doivent déjà s'être assuré de la présence des personnes clés et ils disposent de peu de temps avant la « mise en boîte » et ensuite le visionnage du reportage avant que l'équipe de rédaction du 20H ne valide le reportage pour diffusion finale sur le média national
- L'abbé Lorans a agit en associant, devant toute la France, l'image de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à sa propre personne et à son propre message, comme s'il était le Curé de Saint-Nicolas, alors qu'il n'en a pas informé (et encore moins sollicité !) le véritable Curé en charge de la paroisse
    - Car en donnant une interview concertée, sans la permission du Curé du lieu, mais au contraire dans son dos, il se présente au téléspectateur comme étant lui-même le représentant et donc le Curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Tel que le reportage est conçu, l'illusion est parfaite pour le téléspectateur non informé des manœuvres occultes de l'abbé Lorans, tout s'enchaîne harmonieusement
- L'abbé Lorans a agit de concert avec les journalistes de TF1 pour la promotion médiatique de l'affaire du ralliement de l'abbé Laguérie, lui-même adversaire déclaré de Mgr Fellay
    - En temps que Directeur de la Communication de la FSSPX, l'abbé Lorans n'est censé ne rien ignorer de l'affaire du ralliement de l'abbé Laguérie, nommé le 8 septembre à la tête du nouvel Institut du Bon Pasteur
    - En se prêtant à l'organisation avec TF1 d'une courte interview, pour laquelle il utilise sans accord l'image de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il contribue à la médiatisation du ralliement de l'abbé Laguérie, pour lequel un reportage symétrique est organisé par France 3.
    - En temps qu'animateur du G.R.E.C., cercle occulte qui regroupe des conciliaire et des ralliés, et pour lequel l'abbé Lorans rapporte à l'abbé Hoyos, au nonce à Paris et à la Conférence épiscopale des évêques de France, l'abbé Lorans est la personne la mieux placée en France pour coordonner une action médiatique synchronisée avec l'abbé Laguérie afin de compromettre la FSSPX
    - L'abbé Laguérie avait déjà révélé dans le Mascaret du mois de septembre 2004[4], en pleine affaire des mutins, le rôle d'instigateur de l'abbé Lorans pour la propre révolte de l'abbé Laguérie contre Mgr Fellay

---

[3] Ce qui est faux, l'abbé Laguérie est simplement autorisé à effectuer une « critique constructive du concile ». L'expression casuistique est inspirée des articles de l'abbé Barthe dans la revue *Catholica*.

[4] L'abbé **Laguérie** est monté au créneau en juillet 2004, semble-t-il **poussé à intervenir sur les interventions répétées de l'abbé Lorans** vers la mi-juillet.

L'abbé Lorans a montré depuis des mois son rôle central de coordinateur du ralliement de la FSSPX. Il y travaille depuis 8 ans au sein du G.R.E.C.[5], il s'est engagé totalement dans la promotion de l'imposture du « Bouquet spirituel »[6]. L'abbé Lorans vient aujourd'hui de tomber le masque en étalant **sa complicité flagrante avec les journalistes de TF1 pour contribuer à médiatiser le récent ralliement de l'abbé Laguérie, adversaire déclaré de Mgr Fellay**. Il avait déjà fait le siège de l'abbé Laguérie en juillet 2004, afin que celui-ci tente de déstabiliser Mgr Fellay, par sa lettre incendiaire sur les séminaires, adressée aux grands électeurs du futur Chapitre Général. Désormais, l'abbé Lorans agit efficacement avec les médias nationaux, au plus haut niveau (le 20H de TF1 !), en véritable architecte occulte du ralliement à Ratzinger : manipule-t-il aussi Mgr Fellay, de concert avec l'abbé Laguérie (adversaire de Mgr Fellay), comme il vient aujourd'hui de se jouer de l'abbé Beauvais ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

____

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

«Début juillet, alors qu'il se trouve en Limousin pour trois jours, l'abbé **Laguérie** reçoit une **demi-douzaine de messages de M. l'abbé Alain Lorans**: "*nos supérieurs, l'abbé **de Cacqueray** en particulier, commencent à comprendre et à admettre de très sérieuses difficultés au séminaire d'Écône. Lors de la réunion des directeurs des écoles, la totalité des prêtres, une quinzaine ont (tous) exprimé leur inquiétude. **C'est le moment,*** **poursuit l'abbé Lorans**, *on connaît votre position (sermon du 4 juillet à Paris et* Mascaret *de juillet):* **faites nous donc un note** *à l'intention des supérieurs et **j'agirai de mon côté***" Abbé **Laguérie** (*Mascaret* n° 265 -- septembre -octobre 2004).

«C'est dire que **l'abbé Laguérie n'a pas vraiment envie de se mêler de l'affaire au début juillet. Mais les instances de l'abbé Lorans** [...].» (*Mascaret* n° 265 -- Septembre -octobre 2004).

L'abbé **de Tanoüarn** a soutenu en sous-main et bruyamment l'abbé **Laguérie** à travers *Minute* à partir de fin août 2004. Puis une fois les mutins **Laguérie-Héry** expulsés de la FSSPX en septembre, l'abbé **Lorans** s'en est fait le procureur dans *DICI* qu'il dirige:

«Si M. l'abbé **Philippe Laguérie** avait suivi **les conseils qui lui furent expressément donnés à la mi-juillet**, il aurait emprunté la voie hiérarchique, alertant le Supérieur de district, le Supérieur Général, voire les quatre évêques de la Fraternité Saint-Pie X par une note interne sur la situation d'Écône qu'il jugeait grave, -- comme c'est son droit le plus strict. Mais M. l'abbé **Philippe Laguérie** a préféré exercer une pression sur le Supérieur Général contre le Directeur d'Écône, ce qu'il a d'ailleurs reconnu.» Abbé **Lorans** (*DICI* n° 100 -- du 10 au 25 septembre 2004).

[5] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/006_2006/VM-2006-06-17/VM-2006-06-17-3-00-Petite_grammaire_du_GREC_de_l_abbe_Lorans%20%281%29 htm#_ftn5
[6] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/Tract_appel_des_fideles_a_Mgr_Lefebvre%20TIRAGE.pdf

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 11 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'abbé Laguérie vend la mèche du « bouquet spirituel » : Mgr Fellay et l'abbé Lorans pris en flagrant délit de manipulation du Rosaire

Mgr Fellay et l'abbé Lorans font fallacieusement et internationalement prier les fidèles pour une décision de Rome déjà prise. On nous apprend également qu'à Chiré-en-Montreuil, l'abbé Cotard a annoncé dans son sermon en début septembre que la décision de Rome était déjà prise. L'abbé Cotard est membre du Chapitre général qui a voté cette imposture du « bouquet spirituel ».

ROME A DEJA PROGRAMME LA SORTIE DE SON « AUTORISATION » DE LA MESSE POUR NOVEMBRE

L'abbé Laguérie vient de vendre la mèche et de révéler que la campagne du « bouquet spirituel » lancée par Mgr Fellay et orchestrée mondialement par l'abbé Lorans, afin de demander au « Ciel » d'accorder l' « autorisation de la messe », n'est qu'une gigantesque imposture : la décision est déjà prise !

> *« Comme nous l'a répété plusieurs fois le cardinal Castrillon Hoyos : aujourd'hui la messe traditionnelle n'est plus une permission. Comprenez ce que cela veut dire, elle veut aussi être un devoir et une obligation. Quelle avancée formidable. Formidable. Et on peut dire je crois que ce grand pas de géant qui vient d'être fait est, non seulement pour nous mais également pour toute l'Eglise, eh bien est le signe, la préparation, le propédeutique de ce **document qui sortira certainement en novembre**, où les droits de la messe traditionnelle seront rétablis dans toute leur dignité. »* Abbé Laguérie, Bordeaux, le 10 septembre 2006[1]

Le Figaro du 11 septembre reprend la même information :

> *« L'abbé Laguérie est persuadé que le vent romain souffle dans la bonne direction. Et croit même savoir que «Rome s'apprête à publier un document destiné à redonner toute sa place au rite traditionnel, à libéraliser son usage.» »* Le Figaro, 11 septembre 2006[2]

[1] http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=213967
[2] http://www.lefigaro fr/france/20060911.FIG000000145__bordeaux_l_abbe_laguerie_celebre_sa_victoire html

Et le blog anglophone *Rorate Caeli* souligne l'importance de la révélation, en commentant :

> *« Bien, les abbés Laguérie, Aulagnier, Héry, de Tanoüarn...sont juste de retour de leur dernier marathon Romain, durant lequel le nouvel Institut a été fondé. Il est probable qu'ils sont bien mieux informés sur ces détails que la plupart. Les différents calendriers semblent apparemment se rejoindre après Octobre... » Rorate Caeli, 11 septembre 2006*[3]

Ce qui est très juste, car les mutins de la FSSPX sont très bien informés sur les plans de Rome. Tout comme l'abbé Lorans qui patronne le G.R.E.C. et y fréquente le Nonce de Paris.

MGR FELLAY ESSAIE DE FAIRE CROIRE AUX FIDELES QUE LA DECISION (DEJA PRISE !) VIENDRA DU « CIEL »

Or, depuis le 20 août Mgr Fellay fait prier les fidèles pour que le « Ciel » accorde à Ratzinger la « force » d'une décision qu'il a déjà prise ! Le Ciel n'a rien à faire dans cette ruse, et les fidèles sont trompés dans leur ferveur par Mgr Fellay et l'abbé Lorans, Directeur de DICI et de la Communication de la FSSPX[4], qui redouble frénétiquement de zèle pour faire prier les fidèles :

> *« (…) la résolution du chapitre général de la Fraternité Saint Pie X d'offrir au pape Benoît XVI, en octobre prochain, un bouquet d'un million de chapelets pour l'entière liberté de la messe de toujours, pour la restauration du Règne social de Notre Seigneur et pour le triomphe du Cœur Immaculé de Marie.*
>
> *De fait, **cette offrande spirituelle sera comme une immense gerbe composée d'une multitude de petits bouquets agencés selon l'inspiration du Saint Esprit.** Chapelets en famille, chapelets des paroisses, chapelets des couvents de contemplatives, chapelets des malades, chapelets avec ceux qui n'ont pas encore tout compris mais qui veulent bien prier pour la liberté de la messe traditionnelle… Du monde entier, nous parviennent ces fleurs que l'amour de Dieu et des âmes fait éclore.*
>
> ***Persévérons ! Disons sans nous lasser à notre Mère du Ciel** : « On n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre assistance ou demandé votre intercession ait été abandonné » ! Abbé Lorans, DICI, semaine du 2 au 23 septembre 2006*[5]

Cette imposture du « Bouquet spirituel » est encore relayée dans le tout récent communiqué de l'abbé Sélégny :

> *« (…) La messe de la Tradition bimillénaire doit jouir dans l'Eglise d'un droit de cité plein et entier : elle n'est pas un privilège réservé à quelques-uns, elle est un droit pour tous les prêtres et tous les fidèles de l'Eglise universelle. **C'est pourquoi la Fraternité Saint Pie X invite prêtres et fidèles à s'associer à sa campagne de prières qui a pour but de présenter, en octobre prochain, au pape Benoît XVI un million de chapelets pour la libération totale de la messe traditionnelle**.*
>
> *Menzingen, en la fête de la Nativité de Notre Dame, 8 septembre 2006 »*[6]

---

[3] http://rorate-caeli.blogspot.com/

[4] A l'occasion de l'Université d'Eté du 12 août 2006, le site de *La Porte Latine* va jusqu'à présenter en des termes aussi exagérément laudateurs le fameux abbé Lorans : « la maestria du recteur honoraire de l'Institut Saint-Pie X, la hauteur de vue et la sagesse de l'ancien directeur du séminaire d'Ecône et le professionnalisme et l'humour tout en finesse et en nuance de l'actuel Directeur de la communication de la FSSPX : ce fut un réel régal ! » La Cour de Suresnes se porte bien et la courtisanerie y est de mise.

[5] http://www.dici.org/accueil.php

[6] http://www.laportelatine.org/accueil/communic/2006/institutbonpasteur/institut.php

TOUJOURS LES MEMES NOMS DANS CETTE IMPOSTURE GIGANTESQUE : ABBES LORANS & SCHMIDBERGER

Tout cela confirme ce qu'écrivait un groupe de fidèles de Mgr Lefebvre dans leur tract sur l'imposture du « Bouquet spirituel »[7]. Diffusez-le largement pour que soit connue cette imposture qui n'eût d'autre précédent connu que la collecte des trois cartons d'adresses de fidèles de la Tradition en 1985 par l'abbé Schmidberger et qu'il alla déposer lui-même à Rome aux pieds de l'abbé Ratzinger.

Abbé Schmidberger, abbé Lorans… décidément toujours les mêmes noms dans ces opérations de manipulation des fidèles et des clercs depuis des mois et même des années. Jusqu'où Mgr Fellay va-t-il vouloir se discréditer dans cette lamentable affaire du « bouquet spirituel » ? La manipulation d'hier de l'abbé Lorans de mèche avec les journalistes de TF1 dans la sacristie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, a montré de quoi était capable ce « conseiller », Directeur de la « Communication » de la FSSPX. Mgr Lefebvre eût été scandalisé par les clercs qui ont osé imaginer une telle imposture en ayant recours au Très Saint Rosaire, et en le manipulant sans respect pour cette prière adressée à la Très Sainte Vierge Marie. Du haut du Ciel que dit saint François de Sales de se voir ainsi invoqué sans vergogne et de façon aussi impie par des clercs pour les services d'un plan si machiavélique ?

Continuez à nous envoyer vos dons financiers afin que nous puissions distribuer le tract qui dénonce l'imposture du « Bouquet » auprès de milliers de clercs et de fidèles internationalement.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset



DICI
Documentation ▪ Information ▪ Catholiques ▪ Internationales

ACCUEIL
Qui sommes-nous ?
Questions fréquentes
ACTUALITÉ
CONNAITRE LA FOI
ARTICLES DE FOND
GALERIES PHOTOS
L'ORDO LITURGIQUE
LIEUX DE MESSE
NOS SERVICES
ABONNEMENTS
SOUTIEN
ARCHIVES
LA FRATERNITE EN DIRECT
LIENS
Recherche
ok
actualité doctrine
Dici International
> français

EDITORIAL

Semaines du 2 au 23 septembre 2006

• DICI 141 •

Editorial : La corbeille de Glycera

« La bouquetière Glycera savait si proprement diversifier la disposition et le mélange des fleurs, qu'avec les mêmes fleurs elle faisait une grande variété de bouquets…Ainsi le Saint Esprit dispose et arrange avec tant de variété les enseignements de dévotion… » Tout le monde connaît les premières lignes de l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, elles peuvent s'appliquer à la résolution du chapitre général de la Fraternité Saint Pie X d'offrir au pape Benoît XVI, en octobre prochain, un bouquet d'un million de chapelets pour l'entière liberté de la messe de toujours, pour la restauration du Règne social de Notre Seigneur et pour le triomphe du Cœur Immaculé de Marie.

De fait, cette offrande spirituelle sera comme une immense gerbe composée d'une multitude de petits bouquets agencés selon l'inspiration du Saint Esprit. Chapelets en famille, chapelets des paroisses, chapelets des couvents de contemplatives, chapelets des malades, chapelets avec ceux qui n'ont pas encore tout compris mais qui veulent bien prier pour la liberté de la messe traditionnelle… Du monde entier, nous parviennent ces fleurs que l'amour de Dieu et des âmes fait éclore.

Persévérons ! Disons sans nous lasser à notre Mère du Ciel : « On n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre assistance ou demandé votre intercession ait été abandonné » !

Abbé Alain Lorans

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

7 http://www.virgo-maria.org/articles/2006/Tract_appel_des_fideles_a_Mgr_Lefebvre%20TIRAGE.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 11 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Ducaud-Bourget briguait le Patriarcat de la Tradition

Révélations de Mgr Guérard des Lauriers (1986), 20 ans avant la bataille finale de Rome pour récupérer la FSSPX, bataille lancée par l'érection de l'Institut du Bon Pasteur et par le téléguidage du « Bouquet spirituel »

Alors que la Rome des antichrists vient d'ériger les mutins de la FSSPX en un Institut du Bon Pasteur, le 8 septembre 2006, il est bon de relire cet article de Mgr Guérard des Lauriers, daté de 1986. Mgr Guérard s'inquiétait des conditions secrètes qui pourraient conditionner les sacres par Mgr Lefebvre. L'histoire a depuis montré que les sacres des quatre évêques le 29 juin 1988 furent suivis d'une excommunication qui marquait la rupture, ce qu'appelait Mgr Guérard de ses voeux.

En 2006, la situation est différente, car les FAITS de l'attentat inouï contre le Sacerdoce, réalisé par l'instauration du nouveau rite épiscopal artificiel et invalide (*Pontificalis Romani*, 1968 voir note[1]), dérivé du Document X[2] (prétendue Tradition apostolique fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome), ces FAITS sont désormais de façon très large sur la place publique depuis plus de 20 mois. La pseudo-démonstration du Père Pierre-Marie d'Avrillé qui tentait de s'opposer aux FAITS, a été balayée par les travaux du Comité international *Rore Sanctifica*, travaux repris et synthétisés par l'abbé Cekada. Si Mgr Guérard avait été saisi de ce dossier et avait disposé de tous les documents qui montrent la filiation Anglicane qui point derrière ce complot multi-décennal, il n'eût certainement pas manqué de réagir vigoureusement. En tout cas, il n'eût pas adopté le comportement silencieux et inactif sur le sujet, qui est la règle de la plupart des clercs de la Tradition qui se réclament de lui.

En note de son article, Mgr Guérard révèle :

> *« une "résolution" qui avait été envisagée, quand les fidèles attachés à la Tradition se sont groupés en un mouvement apparemment consistant, et avec lequel l'"autorité" jugea opportun de "composer"... ou*

---

[1] http://www.rore-sanctifica.org
[2] Lire la thèse de doctorat de Jean Magne (1975), défendue et récompensée par Henri-Irénée Marrou

de le paraître! ***Les" traditionnels" auraient constitué une sorte de patriarcat demeurant subordonné à la "Rome" nouvelle****, et recevant d'elle l'approbation d'une liturgie propre.* ***Mgr Ducaud-Bourget était l'un des "patriarches" possibles****. Fort heureusement, des rivalités d'ordre personnel firent échouer ce projet. On peut craindre que le très rusé Wojtyla n'en reprenne la substance. Accorder à tels groupes de fidèles la faculté de demander à "Rome" SOUS CERTAINES CONDITIONS la permission de faire célébrer la MESSE traditionnelle, a constitué un pas important dans ce sens. »* Mgr Guérard des Lauriers, janvier1986

Ainsi nous voyons resurgir au début des années 1970, dans le cas de la récupération de la FSSPX par Rome, ce projet récurrent du Patriarcat. Les documents historiques nous ont appris la prédilection qu'ont les milieux subversifs anglicano-rosicruciens pour l'institution patriarcale. Nous nous sommes déjà étendu sur ce sujet dans nos messages. Nous en rappelons quelques extraits en annexe. Le texte qui résume le mieux le schéma Patriarcal de ces milieux subversifs est le mémoire rédigé par le bénédictin Dom Beauduin et lu par le cardinal Mercier à la quatrième conversation de Malines en 1925.

Si les clercs avaient eût le goût de l'étude de l'ennemi, de ses projets, si les clercs de la Tradition avaient su se placer au même niveau de patience et de conception stratégique du combat auquel se placent les adversaires les plus rusés et les plus obstinés de l'Eglise, ils auraient compris la continuité de cette subversion plus que centenaire, née des projets des loges et des Anglicans du Pasteur Pusey du milieu du XIX° siècle. Ils en auraient perçu la logique qui vise à la destruction totale du Sacerdoce sacramentel, chose qui fut mis en route par le rite invalide de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani*, le 18 juin 1968. La main Anglicane y laisse des traces, tout comme dans le projet des Patriarcats.

L'actualité intentionnellement agitée par les médias maçonniques depuis le 8 septembre autour de l'érection par Ratzinger de l'Institut du Bon Pasteur, doit être lue et comprise à la hauteur de ces considérations historiques pleines d'enseignement. Le combat de la Tradition, qui connaît actuellement l'assaut ultime de l'ennemi contre la FSSPX, vit une accélération. La séduction de la « réconciliation » dans laquelle l'abbé Laguérie, et son complice occulte au sein de la FSSPX, l'abbé Lorans, veut entraîner la FSSPX, clercs et fidèles, vient concrétiser l'aboutissement ultime d'un plan de l'ennemi qui a su déployer la même patience, et aussi la même brutalité que l'Anglican Cranmer au XVI° siècle, pour, appuyé du pouvoir temporel (aujourd'hui celui des télévisions et des journaux nationaux), exterminer la religion catholique et ses prêtres validement ordonnés.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

PREMIERE ANNEXE – ARTICLE DE VIRGO MARIA SUR LES PROJETS PATRIARCAUX DE L'ABBE RATZINGER

- L'abbé Ratzinger abandonne le titre de Patriarche d'Occident (message VM du 20 mars 2006)[3]

Celui qui était encore le cardinal Ratzinger a émis cette idée même dans un essai publié en 1969 sous le titre « Primat et épiscopat », qui figure dans le livre *Das neue Volk Gottes*. La traduction en anglais du texte ci-après a été faite par l'abbé Joseph Komonchak, de l'Université catholique d'Amérique :

> *« L'image d'État centralisé que l'Église a offerte jusqu'au Concile tient non seulement à l'office de Pierre, mais aussi à son amalgame avec la fonction patriarcale, laquelle n'a cessé de se renforcer tout au long de l'histoire et que l'évêque de Rome exerçait pour l'ensemble de la Chrétienté latine. Le droit canon uniforme, la liturgie uniforme, la nomination uniforme des évêques par le centre romain, tout cela ne fait pas forcément partie du primat, mais résulte de l'union étroite des deux offices.* ***C'est pourquoi la tâche à envisager pour l'avenir consistera, d'une part à établir de nouveau*** *– et plus clairement, cette fois –* ***une distinction entre la véritable fonction du successeur de Pierre et l'office patriarcal, d'autre part à créer au besoin de nouveaux patriarcats***

[3] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-20/VM_Les_futurs_patriarcats_de_l_abbe_Ratzinger.html

et à les détacher de l'église latine. *Choisir l'unité avec le pape ne signifiera plus, dès lors, s'incorporer à une administration uniforme, mais seulement s'intégrer à une unité de foi et de communion, dans laquelle le pape est reconnu comme ayant pouvoir de livrer des interprétations contraignantes de la révélation donnée dans le Christ, interprétations dont l'autorité est acceptée chaque fois qu'elles sont livrées sous une forme définitive ».* Et Ratzinger de conclure : *« Dans un avenir point trop éloigné, on sera fondé à se demander si les églises d'Asie et d'Afrique, comme celles d'Orient, ne devraient pas se présenter sous leurs propres formes, qui pourraient être des "patriarcats" autonomes ou des "grandes églises", quel que soit le nom que l'on donne un jour à ces ecclesiae dans l'Ecclesia ». Joseph Ratzinger, 1969,* Primat et épiscopat

Ratzinger n'a pas réitéré cette idée dans ses écrits ultérieurs, mais on la trouve bien à un certain moment de sa réflexion ecclésiologique.

- *La séduction : la création d'un Patriarcat Tridentin ?* (message VM du 22 mars)[4]

Récemment l'abbé Ratzinger vient en effet d'abandonner son titre de patriarche d'Occident, rendant en quelque sorte le titre disponible. Dès 1969, l'abbé Ratzinger avait préconisé la multiplication des patriarcats :

« C'est pourquoi la tâche à envisager pour l'avenir consistera, d'une part à établir de nouveau *– et plus clairement, cette fois –* ***une distinction entre la véritable fonction du successeur de Pierre et l'office patriarcal, d'autre part à créer au besoin de nouveaux patriarcats et à les détacher de l'église latine. »*** **Joseph Ratzinger, *Primat et épiscopat*, 1969**

Comme l'a fait remarquer un vaticaniste, ce récent abandon du titre de Patriarche d'Occident ouvre la voie à la réduction de la fonction pontificale à un *« patriarcat des latins »*, d'autres patriarcats pouvant surgir dans l'Eglise conciliaire.

Ainsi, dans le message *Virgo-Maria* du 20 mars nous évoquions cette hypothèse en citant le vaticaniste John L.Allen :

« Comme l'objection de Garuti à propos du terme " patriarche " semble concerner un possible affaiblissement de l'autorité papale, ***certains théologiens favorables à une plus grande collégialité ont longtemps encouragé la Chrétienté Occidentale à créer de nouveaux patriarcats dans le but de donner une autonomie et une autorité plus grandes aux églises locales.***

D'après ce schéma, il pourrait y avoir un Patriarche d'Afrique, un d'Asie et même un d'Amérique du Nord. Le pape serait considéré comme le garant suprême de la foi et de la discipline, plutôt que comme le simple chef de l'Église Romaine. Pour prendre un exemple, un Patriarcat d'Afrique pourrait avoir sa propre liturgie autochtone plutôt que de demander d'apporter des retouches au " Rite Romain . "

Quelques analystes ont insinué que l'abandon du titre de " Patriarche d'Occident " pourrait être le premier pas dans cette direction. Le pape pourrait éventuellement devenir quelque chose comme un " Patriarche des latins " laissant de la place pour d'autres patriarches dans la tradition historique de l'Occident. *Si tout cela est prévu dans les cartes reste encore à voir.* » John L.Allen[6] du 10 mars 2006

- *L'"Eglise Anglicane unie non absorbée" : Le "Patriarcat Anglican", cheval de Troie dans l'Eglise. Les 4° conversations anglicanes de Malines (1925) Le mémoire de Dom Beauduin o.s.b., maître de Dom Botte : Un modèle inversé très actuel pour l'« union » de la FSSPX avec Rome* (message du 10 avril 2006)[5]

Nous citions Dom Beauduin en établissant un parallèle avec la FSSPX :

« ***Union, non absorption, telle est donc, nous semble-t-il, la formule de la réconciliation****. D'une part une société religieuse, l'Église anglicane, jouissant de son organisation intérieure propre, un corps moral jouissant de son autonomie, de ses institutions, de ses lois, de sa liturgie propre, sous l'autorité de son chef le Patriarche de Cantorbéry; mais manquant du principe d'unité et du fondement infaillible de la vérité, que le Christ veut dans l'Église qu'il a fondée : unum ovile et unus Pastor. D'autre part, l'Église romaine, qui, elle aussi, a ses institutions, son droit, sa liturgie, en un mot son organisation*

---

[4] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-22/VM-Ralliement-les-scenarii-de-Mgr-Fellay-et-de-Ratzinger htm
[5] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/004_2006/VM-2006-04-10/VM-Dom_Beauduin_Eglise_anglicane_unie_non_absorbee.htm

intérieure latine; mais qui, en plus et surtout, possède en son chef le principe d'unité, le fondement de vérité et d'apostolicité, la pierre inébranlable sur laquelle toute l'Église du Christ est fondée. Il faut donc nécessairement, si l'Église anglicane veut appartenir à cette société unique et visible du Christ, qu'elle établisse entre elle et l'Église romaine ce lien de dépendance et de soumission au successeur de Pierre; en d'autres termes il faut qu'elle devienne non latine mais romaine; et qu'en conservant toute son organisation intérieure, toutes ses traditions historiques et sa légitime autonomie, à l'instar des Églises orientales, elle établisse fortement ce lien indispensable de subordination à l'Église universelle dont le principe d'unité est à Rome. » **Dom Beauduin, 1925**

- *La FSSPX « unie mais non absorbée » Des conversations anglicanes de Malines (1923) à la prise de contrôle de l'œuvre de Mgr Lefebvre. « Sa Béatitude » Bernard Fellay ?* (message VM du 14 avril 2006)[6]

Après avoir fait une application pratique du texte de 1925 de Dom Beauduin à la FSSPX ? nous avons donné quelques citations d'un texte récent d'un gnostique (Jean-Luc d'Alberoy) du 9 mars 2003 [7]:

- *« **Troisième Rome chrétienne** », ou plus exactement d'un « Troisième Règne » ou « Tiers Âge » de l'impérialité de spiritualité chrétienne en Europe.*
- *En cette aube du troisième millénaire chrétien, l'heure est désormais venue d'un tiers âge postmoderne, à même d'édifier un Imperium europaeum rassemblant l'ensemble des nations du continent dans une foi renouvelée : un « Saint-Empire européen », dans lequel la Chrétienté a vocation à retrouver son unité originelle.*
- *Cette Tradition ecclésialement conçue devra en effet faire retour à la « sapience » authentique, providentiellement retrouvée par le « pérennialisme » contemporain, **sous l'influence déterminante du français René Guénon et, plus encore, de ceux de ses disciples chrétiens qui ont su le dépasser.***
- *une progressif entérinement ecclésial de cet enracinement, par **une conception de la communion œcuménique européenne formulée selon l'ecclésiologie propre à l'Orthodoxie** : **des diocèses très enracinés et largement autonomes (épiscopocentrisme traditionnel), rassemblés en Églises nationales** rendant inséparable spiritualité et identité des peuples*
- *l'autocéphalisme orthodoxe, le gallicanisme, mais aussi **certains traits de l'anglicanisme de la High Church,** et de façon générale tous les mouvements ecclésiaux d'autonomie nationale se fondant sur la Tradition*
- *L'objectif final est celui d'une **réunification des Églises d'Occident et d'Orient**, dans un esprit de renaissance de l'Église romaine indivise, fondée par l'Empereur Constantin au IVe s. (313)*
- *La Chrétienté, ainsi rendue à sa substance ancienne pour l'accomplir, apparaîtrait à nouveau clairement, à l'âge postmoderne, comme ce qu'elle n'a jamais cessé d'être inconsciemment : un Corps mystique européen, **animé par une foi pagano-chrétienne***
- *on voit qu'il sera nécessaire, pour **l'édification d'une communion œcuménique européocentrique** – c'est-à-dire une nouvelle Chrétienté –, de tendre à ne conserver du protestantisme que la partie de son organisation qui a produit des Églises nationales fortement enracinées, notamment le principe qui y fait du roi le chef temporel de l'Église du royaume*
- ***Saint Benoît**, patron de l'Europe, saints Cyrille et Méthode, copatrons de l'Europe, priez pour nous !*

Fin des citations du texte gnostique

DEUXIEME ANNEXE – ARTICLE DE MGR GUERARD DES LAURIERS DE JANVIER 1986

http://francetradition.forumactif.net/ftopic86.Texte-Mgr-Guerard-des-Lauriers-Etude-Abbe-Cekada.htm

SOUS LA BANNIERE

Extrait du supplément au n° 3 de janvier février 1986

CONSACRER DES ÉVÊQUES ? par Mgr Guérard des Lauriers

[6] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/004_2006/VM-2006-04-14/VM-Patriarcat%20Tridentin_La_FSSPX_unie_non_absorbee htm

[7] http://www.geocities.com/catholique_et_royaliste2002/arch7/articles/chretiente.htm

1 .Quelle consécration ?

Le bruit, ces temps-ci, a couru une fois de plus : "Mgr Lefebvre va consacrer des Evêques". Il "va", il se "dispose à ". Ce même propos, Mgr L. [qu'on veuille bien lire : Lefebvre] m'en a entretenu à Ecône en 1976. Je lui en ai alors exprimé ma très chaude et respectueuse approbation. Au cours de cette décennie, le même bruit, fréquemment, a sourdement grondé avant de retentir comme un cri. L’"opinion ", trans-secouée, brandit la certitude dont elle se gonfle: "C'est imminent. Il va consacrer des Evêques! " Et puis... rien. Et l"opinion" quête une autre tempête. Le bruit: "Sacre par Mgr L. ", n'était qu'une fausse alerte [pour user les courages, mais dont Dieu Se sert pour forger Ses amis]. La baudruche se dégonfle. Calme plat [au moins sur ce point!]. Quelques mois passent. Et tout recommence. Cela, combien de fois depuis dix ans! Ça ne fait donc qu'une de plus !

Il y a cependant pour cette fois-ci, ceci. Deux des quatre "épiscopables" [par Mgr L.], ont demandé par téléphone à deux de leurs anciens condisciples, évincés d'Ecône [eu égard à W. (= Mgr Wojtyla)] , et réputés pour leur savoir en matière doctrinale: ils ont donc demandé. .. " quelles sont les raisons pour lesquelles il serait légitime, voire même actuellement nécessaire, de consacrer des Evêques ?" A cette question, j'ai répondu dans une précédente "Déclaration". Le contenu de celle-ci s'avère donc être de circonstance, eu égard au "bruit" qui, cette fois-ci, paraît avoir quelque fondement. Cependant, avant de reproduire [ci-dessous], l'essentiel de cette "Déclaration", j'estime aussi prudent qu'honnête, de prévenir toute équivoque.

C'est qu'en effet Mgr L., suspens a divinis, continue cependant d'ordonner des prêtres [1] , de confirmer, voire même de "donner" à certains de ces prêtres le pouvoir de confirmer [2]. Comment donc peut-il se faire que Mgr L., désobéissant en matière gravissime à celui [W.] dont Mgr L. affirme avec pertinacité qu'il [W.] est l'Autorité ["mauvais Pape, mais Pape"], comment peut-il se faire que Mgr L. ne soit pas excommunié ? La réponse à cette question dans la Lumière de la très sainte Foi, est évidente.

Si W. n'applique pas les lois de l'Eglise, comme il se devrait même à Mgr L., la raison en est que lui-même s'en avoue non capable. La raison véritable est que W. n'est pas l'Autorité. Il singe de l'être, dans la mesure où cela sert tout autre chose que le bien de l'Eglise, et même sert la perte de l'Eglise.

Mais ce qui est évident dans la lumière de la très sainte Foi, demeure densément obscur au point de vue de Mgr L. et de W. Ils sont d'accord pour affirmer, pour proclamer , non seulement en paroles mais en actes: "W. est l'Autorité". Alors, comment peut-il se faire que, sans protester, "ladite Autorité" laisse un Evêque suspens a divinis non seulement user de ses pouvoirs, mais encore les extrapoler ? Qu'une telle conjoncture, périodiquement répétée, se mue en un état communément admis, cela induit inéluctablement à considérer comme étant très positivement possible l'hypothèse d'un pacte ultra secret.

Ce pacte, voici quel il serait, énoncé par W. s'adressant à Mgr L. : "Continuez à ordonner et à confirmer, comme vous l'entendez. Vous ne serez aucunement inquiété. A une seule condition cependant, celle d'affirmer et de proclamer que je suis l'Autorité". Le plus grand "service" que l'on puisse rendre à W. , dans sa lumière à lui qui est celle de Satan, c'est de l'accréditer comme étant l'Autorité. C'est ce "service", ordonné objectivement, [et, de par Dieu, dérisoirement] à la destruction de l'Eglise, que Mgr Lefebvre accomplit, et impose à ceux qui le suivent d'accomplir , inconsciemment je l'espère, mais enfin opiniâtrement. Comment dans ces conditions, ne pas subodorer l'insidieux piège de Satan: "Cela, une part universelle dans mon église wojtylienne, cela, à toi Marcel Lefebvre, je donnerai tout, si tombant à [mes pieds] tu te prosternes devant moi W. " (Cf. Matth. IV, 9). Je ne dis pas qu'un tel pacte existe. Je dis qu'on est fondé à le redouter. Car, tout en disant EN PAROLES: "II n'y a rien à attendre de Rome", Mgr L. continue d'aller à Rome, c'est-à-dire, EN ACTE, de reconnaître W. comme étant l'Autorité. Qu'il en ait conscience ou non, nous le répétons, Mgr L. rend, encore maintenant et toujours, à W., le "service" [excellent service!] que celui-ci attend de lui.

Cela étant, un nuage menaçant plane sur les dites consécrations épiscopales. Supposé qu'elles se fassent, (nous sommes en 1986. Note du copiste) ne sont elles pas vouées à être le prolongement inexorablement logique des ordinations sacerdotales ? Il suffira, le pacte devenant ultra ultra [3] secret, de l'étendre à une clause nouvelle qui sera le venin de la mort lente savamment injecté dans toute l'œuvre de Mgr L., et pour autant dans la phalange traditionnelle:

" Vous pouvez non seulement ordonner , confirmer, déléguer; vous pouvez même consacrer des Evêques. Vous ne serez aucunement inquiété. A une seule condition, savoir: les Evêques par vous [Mgr L.] consacrés, reconnaîtront et proclameront, comme vous le faites si bien vous-même, que moi W ., je suis l'Autorité. "

Il conviendra donc, si lesdites consécrations ont lieu, de ne pas se réjouir prématurément.

Il faudra examiner si la question du "mandat romain", normalement requis pour toute consécration épiscopale, a été clairement posée, et résolue, soit par OUI [et alors, quod Deus avertat, Mgr L. ne serait plus qu'un vassal de W ., dont il partagerait pleinement le schisme capital], soit par NON [et alors, Mgr L. étant, ipso facto et même selon le nouveau "droit canon", excommunié "Latae sententiae", il devrait être déclaré excommunié (comme je l'ai été moi-même ainsi que Mgr Thuc), par Mgr Ratzinger agissant au nom

de l'"Autorité"].

On ne pourra donc se réjouir à bon escient des Consécrations épiscopales accomplies par Mgr L., que lorsque la sentence déclaratoire de l'excommunication par lui encourue, aura été par "Rome" promulguée. C'est cette hypothèse-là que je suppose réalisée. J'ai cru devoir le préciser. Car il ne conviendrait pas que des raisons, d'ordre doctrinal, fussent, ne serait-ce qu'indirectement, alléguées, en vue de paraître justifier des comportements qui ne seraient conformes ni à la Vérité ni à la loyauté. Des Consécrations épiscopales qui seraient accomplies selon le rite traditionnel, mais ultra ultra secrètement, "una cum W." [4], de telles consécrations seraient valides; mais, étrangères à la saine doctrine, chargées de sacrilège puisque injurieuses pour le Témoignage de la très sainte Foi, elles ne s'expliqueraient que par l'astuce de Satan. La situation ecclésiale des éventuelles Consécrations épiscopales étant ainsi précisée, nous allons brièvement récapituler les considérants par lesquelles elles sont en fait impérées.

[1] Ce dont on ne peut que se réjouir dans le Seigneur, et féliciter Mgr L. L'encourager dans ce projet fut d'ailleurs opportun. En 1976, sans les instances conjuguées et insistantes de Melle Luce Quénette et du P. Guérard, Mgr eût cédé à d'insidieuses objurgations, celles notamment de M. Louis Salleron: "ne compromettez pas l'union... ne faites pas d'ordinations ". Mgr L fut profondément perturbé. Enfin, il se ressaisit; il fit les ordinations, Deo Gratias ! L'entreprise de Mgr L serait aussi bonne qu'i! est possible dans l'Eglise en état de privation, n'était la distorsion radicale et ruineuse, concomitante au fait de proclamer W comme étant l'Autorité.

[2] Donner ce pouvoir n'appartient qu'au Siège apostolique. Sur ce point, Mgr L a usurpé. Et les confirmations ainsi administrées sont très probablement invalides.

[3 & 4] Cette hypothèse n'est malheureusement pas exclue. Elle rejoint en effet une "résolution" qui avait été envisagée, quand les fidèles attachés à la Tradition se sont groupés en un mouvement apparemment consistant, et avec lequel l'"autorité" jugea opportun de "composer"... ou de le paraître! Les" traditionnels" auraient constitué une sorte de patriarcat demeurant subordonné à la "Rome" nouvelle, et recevant d'elle l'approbation d'une liturgie propre. Mgr Ducaud-Bourget était l'un des "patriarches" possibles. Fort heureusement, des rivalités d'ordre personnel firent échouer ce projet. On peut craindre que le très rusé W n'en reprenne la substance. Accorder à tels groupes de fidèles la faculté de demander à "Rome" SOUS CERTAINES CONDITIONS la permission de faire célébrer la MESSE traditionnelle, a constitué un pas important dans ce sens.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 13 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Chez les épiscopaliens que fréquente Levada, successeur de Ratzinger, le « mariage » d'un « évêque » et de son « partenaire »

Un « évêque » épiscopalien divorcé (sic) de 78 ans se « marie » avec un homme quatre fois divorcé



LEVADA ET L'EPISCOPALIEN SWING, HOMME DE L'URI, ONU DES RELIGIONS

Dans un précédent message nous avons présentés des documents qui montrent les relations épiscopaliennes du successeur de l'abbé Ratzinger à la Congrégation pour la doctrine de la Foi (depuis septembre 2005), l'abbé américain Levada, de triste réputation. L'abbé Levada a effectué (avril 2003) une tournée œcuménique en compagnie du faux évêque épiscopalien Swing, lui-même très actif dans l'URI, sorte d'ONU des religions.

UN « EVEQUE » EPISCOPALIEN DIVORCE DE 78 ANS SE « MARIE » AVEC SON « PARTENAIRE », LUI-MEME QUATRE FOIS DIVORCE

Ces épiscopaliens américains, lointains descendants spirituels de l'Anglican Cranmer, ne connaissent plus de bornes dans l'impiété et plongent désormais dans l'immoralité. Dernier fait en date, l'affaire du « mariage » de l'évêque Otis Charles, âgé de 78 ans, avec son « partenaire », Felipe Sanchez Paris, divorcé quatre fois et père de quatre enfants. La « cérémonie » s'est tenue le 29 avril 2004 à l'église épiscopalienne Saint Grégoire de Nysse à San Francisco aux Etats-Unis.

NOUS VIVONS LA FIN DU CINQUIEME AGE DE L'EGLISE SELON LES TEMPS DE L'APOCALYPSE

La gravité de tels faits nous indique à l'évidence le caractère exceptionnel de la période historique que nous vivons et que les Saintes Ecritures ont désigné comme les derniers temps. Nous vivons véritablement la fin de ce cinquième âge de l'Eglise (au sens de l'Apocalypse), commenté par le vénérable Holzhauser au XVII° siècle et inauguré par Luther à la Renaissance. Il s'agit d'une éclipse[1] sans précédent de l'Eglise, avant que,

[1] Terme exact employé par Notre-Dame à La Salette en 1846

par l'intervention divine, ne vienne le sixième âge, l'Eglise de Philadelphie, temps de triomphe de l'Eglise catholique restaurée pleinement dans toute sa Tradition.

L'ABBE LAGUERIE, INSTRUMENT DE L'EGLISE CONCILIAIRE ET PROMU PAR LES MEDIAS DANS UNE ORCHESTRATION PRESQUE PARFAITE QUI TRAHIT LES COMMANDITAIRES CONCILIAIRES DE L'OPERATION

La parfaite synchronisation des médias (TF1, France 3, M6, Le Figaro, Le Monde, La Croix, La Vie,…) depuis quelques jours pour mettre en avant l'abbé Laguérie et les ex-mutins de la FSSPX, montre que se trouve un chef d'orchestre derrière toute cette propagande. Les médias du monde disent du bien des ex-mutins de la FSSPX et les font connaître. Cela révèle à quel point toute cette agitation représente une opération machiavélique de Ratzinger pour arriver à saisir la FSSPX dans les filets d'un accord, quel qu'il soit, et mettre un terme à l'œuvre de sauvegarde du Sacerdoce catholique valide fondée par Mgr Lefebvre. Seuls les naïfs se laisseront séduire et abuser.

Depuis le 8 septembre 2006, date de l'érection de l'Institut du Bon Pasteur, l'abbé Laguérie et l'abbé Levada ont désormais le même grand patron : l'abbé Ratzinger. Les fidèles et les clercs peuvent aisément comprendre où mène le ralliement à l'Eglise conciliaire et à ses fréquentations œcuméniques. Cette fausse Eglise concilaire qui n'est pas l'Eglise catholique, constitue une caricature diabolique de l'Eglise catholique, dont elle a pris possession de tous les biens matériels, et Ratzinger dirige une organisation aux évêques et aux prêtres sacramentellement invalides, réalité théologique FACTUELLE[2] et incontestable qu'il essaie de dissimuler par l'escroquerie du ***« front anti-progressiste et conservateur»***.

L'INSTITUT DU BON PASTEUR : UNE ARME DE RATZINGER POUR FORCER LA FSSPX A RENTRER DANS UN « FRONT ANTI-PROGRESSISTE ET CONSERVATEUR » INSTRUMENTALISE DANS LE FUTUR « CHOC DES CIVILISATIONS » DES NEO-CONS AMERICAINS

Certains indices laissent déjà percer le futur discours de propagande des tenants du nouvel Institut du Bon Pasteur en faveur d'une alliance large (Opus Dei, Charismatiques de l'Emmanuel, Communauté Saint-Jean, FSSP, ICRS, Campos, Institut du Bon Pasteur,etc.) derrière un faux Pape. Joseph Ratzinger est déjà présenté par l'abbé Laguérie comme « traditionaliste » et il est évident que l'abbé Lorans du G.R.E.C s'apprête à magnifier bientôt Ratzinger pour avoir « libéré la messe » après le million de chapelets du « Bouquet spirituel », décision du « Ciel » programmée pour novembre 2006[3]. Dans cette future « Union sacrée de l'Occident », caricature d'une « doctrine du Christ-Roi relookée », l'abbé Ratzinger sera présenté comme tenant tête à l'Islam, dans une situation de tension internationale Islam-Occident en voie d'attisement croissant par les Neo-cons américains, à mesure qu'approchent les élections du mid-term américaines. Cheval de Troie au sein de la FSSPX, la petite camarilla du ralliement (abbés Lorans, Schmidberger, Celier, Sélégny, etc) met tout en œuvre pour prépare la FSSPX à rallier ce « front sacré », en signant un accord de « réconciliation » avec la « Rome des antichrists » (propre expression de Mgr Lefebvre).

NOTRE-SEIGNEUR NOUS A DEJA MIS EN GARDE CONTRE LES SEDUCTIONS DE L'EPOQUE DES DERNIERS TEMPS

Ce discours rassembleur et apostat dans lequel les maçons de l'actuel Vatican (que promeut Ratzinger tel Lajolo-LAGI) voudraient piéger les fidèles de la Tradition et les clercs de la FSSPX, apparaît déjà comme l'une de ces illusions contre laquelle Notre Seigneur Lui-même nous a mis en garde lorsqu'il disait :

> *« Prenez garde que nul ne vous séduise. Car plusieurs viendront sous mon nom, disant : C'est moi qui suis le Christ, et ils en séduiront un grand nombre. Vous entendrez parler de guerres et de bruits de guerre, mais ne soyez pas troublés, car il faut que ces choses arrivent ; (…) Alors aussi beaucoup failliront ; ils se trahiront et se haïront les uns les autres ; Et il s'élèvera plusieurs faux prophètes qui séduiront un grand nombre. Et à cause des progrès croissants de l'iniquité, la charité d'un grand nombre se refroidira. Mais celui qui persévèrera jusqu'à la fin sera sauvé » St Mathieu, 24, 5-14*

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

[2] Voir les études publiées sur le site http://www rore-sanctifica.org
[3] Décision programmée pour novembre, juste après la fin du « Bouquet spirituel », imposture lancée par Mgr Fellay et médiatisée largement par l'abbé Lorans du G.R.E.C., l'homme des services romains de Hoyos

Nous reproduisons ci-dessous un article américain sur ces deux épiscopaliens. Il se passe de commentaires.


Chronicle / Deanne Fitzmaurice

http://www.sfgate.com/cgi-bin/article.cgi?file=/chronicle/archive/2004/04/29/BAGTN6CD4E54.DTL

THE BATTLE OVER SAME-SEX MARRIAGE
Gay bishop proves it's never too late to fall in love
With grandson in attendance, 78-year-old cleric marries same-sex partner

Rona Marech, Chronicle Staff Writer, Thursday, April 29, 2004

The ceremony lasted two hours and 45 minutes. When it concluded, Otis Charles, the world's first openly gay Christian bishop, also became the world's first bishop to wed his same-sex partner in church.

Charles, an Episcopal bishop, married Felipe Sanchez Paris before several hundred people at St. Gregory's of Nyssa Episcopal Church in San Francisco over the weekend. The bishop says he was guided by his belief that all human beings are called upon to live as fully as they can.

That same precept guided him in 1993 when, at age 67, he announced he was gay.

"The single most powerful possibility for raising people's awareness and consciousness would be when in the church relationships are being blessed," said Charles, who turned 78 on his wedding day. "When people see that two human beings want to commit their lives together and are able to do that and have the desire to do that with the blessing of God.

"My 8-year-old grandson was there, and I think of what the world will be like when young people see two people can make a deep commitment to each other, and it has nothing to do with gender and everything to do with love."

A grand total of four different clergy helped officiate the wedding, which began with drumming and ended when Charles and Paris were lifted in chairs and carried outside. The ceremony included singing, dancing and opportunities for the guests and the betrothed to give impromptu speeches. Three of the couple's nine grown children participated in the wedding, welcoming the new spouse into the family by placing a lei around his neck.

David Perry, one of the best men, read from the poem "The Truelove" by David Whyte.

"If you wanted to drown you could," he read. "But you don't."

"I could barely get through it," Perry said. "This man had lived his life in fear of drowning and now he said, 'I'm tired of drowning.' "

Charles, who served as bishop of Utah for 15 years and then president of the Episcopal Divinity School in Cambridge, Mass., was married for 42 years and has five children. He told his wife he was gay in 1976, but he didn't come out publicly until he retired 11 years ago.

For years, Charles said, he told himself it would be too hard on the diocese, on his family, on his wife. But then keeping his secret became unbearably oppressive.

"I was ashamed of myself for remaining silent when the church was involved in an acrimonious debate about the whole question of gay people in the life of the church. I couldn't live with that any longer," he said. "I came to realize that I was only going to wither and die and it would be a destructive relationship for my wife and myself."

In a letter to fellow bishops, Charles wrote, "I will not remain silent, invisible, unknown."

The Episcopal Church continues to be highly divided over the issue of gay priests and same-sex marriage. Last year, in a hotly debated election, Gene Robinson, an openly gay priest, became bishop of New Hampshire. The church had long held that it was possible to ordain gay priests, as long as they were celibate, but Robinson's election created a furor because he has a longtime partner. Robinson and Charles are the only two openly gay bishops to this day.

The question of whether to bless same-sex unions has also caused some internal strife: Though such unions aren't officially encouraged, the church has acknowledged that in some dioceses, officiating such ceremonies is common practice.

Charles and his wife ended their marriage soon after his public announcement. Nearly 70 and unsure "how to be gay," Charles moved to San Francisco. For the first year, he lived among Episcopal Franciscans and began to build a new life.

"What was nurturing was just simple things," he said. "Walking down the street seeing a rainbow flag or two men holding hands."

He directed a gay ministry. He went dancing. He had openly gay friends.

"At whatever age you come out, you have to live through whatever you've missed," he said. "Even though you're 67, you have to go through a process I associate with adolescence. Hopefully, you do it with a little more maturity and grace."

Two years ago, after some relationship fits and starts, he met Paris, 62, a retired professor and political organizer with four ex-wives and four children.

And the white-haired bishop fell in love.

"As people get older, they turn into two kinds. Some become thinner and wispier, and the lifeblood has gone out of them because they have regrets and there are some things you can't do anymore," said the Rev. Leng Lim, a friend who's also an Episcopalian priest. "Or there are people who become really alive to the moment, to the vulnerability that is there, to the love. Because they've worked through their own stuff. And Otis belongs to that second group. "

Several days after marrying, the couple took turns recounting the details of their wedding. True to form, Charles shed his bishop-like pensiveness and hopped out of his chair to sing and demonstrate a dance.

"See what I mean by energy?" said Paris, who has a habit of pausing mid- sentence to smile.

Charles is rarely at a loss for words, but reflecting on what had passed he said, "I don't think I can describe it, but I do feel different."

He touched his chest and stared at Paris for a long time.

"So," he said softly.

E-mail Rona Marech at *rmarech@sfchronicle.com*

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 15 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'Institut du Bon Pasteur Pusey

La Rome des antichrists engage la bataille finale pour détruire ou récupérer la FSSPX

La Rome des antichrists vient d'ériger pour les ex-mutins de la FSSPX un ***Institut du Bon Pasteur***, le 8 septembre 2006. Les médias, dans une campagne **à l'évidence très orchestrée**, à laquelle s'est prêté le dimanche 10 septembre, de façon totalement complice, l'abbé Lorans et ses amis journalistes de la chaîne de télévision TF1[1], commencent à mettre désormais une pression énorme sur la FSSPX afin qu'elle rallie Ratzinger et trahisse le combat de Mgr Lefebvre.

Rome a lancé ses mercenaires, les ex-mutins de la FSSPX, que, dans un article du Figaro, Sophie de Ravinel a baptisé de « ***tontons flingueurs*** » de la FSSPX, ce que le très bouillonnant abbé Laguérie, amateur de poudre et de coups de mousquet, n'a pas manqué de saluer, y voyant de la « ***sympathie*** » de la part de la journaliste. L'actionnaire principal de *Minute*, l'abbé de Tanoüarn, se réjouit déjà à l'idée de se retrouver sous les feux des projecteurs et de sortir l'isolement où il se trouvait enfermé depuis son expulsion de la FSSPX il y a 18 mois.

L'Institut du Bon Pasteur est une arme offensive de Ratzinger contre la FSSPX. En lui accordant mieux qu'à la FSSP, et presque[2] tout ce que demandent l'abbé Schmidberger et Mgr Fellay, le très rusé Ratzinger a décidé de vider partiellement la FSSPX de ses prêtres, de ses séminaristes et de ses fidèles.

[1] L'abbé Lorans se faisait interviewer par les journaliste de la chaîne de télévision TF1, de façon préméditée et sournoise, dans la sacristie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, au moment où (selon nos sources), l'abbé Beauvais, véritable responsable de la paroisse, fustigeait dans son sermon les catholiques qui gardent chez eux un poste de télévision. Et c'est cet abbé Lorans, un prêtre si catholique, qui a la charge de la Communication de la FSSPX ! On se pince pour se dire que l'on est éveillé.

[2] Presque tout mais pas tout, car Ratzinger engage une action à double détente. La seconde phase, après avoir montré le côté insuffisant de la première phase (création de l'IBP) à cause de la levée de boucliers conciliaires, pourrait rendre la solution du Patriarcat (ou de la « ***Communauté autonome*** ») comme la proposition finale que Mgr Fellay sera sommé d'accepter.

L'ancien interlocuteur de Mgr Lefebvre trouve, 20 ans après, comme dans un roman d'Alexandre Dumas, et sous les traits déguisés d'un faux traditionaliste[3] qu'il n'est pas et qu'il n'a jamais été, l'aboutissement de sa longue partie d'échec contre la Tradition. Depuis plus de 20 ans, il a engrangé les ralliements, remportés les bastions traditionnels **qu'il a ensuite rasés, par des ordinations invalides**, comme pour les Anglicans, tout en gardant leur vitrine, parfois classée par les Monuments Historiques, pour arriver à ce face-à-face solitaire et final avec la FSSPX seule et affaiblie, amoindrie **après avoir inlassablement diabolisé le sédévacantisme pendant plus de 10 ans, et avoir fait verrouiller intellectuellement par Avrillé, à dessein, le constat factuel de l'invalidité sacramentelle radicale du nouveau rite conciliaire des consécrations épiscopales depuis le 15 juin 1968**.

Cette patience multi-décennale de Ratzinger dans son œuvre d'extension des ordres invalides, renvoie à la longue patience (plus d'un siècle) des inspirateurs Anglicans, héritiers du Pasteur Pusey, qui conçurent et firent exécuter ce plan inouï du l'interruption de la succession apostolique de rite latin qui devait aboutir le 18 juin 1968 par l'adoption de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, comme modèle du « nouveau » rite épiscopal, fondé sur un onctionisme hérétique anti-christ introduit par la « *transitivité* » de la nouvelle forme sacramentelle conciliaire.

Suprême ruse du « *Bon Pasteur* », l'abbé Ratzinger a su retourner contre la FSSPX quelques uns de ses propres éléments afin que ce dernier combat soit fratricide. Il a su aussi faire placer, par influences relayées à travers l'abbé Schmidberger, ses agents du ralliement aux postes clés de la FSSPX, tels que les médias (DICI et la Communication avec l'abbé Lorans, abbé Celier à Suresnes) ou Menzingen (abbé Sélégny). Aujourd'hui, la place forte qui a résisté 40 ans, est encerclée et déjà investie. Ratzinger qui se garde bien d'apparaître depuis quelques mois, évoque ce portrait de Richelieu devant les fortifications de La Rochelle, à la grande différence du contexte inversé qui est que cette fois-ci, ce sont les derniers prêtres et évêques catholiques, encore organisé INTERNATIONALEMENT, qui résistent dans la place forte, et que l'ennemi les entourent.

La rhétorique utilisée par la propagande Laguéro-Ratzinguérienne est fallacieuse, comme toujours, et se veut efficace : « ***Aucun compromis n'a été exigé par Rome*** » dit le Bordelais, *« ni dans la liturgie, ni même et encore moins dans la doctrine »*, et pour Vatican II : *« Sur ce point nous avons l'obligation, aussi, ce qui est inespéré, mais de travailler à rendre, sous la conduite du pape qui seul peut le faire, mais à rendre l'authenticité de la doctrine catholique. »*. Bien sûr, Hector mort, les Grecs devant Troie pouvaient aussi promettre aux Troyens que si leurs portes s'ouvraient, leur vie serait bien plus agréable que s'ils persistaient à se rationner derrière leurs remparts. Les discours envers les assiégés ont toujours été les mêmes, et le désormais salarié de l'Eglise conciliaire qu'est devenu l'abbé Laguérie et qui brandit avec intrépidité ses jambons bavarois face aux abbés qui résistent n'alléchera que les prêtres qui n'auront pas la Foi chevillée à l'âme ou qui, privés de la forte et roborative nourriture de l'étude de la Doctrine et de la connaissance de l'ennemi, verront dans cette pitance un met désirable ou une gamelle bien remplie et sans efforts.

Mais Troie tomba finalement par la ruse du Cheval introduit dans ses murs : « ***la messe pour tous les prêtres, la messe de toujours mes frères ! pour novembre*** » et cette illusion subite du danger disparu enivra les esprits dans l'étourdissement de la fête : « ***Nous avons un pape traditionaliste*** » proclame l'abbé Laguérie, mais bien sûr, oublié Hans Urs von Balthazar, Karl Rahner et Hans Küng, l'ami de jeunesse au Concile, et le philosophe Kant et tous les autres, mais non, aimons-nous, car ***« la vie est dans la Tradition*** » et « ***Rome l'a compris*** », et puis dans cette fête Lorano-Laguériste, les médias deviennent si sympathiques : « ***Les journalistes sympathiques qui sont là avec leur caméra*** », bien sûr, oublié tous ces combats obscurs, quand les clandestins occupaient Saint-Nicolas, l'église des « ***intégristes*** », oui, avec Ratzinger tout le monde s'aime et puis, soyons larges, espérons mes frères, allez, même dans Mgr Gaillot sommeille un traditionaliste qui s'ignore :

> *« nous avons échangé quelques mots avec Mgr Gaillot, il me dit (j'étais assez surpris d'ailleurs) : « J'aime bien les gens de convictions comme vous ». Bon, je lui réponds vous n'avez qu'à en faire autant, et après il me dit : «*

[3] Yves Chiron, pourtant adepte de Ratzinger, le reconnaît volontiers (http://www.aletheia free fr/-/2006/aletheia97 htm), il dément ainsi les propos de l'abbé Laguérie de dimanche 10 septembre, propos qu'il a commencé à renier devant Guy Gilbert sur LCI le 13 septembre

> *mais vous savez, vous savez –et c'est pourquoi je vous raconte l'anecdote- je suis moi-même d'une famille très traditionnelle », m'a-t-il dit. Oui, Mgr Gaillot, celui qui a scandalisé si longtemps l'Eglise de France. « Dans ma famille de huit enfants, disait Mgr Gaillot -je l'ai entendu comme vous l'entendez maintenant, mais de lui- nous récitions le chapelet à genoux tous les soirs. La famille de Mgr Gaillot… « et il n'était pas question avec mon père que l'un d'entre nous manquât le chapelet quotidien ». Mgr Gaillot ! et c'est bien de lui que je vous parle. » abbé Laguérie, Bordeaux, le 10 septembre 2006*

Extraordinaire, le Cheval est magnifique, il est si beau dans la Cité, et puis regardez tous ces clercs qui sont émus, ils ont compris la Tradition, il n'y a plus d'ennemis mes frères, montez aux remparts, les Grecs sont partis, il n'y a pas de complot, bien que le G.R.E.C. de l'abbé Lorans soit toujours là. L'abbé Celier l'a si bien montré dans « ***La Paille et le sycomore*** », rions de la « ***théorie du complot*** » comme disait Alain de Benoist au colloque de Politica Hermetica d'Emile Poulat en 1992. La Tradition revient avec Ratzinger ! C'est merveilleux. Signons, contresignons et resignons, soyons reconnaissants au bon abbé Ratzinger de cette immense et fantastique « ***réconciliation*** ». Allez, à l'invitation de l'abbé Lorans, sortons de nos coins et de nos recoins, de nos petits plis et de nos petits replis, mes Frères , sortons nos ***« bouquets de Glycera*** », la Très Sainte Vierge elle-même écoute notre million de chapelets et l' exauce, Ratzinger nous rend la messe en novembre ! Noël ! Noël !

Et puis, il adviendra ce qui arriva aux Troyens. Au plus fort de la nuit, alors qu'enivré de telles illusions et de cet alcool des chimères qui les grisait, ils étaient endormis, le Cheval de Troie se vida de ses agents, ils ouvrirent les portes de la forteresse et livrèrent la cité rebelle aux ennemis qui n'attendaient que cela, et les Troyens furent passés au fil de l'épée. Troie périt de son imprudence, de celle de son Roi Priam qui avait refusé de brûler le Cheval alors qu'il en était encore temps. Il ne resta que cendres et ruines, là où la veille encore se dressait l'une des plus riches et des plus fières cités qui furent sous les cieux. Mgr Fellay suivra-t-il les traces de Priam ? Il est déjà aller lier langue avec l'ennemi le 29 août 2005, date anniversaire de la lettre que Mgr Lefebvre lui adressa le même 29 août de l'année 1987, lettre devenue historique où l'archevêque dénonçait la « Rome des antichrists ».

Pour la FSSPX livrée par ses agents du G.R.EC. la méthode ne sera pas si brutale que pour les Troyens, loin de cette persécution que connurent les fidèles catholiques anglais persécutés par le Roi d'Angleterre inspiré par Cranmer, non, pour la FSSPX **cette destruction sera sacramentelle. Ratzinger après en avoir pris le contrôle des biens et des supérieurs, imposera des consécrateurs invalides sacrés dans le nouveau rite épiscopal que le Père Pierre-Marie d'Avrillé s'est évertué à déclarer valide, fidèle à Dom Botte, au Père Lécuyer, à Bugnini et à Montini-Paul VI**.

Ratzinger enverra ses agents de mort, non pas ceux qui tuent le corps, mais ceux qui tuent le Sacerdoce, car munis du seul *Spiritus principalis*, ils ne possédent aucune *potestas ordinis* et ne peuvent transmettre ce qu'ils n'ont pas reçu, le pouvoir de transmettre. Alors la messe pourra être dite partout selon le rite de Saint Pie V, mais elle sera de plus en plus souvent dite par des pseudo-prêtres, qui se croiront peut-être prêtres, mais qui en réalité seront démunis de tout pouvoir sacramentel et de tout sacerdoce catholique.

Ratzinger enverra ses cardinaux aux titres prestigieux et aux âmes ontologiquement non épiscopales, qui interrompront ce que Mgr Lefebvre s'évertua à transmettre et que ses quatre fils dans l'épiscopat se seront obstiné durant 18 ans à ne pas étudier, à laisser à d'autres, en un mot à dédaigner, **ces agents de la mort sacramentelle interrompront le Sacerdoce, pour la plus grande joie des initiés Rose+Croix Anglicans, héritiers du Bon Pasteur Pusey**. Ils crucifieront une nouvelle fois Notre Seigneur, **avec la complicité active ou passive des quatre évêques qui s'obstinent à refuser d'étudier les archives officielles de *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968, archives du *Consilium* désormais mises en ligne grâce à l'équipe *de Rore sanctifica***.

Voila le sort qui attend la FSSPX face à ses ennemis romains et bordelais et livrée au Cheval de Troie des agents de Ratzinger qu'elle abrite imprudemment en son sein.

Aujourd'hui par la création d'un groupe supplémentaire rattaché à Rome (***Institut du Bon Pasteur*** de l'abbé Laguérie), l'abbé Ratzinger et ses relais au sein de la FSSPX (abbé Lorans, Schmidberger, etc…) tentent d'instaurer une dialectique entre deux fausses alternatives (l'action du duo Lorans-Laguérie et de TF1 le dimanche 10 septembre), le nouvel institut étant l'une des branches de la pince avec laquelle Rome veut capturer ou faire éclater la FSSPX, l'autre étant celle de la petite faction de ses agents au sein de la FSSPX.

> *« La Fraternité Saint Pie X rappelle, à cette occasion, qu'elle ne peut faire sienne une **solution communautariste** où la messe tridentine serait confinée dans un statut particulier. La messe de la Tradition bimillénaire doit jouir dans l'Eglise d'un droit de cité plein et entier : elle n'est pas un privilège réservé à quelques-uns, elle est un droit pour tous les prêtres et tous les fidèles de l'Eglise universelle.*
>
> *C'est pourquoi la Fraternité Saint Pie X **invite prêtres et fidèles à s'associer à sa campagne de prières** qui a pour but de présenter, en octobre prochain, au pape Benoît XVI un million de chapelets pour la **libération totale de la messe** traditionnelle. » Menzingen, FSSPX, le 8 septembre 2006*

Cette dialectique dans laquelle tant Ratzinger que ses agents dans la FSSPX (abbés Lorans, Schmidberger,…) voudraient enfermer les fidèles et les clercs, propose soit la « ***solution communautariste*** » de type de l'Institut des Mutins de l'abbé Laguérie, soit la « ***libération totale*** » de la messe telle que demandée par Mgr Fellay dans l'imposture sacrilège du « ***Bouquet spirituel*** », et ainsi chacune des deux parties de la dialectique **est centrée sur la question de la messe ET NON SUR CELLE DU SACERDOCE**.**(cf. le bandeau des questions posées publiquement au début des messages Virgo Maria**)

Mgr Fellay demande aux fidèles de prier le « ***Ciel*** » d'accorder à Ratzinger la « ***force*** » de l'« ***autorisation*** » de la messe **qu'il a DEJA consenti, par RUSE et que selon l'abbé Laguérie bien informé, il a programmé d'accorder en novembre**. Cette ruse suprême des ennemis de l'Eglise, digne de l'intelligence Anglicane du Pasteur Pusey, déplace la véritable question qui réside **non pas directement dans la messe, mais dans la survie du Sacerdoce et de la transmission de l'épiscopat valide, et donc du Sacerdoce catholique**. C'est là l'héritage sacramentel de Mgr Lefebvre. C'est là ce que les héritiers du Bon Pasteur Pusey et les initiés Rose+Croix **s'acharnent à faire disparaître de la face de la terre, afin d'enterrer la Nouvelle Alliance**.

Pour illustration de cette ruse, prenons le cas de l'abbé Prieur, un des diacres faisant désormais partie de ce nouvel institut du Bon Pasteur : ordonné diacre par Mgr Lefebvre, celui-ci attend depuis 26 ans, pour différentes raisons[4], son ordination sacerdotale. **Puisqu'il est annoncé que les diacres de cet institut recevraient le sacerdoce des mains de l'abbé Castrillon Hoyos, dont l'épiscopat est invalide en raison de l'invalidité même du rite de l'épiscopat de Montini-Paul VI de 1968**, ce diacre qui aura attendu un quart de siècle le sacerdoce ne possèdera de valide que son diaconat reçu à Ecône. Ce n'est donc pas la liturgie traditionnelle, accordée aux membres de cet institut, qu'elle soit accordée en une « ***solution communautariste*** », ou telle qu'elle est demandée par Mgr Fellay dans une « ***libération totale*** », qui rendra valides les sacrements donnés par cet abbé, **y compris la transsubstantiation eucharistique effective lorsqu'il dira enfin la messe de Saint Pie V**. Finalement il ne remplira validement que les fonctions du diaconat qu'il exerçait jusqu'à présent, à savoir : prêcher, donner la communion, baptiser.

Voilà à quoi s'exposent tous ceux qui ont recours pour les ordinations, à ces ecclésiastiques dont les saints Ordres sont invalides. Voilà à quoi s'exposent les abbés de ***l'Institut du Bon Pasteur*** (Pusey) et pour leurs vocations les séminaristes de Courtalain qui ne resteront que de pieux laïcs en soutane, comme pour des « *clercs* » Anglicans. Voilà ce que les autorités de la FSSPX finissent par cautionner en ne prenant pas conscience de la gravité de la situation et en trompant clercs et fidèles avec cette imposture du « ***Bouquet spirituel*** ».

[4] Raisons dans lesquelles l'abbé Aulagnier joua un rôle déterminant car il s'opposa à l'ordination de l'abbé Prieur, et maintenant l'abbé Prieur se retrouve à attendre le Sacerdoce d'un Institut où il se trouve au coude à coude avec l'abbé Aulagnier.

Les dominicains d'Avrillé et le Frère Pierre-Marie o.p. auront décidemment fait un excellent travail ! Ils auront bien mérité de Ratzinger et de ses intitiés Rose+Croix ! Mais dans ce type de basses œuvres, les commanditaires ne manifestent pas toujours la reconnaissance escomptée par leurs serviteurs.

Par conséquent continuons à dénoncer ce « ***Bouquet spirituel*** » et de son « ***miracle*** » programmé pour fin octobre ou début novembre 2006.[5]

Pour cela continuez à nous soutenir par vos dons financiers afin que puissions financer une très large distribution du tract qui dénonce l'imposture de ce « Bouquet spirituel ».

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

PREMIERE ANNEXE – DECRET D'ERECTION DE L'INSTITUT PAR LA COMMISSION ECCLESIA DEI LE 8 SEPTEMBRE 2006

Commission Pontificale « Ecclesia Dei »

Décret N° 118/2006

Notre Seigneur Jésus-Christ est réellement le Pasteur et l'évêque de nos âmes, l'apôtre Pierre l'enseigne dans sa première épître (I P 2, 25). Au même endroit, il exhorte les fidèles à suivre les traces du Pasteur. Cette exhortation de l'Apôtre doit être suivie, c'est évident, par tous les chrétiens. Mais elle concerne en premier lieu ceux qui ont été appelés à exercer dans l'Église une charge de pasteur, c'est-à-dire les évêques eux-mêmes et leurs coopérateurs prêtres et diacres, pour lesquels le Christ Bon pasteur, lui qui donne sa vie pour ses brebis, est l'exemple manifeste de la vie et du ministère apostolique.

Dans un certain nombre de diocèses en France, les fidèles attachés aux précédentes formes liturgiques du rite romain, manquent de pasteurs disponibles pour apporter aux évêques une aide efficace dans la charge pastorale de ces fidèles.

Récemment, dans l'archidiocèse de Bordeaux, est apparu un groupe de quelques prêtres sous le patronage du Bon Pasteur. Les membres de ce groupe s'efforcent d'aider son Éminence révérendissime Jean-Pierre Cardinal Ricard dans le travail paroissial, tout d'abord à destination des fidèles résolus à célébrer l'antique liturgie romaine. L'archevêque lui-même, convaincu de la grande utilité de tels coopérateurs, reçoit dans son diocèse cette communauté, en lui confiant l'église Saint-Éloi située dans sa ville épiscopale, avec la charge pastorale de ses fidèles.

Et comme ce nouvel Institut veut offrir aussi aux autres évêques qui le désirent son service pastoral, cette communauté, dans les circonstances particulières du temps présent, a humblement demandé aide et soutien au Siège apostolique. Tous ces éléments étant bien pesés, la Commission pontificale Ecclesia Dei, recevant avec bienveillance cette demande et avec l'aide du secours divin, en vertu des facultés qui lui ont été attribuées par le Souverain Pontife Benoît XVI, après avoir informé le Préfet de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, érige comme société de vie apostolique de droit pontifical, dans la ville de Bordeaux, et plus précisément en l'église Saint-Éloi:

L'Institut du Bon Pasteur.

Ainsi, la Commission approuve pour cinq ans, ad experimentum, les constitutions dudit Institut telles qu'elles se trouvent dans le texte mis en annexe à ce décret.

Enfin, aux membres de cet Institut, elle confère le droit de célébrer la liturgie sacrée, en utilisant, et vraiment comme leur rite propre, les livres liturgiques en vigueur en 1962, à savoir le missel romain, le rituel romain et le pontifical romain pour conférer les ordres, et aussi le droit de réciter l'office divin selon le bréviaire romain édité la même année.

En dernier lieu, elle nomme le révérend abbé Philippe Laguérie premier supérieur de cet Institut.

Rien de contraire n'y faisant obstacle.

Au siège de la Commission Pontificale « Ecclesia Dei »,

En la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, le 8 septembre 2006.

Dario Cardinal Castrillon Hoyos,

---

[5] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/Tract_appel_des_fideles_a_Mgr_Lefebvre%20TIRAGE.pdf

Président

Camille Perl,

Secrétaire

DEUXIEME ANNEXE – LE FIGARO DU 9 SEPTEMBRE 2006

Le Vatican a fait d'importantes concessions à un petit groupe dissident de la Fraternité Saint-Pie X, ouvrant une brèche pour d'autres catholiques en délicatesse avec Rome.

UN AN APRÈS la rencontre historique entre Benoît XVI et Mgr Bernard Fellay, le chef de file des lefebvristes, les négociations pour la «réconciliation» semblaient au point mort. Las d'attendre que la famille intégriste surmonte ses désaccords, le Vatican s'est décidé à passer à l'offensive : hier, le Saint-Siège a largement ouvert les bras à un petit groupe de lefebvristes «historiques», dissidents de la Fraternité Saint-Pie X. Rome n'a pas ménagé ses concessions dans cet accord dont l'objectif est clairement de bousculer les lefebvristes récalcitrants pour accélérer le rapprochement.

Par un décret en latin qui n'a pas encore été rendu public, la Congrégation pour le clergé a érigé un nouvel institut religieux de droit pontifical, celui du «Bon pasteur». Il aura à sa tête l'abbé Philippe Laguérie, exclu de la Fraternité Saint-Pie X. Curé de la paroisse lefebvriste de Saint-Éloi à Bordeaux, il avait vertement critiqué en 2004 la gestion des séminaires de la Fraternité.

Dans son ralliement à Rome, il est suivi par l'abbé Christophe Héry et l'abbé Guillaume de Tanoüarn – fondateur de l'Association cultuelle Saint-Marcel et du centre Saint-Paul à Paris – exclus avec lui. L'abbé Paul Aulagnier, ancien bras droit de Mgr Marcel Lefebvre, longtemps supérieur général en France de la Fraternité (1976-1994), mais évincé en 2003, les a suivis.

Un cinquième prêtre, en poste à Bordeaux, l'abbé Henri Forestier, fait aussi partie des premiers membres de l'institut, avec le diacre Claude Prieur et plusieurs séminaristes. Certains d'entre eux seront prochainement ordonnés par le cardinal Dario Castrillon Hoyos, en charge du dossier des lefebvristes à Rome.

Le siège de ce nouvel institut devrait cependant être en France, à Bordeaux, à l'église Saint-Éloi. Le cardinal Jean-Pierre Ricard, archevêque de la ville, pourrait accepter que cette église lui soit affectée. Il récupérerait ainsi une église de son diocèse dont l'abbé Laguérie a pris possession, il y a quatre ans, avec le soutien du conseil municipal.

Les revendications de toujours de Mgr Lefebvre

La création de l'Institut Bon Pasteur marque une nouvelle étape dans le rapprochement avec les traditionalistes. Les concessions faites par Rome sont de taille : les membres du Bon Pasteur sont autorisés à célébrer la messe «exclusivement» selon la liturgie traditionnelle de saint Pie V. Ils s'invitent aussi à «une critique constructive» du concile Vatican II.

Ni la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre, ralliée au Vatican en 1988, ni la Fraternité traditionaliste de saint Jean-Marie Vianney, érigé en 2002 au Brésil, n'avaient été créées sous les mêmes auspices. Le Saint-Siège leur avait accordé le droit de célébrer la messe selon le missel tridentin, à condition de reconnaître le concile Vatican II, interprété «à la lumière de la tradition».

À Rome et dans les rangs du nouvel institut, on souligne aussi que cet accord correspond aux revendications de toujours de Mgr Marcel Lefebvre mort en 1991. Le Vatican ouvre ainsi une brèche dans laquelle de nombreux fidèles en délicatesse avec Rome pourraient s'engouffrer.

L'initiative du Vatican passe mal dans les rangs de la Fraternité Saint-Pie X, alors que les termes d'un accord possible avec le Saint-Siège avaient été discutés au printemps dernier. Ses responsables restent pour le moment silencieux. Quant aux responsables du Bon Pasteur, ils espèrent que d'autres prêtres de la Fraternité Saint-Pie X saisiront cette occasion pour les rejoindre et regagner ainsi la pleine communion avec le Pape.

TROISIEME ANNEXE – COMMUNIQUE DE LA FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X

La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X a pris acte de la signature, ce jour, du décret d'érection de l'Institut du Bon Pasteur par le cardinal Castrillon Hoyos, institut de droit pontifical fondé spécialement pour cinq prêtres et quelques séminaristes ayant appartenu à l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre.

L'érection de cet institut n'est pas une surprise. Elle se situe dans la suite logique des démarches entreprises par quelques-uns de ces prêtres, depuis plusieurs mois, auprès de la Commission Ecclesia Dei en vue d'une régularisation canonique : signature de la « formule d'adhésion », obtention d'un « celebret » et recherche d'une incardination.

Cet institut lui-même ne constitue pas une nouveauté canonique. La Commission Ecclesia Dei a favorisé, depuis sa création en 1988, des fondations similaires : Fraternité Saint Pierre, Fraternité Saint Jean-Marie Vianney de Campos (Brésil)… En l'occurrence, l'Institut du Bon Pasteur est à rapprocher plus particulièrement de l'Institut Saint Philippe Néri de Berlin, fondé en 2003, lui aussi de

droit pontifical, pour un prêtre et quatre séminaristes. Fondation aujourd’hui très précaire... L’avenir dira ce qui distingue le nouvel institut des initiatives précédentes.

La Fraternité Saint Pie X rappelle, à cette occasion, qu’elle ne peut faire sienne une solution communautariste où la messe tridentine serait confinée dans un statut particulier. La messe de la Tradition bimillénaire doit jouir dans l’Eglise d’un droit de cité plein et entier : elle n’est pas un privilège réservé à quelques-uns, elle est un droit pour tous les prêtres et tous les fidèles de l’Eglise universelle.

C’est pourquoi la Fraternité Saint Pie X invite prêtres et fidèles à s’associer à sa campagne de prières qui a pour but de présenter, en octobre prochain, au pape Benoît XVI un million de chapelets pour la libération totale de la messe traditionnelle.

Menzingen, en la fête de la Nativité de Notre Dame, 8 septembre 2006

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 15 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Williamson dénonce l'« *esprit malade* » de Ratzinger

Une déclaration faite par un des quatre évêques sacrés par Mgr Lefebvre face à la camarilla du ralliement

Dans cet extrait de l'interview de Mgr Williamson qui doit paraître dans le *Remnant* en octobre, le doyen des quatre évêques de la FSSPX déclare :

> « … ***les esprits modernes sont très malades, et Benoît XVI a un esprit moderne***… »

Cette interview de Mgr Williamson est la première qu'il accorde après le Chapitre général de la FSSPX, tenu en début juillet 2006. Il y manifeste son opposition à Ratzinger, ce qui logiquement serait également une opposition à un accord de « ***réconciliation*** ». Depuis plusieurs mois cette opposition partagée également par NNSS Tissier et de Galaretta, marginalise de plus en plus la petite faction (abbé Schmidberger, abbé Lorans, abbé Sélégny, abbé Wuilloud, abbé Celier, abbé de La Rocque, abbé du Chalard, etc…) dont Mgr Fellay s'est entourée et qui n'a eu de cesse de multiplier par la terreur les initiatives et les manipulations et de faire preuve de duplicité afin d'inciter les clercs et les fidèles à signer un accord avec la Rome apostate. La dernière imposture en date, doublée d'un sacrilège, étant celle du « ***Bouquet spirituel*** » d'un million de chapelets.

ENTOURE DE SON PETIT CLAN, MGR FELLAY POURSUIT SA ROUTE POUR LA DESTRUCTION DE L'ŒUVRE DE MGR LEFEBVRE

Cela montre de plus en plus que la politique de la « ***réconciliation*** », soufflée au Chapitre général par l'abbé Schmidberger n'aura pas d'autre issue, si elle devait être menée à son terme, que l'éclatement et la destruction de l'œuvre de Mgr Lefebvre. Il est d'ailleurs étonnant d'observer de la part du Supérieur général à peine réélu, qu'il n'a de cesse de lancer des initiatives (telle celle du « ***Bouquet spirituel*** ») qui font le jeu de

la Rome apostate et qui préparent la destruction de l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre pour la sauvegarde du Sacerdoce valide de la Nouvelle Alliance.
Malgré les déclarations qui s'accumulent, et celle de Mgr Williamson en est une de plus, Mgr Fellay s'obstine à vouloir inscrire son nom dans l'histoire comme celui qui aura amené la perte de l'œuvre de Mgr Lefebvre, de plus par le moyen d'une imposture sacrilège : celle du « ***miracle*** » programmé de la décision du « ***Ciel*** » pour donner à Ratzinger la « ***force*** » de l' « ***autorisation*** » de la messe de rite latin.

UNE JUSTE POSITION DE FERMETE DE MGR WILLIAMSON CERTES, MAIS AU NOM D'ARGUMENTS INDEFENDABLES

Mgr Williamson se refuse à saisir la nature l'adversaire que représente Ratzinger et la nature de l'Eglise conciliaire.

Lorsque, tirant les bénéfices de l'imposture du « ***Bouquet spirituel*** », Ratzinger aura « ***autorisé*** » la messe en novembre, et qu'il se tournera vers les autorités de la FSSPX, que lui répondra Mgr Williamson ? Imaginons ce que donnerait ce dialogue. D'un côté, le rusé Ratzinger dirait en substance :

> *« Voyez, je vous ai accordé la liberté de la messe largement comme vous le demandiez, et j'ai levé les excommunications. Vous avez fait prier vos fidèles pendant plusieurs mois pour cela, c'est donc bien ce à quoi vous teniez tant et vous venez de l'obtenir de la prière du Rosaire à la Très Sainte Vierge Marie. Alors maintenant, vous refuseriez encore de me rejoindre ? Mais vous dédaigneriez l'action de la Providence »*

Et alors Mgr Williamson répondrait :

> *« Très Saint Père, nous ne pouvons pas vous rallier, car vous avez un esprit malade »*

Mgr Williamson croit-il que ce soit ce genre d'arguments qu'il pourra opposer à la fois devant Ratzinger et devant les caméras de télévision ? Soyons sérieux, il faudra bien d'autres arguments plus solides.

LA VERITABLE QUESTION A LAQUELLE MGR WILLIAMSON NE POURRA PAS ECHAPPER SURTOUT EN TANT QU'EVEQUE

En particulier, il faudrait pour cela à Mgr Williamson le courage de reconnaître que l'abbé Ratzinger n'est pas évêque, car ayant été sacré en 1977 dans le rite invalide *Pontificalis Romani* de 1968, il n'a pas reçu la *potestas ordinis* épiscopale, et ne peut donc par suite être l'évêque de Rome qu'il prétend être lorsqu'il signe ses documents.
Mais Mgr Williamson, tout évêque catholique authentique qu'il est, sacré validement par Mgr Lefebvre, a-t-il fait son travail d'évêque et a-t-il étudié par lui-même l'invalidité sacramentelle radicale de la nouvelle consécration épiscopale conciliaire, en consultant par lui-même les documents des archives du *Consilium*, désormais publiés et mis sur la place publique, grâce à l'équipe de ***rore-sanctifica***, qui établissent les FAITS du complot clérical historique qui a porté le coup mortel de *Pontificalis Romani* le 18 juin 1968 contre l'épiscopat catholique authentique ?
A-t-il cherché a interroger ou a faire interroger les personnes qui ont démontré avoir le plus travaillé ce sujet, et non celles qui, se prétendant « *théologiens* », n'ont eu de cesse de vouloir faire avaler aux fidèles et aux clercs les sophismes les plus grossiers sur ce sujet, sans craindre, ni de « *solliciter* » les textes, ni d'utiliser des textes falsifiés ?
A-t-il cherché à peser les arguments, examiner soigneusement les textes, à la manière des ***disputationes*** *théologiques* ?
Est-il prêt a avaliser les hérésies onctionistes anti-christs véhiculées par la nouvelle forme « *transitive* » de la nouvelle consécration épiscopale conciliaire, rendant ainsi volontairement le sacrement intrinsèquement

invalide, et la nouvelle théologie hérétique de l'épiscopat conciliaire explicitée par les publications de l'un de ses principaux architectes, le Père Lécuyer, le diffamateur de Mgr Lefebvre[1] **?**
Nous croyons pouvoir affirmer hélas qu'il n'en est rien, et que la facilité de l'absence d'effort ait prévalu chez l'évêque, qui semble refuser de se documenter sur cette question vitale.

Le Comité international *Rore Sanctifica* nous informe même que, selon ses informations, le prochain numéro du *Sel de la terre*, s'apprêterait, à la demande de Mgr Williamson, à publier une nouvelle pseudo-démonstration de validité du nouveau rite de consécration épiscopal de 1968. L'auteur de l'article serait un professeur de La Reja, séminaire d'Argentine que dirige Mgr Williamson.
Puisque nous abordons ce sujet, le même Comité international *Rore Sanctifica* s'apprêterait à faire prochainement une annonce très importante susceptible de modifier la situation actuelle sur les recherches concernant l'invalidité en les amplifiant.

En fait il s'agit chez Mgr Williamson de cette idée RADICALEMENT fausse et dangereuse selon laquelle les ennemis de l'Eglise ne sauraient vouloir faire le mal de façon déterminée.

Ainsi pour lui, Ratzinger professerait des hérésies car, en tant que moderniste, il n'aurait pas toute sa tête. La réalité est à l'opposé. Ratzinger est de fait remarquablement intelligent et lucide. Il agit de façon prudente, déterminée au service de ses objectifs de destruction du véritable Sacerdoce de Melchisédech de l'Eglise catholique.
De même Cranmer qui fonda l'Anglicanisme en Angleterre au milieu du XVI° siècle et persécuta les catholiques, n'avait pas du tout « *l'esprit malade* ». Il poursuivait son objectif avec constance et intelligence.
Mgr Williamson ne semble pas du tout vouloir comprendre qu'une intelligence cléricale, et de plus celle d'un supposé membre du haut clergé, puisse être déterminée à la destruction du véritable Sacerdoce catholique, le Sacerdoce de Melchisédech.
Il devrait de toute urgence, en tant qu'évêque catholique, méditer le *Mystère d'Iniquité* dont parle Saint Paul dans ses épîtres, *l'épître aux Hébreux* du même Saint Paul, ainsi que les *deux Bêtes* du chapitre XIII de l'Apocalypse de Saint Jean.

L'ARGUMENTATION DE MGR WILLIAMSON DECOULE DE CONCEPTIONS ERRONNEES SUR L'AUTORITE ET L'INFAILLIBILITE

Cependant, une chose est de s'opposer à une trahison, une autre est de s'opposer avec les bons arguments. **Sinon la déroute finale est certaine, surtout si l'on s'obstine a répudier les VRAIS arguments, reposant sur des FAITS**.

Nous ne partageons donc pas l'analyse des raisons du modernisme de l'abbé Ratzinger, ni de la reconnaissance d'autorité légitime que lui prêtent Mgr Williamson. Pour cela nous avons rajouté le commentaire du *Novus Ordo Watch*. Il est clair que Ratzinger agit tout à fait consciemment, et qu'il contredit et sait contredire l'enseignement du Magistère de l'Eglise.

C'est pour ne pas avoir assez conscience des erreurs actuelles sur l'infaillibilité du magistère, et pour ne pas reconnaître le but et les méthodes des adversaires du Christ et de son Eglise, que Mgr Williamson en vient à raisonner de la sorte. Nous ne pouvons que renvoyer à notre étude sur « ***40 ans d'erreurs sur l'infaillibilité*** ».[2]
En effet, ce document analyse l'erreur qui consiste à dire que le magistère ordinaire et universel ne désignerait pas l'autorité dans l'ordre de l'enseignement ou l'un des deux modes d'enseignement infaillible utilisé par l'autorité légitime, **mais que ce serait l'enseignement lui-même (**d'objet de l'infaillibilité, l'enseignement passerait sujet), ce qui entraîne obligatoirement deux autres erreurs : **un libre examen et un néo-gallicanisme**.

---

[1] **Cf. Rore-sanctifica, *Notitia IV* : http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-08-05-FR Rore Sanctifica III Notitia 4 Les Significations heterodoxes de la Forme de Montini PaulVI A .pdf**
[2] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-07-08-1-01-Constat_Doctrinal_sur_la_Tradition_et_la_FSSPXa-1.pdf

Quant au but et aux méthodes des adversaires du Christ et de l'Eglise, là encore nous renvoyons le lecteur désireux de posséder une analyse sérieuse sur ce sujet, au « ***Constat doctrinal sur la Tradition et sur la FSSPX*** »[2].
Lorsque l'on a compris les causes de la situation actuelle et qui sont réellement ces hommes que la FSSPX reconnaît comme légitimes, les sophismes mortels actuels, dont celui auquel Mgr Williamson ne cesse d'avoir recours à propos de l'abbé Ratzinger, deviennent des arguments que ni l'âme ni le bon sens catholique ne peuvent admettre.

Continuons le bon combat.

Abbé Michel Marchiset

PREMIER DOCUMENT

INTERVIEW DE MGR WILLIAMSON

HTTP://RORATE-CAELI.BLOGSPOT.COM/2006/08/EXCLUSIVE-WILLIAMSON-MODERN-MINDS-ARE.HTML

(traduction en français depuis le site anglophone)

Mgr Williamson : « *… les esprits modernes sont très malades… et Benoît XVI a un esprit moderne…* »

Première partie de notre *Interview Week* (« Semaine des interviews » ?)

Voici, tiré du numéro d'octobre de *The Angelus*, un extrait de l'interview stupéfiante accordée à Stephen Heiner par Mgr Richard Williamson, l'un des quatre évêques consacrés par Mgr Marcel Lefebvre et co-consacrés par Mgr Antonio de Castro Mayer en 1988 au nom de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX), un an exactement après la visite que Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité, a faite au Saint-Père à Castelgandolfo.

- *… Votre Excellence, pour en revenir à l'interview que j'ai faite en avril de Mgr* [Bernard] *Tissier* [de Mallerais, l'un des trois autres évêques consacrés en 1988] *pour le compte du* Remnant, *l'abbé Anthony Cekada* [clerc sédévacantiste assez connu en Amérique] *a écrit en réponse un article disant que selon Mgr Tissier, professer l'hérésie ne tirait pas à conséquence. Cela reflète-t-il les propos exacts de Mgr Tissier ?*

Mgr Tissier a sûrement voulu dire que ce qu'il appelle l'hérésie de Benoît XVI a de très graves conséquences, à savoir la destruction de l'Église catholique !

- *Alors, que pensez-vous que l'abbé Cekada avait à l'esprit ?*

De la destruction actuelle de l'Église, l'abbé Cekada conclut que Benoît XVI ne peut être vraiment pape. L'abbé Cekada souhaite certainement que Mgr Tissier parvienne à la même conclusion.

- *Qui a raison ? L'abbé Cekada ou Mgr Tissier ?*

Pour ma part, je crois que Benoît XVI est vraiment pape ; c'est pourquoi je pense que Mgr Tissier a raison.

- *Mais alors, qu'en est-il de l'hérésie de Benoît XVI ?*

Pour être hérétique au point de se mettre en dehors de l'Église catholique, donc de ne plus pouvoir en être la tête, c'est-à-dire le pape, il faut avoir conscience de nier ce que l'on sait être le dogme établi de la Foi catholique, car un tel déni équivaut à une apostasie délibérée. Devenir ou rester catholique est un choix. Si je sais ce qu'un catholique doit croire pour être catholique et si je refuse d'y croire, je choisis alors d'être un hérétique, non un catholique, et je me place en dehors de l'Église.

- *Donc, l'abbé Cekada pense que tel est le cas de Benoît XVI, et vous êtes d'un avis contraire ?*

C’est exact.

- *Pourquoi ?*

Parce que les esprits modernes sont très malades, et Benoît XVI a un esprit moderne, comme des millions et des millions de ses contemporains, y compris des hommes d’Église.

- *D’abord, en quoi consiste cette maladie ? Ensuite, comment Benoît XVI ne peut-il en être conscient ?*

Cette maladie consiste à croire qu’il n’existe pas de vérité immuable et objective qui exclue absolument l’erreur. Elle pourrait m’amener à croire, par exemple, que deux et deux font quatre, mais aussi qu’ils peuvent également faire cinq, six, six cent mille, etc. La « vérité » serait alors telle que mon esprit voudrait qu’elle soit. Mais l’esprit est fait pour la vérité objective comme les poumons sont faits pour l’oxygène, et un esprit sans apport de vérité extérieure est atteint d’une maladie mortelle, comme le sont des poumons sans apport d’oxygène extérieur.

- *Et comment diagnostique-t-on cette maladie chez quelqu’un comme Benoît XVI ?*

Benoît XVI croit que la « vérité » catholique est susceptible d’évolution. Par exemple, il voit dans des déclarations de vérité catholique aussi sérieuses que le *Syllabus* ou *Pascendi* de simples « ancrages substantiels » dans la doctrine de l’Église, voulant dire par là que l’Église peut s’y ancrer, et même le faire utilement pendant un temps, mais qu’à l’époque moderne, elle a besoin de nouveaux « ancrages substantiels » dans la doctrine. Il ne voit pas que de par sa nature même, cette doctrine catholique antimoderniste de ses prédécesseurs ne peut changer et que même un pape ne peut la changer. Son pauvre esprit, pourtant brillant, est malade de cette philosophie moderne – allemande, surtout – qui déconnecte l’esprit de son objet comme on couperait des poumons de leur source d’oxygène.

- *Mais – et ce sera ma question complémentaire – comment se peut-il que Benoît XVI ne soit pas conscient de son état ? C’est un homme instruit, un prince de l’Église féru de philosophie et de théologie !*

Oui, mais comme tant de princes de l’Église, même d’avant Vatican II, il est féru de fausse philosophie ! Et depuis notre époque malade, la fausse philosophie (deux et deux font quatre, mais peuvent aussi faire ou devenir cinq) est devenue la « norme » ; c’est pourquoi il ne peut imaginer qu’il puisse se tromper. Lorsque Jean-Paul II a promu le « conservatisme » conciliaire, deux mille évêques l’ont félicité d’être « conservateur », mais deux mille autres ont tiré sur lui à boulets rouges parce qu’ils le croyaient, eux aussi, « conservateur ». Seuls, deux évêques ont osé lui reproché en face de n’être pas du tout conservateur, puisqu’il était conciliaire. Humainement parlant – je le répète : humainement parlant –, comment aurait-il pu penser que les deux évêques en question étaient normaux et que les quatre mille autres étaient anormaux ? Comment n’aurait-il pu penser être lui-même « normal » ?

- *Oui, au fait, comment ?*

Au bon vieux temps, un pape catholique nommait au Saint-Office – connu alors sous le nom d’Inquisition – des théologiens très intelligents et très orthodoxes, qui interrogeraient aujourd’hui un néo-moderniste en ces termes : « Vous avez écrit que *Pascendi* n’était qu’un ancrage substantiel . C’est une hérésie. Soit vous vous rétractez, soit le pape a pouvoir de vous excommunier. Choisissez. » Et le néo-moderniste devrait choisir, ayant été placé devant son hérésie par l’autorité de l’Église.

- *En d’autres termes, un hérétique pouvait s’aveugler lui-même, mais notre Mère l’Église usait alors de l’autorité que Dieu lui avait conférée pour l’obliger à prendre conscience de son hérésie.*

Exactement. Mais les clercs d’aujourd’hui sont privés de ce dernier recours, car ce sont eux l’autorité ! Ainsi que Mgr Lefebvre l’a dit dans les années soixante-dix aux membres du Saint-Office conciliaire qui l’interrogeaient sur son opposition au Concile : « C’est moi qui devrais être assis à votre place, et vous à la mienne ». Que Dieu le bénisse de n’avoir jamais perdu prise sur la vérité catholique objective !

- *Donc, des hommes d’Église tels que Benoît XVI sont entièrement innocents de ce qu’ils font ?*

Je n'ai pas dit cela. S'ils sont les autorités de l'Église de Dieu, alors en toute logique, le Seigneur Dieu met à leur disposition toutes les grâces dont ils ont besoin pour bien conduire l'Église, et s'ils la fourvoient, ils refusent ces grâces, ce qui signifie qu'en leur for intérieur, ils ne peuvent être innocents. Mais on aborde là des arcanes si secrets que Dieu seul peut en être juge.

SECOND DOCUMENT

COMMENTAIRE DE L'INTERVIEW DE MGR WILLIAMSON PAR LE SITE AMERICAIN NOVUS ORDO WATCH

HTTP://WWW.NOVUSORDOWATCH.ORG/ARCHIVE.HTM

(traduction en français)

Nouvelle absurdité émanant de la Fraternité Saint-Pie X

> **Interview de *Rorate Cœli* : La dernière tentative en date de Mgr Williamson pour expliquer de façon convaincante les hérésies de Benoît XVI comme ne provenant que d'un pauvre esprit malade**
>
> **Mgr Richard Williamson :** *« Benoît XVI croit que la ˝vérité˝ catholique est susceptible d'évolution. Par exemple, il voit dans des déclarations de vérité catholique aussi sérieuses que le Syllabus ou Pascendi de simples ˝ancrages substantiels˝ dans la doctrine de l'Église, voulant dire par là que l'Église peut s'y ancrer, et même le faire utilement pendant un temps, mais qu'à l'époque moderne, elle a besoin de nouveaux ˝ancrages substantiels˝ dans la doctrine. Il ne voit pas que de par sa nature même, cette doctrine catholique antimoderniste de ses prédécesseurs ne peut changer et que même un pape ne peut la changer. Son pauvre esprit, pourtant brillant, est malade de cette philosophie moderne – allemande, surtout – qui déconnecte l'esprit de son objet comme on couperait des poumons de leur source d'oxygène. »*

La réalité des faits : Ce que l'évêque nous dit là va entièrement à l'encontre des enseignements catholiques. Tout d'abord, la croyance de Benoît XVI en une évolution de la doctrine de l'Église dénote de sa part un esprit hérétique, et non un esprit malade. Le pape saint Pie X, auquel la FSSPX doit son nom, a déclaré au paragraphe 13 de sa monumentale encyclique *Pascendi* qu'une telle idée faisait partie des erreurs damnables des modernistes : « Évoluer et changer, non seulement le dogme le peut, il le doit : c'est ce que les modernistes affirment hautement et qui d'ailleurs découle manifestement de leurs principes. » On chercherait en vain dans l'encyclique quoi que ce soit – comme, par exemple, cette agaçante philosophie allemande – qui puisse excuser les modernistes d'épouser de telles croyances. Le même saint pontifie stipule du reste, dans un *motu proprio* ultérieur, que

> **« *Au cas où quiconque, ce qu'à Dieu ne plaise, serait assez téméraire pour défendre l'une ou l'autre des propositions, opinions et doctrines condamnées dans ces documents*** *[Pascendi* et son compagnon antimoderniste, le syllabus antimoderniste *Lamentabili]*, ***il encourerait ipso facto la censure qu'expose le chapitre ˝Docentes˝ de la constitution ˝Apostolicæ Sedis˝ et qui est la première des excommunications latæ sententiæ dont la fulmination est réservée au Pontife romain.* »**

(Extrait de *Præstantia Scripturæ*)

Or, le Canon 2199 du Code de Droit canon de 1917, qui énumère sept causes de non-culpabilité [y compris la *véritable* maladie mentale], *présuppose* qu'en dehors d'elles, qui fait le mal *agit en connaissance de cause* et porte donc la responsabilité de son acte. Pour autant que l'on puisse humainement supposer, il semble évident que l'abbé Joseph Ratzinger (*alias* le « pape » Benoît XVI) *savait forcément* (et sait toujours) que l'enseignement du *dogme de l'évolution* constitue une violation du magistère de l'Église catholique. Il le savait forcément *parce que l'Église lui a imposé* – lors de son ordination, en 1951, puis périodiquement ensuite – *de prêter le serment solennel suivant* :

« … je rejette absolument la supposition hérétique de l'évolution des dogmes, d'après laquelle ces dogmes changeraient de sens pour en recevoir un différent de celui que leur a donné l'Église. »

(Extrait du serment antimoderniste)

On ne saurait donc raisonnablement trouver aucune excuse à Benoît XVI pour avoir ignoré l'obligation qu'il avait, en tant que prêtre catholique, de maintenir fermement les enseignements de l'Église ; de même, ses écarts par rapport à l'orthodoxie ne sauraient être expliqués de façon convaincante comme étant le produit d'un esprit dérangé.

Il est temps que les hiérarques de la FSSPX renoncent à user d'aussi piètres sophismes pour décrire la situation régnant à Rome, car de tels arguments sont contreproductifs dans le combat pour la restauration de l'Église et risquent de provoquer en fin de compte la mort de la Fraternité elle-même.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 19 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

A Ratisbonne, les propos de Ratzinger attisent le « *Choc des civilisations* » des Néo-conservateurs de G.W. Bush

Les liens occultes entre Ratzinger et Niel Bush, le frère de Georges Bush



Nous recevons cette analyse que nous publions. Faisant le point sur les toutes dernières actualités, celle-ci correspond à ce que nous dénonçons depuis plusieurs mois. Ainsi, qu'il nous soit permis, encore une fois de citer Mgr Gaume : *« Le chrétien réfléchi compare les faits avec ce qui est prédit »*. Nous ne pouvons donc, puisque l'abbé Ratzinger vient par ses propos d'attiser le « *Choc des civilisations* », que méditer sur ce passage du Nouveau Testament, qui du reste a été choisi par l'Eglise comme Evangile de la messe de ce jour, en la fête de la Saint Janvier et de ses compagnons martyrs :

> *« Et comme il était assis sur le mont des Oliviers, ses disciples s'approchèrent de lui en particulier, disant : Dites-nous quand ces choses arriveront ? Et quel sera le signe de votre avènement et de la consommation du siècle ? Et Jésus répondant, leur dit : Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise ; car beaucoup viendront en mon nom, disant : Je suis le Christ, et beaucoup seront séduits par eux. Vous entendrez parler de combats et de bruits de combats. N'en soyez point troublés, car il faut que ces choses arrivent ; mais ce n'est pas encore la fin. Car un peuple se soulèvera contre un peuple, un royaume contre un royaume ; et il y aura des pestes et des famines, et des tremblements de terre en divers lieux. Mais toutes ces choses sont les commencements des douleurs. Alors on vous livrera aux tribulations et à la mort, et vous serez en haine à toutes les nations à cause de mon nom. Alors beaucoup se scandaliseront ; ils se trahiront et se haïront les uns les autres. Beaucoup de faux prophètes aussi s'élèveront, et beaucoup seront séduits par eux. Et parce que l'iniquité aura abondé, la charité d'un grand nombre se refroidira. Mais celui qui persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. » Matthieu 24 / 3-13.*

Comment également en ce jour anniversaire des apparitions de la Très Sainte Vierge à La Salette, ne pas implorer Notre-Dame pour l'Eglise de son divin Fils, pour l'Eglise éclipsée et lui demander les grâces nécessaires pour continuer et persévérer dans le bon combat.

Abbé Michel Marchiset

L'abbé Ratzinger a tenu des propos dont les conséquences viennent attiser le « *Choc des civilisations* », leitmotiv des Néo-conservateurs américains

De l'huile sur le feu alors que la tension des Etats-Unis avec l'Iran augmente






UNE ANECDOTE BYZANTINE AUX EFFETS DEVASTATEURS

Les propos de l'abbé Ratzinger à Ratisbonne ont eu un impact médiatique mondial en déchaînant les passions dans le monde musulman et **en exposant les Chrétiens au Proche-Orient à des représailles**.
Il faut distinguer entre une première chose : le fait que l'abbé Ratzinger ait pris la décision de faire une citation d'un auteur médiéval sur les musulmans, alors même que la tension est à son comble au Proche-Orient, un mois après la destruction du Liban Sud et au moment où les forces européennes sous mandat de l'ONU prennent pied dans la région. Et une seconde chose qui est le battage médiatique organisé par les organes d'information sur cette citation faite par Ratzinger.

La lecture intégrale de ce discours de Ratisbonne montre que l'anecdote de l'Empereur byzantin Manuel II Paléologue en 1391 est noyée dans un long discours obscur, typique du jargon moderniste des Urs von Balthazar ou autres « *théologiens* » de cette mouvance, celle de la « *Nouvelle théologie* ». Au passage soulignons que ce texte qui se veut « *universitaire* » et de « *haute tenue* » est, sur le plan de la clarté et de la rigueur logique, franchement médiocre. Quel contraste avec la précision des textes thomistes et du Magistère catholique des Papes Léon XIII, Saint Pie X ou Pie XII. A ce genre de signe, on comprend bien que Ratzinger ne possède aucunement les grâces d'état d'un souverain Pontife, n'étant rien d'autre que le simple abbé moderniste que nous connaissons, « sacré » en 1977 avec un rite invalide (voir la démonstration de l'invalidité du nouveau rite épicopal de *Pontificalis Romani* en 1968[1]).
Pour revenir sur l'anecdote citée par Ratzinger, comment ne pas imaginer en regardant la façon dont celle-ci est citée et utilisée, qu'elle ait été introduite par l'abbé d'une façon fort calculée? Son insertion dans un discours prononcé devant un parterre d'universitaires était une manière très habile de proclamer ensuite, une fois le scandale médiatique enclenché, et en paraissant de bonne foi, que l'on s'est mépris sur sa pensée, et qu'il s'agissait pour lui d'un discours développant une réflexion philosophique sans intention polémique. La ruse était imparable, et l'effet certain. Il s'agit là d'une supposition, mais force est de reconnaître qu'elle est vraisemblable.

LA GEOPOLITIQUE DES NEO-CONSERVATEURS AMERICAINS

Les Néo-conservateurs américains ont promu depuis des années un « ***remodelage*** » du Proche-Orient, alors même que des intellectuels des *Think tanks* mondialiste (Rand Corporation), tel que Samuel Huntington ont théorisé un « ***choc des civilisations*** » qui décrit l'affrontement Islam/Occident. Depuis le 11 septembre 2001, les Néo-conservateurs américains (Donald Rumsfeld, Paul Wolfowitz, Richard Perle, Dick Cheney, etc) de l'équipe de Georges Bush ont préconisé un engagement militaire américain croissant au Moyen-Orient, et ont resserré l'étau contre l'Iran qui semble avoir été leur cible initiale et constante. Après la guerre du Liban qui s'est soldé en août 2006 par l'implication directe, sous de fortes pressions, de la France et de l'Italie, au Moyen-Orient, les Néo-conservateurs ne cessent de durcir le ton aux Etats-Unis, à l'approche des élections de mid-term qui auront lieu aux Etats-Unis en novembre.

[1] Voir les démonstrations publiées sur le site www.rore-sanctifica.org

Les liens entre l'abbe Ratzinger et le clan Bush

Dans un tel contexte, les propos de l'abbé Ratzinger viennent objectivement contribuer à faire monter la pression. Ils incitent aussi les fidèles conciliaires et les traditionalistes à rentrer dans un front commun de « *défense de la Chrétienté* ». Un tel front est un leurre, et il convient de bien connaître les liens qui peuvent unir l'abbé Ratzinger et le clan Bush. Voici ce qu'écrivait un journaliste le 28 juin 2005 :

> *« Enfin, **en 1999**, soit un an avant la première élection de son frère à la présidence américaine, **Neil Bush et Jamal Daniel**, dont on ne peut pas dire qu'ils aient été jusqu'à présent des figures marquantes du mouvement oecuménique international, **créent avec le Cardinal Ratzinger, futur Benoît XVI, une petite fondation oecuménique suisse**, la **Fondation pour le dialogue et la recherche dans les domaines interreligieux et interculturel**.*
>
> 
> ***Neil Bush***
>
> *A leurs côtés, sur la liste des membres fondateurs figurent d'éminentes personnalités religieuses telles que le Rabbin René Samuel Sirat, ancien grand rabbin de France, le Prince El Hassan bin Talal de Jordanie, musulman impliqué dans le dialogue interreligieux, le Prince Sadruddin Aga Khan, chef de la branche des Ismaéliens, décédé en 2003, Olivier Fatio, directeur de l'Institut de l'Histoire de la Réforme et le président de la fondation orthodoxe Damaskinos, Gari Vachicouras. A l'heure actuelle, si Neil Bush s'est retiré du conseil de direction de cette fondation, Jamal Daniel y tient un rôle encore très actif. Faut-il voir dans ce rapprochement avec l'une des autorités catholiques les plus conservatrices, ce que l'on pourrait qualifier d' «alliance objective» ou de «gentlemen agreement» entre conservateurs de tous bords. L'attitude plus que mesurée de l'Eglise catholique envers John Kerry, en 2004, semblerait le prouver. » Renaud FRANCOIS* **(Texte complet à la suite de cet article important)**

Il est très curieux de découvrir ces activités presque occultes de l'abbé Ratzinger. Rappelons, fait **sans précédent**, la présence des anciens Présidents américains et autres Néo-conservateurs à Rome en avril 2005 pour les obsèques de Wojtyla et ensuite, comme la presse le révéla, les nombreux contacts que Georges Bush et ses conseillers eurent avec les électeurs avant le conclave qui devait élire l'abbé Ratzinger. Ratzinger semble avoir été poussé par les Néo-conservateurs pour leur être un « *Pape* » conciliant, ouvert à leurs vues.



Obsèques de Wojtyla – Jean-Paul II

LES SIRENES DU « FRONT DE LA CHRETIENTE » ENVERS LA FSSPX

Alors que la pression ne cesse de monter, depuis des mois, pour un ralliement de la FSSPX, il est important que ses quatre évêques et ses Supérieurs de District comprennent bien l'action de l'abbé Ratzinger alors que le contexte géopolitique actuel devient de plus en plus tendu sous l'angle du « *choc des civilisations* ». Et cela d'autant plus que les médias **qui influencent les traditionalistes** (quotidien *Présent*, revue *Monde et Vie*, *Radio Courtoisie* pour certaines émissions, etc) **se font de façon éhontée et irresponsable les relais de la propagande des Néo-conservateurs américains**.

Les ex-mutins (dont l'abbé de Tanoüarn, actionnaire principal de *Minute*) désormais intégrés au sein de l'Eglise conciliaire dans la structure de l'***Institut du Bon Pasteur***, vont bientôt être happés dans ce mouvement qui va aspirer les forces traditionalistes qui n'auront pas fait l'effort d'étudier et de se documenter sur la Révolution contre l'Eglise. **Rappelons à ce sujet l'entrisme que pratiqua il y a seulement deux à trois ans, un Alexandre del Valle très lié au païen Guillaume Faye, au sein de la Tradition catholique, afin d'attiser le conflit Islam/Occident**, et avant qu'il ne finisse pour apparaître pour ce qu'il était, c'est-à-dire un agent d'influence destiné à orienter les fidèles. Ce mouvement sera d'autant plus séducteur et trompeur pour certains fidèles qu'il célébrera le « *conservateur* »[2] Benoît XVI, héraut d'une Chrétienté qui ressuscite ! Nous lisons déjà aujourd'hui dans *Le Bulletin d'André Noël*, n° 2016 (18 au 24 septembre) ceci : *« Face à l'islam oppressant, Benoît XVI sera-t-il le pape de la reconquête ? ».* De même sous la plume de Bernard Antony, l'AGRIF se fend aujourd'hui d'un communiqué qui évoque *« la remarquable conférence de Benoît XVI à Ratisbonne sur le dialogue des cultures et les violences au nom de la religion. »* et qui interpelle le Docteur Dalil Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris et président du Conseil Français du Culte Musulman. De tels aveuglements de la part de traditionalistes démontrent que le piège du ***« Choc des civilisations »*** fonctionne.

La récente université d'été de ***Civitas***, association cléricalement sous l'influence de la FSSPX, a été **entièrement consacrée à l'islam**. Qui donc a inspiré ce programme ? Encore un abbé Lorans du G.R.E.C. ou un abbé Celier-Sernine-Beaumont-Lupin, hommes du ralliement à la Rome de Ratzinger ? Quoiqu'il en soit, il traduit de manière évidente **certaines influences à l'œuvre dans la Tradition**.

Il serait dramatique et gravissime que, sous la pression ambiante, la FSSPX s'associe à cette tension Islam/Occident, au nom d'un pseudo « ***combat pour la Chrétienté*** », ce qui lui arrivera fatalement si elle rallie l'abbé Ratzinger. Elle se détournerait alors de sa véritable finalité qui n'est autre que **la sauvegarde du Sacerdoce catholique sacramentellement valide**. Mais justement, en l'entraînant dans la signature d'un accord avec Rome, l'abbé Ratzinger cherche à parvenir à une destruction sacramentelle du Sacerdoce valide que possède encore l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre, et dont l'archevêque a perpétué l'épiscopat valide par les sacres de juin 1988.

PREMIER DOCUMENT

LES LIENS OCCULTES ENTRE RATZINGER ET NIEL BUSH, FRERE DU PRESIDENT AMERICAIN

http://www.caucaz.com/home/breve_contenu.php?id=224

Neil Bush à Tbilissi : «Georgia on my mind !»

Article paru dans l'édition du 28/06/2005

Par Renaud FRANCOIS à Paris

Neil Bush, frère de l'actuel président des Etats-Unis, semble s'intéresser de très près au marché géorgien. Rappel des réseaux et accointances de ce globe-trotter.

[2] Ou le « *restaurationiste* » pour reprendre la terminologie de l'abbé Barthe, ami personnel de Ratzinger.

À peine un mois après la visite de Georges W.Bush en Géorgie, Neil Bush, frère cadet du président des Etats-Unis, tout juste en provenance d'Ukraine, s'est rendu à son tour à Tbilissi.

À l'issue d'une entrevue avec le président géorgien, Mikhael Saakashvili, Neil Bush a déclaré qu'il ne fallait voir dans sa venue aucune signification politique. Il s'intéresserait avant tout «à l'introduction des nouvelles technologies dans le domaine de l'éducation» et souhaiterait pouvoir y participer en Géorgie. Neil Bush est en effet, depuis 2002, le fondateur de la compagnie « Ignite ! », spécialisée dans la production de logiciels d'enseignement. Cette visite, présentée comme privée, peut sembler plus que surprenante. À la lumière du passé de Neil Bush, elle l'est beaucoup moins.

Les débuts de Neil Bush dans le monde des affaires sont relativement catastrophiques : faillite de sa compagnie pétrolière, la JNB Exploration, en 1985 ; et mise en cause dans l'effondrement de la compagnie Silverado Savings and Loan, en 1989, ce qui lui vaudra une amende de 50.000 dollars et l'interdiction d'exercer la profession de banquier.

Cependant, Neil Bush semble rapidement comprendre l'avantage d'être le fils puis le frère de président des Etats-Unis. C'est ainsi qu'il rejoint la société TransMedia Communications, dirigée par Bill Daniel, ardent défenseur de la dérégulation du secteur de l'industrie des télécommunications et depuis toujours important bailleur de fonds pour les campagnes électorales de son père. Pour ses services, il fut rémunéré 60.000 dollars par an, en dépit du fait qu'il ne comprenait, pour ainsi dire, strictement rien aux télécommunications, comme le reconnaîtra plus tard Dick Barnes, président de TransMedia.

A la même époque, il se lie d'amitié avec Nigal Fares, fils de l'ancien vice-Premier ministre du Liban et ami de longue date de la famille Bush. Nigal le recrute pour négocier des contrats de vente d'abris pour des réservoirs de stockage de pétrole. Ce partenariat avec Nigel est, pour Neil, une aventure particulièrement lucrative qui le conduira à développer de nombreuses et fructueuses relations avec les riches dirigeants des Etats du Golfe arabo-persique (Qatar, Koweït, Arabie Saoudite et Dubaï).

Mais Neil ne se contente pas des revenus du pétrole. L'homme d'affaires saisit toutes les opportunités que représente un marché asiatique en pleine expansion. En 1994 il crée, avec Tom Bridgewater, un magnat de la presse de l'Utah, la compagnie InterLink. Au sein de cette compagnie, il sert d'intermédiaire dans les affaires entre compagnies asiatiques et nord américaines.

C'est à l'occasion de son divorce que l'on apprendra qu'il a touché annuellement entre 180.000 et 1 million de dollars d'InterLink. Il aurait par ailleurs touché un million de dollars pour arranger à New York une rencontre avec le président taïwanais Chen Shui-bian.

Neil Bush a admis avoir rencontré Chen Shui-bian, mais il nie formellement avoir reçu la moindre rémunération. A cette époque, les rencontres entre officiels américains et taiwanais étaient interdites, les Etats-Unis ayant normalisé leurs relations avec la Chine depuis 1979.

C'est, encore une fois, à l'occasion de son divorce que l'on apprend qu'il a été engagé par une de ses relations, Jamal Daniel, un multimillionnaire américain d'origine syrienne, comme consultant dans sa compagnie, la Crest Investment Corporation pour un salaire annuel de 60.000 dollars. C'est ce même Jamal Daniel qui a récemment pris part, avec de nombreux anciens de l'administration Bush père, à la création de la société New Bridge Strategies, spécialisée dans l'aide aux compagnies désireuses d'obtenir des contrats de reconstruction en Irak.

Sur son site Internet, cette société se présentait ainsi au moment de sa création : « Les opportunités actuelles en Iraq sont tellement phénoménales qu'il n'existe aucune autre firme que la nôtre possédant les savoir-faire et l'expérience nécessaires pour être, à la fois, aussi efficace à Washington que sur le terrain en Iraq ». Cette présentation a été, depuis, pudiquement et prudemment modifiée.

Neil Bush reconnaît également avoir été recruté par la Compagnie Grace Semiconductor Management. Bien qu'il ait admis ne rien comprendre aux semi-conducteurs, Neil Bush a été gratifié de 10.000 dollars par réunion du conseil de direction et de 2 millions de dollars en actions. Grace Semiconductor Management est contrôlée par le magnat de la presse taiwanaise Winston Wong and Jiang Mianheng, le fils de Jiang Zemin, ancien président chinois.
Enfin, en 1999, soit un an avant la première élection de son frère à la présidence américaine, Neil Bush et Jamal Daniel, dont on ne peut pas dire qu'ils aient été jusqu'à présent des figures marquantes du mouvement oecuménique international, créent avec le Cardinal Ratzinger, futur Benoît XVI, une petite fondation oecuménique suisse, la Fondation pour le dialogue et la recherche dans les domaines interreligieux et interculturel. A leurs côtés, sur la liste des membres fondateurs figurent d'éminentes personnalités religieuses telles que le Rabbin René Samuel Sirat, ancien grand rabbin de France, le Prince El Hassan bin Talal de Jordanie, musulman impliqué dans le dialogue interreligieux, le Prince Sadruddin Aga Khan, chef de la branche des Ismaéliens, décédé en 2003, Olivier Fatio, directeur de l'Institut de l'Histoire de la Réforme et le président de la

fondation orthodoxe Damaskinos, Gari Vachicouras. A l'heure actuelle, si Neil Bush s'est retiré du conseil de direction de cette fondation, Jamal Daniel y tient un rôle encore très actif. Faut-il voir dans ce rapprochement avec l'une des autorités catholiques les plus conservatrices, ce que l'on pourrait qualifier d' «alliance objective» ou de «gentlemen agreement» entre conservateurs de tous bords. L'attitude plus que mesurée de l'Eglise catholique envers John Kerry, en 2004, semblerait le prouver.

Alors que penser de cette visite ? Doit-on en conclure que Neil Bush s'empresse de venir toucher les dividendes de l'action de son frère pour son soutien à la révolution des roses ? Son escale en Ukraine, autre bénéficiaire du soutien américain au cours de sa révolution orange, précédant tout juste sa venue en Géorgie, pourrait le laisser supposer. L'histoire nous le dira certainement et pour l'instant elle ne nous dit pas si la prochaine étape de Neil Bush est Bichkek. »

DEUXIEME DOCUMENT – DISCOURS INTEGRAL DE RATZINGER A RATISBONNE

"La responsabilité commune du bon usage de la raison"

LE MONDE | 16.09.06 | 10h40 • Mis à jour le 16.09.06 | 10h56

Voici l'intégralité du discours de Benoît XVI à l'Université de Ratisbonne, prononcé à l'occasion d'une rencontre avec les représentants de la science, mardi 12 septembre 2006, et traduit par Sophie Gherardi à partir de la version italienne publiée sur le site officiel du Vatican.

C'est pour moi un moment émouvant que de me trouver encore une fois à l'université, et encore une fois pouvoir y donner une conférence. Mes pensées me ramènent à ces années au cours desquelles après une belle période passée à l'institut supérieur de Freising j'ai commencé mon activité d'enseignant à l'université de Bonn. C'était – en 1959 – à l'époque de l'université à l'ancienne avec ses titulaires pour les différentes chaires, où il n'y avait ni assistants, ni dactylos mais en revanche, il le contact avec les étudiants et surtout entre les professeurs était très direct. On se rencontrait avant et après les cours, dans la salle des professeurs. Les contacts avec les historiens, les philosophes, les philologues et naturellement aussi entre les deux facultés de théologie, étaient très étroits. Une fois par trimestre, il y avait ce qu'on appelait un *dies academicus*, où les professeurs de toutes les facultés, se présentaient devant les étudiants de l'université rendant ainsi possible une expérience d'*universitas* (…) - c'est à dire l'expérience du fait que, malgré toutes nos spécialisations qui parfois nous rendent incapables de communiquer entre nous, nous formons un tout et travaillons dans la plénitude de la raison unique dans ses différentes dimensions, et nous nous trouvons ainsi ensemble face à la responsabilité commune du bon usage de la raison – ce fait devenait une expérience vivante. L'université sans doute était fière aussi de ses deux facultés de théologie. Il était clair qu'elles aussi en s'interrogeant sur la rationalité de la foi, accomplissent un travail, qui fait nécessairement parti du *" tout "* de l'*universitas scientarium*, même si tous ne pouvaient pas partager la foi, que les théologiens s'attachent à relier à la raison commune, cette cohésion intérieure dans le cosmos de la raison ne fut pas même perturbée la fois ou nous parvint la nouvelle qu l'un de nos collègues avait déclaré qu'il y avait une bizarrerie dans notre université : deux facultés qui s'occupaient d'une chose qui n'existait pas – Dieu. Que même devant un scepticisme aussi radical, il reste nécessaire et raisonnable, de s'interroger sur Dieu au moyen de la raison et qu'il faille le faire dans le contexte de la tradition de la foi chrétienne, était dans l'ensemble de l'université une conviction indiscutée.

Tout ceci m'est revenu en mémoire quand j'ai lu récemment la partie éditée par le professeur Théodore Khoury (Münster) du dialogue que l empereur byzantin érudit Manuel II Paléologue mena en 1391 durant son séjour d'hiver à Ankara avec un Persan lettré sur le Christianisme et l'Islam et la vérité des tous deux.. C'est probablement l'empereur lui-même qui retranscrivit ce dialogue durant le siège de Constantinople, entre 1394 et 1402 ; cela explique aussi pourquoi ses propres raisonnements sont restitués beaucoup plus en détail que ceux de son interlocuteur persan. Le dialogue porte sur l'ensemble des structures de la foi contenues dans la Bible et le Coran et insiste particulièrement sur l'image de Dieu et de l'homme, mais nécessairement aussi toujours de nouveau sur la relation entre – comme on disait alors – *" les trois lois "* ou les *" trois ordres de vie "* : l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, le Coran. Je n'ai pas l'intention de développer ce thème au cours de cette leçon ; je voudrai m'arrêter sur un seul point plutôt marginal dans la construction du dialogue dans son entier – qui dans le contexte du thème *" foi et raison "* m'a le plus fasciné et qui servira de départ à mes réflexions sur ce thème.

Dans la *" septième controverse "* (…) éditée par le professeur Khoury l'empereur aborde le thème du *Djihad*, de la guerre sainte. L'empereur savait certainement que dans la sourate II, 256 on peut lire : *" Aucune contrainte dans les choses de la foi "*. C'est un texte de la période initiale, disent les experts, durant laquelle Mahomet était lui-même sans pouvoir et menacé. Mais naturellement, l'empereur connaissait aussi les dispositions développées plus tard et fixées dans le Coran concernant la guerre sainte. Sans s'arrêter sur les détails comme la différence de traitement entre les peuples du Livre [juifs et chrétiens] et les incroyants, il s'adresse à son interlocuteur d'une manière étonnement abrupte pour nous en lui posant la question centrale du rapport entre religion et violence. Il lui dit : *" Montre-moi donc ce que Mahomet a apporté de nouveau. Tu ne trouveras que des choses mauvaises et inhumaines, comme le droit de défendre par l'épée la foi qu'il prêchait. "* L'empereur expose ensuite minutieusement les raisons pour lesquelles il est absurde de diffuser la foi par la violence. Une telle violence est contraire à la nature de Dieu et à la nature de l'âme. *" Dieu n'aime pas le sang- dit-il-, ne pas agir selon la raison (…) est contraire à la nature de Dieu. La foi est le fruit de l'âme et non du corps. Celui qui veut conduire quelqu'un vers la foi, doit être capable de bien parler et de raisonner correctement et non d'user de la violence et de la menace… Pour convaincre une âme raisonnable on n'a besoin ni bras, ni d'armes, ni non plus d'un quelconque moyen par lequel on peut menacer quelqu'un de mort…. "*.

La phrase décisive dans cette argumentation contre la conversion forcée est la suivante : agir de manière déraisonnable est contraire à la nature de Dieu. L'éditeur Théodore Khoury, commente : pour l'empereur, un Byzantin éduqué dans la philosophie grecque, cette phrase est évidente. En revanche pour la doctrine musulmane, Dieu est absolument transcendant. Sa volonté n'est liée à aucune catégorie, pas même celle de la raison. Dans ce contexte, Khoury cite l'œuvre du célèbre islamologue français Roger Arnaldez qui relève que Ibn Hazm va jusqu'à déclarer que Dieu ne serait pas même engagé par sa propre parole et que rien ne l'obligerait à nous révéler la vérité. Si telle était sa volonté l'homme devrait pratiquer l'idolâtrie. C'est ici que s'ouvre, dans la compréhension de Dieu et donc dans la réalisation concrète de la religion, un dilemme qui nous interpelle très directement. La conviction qu'agir contre la raison est contraire à la nature de Dieu est-elle seulement une pensée grecque ou est-elle valable en soi et toujours. Je pense que sur ce point se manifeste la profonde concordance entre ce qui est grec dans le meilleur sens du terme et ce qui est foi en Dieu fondée sur la Bible. Modifiant le premier verset du Livre de la Genèse, le premier verset des Ecritures Saintes, Jean commence le prologue de son Evangile par ces mots : Au commencement était le verbe, était le verbe (*logos*). C'est précisément les mots qu'emploient l'empereur, Dieu agit (*synlogô*), avec le logos. Logos signifie à la fois raison et verbe – une raison qui est créatrice et peut se communiquer mais justement, comme raison. Jean nous donne ainsi le dernier mot sur le concept biblique de Dieu. Le mot dans lequel toutes les voies souvent pénibles et tortueuses de la foi biblique rejoignent leur but, trouvent leur synthèse. Au commencement était le logos, et le logos est Dieu. La rencontre entre le message biblique et la pensée grecque n'était pas un simple hasard. La vision de Saint Paul devant qui s'étaient fermées les voies de l'Asie et qui vit en songe un Macédonien et entendit sa supplique : *" Passe en Macédoine, viens à notre secours !"*- (Ac 16,6-10) - cette vision peut être interprétée comme un condensé de la nécessité intrinsèque qui unit la foi biblique et le questionnement grec.

En réalité, ce rapprochement était en cours depuis longtemps. Déjà le nom mystérieux de Dieu issu du buisson ardent, qui détache ce Dieu de l'ensemble des divinités aux noms multiples en affirmant seulement son *" Je suis "*, son être, est face au mythe, une contestation recelant une analogie intime avec la tentative de Socrate de vaincre et de dépasser le mythe lui-même. Le processus commencé auprès du buisson, atteint au sein de l'ancien testament, une nouvelle maturité durant l'exil où le Dieu d'Israël, désormais privé de la Terre et du culte, s'annonce comme le Dieu du ciel et de la terre, se présentant avec une simple formule qui prolonge la parole du buisson argent *" je suis "*. Avec cette nouvelle connaissance de Dieu, vont de pair des Lumières en quelque sorte qui s'expriment sur un mode drastique dans la dérision des divinités qui ne seraient que fabriquées des mains de l'homme (Sal 115). Ainsi malgré toute la dureté du désaccord avec les souverains hellénistiques qui voulaient obtenir par la force son ralliement au style de vie grecque et au culte des idoles, la foi biblique, durant l'époque hellénistique cheminait intérieurement vers la meilleure partie de la pensée grecque jusqu'à ce contact mutuel qui s'est réalisé essentiellement dans la littérature sapientiale, nous savons aujourd'hui que la traduction grecque de l'ancien testament faite à Alexandrie - la *" Septante "* -, et plus qu'une simple (au sens un peu dépréciatif) traduction du texte hébreu : elle est en réalité un témoignage textuel en soi et un pas important de l'histoire de la Révélation, dans lequel s'est accomplie cette rencontre d'une manière qui a eu une signification décisive pour la

naissance du christianisme et sa divulgation. En profondeur, ce dont il s'agit, est la rencontre entre foi et raison, entre une pensée authentiquement éclairée et la religion. Partant véritablement de la nature intime de la foi chrétienne et, dans le même temps, de la nature de la pensée grecque désormais fondue dans la foi, Manuel II pouvait dire : Ne pas agir *" avec le logos "* est contraire à la nature de Dieu.

Pour être honnête, il convient de noter ici qu'à la fin du Moyen-Age se sont développées dans la théologie des tendances qui brisaient cette synthèse entre esprit grec et esprit chrétien. A rebours de ce qu'on pourrait appeler l'intellectualisme augustinien et thomiste, prend naissance avec Duns Scot une posture volontariste qui, à travers ses différents développements, conduisit à affirmer que nous ne connaîtrions de Dieu que la voluntas ordinata. Au-delà ce celle-ci existerait la liberté de Dieu, en vertu de laquelle Il aurait pu créer et faire même le contraire de tout ce qu'il a effectivement fait. Ici se profilent des positions qui, sans aucun doute, peuvent se rapprocher de celles d'Ibn Hazm et pourraient conduire jusqu'à l'image d'un Dieu-Arbitre, qui n'est lié ni à la vérité ni au bien. La transcendance et la différence de Dieu sont accentuées de manière tellement exagérée que même notre raison, notre sens du vrai et du bien, ne sont plus un véritable miroir de Dieu, dont les possibilités abyssales restent pour nous éternellement inaccessibles et dissimulées derrière ses décisions effectives .

Au contraire, la foi de l'Eglise s'en est toujours tenue à la conviction qu'entre Dieu et nous, entre son Esprit créateur éternel et notre raison créée existe une véritable analogie dans laquelle – comme le dit le Concile de Latran IV en 1215 – les dissemblances sont certes infiniment plus grandes que les ressemblances, mais pas au point cependant d'abolir l'analogie et son langage. Dieu ne devient pas plus divin du fait que nous le repoussons loin de nous dans un volontarisme pur et impénétrable, mais le Dieu vraiment divin est ce Dieu qui s'est montré comme logos et comme logos a agi et agit, plein d'amour en notre faveur. Certes l'amour, comme dit Paul, *" surpasse "* toute connaissance et est pour cela capable de percevoir davantage que la simple pensée (Ep 3,19), cependant il reste l'amour du Dieu -*Logos* et pour cela le culte chrétien est – comme le dit encore Paul – *" logikè latreia "*, un culte qui concorde avec le Verbe éternel et avec notre raison (Rm 12,1).

Ce rapprochement intérieur mutuel qui s'est opéré entre la foi biblique et le questionnement philosophique de la pensée grecque, est un fait d'une importance décisive non seulement du point de vue de l'histoire des religions, mais aussi de celui de l'histoire universelle – un fait qui nous crée encore aujourd'hui des obligations. Quand on constate cette rencontre, on ne peut guère s'étonner que le christianisme, en dépit de son origine et de son important développement en Orient, ait fini par trouver en Europe le lieu de son empreinte historique décisive. Nous pouvons dire à l'inverse : cette rencontre, à laquelle s'est ajouté par la suite l'héritage romain, a créé l'Europe et reste le fondement de ce qu'on peut avec raison appeler Europe.

A la thèse selon laquelle l'héritage grec, purifié par la critique, est partie intégrante de la foi chrétienne, s'oppose la demande de déshellénisation du christianisme – une revendication qui depuis le début de l'ère moderne domine de plus en plus la recherche théologique. En regardant de plus près, on observe trois vagues dans ce programme de déshellénisation : bien que liées entre elles, elles sont cependant clairement distinctes par leurs motivations et par leurs objectifs. La déshellénisation émerge d'abord en relation avec les postulats de la Réforme du XVIe siècle. Les réformateurs se trouvaient confrontés à la tradition des écoles théologiques, à une systématisation de la foi conditionnée totalement par la philosophie, confrontés par conséquent à une détermination de la foi de l'extérieur, par un mode de pensée qui ne venait pas d'elle. Ainsi, la foi n'apparaissait plus comme parole historique vivante, mais comme un élément inséré dans la structure d'un système philosophique. Le *sola Scriptura* [les écritures seulement], au contraire, recherche la forme pure et primordiale de la foi, telle qu'elle est présente à l'origine dans la Parole biblique. La métaphysique apparaît comme un présupposé dérivant d'une autre source, dont il convient de libérer la foi pour qu'elle puisse redevenir totalement elle-même. En affirmant qu'il avait dû écarter le savoir pour faire place à la foi, Kant a agi dans le cadre de ce programme avec une radicalité que les réformateurs n'auraient pu prévoir. Ce faisant, il a ancré la foi exclusivement dans la raison pratique, lui déniant l'accès à la totalité du réel.

La théologie libérale du XIXe et du Xxe siècle a apporté une deuxième vague au programme de déshellénisation : le représentant éminent en est Adolf von Harnack. Pendant mes études, ainsi que durant les premières années de mon activité universitaire, ce programme était extrêmement actif y compris dans la théologie catholique. Le point de départ en était la distinction de Pascal entre le Dieu des philosophes et le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Dans ma leçon inaugurale à Bonn en 1959, j'ai discuté cet argument et je ne

veux pas reprendre ici tout mon raisonnement. Je voudrais cependant tenter de mettre en lumière brièvement la nouveauté que représente cette seconde vague par rapport à la première. Chez Harnack apparaît l'idée centrale du retour au simple homme Jésus et à son message simple, qui viendrait avant toute théologie et, justement, avant toute hellénisation : ce serait ce message simple qui constituerait le sommet véritable du développement religieux de l'humanité. Jésus aurait marqué l'adieu au culte, en faveur de la morale. En définitive, Il est représenté comme le père d'un message moral humanitaire. Le but de Harnack est au fond de remettre le christianisme en harmonie avec la raison moderne, en le libérant précisément des éléments apparemment philosophiques et théologiques, comme par exemple la foi dans la divinité du Christ et dans la Trinité de Dieu. En ce sens l'exégèse historique et critique du Nouveau Testament, dans sa vision, replace la théologie dans le cosmos de l'université : la théologie, pour Harnack, est quelque chose d'essentiellement historique et donc de strictement scientifique. Ce qu'elle découvre sur Jésus au moyen de la critique est, pour ainsi dire, l'expression de la raison pratique et par conséquent défendable dans l'université. En arrière fond, il y a l'autolimitation moderne de la raison, exprimée de façon classique dans les *" critiques "* de Kant, mais entre temps radicalisée par la pensée des sciences naturelles. Cette conception moderne de la raison se fonde, pour le dire brièvement, sur une synthèse entre platonisme (cartésianisme) et empirisme, que le succès technique a confirmé. D'un côté on présuppose la structure mathématique de la matière, sa rationalité intrinsèque si l'on peut dire, qui rend possible de la comprendre et de l'utiliser dans toute son efficacité opérationnelle : ce présupposé de fond est en quelque sort l'élément platonicien dans la conception moderne de la nature. De l'autre côté, il s'agit de l'utilisation fonctionnelle de la nature à nos fins, où seule la possibilité de contrôler le vrai ou le faux par l'expérience fournit la certitude décisive. Le poids entre les deux pôles peut, selon les circonstances, porter plutôt d'un côté ou plutôt de l'autre. Un penseur strictement positiviste comme J. Monod s'est déclaré platonicien convaincu.

Ceci comporte deux orientations fondamentales décisives pour notre question. Seul le type de certitude qui découle de la synergie entre mathématique et empirisme nous permet de parler de scientificité. Ce qui prétend être de la science doit se confronter à ce critère. C'est ainsi que même les sciences qui concernent les choses humaines, comme l'histoire, la psychologie, la sociologie et la philosophie, cherchaient à se rapprocher de canon de la scientificité. Important pour nos réflexions est encore le fait que la méthode comme telle exclut le problème Dieu, en le faisant apparaître comme un problème ascientifique ou préscientifique. Mais nous nous trouvons là devant une réduction du rayon de la science et de la raison qui doit être questionné.

J'y reviendrai. Pour le moment, il suffit de garder à l'esprit que si, à la lumière de cette perspective, on tentait de conserver à la théologie le caractère de discipline *" scientifique "*, il ne resterait du christianisme qu'un misérable fragment. Mais nous devons dire plus : si la science dans son ensemble est seulement cela, alors c'est l'homme lui-même qui par là subit une réduction. Car alors les interrogations proprement humaines – d'où ? vers où ? -, les interrogations de la religion et de l'ethos, ne peuvent trouver place dans l'espace de la raison commune décrite par la *" science "* entendue ainsi et doivent être déplacées dans le domaine de la subjectivité. Le sujet décide, sur la base de ses expériences, ce qui lui paraît religieusement soutenable, et la *" conscience "* subjective devient en définitive l'unique instance éthique. Mais de cette façon, l'ethos et la religion perdent leur force qui est de créer une communauté et tombent dans le domaine discrétionnaire de la personne. C'est là une condition dangereuse pour l'humanité : nous le constatons dans les pathologies menaçantes de la religion et de la raison – pathologies qui doivent nécessairement éclater quand la raison est à tel point réduite que les questions de la religion et de l'ethos ne la regardent plus. Ce qui reste des tentatives de construire une éthique en partant des règles de l'évolution ou de la psychologie et de la sociologie est tout simplement insuffisant.

Avant d'en venir aux conclusions vers lesquelles tend tout ce raisonnement, je dois encore faire brièvement allusion à la troisième vague de déshellénisation qui se diffuse actuellement. Eu égard à la multiplicité des cultures qui se rencontrent, on aime à dire aujourd'hui que la synthèse avec l'hellénisme accomplie dans l'Eglise primitive, aurait été une première inculturation qui ne devrait pas lier les autres cultures. Celles-ci devraient avoir le droit de revenir en arrière jusqu'au point qui précédait cette inculturation afin de découvrir le simple message du Nouveau Testament et de l'inculturer de nouveau dans leurs différents espaces. Cette thèse n'est pas simplement erronée ; elle est grossière et imprécise. Le Nouveau Testament, en effet, a été écrit en grec et porte en lui le contact avec l'esprit grec – un contact qui avait mûri dans le développement précédent de l'Ancien

Testament. Certes, il y a des éléments dans le processus de formation de l'Eglise primitive qui ne doivent pas être intégrés dans toutes les cultures. Mais les décisions de fond qui, justement, regardent le rapport de la foi avec la recherche de la raison humaine, ces décisions de fond font partie de la foi elle-même et en sont les développements, conformes à sa nature.

J'en arrive ainsi à la conclusion. Faite en quelques grandes lignes, cette tentative de critique de la raison moderne de l'intérieur d'elle-même, n'inclut en aucune façon l'opinion qu'il faille désormais revenir en arrière, avant les Lumières, en rejetant les conviction de l'ère moderne.

Ce qui est valide dans le développement moderne de l'esprit est reconnu sans réserves : nous sommes tous pleins de gratitude pour les possibilités grandioses qu'il a ouvertes à l'homme et pour les progrès qu'il a permis dans le champ humain. L'ethos de la scientificité, du reste, est (…) volonté d'obéissance à la vérité, et donc expression d'une attitude qui fait partie des décisions essentielles de l'esprit chrétien. L'intention n'est donc pas un retrait, une critique négative ; il s'agit au contraire d'un élargissement de notre concept de raison et de son usage. Parce que, malgré toute la joie éprouvée face aux possibilités de l'homme, nous voyons aussi les menaces qui émergent de ces possibilités et nous devons nous demander comment nous pouvons les dominer. Nous ne réussissons que si raison et foi se retrouvent unies d'une manière nouvelle ; si nous dépassons la limitation autodécrétée de la raison à ce qui est vérifiable par l'expérience, et si nous en découvrons toute l'amplitude. En ce sens, la théologie, pas seulement comme discipline historique et humano-scientifique, mais comme théologie véritable, c'est à dire comme interrogation sur la raison de la foi, doit avoir sa place à l'université et dans le grand dialogue avec les sciences.

Ce n'est qu'ainsi que nous deviendrons capables d'un vrai dialogue entre les cultures et les religions – un dialogue dont nous avons un urgent besoin. Dans le monde occidental domine largement l'opinion que seule la raison positiviste et les formes de philosophie qui en dérivent, sont universelles. Mais les cultures profondément religieuses du monde voient justement dans cette exclusion du divin de l'universalité de la raison une attaque contre leurs convictions les plus intimes. Une raison qui est sourde face au divin et repousse la religion au niveau des sous-cultures est incapable de s'insérer dans le dialogue des cultures. Et pourtant, la raison moderne des sciences de la nature, avec sa dimension platonicienne intrinsèque, porte en elle, comme j'ai tenté de le démontrer, une interrogation qui la transcende, elle et ses possibilités méthodologiques. Elle doit simplement accepter la structure rationnelle de la matière et les correspondances entre notre esprit et les structures rationnelles à l'œuvre dans la nature comme une donnée de fait, sur laquelle est fondé son parcours méthodologique. Mais la question du pourquoi de cette donnée de fait existe et doit être confiée par les sciences de la nature à d'autres niveaux et modes de pensée – à la philosophie et à la théologie. Pour la philosophie et, d'une façon différente, pour la théologie, écouter les grandes expériences et convictions des traditions religieuses de l'humanité, en particulier celles de la foi chrétienne, constitue une source de connaissance ; s'y refuser signifierait une réduction inacceptable de notre manière d'écouter et de répondre. Ici me vient à l'esprit une réflexion de Socrate à Phédon. Dans les échanges précédents s'étaient exprimées un grand nombre d'opinions philosophiques erronées. Alors Socrate déclara : *" Il serait bien compréhensible que l'un d'entre vous, irrité par tant d'erreurs, prenne en haine pour le reste de sa vie tout discours sur l'être et le dénigre. Mais ce faisant, il perdrait la vérité de l'être et subirait un grand dommage ".*

L'Occident est depuis longtemps menacé par l'aversion contre les interrogations fondamentales de sa raison et il ne peut qu'en subir un grand dommage. Le courage de s'ouvrir à l'amplitude de la raison, et non le refus de sa grandeur, tel est le programme par lequel une théologie engagée dans la réflexion sur la foi biblique entrera dans les débats du temps présent. *" Ne pas agir selon la raison, ne pas agir avec le logos est contraire à la nature de Dieu "*, a déclaré Manuel II à son interlocuteur persan à partir de son image chrétienne de Dieu. C'est à ce grand logos, à cette immensité de la raison, que nous invitons nos interlocuteurs dans le dialogue des cultures. La retrouver nous mêmes à nouveau et toujours, c'est la grande tâche de l'université.

Traduit par Sophie Gherardi

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 24 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La campagne de l'abbé Lorans pour le « *bouquet spirituel*» va-t-elle déconsidérer Mgr Fellay ?

Une bombe à retardement amorcée par *DICI* et *Nouvelles de Chrétienté*

Le tract qui dénonce l'imposture du « ***Bouquet spirituel*** » (le million de chapelets) circule partout en France parmi les fidèles et dans les prieurés ainsi qu'à l'étranger.
Nous recevons des réactions indignées qui témoignent de la découverte de la supercherie par les fidèles : leur faire prier le Rosaire pour un décision déjà prise. Cette découverte est souvent douloureuse, car parmi ceux qui s'étaient lancé naïvement dans cette action, **beaucoup l'avaient fait par confiance envers le successeur de Mgr Lefebvre**, ne soupçonnant pas que l'on ose les faire prier pour une décision déjà prise à Rome.
Cependant, la vérité a filtré, l'abbé Cottard l'a révélée à Chiré dans son sermon au début de septembre.
L'abbé Laguérie, fraîchement informé par Hoyos son nouveau patron, a également vendu la mèche dans son sermon du 11 septembre à Bordeaux en précisant même la date : l'« *autorisation* » par Ratzinger de la messe tridentine pour novembre.
Une interview de Luc Perrin à un site anglophone le confirme également[1] en présentant une sorte de connivence entre Hoyos/Ratzinger et Mgr Fellay, ce dernier étant portraituré comme un politicien « centriste ».
Aux Etats-Unis, le site ***Traditio.com*** a déjà dénoncé la supercherie du ***« Rosary's deception***[2] *»*. Dans son édition du 22 septembre, *Rivarol*, hebdomadaire à tirage national très lu dans les milieux de la Tradition, souligne également l'incongruité de la campagne de l'abbé Lorans, en accompagnant sa citation grandiloquente de Lépante d'un point d'exclamation amusé alors même que Rivarol fait état de la révélation de l'abbé Laguérie qui vend la mèche et présente la décision comme déjà acquise pour novembre. Désormais ces fidèles commencent à ouvrir les yeux sur la façon par laquelle ont été dupés leur sens de l'obéissance et leur piété.

[1] Nous publions la traduction de cette interview.
[2] ***Deception*** en anglais signifie tromperie.

Au même moment l'abbé Lorans se livre avec un zèle peu habituel à une campagne effrénée pour magnifier cette opération du « ***Bouquet spirituel*** », comme en témoigne les derniers numéros de *DICI* et de *Nouvelles de Chrétienté*. Il pousse même le bouchon jusqu'à comparer cette manipulation du « ***Bouquet spirituel*** » **à la bataille de Lépante (sic)**.
Dans le contexte du discours de Ratisbonne, cela fait un peu « *téléphoné* » et tombe à présent plutôt mal.
Décidément où donc l'abbé Lorans va-t-il chercher ses inspirations ? Directement auprès de l'abbé Ratzinger ? Serait-ce le canal du G.R.E.C. ?
Quoiqu'il en soit, l'abbé Lorans, à la fois Directeur de la Communication de la FSSPX et patron de ce même G.R.E.C., **a désormais gravement compromis, au niveau international même, l'autorité de Mgr Fellay dans cette très grave affaire de manipulation des fidèles, alors même que les fidèles et les abbés commencent à réaliser la supercherie de la décision du « Ciel » déjà prise par Ratzinger : c'est désormais toute l'autorité de Mgr Fellay ainsi que sa légitimité qui s'en trouvent éclaboussées**.

L'opération du ***« Bouquet*** » médiatisée à outrance par l'abbé Lorans étant ainsi dévoilée, apparaissant à tous pour ce qu'elle est, nous posons la question :

La campagne de l'abbé Lorans va-t-elle déconsidérer Mgr Fellay ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

PS :
L'éditorial du DICI n°140 est significatif de la méthode de l'abbé Lorans. Le propos de Ranjith qui reconnaît sa crainte de voir les églises se vider par le succès de la messe tridentine, propos scandaleux qui avaient été stigmatisés, sont habilement utilisés à contre-sens par l'abbé Lorans qui les interprète comme une reconnaissance de la place de la messe traditionnelle. Cet habile tour de passe-passe est typique de la méthode de l'abbé Lorans.

Les éditoriaux très zèlés de l'abbé Lorans

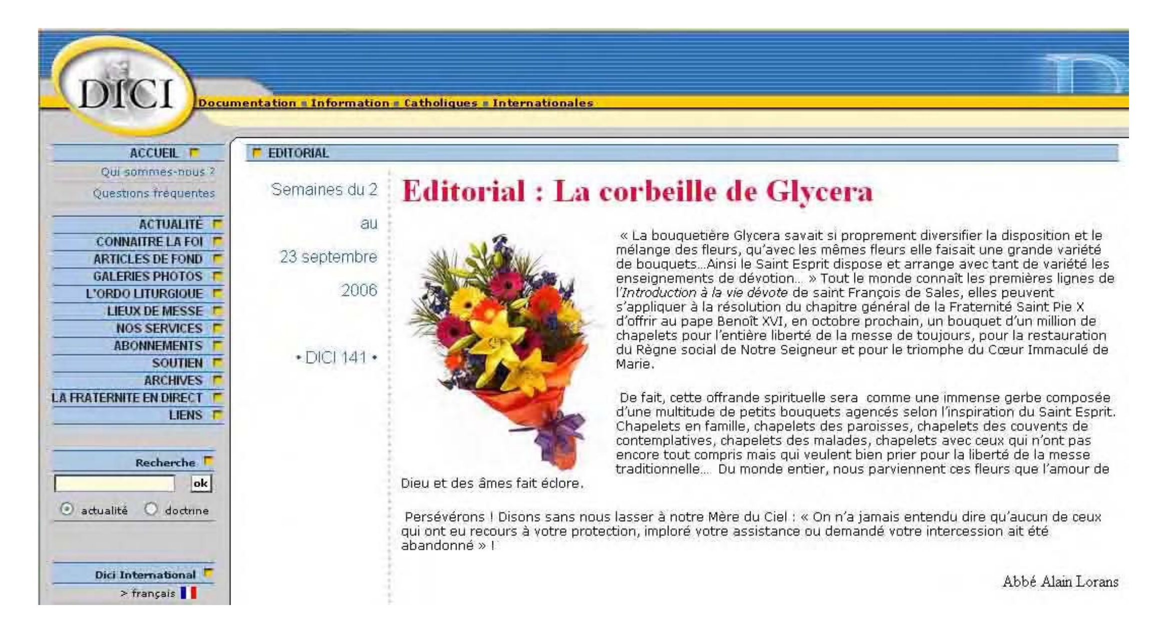
DICI – numéro 140 – 5 août 2006

Editorial : Une croisade pour la messe de toujours, pour tous et partout

La déclaration finale du Chapitre général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X exprime le souhait d'aider les autorités romaines « à se réapproprier la Tradition que l'Église ne peut renier sans perdre son identité ».
Le 13 juillet, Mgr Ranjith, secrétaire de la Congrégation du Culte divin, déclarait dans un entretien à l'agence I.Media : « La messe tridentine n'appartient pas aux lefebvristes ». Sans nul doute, la messe traditionnelle n'est pas la propriété de la Fraternité Saint Pie X, et l'un des deux préalables demandés à Rome par Mgr Fellay est la liberté de la messe de toujours pour tous les prêtres et tous les fidèles, partout dans le monde. L'interdiction pratique de célébrer cette messe – par l'application très restrictive d'un indult –équivaut bel et bien à une expropriation : l'Eglise ne jouit plus pleinement aujourd'hui du trésor de grâces qu'est la messe tridentine. Le résultat s'en fait cruellement sentir, et Mgr Ranjith le reconnaît sans ambages : « Chaque jour, nous recevons tellement de lettres signées, où les gens se lamentent des nombreux abus : des prêtres qui font ce qu'ils veulent, des évêques qui ferment les yeux ou, même, justifient ce que font leurs prêtres au nom du 'renouveau'… Nous ne pouvons pas nous taire. Il est de notre responsabilité d'être vigilants. Car, à la fin, les gens vont assister à la messe tridentine et nos églises se vident ».
Dès lors, on comprend le voeu des quarante capitulants de la Fraternité Saint Pie X : lancer une croisade du Rosaire pour la liberté totale de la messe dite de Saint Pie V, pour le retour de la Royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour le triomphe du Coeur Immaculé de Marie.

Abbé Alain Lorans

DICI – numéro 141 – 2 septembre 2006



Editorial : La corbeille de Glycera

« La bouquetière Glycera savait si proprement diversifier la disposition et le mélange des fleurs, qu'avec les mêmes fleurs elle faisait une grande variété de bouquets…Ainsi le Saint Esprit dispose et arrange avec tant de variété les enseignements de dévotion… » Tout le monde connaît les premières lignes de l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, elles peuvent s'appliquer à la résolution du chapitre général de la Fraternité Saint Pie X d'offrir au pape Benoît XVI, en octobre prochain, un bouquet d'un million de chapelets pour l'entière liberté de la messe de toujours, pour la restauration du Règne social de Notre Seigneur et pour le triomphe du Cœur Immaculé de Marie.

De fait, cette offrande spirituelle sera comme une immense gerbe composée d'une multitude de petits bouquets agencés selon l'inspiration du Saint Esprit. Chapelets en famille, chapelets des paroisses, chapelets des couvents de contemplatives, chapelets des malades, chapelets avec ceux qui n'ont pas encore tout compris mais qui veulent bien prier pour la liberté de la messe traditionnelle… Du monde entier, nous parviennent ces fleurs que l'amour de Dieu et des âmes fait éclore.

Persévérons ! Disons sans nous lasser à notre Mère du Ciel : « On n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre assistance ou demandé votre intercession ait été abandonné » !

Abbé Alain Lorans

Nouvelles de Chrétienté – numéro 100 – août-septembre 2006

Editorial :
La nouvelle bataille de Lépante

Ce numéro 100 est en très grande partie consacré au 3ème Chapitre général de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X, qui s'est tenu à Ecône dans la première quinzaine de juillet. Mgr Bernard Fellay a accordé à Nouvelles de Chrétienté un entretien qui introduit la déclaration finale des quarante capitulants. La lettre qu'au début de son nouveau mandat le Supérieur général réélu adresse aux fidèles attachés à la Tradition, lance une véritable croisade du rosaire pour la liberté de la Messe de toujours, pour le retour de la Royauté sociale de N.S. et pour le triomphe du Coeur Immaculé de Marie. **Tous nous aurons à coeur de nous mobiliser généreusement pour cette bataille aux enjeux cruciaux.** Pour nous Lépante n'est pas qu'une page d'histoire, c'est aussi et surtout la raison de notre espoir.

A la fin mon Coeur Immaculé triomphera !

Abbé Alain Lorans

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 24 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Rivarol : « *manip* » du « *bouquet spirituel* » de l'abbé Lorans et rite de consécration épiscopale invalide

Rivarol révèle le doute des membres de la FSSPX sur la validité du nouveau rite de consécration épiscopale, ce qui signifie la faillite intellectuelle de l'autorité des « *théologiens* » d'Avrillé

Dans l'article **très factuel et très documenté** que Jérôme Bourbon vient de publier dans *Rivarol* le 22 septembre, nous avons relevé deux points.

L'ABBE LORANS FAIT PERDRE LA FACE A MGR FELLAY AVEC L'AFFAIRE DU « *BOUQUET SPIRITUEL* »

Rivarol souligne l'imposture du « ***bouquet spirituel*** » pour obtenir « ***du Ciel*** » l'autorisation » de la messe tridentine. Et cette campagne du million de chapelets est exaltée de façon extravagante par l'abbé Lorans (« ***la bataille de Lépante*** » !) **alors que parallèlement l'abbé Laguérie vend la mèche en révélant que la décision de Ratzinger est déjà prise.**
L'abbé Lorans fait ainsi perdre la face à Mgr Fellay en le mettant en porte à faux par rapport à la réalité romaine :

> « Et la FSSPX d'inviter « *prêtres et fidèles à s'associer à sa campagne de prières* » décidée par le chapitre général de juillet dernier et qui a pour but de présenter, fin octobre, à Benoît XVI « *un million de chapelets pour la libération totale de la messe traditionnelle* ». Ce que l'abbé Alain Lorans, porte-parole de la FSSPX, appelle dans le n°100 de *Nouvelles de Chrétienté*, « *la nouvelle bataille de Lépante* » ! Or, d'après l'abbé Laguérie, la décision de Benoît XVI serait déjà prise : il libéraliserait « *en novembre* » la messe tridentine » J.Bourbon, *Rivarol* du 12 septembre

LES DOUTES DANS LA FSSPX SUR LA VALIDITE DU NOUVEAU RITE DE CONSECRATION EPISCOPALE

Rivarol révèle que la conviction de l'invalidité sacramentelle des sacres épiscopaux conciliaires (***Pontificalis Romani*** de 1968) progresse chez les abbés de la FSSPX et chez Mgr Tissier de Mallerais :

> « Le fait est que les cardinaux Ricard et Castrillon Hoyos ont été sacrés dans le nouveau rite de consécration épiscopale et l'on sait que beaucoup, dans la mouvance issue de Mgr Lefebvre, dont Mgr Tissier de Mallerais lui-même, ont de sérieux doutes sur la validité des nouveaux rites sacramentels. Ainsi la FSSPX a souvent réordonné *sub conditione* les clercs qui, la rejoignant, avaient auparavant été fait prêtres dans le nouveau rituel. » J.Bourbon, *Rivarol* du 12 septembre

Nous constatons qu'un quotidien national très lu dans les milieux de la Tradition, *Rivarol*, révèle au grand public l'imposture du ***« bouquet spirituel*** » et que d'autre part la pseudo-démonstration du Père Pierre-Marie d'Avrillé (à base de textes orientaux erronés, de citations tronquées et de textes 'ré-assemblés') en faveur de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite épiscopal a vécu. Elle ne convainc plus grand monde au sein même de la FSSPX.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Un Bon Pasteur pour les « tradis » ?

Jérôme Bourbon - Rivarol daté du vendredi 22 septembre 2006

La visite de Benoît XVI dans sa Bavière natale, et surtout le hourvari provoqué par sa dénonciation du fanatisme musulman, ont quelque peu éclipsé une autre de ses initiatives : la signature le 8 septembre, par le cardinal colombien Dario Castrillon Hoyos, président de la commission Ecclesia Dei et préfet de la Congrégation pour le clergé, du décret d'érection *ad experimentum* (pour cinq ans) d'une nouvelle fraternité traditionaliste, l'Institut du Bon pasteur (IBP) regroupant des figures historiques de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X – mais qui en avaient été exclues (RIV. du 10/09/04). Dépendante du Vatican, cette société de vie apostolique a en effet pour supérieur général l'abbé Philippe Laguérie, longtemps dynamique responsable de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris (1984-1997) avant de l'être depuis 2001 de l'église Saint-Eloi à Bordeaux. Elle comprend pour l'heure quatre autres prêtres : les abbés Paul Aulagnier, supérieur pendant 18 ans (1976-1994) du district de France de la FSSPX, Guillaume de Tanoüarn, fondateur dans la capitale du centre Saint-Paul et de l'Association cultuelle Saint-Marcel, Christophe Héry, auquel on doit le très récent livre *Non-lieu sur un schisme* défendant en tous points les positions doctrinales de la Fraternité, et l'abbé Henri Forestier, prêtre de la FSSPX à Lyon puis à Toulouse avant de rejoindre Saint-Eloi.

LE COURONNEMENT LOGIQUE D'UNE LENTE EVOLUTION

Cet accord n'est pas vraiment une surprise. Depuis quelques années, ces clercs souhaitaient trouver un arrangement avec Rome. En avril 2001, dans le mensuel Pacte (n°54), alors qu'il était déjà question d'une éventuelle régularisation canonique de la FSSPX, l'abbé Laguérie écrivait : « *Je crois à la possibilité d'un accord pratique. (…) Il est urgent de se retrouver dans la communion liturgique et sacramentelle avec l'Eglise de toujours pour que, faisant pareil, on finisse par penser pareil.* ». Quant à l'abbé Aulagnier, il avait été exclu de la FSSPX en octobre 2003 pour avoir soutenu les accords dits de Campos (Brésil) par lesquels, le 18 janvier 2002, le Vatican avait érigé une administration apostolique, l'Union sacerdotale Saint Jean-Marie Vianney, qui obtenaient la faculté de dire la messe traditionnelle en échange de sa reconnaissance de l'autorité de Jean-Paul II, de la validité de la nouvelle messe et de son acceptation de Vatican II interprété « à la lumière de la Tradition ».

Depuis leur exclusion de la FSSPX, ces prêtres avaient bénéficié d'un *rescrit* les lavant de toute censure ecclésiastique en échange de la signature en cinq points, le 21 septembre 2005, d'un « *acte d'adhésion* » au Vatican (RIV. du 31/03/06). La fondation de leur Institut est donc le couronnement logique de ce rapprochement avec la Rome de Benoît XVI. « *J'ai beaucoup parlé de Rome depuis bientôt 18 ans que je suis prêtre. Mais aujourd'hui je peux dire que j'a vu le visage de Rome et que ce visage est un visage de miséricorde* » écrit ainsi l'abbé de Tanoüarn dans le n°2 de la *Lettre à nos amis* du Centre Saint-Paul (12 rue Saint-Joseph, Paris IIe) en se réjouissant de « *la générosité toute pastorale* » du Vatican.

LES ACQUIS DU NOUVEL INSTITUT

Ces prêtres obtiennent l'usage exclusif du missel romain traditionnel, mais aussi du rituel, du bréviaire et du pontifical en vigueur en 1962. Ils ne seront donc pas tenus en principe à concélébrer la messe chrismale le jeudi saint avec l'évêque conciliaire du diocèse. La messe tridentine n'est pas pour eux sous le régime de l'indult comme elle l'est depuis 1988 pour la Fraternité Saint-Pierre ou l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre ; elle est un droit « *et même une obligation* » ajoute fièrement l'abbé Laguérie. Rome leur permet « *une critique sérieuse et constructive qui concourt à la préparation d'une interprétation authentique de la part du Saint-Siège du concile Vatican II* ». En contrepartie, ils s'engagent à « *recevoir avec le respect qui leur est dû* » tous les documents émanant de Rome, reconnaissent l'autorité de Benoît XVI et la validité du *novus ordo missae*.

Ils pourront par ailleurs avoir des « *paroisses personnelles* » (comme c'est désormais le cas de l'église Saint-Eloi à Bordeaux) au nom de l'Institut et Philippe Laguérie se fait fort d'obtenir des églises, désaffectées ou abandonnées, « *en centre-ville* », pour le rite tridentin. Ils pourront établir un séminaire en France et former de futurs prêtres qui seront incardinés directement dans l'Institut nouvellement créé. Le cardinal Castrillon Hoyos ou le cardinal Ricard (ce n'est pas encore décidé) devrait venir prochainement à l'église Saint-Eloi pour célébrer les premières ordinations sacerdotales (celle des abbés Prieur et Belon**)** et diaconales (trois ou quatre). Par ailleurs, une demi-douzaine de séminaristes feraient bientôt leur entrée dans la maison de formation de Courtalain, près de Chartres sous la responsabilité de l'abbé Aulagnier. De plus, plusieurs prêtres français et polonais et une dizaine de prêtres sud-américains seraient sur le point de rejoindre l'IBP.

Le siège de l'Institut est à l'église Saint-Eloi. Alors qu'en mai 2005 le Conseil d'Etat avait annulé la convention passée entre la mairie de Bordeaux et l'association dirigée par Philippe Laguérie, c'est une victoire pour le bouillonnant abbé.

Mais aussi, d'une certaine manière, pour l'archevêque de Bordeaux et président de la conférence épiscopale, Mgr Jean-Pierre Ricard, l'église revenant dans le giron.

Si beaucoup de disciples de Mgr Lefebvre se réjouissent de ce dénouement, comme on peut s'en rendre compte en naviguant sur les différents sites Internet « tradis » et comme le laissaient à penser les reportages de TF1 et France 3 où étaient interrogés d'enthousiastes fidèles de Saint-Nicolas, la direction de la FSSPX est beaucoup plus circonspecte.

LES RESERVES DE LA FRATERNITE SAINT-PIE X

Dans un communiqué daté du 8 septembre, elle déclare qu' « *elle ne peut faire sienne une solution communautariste où la messe tridentine serait confinée dans un statut particulier* » : « *La messe de la Tradition bimillénaire doit jouir dans l'Eglise d'un droit de cité plein et entier : elle n'est pas un privilège réservé à quelques-uns, elle est un droit pour tous les prêtres et tous les fidèles de l'Eglise universelle.* »

Et la FSSPX d'inviter « *prêtres et fidèles à s'associer à sa campagne de prières* » décidée par le chapitre général de juillet dernier et qui a pour but de présenter, fin octobre, à Benoît XVI « *un million de chapelets pour la libération totale de la messe traditionnelle* ». Ce que l'abbé Alain Lorans, porte-parole de la FSSPX, appelle dans le n°100 de *Nouvelles de Chrétienté*, « *la nouvelle bataille de Lépante* » ! Or, d'après l'abbé Laguérie, la décision de Benoît XVI serait déjà prise : il libéraliserait « *en novembre* » la messe tridentine, l'un des deux préalables posés par la FSSPX (le second étant le retrait du décret d'excommunication des quatre évêques le 30 juin 1988) pour un accord en bonne et due forme avec le Vatican, lui-même précédé de discussions doctrinales. Sur le site <*www.laportelatine.org*>, très proche de la direction d'Ecône, l'abbé Grégoire Celier, dans un long communiqué intitulé « *un nouvel institut Ecclesia Dei ?* » condamne « la rupture de l'unité du front au profit des adversaires de la liturgie » traditionnelle, juge « *imprudent de sous-estimer la capacité de la Rome actuelle à absorber et à recycler même ses plus féroces adversaires* » et critique le fait que l'IBP, qui « *ne bénéficie d'aucun évêque propre* », doive « *recourir aux évêques conciliaires* ».

Le fait est que les cardinaux Ricard et Castrillon Hoyos ont été sacrés dans le nouveau rite de consécration épiscopale et l'on sait que beaucoup, dans la mouvance issue de Mgr Lefebvre, dont Mgr Tissier de Mallerais lui-même, ont de sérieux doutes sur la validité des nouveaux rites sacramentels. Ainsi la FSSPX a souvent réordonné *sub conditione* les clercs qui, la rejoignant, avaient auparavant été fait prêtres dans le nouveau rituel.

QUEL AVENIR POUR CETTE SOCIETE SACERDOTALE ?

L'Institut du Bon Pasteur pourrait néanmoins exercer une attraction non négligeable tant sur l'aile « droite » de la Fraternité Saint-Pierre que sur l'aile « gauche » de la Fraternité Saint-Pie X. Les prêtres qui composent cette société naissante sont en effet dynamiques, ouverts, chaleureux, charismatiques, meneurs d'hommes, souvent très appréciés de la jeunesse, ils jouissent d'une notoriété et d'une popularité indéniables au sein de la mouvance traditionaliste, même si, bien sûr, ils ont aussi leurs détracteurs qui leur reprochent leur activisme voire leur libéralisme. Cet Institut pourrait nuire au recrutement des deux Fraternités et exercer une forte pression sur la FSSPX pour qu'elle normalise elle aussi sa situation canonique avec Rome, qui aurait ainsi marqué un point décisif, ainsi que l'a reconnu très honnêtement l'abbé Laguérie lors de sa conférence de presse parisienne du 13 septembre : « *la création de l'IBP est incontestablement un signal fort envoyé par Rome à la FSSPX* ».

Encore faut-il que le clergé conciliaire ne mette pas des bâtons dans les roues de l'IBP. Or, le communiqué officiel de Mgr Ricard est pour le moins réservé : « *La présence de cet Institut appelle une convention entre cet Institut et le diocèse. (…) L'élaboration de cette convention est encore à faire… Tout un travail de pacification, de réconciliation et de communion est encore à faire car la violence a marqué jusqu'à ces derniers mois les relations de plusieurs membres de cet Institut avec l'Eglise diocésaine. Il faudra que chacun y mette du sien.* » Et le même cardinal de préciser dans *La Croix* du 11 septembre « *que pour ce qui est de l'apostolat, ils dépendent de l'évêque diocésain et ils sont obligés d'avoir son accord pour toute implantation dans son diocèse (…) Ils doivent se rendre compte qu'ils ne sont pas en pays conquis* ». Quant aux plus progressistes au sein de l'église conciliaire, ils ne cachent pas leur haine : La Vie du 14 septembre, « hebdomadaire chrétien d'actualité », titre, avec une photo pleine page de l'abbé Laguérie, « *Pourquoi cet homme devait rester dehors* ». On n'est pas plus charitable !

Reste à savoir si ce « ralliement » à l'église post-Vatican II ne se soldera pas par l'édulcoration, voire l'abandon des positions longtemps défendues par les cinq abbés. L'exemple de la Fraternité Saint-Pierre, du Barroux, de Campos, de l'Institut Saint-Philippe Néri fondé à Berlin en 2003 par le cardinal Castrillon Hoyos, pour des prêtres et séminaristes allemands, eux aussi transfuges de la FSSPX, incite à s'interroger. Signant un accord avec Rome en 1988, Dom Gérard, alors prieur du Barroux, réclamait qu' « *aucun silence ne soit fait sur* (sa) *prédication antimoderniste* ». Quelques années

plus tard, il concélébrait la nouvelle messe et le père Basile défendait l'orthodoxie de *Dignitatis humanae*. N'est-il donc pas illusoire de vouloir convertir de l'intérieur l'église conciliaire ?

INTERPRETER OU REJETER VATICAN II ?

En clôture d'un colloque parisien sur les quarante ans de Vatican II, l'abbé Laguérie professait hardiment que « le concile est en rupture totale non seulement avec la tradition catholique mais plus généralement avec la religion catholique » (RIV. du 18/10/2002). Pourra-t-il désormais tenir de pareils propos dans le cadre d'une « *critique sérieuse et constructive* » ? Car d'évidence les questions que pose Vatican II ne relèvent pas de « *l'herméneutique* », d'une « *théologie de la réception* » mais de la foi : il y a une contradiction flagrante entre le magistère de l'Eglise et ce que l'abbé de Tanoüarn nommait « *une nouvelle religion* ».

De sorte que, sauf à se dénaturer, le combat traditionaliste ne saurait se réduire à la défense de la messe tridentine, aussi essentielle soit-elle. Il est une claire condamnation des orientations doctrinales, pastorales et disciplinaires inlassablement mises en œuvre depuis la mort de Pie XII par les modernistes qui occupent, occultent et éclipsent l'Eglise de Jésus-Christ. Car, jusqu'à preuve du contraire, et comme le rappelait Mgr Richard Williamson dans une interview à *Minute* le 8 mars 2006, l'œcuménisme libéral, la collégialité et la liberté religieuse restent plus que jamais à l'ordre du jour au sommet de l'institution conciliaire.

Jérôme BOURBON.

RIVAROL daté du vendredi 22 septembre 2006, page 9, numéro 2778. (1 rue d'Hauteville. 75010 Paris).

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 24 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Lettre ouverte de Thilo Stopka à l'abbé Laguérie

Comment l'abbé Laguérie pourra-t-il obtenir des confirmations sacramentellement valides ?

Nous sommes heureux de pouvoir publier la lettre ouverte de Thilo Stopka à l'abbé Laguérie.
Il nous a informé qu'il a adressé son courrier à l'abbé Laguérie bien sûr, ainsi qu'aux quatre évêques de la FSSPX et à plusieurs abbés de cette même Fraternité.
Auteur d'études remarquables sur l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale[1] et possédant une formation scientifique, Thilo Stopka a reçu une formation philosophique et théologique au séminaire de la FSSPX à Zaitzkofen, avant de le quitter, en tout bien tout honneur et de fonder un foyer.
Polyglotte, possédant un important réseau de contacts internationaux et de par ses qualités de chercheur, il fut un précurseur dans le mouvement qui s'est amorcé depuis la fin de 2004 pour l'étude de l'invalidité et de la genèse du nouveau rite de consécration épiscopale de ***Pontificalis Romani*** (1968).
Il est notamment l'auteur d'une étude décisive *« Quelle idée les dominicains d'Avrillé se font-ils de la consécration épiscopale ?»*[2] qui pointe du doigt les carences théologiques, l'amateurisme et l'incompétence étonnante des dominicains, telles que les révèlent leurs articles de *Sel de la terre* sur la question.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

PS : Le Comité Rore Sanctifica nous signale qu'il va effectuer une annonce très importante cette semaine

Lettre ouverte à l'abbé Laguérie

Monsieur l'abbé Laguérie

Eglise Saint-Eloi

Rue Saint-James - 33000 Bordeaux

Mr Th. Stopka Le 24 septembre 2006

44300 Nantes

Monsieur l'Abbé,

Avant d'en venir à des questions qui pourraient concerner votre souci d'obtenir des confirmations sacramentellement valides pour les enfants qui vous sont confiés, laissez moi tout d'abord me présenter.

Nous nous connaissons, Monsieur l'abbé, depuis longtemps : C'est vous en effet qui aviez baptisé mon fils aîné à Saint Nicolas.

[1] Les lire sur le site www.rore-sanctifica.org
[2] http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-06-15-FR_Thilo-Stopka_QuelleIdeeLesdomincainssefont-ilsdelaConsecration.pdf

Venons-en maintenant *in medias res* de cette lettre ouverte.

Afin de bien mettre en lumière l'importance fondamentale du problème que soulève **la nouvelle forme sacramentelle de Paul VI pour la consécration épiscopale**, il faut d'abord avoir en tête quelques actes, décisions et **condamnations du Magistère**, et vous ne saurez dès lors manquer de réaliser que l'application à cette nouvelle forme en devient évidente :

Denzinger-Hünermann 260

« Ephèse, Canon 9. Si quelqu'un dit que l'unique ***Seigneur Jésus Christ a été glorifié par l'Esprit, comme s'il avait utilisé un pouvoir étranger qui lui venait de l'Esprit et qu'il a reçu de lui le pouvoir d'agir contre les esprits impurs et d'accomplir ses signes divins parmi les hommes,*** *et ne dit pas plutôt que cet Esprit, par lequel il a opéré les signes divins, était le sien propre, qu'il soit anathème. »*

Denzinger-Hünermann 434

Anathématismes contre les Trois Chapitres.

« II. Concile de Constantinople 12. Si quelqu'un prend la défense de l'impie Théodore de Mopsueste qui affirme qu'un autre est le Dieu Verbe et un autre le Christ qui, troublé par les passions de l'âme et les désirs de la chair, s'est peu à peu libéré des attraits inférieurs et ainsi, rendu meilleur par le progrès de ses oeuvres et devenu tout à fait irréprochable par son comportement, a été baptisé comme un simple homme au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; et, par le baptême, ***a été jugé digne de recevoir la grâce du Saint-Esprit et de l'adoption filiale ;*** *et, à l'égal d'une image royale, est adoré en la personne du Dieu Verbe ; et après sa résurrection est devenu immuable en ses pensées et totalement impeccable.*
Le même impie Théodore a dit encore que l'union du Dieu Verbe au Christ a été du même ordre que celle dont parle l'Apôtre pour l'homme et la femme : " Ils seront deux en une seule chair " Ep 5,31. »

11ème Concile de Tolède. Denzinger-Hünermann 527

« 12) ***Car Il (l'Esprit Saint) ne procède pas du Père vers le Fils*** *ni ne procède du Fils pour sanctifier les créatures, mais il apparaît bien comme ayant procédé à la fois de l'un et de l'autre, parce qu'il est reconnu comme la charité ou la sainteté de tous deux. »*

Et maintenant comparons la doctrine énoncée ci-dessus avec la nouvelle forme sacramentelle épiscopale et avec d'autres textes conciliaires.

La forme française de 1977 :

« Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi ***la force qui vient de toi, l'Esprit*** *qui fait les chefs,* ***l'Esprit que tu as donné à ton Fils*** *bien-aimé, Jésus Christ,* ***celui qu'il a donné lui-même aux saints*** *Apôtres qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange incessante et à la gloire de ton Nom. »*

La forme en français pour les sacrés de Mgr Breton, Dax 2002 :

« Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi, l'Esprit souverain que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ,
l'Esprit qu'il a lui-même communiqué aux saints Apôtres
qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire,
à la louange incessante et à la gloire de ton Nom. »

La forme en français, diocèse Auray-Vannes 2005 :

« Et maintenant, Seigneur,
répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi,
l'esprit souverain que tu as donné à ton fils bien-aimé, Jésus Christ,
l'esprit qu'il a lui-même communiqué aux saints Apôtres
qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire,
à la louange incessante et à la gloire de ton Nom. »

Le *Compendium* du Nouveau Catéchisme, question N° 47 :

« ***Qui est l'Esprit Saint, que Jésus Christ nous a révélé ? »***

243-248

*Il est la troisième Personne de la Sainte Trinité. Il est Dieu, uni au Père et au Fils, et égal à eux. Il « procède du Père » (Jn 15,26), qui, en tant que principe sans commencement, est l'origine de toute la vie trinitaire. Il procède aussi du Fils (Filioque**), par le don éternel que le Père fait de lui au Fils**. Envoyé par le Père et le Fils incarné, l'Esprit Saint conduit l'Église à la connaissance de « la Vérité tout entière » (Jn 16,13).*

Je demande ici : est-ce que le Fils reçoit bien la *vis spirativa* dans l'engendrement, **ou cette réception serait-elle complétée, parce que l'hypostase du Père donnerait à l'hypostase du Fils l'hypostase du Saint Esprit ?** Est-ce que le Fils est bien, avec le Père, comme dit le Concile de Lyon, **un seul principe du Saint Esprit**, ou ne serait-il qu'un canal transitoire pour l'Esprit ?

Cette fausse doctrine condamnée, selon laquelle l'Esprit procèderait du Père **vers** le Fils, on peut aussi la retrouver dans l'encyclique *Dominum et Vivificantem* de Jean Paul II :

« 17. Il convient de souligner ici que l'«esprit du Seigneur», qui «repose» sur le futur Messie, est clairement et avant tout un don de Dieu pour la personne de ce Serviteur du Seigneur. »

Lisez les commentaires du Prof. Dörmann concernant cette doctrine étrange de Jean Paul II. Des conceptions de cette nature se retrouvent aussi dans la *Liturgie de Lima*, édité par Max Thurian.

(Oraison)

Seigneur Dieu, riche en grâce et en miséricorde,
tu as donné l'onction de l'Esprit Saint à ton Fils bien-aimé,
lors de son baptême au Jourdain,
et tu l'as consacré prophète, prêtre et roi;
accorde-nous une nouvelle effusion de l'Esprit
pour que nous soyons fidèles à la vocation de notre baptême,
que nous recherchions d'un grand désir
la communion au Corps et au Sang du Christ..

(Préface)

Il (le Christ) a voulu être baptisé et consacré comme ton Serviteur,
pour annoncer aux pauvres la bonne nouvelle.

Avez-vous bien réalisé que la nouvelle forme sacramentelle épiscopale de Paul VI déclare une autre Trinité, **une nouvelle Trinité, où le Fils, mineur au Père, devrait recevoir le don du Saint Esprit, sans posséder, ensemble avec le Père, la caractéristique de la *spiratio activa***. La nouvelle forme nie en effet explicitement et tout simplement le ***Filioque*** en tant que principe du Saint Esprit. Et le *Compendium* dégrade à son tour le ***Filioque*** en faisant du Fils un simple canal de l'Esprit.

Est-ce là ce que vous aller enseigner à l'Institut du Bon Pasteur ?

Je vous demande à présent ici si un baptême avec la forme suivante pourrait être valide ?
« Je te baptise au nom du Père majeur, et du Fils mineur etc… »

Ou prenez l'exemple suivant ?

« Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit –le don du Père au Fils. Amen. »

A l'évidence, **cette négation explicite du fait que <u>le Fils est, en commun avec le Père, le principe du Saint Esprit</u>,** et n'en est nullement un simple canal, **rendrait ce baptême radicalement nul**. Lisez Saint Thomas III q. 60 a.8 ! Il ne s'agit plus de la Trinité authentique de la Révélation ! Il s'agit d'un autre dieu !

- Trouve-t-on **oui ou non** cette hérésie bel et bien exprimée dans la nouvelle forme sacramentelle épiscopale de Paul VI ?
- Est-ce que cette doctrine se retrouve dans le *Compendium* du Nouveau Catéchisme, **oui ou non** ?
- Est-ce qu'on peut rencontrer la même idée dans *Dominum et Vivificantem***, oui ou non** ?
- Est-ce que le père Lécuyer, un partisan connu des hésiarques condamnés Théodore de Mopsueste et Theodoret de Cyr (Trois-Chapitres), était en charge du nouveau rite de consécration épiscopale, **oui ou non** ?

De grâce, évitez surtout ici d'évoquer ce texte de l'Evangile «*l'Esprit du Seigneur se repose sur moi, car je suis l'oint du Seigneur »*. **C'est en effet d'abord l'Union hypostatique qui constitue l'« *Onction* » au sens propre, et le parfum qui sort de cette *Onction* (Filioque), c'est l'Esprit Saint**. Le Can. 9 du Concile d'Ephèse le prouve.

En résumé : si vous voulez prouvez la validité du nouveau rite, prouvez la validité d'un baptême tel qu'énoncé ci-dessus, en gardant à l'esprit les définitions du Magistère que j'ai rappelées plus haut. Mais ne faites pas comme les dominicains d'Avrillé qui ont accepté sans sourciller le changement d'un mot par un autre dans le texte des rites rassemblés par Denzinger, « *Ritus orientalium* », t.2, page 220, où l'on a remplacé *« quam »* par *« quem »*.

Vous comprendrez, après cette argumentation, que je vous pose le problème de la validité des confirmations conférées par de tels « évêques » puisque celles-ci ne manqueront pas d'être données dans le cadre de votre nouvel institut.

Ainsi, si vous cherchez des confirmations valides pour ces enfants, que vous faudra-t-il faire désormais ? Si vous cherchez des ordinations sacramentellement valides pour vos séminaristes, où les trouverez-vous ?

Votre compétence dogmatique est connue. Profitez de l'occasion qui vous est offerte et **prouvez l'orthodoxie de la nouvelle forme sacramentelle épiscopale** en rejoignant le « cardinal » Albert Vanoye, un homme dans les idées du Père Lécuyer.

Benoît XVI vous remerciera ! Profilez-vous, et montrez-vous aguerri !

Avec mes salutations distinguées,

Th.Stopka

PS : Et les messes des soi-disant orthodoxes ? Sont-elles invalides ? Cela dépend ! Normalement leurs erreurs théologiques ne se trouvent pas inscrites dans les formes sacramentelles.
De plus, nulle part ils ne disent que Fils recevrait le Saint Esprit de la part du Père en tant que don. Les erreurs ne sont pas explicitées dans leur liturgie. Il existe pourtant quelques missels qui nient que les paroles de Notre Seigneur soient la forme de la messe. Mais le texte de leur invocation du Saint Esprit ne nie nulle part explicitement le ***Filioque***. On n'en parle pas, c'est tout !

Par contre la forme sacramentelle épiscopale de Paul VI <u>correspond à la question 47 du *Compendium* du catéchisme de Benoît XVI. Cette erreur est donc explicitée dans la forme sacramentelle de consécration épiscopale même</u>, et cela met radicalement par là même sa validité sacramentelle en cause.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 25 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Vindication (1898) disponible en français

L'ouvrage des évêques catholiques d'Angleterre pour défendre la bulle *Apostolicae Curae* (1896) de Léon XIII face aux attaques des Anglicans (1897)

Le Comité international *Rore Sanctifica* nous prie de communiquer la mise en ligne de la traduction française de ***Vindication*** (1898) sur son site. Le Comité international *Rore Sanctifica* tient à témoigner sa profonde reconnaissance pour les différents traducteurs qui ont peiné longuement dans ce travail minutieux. Ils ont fait œuvre d'artisans de vérité.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Communiqué du Comité international *Rore Sanctifica* du 24 septembre 2006

Première traduction intégrale en français de la lettre *« Vindication »* publiée en Grande-Bretagne en 1898, par les évêques catholiques anglais, en réponse au texte *« Saepius Officio »* (ou *Responsio*) de 1897 des Anglicans qui contestait la bulle *Apostolicae Curae*, bulle par laquelle, en 1896, le Pape Léon XIII condamnait infailliblement les Ordres Anglicans, en les déclarant ***« absolument vains et entièrement nuls »***.

Cette étude des évêques catholiques anglais confirme les raisonnements théologiques que nous avons développés sur la question de *Pontificalis Romani* (1968) et qui nous ont conduit à reconnaître l'invalidité sacramentelle intrinsèque radicale du nouveau rite de Montini-Paul VI de consécration épiscopale conciliaire.
A titre d'exemple, à propos du rite Copte de consécration épiscopale qui a été invoqué dans l'article du numéro 54 du *Sel de la terre*, pour avancer une pseudo-démonstration de validité « par analogie » prétendue, nous constatons que les évêques anglais retiennent, pour un essai de désignation de forme essentielle, une phrase **qui dans sa première partie est indemne de toute hérésie et qui dans sa seconde partie contient notamment l'expression du pouvoir d'ordonner, ce qui implique le pouvoir d'Ordre épiscopal (*potestas ordinis* épiscopale)** :

> *« Qu'il ait le pouvoir de pardonner les péchés selon le commandement du Fils Unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et* ***de constituer un clergé pour le sanctuaire*** *»*

Or dans le nouveau dite de 1968, la phrase qui pourrait éventuellement lui être rapprochée, **ne se situe qu'à l'extérieur de la forme essentielle désignée** par Montini-Paul VI, et, de plus, **est délibérément exprimée en un sens profane**[1]**. Et les archives officielles du *Consilium* montrent bien que c'est cette même phrase du rite Copte qui fut tronquée dans le comparatif qui fut proposé aux Pères de la Commission**. Pour l'anecdote, signalons que le *Sel de la terre*, terriblement gêné par la publication de ces pièces, en est réduit à attribuer cette coupure volontaire à *« une erreur de copiste »* (sic).

Ce document essentiel, *Vindication*, est pour la première fois disponible en français. Michael Davies se vantait d'en posséder un exemplaire (en anglais) dans sa bibliothèque, **tant le livre était devenu rare**. Ce livre, œuvre des évêques anglais, nos frères dans la Foi, et qui furent contraints dans un climat d'hostilité de s'opposer aux Anglicans, va désormais connaître une nouvelle vie.

Comité international *Rore Sanctifica*

---

[1] Nous renvoyons sur ce sujet aux études publiées par notre Comité sur le site www rore-sanctifica.org

VINDICATION

JUSTIFICATION DE LA BULLE *APOSTOLICÆ CURÆ*

LETTRE SUR LES ORDINATIONS ANGLICANES
DU CARDINAL-ARCHEVÊQUE ET DES ÉVÊQUES
DE LA PROVINCE DE WESTMINSTER
EN RÉPONSE À LA LETTRE QUE LEUR ONT ADRESSÉE
LES ARCHEVÊQUES ANGLICANS DE CANTERBURY ET YORK

Longmans, Green and Co., 39 Paternoster Row, London, New York et Bombay, 1898

Première traduction intégrale en français de la lettre *« Vindication »* publiée en Grande-Bretagne en 1898, par les évêques catholiques anglais, en réponse au texte *« Saepius Officio »* (ou *Responsio*) de 1897 des Anglicans qui contestait la bulle *Apostolicae Curae*, bulle par laquelle, en 1896, le Pape Léon XIII condamnait infailliblement les Ordres Anglicans, en les déclarant ***« absolument vains et entièrement nuls »***.

Cette étude des évêques catholiques anglais confirme les raisonnements théologiques que nous avons développés sur la question de *Pontificalis Romani* (1968) et qui nous ont conduit à reconnaître l'invalidité sacramentelle intrinsèque radicale du nouveau rite de Montini-Paul VI de consécration épiscopale conciliaire.
A titre d'exemple, à propos du rite Copte de consécration épiscopale qui a été invoqué dans l'article du numéro 54 du *Sel de la terre*, pour avancer une pseudo-démonstration de validité « *par analogie* » prétendue, nous constatons que les évêques anglais retiennent, pour un essai de désignation de forme essentielle, une phrase **qui dans sa première partie est indemne de toute hérésie et qui dans sa seconde partie contient notamment l'expression du pouvoir d'ordonner, ce qui implique le pouvoir d'Ordre épiscopal (*potestas ordinis* épiscopale)** :

> *« Qu'il ait le pouvoir de pardonner les péchés selon le commandement du Fils Unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et* ***de constituer un clergé pour le sanctuaire*** *»*

Or dans le nouveau dite de 1968, la phrase qui pourrait éventuellement lui être rapprochée, **ne se situe qu'à l'extérieur de la forme essentielle désignée** par Montini-Paul VI, et, de plus, **est délibérément exprimée en un sens profane**[1]. **Et les archives officielles du *Consilium* montrent bien que c'est cette même phrase du rite Copte qui fut tronquée dans le comparatif qui fut proposé aux Pères de la Commission**. Pour l'anecdote, signalons que le *Sel de la terre*, terriblement gêné par la publication de ces pièces, en est réduit à attribuer cette coupure volontaire à *« une erreur de copiste »* (sic).

Ce document essentiel, *Vindication*, est pour la première fois disponible en français. Michael Davies se vantait d'en posséder un exemplaire (en anglais) dans sa bibliothèque, **tant le livre était devenu rare**. Ce livre, œuvre des évêques anglais, nos frères dans la Foi, et qui furent contraints dans un climat d'hostilité de s'opposer aux Anglicans, va désormais connaître une nouvelle vie.

Comité international *Rore Sanctifica*

Le 24 septembre 2006-09-24

Document téléchargeable depuis le site www.rore-sanctifica.org

[1] Nous renvoyons sur ce sujet aux études publiées par notre Comité sur le site www.rore-sanctifica.org

VINDICATION

JUSTIFICATION DE LA BULLE *APOSTOLICÆ CURÆ*

LETTRE SUR LES ORDINATIONS ANGLICANES DU CARDINAL-ARCHEVÊQUE ET DES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE WESTMINSTER EN RÉPONSE À LA LETTRE QUE LEUR ONT ADRESSÉE LES ARCHEVÊQUES ANGLICANS DE CANTERBURY ET YORK

Longmans, Green and Co., 39 Paternoster Row, London, New York et Bombay, 1898

Sommaire

1 Introduction

Très Révérends Seigneurs,

Au début du mois de mars dernier nous est parvenue la réponse de Vos Grâces à la « Lettre apostolique sur les ordinations anglicanes ». Durant les mois qui se sont écoulés depuis, nous avons eu le loisir d'en étudier la teneur, d'observer comment elle avait été comprise et acceptée ou rejetée par les autres prélats de votre communion, et en particulier d'apprendre si la Conférence de Lambeth lui accordait la sanction de son adhésion. Le moment est donc venu pour nous de vous envoyer notre réponse. Vous ne serez pas surpris de recevoir celle-ci, car votre lettre était adressée à l'ensemble des évêques de l'Église catholique, dont nous sommes les représentants désignés dans ce pays. Mais si nous vous

écrivons, ce n’est pas seulement pour accuser réception d’une lettre à nous destinée, c’est surtout pour une autre cause beaucoup plus importante. Nous avons remarqué que la Lettre apostolique (ou Bulle) s’était heurtée à de nombreux malentendus, en ce qui concerne tant les motifs ayant amené Léon XIII à traiter un tel sujet que les bases sur lesquelles le texte assoit sa décision ; et ces malentendus, vous nous permettrez de le dire, sous-tendent la plupart des arguments de votre *« Responsio »*. Vous conviendrez avec nous que quelles que puissent être nos autres causes de division, il est dommage que nous soyons divisés davantage encore par de simples malentendus, surtout si à cause d’eux, une mesure inspirée par le plus pur esprit de bonne volonté est prise pour un acte volontairement offensant. Pouvons-nous compter, par conséquent, que dans votre « désir de paix et d’unité », dont vous nous assurez si ardemment qu’il n’est pas inférieur à celui de Léon XIII, vous examinerez avec soin ce que nous avons maintenant à dire et coopérerez avec nous dans l’effort que nous accomplissons pour que les intentions et arguments du Pape soient du moins bien compris ? Pouvons-nous compter que vous nous donnerez crédit des dispositions sincères dans lesquelles nous écrivons ceci et que vous ne nous soupçonnerez pas d’y être poussés par des motifs aussi bas qu’un simple esprit partisan ou un désir de victoire dans la controverse ?

2. Autorité du Pape pour trancher la question

Nous commencerons par soutenir que Léon XIII n’a fait qu’exercer son autorité légitime en tranchant cette question des ordinations anglicanes. Nous sommes conscients que le fait sera nié par la majorité de ceux qui appartiennent à votre communion, bien que certains parmi eux reconnaissent volontiers que le Pape représente la plus haute autorité religieuse de la Chrétienté. Mais nous exposerons la situation de la manière suivante. Si, possédant la moindre autorité sur l’Église, le Pape est habilité à statuer définitivement en appel sur toute question, c’est bien sur quelque chose d’aussi élémentaire, d’aussi concret, d’aussi vital que l’administration valide des sacrements. Inversement, s’il n’était pas habilité à rendre un jugement définitif sur une telle question, qui d’autre au monde serait habilité à le faire ? Et si nul ne pouvait statuer définitivement sur ce qui est ou n’est pas l’administration valide d’un sacrement, sur ce qui est ou n’est pas le sacerdoce et le Sacrifice chrétiens, dans quel inextricable chaos le Christ n’aurait-Il pas laissé Son Église ! Bref, dénier à Léon XIII la compétence pour définir les conditions de validité d’un sacrement, c’est s’en prendre aux racines mêmes du système sacramentel. Car s’il n’existait aucune autorité sur terre qui ait pouvoir de décider d’un point aussi fondamental, comment pourrions-nous continuer d’attacher une importance vitale aux sacrements ou voir en eux des rites stables d’institution divine de l’observation desquels dépend le maintien de notre vie spirituelle ?

3. Causes de la Lettre apostolique

S’agissant ensuite des causes qui ont amené le Saint-Siège à traiter à nouveau cette question :

Il est des cas où, pour leur propre gouverne, les évêques éprouvent le besoin de demander au Saint-Siège un jugement sur l’ordination reçue par les prêtres convertis qui exerçaient auparavant un ministère non catholique. C’est là une nécessité qui procède du devoir de préserver les sacrements de tout risque de réitération sacrilège et d’administration invalide ; car dans une matière aussi grave, non seulement pour l’endroit où le converti exerce son sacerdoce, mais aussi pour l’Église catholique tout entière, il appartient au Souverain Pontife, et à nulle autorité inférieure, de décider de la conduite à tenir.

En toutes les précédentes occasions où Rome a examiné les ordinations anglicanes, le but recherché était de cette nature. Mais en l'espèce, tel n'a pas été le cas. Nous autres, évêques catholiques d'Angleterre, nous nous considérions suffisamment guidés par les décisions antérieures du Saint-Siège, ainsi que par sa sanction invariable de notre pratique durant les trois siècles derniers. Aussi n'avons-nous aucunement sollicité, pour dissiper des doutes hypothétiques, cette nouvelle étude qui a débouché sur la Lettre apostolique *Apostolicæ Curæ*. Si l'étude a été entreprise, c'était dans l'espoir de satisfaire les esprits de certains membres de votre communion ; et bien que nous n'ayons nous-mêmes rien fait pour l'obtenir, dès que d'autres l'ont sollicitée, nous avons vivement souhaité que dans leur intérêt, elle ait lieu et soit menée avec le plus grand soin comme avec la plus grande diligence ; il nous semblait, en effet, important de dissiper si possible la fausse impression selon laquelle dans une affaire affectant le statut de votre communion, le Saint-Siège ne voulait pas faire face à l'évidence d'une manière sincère et équitable.

Nous savons, bien entendu, que des auteurs de votre obédience ont rendu compte des récents événements d'une tout autre manière. Ainsi a-t-on pu lire que les membres de votre communion, étant parfaitement satisfaits de leurs ordinations, jugeaient indifférente la reconnaissance ou la non-reconnaissance de celles-ci par Rome ; qu'en conséquence, aucun d'entre eux n'avait jamais demandé ou songé à demander au Saint-Siège de reconsidérer sa pratique ; et qu'étant donné l'absence, parmi nous également, de tout besoin local d'une nouvelle déclaration, comme aussi l'absence de toute demande de votre part, ce qui s'était produit ne pouvait apparaître que comme un coup porté gratuitement à vos sentiments religieux. Une telle insinuation est pour le moins offensante à propos d'un pape tel que Léon XIII, et ce dernier aurait bien dû en être préservé par l'attitude qu'il a tenue tout au long de son pontificat vis-à-vis des communautés séparées. Il reste que comme cette insinuation a été faite, nous devons nous efforcer de montrer combien elle est injustifiée, et dans cet effort du moins, nous sommes certains de rencontrer votre sympathie.

Le Pape a été nommé par le Seigneur des hommes pour remplir une fonction qui les embrasse tous avec miséricorde. Il doit donc être libre, chaque fois qu'il le juge opportun, de s'exprimer sur l'objet de sa charge et de s'adresser non seulement aux catholiques, mais aussi aux autres humains, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent. Et lorsqu'une telle occasion se présente, on ne peut raisonnablement exiger de lui qu'il garde le silence tant que ceux auxquels il désire s'adresser ne lui ont pas fait part de leurs sollicitations. En l'occurrence, toutefois, Léon XIII a été contacté par ceux qui souhaitaient parler, sinon pour tous les anglicans, du moins pour bon nombre d'entre eux. Ils lui ont assuré qu'existait parmi vous une opinion largement répandue selon laquelle notre pratique consistant à réordonner des prêtres convertis de l'anglicanisme équivaut à une accusation contre votre Église qui ne procède d'aucune étude valable, mais repose sur des hypothèses historiques désormais insoutenables. Ils lui ont dit qu'ils étaient fort mécontents, car ils pensaient que vous aviez été traités au mépris manifeste de la vérité et de la justice, et ils ont ajouté que cela suscitait, à l'encontre du Saint-Siège, des préjugés extrêmement défavorables à la cause de la réunion des chrétiens.

Touché par la sincérité de cet appel, le Pape a décidé de faire tout ce qui était en son pouvoir pour lever les obstacles à la réunion des chrétiens et vous convaincre de l'amitié dont procédait sa démarche. Il a donc ordonné qu'une nouvelle étude soit effectuée sur le caractère de vos ordinations, et qu'elle le soit de la manière la plus exhaustive et la plus impartiale ; de telle sorte que s'il apparaissait qu'une injustice a vraiment été commise, elle soit corrigée sur-le-champ. C'est ainsi qu'a pris naissance la chaîne d'événements qui devait aboutir à

l'adoption d'*Apostolicæ Curæ* ; et il n'est certes rien là qu'on puisse tenir valablement pour une attaque volontaire, ni même pour un acte inamical. Le désir du Pape était de plaire autant que possible, mais on ne pouvait attendre de qu'il admît, sans commettre de sacrilège, que le résultat de l'étude en question ne fût pas dévoilé. Sa seule option était donc d'annoncer ce résultat en des termes dénotant sa sympathie et sa cordialité, et c'est ce qu'il a fait dans la récente Lettre apostolique.

Si vous doutez, cependant, de l'exactitude de ce compte rendu, nous ne vous demanderons de rien croire sur notre témoignage personnel, car nous pouvons vous renvoyer à des faits notoires et aux déclarations de Léon XIII lui-même ayant fait l'objet d'une publication. Il est de notoriété publique que certains membres de votre communion se sont alliés à certains membres de la nôtre pour travailler à une réunion de l'une et de l'autre et qu'ils ont jugé nécessaire à la réussite de leur entreprise que nous cessions de rejeter vos ordinations. Pour mieux parvenir à leurs fins, ils ont pris l'initiative d'élaborer un traité exposant vos arguments, l'ont rédigé en latin et l'ont diffusé en tous lieux auprès de nos théologiens et ecclésiastiques. À Koinè, ils ont mis un zèle particulier à distribuer des copies de ce texte, et ils en ont présenté une au Saint-Père lui-même. Quel objet était censée avoir une telle propagande, sinon d'amener le Pape à faire exactement ce qu'il a fait ? Il allait de soi qu'une si grave altération de notre pratique ne pouvait intervenir qu'avec son approbation et sous sa direction ; on ne pouvait non plus attendre de lui qu'il l'approuvât, si ce n'est après une enquête sur sa légalité ; enfin, au terme de cette enquête très attendue, il lui était impossible de cacher sa décision au monde sans exposer son action à de fausses et dangereuses interprétations. Nous avons entrepris de vous renvoyer au propre témoignage du Pape sur cette suite d'événements. Avez-vous remarqué que dans la Bulle elle-même, il mentionne les causes qui l'ont amené à la publier et qu'il cite exactement celles que nous avons exposées ?

> *« … dans des temps plus rapprochés* (écrit le Pape) *et surtout dans ces dernières années, on vit se ranimer la controverse sur les ordinations conférées dans le rite du roi Edouard. Possèdent-elles la nature et l'effet du sacrement ? Non seulement plusieurs écrivains anglais, mais encore quelques catholiques non anglais pour la plupart, exprimaient à leur sujet une opinion favorable, soit d'une façon catégorique, soit sous forme dubitative.*
>
> *« Les premiers, préoccupés de la dignité du sacerdoce chrétien, désiraient que leurs prêtres jouissent du double pouvoir sacerdotal sur le corps du Christ ; les seconds pensaient faciliter par là leur retour à l'unité : tous étaient persuadés que, par suite des progrès réalisés en ces derniers temps dans ce genre d'études et de la découverte de nouveaux documents ensevelis jusque-là dans l'oubli, Notre autorité pouvait opportunément soumettre de nouveau cette cause à l'examen. Pour Nous, ne négligeant en rien ces desseins et ces vœux, prêtant surtout l'oreille à la voix de Notre charité apostolique, Nous avons décidé de tenter tout ce qui pourrait, en quelque manière, éloigner des âmes tout préjudice ou procurer leur bien. »*

L'autre déclaration de Léon XIII en la matière se trouve dans sa lettre au Cardinal-archevêque de Paris recommandant qu'il soit mis fin à la publication d'un certain magazine.

Cette lettre, datée du 5 novembre 1896, a été publiée quelques mois après dans les *Acta Sanctae Sedis*[2].

« On peut le lire aussi à l'Annexe A de l'ouvrage « Roma e Canterbury », de l'abbé Brandi, où nous apprenons, non seulement qu'il avait été demandé au Pape d'instituer la tardive étude, mais aussi que le Souverain Pontife a été douloureusement surpris par le comportement que devaient adopter ensuite les solliciteurs. Le passage qui nous intéresse ici est le suivant :

> *« Certains Anglais en désaccord avec la Religion catholique semblaient Nous demander, dans un esprit de sincérité, quelle était la vérité sur leurs ordinations, mais après que Nous leur eussions déclaré cette même vérité devant Dieu, ils la reçurent dans un esprit tout différent, ce dont il s'ensuit manifestement… »*[3]

Vous ne pouvez manquer d'ajouter foi à ce témoignage du vénérable Pontife sur une question dans laquelle il est si versé, mais vous serez peut-être surpris que nous ayons si longuement insisté sur ledit témoignage, sachant que dans votre lettre, il n'en est question que par le biais d'une rapide allusion à une seule clause (section I). Si nous avons insisté sur ce témoignage, c'est parce que la fausse interprétation de la Lettre apostolique est encore industrieusement propagée et qu'elle a contribué, plus que toute autre chose, à transformer en facteur d'amertume ce que Léon XIII voulait être un message de paix.

4. Caractère de l'étude préalable

Nous en avons fini avec l'origine de l'étude. Mais on a répandu aussi l'idée qu'elle n'avait pas été effectuée impartialement et intégralement. Tout se passe comme si vous-mêmes étiez sous le coup de cette impression, puisque vous écrivez que l'étude « semble avoir été conduite en apparence plus qu'en réalité » (section VIII de votre lettre). Il nous faut dénoncer, là aussi, une fausse interprétation calculée pour nuire. Le caractère exhaustif et impartial de l'étude a été reconnu à l'origine par vos propres auteurs, et en des termes dont la cordialité ne saurait être niée[4].

Or, la méthode adoptée dès le début de l'étude a été fidèlement suivie jusqu'à la fin. Les documents relatifs à chaque aspect de la question, qui avaient été fournis et passés au crible par les représentants de l'une et l'autre parties pendant les travaux de la Commission préparatoire, ont été transmis à la Commission juridique du Saint-Office, puis au Pape. Ce n'est qu'après la collecte et l'évaluation d'une grande masse d'éléments de preuve que le jugement final a été prononcé, et il est facile de le démontrer. Toutefois, comme vos auteurs ont été amenés à douter que l'étude eût été suffisante, non parce qu'ils avaient une quelconque connaissance des faits, mais – à ce qu'il nous semble – uniquement pour s'être persuadés que la décision prise était mauvaise et que les motifs invoqués pour la justifier n'étaient pas fondés, nous allons passer immédiatement à l'examen de ces motifs et des critiques que vous leur adressez.

---

[2] Vol. XVI, p. 305.

[3] NdT : Traduction non officielle de la version anglaise de la lettre de Léon XIII.

[4] Voir *Church Times* d'avril 1896 : discours présidentiel prononcé devant l'English Church Union (Union de l'Église d'Angleterre) – voir également une lettre du 8 mai 1896 citée par *Cowley Magazine*.

5. Preuves avancées dans la Lettre apostolique contre les ordinations anglicanes

Un mot, tout d'abord, sur quelques-uns des motifs que la Bulle passe sous silence. Vous faites allusion à eux dans la section IV, où vous émettez l'hypothèse que la Bulle entend rejeter comme « erreurs et faux raisonnements » certains motifs auxquels elle ne fait pas appel, bien que des auteurs catholiques aient soutenu qu'ils militaient contre vos ordinations de manière plus ou moins probable. Vous voulez parler, bien entendu, des doutes exprimés au sujet des consécrations de Barlow et Parker, ainsi que des arguments fondés sur l'omission de la remise des instruments dans le rite. Or, c'est là une autre interprétation erronée. La Lettre apostolique ne formule ni n'insinue aucun jugement, favorable ou défavorable, quant à la valeur de ces motifs. Elle se borne à les passer sous silence comme n'appelant aucun examen, car même en dehors d'eux, l'invalidité de vos ordinations a été démontrée de façon décisive.

6. Examen des preuves

Dans la section V, vous en venez aux motifs qui ont été examinés et sur lesquels repose la condamnation, à savoir l'autorité de la pratique suivie jusqu'alors et les défauts constatés dans votre rite d'ordination lui-même à l'issue d'une nouvelle étude de son langage et de son histoire.

Vous nous dites que vous n'attachez guère d'importance au premier de ces motifs, et puisque vous refusez de reconnaître l'autorité enseignante du Saint-Siège, il va de soi que vous ne sauriez être disposés à accepter comme définitives ses décisions passées dans une matière qui vous concerne d'aussi près. Vous reconnaîtrez pourtant que Léon XIII ne pouvait manquer d'insister sur les motifs en question, et du moins admettrez-vous qu'il est d'usage habituel qu'un tribunal sur le point de statuer sur une affaire dont il a été saisi examine soigneusement les décisions qu'ils a lui-même prises antérieurement dans des affaires analogues, surtout lorsque d'aucuns soutiennent que ces décisions ne reposaient que sur des hypothèses non prouvées.

7. Raisons extrinsèques de la Décision

Dans le passé, nous dit Léon XIII, le Saint-Siège a donné son approbation à la réordination de membres du clergé quittant vos rangs pour les nôtres ; il l'a fait en plus d'une occasion à la fois tacitement (en laissant la pratique se poursuivre) et expressément. En particulier, la Bulle attire l'attention sur les directives qui avaient été données à Pole[5] lorsque celui-ci entreprit de réconcilier le royaume sous le règne de Mary Tudor, ainsi que sur l'arrêt rendu en 1704 dans l'affaire Gordon[6]. Vous consacrez à ces affaires deux sections de votre *« Responsio »* (sections VI et VII). Pour notre part, nous préférons ne pas nous étendre sur cet aspect de la question, non seulement parce qu'il serait peu satisfaisant de passer du temps à justifier des décisions dont vous n'acceptez pas l'autorité, quelle qu'en soit la teneur, mais davantage encore parce qu'un examen exhaustif de ces affaires aboutit forcément à des détails techniques difficiles à suivre par la masse des lecteurs. Toutefois, puisque vous êtes si résolument opposés au traitement de ces deux affaires par Léon XIII, nous nous efforcerons

[5] NdT : Cardinal Reginald Pole (1500-1558), ami de la reine, nommé légat du Pape en Angleterre pour réconcilier le royaume d'Angleterre avec le Vatican.

[6] NdT : Lord Gordon Gordon (1751-1793). Ennemi juré du catholicisme (le « papisme »), il fut jugé et acquitté pour avoir provoqué des émeutes gigantesques, sanglantes et destructrices contre la réhabilitation des catholiques. Il finit ses jours à la prison de Newgate pour avoir publié un pamphlet calomniant la Reine de France Marie-Antoinette.

de l'expliquer et de le justifier aussi simplement qu'il nous sera possible en vous renvoyant, pour une étude plus complète des différents points, aux auteurs nommés en bas de page[7].

Pour nous instruire sur la manière dont a été conduite la réconciliation à l'époque de Mary Tudor, il existe toute une série d'instruments authentiques dans lesquels est clairement exposée, entre autres, la façon dont on a traité les ordinations edwardiennes ; et c'est à ces instruments que Léon XIII s'est référé. Cette série comprend : 1. la lettre de Jules III (*Dudum dum charissima*) au cardinal Pole du 8 mars 1554, où le pape cite en partie sa missive précédente du 5 août 1553 et réitère, en les élargissant, les pouvoirs qu'il attribuait à Pole dans cette dernière ; 2. une série de lettres écrites par Pole à ses suffragants pour leur déléguer une partie des pouvoirs en question, lettres dont l'une – adressée à l'évêque de Norwich et datée du 29 janvier 1555 – est citée en partie dans la Bulle *Apostolicæ Curæ* ; la Bulle de Paul IV *Praeclara charissimi* du 20 juin 1555, dans laquelle ce pape, répondant à la demande de Pole, ratifie ce qu'ont accompli celui-ci et ses suffragants dans l'exercice de leurs pouvoirs et fait sien leurs actes ; le Bref (*Regimini universalis*) daté du 30 octobre 1555, dans lequel Paul IV corrige un malentendu qui s'est produit quant à la signification d'une phrase de *Praeclara charissimi* relative à cette même question des ordinations edwardiennes. À ces quatre documents peut être ajouté, bien que la Bulle n'en fasse pas mention, un document trouvé dans les Archives du Vatican[8], qui fournit un résumé des concessions que Pole souhaitait voir ratifier dans *Praeclara charissimi*, et l'on constate que la Bulle correspond en tous points à ce résumé. Il est clair que ces divers documents sont à lire pris ensemble et s'expliquent mutuellement, ce pourquoi Léon XIII en a traité. Voici ce que l'on y trouve. 1. La lettre papale du 8 mars 1554, dans sa citation de la missive précédente, répartit en deux catégories les personnes qui, à l'époque, officient *de facto* en Angleterre : « ceux qui ont été convenablement promus ou ordonnés avant de tomber dans cette forme d'hérésie » et « ceux qui n'ont pas été promus », les premiers étant habilités à user de leurs Ordres après avoir été dûment dispensés des censures qu'ils encouraient, les seconds ayant le droit de recevoir tous les Ordres, y compris la prêtrise, s'ils en étaient jugés dignes et capables. 2. La partie suivante de cette même lettre du 8 mars 1554, se référant évidemment à cette catégorie de « personnes non promues », dit des intéressés qu'ils ont besoin de « dispenses au regard des Ordres qu'ils n'ont jamais reçus ou qu'ils ont mal reçus » ou au regard « du don de consécration qu'ils ont reçu […] de manière défectueuse (*minus rite*) et sans l'observation de la forme accoutumée de l'Église ». 3. Dans sa lettre à l'évêque de Norwich, Pole habilite celui-ci à autoriser – après dispense des censures – l'usage de leurs Ordres actuels « même à ceux qui les ont reçus d'évêques hérétiques et schismatiques, y compris s'ils les ont reçus de manière défectueuse (*minus rite*), à condition que la forme et l'intention de l'Église aient été observées dans leur transmission ». 4. La Bulle *Praeclara charissimi*, tout en donnant pleinement force et approbation à ce que Pole a fait, donc aussi à sa directive de rejeter comme n'ayant « jamais été reçus » les Ordres conférés par une forme et avec une intention autres que « la forme et l'intention de l'Église », ajoute prudemment une clause limitative supplémentaire au garde-fou contre toute autre source éventuelle d'invalidité que Pole n'aurait pas spécifiée directement à ses suffragants, à savoir que si quelqu'un a été promu au moyen d'un rite qui, quoique valide en soi, lui a été administré par « un évêque ou un archevêque non dûment et convenablement ordonné », son ordination doit aussi être rejetée, et l'intéressé réordonné et consacré par l'ordinaire dont il dépend. 5. Le Bref du 30 octobre nous explique que par

[7] Voir les articles publiés dans *The Tablet* des 10 et 17 juillet 1897 par Mgr Moyes, ainsi que « Last Word on Anglican Ordinations » et « Roma e Canterbury » (troisième édition), de l'abbé Brandi ; pour le texte des divers documents officiels, voir « The Popes and the Ordinal », par l'abbé A.S. Barnes, et le « Treatise on the Bull *"Apostolicæ Curæ"* », de la Church Historical Society.

[8] On peut en lire le texte dans « Roma e Canterbury ».

« évêques non dûment et convenablement ordonnés », il faut entendre ceux « qui n'ont pas été ordonnés et consacrés par la forme de l'Église », et ceux-là seulement. 6. Le Résumé, non mentionné dans la Bulle *Apostolicæ Curæ*, est utile en raison de la clause suivante : « Les dispenses [accordées par le Très Éminent Légat et dont on recherche la ratification] pour des personnes ecclésiastiques – séculières ou appartenant à un Ordre [religieux] – afin qu'elles puissent être promues dans les Ordres et les bénéfices obtenus invalidement (*nulliter*) pendant le schisme »[9].

Lorsqu'on lit tous ces passages pris ensemble, il devient parfaitement clair qu'officiaient à l'époque certaines personnes – évêques, prêtres ou diacres – qui souhaitaient peut-être se réconcilier avec l'Église, mais dont l'ordination étaient tenue pour invalide, et que cette ordination devait son invalidité à ce qu'elle procédait d'une certaine forme ou d'un certain rite qui avait été substitué à la « forme de l'Église ». Par « forme de l'Église », il faut entendre, bien entendu, la forme que prescrivait le pontifical, dans l'un ou l'autre des textes pratiquement identiques qui avaient servi en Angleterre jusqu'à une époque récente ; et l'on ne pouvait donc voir dans la forme rivale que la forme edwardienne, dont chacun savait qu'elle avait été substituée à la forme établie de l'Église catholique. C'est ce qu'a déduit la Bulle *Apostolicæ Curæ*, en soulignant à fort juste titre que s'il fallait supposer qu'on avait en tête toute autre forme que la forme edwardienne, il faudrait supposer aussi que les lettres du Pape et les autres missives susmentionnées ne faisaient allusion en rien aux besoins réels de leurs destinataires.

Bien que la signification et la portée de ces instruments authentiques semblent se dégager assez clairement du texte de ceux-ci, il n'est peut-être pas hors de propos de vous rappeler qu'en démontrant que le Pape et ses confrères ont jugé invalides les Ordres edwardiens, on confirme que tel est ce qui se dégageait nécessairement à leurs yeux des instruments en question. À cet égard, nous attirons votre attention sur deux auteurs contemporains qui nous disent sans ambiguïté que les Ordres edwardiens étaient considérés comme invalides.

L'un est Bonner qui, dans le chapitre « On the Sacrament of Orders » de sa « Profitable and Necessary Doctrine », souligne ce qui suit :

> « C'est pourquoi, à l'époque du schisme, les ministres récemment institués par la nouvelle ordination et n'ayant pas reçu la moindre autorité pour offrir à la Messe le Corps et le Sang du Christ notre Sauveur, mais ordonnés (ou plutôt désordonnés) à cette fin, de même que les schismatiques les ayant ordonnés, méprisent et attaquent non seulement l'oblation du Sacrifice de la Messe, mais aussi la Présence réelle du Corps et du Sang du Christ notre Sauveur dans le Sacrement de l'autel. Je soutiens donc que tous ces […] ont très pitoyablement trompé le peuple de ce royaume, ainsi frustré du très saint Corps et du très précieux Sang du Christ notre Sauveur […] comme du Sacrifice de la Messe […] et voyant que tout homme (quelle que soit sa simplicité) peut percevoir de la sorte combien ces faux ministres ont trompé le peuple en une aussi grave affaire […] vous savez donc d'une part quelle reconnaissance vous devez au Dieu tout-puissant qui vous a rétablis dans la jouissance des vrais

---

[9] Il est indiqué dans la *« Responsio »* (section VI) qu'en plus des pouvoirs que lui avait accordés Jules III et dont parle Léon XIII, Pole en a obtenu d'autres « après le 5 août 1553 et avant le 8 mars 1554 » et que « sans ces [autres] pouvoirs » – dont la Bulle *Apostolicæ Curæ* ne tient pourtant pas compte – « les "règles d'action" que Pole devait observer sont imparfaitement connues ». Voir à cet égard l'Annexe A.

Sacrements, d'autre part combien vous devez d'estime au véritable sacerdoce qui vous est rendu et par le moyen ordinaire duquel Dieu fait descendre Ses grâces sur vous. »

Bonner parle ici du clergé edwardien comme étant « désordonné », non pas ordonné ; cela fait donc de ses membres des « faux ministres » qui, n'ayant aucun pouvoir pour officier, ont frustré le peuple du Corps et du Sang de Notre-Seigneur, ainsi que du Sacrifice de la Messe ; toutefois, le « véritable sacerdoce » a été rendu depuis au peuple. Qu'est-ce que cela peut vouloir dire, sinon que les titulaires des Ordres edwardiens devaient soit être ordonnés à nouveau, soit exclus du ministère de l'autel ?

L'autre témoin a usé d'un langage cité dans la lettre de Vos Grâces, bien que vous ne sembliez pas en avoir perçu la véritable signification.

« Dans les derniers jours du papisme » (écrit Pilkington, l'un des évêques protestants d'Elisabeth), « nos saints évêques ont convoqué tous ceux qui avaient été faits ministres sans avoir reçu cette pompeuse onction, les ont bénis au nom du pape, les ont oints, et tout devint parfait : ils pouvaient offrir un sacrifice pour les vivants et les morts, mais en aucun cas se marier »[10].

Contrairement à ce que vous supposez, Pilkington ne fait pas allusion ici à l'usage d'une cérémonie jugée importante, mais non essentielle, car il parle d'une cérémonie consistant à attribuer à quelqu'un le pouvoir de dire la Messe et à imposer à cette personne le célibat. Il parle donc de l'ordination formelle, bien qu'il la décrive par la caractéristique du rite catholique se prêtant le mieux à ses sarcasmes. Nous savons ainsi, grâce à lui, que tous les ministres ordonnés dans le rite edwardien par les prélats de la reine Mary ont fait ensuite l'objet d'une cérémonie de réordination catholique ; et comme Pilkington se trouvait en Angleterre lors de la réconciliation sous la reine Mary, c'est un témoin autorisé de ces faits, et il n'avait aucune raison de les rapporter incorrectement.

Nous pouvons invoquer aussi, pour confirmer davantage encore les propos de Léon XIII, des faits qu'ont accrédités une récente recherche dans nos registres épiscopaux. Il semble que sur les seuls registres des diocèses de Londres et Oxford relatifs au clergé de la reine Mary (le clergé « marial »), figurent treize ou quatorze noms de personnes ordonnées selon le rite catholique, mais répertoriées dans les registres edwardiens comme ayant reçu préalablement l'ordination anglicane. Sachant que la plupart des membres du clergé edwardien tenaient ardemment à leurs croyances anticatholiques, étaient des hommes mariés et – à bien des égards – ne pouvaient prétendre exercer un ministère catholique, il s'agit là d'un nombre important sur un total de cent prêtres et six évêques enregistrés comme ayant reçu les Ordres par le biais du nouvel Ordinal. Et ce n'est que la familiarité insuffisante de Vos Grâces avec nos croyances et nos sentiments qui vous a conduits à supposer que ces réordinations – que vous reconnaissez comme telles – peuvent avoir été « volontaires » ou effectuées à seule fin de prendre en considération les sentiments de tel ou tel membre du clergé, quel que soit son rang. Pour nous, qui connaissons le sens des responsabilités avec lequel les évêques catholiques veillent sur le Sacrement des Saints Ordres, il est tout bonnement inconcevable que les prélats « mariaux » aient pu agir avec tant de légèreté et d'une manière aussi irrationnelle. Au contraire, nous pensons que si treize ou quatorze membres du clergé ont été réordonnés, tous les autres se trouvant dans la même situation

[10] « Expositions on the Prophet Aggeus », ii. 10-14. Pilkington's Works, Parker Society's edition.

doivent avoir été également réordonnés de façon identique ou avoir choisi de se retirer dans la vie laïque.

Et encore n'est-ce pas là tout ce qui prouve que nous avons exposé avec justesse l'opinion des autorités « mariales ». Il reste en effet l'argument tiré de la manière dont fut réglée la question de savoir s'il fallait dégrader ou non les membres du clergé edwardien condamnés pour hérésie. Ainsi, Cranmer, Eidley et Latimer, tous consacrés dans le rite catholique, furent dégradés de leur épiscopat, alors que Hooper et Ferrar, qui avaient été consacrés évêques dans le nouveau rite, mais préalablement ordonnés prêtres dans l'ancien, ne furent dégradés que de leur sacerdoce, ce qui signifie nécessairement que leur ordination épiscopale fut traitée comme inexistante. Les archives font état de plusieurs affaires analogues, à partir desquelles nous pouvons dresser un tableau montrant que lorsque l'ordination avait été effectuée dans le rite catholique, la dégradation de l'Ordre ainsi reçu faisait toujours partie du jugement, alors que lorsqu'elle avait été effectuée dans le rite edwardien, il n'est pas question de la moindre dégradation[11].

L'affaire Bradford présente un intérêt particulier. Il en est traité dans les archives du British Museum, où l'on trouve la condamnation de l'intéressé[12].

Bradford, ordonné diacre selon le rite edwardien, était curé de Kentish Town. Toutefois, dans la condamnation prononcée à son encontre, non seulement il est désigné comme « John Bradford, laïc », mais la clause prévoyant que l'intéressé soit « dégradé et déposé de tout Ordre sacerdotal en vertu des canons sacrés », insérée d'avance par le greffier, est biffée tout au long du texte le concernant, et l'on ne trouve dans ce dernier aucune clause de remplacement demandant qu'il soit dégradé du diaconat. Il n'était censé être dégradé de rien, ce qui signifie nécessairement qu'aucun caractère ne fut trouvé en lui dont il pût être dégradé. En outre, selon Wharton[13], John Taylor, John Hooper et John Harley, respectivement évêques edwardiens de Lincoln, Worcester et Gloucester, et Hereford, sont expressément nommés dans le registre de Canterbury comme étant privés *propter nullitatem consecrationis*.

L'étude des procédures « mariales » a eu le mérite de montrer que, contrairement à ce qui avait été allégué de votre côté, et qui est même réitéré dans votre réponse, la pratique consistant à rejeter vos Ordres n'est pas apparue progressivement et sans autorisation, mais remonte à l'époque où l'on a commencé à les remarquer. Il a été prouvé qu'à cette époque, la pratique en question était même formellement autorisée et reposait sur un examen systématique de l'Ordinal ; car le fait que votre Ordinal fut lui-même alors examiné est démontré non seulement par la teneur des directives papales données dans les diverses lettres citées, mais aussi par la découverte, dans les archives du Vatican, d'un résumé descriptif du texte de l'Ordinal parmi les documents afférents à la réconciliation[14].

8. Raisons extrinsèques – l'affaire Gordon

---

[11] En ce qui concerne Cranmer et Latimer, Hooper et Ferrar, voir Foxe *in loc* ; en ce qui concerne Ridley, voir Foxe corrigé par Estcourt, p. 53 et 54.
On comparera aussi Foxe *in loc.*, les comptes rendus de Rogers, Atholle, Samnell, Flower, Whittle, Taylor of Hadley Rough, Yeoman, et ceux de Philpott, Bland, Marsh, Drakes, Tims et Simpson. S'agissant de la preuve que Ferrar a été consacré dans le nouveau rite, voir Estcourt, p. 54, et son Annexe VIII.
[12] Harleinan, 421, fol. 46.
[13] Voir note en bas de page dans Pocock's Burnet, II, p. 441.
[14] Arch. Vatic. Nuntiatura di Inghilterra, m. 103. Cp. Bibliotheca Pia, 240.

Les Ordres anglicans ont été rejetés à l'issue de l'affaire Gordon, et l'étude sur l'arrêt Gordon de 1704 nous a conduits un pas plus loin, car elle a révélé non seulement le fait qu'une nouvelle enquête avait alors eu lieu, qui devait aboutir à un arrêt rendu sans hésitation, mais aussi les motifs sur lesquels reposait ce nouvel arrêt et qui s'avèrent avoir été, non pas – comme on l'a prétendu – de vulgaires fables et des hypothèses dénuées de fondement, mais des raisons assez solides pour résister à l'épreuve des recherches récentes. Il s'agit d'ailleurs, en substance, des mêmes faits que ceux qui, à la suite de la nouvelle enquête, sont exposés dans la Bulle *Apostolicæ Curæ* :

> « Une remarque s'impose : [dit la Bulle] Gordon lui-même, il est vrai, alors en cause, et quelques consulteurs, invoquèrent entre autres motifs de nullité l'ordination de Parker avec le caractère qu'on lui attribuait à cette époque ; mais quand il s'agit de prononcer la sentence, on écarta absolument cette raison, comme le prouvent des documents dignes de toute confiance, et l'on ne retint comme motif qu'un *défaut de forme et d'intention*. Pour porter sur cette forme un jugement plus complet et plus sûr, on avait eu la précaution d'avoir en main un exemplaire de l'Ordinal anglican, que l'on compara aux formes d'ordination usitées dans les divers rites orientaux et occidentaux. Alors, Clément XI, après avis conforme des cardinaux dont l'affaire ressortissait, porta lui-même, le jeudi 17 avril 1704, le décret suivant : "Que Jean-Clément Gordon reçoive *ex integro et absolute* tous les Ordres, même les Ordres sacrés et surtout le sacerdoce, et s'il n'a pas été confirmé, qu'il reçoive d'abord le sacrement de Confirmation." »

Ces propos semblent assez clairs. Nous sommes donc quelque peu surpris que vous n'en continuiez pas moins à laisser entendre, dans l'annexe de votre *« Responsio »*, que la Saint-Office « a accepté les assertions de Gordon sur la question » (à savoir sur le caractère de votre Ordinal) et que « les documents dignes de toute confiance » dont parle Léon XIII « ne disent rien en fait de la nature du défaut, car celui-ci n'est inféré que de façon conjecturale ». Nous sommes pourtant en mesure, à présent, d'attirer votre attention sur une preuve qui vient confirmer le témoignage du Saint-Père et que vous seriez bien en peine de réfuter.

L'abbé Brandi a publié certains des « documents dignes de toute confiance » dans son ouvrage *Roma e Canterbury*. Parmi eux figure une lettre de Mgr Tanari, adressée au cardinal Casanata et datée du 4 mai 1685. Mgr Tanari était alors internonce à Bruxelles, et il avait apparemment été chargé de se procurer une copie imprimée de l'Ordinal anglican pour que la Congrégation puisse s'en servir dans l'affaire de cette année-là dont la Bulle fait état. Tanari écrit qu'il joint à sa lettre la copie en question, et les deux documents figurent d'ailleurs ensemble dans les archives de la Congrégation. Il s'agit d'une copie du rite tout entier et non pas, comme on l'a prétendu, d'une partie seulement du rite. Les membres de la récente Commission romaine l'ont eue en mains, et l'abbé Brandi a fourni un *fac-simile* de la première page. Bien entendu, il s'avère que c'est la page contenant la préface de votre Ordinal et une partie du rite d'ordination des diacres. Cela montre que l'Ordinal tout entier dans sa forme la plus authentique, et non pas seulement le rite valable pour un Ordre unique, a été examiné par les juges de 1704. Le recueil contient aussi le *votum* et le *relatio* du cardinal Casanata, qui avait été chargé de faire rapport en 1685 sur l'affaire citée par Léon XIII comme ayant précédé de peu l'affaire Gordon et comme ayant fourni la matière de nombreux documents qu'on utilisa ensuite lorsque se présenta cette dernière. Ces deux documents de Casanata, la lettre de Mgr Tanari et la copie de votre Ordinal figuraient parmi les « documents dignes de toute confiance », ce qui montre – comme l'a dit Léon XIII – que l'insuffisance de

cet Ordinal quant à la transmission des instruments n'était pas le motif de sa condamnation à l'époque considérée. Dans le *votum*, Casanata s'exprime en ces termes :

> « L'insuffisance de ces formes pour l'ordination des prêtres et des évêques est effectivement démontrée par la raison fondamentale que voici. Les Sacrements n'opèrent que ce qu'ils signifient soit expressément, soit du moins implicitement. Or, les mots des formes en question ne signifient en aucune manière [« in nessuna maniera »] le pouvoir absolument essentiel du prêtre et de l'évêque, qui est d'offrir le Sacrifice et de consacrer le Corps du Christ. Ils sont donc inopérants, ils ne confèrent pas un tel pouvoir ; c'est d'autant plus vrai qu'il y manque la transmission des instruments du Sacrifice, qui – dans l'Église latine – sert à signifier ledit pouvoir. […] Il est vrai qu'à leur ordination, ils reçoivent l'imposition des mains et que de nombreux théologiens, invoquant l'usage des Grecs parmi d'autre arguments, tiennent que l'imposition des mains suffit sans la transmission des instruments. Mais en dehors même du fait qu'on ne peut être certain de cela, il faut bien voir que dans la mesure où l'Église, ou une bonne partie de l'Église, a fait de cette transmission la matière de ses Ordinations et lui a ainsi attaché, en quelque sorte, la signification du pouvoir de sacrifice, dont beaucoup estiment que le Christ l'a laissée libre de faire la détermination ; en dehors même de ce fait, dis-je, l'imposition des mains est un signe ambigu qui, pour signifier un pouvoir particulier, demande à être déterminé soit par des paroles d'accompagnement, soit par d'autres moyens. Or, dans les Ordinations des Anglais, l'imposition des mains est assimilée au pouvoir de remettre les péchés, non à celui d'offrir le sacrifice, dont elle exclut plutôt la signification, en intention du moins. »

Casanata fait donc effectivement allusion ici à l'omission de la transmission des instruments dans votre Ordinal, et il en tire argument. Mais il ne ressort pas dudit argument que cet Ordinal, dans lequel il n'existe aucune place pour la transmission des instruments, appartienne de ce fait à une classe d'ordinaux invalides à coup sûr. Au contraire, Casanata reconnaît expressément qu'il existe des ordinaux que l'Église n'a jamais hésité à traiter comme valides quand bien même ils ne transmettent pas les instruments. Et quoique il rappelle à la Congrégation que « dans l'Église occidentale, cette cérémonie est peut-être essentielle, puisque l'Église l'adopte comme étant sa manière autorisée de signifier l'effet sacramentel », il prend soin de ne pas appuyer là-dessus son rejet absolu de votre Ordinal. Selon l'argument principal lui servant à appuyer entièrement sa conclusion dont il ressort que Gordon doit être réordonné, si l'imposition des mains constitue en soi un signe ambigu, il n'existe cependant rien dans les ordinations des Anglais par lequel cette ambiguïté soit assimilée au pouvoir d'offrir le sacrifice, aux paroles d'accompagnement, à la transmission des instruments sacrificiel ou à toute autre chose « explicite ou implicite ». Au vu, par conséquent, de ce passage de Casanata, nous ne pensons pas que vous continuerez à laisser entendre que la décision du cardinal était dictée par l'ignorance du texte de votre Ordinal ou par des idées désuètes sur la nécessité d'une certaine cérémonie. Au contraire, vous reconnaîtrez que les raisons sur lesquelles repose cette décision sont identiques à celles que la Bulle *Apostolicæ Curæ* expose d'une manière plus développée.

9. Raisons intrinsèques de la Décision

Nous en venons maintenant aux raisons intrinsèques dont Léon XIII dit qu'elles l'ont contraint de rejeter vos Ordres, à savoir les défauts de forme et d'intention qu'il y trouve. Nous pouvons commencer par vous rappeler ici qu'en accédant aux demandes de ceux qui le

priaient d'ouvrir une nouvelle enquête, il ne songeait nullement à en ouvrir une sur la vérité de doctrines catholiques comme celles du sacrifice et du sacerdoce. En effet, pour l'Église catholique, ce sont là des points qui n'admettent ni le doute, ni la discussion. La seule question qu'il pouvait consentir à examiner était de savoir si votre Ordinal remplit les conditions qui, de l'avis de l'Église catholique, doivent absolument être réunies pour que puisse être conféré le genre de sacerdoce et d'épiscopat auquel elle croit. Si vous êtes partisans d'une autre doctrine que la sienne pour ce qui est de ces Ordres, nous devons vous laisser déterminer quels rites conviennent ou ne conviennent pas pour ordonner un ministre de la Communion anglicane. Mais lorsque certains de vos fidèles viennent nous voir pour faire reconnaître leurs Ordres par l'Église catholique, ce sont alors nos doctrines et nos conditions qui doivent prévaloir.

10. Déclaration des principes à appliquer

Dans ces conditions, et puisque bien des idées fausses ont cours en la matière, nous entamerons l'examen des raisons intrinsèques par un bref exposé doctrinal, dans lequel nous souhaitons attirer particulièrement votre attention sur le lien intime qui existe entre les quatre doctrines de la Présence réelle, du Sacrifice, du Sacerdoce et du caractère nécessaire de l'Ordinal.

11. Doctrine catholique relative à la Présence réelle

Par la doctrine de la Présence réelle, nous entendons que les paroles de consécration rendent le Corps et le Sang de Jésus-Christ vraiment présents sous l'apparence du pain et du vin ; il en va de même de son Âme et de sa Divinité, puisque dans le Christ vivant, corps et âme sont inséparables. Nous disons que son Corps est réellement présent, c'est-à-dire que ce qui est présent sur l'autel n'est pas un quelconque symbole du Corps du Christ, c'est son Corps lui-même, son Corps crucifié. Par le mot « réellement », nous voulons dire aussi que son Corps n'est pas simplement présent d'une manière figurative, comme si seule une image de lui représentait la présence réelle ; ni simplement virtuel, comme si quelque effet de sa vertu et de son pouvoir, par exemple la grâce, était ce qu'il y a de réellement présent ; mais nous disons que ce Corps lui-même est présent. De plus, nous appelons Présence réelle une Présence objective, ce qui signifie que le Corps du Christ n'est pas simplement présent dans l'ordre de la foi, comme l'est toute idée qui vient à l'esprit, mais qu'il est présent sur l'autel, indépendamment de toute action qu'exercerait sur lui l'esprit croyant. Nos théologiens parlent quelquefois aussi de cette présence comme d'une présence « spirituelle », n'employant pas le terme « spirituel » dans le sens où « l'esprit » est opposé à la « lettre », mais voulant montrer par là que le Corps du Christ, bien que corps en soi, et non pas esprit, possède néanmoins un mode d'existence naturel non à un corps, mais à un esprit – ce mode d'existence, en fait, qui, d'après saint Paul, est conféré à un corps ressuscité (1 Cor. xv. 44) et le délivre des nombreuses limites auxquelles le corps mortel est naturellement sujet.

Telle est la doctrine catholique. Nous ne nions pas qu'elle affirme un prodigieux mystère de l'existence, et nous ne prétendons pas expliquer comment un tel mystère est possible. Il nous suffit d'observer fidèlement l'enseignement de Notre Seigneur Lui-même, tel qu'il nous est conservé par les Saintes Écritures et la tradition de l'Église Catholique.

12. Doctrine catholique relative au Saint Sacrifice de la Messe

La messe, selon la doctrine catholique, est la commémoration du Sacrifice de la Croix, car toutes les fois que nous la célébrons, « nous nous représentons la mort du Seigneur jusqu'à Sa résurrection ». Toutefois, la messe n'est pas une simple commémoration de ce sacrifice, puisqu'elle est aussi sacrifice réel au sens strict du terme. Si elle est aussi un sacrifice, c'est parce qu'elle en possède toutes les caractéristiques essentielles : son prêtre, c'est Jésus-Christ utilisant ici-bas le ministère de son vicaire ; sa victime, c'est Jésus-Christ vraiment présent sous les apparences du pain et du vin ; l'offrande de son sacrifice, c'est le rite mystique de la consécration. Et la messe rappelle le Sacrifice de la Croix parce que, bien que son prêtre soit le prêtre du Calvaire, sa victime la victime du Calvaire, et son mode d'offrande une représentation mystique de l'effusion de sang ayant eu lieu sur la Croix, la fin pour laquelle elle est offerte est de poursuivre l'œuvre du Calvaire en plaidant pour que les mérites acquis sur la Croix s'appliquent à toutes les âmes. C'est dans ce sens que la messe est un sacrifice propitiatoire. Rendre propice, c'est apaiser le courroux divin par la satisfaction offerte et demander miséricorde et pardon pour les pécheurs. Le Sacrifice de la Croix est propitiatoire au sens absolu du terme. Mais le trésor infini du mérite acquis sur la Croix ne peut être diminué ni augmenté par aucun autre sacrifice. Il a été offert une fois pour toutes, et il n'est nul besoin de le renouveler. Toutefois, cette plénitude de mérites et de satisfactions n'exclut en aucune façon qu'il faille l'appliquer en permanence par le Sacrifice perpétuel de la Messe. Ainsi, le sacrifice de la Messe est également propitiatoire. Et comme selon la doctrine catholique, ceux qui sont morts dans le Christ ne sont pas exclus des bénéfices de ce sacrifice, nous appelons la Messe « un sacrifice propitiatoire pour les vivants et les morts ».

Notre doctrine du sacrifice Eucharistique étant ainsi définie, il est manifeste qu'elle dépend essentiellement de la doctrine de la Présence réelle et objective. Car, si les paroles de la consécration ne portaient pas en elles le pouvoir de rendre réellement et objectivement présents sur l'autel le Corps et le Sang du Christ, nous n'aurions pas sur nos autels la Victime du Calvaire, et sans sa victime, le sacrifice n'aurait pas lieu de subsister.

13. Doctrine catholique relative au Sacerdoce

Poursuivons avec notre doctrine du sacerdoce. Prêtre et Sacrifice sont des termes corrélatifs, du moins pour nous et, bien sûr, pour toutes les nations, sauf dans la mesure où votre Communion peut faire figure d'exception. Le prêtre est quelqu'un qui offre le sacrifice, et à tel sacrifice, tel prêtre. Et puisque notre sacrifice est le Sacrifice de la Messe, notre prêtre est habilité à offrir ce sacrifice, lui qui a reçu de Dieu le pouvoir, par les paroles de la Consécration, de faire que le Corps et le Sang du Christ soient présents sous les apparences du pain et du vin et de les offrir de manière sacrificielle. Le prêtre peut avoir d'autres pouvoirs en plus de cette fonction, par exemple celui de remettre les péchés, et il peut de même être chargé de prêcher la Parole de Dieu et d'accorder à tous ses soins pastoraux. Ces autres pouvoirs et devoirs renforcent le sacerdoce, mais ils n'en sont pas l'essence même. Le prêtre n'en serait pas moins prêtre si on les lui retirait, pas plus qu'il n'est davantage prêtre parce que Notre-Seigneur a jugé bon de l'investir de ces pouvoirs. Il est prêtre seulement parce qu'il a le pouvoir de rendre effective la Présence réelle sur l'autel du Corps et du Sang de Jésus-Christ et d'offrir Notre-Seigneur en sacrifice.

Nous n'avons parlé que du sacerdoce dans le paragraphe précédent, et l'on peut rappeler qu'il serait bon de dire un mot aussi de l'Épiscopat. Mais nous ajouterons seulement que ce sacerdoce destiné à offrir le Saint Sacrifice de la Messe a été institué par Notre-Seigneur de deux manières différentes, la première ayant en propre la substance du pouvoir sacerdotal, mais non sa plénitude, tandis que la seconde possède les deux à la fois ; en

d'autres termes, dans la première, l'intéressé reçoit le pouvoir de sacrifier, mais ce pouvoir-là seulement, alors que dans la seconde, il possède en plus la faculté de transmettre ce pouvoir.

14. Digression relative à la Transsubstantiation

Il peut vous sembler que dans cette description de notre doctrine concernant la prêtrise, nous avons délibérément évité le terme « transsubstantiation ». Cela est vrai, et nous devons nous en expliquer. Notre doctrine de la transsubstantiation est fondée non pas, comme certains le supposent, sur une théorie philosophique, mais sur la signification même des paroles de consécration. Si ces dernières – « Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang » – sont interprétées figurativement, à la manière des zwingliens et des calvinistes, tout un chacun admettra qu'il n'y a pas place pour une doctrine de consubstantiation en vertu de laquelle le pain et le vin, le Corps et le Sang du Christ seraient présents en même temps. Si, en revanche, conformément aux nécessités du contexte et à la constante tradition de l'Église Catholique, ces paroles sont interprétées dans leur sens littéral, il n'y a pas place non plus pour une doctrine de consubstantiation, mais seulement pour une doctrine de transsubstantiation. Car ces paroles signifient non pas que le Corps et le Sang du Christ soient présents dans, sous, ou à côté du pain et du vin, mais que les espèces qui se trouvent devant le consécrateur sont elles-mêmes le Corps et le Sang du Christ sous les apparences du pain et du vin. Comme, avant que les paroles soient prononcées, les espèces présentes sont sans conteste pain et vin, et comme elles ne peuvent être à la fois et en même temps, l'une le Corps, l'autre le Sang du Christ, elles ne peuvent devenir respectivement ce Corps et ce Sang que par une transformation du pain en le Corps et du vin en le Sang, laquelle transformation, puisqu'on a affaire à des substances, est appelée très justement « transsubstantiation ». Ainsi donc, sans contester que s'Il l'avait voulu, Notre-Seigneur aurait institué le Sacrement de telle sorte que le pain et le vin, le Corps et le Sang soient présents en même temps, nous nions catégoriquement que le caractère des paroles de consécration nous autorise à penser qu'Il l'a fait, et nous nous refusons par conséquent à encombrer notre terminologie d'un *distinguo* inutile.

Par « transsubstantiation », nous entendons l'acte surnaturel au moyen duquel le Corps et le Sang du Christ deviennent présents sur nos autels pendant la messe. Il est à noter également que c'est aussi le sens que la majorité des protestants, anciens et modernes, attribuent à ce terme. Quand ils l'emploient, ils ont habituellement à l'esprit la doctrine de la Présence réelle issue des paroles du prêtre, mais non pas celle de la conversion du pain et du vin en Corps et Sang du Christ. De cette dernière, ils admettent comme nous qu'elle est la conséquence nécessaire de la précédente, et voilà pourquoi dans les écrits de la période de la Réforme, que ce soit du côté catholique ou du côté protestant et jusqu'à nos jours, le terme « transsubstantiation » est celui qui a été et reste constamment employé, même lorsque le contexte montre que le litige tient non pas à la manière dont la présence réelle est effectuée, mais à la doctrine de la Présence objective réelle elle-même.

Compte tenu de cette signification admise du terme, nous sommes fondés à employer celui-ci dans la présente Lettre ; nous avons le droit aussi, lorsque nous sommes appelés à examiner les écrits de vos théologiens, de soutenir que dans la majorité desdits écrits, la transsubstantiation est rejetée aussi bien que la Présence objective réelle et le Saint Sacrifice qui en dépend. Étant donné, toutefois, que vous contestez l'exactitude de ce compte rendu et que nous désirons couper court à toute question qui ne soit pas absolument nécessaire, nous nous abstiendrons entièrement d'employer le terme « transsubstantiation », et nous éviterons de même de nous arrêter sur l'emploi qu'en font vos théologiens. Leurs écrits nous fourniront du reste assez de témoignages, en dehors de leurs propos sur la transsubstantiation, pour

prouver leur rejet de la Présence objective réelle, sans laquelle il est à coup sûr impossible de croire au Sacrifice Eucharistique tel que nos prêtres ont mission de l'offrir.

15. La Doctrine catholique relative aux caractéristiques essentielles d'un Ordinal

La voie est maintenant aplanie pour comprendre la doctrine de l'Église Catholique relative aux caractéristiques essentielles d'une ordination valide. Pour qu'une ordination soit valide, il faut une forme (un rite) et une intention appropriée.

S'agissant tout d'abord de la forme (ou du rite), l'Église catholique nous enseigne que Notre-Seigneur, ayant fondé le sacerdoce chrétien, détermina que celui-ci devrait se perpétuer à travers les âges par la succession apostolique, ceux qui ont reçu ce don directement de Ses mains le transmettant à d'autres, qui, à leur tour, le transmettraient à la génération suivante, et ainsi de suite jusqu'à la fin des temps ; avec pour résultat qu'aucun homme ne puisse être réputé posséder le sacerdoce ou l'épiscopat s'il ne les a reçus ainsi par succession apostolique. De même, l'Église Catholique nous enseigne que l'évêque, en transmettant de la sorte son don à d'autres, doit suivre le rite institué par notre Seigneur Lui-même. Il doit le faire, parce que nul hormis Notre Seigneur ne pourrait ajouter à un rite sacramentel le pouvoir de communiquer un don si extraordinaire, et ce fut Sa volonté d'instituer Lui-même chacun des Sacrements durant Sa vie terrestre en lui assignant le rite qui doit toujours être observé, à condition que ce dernier soit validement administré. Et, comme notre connaissance de ce que Notre-Seigneur a institué et prescrit en ce qui concerne les Sacrements a pour source la Tradition infaillible de l'Église Catholique, c'est à elle que nous devons nous référer si nous voulons savoir quels sont les éléments nécessaires pour que le rite d'ordination soit valide. La Bulle elle-même nous explique ce que sont ces caractéristiques essentielles en des termes tels que l'on puisse mieux les comprendre. Dans chaque rite sacramentel, il faut distinguer la partie essentielle de la partie purement cérémonielle. La partie essentielle est relativement brève et même, dans la plupart des Sacrements, très brève. La différence, pourtant, n'est pas tellement une question de longueur, elle a trait surtout au contenu de l'une et l'autre parties. La partie essentielle doit contenir ce qui est indispensable à la juste transmission de la grâce ou du pouvoir lié au Sacrement. La partie purement cérémonielle, en revanche, ne comprend que des éléments qui ont été rajoutés au cours du temps afin de manifester plus complètement la nature du don ou de conférer une plus grande solennité à l'événement. 1. La partie essentielle doit signifier la grâce ou le pouvoir à transmettre ; car, comme le dit la Bulle, « c'est la nature du Sacrement de signifier ce qu'il opère, et d'opérer ce qu'il signifie ». 2. La signification ne doit souffrir aucune ambiguïté, mais être définie de manière à distinguer la grâce opérée des grâces de nature différente, comme par exemple celles communiquées par d'autres Sacrements. Et bien que, de par la volonté du Christ, il y ait dans la partie essentielle de chaque Sacrement deux éléments distincts – une cérémonie appropriée qui, depuis le douzième ou treizième siècle, a été régulièrement appelée fond et, l'accompagnant, une forme de mots qui a été, elle aussi, régulièrement appelée forme (au sens strict du terme)[15] –, 3. la signification exacte est à chercher dans la forme, puisque les mots peuvent définir un sens

[15] Le terme « forme » est employé soit pour désigner la combinaison des paroles et du cérémonial qui constitue la partie essentielle du rite sacramentel, soit, dans un sens plus restrictif, pour bien marquer les mots de cette partie essentielle par opposition à la cérémonie ou « matière », soit encore, de façon plus vague, pour désigner le rite en entier, à savoir non seulement sa partie essentielle, mais aussi les prières non indispensables et le cérémonial à ajouter pour plus d'expressivité. Le contexte du passage considéré indique lequel de ces sens est celui qu'il faut entendre.

avec précision, alors qu'une cérémonie, indépendamment de toute parole l'accompagnant, ne peut pas ne pas être ambiguë. Qu'au moins ces trois éléments, de par la volonté du Christ, soient essentiels pour la validité d'un rite est ce qu'enseigne clairement la Tradition Catholique ; c'est si vrai qu'ils figurent tous trois dans la Bulle et servent d'argument de base. Qu'il soit de même essentiel que le fond ou la forme, ou les deux, aient été prescrits par Notre-Seigneur *in specie* et non pas simplement *in genere*, comme disent les théologiens, est une question qu'il n'est pas du ressort de la Bulle de trancher. C'est cependant là une question qui, plus tard, se posera de nouveau à nous.

Ces principes valent pour tous les sacrements de l'Église, à une exception près qui concerne le mariage, contrat initialement naturel, mais élevé ensuite à l'ordre surnaturel, donc régi par des principes quelque peu différents.

D'autre part, pour citer la Bulle, les principes dont nous venons de parler « sont encore plus clairs dans les Ordres Sacrés, dont le fondement, pour autant que nous ayons à y réfléchir, se trouve dans l'imposition des mains qui ne représente rien en elle-même de défini, et est aussi utilisée pour de nombreuses Ordinations et pour le sacrement de Confirmation ». C'est pourquoi, dans le rite des Ordres Sacrés en particulier, nous devons prendre en considération les paroles qui accompagnent l'imposition des mains et vérifier si elles signifient ou expriment avec précision ce que ce sacrement est censé transmettre, à savoir « l'Ordre sacré du sacerdoce ou bien sa grâce et son pouvoir, qui est en premier lieu le pouvoir de consacrer et d'offrir véritablement le Corps et le Sang du Seigneur » (Concile de Trente, Sess. XXIII. *De Sacr. Ord. Can.* 1) par ce sacrifice, qui n'est pas une « simple commémoration du sacrifice accompli sur la Croix » (*ibid.* Sess. XXII. *De Sacr. Miss. Can.* 3).

16. Doctrine catholique relative à l'intention du Prêtre

Nous avons dit qu'en plus de la validité du rite, une intention appropriée du prêtre est requise pour l'administration valide d'un Sacrement. Cette intention, qui est de faire ce que fait l'Église, est nécessaire ; en effet, l'efficacité du sacrement y est liée dans la mesure où elle tient à des paroles et à un cérémonial considérés non pas comme un simple assortiment de sons et de gestes, mais comme exprimant la ferme intention de celui qui est le ministre du Christ et de son Église, ainsi que le désir qu'il a d'agir en conséquence. Comme cette intention relève d'un mouvement intérieur, et comme il se pose la question de savoir si le prêtre l'a ou non, l'Église doit confier à la Providence tout ce qui ne la révèle pas extérieurement ; mais dès lors que le prêtre la manifeste extérieurement, l'Église est tenue de s'intéresser à d'elle, selon les modalités indiquées par la Bulle :

> « … quelqu'un qui, dans la confection et la collation d'un sacrement, emploie sérieusement et suivant le rite la matière et la forme requises, est censé, par le fait même, avoir eu l'intention de faire ce que fait l'Eglise. […] Au contraire, si le rite est modifié dans l'intention évidente d'en introduire un autre non admis par l'Église et de rejeter celui dont elle se sert et qui, par l'institution du Christ, est attaché à la nature même du sacrement, alors évidemment, non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut, mais il y a là une intention contraire et opposée au sacrement. »

17. Exposé des défauts constatés dans l'Ordinal anglican et son application

La doctrine exposée par la Bulle est celle que l'Église Catholique enseigne universellement et qui ressort des écrits de ses théologiens. Comme ce sont ces principes sur lesquels elle a coutume de s'appuyer pour juger les rites controversés que l'on soumet à son examen, elle ne pouvait faire autrement que de les appliquer à vos propres rites, dont il est question dans la récente étude. La seule question qui se poserait serait celle de la pertinence de cette application, et à la lumière de vos critiques, nous sommes maintenant en mesure d'y répondre.

La déclaration de la Bulle se divise en trois parties :

Premièrement, la partie essentielle du rite originel anglican, ou ce qui est censé l'être, est examinée pour voir si elle contient les paroles et le cérémonial pouvant présenter la signification requise.

Deuxièmement, le rite dans son entier est examiné au vu des circonstances ayant régi sa rédaction, pour établir si l'on peut raisonnablement reconnaître en lui l'intention d'exprimer la transmission du sacerdoce et de l'épiscopat comme il a été prescrit.

Troisièmement, la Bulle cherche à déterminer s'il reste des indications suffisantes que le rite a été administré avec l'intention de faire ce que fait l'Église (Catholique).

Dans tous les cas, la conclusion est défavorable à vos Ordinations.

18. Défaut d'intention

Ce dernier point étant relativement simple, nous pouvons déblayer le terrain en commençant par évoquer le peu qu'il y a à en dire. Un ministre de l'Église anglicane, sauf indications extérieures contraires de sa part, est présumé avoir l'intention – lorsqu'il administre les rites de son Église – d'officier comme elle l'entend elle-même. Or, ainsi que nous le verrons, la Bulle en conclut, se référant au deuxième des points cités ci-dessus, que le rite anglican relatif aux Ordres sacrés n'est manifestement pas celui approuvé par l'Église Catholique, mais qu'il a au contraire été établi en opposition au rite Catholique, avec le dessein exprès de rejeter le genre de sacerdoce pour la transmission duquel a été institué le rite de l'Église Catholique. C'est pourquoi l'intention du clergé anglican – conforme à celle de l'Église anglicane, donc s'opposant à celle de l'Église Catholique – est « contraire et opposée au sacrement ».

19. Défaut dans la forme essentielle

Venons-en maintenant à la « partie essentielle » du rite d'ordination anglican. Les rites du sacerdoce et de l'épiscopat – car la Bulle passe sur le diaconat pour plus de concision – contiennent-ils des paroles et un cérémonial pouvant signifier avec clarté un épiscopat et un clergé vraiment catholiques ? Dans ces deux rites, il y a imposition des mains avec les mots qui l'accompagnent, et il est naturel de s'arrêter ici sur la partie essentielle du rite. Ainsi donc, ces paroles et ce cérémonial sont-ils suffisants ?

20. La Forme de 1552 n'est pas nettement signifiante

La Bulle ne tranche pas le point de savoir si l'imposition des mains est suffisante dans l'Église occidentale. Il n'était d'ailleurs pas nécessaire qu'une décision fût prise sur cette question épineuse, puisque dans le rite anglican, le défaut de forme est établi, ainsi que nous

le voyons à présent[16]. Dans le rite presbytéral tel qu'il se présentait jusqu'en 1662, la forme était « Reçois le Saint-Esprit », et nul ne peut dire de ces mots qu'ils désignent le sacerdoce, car ils sont vagues. Il est vrai qu'ils étaient suivis des mots « ceux dont tu remettras les péchés seront pardonnés », « ceux dont tu ne remettras pas les péchés ne seront pas pardonnés », « que tu sois un fidèle dispensateur de la parole de Dieu et de Son Saint Sacrement : au nom du Père, etc. » et de ces autres mots, lorsque la Bible était remise au candidat : « use de ton autorité pour prêcher la Parole de Dieu et pour administrer les Saints Sacrements dans cette paroisse que tu vas desservir ». On a prétendu que ces paroles adressées aux candidats avaient le sens recherché, donc qu'elles auraient dû être prises en compte par la Bulle. Mais remettre les péchés ne veut pas dire offrir le sacrifice ; en outre, bien que le sacrifice soit intimement lié à l'un des Sacrements, les mots « sois un fidèle dispensateur… de Ses Saints Sacrements » n'attirent pas spécialement l'attention sur ce Sacrement en particulier et mettent encore moins en relief son aspect sacrificiel ; par ailleurs, il est vain de prétendre que Notre Seigneur ait prononcé ces mots pour conférer le sacerdoce et qu'ils aient suffi à cette fin, car il est faux de dire que Notre-Seigneur ait conféré le Sacerdoce par eux. À la dernière Cène, il a ordonné prêtres ses apôtres par les mots suivants : « Faites cela en mémoire de moi » (Concile de Trente, *Sess. XXII, cap. ix. Can. 2*). Ce qu'il fit le soir du Jeudi Saint par les mots « les péchés que vous remettrez » fut d'ajouter au sacerdoce le pouvoir supplémentaire de remettre les péchés, ou peut-être d'indiquer seulement que ce pouvoir avait déjà été conféré.

De la même manière, la forme employée pour l'épiscopat, telle qu'elle se présentait jusqu'en 1662, manquait du sens nécessaire. Cette forme était la suivante : « reçois l'Esprit Saint et souviens-toi que par l'imposition des mains, tu suscites la grâce de Dieu qui est en toi, car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais le pouvoir, l'amour et la tempérance ». Puis suivaient (et suivent encore) immédiatement, avec la remise de la Bible, les paroles que voici : « Sois attentif à la lecture, à l'exhortation et à la doctrine. Médite sur le contenu de ce livre ; lis-le avec assiduité, que le gain croissant que tu en tireras puisse être manifeste pour tous les hommes. Prends garde à toi et à ton enseignement, applique-toi à celui-ci, car en agissant ainsi, tu sauveras ton âme et celles de ceux qui t'écoutent. Sois un berger dans le bercail du Christ, pas un loup ; fais paître les brebis, ne les dévore pas : Viens en aide aux faibles, guéris les malades, panse les blessures, ramène les réprouvés, cherche les âmes perdues. Sois miséricordieux sans être trop faible, mais n'instaure pas trop de discipline au point d'en oublier la pitié : ainsi, quand le Berger éternel viendra, tu pourras recevoir de Jésus-Christ Notre-Seigneur ta magnifique couronne de gloire ». Il n'y a rien là-dedans qui parle d'épiscopat ni de grâces spéciales. Les propos adressés au candidat conviendraient s'ils concernaient quelqu'un qui serait sur le point de recevoir la prêtrise. Il ne s'y trouve pas non plus de bases solides permettant de supposer que ce sont là les mots, et encore moins les seuls mots par lesquels saint Paul sacra évêque saint Thimotée. Pas plus qu'ils ne peuvent, séparés de leur contexte épistolaire, être retenus comme référence à ce disciple sans porter atteinte aux lois du discours.

21. Inutilité des ajouts de 1662

Certes, en 1662, une clause définitoire a été ajoutée à chacune de ces deux formes : « Reçois l'Esprit Saint pour l'office et la tâche d'un prêtre de l'Église de Dieu, qui t'est à présent transmis par l'imposition de nos mains, au nom du Père, etc. » et « Prends l'Esprit Saint pour l'office et la tâche d'un Évêque de l'Église de Dieu qui t'est à présent transmis par

---

[16] Cela, et non pas un oubli (voir « *Responsio* », paragraphe VI), explique pourquoi Léon XIII ne fait pas mention dans sa récente Bulle de l'*Instructio pro Armenis* d'Eugène IV (voir appendice B).

l’imposition de nos mains, au nom du Père, etc. ». La Bulle prend acte de ces ajouts, qui constituent indéniablement une amélioration et auraient pu – n’eût été la raison que nous allons invoquer – fournir le degré de précision requis. Mais quel qu’ait pu être le motif de ces ajouts, vous serez d’accord avec Léon XIII pour dire que n’ayant pas été effectués durant tout un siècle après que votre succession eut commencé, ils ne sauraient avoir aucune incidence sur la question de vos Ordinations.

22. Il n’est pas remédié à la déficience par d’autres prières dans le rite

De votre côté, pourtant, d’aucuns maintiennent – et vous semblez d’accord avec eux (Section XV) – qu’il existe en tout cas dans votre rite d’autres prières désignant clairement l’office à conférer, et aussi qu’elles peuvent être considérées comme faisant partie intégrante de votre forme telle que celle-ci existe depuis 1662, ce qui vient remédier au défaut imputé aux mots « Reçois l’Esprit Saint, etc. ». La Bulle, toutefois, anticipant quelque peu sur la conclusion d’un paragraphe ultérieur, demande fort raisonnablement comment l’une ou l’autre des prières en question peut être tenue pour désigner le sacerdoce et l’épiscopat au sens catholique de ces termes, quand il est notoire que c’est là, justement, la signification que les auteurs de votre rite ont pris grand soin d’éliminer du service tout entier.

En rejetant l’argument précité, Léon XIII laisse entendre qu’à côté de la raison fournie pour ce faire, il en est une ou plusieurs autres qui suffiraient à justifier ce rejet. Parmi elles figure à coup sûr le manque d’harmonie morale entre les autres prières susmentionnées et l’imposition des mains. L’« autre prière » dont le texte est le mieux adapté pour fournir l’élément de précision requis est la suivante : « Dieu Tout-Puissant, prodigue de toutes choses bonnes […], contemple Tes serviteurs maintenant appelés à l’office du sacerdoce » (ou « de l’épiscopat »). Mais dans votre Ordinal actuel, on la trouve loin de l’imposition des mains, puisqu’il s’agit du texte de la Collecte attachée au service de la Communion. C’est pourtant à cette prière que Vos Grâces ont arrêté leur choix, ce qui vous amène à nous signaler qu’avant 1662, [elle] « faisait partie de la forme et devait être dite par l’Évêque aussitôt avant l’examen » et que « si elle a été déplacée depuis », c’est parce que « les nouvelles paroles [ajoutées en 1662] expriment manifestement le même sens » (Section XV). Toutefois, même dite juste avant l’examen des candidats, cette prière était encore considérablement éloignée de l’imposition des mains, comme on peut le constater à la lecture de votre Livre de prières ; et nous ne pouvons nous empêcher de penser qu’en acceptant cette hypothèse, Vos Grâces ont oublié ce que vous maintenez par ailleurs. Car dans la Section XIX, vous nous assurez qu’en modifiant les rites d’Ordination, les Pères « avaient recherché la simplicité et concentré en quelque sorte les différentes parties du rite sur un point saillant, afin que nul ne pût douter du moment auquel sont attribués la grâce et le pouvoir du sacerdoce » (Section XIX). Nous ne pouvons pas non plus nous empêcher de penser qu’en y réfléchissant, vous percevrez l’incongruité de l’hypothèse selon laquelle l’évêque ordonnant était censé commencer à dire les paroles de l’Ordination proprement dite, puis les interrompre pour vérifier longuement si le candidat convenait pour la fonction, et enfin reprendre la cérémonie dans un langage hautement ambigu. Mais puisque vous insistez sur cette hypothèse d’une forme composée de deux parties largement séparées l’une de l’autre, nous ne pouvons vous répondre que ceci : aucun raisonnement catholique ne saurait permettre de considérer comme unies sur le plan moral des paroles si largement séparées les unes des autres – et par une matière de nature si différente, qui plus est.

Ce que l’on peut dire de plus favorable à cette prière, ou à toute autre prière ou déclaration figurant dans le corps ou la préface de votre service, c’est que si les expressions

employées l'avaient été dans un sens catholique, elles auraient servi à définir un véritable sacerdoce et un véritable épiscopat comme étant les grâces que l'usage du rite est censé transmettre. Et encore cela n'aurait-il pas suffi. La signification précise, comme on l'a déjà expliqué, est à chercher dans la partie essentielle, à savoir dans la matière et la forme moralement unies l'une à l'autre. Faute de quoi l'on a affaire à une incongruité ayant pour résultat ce qu'un éminent canoniste romain a décrit dans la Revue Anglo-Romaine du 29 février 1896 avec une grande précision, quoique en faisant peut-être une concession excessive s'agissant des parties périphériques de votre rite :

> « Les rédacteurs de l'Ordinal […] n'ont oublié aucun préliminaire. On y trouve la présentation de l'élu, puis son serment. Ensuite, l'Archevêque prononce une allocution de circonstance et dit la prière sur le candidat tandis que retentissent les chants et sont récitées les litanies. Vient alors la prière "Dieu Tout-Puissant, prodigue de toutes choses bonnes", dont j'ai déjà parlé. Et soudain, alors même que l'instant décisif est arrivé, l'Ordinal passe à côté de son objet, car il ne contient aucune parole pour désigner l'office conféré. Tous les préparatifs du mariage sont faits, le futur marié et la future mariée se tiennent au pied de l'autel ; peu de temps auparavant, ils se disaient leur affection mutuelle de cent manières éloquentes, et maintenant qu'est venu le moment de prononcer le "oui "décisif, les voilà qui s'enferment dans un silence obstiné. »

23. Examen de l'objection (Les anciennes formes ne sont pas définies – Les Églises nationales peuvent composer leurs propres formes)

La Bulle ne raisonne pas autrement. Mais vous avez votre réponse : vous nous dites que nous tenons pour acquis ce que vous n'êtes pas disposés à concéder ; vous niez la nécessité d'une matière définie (Section IX) ou, à tout le moins, d'une forme définie, et vous vous demandez « quelle autorité a le Pape pour la découvrir » (Section XL), laissant entendre par là qu'il n'a rien de plus convaincant à l'appui de son opinion que l'autorité des scolastiques, « qui [écrivez-vous], ont été les premiers à enseigner que chacun des Sacrements de l'Église doit posséder une matière et une forme uniques exactement définies ». Vous nous dites, de même, que nous nous sommes coupé à nous-mêmes l'herbe sous le pied en prétendant que les Ordinaux valides mentionnent toujours le sacrifice ou le haut sacerdoce dans les rites respectifs des deux Ordres, et vous alléguez que nombre des rites tolérés par le Saint-Siège sont entièrement silencieux sur la question. Et dans cette incertitude quant à la direction autorisée, vous revendiquez pour vous-mêmes la « liberté des Églises nationales de réformer leurs propres rites », avec cet unique bémol que « rien n'est omis de ce qui a été ordonné par la Parole de Dieu ou par les statuts connus et certains de l'Église universelle » (Section VIII).

24. Réponse – Les Églises nationales ne peuvent prétendre à un tel pouvoir

Ces allégations constituent en quelque sorte votre première ligne de défense, et nous n'avons pas manqué d'en prendre acte. Mais c'est ici, particulièrement, que vous vous êtes mépris sur le sens de la Bulle et que vous êtes tombés dans de graves erreurs factuelles. Nous admettons volontiers que les Saintes Écritures ne nous ont laissé aucune indication suffisante à cet égard, mais l'Église catholique n'a jamais supposé qu'elles constituassent la seule règle de foi, à l'exclusion de la Tradition. Quant à l'expression « statuts de l'Église universelle », nous ne comprenons pas si, par elle ou par l'expression « Pères catholiques », que vous employez dans un passage similaire (Section IX), vous souhaitez que l'on entende la

Tradition constante de l'Église catholique. Toutefois, s'il était vrai que nos seules sources d'orientation nous avaient laissés dans cette ignorance des éléments essentiels d'un Ordinal valide, il faudrait certainement en déduire, non pas que les Églises nationales (ou, comme vous préférez les appeler, les Églises locales) ont liberté de se couper d'une Tradition constante et sont assez dégagées de toute autre restriction pour concevoir des Ordinaux selon les besoins de leurs propres conceptions locales, mais bien plutôt qu'elles ne doivent pas omettre ou changer, dans ces formes, quoi que ce soit que nous avons hérité de la Tradition immémoriale. Car un usage aussi immémorial, qu'il se soit ou non alourdi d'accrétions superflues au cours des âges, doit – dans l'esprit de ceux qui croient à une Église visible placée sous la garde divine – avoir conservé tout ce qui est nécessaire ; en adhérant ainsi de façon rigoureuse au rite qui nous a été transmis, nous pouvons toujours nous sentir en terrain sûr, alors que si nous omettons ou modifions quoi que ce soit, nous risquons peut-être d'abandonner justement cela même qui est essentiel. Cette saine méthode est celle que l'Église catholique a toujours appliquée, ainsi que Morinus en témoigne dans un passage resté célèbre.

Le lecteur doit savoir, selon nous, que dans le Pontifical romain moderne figure tout ce qui se trouvait dans les Pontificaux antérieurs, mais également que ceux-ci ne contenaient pas tout ce qui est dans celui-là. Pour différents motifs de piété et de religion, il a été ajouté aux Pontificaux récents certaines choses qui font défaut dans toutes les éditions antérieures. Et plus les Pontificaux sont récents, plus ces [ajouts] s'imposent… Mais, chose merveilleuse et impressionnante, dans tous les volumes – anciens, plus récents et contemporains –, il ne se trouve jamais qu'une seule forme d'Ordination, s'agissant aussi bien des paroles que de la cérémonie, et les ouvrages les plus récents n'omettent rien de ce qui figure dans les précédents. Ainsi la forme moderne de l'Ordination ne diffère-t-elle ni par les paroles, ni par la cérémonie, de celle qu'employaient les anciens Pères[17].

Morinus parle ici du Pontifical romain dans ses éditions successives, anciennes et modernes, ce qui couvre par conséquent les Pontificaux utilisés en Angleterre par l'Église d'avant la Réforme, car ceux-ci – comme vous le savez – sont autant d'éditions du Pontifical romain, à quelques légères variations près (des ajouts, pour la plupart) sur des points manifestement inessentiels. Ce que Morinus dit des Pontificaux occidentaux pourrait être dit aussi des Pontificaux orientaux, du moins ceux utilisés dans les Églises uniates, et même dans toutes les autres, sauf peut-être dans quelque communauté marginale et négligée. Quant au droit allégué des Églises locales de réformer librement leurs rites, nous ne voyons pas où vous pourriez avoir trouvé des illustrations de cet exercice. Il est reconnu que dans les temps anciens, les Églises locales étaient autorisées à ajouter de nouvelles prières et cérémonies, comme le montre la citation de Morinus. Mais qu'elles eussent permission aussi de retrancher des prières et cérémonies jusqu'alors en usage, voire de remodeler davantage encore les rites existants, est une proposition à laquelle nous ne connaissons aucun fondement historique et qui nous semble absolument infondée. C'est pourquoi Cranmer, en adoptant cette ligne de conduite, a agi selon nous avec la plus inconcevable imprudence.

25. Les anciennes formes sont toutes de type défini et identique

Mais vous avez tort aussi de croire que Notre-Seigneur ait laissé les choses dans un tel état d'incertitude et qu'il n'existe aucune forme définie qui ait prévalu ailleurs au sein de

---

[17] *De Sacris Ordinationibus*, pt iii, p. 10. Morinus emploie ici le terme « forme » au premier des trois sens définis dans la note en bas de la page 31.

l'Église catholique, en Orient comme en Occident. Si vous voulez dire seulement, en fait, qu'aucune forme identique de paroles n'a jamais été employée ailleurs, mais qu'au contraire, plusieurs formes différentes de paroles ont été reconnues comme suffisantes par le Saint-Siège, vous dites là ce qui est admis de tous et que la Bulle ne nie à aucun endroit, bien que même en ce qui concerne ces différentes formes de paroles – la romaine, la grecque, la maronite, la nestorienne, l'arménienne, etc. –, il faille observer qu'elle ne sont pas nombreuses, et en tout cas moins de douze, contrairement à l'estimation la plus large. Quant à leurs origines, qui restent inconnues et remontent aux premiers siècles de l'ère chrétienne, elles ne sauraient être cherchées dans l'exercice d'une liberté locale de la part des Églises nationales.

Toutefois, la Bulle – lorsque, passant sur les controverses en la matière, elle déclare que la forme des Saints Ordres doit être définie – demande non pas que la forme consiste toujours dans les mêmes mots, mais que celle-ci corresponde toujours au même type défini. Elle spécifie donc ensuite en quoi consiste ce caractère défini. Le forme doit, dit-elle, « signifier, d'une façon précise, le sacerdoce [ou l'épiscopat] en tant qu'Ordre, ou bien la grâce ou le pouvoir qu'il confère et qui est surtout le pouvoir de consacrer ainsi que d'offrir le vrai Corps et le vrai Sang du Seigneur ».

26. Une étrange méprise dans la *« Responsio »*

Vous allez découvrir, à présent, pourquoi nous parlons de méprise lorsque vous prétendez qu'une forme définie n'est essentielle pour aucun Sacrement, sauf le Baptême, et qu'il n'en est donc pas besoin pour la transmission des Saints Ordres. Mais nous remarquons une autre méprise – assez surprenante – dans votre allégation supplémentaire selon laquelle la signification définie particulière que le Pape juge essentielle à la transmission des Saints Ordres est absente d'un grande nombre des formes dont le Saint-Siège reconnaît cependant la validité. Vous dites que beaucoup de ces formes ne parlent pas de « sacerdoce », de « haut sacerdoce » ou de « pouvoir d'offrir le sacrifice », et vous donnez des exemples à l'appui de votre propos. Les rites auxquels vous renvoyez sont la très ancienne forme des « Canons de saint Hyppolite », la forme du Sacramentaire léonin, document datant au plus tard du sixième siècle, ainsi que la forme du Missel de Leofric[18].

Certains auteurs ont supposé que la première des trois était celle utilisée par l'Église romaine du troisième siècle ; on rencontre encore la deuxième dans toutes les éditions du Pontifical romain, quoique d'autres prières y aient été ajoutées depuis ; la troisième, enfin, est considérée par beaucoup comme appartenant à l'ancien rite gallican, depuis longtemps tombé en désuétude et aujourd'hui perdu. Ces formes, toutefois, satisfont pleinement aux impératifs définis par la Bulle. Vous avez perdu de vue le mot « *or* » dans le passage où la Bulle exprime de manière disjonctive les impératifs en question[19]. Le rite de transmission du sacerdoce doit, dit le Pape, « signifier, d'une façon précise, le sacerdoce en tant qu'Ordre, la grâce qu'il

---

[18] La *« Responsio »* signale également, à un autre endroit (voir la note en bas de page dans son annexe relative à l'affaire Gordon), la reconnaissance alléguée de la suffisance des mots *Accipe Spiritum Sanctum* par le Saint-Siège, en 1704. Voir à cet égard l'Annexe C.

[19] NdT : Dans sa version anglaise, le passage cité ensuite est ainsi rédigé : « … must definitely express the sacred Order of the priesthood ***or*** its grace and power, which is chiefly the power of consecration and offering the true Body and Blood of the Lord ». C'est sur cette version et sur l'emploi de la préposition anglaise ***or*** (ou) que repose le raisonnement qui suit, sachant que la préposition « ou » est placée ailleurs dans la version française.

confère ou son pouvoir, qui est surtout le pouvoir de consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur ». Vous semblez soit n'avoir pas perçu l'importance de la préposition « *or* » [ou], soit l'avoir prise pour synonyme de la préposition « *and* » [et]. Ce que veut dire Léon XIII, c'est que l'Ordre auquel est promu le candidat doit être indiqué distinctement par son nom reconnu ou par une allusion explicite à la grâce et au pouvoir qui lui appartiennent. Et, bien entendu, il veut nous faire comprendre que la même alternative est valable pour la forme de l'épiscopat, qui doit toujours désigner l'Ordre par son nom d'« évêque » ou de « grand prêtre », ou bien indiquer que le haut sacerdoce n'est autre que la grâce et le pouvoir impartis. Cet impératif disjonctif n'a rien de déraisonnable, car dans les textes de l'Église catholique, l'alternative exprime invariablement la parfaite équivalence de ses deux termes. L'Église catholique a toujours désigné par le mot « prêtre » (*sacerdos*) une personne nommée pour offrir le sacrifice et investie du pouvoir nécessaire à cette fin, et par les mots « prêtre » (*presbyter*) et « évêque » (*episcopus*) ou « grand prêtre » (*summus sacerdos*) les possesseurs de ce pouvoir, l'un dans sa substance, l'autre dans sa plénitude.

Si vous n'aviez pas confondu cette proposition disjonctive avec une proposition conjonctive, vous auriez pu vous épargner, croyons-nous, la longue dissertation des Sections XII et XIII de votre Lettre : car le fait historique véritable, dûment étudié au sein des récentes commissions, est que dans aucun autre rite d'Ordination accepté par l'Église catholique ne se remarque l'absence de l'un ou de l'autre de ces deux modes disjonctifs de signification définie ; et vous pouvez constater que tel est bien le cas – même avec les trois formes que vous avez citées en exemple – en lisant l'Annexe D de la présente lettre, qui cite les passages essentiels de toutes les formes que l'Église a utilisées ou pu utiliser à un quelconque moment de son histoire ou qu'elle a sanctionnées d'une manière ou d'une autre.

27. Examen d'une autre objection : que veulent dire au juste les mots « évêque » et « prêtre » ?

Avant de laisser de côté cette partie du sujet, il est peut-être utile de mentionner une objection qui peut vous avoir traversé l'esprit. On est en droit de dire que les mots « prêtre » et « évêque » sont à présent admis comme désignant ceux qui ont reçu le pouvoir sacrificiel en substance ou en plénitude. Pourquoi, dans ces conditions, ont-ils été rejetés dans la partie antérieure de votre Lettre comme n'ayant pas ce sens lorsqu'on les rencontre dans votre prière « Dieu Tout-Puissant, prodigue de toutes choses bonnes » ? L'objection est spécieuse, mais oublie que les mots dérivent leur sens des communautés où ils sont usités. Or, dans l'Église catholique, les mots « prêtre » et « évêque » ont toujours eu une signification sacrificielle ; c'est pourquoi, lorsqu'on les emploie dans nos « formes essentielles », ils sont assurément porteurs de la signification sacrificielle requise. Il en va de même des Communions orientales, qui emploient ces diverses formes anciennes d'ordination, ainsi qu'un examen de leurs liturgies de la Messe permet de le vérifier en cas de doute. Mais avec votre Communion, les choses sont différentes. Vos réformateurs ont certes conservé les mots « prêtre » et « évêque » comme étant les noms distinctifs des deux degrés les plus élevés de leur clergé, sans doute parce qu'ils n'ont pas osé mettre au rancart des termes qu'un très long usage avait rendus aussi familiers. Néanmoins, tout en les conservant, ils ont protesté contre le sens que leur attribuent les catholiques et, insistant sur leur étymologie, les ont employés et ont souhaité qu'on les emploie à l'avenir pour désigner non pas des ministres ayant pouvoir d'offrir le sacrifice, mais des pasteurs mis à la tête du troupeau afin d'enseigner à leurs ouailles, de leur administrer les Sacrements dans lesquels ils croient et, d'une manière générale, de s'occuper d'eux spirituellement. Ils ont professé tenir cette signification comme étant celle des Écritures et de l'Église primitive, ce qui explique le langage de la préface de votre Ordinal.

Pour illustrer ce mode d'emploi des deux termes en question, nous ne pouvons faire mieux que vous rappeler le passage bien connu de Hooker :

> « Voyant donc qu'à présent, le sacrifice ne fait pas partie du ministère de l'Église, comment prétendre appliquer à celui-ci le nom de sacerdoce ? […] Les Pères de l'Église [c'est ce que croit Hooker] […] appellent ordinairement le ministère de l'Évangile sacerdoce eu égard à ce que l'Évangile a de commun avec les sacrifices anciens, à savoir la communion du Corps et du Sang sacrés du Christ, bien que maintenant, il ne comporte à juste titre aucun sacrifice. Quant aux fidèles, lorsque ce mot frappe leurs oreilles, il ne les fait dorénavant pas plus penser à un sacrifice que le nom d'un sénateur ou d'un échevin ne les fait penser à la vieillesse. »[20]

C'est pourquoi le simple emploi des termes « prêtre » et « évêque » dans une ou deux prières de votre rite serait inutile même si à d'autres égards, ces prières – ou l'une quelconque d'entre elles – réunissaient les conditions requises pour être une forme essentielle. Il a été démontré, en revanche, que les prières en question pèchent aussi sous d'autres aspects dans la mesure où elles sont séparées de l'imposition des mains. C'est donc seulement *ex abundantia* que votre invocation de l'emploi de ces termes dans lesdites prières peut être recevable à nos yeux.

28. Défaut du caractère général du rite anglican

Par conséquent, il est un fait qu'en employant des rites dont les « formes essentielles » sont dénuées non seulement de toute signification précise de la grâce et du pouvoir du sacerdoce, mais aussi des noms traditionnels des Ordres qu'il conserve par ailleurs, votre Ordinal s'est privé des éléments qui se rencontrent dans tout Ordinal reconnu par l'Église et qui sont essentiels au type fondamental d'une forme sacrificielle. Pour ce seul motif, son rejet était justifié. Mais la Bulle ne s'est pas arrêtée là. Léon XIII a aussi considéré votre rite en se plaçant au point de vue que vous suggérez vous-même d'adopter, car il en a envisagé l'ensemble, tout à fait indépendamment des défauts relevés dans les « forme essentielles » ou les paroles attachées à l'imposition des mains ; et, le jugeant à la lumière de son texte comme des intentions de ceux qui l'ont composé, il s'est demandé si même dans de telles conditions, on ne pouvait penser que cet Ordinal signifiait indéniablement les Ordres sacrés du sacerdoce et de l'épiscopat tels que l'Église catholique les entend.

29. Le rite anglican, dans son ensemble, ne signifie par la transmission du sacerdoce

Cette réflexion n'a eu pour résultat que de confirmer le jugement rendu sur la « forme essentielle », puisqu'elle a mis en lumière l'incompatibilité radicale de votre Ordinal tout entier avec l'idée catholique du *sacerdotium*. Léon XIII expose son jugement sur ce point dans les termes suivants :

> « Pour apprécier d'une façon exacte et complète l'Ordinal anglican, en dehors des points mis en lumière par certains passages, rien assurément ne vaut l'examen scrupuleux des circonstances dans lesquelles il a été composé et publié. Les passer toutes en revue serait long et inutile ; l'histoire de cette époque montre assez éloquemment quel esprit animait les auteurs de l'Ordinal à l'égard de l'Église

---

[20] Eccles. Polity, Bk. V. chap. Ixxviii. § 3.

catholique, quels appuis ils ont demandés aux sectes hétérodoxes, et quel but ils poursuivaient. Ne sachant que trop la relation nécessaire qui existe entre la foi et le culte, entre *la loi de croyance et la loi de prière*, ils ont grandement défiguré l'ensemble de la liturgie conformément aux doctrines erronées des novateurs, sous prétexte de la ramener à sa forme primitive. Aussi, dans tout l'Ordinal, non seulement il n'est fait aucune mention expresse du sacrifice, de la consécration, du sacerdoce, du pouvoir de consacrer et d'offrir le sacrifice, mais encore les moindres traces de ces institutions, qui subsistaient encore dans les prières du rite catholique en partie conservées, ont été supprimées et effacées avec le soin signalé plus haut. Ainsi apparaissent d'eux-mêmes le caractère et l'esprit original de l'Ordinal. Si, vicié dès le début, celui-ci ne pouvait être suivi pour les ordinations, il ne pouvait de même être employé validement dans la suite des temps, puisqu'il demeurait tel quel. »

Léon XIII considère ici, à juste titre, qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails pour justifier un point de vue si manifestement conforme aux faits. Vous contestez pourtant ce point de vue, dans lequel vous voyez des « paroles rudes et inconsidérées » (Section XVI), et vous consacrez plusieurs sections de votre « *Responsio* » à sa réfutation. La teneur de ces sections (XVI à XIX) montre que votre objection vise moins l'exposé de ce que vos « Pères » ont rejeté ou de leurs croyances et intentions que celui de deux faits : d'une part, les éléments rejetés par eux sont essentiels à la validité d'un Ordinal ; d'autre part, leur intention, ce faisant, était de désavouer les doctrines catholiques et non pas – comme vous le prétendez – de simplifier les rites. Mais puisque vous soulevez une objection au jugement du Pape, il devient nécessaire d'attirer votre attention sur le nouveau caractère conféré à votre Ordinal par ses auteurs, ainsi que d'illustrer ce que ces derniers croyaient et ressentaient.

30. Omissions et modifications dans l'Ordinal

Voyons tout d'abord les omissions et modifications qui caractérisent votre Ordinal par comparaison avec celui qu'il remplace. Le Pape dit ne pouvoir trouver en lui la moindre trace du sacrifice, du *sacerdotum* ou de la consécration, et n'a-t-il pas raison ? Par « consécration », il entend naturellement non pas le simple fait de réciter les paroles d'institution avec la conviction qu'elles confèrent une forme quelconque de bénédiction au pain et au vin, mais le fait de les réciter avec la conviction qu'elles rendent le Corps et le Sang du Christ objectivement présents ; de même qu'il entend par *sacerdotum* (mot latin non traduit dans la version anglaise afin d'en éviter toute fausse interprétation) un sacerdoce sacrificiel, et par « sacrifice » un sacrifice dans lequel ce sont le Corps et le Sang de Notre-Seigneur qui constituent l'offrande. Trouve-t-on la moindre trace de ces significations dans l'Ordinal ? Nous avons déjà traité des termes de la forme jointe à l'imposition des mains, ainsi que de l'emploi du mot « prêtre » dans certaines de vos prières et adresses comme dans la Préface, et nous avons montré que rien de positif ne pouvait en être déduit. Mais alors, à quel autre endroit peut-on trouver la notification que les grâces conférées sont en rapport avec la consécration et l'oblation du Corps et du Sang du Christ ?

Nulle part, évidemment ; mais vous semblez prétendre que nous ne devons pas arguer *ex silentio*. Il suffirait, pour répondre à cette objection, de signaler que du moins selon les principes en fonction desquels est tenu de statuer le Saint-Siège, un rite d'Ordination doit contenir, de manière explicite ou au moins implicite, la signification précise de ce qui est essentiel à l'Ordre conféré. Le silence de votre Ordinal n'est cependant pas neutre ; en fait, il est on ne peut plus éloquent. Considérons la longue adresse au candidat qui figure au début du rite d'ordination des prêtres, ainsi que la série de questions qui lui fait suite. L'objet même de

ces parties est d'instruire le candidat quant à la nature et aux devoirs de son nouvel office, ainsi que de vérifier publiquement que son point de vue à cet égard est satisfaisant. Or, on ne trouve à aucun endroit de ce rite le moindre mot faisant allusion aux pouvoirs de consécration ou au sacrifice, alors qu'en revanche, les fonctions auxquelles est appelé le candidat sont convenablement décrites dans un langage qui correspond en tous points à la notion de pastorat protestant. Dans le rite employé pour l'épiscopat, la longue adresse fait défaut, mais on trouve une série analogue de questions et de réponses appelant les mêmes critiques. Pour quelle raison a-t-on procédé à une suppression aussi frappante si ce n'est parce qu'étant donné leur conception du ministère, les auteurs de l'Ordinal ne pouvaient ménager aucune place à des éléments essentiels chez un ministre catholique ? Considérons à présent l'Ordinal catholique ainsi remplacé. Nous parlons ici non pas du rite catholique dans son style plus ancien et plus simple, tel qu'on le rencontre dans le Sacramentaire léonin ; et pourtant, même dans ce dernier, le caractère sacrificiel du pouvoir communiqué n'est pas indiqué en termes obscurs, tout à fait indépendamment de l'emploi des mots « prêtre » et « évêque ». Nous parlons du rite catholique prescrit et employé en Angleterre et sur le Continent au moment de la prétendue Réforme.

C'est ce rite-là que Cranmer et ses confrères ont pris en mains et « réformé ». C'est donc à lui que doit être comparé leur rite révisé si l'on veut interpréter le sens de ce dernier selon des principes rationnels. On sait que le rite catholique sous sa forme médiévale abondait en paroles et en cérémonies exprimant le caractère sacrificiel du pouvoir à conférer, et ce fait est si bien connu que nous n'avons même pas à le démontrer. Nous nous bornerons donc à rappeler la transmission des instruments sacrificiels, l'habillement du candidat dans les vêtements sacrificiels, l'onction des mains, ainsi que les adresses au candidat qui accompagnaient ces cérémonies. Ce sur quoi nous voulons insister, c'est le fait que ces affirmations frappantes du sacerdoce sacrificiel qui, à cette époque, avaient cours depuis des temps presque immémoriaux, ont toutes été éliminées de l'Ordinal edwardien.

Quelle en est la raison ? Ce ne peut être, contrairement à ce que vous laissez entendre, parce que les réformateurs voulaient retourner aux rites primitifs, car ils ont impitoyablement éliminé les parties les plus anciennes du rite catholique, ainsi d'ailleurs que ses parties les plus modernes. Ce ne pouvait être parce que – contrairement à ce que vous laissez entendre, là encore – ils voulaient un rite plus simple, car il leur eût alors été facile de conserver quelques phrases brèves telles que *« sacerdotem oportet offerre, benedicere, præesse, prædicare, conficere et baptizare »*, ou bien de rédiger une autre phrase brève de sens équivalent. Bref, ce ne peut être pour aucune raison de ce genre. Le seul motif de cette amputation – et il fut suffisant – est que n'aimant pas la notion de sacerdoce sacrificatoire, dont ils soutenaient que rien dans les Écritures ne la justifiait, ils voulaient en dissocier entièrement leur Ordinal.

31. Omissions et modifications dans le service de la Communion

L'argument ci-dessus se trouve renforcé lorsque, laissant de côté l'Ordinal proprement dit, on se tourne vers votre service de la communion. Très brièvement, si l'on compare le premier Livre de prières d'Édouard VI au Missel, on y détecte seize omissions dont le but évident était d'éliminer l'idée de sacrifice. En outre, alors que même après ce traitement radical, il restait quelques phrases et rubriques que Gardiner pouvait essayer d'interpréter comme affirmant encore la Présence réelle objective et le Sacrifice authentique, toutes ces phrases et rubriques subirent des altérations dans le Livre de prières révisé de 1552. Là encore, par conséquent, nous devons poser la question suivante : Pourquoi ces modifications et suppressions systématiques, si ce n'est parce que vos « Pères » voulaient empêcher leurs

rites de continuer à exprimer « cette grâce et ce pouvoir qui est principalement le pouvoir de consacrer et d'offrir le Corps et le Sang du Seigneur » ?

32. Quelle était l'intention des auteurs de l'Ordinal ?

Si le Pape était fondé à dire que du fait de ses omissions et suppressions, l'Ordinal exprime uniquement la subjectivité de ses auteurs, n'est-il pas également fondé à dire ce qu'il a dit de ces derniers, ainsi que de leurs croyances et intentions ? N'est-il pas vrai que leur but même, lorsqu'ils ont rédigé le nouveau rite et l'ont substitué à l'ancien, était d'éliminer les éléments sacrificiels et sacerdotaux qui caractérisaient si bien le rite ancien ? Et dans l'affirmative, ne faut-il pas chercher précisément dans les opinions exprimées avec force par ces auteurs la véritable clé permettant de résoudre les différends au sujet du sens et de l'effet du nouveau rite ?

33. Qui étaient les auteurs de l'Ordinal ?

Mais qui étaient les auteurs de votre ordinal et du Livre de prières (car à cet égard, il faut considérer les deux ouvrages ensemble) ? Si nous posons la question, c'est parce qu'on sait fort bien que la refonte de vos rites a divisé vos prélats et théologiens en deux camps et qu'il a été soutenu que ces rites ne pouvaient s'interpréter selon les vues d'un camp plutôt que de l'autre.

Or, même si un tel argument était soutenable, il serait vain. Au cas où il s'agirait bel et bien de savoir si un membre de votre obédience peut licitement décider ou non d'interpréter seul votre ordinal comme exprimant les opinions de Cranmer ou celles de Gardiner, il y aurait peut-être, en effet, quelque avantage pour cette personne à user dudit argument, car si elle parvenait à faire valoir son point de vue, elle s'assurerait un peu de cette liberté d'examen tant prisée de son obédience. Mais la question qui se pose ici est de savoir si le langage de votre Ordinal signifie précisément les Ordres de la prêtrise et de l'épiscopat, à savoir les grâces et pouvoirs respectifs de l'une et de l'autre, ce qui est essentiel pour que le Vatican reconnaisse sa validité. Or, prétendre que cet ordinal peut s'interpréter comme exprimant tout autant les opinions de Cranmer que celles de Gardiner sur la nature du ministère, cela équivaut à faire en sorte que le rite, loin d'avoir une signification précise, soit au contraire imprécis et ambigu, cette ambiguïté allant jusqu'à permettre d'affirmer aussi bien que de nier le véritable Sacerdoce institué par Notre-Seigneur. C'est pourquoi il va de soi que soutenir un tel argument revient à reconnaître implicitement la justice de la décision du Pape.

Nous n'entendons cependant pas justifier ainsi la décision papale, car nous jugeons insoutenable cet étrange argument favorable à une double interprétation de votre Ordinal. Il va de soi que ceux qui le considèrent comme soutenable n'ont pas étudié les faits d'assez près. L'archevêque Cranmer était, à l'époque, l'autorité ecclésiastique suprême, et il était aussi l'âme du mouvement pour la révision. Quant aux autres prélats et théologiens appartenant à ce mouvement, la plupart étaient des partisans de Cranmer, en complet accord avec ses vues et ses intentions. Au sein de la commission nommée pour établir le premier Livre de prières – que Cranmer avait d'ailleurs déjà rédigé lui-même –, seuls cinq des treize membres étaient du parti le plus catholique. En outre, ce parti semble avoir eu encore moins d'influence lors de la rédaction du deuxième Livre de prières et de l'ordinal sous ses deux formes. En réalité, tout ce que les opposants de Cranmer ont pu faire du début à la fin a été de lui résister en vain à chaque étape de l'opération. Ainsi, à la Chambre des Lords, où chaque parti pouvait battre le rappel de ses forces, les évêques opposés à Cranmer étaient en minorité, non seulement au

sein de la Chambre plénière, mais au sein même de leur Ordre, les plus dévoués partisans de Cranmer se trouvant renforcés par quelques opportunistes.

Si les membres de cette minorité n'ont cessé de voter contre les deux projets de texte en question, c'est à l'évidence parce qu'ils y trouvaient l'expression, non de leurs propres convictions, mais justement de celles qu'ils rejetaient. Combien il est donc absurde de vouloir interpréter ces textes selon les vues de la minorité battue, et non suivant celles de la majorité triomphante ! Combien il est absurde, autrement dit, de les interpréter comme exprimant les vues que la minorité jugeait bonnes, puisque les interpréter telles que cette dernière les aurait perçus revient à le faire en réalité selon les vues de la majorité ! En effet, l'une et l'autre parties étaient convenues que les rites signifiaient ce que croyait la majorité, celle-ci désirant qu'ils soient autorisés, et la minorité qu'ils soient rejetés. Ainsi qu'on l'a déjà signalé, Gardiner, qui était en prison pendant toute la durée de l'opération, sauta littéralement sur quelques passages du premier Livre de prières, lorsque celui-ci fut présenté à sa signature, et se persuada qu'ils pouvaient avoir une signification catholique. Mais ces quelques passages furent bien vite transformés, dans le deuxième Livre de prières, en des formulations sur le véritable protestantisme desquelles il ne pouvait plus nourrir le moindre doute. Peut-être faut-il ajouter ici qu'en censurant ce principe fallacieux d'interprétation, nous ne cherchons nullement à laisser entendre que Vos Excellences le soutiennent. Il n'est pas soutenu dans votre Lettre, mais il l'est généralement par le parti de la High Church, qui relève de votre obédience et entre les mains duquel il est devenu le principal instrument visant à conférer un sens plus catholique à vos rites. C'est pour cette seule raison qu'il nous a semblé opportun de le mentionner.

34. Doctrine de Cranmer sur la Présence réelle

Dès lors qu'on perçoit que la véritable clé du sens des omissions et de la phraséologie ambiguë du Livre de prières et de l'Ordinal est à chercher dans les opinions et les objectifs de Cranmer et de son parti, on ne peut plus douter de ce qu'est cette clé. La difficulté est non pas de trouver des témoignages à citer, mais bien de choisir entre eux, et il peut même sembler superflu de citer le moindre témoignage à l'appui d'un fait aussi patent. Nous avons pourtant pris l'engagement d'en citer, et nous allons à présent le faire. Cependant, à seule fin de vous faire mieux comprendre l'importance que nous y attachons, nous nous permettons de vous rappeler à nouveau ce qui a été souligné ci-dessus au sujet des liens intimes qui existent entre les doctrines respectives de la Présence objective réelle, du Sacrifice et du Sacerdoce. Sans la Présence réelle objective, point de véritable Sacrifice, et sans véritable Sacrifice, point de véritable Sacerdoce.

Cranmer a écrit un long traité intitulé *« A Defence of the True and Catholic Doctrine concerning the Sacrament of the Body and Blood of Christ »* et dans la préface duquel il nous dit très clairement quelles sont les principales « corruptions » qu'il souhaite voir abolies :

> « À quoi bon supprimer les chapelets, les pardons, les pèlerinages et autres manifestations du papisme si les deux principales racines n'en sont pas extirpées ? Tant que ces racines subsisteront, il continuera d'en rejaillir tous les anciens obstacles à la moisson du Seigneur, tout ce qui corrompt Son troupeau. Le reste n'est que branches et feuillage […] mais le tronc même de l'arbre, ou plutôt la racine de la mauvaise herbe, c'est la doctrine papiste de la transsubstantiation, de la Présence réelle de la Chair et du Sang du Christ au Sacrement de l'Autel (ainsi qu'ils nomment cela), celle du Sacrifice et de l'Oblation du Christ accomplis par le prêtre pour le salut des

vivants et des morts. Lesquelles racines, si on les tolère dans la vigne du Seigneur, feront partout resurgir les erreurs et superstitions anciennes. »

On trouve là les deux doctrines qui sous-tendent et conditionnent celle selon laquelle le véritable Sacerdoce serait la racine même du mal qu'il importerait de détruire avant tout. Ce passage est tout à fait caractéristique du rejet par Cranmer de la doctrine catholique, mais il est utile de savoir plus précisément ce que lui-même pensait être bon ; et, fidèles à l'engagement que nous avons pris, nous passerons sur ce qu'il dit de la Transsubstantiation pour nous arrêter uniquement à son avis sur la Présence réelle. Il nous dit que le Christ n'est que figurativement présent dans le pain et le vin :

« Il n'est dans le pain ni spirituellement (car Il est en l'homme), ni corporellement (car Il est aux cieux) ; il n'y est que sacramentellement (comme on dit d'une chose qu'elle est figurée par ce qui la signifie). »[21]

« Il est donc vrai de dire qu'Il n'est nullement dans le pain et le vin, mais seulement dans le cœur de celui qui les reçoit : ils enseignent que le Christ est dans le pain et le vin ; mais nous enseignons (comme la vérité même l'exige) que le Christ est dans ceux qui sont dignes de partager le pain et le vin […] Ils enseignent que le Christ demeure dans le pain sacramentel, même au bout d'un an, mais qu'après réception du Sacrement, lorsque le pain est mâché en bouche et transformé dans l'estomac, le Christ retourne aux cieux ; nous enseignons, en revanche, que le Christ ne demeure dans l'homme digne de recevoir le pain que le temps durant lequel l'homme reste un membre du Christ »[22].

Et cela, écrit-il à un autre endroit, est ce que signifie une phrase du premier Livre de prières, supprimée ensuite comme étant susceptible d'une interprétation « papiste » :

« C'est pourquoi, dans le Livre de la Sainte Communion, nous ne prions nullement afin que le pain et le vin se transforment en le Corps et le Sang du Christ, mais afin qu'ils le soient à notre égard en ce saint mystère ; autrement dit, afin que nous soyons assez dignes de les recevoir pour partager le Corps et le Sang du Christ et pour qu'en esprit et en vérité, nous soyons ainsi nourris spirituellement »[23].

On notera également que selon Cranmer, le Christ n'est présent que dans l'homme qui a été digne de recevoir le Sacrement :

« Mon intention et mon but, dans le quatrième Livre, n'est pas de prouver que les hommes mauvais ne reçoivent pas le Corps et le Sang dans le Sacrement (bien que tel soit le cas) ; mon principal but est de démontrer que les hommes mauvais ne mangent la Chair du Christ et ne boivent Son Sang ni dans le Sacrement, ni hors du Sacrement, alors que les hommes bon mangent l'un et boivent l'autre à la fois dans le Sacrement et hors du Sacrement »[24].

Et la raison en est que :

---

[21] P. 238, Parker Society's edition.
[22] *Ibid.* p. 52 et 58.
[23] *Ibid.* p. 79.
[24] A Defence, etc., p. 203.

> « ils [le Corps et le Sang du Christ] ne peuvent être mangés et bus que par l'esprit et la foi, ce dont les impies ne sont pas dignes »[25].

Ce qu'est, selon lui, la nature de cette foi, il nous l'enseigne dans le même passage :

> « Il est des plus nécessaire de savoir que le Corps du Christ ne peut être mangé que spirituellement, en ajoutant foi aux bienfaits du Christ comme en se souvenant d'eux, en les méditant et en croyant que le Christ nourrit nos âmes tout comme le pain et le vin nourrissent nos corps »[26].

Autrement dit, cette foi, seul moyen – paraît-il – de recevoir dignement le Corps et le Sang de Notre Seigneur, serait non pas la foi telle que les catholiques la comprennent, mais ce sentiment illusoire que les luthériens et les calvinistes appellent « foi justifiante », car elle est présentée comme inaccessible aux impies.

Cette doctrine n'est manifestement pas celle de la Présence objective réelle, ladite Présence étant reçue tout autant par les incroyants et les impies que par ceux qui sont dignes de la recevoir. Certes, les deux catégories de communiants n'ont pas la même attitude vis-à-vis d'elle, et elle n'a pas non plus les mêmes effets sur les âmes des uns et des autres. Elle est pourtant la même chez les uns et chez les autres. En outre, elle est la même dans le cœur des hommes que sur l'autel, et elle doit donc y être adorée comme elle est adorée dans les cieux. Cela, Cranmer le comprenait fort bien, car il était du moins logique dans ses convictions : ne croyant pas à la Présence réelle de Notre-Seigneur dans le Sacrement de la communion, il dénonçait comme idolâtre le culte du Saint-Sacrement, et son principal grief contre la doctrine catholique était d'ailleurs que, d'après lui, celle-ci conduisait à l'idolâtrie :

> « Et pourtant, les antéchrists eux-mêmes (ennemis les plus subtils du Christ), par leurs mirifiques inventions et leur adroite théologie scolastique, ont trompé bien des âmes simples et les ont portées à cette horrible idolâtrie consistant à adorer des choses visibles et faites de leurs propres mains […] [et alors que ces gens prétendent] qu'ils adorent non pas les Sacrements qu'ils voient de leurs yeux, mais cela même qu'ils pensent être vraiment et corporellement dans les Sacrements, pourquoi donc courent-ils d'un endroit à l'autre afin de contempler ces choses visibles s'ils ne les adorent pas, comme s'ils ne savaient pas qu'ils adorent en fait ce qu'ils voient ? »[27]

35. Doctrine de Cranmer sur le Sacrifice de la Messe

Nous venons d'illustrer le refus par Cranmer de la Présence objective réelle, doctrine sans laquelle la doctrine catholique du Sacrifice ne saurait subsister. Son hostilité pour la doctrine du Sacrifice authentique est tout aussi prononcée, ainsi qu'en témoigne assez le passage suivant :

> « Tous les prêtres qui prétendent être des successeurs du Christ lorsqu'ils accomplissent le sacrifice de Sa Personne sont en réalité ses ennemis les plus haineux et les plus abjects. Car nul autre que le Christ ne peut agir ainsi […] Car à quoi sert un

---

[25] *Ibid.*
[26] *Ibid.* p. 204.
[27] A Defence, etc., p. 228 et 229.

autre sacrifice, puisque le sacrifice du Christ est parfait et suffisant en soi ? […] Aussi, de deux choses l'une : soit tous les prêtres papistes qui prétendent accomplir chaque jour un sacrifice du Christ font en réalité un sacrifice vain, imparfait et insuffisant, soit leur vain sacrifice ne fait que s'ajouter à un sacrifice qui est déjà en lui-même suffisant et parfait. »[28]

Qu'à ses yeux, l'objet de cette dénonciation ne soit pas une erreur populaire ayant cours dans certains milieux, mais constitue la doctrine reconnue de l'Église catholique, ressort à l'évidence de la suite du texte :

« Mais il est étonnant de voir à quelles palinodies et à quelle cautèle recourent les antéchrists papistes pour colorer et habiller leurs erreurs pernicieuses… Car les papistes, afin de se justifier, disent bien qu'ils n'accomplissent pas un nouveau sacrifice, ni aucun sacrifice autre que celui fait par le Christ Lui-même (ils ne sont pas si aveugles et voient bien qu'ils doivent ajouter un autre sacrifice à celui du Christ, rendant ainsi ce dernier imparfait), mais ils ajoutent qu'ils accomplissent, pour le pardon des péchés, le même sacrifice que celui fait par le Christ. Et ils donnent ainsi dans la plus abominable erreur qui se soit jamais pu concevoir. »

36. Doctrine de Cranmer sur le Sacerdoce chrétien

À la lecture de passages comme ceux que nous venons de citer, et qui abondent, on voit que dans le système de Cranmer, il n'y avait pas place pour la moindre doctrine qui puisse reconnaître dans le ministère chrétien un quelconque pouvoir de consacrer et d'offrir le Corps du Christ et qui puisse nécessiter un ordinal approprié pour l'exercice de ce pouvoir. Cranmer aurait été en contradiction flagrante avec lui-même s'il avait conçu le ministre du Christ autrement que comme un homme n'ayant pas plus de pouvoirs que les laïcs, mais placé au-dessus d'eux dans l'intérêt de l'ordre public, pour les dominer, les instruire et conduire leurs dévotions. Et c'est ce qu'il enseigne dans le passage suivant :

« Le Christ n'a pas fait entre le prêtre et le laïc de différence telle que le premier doive faire une oblation et un sacrifice pour le second et puisse consommer seul le Repas du Seigneur, se bornant à le distribuer et à l'appliquer à sa guise. Le Christ n'a pas fait de telle différence, mais la différence qui existe en l'espèce entre le prêtre et le laïc tient uniquement au ministère […] mais la différence qui existe en l'espèce entre le prêtre et le laïc tient uniquement au ministère […] De même que chez un prince, les dignitaires et ministres préparent la table et qu'un autre – en plus d'eux-mêmes – mange la viande et boit le vin, les prêtres et ministres préparent le Repas du Seigneur, lisent l'Évangile et répètent les paroles du Christ, et tout le monde dit Amen. Tous font mémoire de la mort du Christ, tous rendent grâce à Dieu, tous se repentent et s'offrent en oblation au Christ, tous Le reconnaissent pour Seigneur et Sauveur et se nourrissent spirituellement de Lui ; en gage de quoi ils mangent le pain et boivent le vin au cours de Son Repas mystique »[29].

Il faut se souvenir aussi de la réponse bien connue de Cranmer à la question que Henry VIII lui posait en 1540 :

---

[28] *Ibid.* p. 348.
[29] A Defence, etc. p. 350.

« Que les ministres de la parole de Dieu qui dépendent de Votre Majesté soient les évêques, les curés, les vicaires et tous les autres prêtres nommés à ce ministère par Votre Majesté : ainsi, par exemple, de l'Évêque de Canterbury, de l'Évêque de Duresme, de l'Évêque de Winchester, du Curé de Winwick, etc. Que tous ces prélats et ministres soient nommés, affectés et élus en tous lieux par les lois et ordonnances des Rois et des Princes. Pour la nomination de nombre de ces dignitaires, que l'on organise de belles cérémonies et solennités qui soient propices à l'ordre et à la bienséance, quoiqu'elles ne répondent pas à une nécessité – dans la mesure où si de tels postes sont pourvus en l'absence de telles solennités, ils n'en sont pas moins pourvus – et quoique la grâce divine ne soit pas plus promise au pourvoi des postes ecclésiastiques qu'à celui des postes civils »[30].

Manifestement, une réponse aussi peu en accord logique avec le reste de son système traduisait non pas son impression du moment, mais une position mûrement élaborée.

37. Doctrine des confrères de Cranmer

Telles étaient les convictions intimes de Cranmer, auxquelles il est facile de trouver des échos, par exemple les écrits de Ridley, son principal lieutenant dans le cadre de la prétendue réforme, et ceux d'autres membres de son parti, moins copieux toutefois, car leurs auteurs n'ont pas publié autant. Tous s'exprimaient dans le même sens. On trouvera quelques spécimens de ces écrits des collègues de Cranmer à l'Annexe E ; mais dans le présent texte, nous nous bornerons à évoquer les véhémentes dénonciations de la Messe et de ses célébrants que l'on entendait de toutes parts à l'époque, la destruction systématique des autels dans l'ensemble du pays et l'enseignement des Articles.

38. Destruction des autels

La destruction des autels a été un fait tellement significatif que nous n'avons jamais pu concevoir comment on pouvait se méprendre sur le sens à lui donner. Elle trahissait une haine féroce de la Messe, une haine de la Messe elle-même, et non pas d'on ne sait quel abus liturgique, comme des auteurs récents ont vainement cherché à le démontrer à partir des formules ambiguës de quelques théologiens isolés. *Usum non tollit abusus*. Il est certain que si ces réformateurs avaient seulement voulu en finir avec un tel abus tout en demeurant pleins de respect pour le grand Sacrifice chrétien lui-même, ils n'auraient pas détruit et profané les autels et ne les auraient pas remplacés par des tables, en prétextant – à l'aide de termes impropres – que « la forme d'une table est plus propice à éloigner les esprits simples des superstitions de la Messe papiste et à leur faire admettre un usage correct du Repas du Seigneur. Car un autel sert à accomplir un sacrifice, alors qu'une table est faite pour que les hommes mangent dessus ».[31]

39. Doctrines des Articles XXVIII et XXIX

L'interprétation des Articles semble livrée, de nos jours, aux caprices d'inclinations et de jugements aussi privés qu'invérifiés. Pourtant, si on les examine de façon rationnelle, on

---

[30] Stillingfleet MSS. XXI. I ; Lambeth, 1108, fol. 71.

[31] Voir Works, de Ridley (Parker Society éditeur, p. 322). Voir aussi Edward VI, de Dom Gasquet, et Book of Common Prayer, p. 266.

leur trouve un sens qui est du moins clair, intelligible et (pour parler uniquement de ceux ayant trait à notre sujet) en harmonie avec le système doctrinal que nous avons dégagé des écrits de Cranmer. Ainsi, l'Article XXVIII, tel qu'il est sorti de la plume de Cranmer, déclare que le mode de la manducation est un exercice de foi. La formule exacte est « avec foi », mais le sens évident de l'article est que la foi est le moyen par lequel le Corps et le Sang du Christ sont reçus, car ceux qui mangent ainsi « avec foi » « le pain » (le pain, et non le Corps du Christ) sont censés recevoir « communication du Corps du Christ », ce qui signifie *a contrario* que ceux qui ne mangent pas avec foi le Corps du Christ ne reçoivent pas cette communication. En outre, il est longuement exposé, dans la clause ajoutée en 1563, que « la foi est le moyen par lequel est reçu et mangé le Corps du Christ ». La transsubstantiation fait l'objet d'une dénonciation sans réserves entre deux clauses, l'une déclarant que manger revient à croire, l'autre niant la possibilité d'une « Présence Réelle et Corporelle, comme ils [les « papistes »] l'appellent, dans le Sacrement du Repas du Seigneur ». Enfin, on trouve une déclaration contre l'adoration du Saint-Sacrement dans ses diverses formes d'expression : « Le Christ n'a nullement ordonné que le Sacrement du Repas du Seigneur fût conservé, promené çà et là, élevé et adoré ». En 1562, le paragraphe relatif à la Présence réelle a été supprimé, sans doute pour satisfaire aux souhaits de ceux qui, à l'époque, soutenaient des opinions ubiquitaires sur l'Humanité sacrée du Christ ; mais un autre article – portant aujourd'hui le numéro XXIX – fut inséré, qui déclarait en son titre, de la façon la plus directe, que les « impies […] ne mangent pas le Corps du Christ lorsqu'ils participent au Repas ».[32]

Ces interprétations ingénieuses d'expressions manifestement conçues afin de transmettre un sens tout à fait opposé sont trop subtiles pour impressionner beaucoup d'esprits. En outre, elles n'ont aucun rapport avec l'argument avancé dans le texte. Il convient donc de leur préférer une interprétation qui, tout en reprenant les termes mêmes du texte, s'accorde avec l'opinion par ailleurs notoire et explicite de ses auteurs et sympathisants, et il est du reste signalé dans ce texte que les mots employés dans les articles XXVIII et XXIX correspondent exactement à la doctrine de Cranmer.

Ainsi, comme les citations de ses écrits données ci-dessus en témoignent, Cranmer situe la différence entre les catholiques et son parti en ce que les catholiques enseignent que « le Christ est dans le pain et le vin », alors que selon ses amis, « le Christ est dans ceux qui partagent dignement le pain et le vin », et l'Article XXVIII déclare de même que pour ceux qui « reçoivent le pain dignement, valablement et avec foi, ce pain est une communion au Corps du Christ », alors que l'article suivant (ajouté ultérieurement, sans doute pour plus de clarté) nie absolument que les impies mangent ou boivent davantage que le signe ou sacrement du Corps et du Sang du Christ, c'est-à-dire que du simple pain et du simple vin. En outre, l'Article XVIII, sous la forme que lui a donnée Cranmer, nie expressément que le Corps du Christ puisse être ailleurs qu'au Ciel.

---

[32] Nous sommes au courant des efforts accomplis pour donner à ces deux articles (XXVIII et XXIX) une interprétation conforme à la croyance dans la Présence réelle objective. On a souligné (Forbes sur les Trente-neuf Articles, in loc.) qu'à l'Article XXVIII, le Corps du Christ est dit être « donné, pris et mangé », et l'on a insisté sur ces trois termes. « Prendre » et « manger », a-t-on dit, étant des verbes distincts, doivent être compris comme désignant des actions distinctes ; le second – « manger » – correspondant à l'exercice de la foi, le premier – « prendre » – doit désigner un acte extérieur et, couplé à son corrélatif « donner », être compris comme se rapportant à la « prise » objective d'une chose objectivement « donnée », qui ne peut être autre que le vrai Corps et le vrai Sang du Christ présents à l'autel. On a soutenu aussi (Dr. Pusey dans l'Eirenicon), en ce qui concerne l'Article XXIX, que l'expression « partage du Christ » désigne – de l'avis général – la manducation bénéfique de la nourriture sacramentelle, de sorte qu'il est tout à fait conforme à la doctrine catholique de refuser – comme le fait cet article – ladite manducation aux impies.

Cranmer dit à nouveau que le corps du Christ ne peut être mangé que « spirituellement », à savoir, selon lui, « en croyant et en se rappelant les bienfaits du Christ » ; autrement dit, « par un acte de foi ». De son côté, l'Article XXVIII souligne que le corps du Christ « n'est donné, pris et mangé que d'une manière céleste et spirituelle » et que « le moyen par lequel » il est reçu et mangé lors du Repas n'est autre que la foi.

Cranmer déduit à nouveau de cette déclaration doctrinale l'inopportunité d'adorer l'Hostie ; et l'article en question dénonce de même cette pratique, sous ses différentes formes, comme étant contraire à ce qu'a institué le Christ.

Étant donné une telle convergence sur tous les principaux points, comment peut-on rationnellement interpréter Cranmer dans un sens et le formuler dans un autre ? Il est vrai que sous leur forme actuelle, ces articles sont dus pour partie à Cranmer et pour partie aux réviseurs élisabéthains, parmi lesquels l'évêque Guest. Mais cela prouve uniquement que les auteurs et réviseurs des Articles étaient d'accord sur le fond de la doctrine ; quant à l'évêque Guest, porte-plume de la révision élisabéthaine de l'Article XXVIII, on peut bien prétendre qu'il croyait personnellement à la Présence réelle objective et qu'il avait dû vouloir exprimer cette croyance ; il n'en reste pas moins, à en juger par ses travaux cités à l'Annexe F, qu'il donnait à la doctrine en question un sens tout à fait différent de celui dans lequel la comprend l'Église catholique.

L'Article XXXI statue sur la Messe. Il commence par en donner une définition que tout catholique peut accepter : « le Sacrifice de la Messe, dans lequel on dit communément que le prêtre offre le Christ pour les vivants et les morts » ; puis, il la dénonce comme incompatible avec l'offrande que le Christ a faite une seule fois de Lui-même sur la Croix. Quant à l'Article XXXV, il qualifie de « pieuse et saine » la doctrine que contiennent les Homélies, alors que dans l'Homélie XV du Livre II, il est écrit : « veillez à ce qu'il ne soit pas fait un sacrifice du repas du Seigneur » ; après quoi l'auteur ajoute que nous n'avons « besoin ni de prêtre sacrificateur, ni de Messe ».

40. Usage métaphorique par Cranmer de l'expression « Présence réelle »

Bien que Cranmer et ses co-réformateurs aient dénoncé en des termes sans mesure les doctrines de la Présence réelle, du Sacrifice et du Sacerdoce telles que les comprend l'Église catholique, on surprend parfois les mêmes hommes à dire, quoique évidemment à contre-cœur, que ces trois expressions expriment une partie de leurs convictions. Il importe de bien comprendre le vrai caractère de cette incohérence, car c'est faute de le comprendre que l'on cite parfois ces hommes comme figurant parmi les défenseurs de la Messe, alors qu'ils en étaient les plus virulents contempteurs. L'explication est pourtant bien simple. Les « re-formateurs » n'aimaient pas des expressions qui, à première vue, affirmaient les doctrines qu'ils rejetaient. Mais ils étaient en proie à un dilemme. Placés par leurs contradicteurs face aux écrits des Pères dans lesquels ces expressions se rencontrent constamment, ils se trouvaient obligés, soit à reconnaître qu'ils avaient contre eux non seulement l'Église de leur époque, mais aussi l'Église primitive, soit à prétendre que le langage des Pères exprimait bien leur doctrine « réformée » et à s'efforcer de le prouver en conservant les termes anciens, mais en altérant leur sens. Comme le premier terme de cette alternative aurait été fatal à leur cause, Cranmer et ses amis ont naturellement préféré le second, et leurs écrits abondent en illustrations de la dextérité avec laquelle ils pouvaient ergoter sur le sens des expressions archiconnues que sont la Présence réelle, le Sacrifice et le Sacerdoce.

Si l'on se borne à examiner les écrits de Cranmer, on peut prendre note du passage typique ci-après, dans lequel l'auteur prétend croire à la Présence réelle :

> « Quant à la présence réelle du Christ dans le Sacrement, j'admets qu'Il y est réellement présent au sens où vous [Gardiner] entendez le mot "réellement" ».[33]

Cette déclaration semble très satisfaisante. Mais il poursuit ainsi : « … ce qui ne veut pas dire en fait, mais spirituellement ».

Même alors, ses paroles peuvent revêtir un sens catholique, et il est en mesure d'ajouter à juste titre : « Car vous [c'est-à-dire Gardiner et, avec lui, tous les théologiens catholiques] dites vous-même qu'Il ne s'y trouve qu'à titre spirituel ; aussi est-Il honoré spirituellement, comme l'a écrit saint Augustin ». Cette assimilation terminologique est toutefois entachée d'une équivoque latente qui est des plus subtiles. Lorsqu'ils parlent ainsi, les théologiens catholiques établissent un contraste entre « spirituel » et « charnel » et veulent dire – comme on l'a déjà expliqué – que dans le Saint-Sacrement, le Corps de Notre-Seigneur, quoique étant toujours un corps, existe à la manière d'un esprit (cp. 1 Cor. Xv. 44). En revanche, lorsqu'il employait l'expression « spirituellement présent », Cranmer voulait dire que de par son pouvoir inné, le Corps de Notre-Seigneur, bien qu'étant au ciel, est capable de produire certains effets spirituels dans l'âme des hommes qui, sur terre, ont la foi. Il l'écrit du reste dans certains des passages déjà cités, et plus catégoriquement encore dans la préface du traité « On the Lord's Supper » (sur le Repas du Seigneur), d'où sont extraits les termes d'allure orthodoxe précités :

> « Lorsque je dis et répète maintes fois dans mon ouvrage que le Corps du Christ est présent en ceux qui reçoivent dignement le Sacrement, que nul ne se méprenne sur le sens de mes mots au point de penser que selon moi, bien que le Christ ne soit pas corporellement dans les signes visibles extérieurs, Il le serait dans les personnes qui reçoivent ceux-ci. Je ne veux en effet rien dire de tel. Ce que je veux dire, c'est que la force, la grâce, la vertu et le fruit du Corps du Christ crucifié pour nous et de Son Sang versé pour nous, sont effectivement présents dans tous ceux qui reçoivent dignement les Sacrements. Cela, je le déduis de Sa présence spirituelle, dont Il a dit « Je serai avec vous jusqu'à la fin du monde », « partout où deux ou trois d'entre vous serez réunis en Mon nom, je serai au milieu d'eux » et « celui qui mange Ma Chair et boit Mon Sang demeure en Moi et Moi en lui ». Il n'est pas plus vrai qu'Il soit corporellement ou réellement présent dans le Repas du Seigneur dûment accompli qu'Il ne l'est dans le baptême dûment accompli : Il est présent dans l'un et l'autre spirituellement par la grâce. Et dans l'Écriture, partout où il est dit que le Christ, Dieu ou le Saint Esprit est dans tout homme, Il l'est, de même, spirituellement par la grâce. »

Rien ne saurait être plus décisif que ces propos. Étant présent spirituellement, nous dit Cranmer, Jésus-Christ est présent par la grâce ; et le fait d'être présent par la grâce signifie que c'est la grâce, non le Corps de Notre-Seigneur, qui est réellement présente dans l'âme. C'est ce que nous autres catholiques devons nous-mêmes dire de la présence de Notre-Seigneur au milieu de ceux réunis en Son nom, ou en ceux qui reçoivent le Baptême. Mais une Présence dans la Sainte Eucharistie qui serait de même nature que la Présence Divine

---

[33] A Defence, etc., p. 127.

dans le Baptême n'aurait rien à voir avec la Présence objective réelle à laquelle l'Église croit et qu'elle professe.

41. Usage métaphorique par Cranmer du terme « Sacrifice »

Voilà pour l'usage métaphorique par Cranmer de l'expression « Présence réelle ». Sur le Sacrifice, il écrit ceci :

> « Il [le Dr Richard Smith] me dément sur deux points… Le premier est que je nie le Sacrifice de la Messe, moi qui, dans mon livre, ai expliqué sans ambiguïté le sacrifice du peuple chrétien dans la Sainte Communion de la Messe (pour le cas où le Dr Smith éprouverait le besoin de l'appeler ainsi) »[31].

Là encore, cette position semble satisfaisante, et d'aucuns se sont d'ailleurs servis du passage précité pour tenter de prouver que Cranmer croyait à la doctrine catholique de la Messe. Mais il poursuit dans les termes suivants :

> « Et pourtant, j'ai nié qu'il s'agisse d'un sacrifice propitiatoire pour le péché, ou que le prêtre seul fasse là aucun sacrifice. Car il s'agit du sacrifice accompli par tout le peuple chrétien pour faire mémoire de la mort du Christ, L'en louer et Lui en rendre grâces, la publier et la faire partout connaître pour Son honneur et Sa gloire. »

À un autre endroit, il expose ainsi la différence entre les deux genres de sacrifice :

> Un genre de sacrifice est celui qu'on appelle propitiatoire ou miséricordieux, parce qu'il apaise la colère et l'indignation de Dieu et qu'il obtient la miséricorde et le pardon pour tous nos péchés […] Un autre genre de sacrifice ne nous réconcilie pas à Dieu, mais se trouve accompli par ceux que réconcilie le Christ ; il sert à témoigner de nos devoirs envers Dieu et à Lui exprimer notre reconnaissance. C'est pourquoi on l'appelle sacrifice de louange, d'éloge et d'action de grâces.
>
> « Le premier genre de sacrifice est offert par le Christ à Dieu en notre nom ; le second, nous l'offrons à Dieu par le Christ. Par le premier, le Christ s'offre aussi à nous au nom de Son Père ; par le second, nous nous offrons nous-mêmes à Lui et à Son Père, avec tout ce que nous possédons. Et ce sacrifice exprime d'une manière générale toute notre obéissance à Dieu dans l'observation de Ses lois et commandements »[32].

Et il ajoute aussitôt :

> »Mais tous ces prêtres qui prétendent être les successeurs du Christ en faisant un sacrifice de lui sont en réalité ses plus haineux et ignobles ennemis. En effet, nul, jamais, n'a fait un sacrifice du Christ, sinon le Christ seul… Car puisqu'il s'est livré lui-même à la mort pour nous, en oblation et en sacrifice à son Père pour nos péchés, livrons-nous nous-mêmes de nouveau à lui, afin de lui faire l'oblation non de boucs, d'agneaux, de bœufs et autres bêtes dénuées de raison, comme on avait coutume de le faire avant la venue du Christ, mais d'une créature douée de raison, à savoir nous-

[31] A Defence, etc., p. 369 (Answer to Smith's Preface).
[32] A Defence, etc., p. 346 à 349.

mêmes […] en mortifiant les affections bestiales et déraisonnables qui régneraient volontiers en nous. Ce sont là sacrifices d'hommes et de chrétiens, hosties et oblations acceptables par le Christ. »
En encore :

« En appelant sacrifice la Messe ou le Repas du Seigneur, les anciens Pères voulaient parler d'un sacrifice de louange et d'action de grâces (le peuple accomplissant donc le sacrifice au même titre que le prêtre) ou dire qu'il s'agissait par là de faire mémoire du très véritable sacrifice propitiatoire du Christ ; mais en aucun cas ils ne voulaient dire que ce fût là un très véritable sacrifice accompli pour le péché, et applicable par le prêtre aux vivants comme aux morts »[33].

Ces diverses déclarations font apparaître que bien que pour se couvrir contre les arguments patristiques de ses opposants, Cranmer professât de croire en un sacrifice lié à la Sainte Communion, il résolvait celui-ci en un sacrifice qui ne serait pas accompli par un représentant du Christ sur terre et n'aurait pas pour objet le Corps et le Sang du Christ, mais qui serait accompli par les chrétiens en leur propre nom et qui aurait pour objet ces chrétiens eux-mêmes, s'offrant à Dieu par la louange et l'action de grâces en vue de leur rédemption, ainsi que par l'obéissance à Ses lois et la maîtrise en eux de toutes leurs passions mauvaises. Nous-mêmes, suivant en cela l'exemple des Saintes Écritures, nous donnons aussi à ces choses offertes le nom de sacrifices, mais avec un sens métaphorique les distinguant absolument du sacrifice véritable et seul bien nommé que nous reconnaissons dans la Messe. En outre, on ne trouve nulle part dans les écrits de Cranmer la moindre indication qu'il crût à cette interprétation authentique du sacrifice. Au contraire, comme le montrent les passages déjà cités, auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, il n'avait qu'exécration et invective pour un tel sacrifice.

42. Usage métaphorique par Cranmer du terme « sacerdoce »

Quant au sacerdoce consistant à offrir, Cranmer nous dit dans ces passages, comme dans d'autres cités précédemment, qu'il n'est confiné à aucun ordre de personnes spécifiquement affectées à cette mission, mais qu'il est inhérent à « tout le peuple chrétien ».

Il exprime cette même idée plus clairement encore à un autre endroit :

« L'humble confession de tous les cœurs pénitents, leur reconnaissance des bienfaits du Christ, leur action de grâces pour ces bienfaits, la foi et la consolation qu'ils trouvent en ceux-ci, leurs humbles soumission et obéissance à la volonté et aux commandements de Dieu, forment un sacrifice de louanges et de prières que Dieu n'accepte et ne permet pas moins que le sacrifice du prêtre. Car sans considération de personnes, le Dieu Tout-Puissant accepte aussi bien l'oblation et le sacrifice des laïcs que ceux du prêtre […] de tout homme selon la fidélité et l'obéissance de son cœur vis-à-vis de Lui, et cela par l'intermédiaire du sacrifice propitiatoire de Jésus-Christ »[34].

43. Accord des auteurs anglicans postérieurs avec Cranmer

[33] A Defence, etc., p. 351.
[34] A Defence, etc., p. 352.

Comme le souligne la Bulle, les circonstances dans lesquelles il a vu le jour ont infusé dans l'Ordinal anglican un esprit ou un caractère inné qui a fini par devenir partie intégrante de lui au point de ne pouvoir en être séparé. C'est pourquoi sa nature demeurerait inchangée même si l'on pouvait prouver que les théologiens ultérieurs de votre Communion ont émis des opinions plus proches des doctrines de l'Église catholique sur les trois vérités liées entre elles dont nous avons parlé. Nous tenons néanmoins à souligner – et vous n'en disconviendrez sans doute pas – que bien que dans certaines limites, vos auteurs de référence aient quelque peu varié entre eux et peut-être même formé deux écoles concurrentes, l'une enseignant ce qu'on appelle la doctrine haute, et l'autre la doctrine basse, l'éventail de leurs divergences n'a jamais outrepassé de beaucoup les limites de la déclaration doctrinale de Cranmer. L'une et l'autre écoles n'ont cessé de désavouer la croyance en la Présence objective réelle et le sacrifice fondé sur celle-ci. Mais du moins l'« école haute » a-t-elle insisté sur la reconnaissance d'une forme quelconque de sacrifice dans laquelle la chose offerte est constituée par la louange, la dévotion et le don de soi des adorateurs, ou bien par leurs aumônes et oblations, et parallèlement à laquelle est accomplie une simple commémoration (ainsi appelée par le Concile de Trente) de la mort et du sacrifice de Jésus-Christ au Calvaire. Cette « école haute » emploie souvent un langage qui, lorsqu'on l'isole de son contexte, peut ressembler à une affirmation de la doctrine catholique authentique, surtout si on le confronte au langage analogue des Pères de l'Église.

Pour confirmation de ce jugement, nous citerons le recueil d'écrits de vos grands théologiens figurant dans le « Tract 81 » du Dr Pusey, qui fait partie des « Tracts for the Times ». L'auteur de ce « tract » a pour but de prouver que votre Église a toujours cru au sacrifice eucharistique, ce pour quoi il sélectionne naturellement les théologiens dont les écrits illustrent le mieux son propos ; or, l'examen desdits écrits révèle que leurs auteurs soutiennent le même type de sacrifice que Cranmer. Nous citons en Annexe F un assez grand nombre de ces passages pour le démontrer. C'est pourquoi nous n'en citerons ici que deux, l'un de Waterland, l'autre de Newman, qui sont intéressants parce que ces deux personnages bien informés nous y livrent leur propre point de vue au sujet des opinions dominantes que les auteurs anglicans ont émises sur la question.

44. Citation de Waterland

Après avoir évoqué les avis des théologiens d'avant 1737, année où il écrivait, Waterland résume la doctrine en laquelle il croit lui-même et qu'il pense avoir été enseignée par d'autres :

> « Par conséquent, le service de l'Eucharistie fondé sur la langue ancienne de l'Église est un sacrifice à la fois authentique et approprié […] et le plus noble que nous puissions offrir si on le considère comme regroupant en son sein maints sacrifices authentiques et évangéliques : 1. le sacrifice de l'aumône aux pauvres et des oblations à l'Église […] non pas la matière offerte, […] mais le service ; 2. le sacrifice de la prière ; 3. le sacrifice de la prière et de l'action de grâces ; 4. le sacrifice d'un cœur contrit et pénitent ; 5. le sacrifice de nous-mêmes ; 6. l'offrande du Corps mystique du Christ, c'est-à-dire de Son Église ; 7. l'offrande de vrais convertis ou de sincères pénitents à Dieu par leurs pasteurs ; 8. le sacrifice de la foi et de l'espérance, ainsi que de l'humiliation de soi dans la commémoration du grand sacrifice […].
>
> « Nous pouvons donc, de même, comprendre comment les ministres officiants autorisés exercent, dans ce service, les fonctions de véritables prêtres évangéliques. Ils

le font de trois manières : 1. en commémorant avec solennité ici-bas ce même sacrifice que le Christ, notre Grand Prêtre, commémore aux cieux ; 2. en transmettant ces prières et ces services des chrétiens au Christ Notre-Seigneur, qui, en tant que Grand Prêtre, les transmet à son tour à Notre Père des Cieux ; 3. en offrant Dieu à tous les fidèles […] C'est de ces trois manières que les officiants chrétiens sont des prêtres, ou liturges. »[35]

46. Évaluation par le Cardinal Newman, de l'enseignement des grands théologiens anglicans

Dans sa préface de l'ouvrage de M. Hutton intitulé Anglican Ministry, le Cardinal Newman examine cette même question et, citant le passage de Waterland qui figure ci-dessus, en confirme le jugement par le sien propre, tiré de la grande connaissance qu'il a des écrits des théologiens anglicans. Il atteste aussi, dans la même préface, des convictions de ceux qui avaient été ses contemporains, nommant « le Docteur Ogilvie, M. Hugh Eose, les Docteurs Lyall, Hook et Faussett, M. John Miller, l'Évêque Selwyn, l'Évêque Wordsworth », ainsi que « les Évêques Bethell, Van Mildert et Mant et les Docteurs Kouth et Collinson » « comme étant des membres particulièrement éminents de la High Church anglicane, mais ne rêvant pourtant pas qu'ils possèdent ce don de consacrer et d'offrir au sens catholique du terme, et présentant ainsi « le contraste le plus significatif avec les professions et observances des Ritualistes. »

Le Cardinal Newman oppose ici la doctrine anglicane traditionnelle et la doctrine récente développée par les éléments extrêmes de la High Church, qui font partie de votre Communion, et depuis le jour où il a écrit les lignes précitées, ce parti a vu ses effectifs s'accroître dans de fortes proportions. Pas plus que le Cardinal, nous ne souhaitons contester que bon nombre de ces auteurs croient à la Présence objective réelle, au Sacrifice authentique et à un véritable Sacerdoce sacrificiel. Nous reconnaissons volontiers, au contraire, que leurs ouvrages, et plus encore leurs pratiques, en portent indubitablement témoignage. Car nous voyons qu'ils mettent l'accent sur l'adoration de la Présence sacramentelle, l'assistance non communicante (synonyme du fait d'entendre la messe) et le pouvoir du prêtre, alors que Cranmer et vos théologiens anciens, ainsi que leurs continuateurs modernes, qui sont en nombre non négligeable, insistent sur l'idolâtrie que constituerait l'adoration eucharistique et sur l'injure que la pratique des messes privées ferait à la parfaite oblation accomplie sur la Croix. Nous pouvons sympathiser avec ce regain d'attrait pour les doctrines catholiques ; mais étant donné l'attitude essentiellement différente, voire opposée que vos théologiens représentatifs ont adoptée à leur égard jusqu'à une époque récente, nous ne pouvons admettre que les croyances modernes des membres les plus en pointe de la High Church aient quelque influence sur l'interprétation de la langue de votre Ordinal.

46. Conclusion

Votre Église, représentée par ses théologiens de référence, n'a donc cessé de prétendre qu'elle possédait une certaine forme de sacrifice et de sacerdoce. À l'examen, toutefois, cela s'avère fondé non pas au sens littéral et catholique de ces termes, mais seulement à leur sens métaphorique. L'esprit humain aime procéder à des analogies, et la coutume a toujours été d'appeler sacrifice la reddition d'un cœur, avec son offrande de louanges, de prières et de service, car tout cela est de la nature des dons qui coûtent au donateur. L'Écriture elle-même

[35] Works, vol. vii. p. 341-350. Édition d'Oxford de 1830.

use de ce langage, et nous sommes donc loin de nous y opposer. Au contraire, nous l'employons très communément, nous aussi. Il importe pourtant de ne pas perdre de vue que ce langage figuratif est seulement figuratif et de ne pas confondre ressemblance avec identité. Le vrai Sacrifice et le vrai Sacerdoce – à savoir le Sacrifice au cours duquel le vrai Corps et le vrai Sang du Christ sont sacrifiés et offerts, ainsi que le Sacerdoce conféré avec pouvoir de consacrer et d'offrir ce sacrifice –, votre Église, par la voix de ces mêmes représentants, les a récusés avec une égale persistance et dans les termes les plus péremptoires.

Or, Léon XIII n'a rien écrit d'autre dans le passage cité précédemment, que vous avez jugé « dur et inconsidéré ». Lorsqu'il dit ne trouver « aucune mention claire, dans tout votre Ordinal, du sacrifice, de la consécration et du *sacerdotium*, non plus que du pouvoir de consacrer et d'offrir le sacrifice », mais y constater au contraire qu'en a été « délibérément omise et supprimée toute trace des rares éléments du rite catholique qu'ils [vos Réformateurs] n'avaient pas entièrement rejetés », il parle manifestement, non pas d'un sacrifice et d'un sacerdoce métaphoriques quelconques, mais du vrai sacrifice et du vrai sacerdoce qu'il a définis précédemment. La confusion entre les termes étant dissipée, nous pouvons maintenant nous retourner vers l'argument que Léon XIII tire du caractère général de votre Ordinal. Étant donné que ceux qui ont élaboré cet Ordinal n'y ont, à aucun endroit, mentionné clairement le sacrifice ou le sacerdoce, mais ont pris au contraire la peine de retirer toute allusion à l'un et à l'autre des prières qu'ils avaient prises dans l'ancien rite ; étant donné, en outre – comme le montrent leurs écrits, de même que ceux de vos principaux théologiens, qui se sont succédé sans interruption jusqu'au deuxième quart de ce siècle – que les omissions et suppressions considérées ont été faites exprès, sous l'effet de cette véritable haine des doctrines susmentionnées qui a toujours caractérisé votre Église, comment démentir valablement la conclusion de Léon XIII selon laquelle votre Ordinal ne peut être tenu pour signifier assurément la transmission d'un sacerdoce sacrificiel et ne saurait donc être un rite valide à cette fin ?

47. Quelle est la doctrine de la *« Responsio »* sur le Sacrifice et le sacerdoce ?

Nous en arrivons à présent au dernier point que nous voulions traiter. Il s'agit d'une question que nous aimerions vous poser. Vos croyances modernes relatives au sacrifice et au sacerdoce ne peuvent évidemment procurer une règle pour l'interprétation d'un Ordinal rédigé il y a des siècles. Il est pourtant intéressant de savoir ce que vous considérez comme étant la doctrine de votre Église afférente à ces deux points, et le passage le plus important de votre *« Responsio »* nous a semblé être celui dans lequel vous formulez une déclaration à ce sujet (Section X). Permettez-nous de le citer ici :

> « Nous enseignons vraiment la doctrine de l'Eucharistie, en laquelle nous ne voyons pas une "commémoration nue du Sacrifice de la Croix", opinion qui semble nous être attribuée par la citation de ce Concile [le Concile de Trente]. Mais dans la Liturgie que nous suivons pour célébrer la Sainte Eucharistie, nous jugeons suffisant, lorsque nous élevons nos cœurs vers le Seigneur et que nous en sommes à consacrer les offrandes déjà faites, que ces dernières deviennent pour nous le Corps et le Sang de notre Seigneur Jésus-Christ, afin de signifier le sacrifice offert à cet instant du service dans des termes tels que ceux-ci. Nous perpétuons la mémoire de la précieuse mort du Christ, laquelle – selon ce qu'Il a prescrit – est, jusqu'à Son retour, notre Avocat auprès du Père et une propitiation pour nos péchés. Car nous commençons par offrir le sacrifice de la louange et de l'action de grâces ; après quoi nous implorons avec confiance la rémission de nos péchés et tous les autres bienfaits que la Passion du

Seigneur a obtenus à l'Église entière ; enfin, nous offrons au Créateur de toutes choses le sacrifice de nous-mêmes, que nous avons déjà signifié par l'oblation de Ses créatures. Nous avons coutume d'appeler sacrifice Eucharistique l'ensemble de ces actions, auxquelles le peuple doit nécessairement prendre part avec le prêtre. »

Nous reconnaissons qu'une comparaison entre ce passage et ceux de Cranmer ou Waterland cités ci-dessus, ou encore les nombreux passages analogues qui figurent dans l'Annexe F de la présente Lettre, nous a fait comprendre que vous exprimiez les mêmes opinions que vos auteurs de référence, d'une part en rejetant implicitement, et la Présence objective réelle, et le Sacrifice dans lequel la victime n'est autre que le vrai Corps et le vrai Sang du Christ, et le Sacerdoce qui prétend conférer à son titulaire le pouvoir spirituel spécifique d'offrir un tel sacrifice, d'autre part en affirmant et en attribuant à votre Église un sacrifice dans lequel la chose offerte est la congrégation – avec ses louanges, son service et ses dons –, de même qu'en revendiquant sans discernement pour chacun – laïc ou ecclésiastique – un sacerdoce métaphorique correspondant à ce sacerdoce métaphorique. On pouvait partir de l'hypothèse que vous adhéreriez aux enseignements de ces autorités, et vos paroles nous semblent confirmer cette hypothèse.

En effet, la manière dont vous décrivez votre sacrifice Eucharistique comme consistant en l'offrande de louanges, d'actions de grâces et de la personne de chaque adorateur avec ses dons au service de Dieu, est en complet accord avec le langage de Cranmer et de vos autres théologiens. Par ailleurs, votre rappel aux termes duquel « le peuple doit nécessairement prendre part avec le prêtre » à l'offrande du sacrifice – notamment lorsqu'on le lit en relation avec le passage où vous dites (Section XIX) que le sacerdoce, contrairement au pastorat, « est partagé dans une certaine mesure par le peuple » – semble pencher vers la doctrine de Cranmer selon laquelle « la différence qui existe en la matière entre le prêtre et le laïc réside uniquement dans le ministère ». De plus, vous vous abstenez soigneusement d'affirmer une quelconque croyance en la Présence objective réelle du Corps et du Sang du Christ ainsi qu'en l'offrande sacrificielle de l'un et de l'autre. Certes, vous dites bien ne pas croire que la Sainte Eucharistie soit, à vos yeux, « une commémoration nue du Sacrifice de la Croix » ; néanmoins, cette négation signifie – comme chez Cranmer, semble-t-il – non que Notre-Seigneur est présent dans le Sacrement, mais que le fait de manger et de boire propre au Sacrement n'est pas dénué d'effet spirituel sur l'âme. « Je n'ai jamais dit » (ce sont ses propres termes) « de tout le Repas qu'il ne soit qu'une signification ou une simple mémoire de la mort du Christ, mais j'enseigne qu'il est un rafraîchissement spirituel par lequel nos âmes sont nourries de la Chair et du Sang mêmes du Christ jusqu'à la vie éternelle »[36].

D'autre part, si vous nous dites bien que vous consacrez « les offrandes déjà faites afin qu'elles deviennent pour nous le Corps et le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ », vous n'en semblez pas moins, là encore, employer cette phrase – citation du reste assez inexacte de votre premier Livre de prières – au sens où l'employait Cranmer et que ce dernier nous a exposé dans le passage précité. Il ne fait aucun doute que ces deux phrases peuvent se comprendre dans un sens plus catholique. Mais si vous aviez vraiment souhaité attribuer à votre Église la croyance en la Présence objective réelle, il apparaît comme inconcevable que vous ne l'eussiez pas dit de la façon la plus nette, car on est là au cœur même de tout le problème.

48. Question posée aux Archevêques

[36] A Defence, etc., p. 148.

Enfin, de nombreux membres de votre Communion – c'est notoire – ont compris que dans ce passage, vous affirmiez la doctrine de la Présence objective réelle et du Sacrifice reposant sur elle, et c'est ce malentendu à propos de ce vous voulez dire exactement qui nous amène à vous poser la question suivante. Il nous semble que dans la mesure où votre Lettre avait pour objet de bien préciser définitivement la doctrine de votre Église sur la question des Saints Ordres, et où cette question de la Présence réelle et du Sacrifice authentique est au cœur même de notre controverse, nous sommes en droit de vous inviter à dissiper tous les doutes qui se sont exprimés de la manière exposée ci-dessus et à nous indiquer très précisément ce que vous voulez dire au juste.

Si nous avons mal compris ce que vous vouliez dire dans le passage précité, pourriez-vous nous le signaler en toute franchise ? Mais si nous vous avons bien compris, votre réponse équivaudra à une reconnaissance du fait que la Bulle de Léon XIII n'a pas méjugé du caractère de votre ordinal. Il restera, bien entendu, que vous vous êtes démarqué de lui sur bien d'autres points ; mais en ce qui concerne celui qui retient ici notre attention et se trouve être d'ailleurs le plus crucial d'entre tous, il sera bien clair, dès lors, qu'à votre avis comme à celui de Léon XIII, votre Ordinal n'a jamais été destiné à ordonner des prêtres au sens strict du terme, et n'a d'ailleurs jamais été propre à cette fin.

49. Doctrine des Orientaux sur le Sacrifice et le Sacerdoce

Un mot, avant de conclure, sur ce qui vous a beaucoup préoccupés dernièrement. Nous n'avons pas abordé la question de votre accord avec la Communion orientale ou russe, car cela n'était pas directement en rapport avec le sujet de la présente Lettre. Mais nous pouvons signaler qu'en tout ce qui concerne la Présence objective réelle, le véritable Sacrifice propitiatoire ainsi que la nature et l'étendue du Sacerdoce, l'Église sur laquelle règne Léon XIII et la grande Église orientale ou russe ont une seule et même doctrine. Dans sa bulle, Léon XIII cherchait à défendre la doctrine commune à l'Orient et à l'Occident, et vous ne pouvez rejeter la doctrine de Léon XIII sans rejeter aussi celle de l'Orient. Il suffit, à cet égard, de vous renvoyer à ce qu'a dit le Synode de Bethléem (voir Annexe G).

50. En matière de conclusion

Pour conclure cette Lettre, nous nous réjouissons de trouver dans vos propres conclusions tant de choses auxquelles nous sommes en mesure de souscrire. Ainsi, vous voulez « que tous sachent combien [vous avez] de zèle dans [votre] dévotion pour la paix et l'unité », et vous priez pour que « de cette controverse même sortent une connaissance plus complète de la vérité, une plus grand patience et un plus grand désir de paix au sein de l'Église du Christ, Sauveur du monde ». Nous ne pouvons oublier non plus, en lisant ces paroles, qu'à une occasion plus récente et particulièrement frappante, vous avez déclaré que « le but divin de l'unité visible entre les Chrétiens fait partie de la Révélation », sur lequel nous devons – à cette époque – « tout faire pour mettre l'accent ». Voilà, du moins, un terrain sur lequel nous pouvons nous entendre. Nous allons d'ailleurs plus loin que vous, puisque nous croyons fermement que l'unité visible tient à l'essence, et non pas seulement au bien-être de l'Église catholique, mais nous sommes d'accord avec vous pour déplorer le triste spectacle de la division entre les Chrétiens et pour reconnaître qu'elle est à l'opposé du but révélé de Dieu. Nous convenons avec vous également qu'il importe de ne pas se laisser conduire par de simples goûts et inclinations personnels, mais « de se tourner vers Notre-Seigneur Jésus-Christ et d'étudier avec patience ce qu'Il avait l'intention de faire lorsqu'Il a établi le ministère de Son Évangile ». Oh, vienne l'heureux jour où vous pourrez convenir

avec nous que le secret de l'unité visible est à chercher, non pas dans un système qui, au cours de son existence relativement brève, a été une source fertile de divisions, mais bien plutôt dans celui-là même qui est resté ferme à travers les âges, en maintenant les nations ensemble dans une unité assez manifeste pour susciter l'admiration, y compris lorsqu'il ne parvient pas à commander l'obéissance de tous !

Nous sommes les serviteurs de Vos Excellences dans le Christ.

Signé :

Cardinal Herbert Vaughan, Archevêque de Westminster
+ William, Évêque de Plymouth
+ John Cuthbert, Évêque de Newport
+ Edward, Évêque de Nottingham –
+ Edward, Évêque de Birmingham
+ Richard, Évêque de Middlesborough
+ Arthur, Évêque de Northampton
+ John, Évêque de Portsmouth
+ Thomas, Évêque de Hexham & Newcastle
+ William, Évêque de Leeds
+ John, Évêque de Salford
+ William, Évêque de Clifton
+ Thomas, Évêque de Liverpool
+ Francis, Évêque de Southwark
+ Samuel, Évêque de Shrewsbury
+ Francis, Évêque d'Ascalon, A. V. du pays de Galles

En la Fête de saint Thomas, Archevêque de Canterbury et Martyr, 1897

Archevêché de Westminster

A. Les facultés de Jules III (voir p. 10)

La « *Responsio* » laisse entendre qu'il y avait d'autres lettres de Jules III qui auraient du être produites et prises en compte, puisque sans elles il est impossible de savoir quelle règle Pole devait suivre en ce qui concerne les ordres edwardiens : « Où [demande-t-on] sont les facultés accordées à Pole après le 5 août 1553, et avant le 8 mars 1554, dont Jules confirme, dans sa lettre de cette dernière date, qu'elles sont "utilisées librement" en ce qui concerne les Ordres reçus sans aucune irrégularité ou manquement dans la forme usuelle, mais qu'il ne détaille ni ne définit ? Sans ces facultés, les "règles d'action" que Pole devait observer sont imparfaitement connues. » (Section VI.) Cette assertion, toutefois, ne repose que sur une lecture erronée du Bref du 8 mars 1554. La clause en question est la suivante : *« Nos causam tuæ subsistentiæ in eisdem partibus approbantes circumspectioni hue quod […] omnibus et singulis prædictis et quibusvis aliis tibi concessis, et quæ per præcedentes tibi conceduntur facultatibus […] uti possis […] libere uti […] possis, plenam et liberam apostolicam auctoritatem per præsentes concedimus facultatem et potestatem »* (« Approuvant la cause qui vous fait attendre dans ces parties, nous accordons à votre

prudence par la présente l’autorité, la faculté et le pouvoir apostolique entier et libre […] d’utiliser librement la totalité et chacune des facultés susmentionnées, et toutes les autres facultés qui ont pu vous être accordées, et de même celles qui vous sont accordées par la présente ».) Ici, « la totalité et chacune des facultés susmentionnées » sont celles qui sont spécifiées et conférées par la Bulle du 5 août précédent, et c’est à ces facultés et celles qui sont « accordées par la présente » (c’est-à-dire le Bref lui-même) que se réfère directement l’extension du Bref du 8 mars. L’expression « toutes les autres facultés qui ont pu vous être accordées » n’est que la clause de sauvegarde que contiennent généralement les Bulles et autres documents légaux du même ordre. De cette clause elle-même, on ne peut déduire qu’il existe bel et bien de telles « autres facultés », quoique nous ayons d’autres moyens de nous en assurer. Mais nous n’avons aucune raison de supposer que l’une ou l’autre d’entre elles portât sur la question des ordres ; et en tout cas, l’argument que Léon XIII fonde sur les deux lettres de Jules III, prises en conjonction avec les autres instruments susmentionnés, est en soi concluant, indépendamment du soutien que peuvent lui apporter d’autres sources.

B. L’instruction d’Engène IV aux Arméniens (voir p. 20)

Le *« Responsio »* (Section VI) affirme que Léon XIII « semble oublier complètement le Décret d’Eugène, dont il se débarrasse tacitement dans une autre partie de sa lettre ». Il s’agit là d’une allusion au Décret d’Eugène IV en faveur des Arméniens, que ce pape venait d’unir à l’Église lors du Concile de Florence. Le décret en question contient en appendice une Instruction sur les Sacrements extraite des écrits de saint Thomas d’Aquin, où l’on trouve la clause suivante :

> « Le sixième sacrement est celui de l’Ordre, dont la matière est la chose que l’on donne pour conférer l’Ordre. Ainsi, par exemple, l’ordre du presbytérat est conféré par le don du calice contenant du vin et de la patène contenant du pain ; le diaconat par le don du livre des Évangiles […] “La forme du sacerdoce est la suivante : Recevez le pouvoir d’offrir le sacrifice dans l’Église pour les vivants et les morts. Au nom du Père, etc.” ».

À en croire votre *« Responsio »*, alors que dans cette clause, Eugène stipule que le don des instruments et non l’imposition des mains est la matière du Sacrement d’Ordination, Léon XIII, bien qu’il eût perçu que cette décision de son prédécesseur était erronée et qu’il eût pris une décision qui la contredisait, n’eut pas la franchise de reconnaître ouvertement un fait aussi important, mais essaya de le passer sous silence.

Tout cela n’est pourtant que méprise. Léon XIII n’a pris aucune décision qui ne fût en accord avec l’instruction aux Arméniens ; et s’il a gardé le silence sur l’existence de cette Instruction, son silence s’explique aisément : l’occasion d’y faire opportunément allusion ne s’est pas présentée. Comme nous l’avons expliqué, la cause de l’Ordinal Anglican s’est effondrée dès le premier stade, alors que l’Instruction *pro Armenis* ne pouvait l’affecter que si elle atteignait le deuxième stade. En d’autres termes, la premier point à certifier en ce qui concerne l’Ordinal anglican était de savoir s’il contenait au moins une certaine combinaison de cérémonie et de forme attenante qui soit de nature à signifier clairement la grâce à conférer. Sur ce point, l’Instruction *pro Armenis* n’avait absolument aucune pertinence, mais c’était le seul point qui eût besoin d’être examiné, puisque son examen s’achève par la conclusion péremptoire que le rite anglican ne satisfait pas même à ce critère élémentaire. Si, cependant, le rite anglican avait victorieusement franchi ce premier stade en montrant qu’il avait une signification précise, on aurait dû se demander ensuite s’il satisfaisait au second critère, à savoir que sa signification précise devrait être transmise au moyen d’une matière et

d'une forme précises fixées par Notre-Seigneur. C'est ici que l'Instruction *pro Armenis* aurait dû être prise en considération, ainsi que la question de savoir si Notre-Seigneur lui-même a fixé *in specie,* comme disent les théologiens, la matière et la forme de ce sacrement ou s'Il a seulement promis de ratifier ce que déterminerait Son Église.

Cela étant, il n'est pas vraiment nécessaire de nous attarder plus longtemps sur l'Instruction *pro Armenis*, bien qu'il puisse être utile d'expliquer en quelques mots son rapport avec le Sacrement de l'Ordre, tel que l'interprètent les théologiens catholiques. Deux avis ont cours parmi eux quant à sa signification et à ses incidences. Selon certains, son libellé doit être pris au sens propre et implique que le don des instruments est véritablement l'élément essentiel du Sacrement. Ceux qui adoptent ce point de vue, conscients qu'aucun rite oriental ne contient une telle cérémonie – sauf le rite arménien lui-même, qui ne l'a peut-être adopté que par déférence envers l'Instruction – considèrent par ailleurs que Notre-Seigneur Lui-même s'est contenté de prescrire que le rite des Saints Ordres consiste en quelque paroles et cérémonies signifiant distinctement la grâce sacramentelle et qu'Il a laissé la détermination de ces cérémonies, comme Il a laissé celle des paroles, à la discrétion de son Église, une discrétion que celle-ci peut exercer différemment selon les époques et les lieux, comme en fait elle a prescrit la transmission des instruments en Occident, mais non pas en Orient. L'autre opinion quant à la portée de l'Instruction est avancée par ceux qui soutiennent qu'Eugène IV n'aurait jamais pu avoir l'intention de déclarer que la transmission des instruments fût essentielle à la validité du rite, car dans le cas contraire, il aurait dû l'imposer non seulement aux Arméniens, mais aussi aux Grecs, ce qu'il n'a pas fait, bien qu'au même Concile de Florence, il les eût réunis à l'Église après un examen approfondi de tous leurs formulaires et rites. Les théologiens de l'école en question concluent donc que le document qui contient ces mots déroutants n'avait pour autre objet que d'être une instruction pratique montrant ce qui était habituel dans l'Église occidentale et se limitant même en cela aux choses principales. Eugène, en fait, l'appelle une *brevissima formula*, ce qui peut expliquer son silence quant à l'imposition des mains sans que nous en soyons réduits à retenir l'hypothèse brutale que cette cérémonie fût considérée comme d'une importance secondaire. Rappelons-nous aussi que l'Instruction ne fut pas composée à cette époque, mais qu'elle est l'abrégé d'un *opusculum* de saint Thomas très usité à l'époque. Saint Thomas en était donc le véritable auteur, et il ne nous laisse pas le moindre doute quant au fait qu'il considérait l'imposition des mains comme d'une importance égale à celle de la transmission des instruments[37].

Entre ces deux opinions, point n'est besoin de trancher maintenant. Il suffit de dire que la seconde est devenue de loin la plus répandue des deux, mais que dans le doute quant à la véracité de la première, la pratique est et restera probablement de réordonner sous condition dans l'Église occidentale chaque fois qu'il apparaît que la transmission des instruments a été omise. C'est à cette coutume que Léon XIII se réfère dans *Apostolicae Curae* lorsqu'il commente la décision prise dans l'affaire Gordon. Il va donc de soi que la condamnation des Ordres anglicans par Léon XIII ne peut aucunement être attribuée, comme le suggère la clause susmentionnée de la *« Responsio »*, à une violation du Décret concernant les Arméniens. Au contraire, s'il est vrai que ce décret est une définition infaillible et déclare que la transmission des instruments est la seule et unique matière indispensable au Sacrement, il en découle naturellement qu'outre les raisons explicitement avancées par la Bulle, il y avait aussi cette autre raison des plus concrètes d'imposer à toute autorité catholique de traiter les Ordres anglicans comme absolument nuls et non avenus.

[37] *Sum. Theol.* 3', q. xxxvii. art. 5 corp.

C. Résolution de l'affaire abyssinienne de 1704 (voir p. 24)

On prétend qu'en 1704, le Saint-Siège a décidé que les mots *Accipite Spiritum Sanctum*, quand ils sont prononcés lors de l'imposition des mains, suffisent à conférer l'ordination sacerdotale. Certes, si elle était authentique, cette soi-disant décision de 1704 contredirait indubitablement le premier des deux arguments (et celui-là seul) par lequel *Apostolicae Curae* établit l'insuffisance de la forme anglicane ; mais le croire serait méconnaître la nature de ce qui est en jeu. En bref, les faits sont les suivants.

En 1704, le Préfet Apostolique d'Éthiopie fit savoir que le schismatique abyssinien Abouna ordonnait d'une manière fort peu rigoureuse, au mépris du rite traditionnel de son Église. Il ordonnait les candidats par fournées de plusieurs milliers, passant rapidement devant eux, imposant la crosse épiscopale, mais non les mains, sur la tête des candidats au diaconat, et se contentant de réciter les mots *Accipite Spiritum Sanctum* en imposant les mains aux candidats à la prêtrise. Constatant que les prêtres abyssiniens schismatiques étaient parfois reçus dans l'Église Catholique, le Préfet apostolique demanda quelle attitude adopter vis-à-vis de ce type d'ordination. La Congrégation du Saint-Office porta l'affaire devant l'un de ses consulteurs, le Père Damasceno, qui déclara finalement dans l'une des clauses de sa résolution : « L'ordination d'un prêtre par l'imposition des mains et la récitation de la forme telle qu'elle est décrite dans le cas douteux [soulevé] est valide, mais l'ordination du diacre par la seule imposition de la crosse est absolument invalide ». Soumise à Clément XI, cette clause de la résolution du consulteur parut incertaine à Sa Sainteté, qui la rejeta en écrivant contre elle dans la marge *Dilata ad mentem* (« Suspendu pour la raison donnée [en privé]). »[38]

Étant donné que Clément XI a rejeté la résolution du Père Damasceno, on ne peut déduire de celle-ci aucun argument favorable à la position anglicane ; mais par quelque mésaventure inexpliquée, cette résolution s'est retrouvée dans l'appendice du traité de la *Théologie Morale* d'Antoine, où elle est présentée non pour ce qu'elle est réellement, c'est à dire la résolution rejetée d'un consulteur, mais la réponse authentique du Saint Siège lui-même. Et le mal ne s'est pas arrêté là. En 1860, Mgr. Athanasius Jusam, Vicaire apostolique des Coptes, adressa une requête analogue au Saint-Siège pour savoir que faire des convertis ordonnés par les prélats schismatiques des régions concernées. Le texte de cette nouvelle requête figure dans Estcourt, App. XXXIV, et dans *De Hierarchia Anglicana*, App. VI. ; et il nous faut signaler une importante différence entre son contenu et celui de la requête précédente de 1704. Celle de 1860 déclare que le sacerdoce (et non le diaconat) avait été conféré sans imposition des mains, mais seulement avec l'imposition d'une croix en argent et une insufflation, accompagnées de la récitation des mots *Accipe Spiritum Sanctum* ; la réponse du Saint-Office à ce *dubium* fut, comme on aurait pu s'y attendre, que « l'Ordination [conférée] de la manière décrite est invalide », et c'est là l'unique décision rendue alors quant aux ordres coptes. Mais la Congrégation ordonna, à titre de confirmation : « Que l'on donne [au Vicaire apostolique] la réponse, datée du 9 avril 1704, de cette Sacrée Congrégation de la Suprême Inquisition ». La « réponse » en question fut la résolution même de 1704 qui, comme nous l'avons expliqué, était non pas une réponse de la Congrégation, mais rien de plus que le projet de résolution de son Consulteur, qui avait été rejeté. Il s'agissait là, évidemment,

[38] Dans son « Roma e Canterbury » (p. 45), Brandi donne le texte complet de la Résolution du P. Damasceno, ainsi qu'un fac-simile de la clause en question et de la note marginale que Clément XI y a ajoutée. Voir aussi les Appendices xx.à xxiii de F. Brandi, qui contiennent d'autres documents importants sur la question.

d'une bévue, apparemment due à ce que l'on avait accepté l'authenticité de la citation d'Antoine sans avoir procédé préalablement à une vérification suffisante[39].

Or, on ne peut raisonnablement fonder d'argument sur une bévue, d'autant plus que la clause de la résolution qui a valu à celle-ci d'être citée en 1860 était non pas celle déclarant comme suffisante l'imposition des mains avec les mots *Accipe Spiritum Sanctum*, mais celle déclarant comme insuffisante l'imposition de la crosse épiscopale accompagnée de la même formule.

Ces raisons nous autorisent à rejeter la « résolution » abyssinienne comme n'ayant aucun rapport avec la question des Ordres anglicans. L'affaire conserve cependant une zone d'ombre, que nous évoquerons brièvement pour son intérêt historique. Étant donné que le Père Damasceno devait bien connaître les pratiques de l'Église, qui n'offraient aucun précédent à l'acceptation d'une ordination conférée par une forme aussi indéfinie, comment a-t-il pu ne serait-ce qu'écrire que *Accipe Spiritum Sanctum* était une forme suffisante ? N'aurait-on pu s'attendre au moins à ce qu'il préconisât une enquête exhaustive afin de déterminer si la novation surprenante qu'il recommandait offrait toutes garanties ? Or il y a dans les archives de l'Inquisition une « antique relation envoyée à la Suprême Congrégation par le Préfet apostolique des Coptes »[40], qui semble fournir une explication satisfaisante de cette difficulté :

Quand (dit cette relation) il s'agit d'ordonner un grand nombre de candidats – vingt ou trente, par exemple –, l'évêque n'impose pas la main sur la tête de tous, mais l'étend au dessus de leurs têtes sans toucher celles-ci et récite la forme pour tous ensemble. Puis, avant de les communier sous les deux espèces, il prend entre ses mains les joues de chacun et souffle à trois reprises sur le visage et la bouche du candidat, disant en copte « Ci imbneuma csuab », c'est-à-dire *Accipe Spiritum Sanctum*.

Si l'on a attiré l'attention du Père Damasceno sur un mode d'ordination similaire, sa résolution (*« Ordinatio presbyteri cum manuum impositione et formæ prolatione prout in dubio est valida »*) est tout à fait compréhensible, car il aura alors voulu désigner par *« prout in dubio »* l'entièreté de ce rite complexe, et il aura considéré la forme abrégée du rite – avec récitation de l'*Accipe Spiritum Sanctum* – comme suffisante, au sens où elle indiquait précisément qui étaient les candidats auxquels l'extension des mains sans contact se référait.

Et de son *votum* antérieur, qui fut présenté à Clément XI le 14 février 1704, on est peut-être fondé à déduire que notre ecclésiastique avait ce rite complexe à l'esprit, car il y a répondu : *« Quatenus Æthiopes Jacobitarum vel alio ritu utantur in quo eorum sacerdotes et monachi per manuum impositionem ordinentur, eorum ordinatio est valida. »* À cette date antérieure, il supposait donc qu'on avait utilisé une forme analogue à celle qui se trouve dans le Pontifical copte. Mais Clément XI ayant ordonné une enquête complémentaire, le Préfet apostolique envoya le compte rendu (« Nell' Etiopica essendo necessità », etc.) qui, dans l'Appendice XXXIV du Canon Estcourt, est placé en tête de la résolution du 10 avril 1704, sous sa forme publiée. Par conséquent, on peut se demander si le *dubium* auquel le Père Damasceno se réfère dans cette résolution du 10 avril lorsqu'il écrit *« Ordinatio prout in dubio »* etc., était seulement et exclusivement ce paragraphe de l'Appendice du Canon Escourt ou si c'était le *dubium* de sa précédente résolution du 14 février, complété par cette

[39] Voir le *votum* de Franzelin dans « Roma e Canterbury », p. 83.
[40] Brandi, A Last Word on Anglican Ordinations, p. 98.

information additionnelle. La seconde hypothèse semble assez probable en soi, bien que les documents publiés pour l'instant ne la vérifient pas.

Il reste que grâce à ces données, nous pouvons comprendre la réponse, s'appuyant sur le *votum* posé par Franzelin cette année-là, que le Cardinal Patrizi donna dans sa lettre au Cardinal Manning datée du 30 avril 1875[41].

Si l'on examine le rite copte lui-même tel qu'il figure dans les Pontificaux correspondants, il apparaît à l'évidence que les mots *Accipe Spiritum Sanctum* ne constituent pas sa forme entière et que l'on ne peut comprendre le document de 1704, cité à l'appui de votre argumentation (mais qui n'est pas un décret du Saint-Office, ainsi que l'indique le Registre de cette institution) que comme affirmant la validité de l'ordination chez les Coptes, avec l'imposition des mains et la forme contenue dans leur ancien rite.

D. Les formes essentielles des anciens rites d'ordination (voir page …)

Dans chacun des rites reconnus par l'Église catholique, la « forme essentielle » est contenue dans une « prière de consécration » qui accompagne l'imposition des mains ; ces prières, toutes du même type, définissent d'une manière ou d'une autre l'Ordre auquel le candidat est promu et supplient Dieu de lui conférer les grâces nécessaires dans ce nouvel état. Cela peut s'observer dans le tableau suivant, qui cite les clauses pertinentes des prières consécratoires de chaque rite dont on peut raisonnablement prétendre qu'il été reconnu un jour ou l'autre comme suffisant par l'Église catholique, à savoir les rites romain (tel qu'on le trouve dans l'ancien Sacramentaire léonin et qu'il est préservé dans le Pontifical moderne), grec, syro-maronite (qui est aussi celui des syro-jacobites), nestorien, arménien, copte (ou alexandro-jacobite) et abyssinien ; ainsi que l'ancien rite gallican (ou ce que l'on suppose être tel), le rite des Constitutions apostoliques et celui des « Canons de Saint Hippolyte ».

La forme romaine (tirée du Sacramentaire léonin)

Pour le diaconat

Nous Vous prions, ô Seigneur, de jeter un regard favorable sur Votre serviteur, que nous vouons humblement à l'office du diaconat, afin qu'il serve Vos Saints Autels […]

Nous Vous prions d'envoyer sur lui l'Esprit Saint, afin qu'il soit affermi par le septuple don de Votre grâce pour s'acquitter des œuvres de son ministère.

Pour la prêtrise

Nous Vous prions, Père Tout Puissant, d'accorder à Vos serviteurs ici présents la dignité de la prêtrise (*presbyterii*) […] Qu'ils obtiennent de Vous, Seigneur, l'office de la deuxième dignité, afin que celui-ci soit accepté de Vous.

Pour l'épiscopat

Accordez, par conséquent, à Vos serviteurs ici présents, que Vous avez appelés au ministère de la Haute Prêtrise (*summi sacerdotii*), cette grâce que tout ce que signifie l'éclat de l'or […] brille dans leur vie et leur conduite ; accomplissez en ces prêtres (*sacerdotibus*) la

[41] Ap. Gasparri, *De Sacris Ordinationibus*, ii. 244.

perfection (*summam*) de Votre mystère [autrement dit, ministère] […] Accordez-leur le trône de l'épiscopat pour gouverner Votre Église.

La forme grecque

Pour le diaconat

Seigneur, préservez cette homme, qu'il Vous a plu de me faire promouvoir à l'office du Diaconat […] Conférez-lui la grâce qui fut accordée à Votre protomartyr Étienne, le premier appelé au travail de ce ministère (διακονίας), et une foi inébranlable.

Pour la prêtrise

Seigneur, qui avez orné du nom de prêtre (πρεσβυτέρου) ceux qui sont considérés comme dignes de sanctifier en ce grade Votre Vérité, faites, Seigneur de tout, que celui dont il vous a plu qu'il soit promu par moi, reçoive cette grande grâce de Votre Saint-Esprit dans une vie innocente et une foi inébranlable.

Pour l'épiscopat

Seigneur, notre Dieu, qui par Votre apôtre Paul, de grande renommée, avez autorisé une série de grades et d'Ordres pour servir et présider à Vos mystères vénérables et immaculés sur le Saint Autel ; ayant tout d'abord nommé des apôtres, puis des prophètes, puis des docteurs, veuillez, Seigneur de tous, par la venue comme par le pouvoir et la grâce de Votre Saint-Esprit, confirmer cet homme qui a été élu par vote et jugé digne de recevoir le joug évangélique et la dignité pontificale (άρχιερατικ□ ςάξίας) des mains du pécheur que je suis et de celles des ministres et confrères évêques qui se tiennent auprès de nous […] Faites aussi que son pontificat soit sans reproche.

La forme maronite (extraite du *« Ritus Orientales »* de Denzinger)

Pour le diaconat

Seigneur, jetez un regard sur Votre serviteur et envoyez sur lui la grâce du Saint Esprit […] et comme vous avez donné la grâce à Étienne, le premier que vous ayez appelé à ce ministère (διακονίας), faites que Votre aide céleste descende aussi sur Votre serviteur que voici.

Pour la prêtrise

Choisissez-le par Votre grâce, et par Votre miséricorde, promouvez Votre serviteur que voici, qui, à cause de votre grande bonté et du don de votre Divine grâce, se présente aujourd'hui [afin d'être élevé] de l'Ordre des diacres au grade élevé et sublime des prêtres. Accordez-lui, Seigneur, d'exceller par la bonté de sa vie, ainsi que d'approcher de Votre autel et d'y servir sans péché.

Pour l'épiscopat

Veuillez parfaire Votre grâce et Votre don en nous et en votre serviteur et Évêque que voici […] et accordez-lui, Seigneur Dieu, avec l'imposition des mains, qu'il reçoit

aujourd’hui de Vous, l’influx de Votre Saint-Esprit ; et rendez-le digne d’obtenir de Vous la miséricorde de remplir la charge de sa prêtrise et de Vous offrir des sacrifices purs […].

La forme nestorienne (d’après Denzinger)

Pour le diaconat

Seigneur Dieu, qui avez choisi Votre Sainte Église, et y avez élevé prophètes, apôtres, prêtres et docteurs... et y avez placé aussi des diacres pour le service de vos Mystères […] comme vous avez choisi Étienne et ses compagnons, veuillez, Seigneur, selon Votre miséricorde, accorder à présent à Vos serviteurs que voici la grâce du Saint-Esprit, afin qu’ils soient choisis pour être diacres, et puissent servir à Votre Autel […] et briller dans les oeuvres de la justice.

Pour la prêtrise

Grand Dieu de puissance, […] veuillez jeter un regard sur Vos serviteurs que voici, les choisir saintement par la présence intérieure de Votre Saint-Esprit […] et les élire à la Prêtrise, Seigneur Dieu de force, afin qu’ils puissent imposer les mains aux malades et les guérir […] et le coeur pur et la conscience en paix, servir Votre Saint Autel, Vous offrant les oblations de la prière et le sacrifice des confessions […].

Pour l’épiscopat

Grand Dieu […] qui, par le Sang de notre Seigneur Jésus Christ, vous êtes acquis Votre Sainte Église et avez constitué en elle prophètes, apôtres, prêtres et docteurs […] Veuillez, Seigneur, faire briller Votre Face sur Votre serviteur que voici, et le choisir saintement, afin qu’il soit pour Vous un prêtre parfait, qui puisse imiter le vrai Grand Prêtre qui a donné Sa vie pour nous. Donnez-lui le pouvoir d’en haut […] afin qu’en vertu de ce don, il puisse faire des prêtres et des diacres […].

La forme arménienne (d’après Denzinger)

Pour le diaconat

Seigneur Dieu […] qui avez nommé dans Votre Sainte Église des diacres pour la servir […] jetez un regard favorable […] sur Votre serviteur que voici, qui est ordonné aujourd’hui au service de Votre Église […] Donnez-lui le pouvoir et la grâce du bienheureux Étienne, Votre premier martyr et premier diacre, afin que, rempli du Saint- Esprit, il reste sans tache dans le service de votre Sainte Table. (Denzinger)

Pour la prêtrise

Écoutez maintenant, Seigneur, la voix de nos prières, et Votre serviteur que voici, que Vous avez élu et reçu au Sacerdoce et que nous ordonnons ici, affermissez-le dans ce Sacerdoce auquel il est appelé ; […] accordez-lui la grâce Apostolique de faire fuir et de dissiper toutes les maladies mortelles […] d’appeler le Saint-Esprit à descendre des Cieux pour la vie des régénérés […] de consacrer le terrible et Saint Sacrement du Corps et du Sang

de Notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ […] enfin de remplir parfaitement et saintement toutes les oeuvres de son Sacerdoce (Denzinger).

Pour l'épiscopat

La prière d'ordination [épiscopale] est très longue, mais suit les mêmes lignes que celles de l'ordination des diacres et des prêtres et contient la demande :

« Élisez-le d'une sainte élection afin qu'il soit un prêtre parfait […] Revêtez-le de pouvoir afin que […] par le pouvoir de Vos dons, il puisse faire des prêtres et des diacres, des sous-diacres et des diaconesses... Parfaites les âmes de ceux sur qui il est fait Évêque » (D'après « The current Quarterly Paper of the Archbishops' Mission », TheGuardian, 21 avril 1897, p. 600.)

La forme copte (d'après Denzinger)

Pour le diaconat

Faites que Votre face brille sur Votre serviteur que voici […] qui est promu au Diaconat par le vote et le jugement de ceux qui l'ont amené ici. Emplissez-le du Saint-Esprit, de la sagesse et de la puissance saintes, comme Vous avez empli Étienne, le premier diacre et premier martyr […] Faites de lui un ministre de Votre Saint Autel, afin qu'il puisse servir selon Votre bon plaisir dans l'office de diacre.

Pour la prêtrise

Baissez les yeux sur Votre serviteur […] qui est promu au sacerdoce selon le vote et le jugement de ceux-ci. Emplissez-le du Saint-Esprit et de la grâce alors qu'il se tient dans la crainte devant Votre face, afin qu'il dirige Votre peuple avec un coeur pur […] Qu'il puisse accomplir les oeuvres du sacerdoce sur Votre peuple.

Pour l'épiscopat

Déversez le pouvoir de Votre esprit directeur [en grec, « esprit de direction » : [γεμονικον] que Vous avez donné à Vos apôtres en Votre nom. Accordez donc cette même grâce à Votre serviteur […] que Vous avez choisi pour être Évêque, afin qu'il nourrisse Votre saint troupeau. Qu'il ait le pouvoir de pardonner les péchés selon le commandement du Fils Unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de constituer un clergé pour le sanctuaire […]

La forme abyssinienne, copiée par Mgr. Bel d'après des livres abyssiniens et envoyée au Canon Estcourt (Estcourt, App. XXXV)

Pour le diaconat

Envoyez l'esprit de bonté et de vigilance sur Votre serviteur que voici, choisi par Vous pour être diacre dans Votre Église.

Pour la prêtrise

Baissez les yeux sur Votre serviteur que voici ; faites qu'il reçoive la grâce spirituelle et le conseil de sainteté, afin qu'il puisse diriger Votre peuple le coeur pur, de même que Vous avez ordonné à Moïse de choisir des chefs pour Votre peuple élu, et remplissez-le du Saint Esprit que Vous avez donné à Moïse[42].

Pour l'épiscopat

Ô Seigneur, qui n'avez jamais laissé Votre Église sans ministres […] déversez Votre Saint-Esprit sur Votre serviteur que voici, que vous avez élevé à l'Épiscopat afin qu'il veille sur Votre troupeau et qu'il Vous offre la victime acceptable dans l'Église […] et qu'il confère aux prêtres l'Esprit Saint, ainsi que le pouvoir de pardonner les péchés et d'administrer les Sacrements.

L'ancienne forme gallicane (d'après le Sacramentaire gélasien)

Pour le diaconat (conjectural)

Daignez considérer avec une faveur spéciale Votre serviteur que voici, afin que, mis à part pour votre culte, il devienne un ministre pur à Vos Saints Autels, rendu plus pur encore par Votre pardon ; qu'il soit jugé digne du grade de ceux que Vos apôtres choisirent au nombre de sept avec le bienheureux Étienne pour tête et chef.

Pour la prêtrise (conjectural)

Déversez, Seigneur, Votre bénédiction de Votre main (*manum benedictionis tuae*) sur Vos serviteurs que voici, que nous vouons à l'honneur du Sacerdoce […] Qu'ils puissent, pour le service de Votre peuple, transformer (le pain et le vin) en le Corps et le Sang de Votre Fils par leur bénédiction immaculée.

Pour l'épiscopat (perdu)

La forme donnée par les Constitutions Apostoliques[43].

Pour le diaconat

Faites que Votre face brille sur Votre serviteur que voici, élu à Votre ministère (διακονίαν), et emplissez-le du Saint-Esprit et de la sainte puissance, de même que vous avez empli Étienne, Votre proto-martyr.

Pour la prêtrise

Baissez aussi les yeux maintenant sur Votre serviteur qui, par le vote et le jugement de tout le clergé, est admis à l'Ordre des Prêtres, et emplissez-le de l'esprit de la grâce et du

---

[42] Cette forme abyssinienne du sacerdoce est la seule exception dont on puisse dire que le caractère de l'ordre conféré ne soit pas précisé dans la forme essentielle. Mais rappelons qu'elle ne nous est pas parvenue directement par le Pontifical abyssinien, et qu'une expression comme celle des formes du diaconat et de l'épiscopat (« que vous avez élevé au sacerdoce ») a pu se perdre. Quoi qu'il en soit, le Saint-Siège n'a jamais, en aucun cas, reconnu la forme abyssinienne comme suffisante.

[43] Ces deux derniers rites ne nous sont connus que par des vestiges littéraires.

conseil […] de même que vous avez baissé les yeux sur Votre race élue, et ordonné à Moïse de choisir des anciens que Vous avez emplis de Votre Esprit.

Pour l'épiscopat

Accordez en votre nom, ô Scrutateur des Coeurs, à Votre serviteur que voici, choisi par vous à l'Épiscopat, qu'il puisse nourrir Votre saint troupeau et remplir saintement l'office de son Pontificat devant Vous, vous servant jour et nuit... Vous offrant sans tache le pur sacrifice non sanglant que vous avez institué par le Christ.

La forme donnée dans les « Canons d'Hippolyte »

Pour le diaconat

Ô Dieu […] déversez Votre Saint-Esprit sur Votre serviteur […] et préparez-le ainsi que ceux qui Vous servent selon Votre bon plaisir, comme le fit Étienne […] Acceptez tout son service.

Pour la prêtrise

Dieu […] par l'Adam de qui devait descendre une juste race par ce prêtre qu'est le grand Abraham […] baissez les yeux sur Votre serviteur […] accordez-lui Votre force et l'esprit de puissance que Vous avez conféré à Vos saints apôtres ; […] accordez-lui, Seigneur, le Sacerdoce.

Pour l'épiscopat

[Identique à celui du Sacerdoce, à ceci près que le mot « évêque » est substitué chaque fois au mot « prêtre ».]

E. Point de vue des confrères de Cranmer sur la Messe (voir p. …)

Étant donné les positions de Cranmer et le poids de son influence sur la composition et l'autorisation de votre Livre de prières et de votre Ordinal, nous pourrions nous dispenser de rassembler des passages illustrant l'opinion de ses collègues. « Rien, nous dit Strype, ne fut admis dans cette liturgie sans son accord, et rien ne fut rejeté ou empêché [d'y entrer] qu'il ne jugeât digne d'y figurer »[44].

Les lettres de Zürich confirment ce témoignage en de nombreux endroits. Quant aux copies originales de la liturgie, elles sont soit de sa main, soit annotées par lui, et elles lui sont unanimement attribuées. Pourtant, comme il est bon de démontrer à quel point le Livre de prières et l'Ordinal dérivent de ses idées, nous croyons utile de citer quelques-uns des prélats et théologiens qui l'ont aidé à composer ou autoriser ces formulaires et qui nous ont laissé des traces de leurs positions. Ainsi :

[44] Memorials, i. 302.

Nicholas Ridley, qui fut le lieutenant de Cranmer dans cette triste campagne, et dont l'influence ne fut inférieure qu'à celle de son chef, a exprimé à de nombreuses reprises des opinions identiques à celles de Cranmer. On peut mentionner sa Brève Déclaration contre la Transsubstantiation, écrite en prison, qui énonce avec une parfaite clarté ce qui oppose son parti aux Catholiques :

> « Quelle est la matière du sacrement ? Est-ce la substance naturelle du pain ou celle du propre corps du Christ ? [Remarquons qu'il ne reconnaît pas de troisième possibilité.] Lorsque nous aurons jugé de la vérité de cette question et que nous nous serons accordés sur elle, toutes les autres controverses cesseront sans doute. Car s'il s'agit du propre corps naturel du Christ, né de la Vierge, alors en vérité […] il nous faut nécessairement admettre la transsubstantiation, c'est à dire une transformation de la substance du pain en la substance du corps du Christ ; et le sacrement devra dès lors être adoré avec l'honneur dû au Christ Lui-même […] et si le prêtre offre le sacrement, il offrira le Christ Lui-même […]

> « Mais, d'autre part, si […] l'on établit que la substance du pain est la substance matérielle du sacrement ; quoique, en raison du changement de l'utilisation, de la fonction et de la dignité du pain, le pain soit bel et bien transformé sacramentellement en le corps du Christ, comme l'eau baptismale est transformée sacramentellement en la fontaine de régénération, quoique sa substance matérielle reste ce qu'elle était auparavant […] il s'ensuit […] qu'il n'y a qu'une seule substance matérielle dans le sacrement du corps, et de même dans celui du sang ; qu'il n'y a pas de transsubstantiation... [que] donc, pareillement, la substance naturelle de la nature humaine du Christ, qui Lui fut donnée par la Vierge Marie, est au ciel où elle reste aujourd'hui en gloire, et non pas ici, enfermée sous la forme du pain ; que par conséquent, l'honneur divin […] n'est pas dû au saint sacrement […] et enfin, il s'ensuit que le saint corps et le saint sang du Christ, l'un offert, l'autre versé une fois seulement sur la croix pour les péchés du monde entier, ne sont plus offerts dans leur substance naturelle, que ce soit par le prêtre ou en aucune autre manière. »

Ayant ainsi montré que tout cela dépend de la réponse donnée à la question sous-jacente, celle de savoir si le Corps du Christ ou le pain et le vin sont ou non la « substance matérielle du sacrement », il nous présente celui des deux termes de cette alternative qu'il adopte lui-même :

> « J'affirme et dis clairement que le second terme […], j'en suis persuadé, reflète le sens et la signification véritables de la sainte parole de Dieu : c'est à dire que la substance naturelle du pain et du vin est la véritable substance matérielle du saint sacrement des saints corps et sang de notre Christ Sauveur ».

Avant d'en arriver là, cependant, il insère un paragraphe pour protester qu'on ne doit pas accuser ceux qui (comme lui) soutiennent le second terme de nier « simplement et absolument la présence du corps et du sang du Christ » dans le sacrement. S'y expliquant à ce

sujet de la même manière exactement que Cranmer, il prétend croire en une présence par la grâce et au fait qu'une telle « présence » mérite le nom de présence.

Or, direz-vous alors, quel genre de présence reconnaissent-ils, et quel genre nient-ils ? En bref, ils nient la présence du corps du Christ dans la substance de sa nature réelle et assumée, et ils reconnaissent la présence de ce corps par la grâce. C'est à dire qu'ils affirment et disent que la substance du corps et du sang naturels du Christ se trouve seulement dans le Ciel et y restera jusqu'au dernier jour, « […] [mais] par la grâce, dis-je, c'est à dire par le don de cette vie mentionnée en saint Jean – et les propriétés de ce don conviennent à notre pélerinage ici-bas –, le même corps du Christ est ici présent auprès de nous. De même, par exemple, nous disons que le soleil qui, en substance, ne quitte jamais sa place dans les cieux, est présent ici par ses rayons, sa lumière et son influence naturelle lorsqu'il brille sur la terre. Car la parole et les sacrements de Dieu sont, pour ainsi dire, les rayons du Christ »[45].

Cette citation suffit, mais nous avons en plus l'aveu explicite que Cranmer a fait lors de son procès à Oxford et selon lequel il avait été converti de la position luthérienne à la position zwinglienne sur le Sacrement par les arguments de Ridley.

Et contre la doctrine de la Messe, Ridley n'usait pas de dénonciations moins âpres, puisque dans le même ouvrage, il écrit par exemple :

> « Si vous dites […] qu'on ne doit pas recevoir le sacrement du sang qu'il ne soit offert à Dieu le Père, à la fois pour les vivants et les morts, et que seul un prêtre peut faire l'oblation du sang du Christ à Dieu […], appelez cela, mes maîtres, *mysterium fidei*. Mais hélas ! Hélas ! Je crains que ce ne soit devant Dieu le *mysterium iniquitatis*. […] Ce type d'oblation repose sur la transsubstantiation, son cousin germain, et tous deux poussent sur le même terreau. Que le Seigneur veuille arracher de sa vigne […] cette racine amère »[46].

Nous avons aussi les Raisons attachées à l'ordre d'abattre les autels[47], auquelles nous avons déjà fait allusion, car on dit qu'elles ont été composées par Ridley et qu'en tout état de cause, c'est lui qui les a envoyées à son clergé.

Les autres compagnons de Cranmer ont moins écrit, mais les courtes citations qui suivent suffiront à prouver qu'ils étaient d'accord avec leur chef.

William Barlow, Évêque de St. David, écrit en réponse aux mêmes Questions : « L'oblation et le sacrifice du Christ mentionnés dans la Messe sont une commémoration du seul sacrifice du Christ sur la Croix, offert une fois pour toutes », ce qui correspond à son affirmation bien connue – faite à St. David – selon laquelle un laïc désigné par le Roi, sans qu'il soit question des Ordres, devrait être un aussi bon Évêque que lui, sinon le meilleur d'Angleterre ».

---

[45] Works, Parker Society's edition, p. 12 et 13.
[46] *Ibid.* p. 23.
[47] Voir plus haut, p. …

Nicholas Ferrar déclare de son côté : « L'adoration du Sacrement avec l'honneur dû à Dieu, la réserve et les processions eucharistiques ; la Messe en tant que sacrifice propitiatoire pour les vivants et les morts ou qu'oeuvre agréable à Dieu : nous croyons et reconnaissons que tout cela est la doctrine de l'antéchrist ». Cette déclaration fut signée aussi par Hooper et Coverdale, deux autres prélats édouardiens, dont les votes devaient contribuer à faire adopter le Deuxième Livre de prières par le Parlement[48].

Hooper, dans une lettre à Bullinger, écrit que les « sentiments [de Cranmer] concernant l'Eucharistie sont purs et religieux, et similaires aux vôtres en Suisse », et il ajoute : « Il y a ici six ou sept Évêques qui comprennent la doctrine du Christ relative à la Cène avec autant de clarté et de piété qu'on pourrait en souhaiter. » Dans une autre lettre, il donne leurs noms : « Les Évêques de Canterbury (Cranmer), Rochester (Ridley), Ely (Goodrich), St. David's (Ferrar), Lincoln (Holbeach) et Bath (Barlow)[49].

Les susmentionnés étaient les associés épiscopaux de Cranmer. Voici maintenant les paroles des théologiens du parti de Cranmer qui l'ont assisté dans ses réformes liturgiques :

Richard Cox, qui devint Evêque d'Ely sous Elizabeth, écrit : « L'oblation du Sacrifice de la Messe consiste en prières, louanges et actions de grâces et en une commémoration de la Passion et de la Mort du Christ »[50].

John Taylor, qui devint Évêque de Lincoln sous Elizabeth, écrit : « Il n'y a pas à proprement parler d'oblation [dans la Messe], mais certains anciens docteurs et l'usage de l'Église appellent la réception de celle-ci avec les circonstances du moment une oblation, c'est à dire une commémoration et un rappel de l'oblation très précieuse du Christ sur la Croix »[51].

Miles Coverdale, déjà mentionné comme signataire d'une déclaration avec Ferrar et Hooper, mérite d'être signalé à nouveau pour s'être distingué aussi bien par la haute opinion que Cranmer et le parti réformiste avaient de lui que par la violence de ses invectives contre la Messe. En 1550, c'est-à-dire au moment où le Premier Livre de prières et l'Ordinal venaient de paraître, il fut nommé à une commission chargée, entre autres tâches, de punir ceux qui n'administraient pas les Sacrements conformément au nouveau Livre de prières. Ce Coverdale, dans un livre plein de blasphèmes contre la Messe[52], nous dit que le Diable, « en donnant sa fille Idolâtrie […] au Pape et à ses suppôts rasés, ils [le Pape et le Diable] ont ainsi conçu une fille, qui fut mise au monde après bien des années pour détruire la prédication, *Missa* la favorite, la Maîtresse *Missa*, qui dansait coquettement devant les Hérodes du monde, et qui fit emprisonner et décapiter Jean le Baptiste et tous les prédicateurs ». Cette phrase mérite qu'on la cite, car elle témoigne que la préservation ou l'abolition de la Messe était l'enjeu principal du conflit entre les adhérents de l'ancienne religion et le parti de la soi-disant réforme et révision ; elle nous montre, en bref, qu'un auteur récent n'a fait qu'affirmer la vérité (mais non pas toute la vérité) en disant qu'entre l'Église de la pré-Réforme et l'Église

[48] Ap. Bradford, Works, p. 373, Edition Parker's Society.
[49] Original Letters (First Portion), 27 décembre 1549 et 5 février 1550.
[50] Stillingfleet MSS., *loc. cit.*, fol. 11 et 18.
[51] *Ibid.* fol. 13.
[52] On the Carrying of Christ's Cross, Oeuvres, p. 267.

Anglicane, qui est l'enfant de la Réforme, « c'est la Messe qui importe, et c'est la Messe qui fait la différence. »

F. Doctrine des théologiens anglicans postérieurs sur la Sainte Eucharistie en tant que Sacrifice (v. p. …)

Nombreux sont ceux qui croient que les grands théologiens anglicans du dix-septième siècle et du début du dix-huitième enseignaient pour l'essentiel la même doctrine que l'Église Catholique quant au Sacrifice Eucharistique, et les auteurs de la High Church (Haute Église) ont beaucoup insisté sur ce fait supposé. On admet certes que les théologiens antérieurs avaient tendance à trop rejeter, mais on laisse entendre que c'était dû seulement à l'inévitable inclination de l'esprit humain qui, lorsqu'il se révolte avec passion contre un extrême, est porté à se précipiter un peu trop loin dans l'extrême opposé ; et l'on prétend que, dès que la Réforme se fut solidement établie, les théologiens du dix-septième siècle exprimèrent la doctrine de l'Église Anglicane avec la mesure et l'équilibre nécessaires. Voici ce qu'écrit le Dr. Pusey dans le Tract 81 des « Tracts pour notre temps », intitulé « Témoignage des auteurs de l'Église Anglaise postérieure sur la doctrine du Sacrifice Eucharistique » :

> « Les théologiens des seizième et dix-septième siècles ont joué des rôles différents : au seizième, il nous faut chercher l'affirmation forte et large de vérités que le Papisme avait obscurcies, mais souvent sans les modifications qu'appelle cette affirmation et qu'elle reçoit d'autres passages des Évangiles ; au dix-septième, nous avons la parole plus calme et plus profonde d'hommes à qui Dieu a donné la paix après le premier conflit […] une présentation équilibrée et sereine des différentes parties de la foi Catholique ».

Dans ce tract, le Dr. Pusey nous cite les écrits d'une « catena » (suite) de théologiens des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles qui soutiennent indubitablement que l'Eucharistie est un sacrifice, et il est naturel que les partisans de la High Church attachent de l'importance à son témoignage. À l'examen, pourtant, on peut voir que ces auteurs ne vont pas plus loin que la doctrine de l'Archevêque Cranmer, telle qu'on la trouve dans les passages que cite la Lettre ou dans les résumés de Waterland et Newman qui y sont cités de même. En d'autres termes, ils ne vont pas au-delà d'un sacrifice dans lequel ce qui est offert, ce sont les prières et les louanges, les aumônes et l'oblation du peuple ou bien, au mieux, le pain et le vin en tant que symboles représentatifs du Corps et du Sang de Notre-Seigneur. On pourra le constater dans les citations suivantes, dont la plupart proviennent des auteurs en question.

La liste commence avec Guest, dont les opinions sont présentées de façon particulièrement détaillée en raison du rôle qu'il joua dans la révision de l'Article XXVIII sous le règne d'Elizabeth.

Edmund Guest fut un ecclésiastique important du début du règne d'Elizabeth, qui le nomma d'abord Archidiacre de Canterbury, puis Évêque de Rochester. Il était membre de la Commission formée en 1559 pour la révision du Livre de prières d'Edouard VI en vue de la réintroduction de cet ouvrage.

Sous le règne du Roi Edouard, il publia un « Treatise against Privie Mass » (Traité contre la Messe Privée) où l'on trouve le passage suivant :

« Les adeptes des Messes privées sont d'avis que le Christ devrait logiquement être prié et honoré après la consécration, lorsqu'Il est dans les mains du prêtre, car Il y est alors à la fois homme et Dieu, et on ne peut moins Le prier et L'honorer qu'au Ciel. Mais cet argument n'a rien de dialectique ou de formel. Car la présence du Christ en un lieu est sans conséquence pour le fait de L'honorer et de Lui adresser des prières en ce lieu […]. Le Christ est présent dans chaque assemblée pieusement réunie en Son nom, et pourtant nul ne L'honore ni ne Le prie comme se tenant dans l'assemblée religieuse, mais seulement comme étant au Ciel. N'est-Il pourtant pas Dieu partout et, par conséquent, à la Messe ? Néanmoins, nul ne juge qu'Il doive être honoré et invoqué si Son Corps est absent. L'expérience nous le montre bien dans cette partie de la messe qui précède la consécration. Pourquoi donc Sa présence corporelle devrait-elle nous forcer à L'honorer et à Le solliciter dans ladite messe ? Car ce que nous prions et honorons, ce n'est pas Sa présence corporelle en soi, c'est la Divinité qui lui est personnellement alliée et unie. Christ, à la fois Dieu et homme, est présent avec Son Père et le Saint-Esprit au Baptême des nouveaux-nés qui reçoivent la foi. Ils s'incorporent à Lui au moment où ils mangent Son Corps et boivent Son Sang aussi réellement que nous le faisons à Sa Cène. Cependant, nul ne vénère Son corps comme étant présent au Baptême, [bien qu'il n'y soit] pas moins présent qu'à la Cène, et chacun vénère Sa Divinité, soit en elle-même, soit pour la présence de Son Corps. »[53]

Ce passage nous montre que le type de Présence Réelle auquel Guest croyait se trouvait tout autant dans le Baptême que dans la Sainte Eucharistie, et que sa position était celle des ubiquitariens, qui croyaient en l'omniprésence de l'Humanité Sacrée. Un autre passage du même traité indique que, conformément à ces deux croyances, Guest ne reconnaissait aucune efficacité à l'acte de consécration :

« La Consécration (dit-il) est cette partie de la messe où le prêtre prétend consacrer et sanctifier le Corps et le Sang du Christ. C'est là une prétention aussi déraisonnable et invalide que maléfique et détestable, car comment se pourrait-il que le Corps du Christ, qui ne saurait être plus saint et plus parfait qu'il ne l'est déjà, fût consacré par le prêtre ? […] Dans les paroles d'institution de la Cène « Prenez et mangez, ceci est mon corps », les mots « prenez et mangez » ont pour fonction non pas de produire le Corps du Seigneur, mais de le présenter et de l'exposer à ceux qui vont recevoir le Repas du Seigneur. Il est donc évident que le prêtre ne peut ni consacrer le Corps du Christ, ni le produire. Cependant, on peut toujours reconnaître que le ministre consacre et produit non pas le Corps du Christ, mais le pain et le vin consacrés qui les représentent sacramentellement »[54].

Le Traité sur la Messe Privée fut écrit en 1548. En 1559, Guest, l'un des membres de la commission de révision, eut à répondre à des questions posées par Cecil. Ces réponses montrent que sa conception de l'Eucharistie n'avaient nullement changé avec le temps.

L'une de ces questions était la suivante : « Dans la célébration de l'Eucharistie, les prêtres ne devraient-ils pas porter une chape en plus du surplis ? » ; Guest y répondit par la négative :

« On considère que pour le baptême, la lecture, la prédication et la prière, le surplis suffit. Par conséquent, il suffit aussi pour la célébration de la Communion. Car si nous

[53] Life and Character of Bishop Guest. Par H. G. Dugdale, p. 11G
[54] *Ibid.* p. 78.

devions utiliser un autre habit pour celle-ci, cela semblerait vouloir dire que des choses plus hautes et meilleures y sont données que par l'autre service [le Baptême], ce que nous ne pouvons croire. Car par le Baptême, nous revêtons le Christ, dans la parole nous mangeons et buvons le Christ, comme l'écrivent Jérôme et Grégoire, et Augustin dit que la parole est aussi précieuse que ce sacrement : "Celui qui écoute la parole de Dieu avec négligence pèche autant que celui qui laisse délibérément le Corps du Christ tomber à terre" ; enfin, Chrysostome écrit : "Celui qui n'est pas en mesure de communier n'est pas en mesure de prier", ce qui serait faux si la prière n'avait autant d'importance que la Sainte Communion »[55].

Une autre question était « La Prière de consécration devrait-elle être retirée du Premier Livre de Communion [c'est à dire le service du Premier Livre de prières d'Edouard VI] ? ». Cette prière est celle dont on souligne l'importance dans la *« Responsio »* : « Écoutez, Père miséricordieux, nous vous en supplions, et avec Votre Saint-Esprit et Votre sainte parole, veuillez bénir † et sanctifier † Vos dons et Vos créatures de pain et de vin que voici, afin qu'ils soient pour nous le Corps et le Sang de Votre Fils bien aimé, Jésus-Christ, qui, la nuit même où Il fut trahi, etc. ». Dans le Second Livre de prières d'Edouard VI, cette prière fut retirée, par déférence pour les contestations de Bucer et autres, et elle fut remplacée par les paroles suivantes : « Faites que, recevant Vos créatures de pain et de vin que voici, selon la sainte institution de Votre Fils et notre Sauveur Jésus-Christ, en mémoire de Sa mort et de Sa passion, nous participions à Son Corps et à Son Sang, Lui qui, la même nuit, etc. ». Cecil demandait si la deuxième prière devait continuer d'être préférée à la première.

La réponse de Guest est un « oui » sans ambiguïté, dont il donne la justification suivante : « Deux raisons doivent nous porter à désapprouver cette prière : d'une part, elle est jugée si utile à la consécration que celle-ci ne pourrait – paraît-il – se faire sans elle, ce qui n'est pas vrai ; […] d'autre part, elle demande que le pain et le vin soient le Corps et le Sang du Christ, ce qui se rapproche de la transsubstantiation papiste, une doctrine qui a suscité beaucoup d'idolâtrie »[56].

Dans sa Défense de l'Apologie, Jewell écrit :

« N'avons-nous pas de sacrifice extérieur, demandez-vous ? Dites-moi : quel sacrifice le Christ ou ses Apôtres ont-ils jamais ordonné que nous ayons refusé ? […] Nous avons le sacrifice de la prière, le sacrifice des aumônes, le sacrifice de la louange, le sacrifice de l'action de grâces et le sacrifice de la Mort du Christ. On nous enseigne à présenter notre corps comme un sacrifice pur, saint et agréable à Dieu, ainsi qu'à Lui offrir le sacrifice brûlant de nos lèvres. Voilà, nous dit Saint Paul, les sacrifices qui plaisent à Dieu. Voilà les sacrifices de l'Église de Dieu. On ne peut dire de celui qui les possède qu'il est sans sacrifice […] Vous répondrez que nous n'offrons pas réellement le Christ à Dieu Son Père. Mais, Monsieur Harding, ni nous ni vous ne pouvons L'offrir ainsi, et le Christ ne vous a jamais donné pour mission d'offrir un tel sacrifice. C'est avec de telles choses que vous trompez les simples »[57].

L'Évêque Bilson, dans « Subjection and Rebellion », écrit ceci :

[55] Life and Character of Bishop Guest, p. 145.
[56] Life and Character of Bishop Guest, p. 148.
[57] P. II. p. 336. Parker Society's edition

« Ce n'est pas votre Messe privée, qu'ils n'ont jamais connue, c'est le Repas du Seigneur que les Pères appellent unanimement sacrifice, et c'est ce que nous reconnaissons volontiers et enseignons ouvertement […]. Car là, outre les sacrifices de louange et d'action de grâces que nous devons offrir à Dieu pour obtenir notre rédemption et recevoir Ses autres grâces […] outre la consécration de notre âme et de notre corps à Le servir, Lui plaire et Lui être un sacrifice raisonnable, vivant et saint ; outre les dons et les aumônes […], un sacrifice indubitablement très acceptable à Dieu ; outre – dis-je – ces trois sortes d'offrandes incidentes à la table du Seigneur, le repas lui-même est une commémoration publique de ce grand et terrible sacrifice que furent la mort et le sang versé par notre Sauveur […] Cette oblation du pain et du vin, en action de grâces à Dieu et en mémoire de la mort de Son Fils, était une vérité confessée sans le moindre doute dans l'Église du Christ jusqu'à ce que vos scolastiques commencent à déformer aussi bien l'Écriture que les Pères […] »[58].

Dans son « Ecclesiastical Polity » (Des lois de la politique ecclésiale), Hooker écrit :

« Aucun des deux camps ne nie que l'âme humaine est le réceptacle de la présence du Christ [dans l'Eucharistie] […], et le seul doute qui subsiste est de savoir si lors de l'administration du Sacrement, le Christ n'est entier que dans l'homme, ou si son Corps et son Sang sont logés extérieurement aussi dans les éléments consacrés eux-mêmes. Ceux qui défendent cette dernière opinion doivent soit consubstantier et incorporer le Christ aux éléments sacramentaux, soit transsubstantier ces derniers et changer leur substance en la Sienne […] Quoi de plus convenable, clair et facile que, tout comme nous appelons le Christ notre vie, les parties de ce Sacrement soient Son Corps et Son Sang, puisque c'est ce qu'ils sont pour nous qui, en les recevant, recevons par eux ce qui leur donne leur nom ? Le pain et la coupe sont Son Corps et Son Sang, parce qu'ils sont les causes instrumentales dont la réception nous fait participer à Son Corps et à Son Sang. Car de ce qui produit un certain effet, on ne dit pas en vain ou mal à propos qu'il est l'effet même auquel il tend […] Il faut donc chercher la présence réelle du Corps et du Sang du Christ non pas dans le Sacrement, mais dans celui qui reçoit le sacrement avec mérite […] Puisque le sacrifice ne fait désormais plus partie du ministère de l'Église, comment le terme de prêtrise peut-il être employé justement à son propos ? […] Les Pères de l'Église du Christ […] appellent généralement Prêtrise le ministère de l'Évangile en raison de ce qui rapproche l'Évangile de l'antique sacrifice, à savoir la Communion au Corps et au Sang bénis du Christ, bien qu'il n'y ait plus à présent de sacrifice au sens propre »[59].

Overall. – Dans la « catena » de Pusey, Overall est largement représenté, la doctrine qui lui est attribuée étant extraite de « notes écrites dans un Livre de prières communes interfolié, publié en 1619, et dont on pense qu'il fut composé par un ami ou Chapelain de l'Évêque Overall à partir des collections de ce dernier »[60].

On sait, en fait, que les notes sont de Cosin, tantôt issues de sa plume même, tantôt extraites d'oeuvres qui, selon lui, éclairaient le texte du Livre de prières. Il cite occasionnellement des paroles ou pratiques d'Overall, dont il avait été auparavant le

[58] P. 688. Édition de 1585.
[59] Bk. V. chap. lxvii. n. 2, 6 ; chap. lxxviii. n. 2. Édition de 1841.
[60] Voir « Additional Notes on The Common Prayer » dans le Commentaire de Nicholl.

Chapelain[61].

Étant donné que ces notes ne nous donnent l'opinion d'Overall sur aucun point important et qu'on ne peut connaître son opinion en aucune autre manière, nous devons passer sur son nom. Les opinions de Cosin seront citées plus bas.

Andrewes, dont un historien anglican récent écrit qu'il se distinguait « de tous ses compères comme étant le représentant typique de l'Église Anglaise », est très évasif dans ses références à la Présence Objective Réelle et au Sacrifice Eucharistique. Il est clair, néanmoins, qu'il ne soutenait pas à leur sujet une doctrine plus élevée que celle des théologiens mentionnés précédemment, comme on peut le voir dans sa réponse au Cardinal Du Perron. Le Cardinal Du Perron avait énoncé la doctrine de l'Église primitive, avec de nombreuses références aux Pères. En ce qui concerne la Présence Réelle, il avait dit :

> « L'Église Catholique au temps de saint Augustin et des quatre premiers Conciles [était] une Église qui croyait à la présence vraie et réelle et à la manducation orale du Corps du Christ dans le Sacrement, sous et dans les espèces sacramentales […] une Église qui, en tant que telle, adorait l'Eucharistie, non seulement avec des pensées et des dévotions intérieures, mais aussi avec des gestes et des adorations extérieurs, en tant que contenant réellement et substantiellement le Corps vrai et réel du Christ ; car je ne veux pas parler pour l'instant de Transsubstantiation, sujet que je me réserve de traiter à part »[62].

Andrewes consacre cinq pages à sa réponse, où l'on ne peut voir que des arguties et où la seule affirmation dénuée d'ambiguïté est qu'il faut penser que les Pères cités par Du Perron au sujet de l'adoration Eucharistique en tenaient pour la vénération, et non l'adoration, et que « par la grâce de Dieu, nous soutenons que le Sacrement est vénérable et qu'il faut le manipuler et le recevoir avec tout le respect qui convient », mais aussi que « les symboles demeurant ce qu'ils sont, il est facile de savoir qu'on ne peut leur témoigner une adoration Divine »[63].

En ce qui concerne le Sacrifice Eucharistique, Du Perron écrit :

> « L'Église primitive était une Église qui croyait en un sacrifice vrai, plein et entier succédant à lui seul à tous les sacrifices de la loi et constituant la nouvelle oblation du Nouveau Testament, la vénération externe d'adoration parmi les Chrétiens ; en un sacrifice non seulement Eucharistique, mais aussi propitiatoire, par l'application du sacrifice de la Croix ; laquelle [Église], à ce titre, l'offrait à la fois pour les communiants et les non-communiants, pour les vivants et pour les morts »[64].

Du Perron voulait dire par là que l'Église Anglicane était dépourvue d'un tel sacrifice, et l'on remarquera que si, dans sa réponse, Andrewes écrit en effet que son Église croit bel et bien que l'Eucharistie est un sacrifice, il élude totalement la question de la nature de l'Eucharistie et, après sa première proposition, ne parle plus à son sujet que du Sacrifice de la Croix :

---

[61] Voir les Oeuvres de Cosin, vol. v. Preface, Library of Anglo-Catholic Theology.
[62] Voir les Oeuvres d'Andrewes, « Answers to Card. Perron », p. 7, Library of Anglo-Catholic Theology
[63] *Ibid.* pp. 16, 17.
[64] *Ibid.* p. 8.

« 1. Nous avons toujours considéré et considérons toujours l'Eucharistie comme un sacrement et un sacrifice. 2. Un sacrifice n'est approprié et applicable qu'à la vénération de Dieu. 3. Le sacrifice de la mort du Christ a bien succédé aux sacrifices de l'Ancien Testament. 4. Le sacrifice de la mort du Christ est disponible pour les présents, les absents, les vivants et les morts (et même pour ceux qui ne sont pas encore nés). 5. Quand nous disons « morts », nous voulons dire que ce sacrifice est disponible pour les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs et tous les autres (parce que nous sommes tous membres d'un seul corps). Aucun homme ne niera ces choses. 6. Bref, nous soutenons avec saint Augustin (dans le chapitre même que cite le Cardinal) qu'"avant la venue du Christ, la chair et le sang de ce sacrifice étaient promis par le biais de victimes symboliques ; que dans la Passion du Christ, ils nous ont été donnés par la vérité même et que depuis l'ascension, nous les recevons par le sacrement de commémoration" ».[65]

Laud, dans sa Conférence avec Fisher, écrit :

« Tout comme le Christ a offert Lui-même une fois pour toutes un sacrifice complet et suffisant pour les péchés du monde entier, Il a institué et ordonné que soit fait mémoire de ce sacrifice dans un sacrement jusqu'à Son retour. Car au moment de l'Eucharistie et en elle, nous offrons à Dieu trois sacrifices ; l'un par le prêtre seulement : c'est le sacrifice qui commémore celui de la mort du Christ, représentée par le pain rompu et le vin versé ; un autre par le prêtre et le peuple conjointement : c'est le sacrifice de louange et d'action de grâces pour tous les bienfaits et les grâces que nous recevons par la précieuse mort du Christ ; un troisième par chaque homme pour lui seul : c'est le sacrifice que cet homme fait de son corps et de son âme afin de servir le Christ corporellement et spirituellement tout le reste de sa vie, en retour de la bénédiction qui lui a été ainsi accordée »[66].

Et dans son « History of his Troubles » (Histoire de ses malheurs), il écrit :

« Bellarmin […] a raison […] si, par l'oblation du Corps et du Sang du Christ, [il] n'entend rien de plus qu'une commémoration et une représentation du grand sacrifice offert par le Christ Lui-même […] Mais si Bellarmin va plus loin en disant par là que le prêtre offre ce que le Christ Lui-même a offert et ne se borne pas à commémorer cet acte, il se trompe sans rémission »[67].

Mede, auteur d'une œuvre intitulée « Le Sacrifice Chrétien », était considéré comme une autorité en la matière par les théologiens anglicans postérieurs. Il résume sa doctrine en six propositions :

« 1. Le service Chrétien est une oblation, exprimée par cette notion depuis l'antiquité la plus reculée.
2. C'est une oblation d'action de grâces et de prières.
3. Une oblation faite par l'intermédiaire de Jésus Christ, commémoré dans les créatures du pain et du vin.
4. Cette commémoration du Christ, selon la terminologie de l'Église primitive, est aussi un sacrifice.

---

[65] Oeuvres d'Andrewes, Answers to Card. Perron, p. 19.
[66] « Conference with Fisher », Oeuvres de Laud, ii. 339, Library of Anglo-Catholic Theology.
[67] « History of his Troubles », Oeuvres de Laud, iv. 358, Library of Anglo-Catholic Theology.

5. Le Corps et le Sang du Christ, dans ce service mystique, étaient faits de pain et de vin, qui avaient d'abord été offerts à Dieu pour Le reconnaître comme Seigneur de la créature.
6. Ce sacrifice n'est fait qu'en commémoration du sacrifice du Christ sur la Croix, et non pas dans un nouveau don de Son Corps et de Son Sang »[68].

Le seul point qui puisse sembler douteux est le cinquième, mais dans le même volume, l'auteur explique :

« Ils [l'Église primitive] offraient en premier lieu le pain et le vin à Dieu pour Le reconnaître en tant que Seigneur de la créature, puis ils les recevaient à nouveau de Lui au cours d'un banquet, en tant que symboles du Corps et du Sang de Son Fils »[69].

Et plus bas :

« Or donc, le Christ est offert dans ce Repas sacré, non pas hypostatiquement [personnellement], comme le voudraient les papistes (car Il ne fut offert ainsi qu'une seule fois), mais seulement de manière commémorative ; c'est à dire que par ce rite sacré du pain et du vin, nous présentons et inculquons Sa Sainte Passion à Son Père, ou nous attirons Son esprit à elle en disposant devant Lui ses monuments »[70].

Cosin, dans ses Notes sur le Livre de prières interfolié de 1636, écrit :

« Par les anciens comme par nous, la célébration de ce sacrement est appelée sacrifice ; oui, un vrai sacrifice ainsi que nous l'avons expliqué. Premièrement, parce que c'est un rite sensible prenant la place de choses sensibles. Deuxièmement, parce que lors de la célébration, nous avons coutume d'offrir les choses dont on usait dans les sacrifices ou, du moins, que l'on donnait aux ministres de l'Église ou au pauvres et que le langage de l'Écriture appelle des « Sacrifices acceptables à Dieu. » Troisièmement, parce qu'à travers eux, nous rendons grâces à Dieu et nous déversons des prières auxquelles l'Écriture donne le nom de sacrifices. Quatrièmement, parce qu'au moyen de ces prières, la Passion, la Mort et les Mérites du Christ sont offerts à Dieu le Père par la commémoration et la représentation »[71].

On peut aussi appréhender la doctrine de Cosin sur la Présence Réelle à partir de l'affirmation dont il ressort qu'« une expression sacramentelle donne au signe le nom de la chose signifiée, sans le moindre inconvénient », que « par conséquent, […] l'apôtre appelle tout aussi clairement et certainement le pain « Communion du Corps du Christ »[72] et qu'« aucune des Églises Protestantes ne doute de la présence réelle (c'est-à-dire vraie, non imaginaire) du Corps et du Sang du Christ dans le Sacrement »[73]. Il défend cette affirmation par des citations du Livre de prières de sa propre Église : la Confession d'Augsbourg, la Confession de Wittenberg, la Confession de Bohème, l'Accord polonais, la Confession de Strasbourg, la Confession française (protestante), la Confession helvétique, de même que par une citation de Calvin. Or, une Présence Réelle qui était acceptée par tous ces textes

[68] « The Christian Sacrifice », sect. 3, p. 483. Édition de 1648.
[69] *Ibid.* p. 519.
[70] *Ibid.* p. 522.
[71] Note sur les mots « Offer unto Thee any sacrifice ». La note est extraite de Calixtus, un luthérien (De Sacr. Christi, p. xciii), mais Cosin l'a insérée parce qu'elle exprimait ce qu'il souhaitait dire.
[72] « History of Transubstantiation », Chap. I, n. 4, iv. 156, Library of Anglo-Catholic Theology.
[73] *Ibid.* Chap. II. n. 1, p. 157.

protestants n'est évidemment pas le genre de Présence Réelle à laquelle croit l'Église Catholique. Dans l'esprit de Cosin, cette présence était entièrement dissociée même du pain et du vin dès la fin du Service de Communion, comme l'atteste sa note en marge sur les mots « s'il reste du pain et du vin », dans le Livre de prières interfolié de 1638 :

> « Cependant, si par inadvertance, ils consacrent plus qu'ils ne distribuent, pourquoi les curés ne peuvent-ils l'utiliser à leurs fins personnelles, le donner à des enfants (Conc. Matisc. c. 2) ou le brûler (Isych. In Leon.) ? Car bien que le pain et le vin persistent, cependant, après la consécration, le Sacrement du Corps et du Sang du Christ ne persistent pas plus longtemps que ne persiste la sainte action pour laquelle le pain et le sang furent sanctifiés et dont la fin signifie que le pain et le vin retournent à leur usage antérieur »[74].

Hammond se pose la question suivante :

> « Quelle est la pleine importance de ce qui suit dans la deuxième partie de la réponse [du Catéchisme de l'Église] selon laquelle le Corps et le Sang du Christ sont en vérité bel et bien pris et reçus par les fidèles lors de la Cène ? ».

Et il y répond en ces termes :

> « C'est que […] tout comme l'Évêque ou le Prêtre me donne vraiment le pain et le vin sacramentels, de même Dieu, qui est aux Cieux, me donne vraiment ici-bas le Corps et le Sang du Christ, c'est-à-dire le Sauveur crucifié ; non par un mouvement local, mais par une réelle communication non pas à nos dents, mais à nos âmes, nous témoignant et nous transmettant ainsi, ou mettant de la sorte à notre portée les bienfaits de ce Sang et de ce Corps »[75].

Avec une telle conception de la Présence Réelle, il ne pouvait croire qu'en un sacrifice de simple commémoration, ce qu'il affirme effectivement un peu plus haut dans le même Catéchisme :

> « Le fait de rompre et de manger le pain est une communication du Sang du Christ, un sacrifice qui commémore l'offrande de Son Corps faite pour nous par le Christ et nous permet de participer aux bienfaits de ce pain de vie ou nous les communique, ce qui nous renforce et nous confère la grâce. »

Thorndike se distingue des « Caroline divines » [NdT : Nom donné aux théologiens (« divines ») anglicans qui vivaient sous les règnes de Charles 1er et Charles II d'Angleterre, ainsi que pendant l'interrègne (seconde moitié du dix-septième siècle] comme étant celui qui a le mieux compris la doctrine Catholique de l'Eucharistie et qui a essayé de la juger équitablement. Cependant, malgré quelques phrases qui font penser à la doctrine de l'impanation, sa doctrine personnelle était en substance identique à celle des autres. Dans son Épilogue, il découvre quatre modes de sacrifice dans l'Eucharistie, qu'il répartit ainsi brièvement dans ses notes en marge : (1) « dans l'oblation des éléments avant leur consécration » ; (2) « dans l'offrande de la prière pour les hommes de toutes conditions » ; (3) « en ce qui concerne la consécration » ; (4) « dans l'oblation à Dieu du corps et de l'âme des communiants ». On ne peut douter ici que du troisième mode, bien que le fait que Thorndike

---

[74] *Ibid.* p. 356.
[75] Practical Catechism, Works, i. 396, Library of Anglo-Catholic Theology.

considère les trois autres comme étant suffisamment commensurables à celui-ci suffit à montrer qu'il ne peut envisager un sacrifice fondé sur la Présence Réelle Objective. Et en effet, il écrit un peu plus bas :

> « Lorsqu'on attribue le nom de Corps et de Sang du Christ au pain et au vin de l'Eucharistie, tout ce qu'on donne à entendre est que Dieu veut que nous voyions là une conjonction et une union surnaturelles entre le Corps et le Sang du Christ et le pain et le vin, par lesquelles ceux-ci deviennent réellement l'instrument communiquant l'Esprit de Dieu à ceux qui communient ainsi qu'il se doit, tout comme le même Esprit était toujours dans Son Corps et Son Sang naturels »[76].

Jeremy Taylor, dans son traité « Of the Real Presence of Christ in the Holy Sacrament » (De la présence réelle du Christ dans le Saint Sacrement), écrit :

> « La doctrine de l'Église d'Angleterre, et plus généralement des Protestants sur cet article, est qu'après que le ministre des saints mystères a correctement prié, et béni ou consacré le pain et le vin, les symboles sont transformés en le Corps et le Sang du Christ, d'une manière sacramentelle, c'est à dire d'une manière spirituelle réelle ; de telle sorte que tous ceux qui communient dignement reçoivent le Christ par la foi de manière réelle et effective, à toutes les fins de Sa passion : les méchants reçoivent non pas le Christ, mais seulement les symboles, et de plus à leur détriment, parce que l'offre du Christ est rejetée, et ils polluent le sang de l'alliance en l'utilisant comme une chose impie. La conséquence de cette doctrine est la suivante : c'est le pain, et c'est aussi le Corps du Christ. C'est le pain en substance, et c'est aussi le Christ dans le sacrement : et le Christ est donné aussi réellement que les symboles à tous ceux qui sont bien disposés à Le recevoir […] et le Christ nourrit et sanctifie l'âme tout autant que les éléments nourrissent le corps. Il en est de ce sacrement comme de l'autre [le baptême] ; car de même que l'eau naturelle devient la Cuve de régénération, de même le pain et le sang deviennent le Corps et le Sang du Christ ; toutefois, dans les deux cas, la substance première est changée par la grâce, mais reste de même nature »[77].
>
> À la page précédente, il avait écrit :
>
> « Notre expression "présence spirituelle" n'a rien de particulier, sinon qu'elle exclut la manière corporelle et naturelle, ou bien veut dire que la présence n'est pas de cet ordre, mais doit être comprise figurativement, autrement dit non de manière naturelle, mais conformément aux buts et aux modes de l'esprit et des choses spirituelles, dont nous connaissons mieux la façon d'être et d'opérer que la manière dont un chérubin chante ou pense. […] Le Christ est présent spirituellement, c'est-à-dire par effet et par bénédiction, ce qui, en langage vrai, représente davantage la conséquence que la formalité de Sa présence ».

Dans ses « Corruptions of the Church of Rome » (Corruptions de l'Église de Rome), Bull, répondant aux questions de l'Évêque de Meaux, cite l'article du Credo de Pie IV qui décrète que « dans la Messe est offert à Dieu un sacrifice propitiatoire, vrai et convenable pour les vivants et les morts » ; que « dans la très Sainte Eucharistie, il y a vraiment, réellement et substantiellement le Corps et le Sang, ainsi que l'Âme et la Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et qu'il s'opère une conversion de toute la substance […] conversion

---

[76] Epilogue, P. III. Laws of God. Works, torn. iv. pp. 106 &c. Library of Anglo-Catholic Theology.
[77] Works [Oeuvres], ix. 425. Édition de 1822.

que l’Église Catholique appelle Transsubstantiation ». Dans son commentaire, Bull condamne chacune de ces affirmations séparément, ne laissant à quiconque le moindre prétexte pour prétendre qu’il a rejeté uniquement la Transsubstantiation. Il écrit ainsi, sur les deux premiers points :

« Cette proposition [que « dans la Messe est offert à Dieu un sacrifice propitiatoire, vrai et convenable pour les vivants et les morts »], à laquelle est immédiatement annexée celle qui affirme « la présence substantielle du Corps et du Sang du Christ dans l’Eucharistie », ne peut signifier que ceci : que dans l’Eucharistie, le Corps et le Sang mêmes du Christ sont de nouveau offerts à Dieu comme un sacrifice propitiatoire pour les péchés des hommes ; or, cette proposition est impie, car elle rabaisse la satisfaction unique et entière que le Christ fit par Sa mort sur la Croix […] Il est vrai que l’Eucharistie est souvent appelée par les premiers Pères une oblation, un sacrifice (προσφορά, θυσία). Il ne faut cependant pas oublier qu’ils la décrivent aussi comme un sacrifice raisonnable, un sacrifice non sanglant (θυσία λογικ□ καί ἀναίμακτος) ; mais comment pourrait-elle l’être si le Sang même du Christ y était offert à Dieu ? »[78]

Dans son « Christian Priesthood Asserted » (Affirmation du Sacerdoce Chrétien), Hickes écrit :

> « J’espère en avoir assez dit pour montrer que toutes les Églises anciennes croyaient que le pain et le sang étaient la matière propre de l’oblation Chrétienne dans la Sainte Eucharistie, ou bien les choses sensibles qu’elles offraient réellement et croyaient devoir être réellement offertes à Dieu lors de ce saint service pour la fête sacrificielle […] Si je devais définir le Sacrifice Eucharistique, ce serait dans les termes suivants : le Sacrifice Eucharistique est une oblation du pain et du vin instituée par Jésus-Christ pour représenter et commémorer Son sacrifice sur la Croix »[79].

Johnson commence sont traité sur l’Oblation Propitiatoire dans la Sainte Eucharistie en s’excusant d’avoir tu son nom. Il dit l’avoir fait en raison de l’impopularité de la doctrine qu’il défend, puis entreprend aussitôt de rejeter l’accusation de papisme en distinguant entre le sacrifice Catholique et celui des théologiens de la « High Church » anglaise :

> « 1. Les Papistes soutiennent que dans le Sacrifice de la Messe, le Christ entier, Dieu et Homme, est offert hypostatiquement au Père dans la Sainte Eucharistie, et que les hommes doivent Le vénérer comme tel dans les espèces du pain et du vin. Cette doctrine est entièrement rejetée par tous les Protestants, aussi bien ceux qui affirment le Sacrifice Eucharistique que ceux qui le nient.
> 2. Les Papistes affirment la présence substantielle du Corps et du Sang du Christ, sous les espèces du pain et du vin dans la Sainte Eucharistie, ainsi que l’identité de substance des Sacrifices de la Croix et de l’Autel. Mais cette position est niée péremptoirement par ceux de l’Église d’Angleterre qui se déclarent pour l’oblation de l’Eucharistie […] ».

Par ailleurs, il apparaît, selon lui, que :

[78] Pp. 22 &c. Édition de 1813.
[79] Préface de la 3ème édition.

« 1. Ce qui est offert dans l'Eucharistie n'est pas la divinité ou l'âme humaine du Christ Jésus, c'est uniquement Son Corps et Son Sang.
2. Ce qui est offert, c'est Son Corps et Son Sang sacramentels, et non substantiels. »

Et dans son « Unbloody Sacrifice » (Sacrifice non sanglant), il écrit :

« Bien que les anciens crussent que le pain et le vin dans l'Eucharistie étaient le Corps et le Sang, ils croyaient aussi que le pain et le vin étaient le Corps et le Sang non pas naturellement ou substantiellement, mais spirituellement, par la puissance et l'effet. Ainsi le pain et le vin ne sont-ils pas le Corps et le Sang considérés en eux-mêmes, ni seulement en ce qu'ils ressemblent au Corps et au Sang ou qu'ils les représentent ; ils le sont du fait de la puissance invisible de l'esprit, au moyen de laquelle le Corps et le Sang sacramentels sont rendus aussi puissants et efficaces à des fins religieuses que le corps et le sang naturels pourraient l'être s'ils étaient présents. C'est pourquoi l'on parle à cet égard de Corps spirituel et mystérieux du Christ, comme étant ce qu'il est vu par l'oeil interne, non l'oeil externe : par notre foi, notre intellect et notre esprit, non par nos sens. Et c'est là […] une réponse complète aux objections ci-dessus : car bien que le pain et le vin, considérés de manière abstraite, soient effectivement des éléments faibles ; cependant, quand ils sont enrichis par la présence spéciale et les opérations invisibles de l'Esprit, ils sont très efficaces et bénéfiques »[80].

On extrairait sans peine des passages similaires des œuvres d'autres théologiens anglicans, mais il serait difficile d'en recueillir, avant le milieu de ce siècle, qui affirment la Présence Objective Réelle et le sacrifice littéral au sens où l'entend l'Église Catholique. On pourrait cependant citer une autre série de théologiens anglicans qui protestent avec véhémence contre la doctrine sacrificielle atténuée des passages ci-dessus. Hickes et Johnson, par exemple, se plaignent souvent des accusations de papisme que leurs écrits leur ont values. Mais ces accusations étaient assurément absurdes, car lorsqu'on analyse cette doctrine de la « High Church », il apparaît aussitôt que non seulement elle n'était pas « papiste », mais qu'en dehors de la phraséologie employée, elle ne différait pas essentiellement de la doctrine de la « Low Church » (Basse Église) soutenue par les accusateurs eux-mêmes. Il n'y a, en fait, aucun milieu entre la doctrine catholique de la Présence Objective Réelle et la doctrine zwinglienne des purs symboles. Les doctrines intermédiaires, si férocement que les différents partis et sectes aient affirmé leur originalité, ne sont que la doctrine zwinglienne enveloppée d'un brouillard de mots vides de sens. C'est du moins ce qu'il semble. Mais quoi qu'il en soit, on ne peut que conclure que la doctrine sacrificielle des grands théologiens anglicans diffère essentiellement de la doctrine catholique de la Présence et du Sacrifice.

G. Synode de Bethléem sur la Sainte Eucharistie (voir p. …)

Lorsque les grands théologiens anglicans entreprennent de nous présenter leur doctrine sur la Sainte Eucharistie en tant que sacrement et sacrifice, ce qu'il y a de plus remarquable et de plus déroutant, c'est le caractère vague et trompeur de leur langage. Les passages cités dans la dernière annexe semblent permettre d'arriver à une certitude quant à ce que veulent dire leurs auteurs. Mais lorsqu'on ouvre le Tract 81 de Pusey ou, mieux encore, les traités mêmes de ces théologiens, on peut les lire page après page sans jamais parvenir à déterminer si les auteurs croient ou non à la Présence Objective Réelle. Cet étrange phénomène suggère à lui seul un argument digne de considération. Si, comme on le prétend aujourd'hui à leur

[80] « Unbloody Sacrifice », I. 266, Lib. A.-C. Theol.

égard, ces théologiens anglicans affirmaient réellement (substantiellement) la même doctrine de la Présence Réelle et du Sacrifice de la Messe que l'Église Catholique, comment se fait-il qu'étant donné leur indubitable compétence, ils aient été incapables, jusqu'au dernier d'entre eux, d'expliquer leur pensée dans un langage clair et sans ambiguïté ? Pourquoi, par exemple, ne pouvaient-ils parler avec la même précision que le Synode de Bethléem de 1672, dont nous transcrivons ici le 17ème Article, afin qu'on voie que la doctrine eucharistique des grandes Églises Orientales séparées du Saint-Siège est entièrement identique à celle de l'Église Catholique ?

En guise d'explication préliminaire, il suffit de dire que, selon le Dr. Mason Neale, témoin au-dessus de tout soupçon, le traité de St Jean Damascène *De Fide Orthodoxa* fut longtemps « le grand dépôt de l'Orthodoxie orientale, occupant en Orient une position similaire à celle des Sentences en Occident. » Ces Églises n'autorisèrent aucune autre exposition doctrinale avant le dix-septième siècle. Puis, l'invasion de la propagande calviniste en occasionna plusieurs, dont l'une des plus importantes est celle qu'on trouve dans les dix-huit articles du Synode de Bethléem de 1672, adoptés officiellement par le Synode Russe de 1838 moyennant une modification qui ne nous concerne pas.

La partie de ces articles qui porte sur notre question est une traduction en anglais du texte russe de 1838 par le Dr. Mason Neale, les passages entre parenthèses provenant de la traduction en allemand du même texte et des textes grecs originaux effectuée par le Prévôt Maltzew :

> « Nous croyons que le très saint Mystère de l'Eucharistie Divine, que nous avons compté ci-dessus comme le quatrième, est ce Mystère que le Seigneur institua la nuit où Il se livra pour la vie du monde. Car lorsqu'Il eut pris le pain et l'eut bénit, Il le donna à Ses disciples et apôtres, disant : "Prenez, mangez, ceci est mon corps". Et quand Il eut pris la coupe, Il fit une action de grâces, disant "Buvez-en tous : ceci est Mon Sang qui est versé pour vous en rémission des péchés". Nous croyons que lors de la célébration de ce Mystère, Notre-Seigneur Jésus-Christ est présent, non pas d'une manière figurative ou imaginaire, ni par quelque excellence de la grâce, comme dans les autres Mystères, ni par une simple présence, comme certains Pères l'ont dit du Baptême, ni par impanation, ni par l'union substantielle [Maltzew : « de telle sorte qu'il y ait union hypostatique »] de la Divinité du Verbe avec le pain qui est déposé sur l'Autel, comme les luthériens l'expliquent [en grec : « le pensent »] misérablement [Maltzew : « indignement »] dans leur ignorance, mais réellement et véritablement ; de telle sorte qu'après la consécration du pain et du vin, le pain est transformé, transsubstantié, transmué en le vrai Corps et Sang de Notre Seigneur, qui naquit à Bethléem de la très pure Vierge, fut baptisé dans le fleuve Jourdain, souffrit, fut enseveli, ressuscita, monta au ciel, est assis à la droite du Père, reviendra à nouveau dans les nuées du ciel ; et le vin est transsubstantié en le vrai Sang du Seigneur, qui fut versé pour la vie du monde quand Il souffrit sur la Croix.
>
> « De plus, nous croyons qu'après la consécration du pain et du vin, le pain et le vin ne demeurent plus [grec et Maltzew : « la substance du pain et du vin ne demeurent plus »], mais le Corps et le Sang de notre Seigneur, sous l'apparence et la forme du pain et du vin [le grec ajoute : « c'est à dire, sous les accidents du pain »]. De plus, nous croyons que ce Corps et ce Sang très purs de notre Seigneur sont distribués, et entrent dans la bouche et l'estomac des communiants, qu'ils soient pieux ou impies. À

ceci près qu'aux pieux, ils procurent la rémission des péchés et la vie éternelle, alors qu'au impies, ils préparent la condamnation et les tourments éternels […]

« De plus, nous croyons que le Corps et le Sang du Seigneur doivent être spécialement honorés et vénérés par le culte Divin. Car la vénération que nous devons à Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même, nous la devons aussi au Corps et au Sang du Seigneur [Maltzew : « car la vénération que nous devons au Seigneur (ou à la Sainte Trinité) est une avec celle que nous devons au Corps et au Sang du Seigneur »].

« De plus, nous croyons que c'est un sacrifice véritable et propitiatoire pour tous les vivants [Maltzew : « les bons »] et les morts [Maltzew : « et pour le bien de tous »], comme le disent expressément les prières appartenant à ce Mystère qui ont été livrées à l'Église par les Apôtres, selon le commandement que leur en avait fait le Seigneur [pour le salut de tous].

« De plus, nous croyons que ce sacrifice (c'est-à-dire ce qui est conservé dans les saints récipients afin de donner la communion aux morts), aussi bien avant qu'il soit administré dès après sa consécration qu'après avoir été reçu, est le vrai Corps du Seigneur, et ne diffère aucunement de Son Corps ; de telle sorte qu'avant d'être reçu après la consécration, pendant la réception et après la réception, il reste le vrai Corps du Seigneur. De plus, lorsque nous employons le mot transsubstantiation (μετουσίωσις), nous ne pensons aucunement qu'il explique la manière dont le pain et le vin sont convertis en le Corps et le Sang du Seigneur, car cela est totalement incompréhensible, sauf à Dieu seul, et toute tentative de le comprendre ne peut être que motivée par l'irrévérence et l'impiété ; mais nous voulons dire qu'après la consécration, le pain et le vin sont transformés en le Corps et le Sang du Seigneur, non pas figurativement ou symboliquement, ni par une grâce extraordinaire qui leur serait attachée, ni par la communication ou la descente de la divinité seule du Fils Unique – pas plus que des propriétés accidentelles du pain et du vin ne sont convertis en des propriétés accidentelles du Corps et du Sang du Christ par quelque changement ou mélange ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, le pain devient (γίνεται) vraiment, réellement et substantiellement le vrai Corps du Seigneur et le vin le vrai Sang du Seigneur »[81].

Il n'importe nullement, aux fins du présent débat, que l'on préfère dans cette déclaration la variante du Dr. Neale ou celle du Prévôt Maltzew, le russe ou le grec. L'autorité du Prévôt Maltzew, éminent théologien de l'Église Russe, est nécessairement supérieure à celle du Dr. Neale, et son interprétation, bien qu'elle tende à montrer que les différences entre les textes grec et russe sont superficielles, se recommande aussi comme étant la plus correcte du point de vue théologique. Pourtant, la seule question qui puisse être affectée par les variantes est de savoir si ces Églises Orientales acceptaient la doctrine de la Transsubstantiation, la version du Prévôt Maltzew indiquant que oui, et celle du Dr. Neale ayant quelque peu tendance à glisser sur ce point. En ce qui concerne la Présence Objective Réelle, le vrai Sacrifice Propitiatoire et le vrai Sacerdoce – doctrines sur lesquelles repose la question de la validité de l'Ordinal –, l'enseignement de ce Synode de Bethléem, quoi que nous pensions des quelques variantes, est identique à celle du Saint Siège et contraste

[81] Pour la traduction du Dr. Neale, voir son « History of the Eastern Church » (Histoire de l'Église orientale), Gen. Introd. vol. ii. p. 1173 ; pour celle du Prévôt Maltzew, voir son « Liturgien der Orthodox Katholischen Kirche » (Liturgie de l'Église Catholique Orthodoxe), p. 219 ; pour le texte grec, Kimmel, Mon. Fid. Eccl. Orient i. p. 458.

nettement avec celle des grands théologiens anglicans telle que la montrent les citations de l'Annexe F.

On ne peut non plus nier l'autorité de ce synode organisé au sein de l'Église Russe, car à cet égard, le Prévôt Maltzew, dans une œuvre publiée l'été dernier[82] et dédiée à M. Pobedonoszew, Procurateur du Saint Synode, s'exprime ainsi :

> « Deux théologiens anglicans, le Professeur Collins et M. Birkbeck, dans une brochure publiée à Londres en 1897 et intitulée « Cardinal Vaughan and the Russian Church » (Le Cardinal Vaughan et l'Église Russe), ont avancé que l'Église Russe n'acceptait pas la doctrine exprimée dans le texte grec original des Décrets des Pères Orthodoxes [c'est-à-dire au Synode de Bethléem] et selon laquelle la substance (ούσία) du pain et du vin est transformée en la substance du Corps et du Sang du Christ alors que les accidents du pain subsistent […]. Mais il n'est pas permis à une Église particulière, telle que l'Église Russe, de s'écarter en aucun point, qu'il soit essentiel ou d'importance minime, de la doctrine contenue dans les Confessions officielles de l'Église Orientale Orthodoxe tout entière, dont le texte est sanctionné par l'autorité des Très Saints Patriarches. Les doctrines qui y sont contenues sont sans exception des dogmes immuables du magistère infaillible de la Sainte Église, de ce magistère qui est inspiré par l'Esprit Saint et exercé par la hiérarchie divinement instituée, et de cette Église qui ne peut ni tromper ni être trompée. En ce qui concerne la totalité de ces dogmes, toutes les Églises Orthodoxes particulières sont absolument d'accord, et tout écart, même minime, à ces Confessions (la *Confessio Orthodoxa* [de 1643], les Décrets des Patriarches Orthodoxes [de Bethléem, 1672] et le Grand Catéchisme Chrétien [« Long Christian Catechism »] de l'Église Orientale Catholique Orthodoxe [de 1838]) ne sont rien d'autre que des hérésies ».

Mais dans la même œuvre récente, ce théologien russe typique va encore plus loin. Non seulement il affirme qu'un énoncé doctrinal en parfait accord avec l'enseignement d'*Apostolicae Curae* est d'une autorité inattaquable, mais il prononce sur l'enseignement correspondant de la Communion anglicane le même jugement que Léon XIII. Envisageant la question d'une réunion possible entre sa propre Église et les autres Communions chrétiennes, il pose le principe que son Église peut considérer comme possible une réunion avec toutes celles qui ont préservé la *successio apostolica*, à condition seulement qu'elles soient prêtes à renoncer à toute doctrine qui soit actuellement en désaccord avec elle. Il énumère ensuite les Églises dont il considère qu'elles ont conservé la *successio apostolica*, et ce sont les « Églises orientales (comme par exemple les Églises éthiopienne, copte, syrienne, arménienne, etc.) et romaine ». À cette liste d'Églises anciennes, il ajoute, comme appartenant peut-être à la même catégorie, les « Vieux Catholiques » d'Allemagne. Puis, passant aux Communions protestantes, il les exclut toutes de la liste comme étant dépourvues de la *successio apostolica*, et il parle en ces termes de la Communion anglicane :

> « À cet égard, l'Église anglicane (High Church) ne fait pas exception [parmi les communions qui trouvent leur origine dans la « Réforme »]. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer par ailleurs [dans son « Dogmat. Erörterungen », pp. 36-40], elle est également dénuée de la *successio apostolica*, l'ordination des prêtres selon l'enseignement de cette Église n'étant pas considéré comme un sacrement, et les fonctions les plus essentielles du sacerdoce, en raison de sa doctrine irrégulière sur

[82] «Bitt-, Dank- und Weihe-Gottesdienste der Orthodox-Katholischen Kirche des Morgenlandes », p. ci.

l'Eucharistie, n'étant pas exercées en son sein. C'est d'ailleurs ce que le présent Pape, malgré son enthousiasme pour l'union des Églises, s'est trouvé contraint de déclarer, s'accordant ainsi avec une déclaration des Évêques Vieux Catholiques de Hollande de 1874 »[83].

Au nom de sa communion, le Prévôt Maltzew ajoute des mots qui expriment exactement l'attitude de l'Église Catholique envers toutes les tentatives bien intentionnées d'établir la réunion sur de mauvaises bases.

> « L'Église Orthodoxe Orientale ne cherche pas à attirer à elle des multitudes qui ne sont pas prêtes à accepter la vérité Orthodoxe dans sa totalité, telle que l'Église Orthodoxe l'enseigne, et qui, une fois cette union opérée, continueraient d'aller leur propre chemin, n'introduisant inévitablement rien d'autre chez les Chrétiens Orthodoxes que l'incertitude et la confusion […] [Néanmoins] la Sainte Église ne se détourne pas froidement des personnes qui appartiennent à ces autres confessions avec lesquelles elle juge impossible de se réunir. Dans leur cas, elle ne place aucun obstacle à leur conversion ».

H. Brève liste d'ouvrages récents

La brève liste suivante de brochures et livres récents sera utile à ceux qui désirent approfondir la question de l'invalidité des Ordres anglicans :

« The Question of Anglican Ordinations », Canon Estcourt. 1853.
« The Anglican Ministry », A. W. Hutton. 1879.
« Reasons for rejecting Anglican Orders », Rev. Sydney F. Smith, S.J. Catholic Truth Society, 1895.
Articles dans « The Tablet », Right Rev. Monsignor Moyes, D.D. 2 février - 25 mai et 21 septembre - 21 décembre 1895.
(Les textes ci-dessus furent publiés avant la Bulle *Apostolicæ Curæ*).
« The Pope and the Ordinal », Rev. A. Stapylton Barnes. Robert Browning, 1896.
« A Last Word on Anglican Orders », Rev. S. M. Brandi, S.J. Burns and Oates 1897.
(Les textes ci-dessus furent publiés avant la parution de la « *Responsio* » des archevêques).
Articles dans « The Tablet », Right Rev. Monsignor Moyes. 13 février - 17 juillet 1897. Ces articles et ceux de 1895 qui précèdent seront incorporés dans une œuvre qu'il prépare en vue de sa publication.
« Tekel », Rev. Luke Rivington, D.D. Deuxième édition, augmentée et révisée, Catholic Truth Society, 1897.
« Roma e Canterbury », Rev. S. M. Brandi. Roma, « Civiltà Cattolica », 1897.
« No Sacrifice – no Priest », Rev. A. Stapylton Barnes. Catholic Truth Society, 1897.

[83] *Op. cit.* p. cli.

Table des matières

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 27 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Pourquoi la Direction de la FSSPX ne tient-elle pas compte de la prudence de son fondateur, Mgr Lefebvre ?

Dans *Fideliter,* quelques jours avant sa mort, Mgr Lefebvre déclarait : *« … Ces réflexions du Cardinal Ratzinger sont absolument insensées… Il est donc impensable que nous acceptions cette hiérarchie ou que nous collaborions avec elle »*

Nous donnons ici la traduction d'un article de *Traditio.com*, **site américain de très forte audience Outre-Atlantique**.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Traduction du texte de Traditio.com

Why Doesn't the SSPX Leadership Heed the Wisdom of Its Founder?

http://www.traditio.com/comment/com0609.htm

Pourquoi la hiérarchie de la FSSPX ne tient-elle aucun compte de la sagesse de son fondateur ?

Origine : les Abbés

Monseigneur Marcel Lefebvre (1905-1991) a émis quelques mois avant sa mort l'avertissement suivant :
« *Il est donc impensable que nous acceptions cette hiérarchie* [celle de l'Église conciliaire] *ou que nous collaborions avec elle* »

Monseigneur Lefebvre, fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX), avait l'art d'appeler un chat un chat. Ainsi appelait-il Vatican II « la Troisième Guerre mondiale du vingtième siècle ». Lorsque, au matin du 30 juin 1988, jour où devait avoir lieu le sacre de quatre évêques traditionalistes pour la Fraternité, Jean-Paul II a envoyé à Écône sa voiture personnelle et son chauffeur pour demander à Mgr Lefebvre de venir lui parler à Rome, ce dernier répondit qu'il y avait eu un temps pour parler, mais que c'était trop tard.

L'archevêque connaissait très bien la politique et les hommes d'Église du Vatican, et il a connu personnellement le cardinal Ratzinger au moment de Vatican II. **Voici ce qu'il déclarait à *Fideliter,* le magazine de la Fraternité, à la fin de 1990, quelques jours avant sa mort :**

Fideliter. Depuis les sacres épiscopaux de juin 1988, il n'y a plus eu de contacts avec Rome ; mais ainsi que vous nous l'avez dit, le cardinal Oddi vous a téléphoné pour vous dire : « *Nous devons parvenir à un arrangement. Faites une petite excuse au pape, et il sera prêt à vous accueillir* ». Dans ces conditions, pourquoi ne pas essayer cette ultime démarche, et pourquoi cela vous semble-t-il impossible ?

***Monseigneur Lefebvre*. C'est absolument impossible dans le climat actuel à Rome, qui empire. Nous ne devons nous faire aucune illusion. Les principes qui dirigent à présent l'Église conciliaire sont de plus en plus ouvertement contraires à la doctrine catholique.**

De son côté, le cardinal Ratzinger, en présentant un long document sur les relations entre le Magistère et les théologiens, déclare « *pour la première fois avec clarté* » que « ***les décisions du Magistère ne constituent pas forcément le dernier mot sur la matière considérée*** », mais qu'elles sont « *une sorte de disposition provisoire… l'essentiel reste stable, mais certains aspects sur lesquels influent les circonstances du moment peuvent appeler des rectifications supplémentaires. À cet égard, il est permis de citer les déclarations des papes du siècle dernier* [le dix-neuvième]. *Les décisions antimodernistes ont rendu un grand service* […] ***mais elles sont à présent dépassées***. » Et voilà, le modernisme est un chapitre clos ! **Ces réflexions du cardinal Ratzinger sont absolument insensées**.

Enfin, le pape [Jean-Paul II] est **plus œcuménique que jamais**. Toutes les fausses idées du Concile continuent à se développer et sont réitérées avec de plus en plus de clarté. Elles apparaissent de plus en plus au grand jour. **Il est donc impensable que nous acceptions cette hiérarchie ou que nous collaborions avec elle.**

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 27 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Qu'il y a-t-il derrière l'*Institut du Bon Pasteur* ?

Une arme pour affaiblir la FSSPX et forcer la signature

Nous donnons ici la traduction d'un article de *Traditio.com*, **site américain de très forte audience Outre-Atlantique**.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Traduction du texte de Traditio.com

What Is Really Behind the New "*Indult*" Good Shepherd Institute?

http://www.traditio.com/comment/com0609.htm

Le 8 septembre 2006, comme le Réseau TRADITIO l'a déjà signalé, Le néo-Vatican a créé, à Bordeaux, un nouveau groupe « indult » (français) baptisé « Institut du Bon Pasteur » ; il a nommé l'abbé Philippe Laguérie Supérieur de ce groupe, composé de cinq prêtres ex-membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, qui ont prêté allégeance au *Novus Ordo* et marqué leur acceptation de Vatican II.

En septembre 2004, Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la FSSPX, avait exclu de celle-ci l'abbé Philippe Laguérie (affecté naguère à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris) pour avoir organisé une révolte contre lui. L'abbé Laguérie était à la tête du combat pour la reddition à la néo-Rome avant même que Mgr Fellay n'engage de son côté, en août 2005, des négociations en vue de cette reddition. Apparemment, Laguérie était considéré comme un « franc-tireur », car il travaillait dans le même sens que Fellay, mais indépendamment de lui. La FSSPX déteste l'indépendance ! Les quatre autres prêtres du groupe, exclus à leur tour de la Fraternité en 2005, sont **tous des ultra-libéraux, tel l'abbé de Tanouärn, qui accepte les erreurs de Vatican II concernant la prétendue liberté religieuse**.

Cette aile ultra-libérale de la FSSPX a donc été reçue par le néo-Vatican en tant que « partie de la FSSPX s'étant déjà réconciliée avec Rome ». Le néo-cardinal Hoyos, de la Commission « indult » du néo-Vatican, est censé venir à Bordeaux début octobre 2006 **afin d'y ordonner comme prêtre « indult » le diacre Prieur**, âgé de soixante ans, que Mgr Lefebvre avait refusé d'ordonner parce qu'il le jugeait trop instable pour être prêtre. En outre, **Hoyos lui-même est sous le coup des mêmes doutes que Benoît-Ratzinger pour ce qui est de la validité de son sacre**, car il n'a été fait évêque (du *Novus Ordo*) qu'en vertu d'une « ordination », non d'une consécration effectuée dans le rite traditionnel.

Une chose est certaine : la néo-Rome a lancé, en complicité avec la faction libérale de la FSSPX, une opération de grande envergure afin de récupérer ou détruire la Fraternité. Si Fellay refuse de signer, elle poussera en avant Laguérie et son Institut du Bon Pasteur pour attirer à elle les prêtres et les séminaristes de la Fraternité et briser cette dernière. En même temps, l'abbé Schmidberger, ancien premier assistant du Supérieur, poussera Fellay à signer, malgré l'opposition des trois autres évêques. À ce propos, nous avons reçu des informations dont il ressort qu'à l'instar de Mgr Williamson, Mgr Tissier de Mallerais ne signera jamais une reddition et s'écarte de plus en plus de la position de Fellay

---

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mercredi 27 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Les liens maçonniques de Lajolo-LAGI rendus trop visibles par le « *Courrier de Rome* », Ratzinger le limoge

La divulgation de la présence de Lajolo-LAGI sur la liste des francs-maçons de 1978 publiée par le *Courrier de Rome* (FSSPX) a entraîné son limogeage du poste de « *Ministre des affaires étrangères* » du Vatican

Le 7 juin 2006 un site vaticaniste italien présentait le Secrétaire aux relations avec les Etats (Ministre des affaires étrangères du Vatican), Monseigneur Giovanni Lajolo, comme l'un des hommes importants sur qui Ratzinger entendait s'appuyer pour sa « nouvelle Curie »:

> *« ROME, 7 juin 2006 – la nouvelle curie de Benoît XVI n'est pas seulement constituée de promus et de démis.* ***Elle est formée aussi d'archevêques et cardinaux qui ont fait fermement leurs****, dans leur domaine de compétence,* ***les nouveaux axes promus par le pape joseph Ratzinger pour la direction de l'Eglise.***
>
> *L'un d'entre eux n'est autre que* ***l'archevêque Giovanni Lajolo, secrétaire aux relations avec les états, qui constitue le ministère des affaires étrangères.***
>
> *Pour ce qui est de* ***l'archevêque Giovanni Lajolo****,* ***son alignement croissant avec la vision de Benoît XVI*** *est rendu patent en observant la chronologie de ses actes et discours en tant que ministre des affaires étrangères du Saint Siège, se démarquant progressivement de la « realpolitik » privilégiée par le Secrétaire d'Etat Angelo Sodano.*
>
> *Parmi ses discours, celui que Lajolo a délivré le 17 mai à la session de la Congrégation pontificale pour la pastorale des migrants consacrée à l'Islam reste exemplaire.*
>
> ***Lajolo a placé au centre de son discours la liberté religieuse****, réclamant sa réciprocité et son respect intégral, tant dans les pays à majorité musulmane que dans les pays à majorité chrétienne.*
>
> *Et il a souligné qu'une telle liberté devait être respectée et défendue en particulier en faveur de ceux qui, nés musulmans et parvenus en occident s'étaient convertis à la Foi chrétienne, prenant le risque de « sérieuses pressions, n'excluant pas des menaces de mort pour les femmes, de la part de leurs familles ou même de la part de services secrets ou des fonctionnaires des ambassades de leurs pays d'origine »*
>
> *C'est ici que* ***le discours de Lajolo constitue ce qui peut être compris comme le sixième et septième changement décrits par Kasper.*** *Ils décrivent à l'avance avec précision la nouvelle géopolitique de l'Eglise face à l'Islam,* ***d'une part la laïcité fondée sur la reconnaissance du caractère central de la personne****, d'autre part sur ce que Benoît XVI avait exprimé devant les représentants musulmans à Colony le 20 Août 2005. »*[1]

Lajolo vient d'être remercié par le même Raztinger dans un communiqué du **15 septembre 2006**. Il est « *promu* » dans ce qui s'apparente à un placard, le poste de gouverneur de la Cité du Vatican. Et il est remplacé par Mamberti[2].

> *« CASTEL GANDOLFO (Italie), 15 sept 2006 (AFP) - Le pape Benoît XVI a choisi vendredi un Français, Mgr Dominique Mamberti, pour remplacer l'Italien Giovanni Lajolo au poste de "ministre des affaires étrangères" du Saint-Siège, a-t-il annoncé lui-même à la hiérarchie catholique. »*

[1] http://www.chiesa.espressonline.it/dettaglio.jsp?id=71323
[2] http://212.77.1.245/news_services/bulletin/news/18797.php?index=18797&lang=fr

• **NOMINA DEL PRESIDENTE DELLA PONTIFICIA COMMISSIONE PER LO STATO DELLA CITTÀ DEL VATICANO E DEL GOVERNATORATO DELLO STATO DELLA CITTÀ DEL VATICANO**

A conferma di quanto pubblicato il 22 giugno 2006, il Papa ha accettato le dimissioni dell'Em.mo Card. Edmund Casimir Szoka dall'incarico di Presidente della Pontificia Commissione per lo Stato della Città del Vaticano e di Presidente del Governatorato dello Stato della Città del Vaticano, secondo il medesimo can. 354 del Codice di Diritto Canonico, ed ha nominato ai suddetti incarichi S.E. Mons. Giovanni Lajolo, Arcivescovo tit. di Cesariana, finora Segretario della Sezione per i Rapporti con gli Stati della Segreteria di Stato.

S.E. Mons. Giovanni Lajolo

È nato a Novara (Italia) il 3 gennaio 1935.

È stato ordinato sacerdote il 29 aprile 1960, incardinato a Novara.

È laureato in Diritto Canonico.

Entrato nel Servizio diplomatico della Santa Sede nel 1970, ha prestato la propria opera presso la Rappresentanza Pontificia in Germania e in seguito presso il Consiglio per gli Affari Pubblici della Chiesa.

È stato nominato Segretario dell'Amministrazione del Patrimonio della Sede Apostolica, e Arcivescovo tit. di Cesariana, il 3 ottobre 1988. Ha ricevuto la consacrazione episcopale il 6 gennaio 1989.

È stato nominato Nunzio Apostolico nella Repubblica Federale di Germania il 7 dicembre 1995.

È stato nominato Segretario della Sezione per i Rapporti con gli Stati della Segreteria di Stato il 7 ottobre 2003.

Conosce l'inglese, il francese e il tedesco.

[01268-01.01]

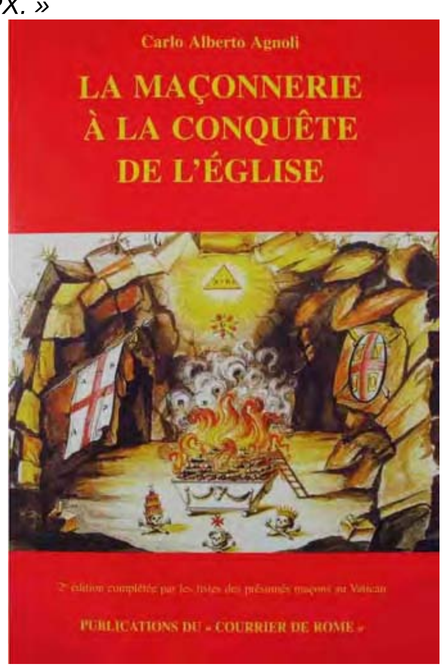
• **NOMINA DEL SEGRETARIO PER I RAPPORTI CON GLI STATI DELLA SEGRETERIA DI STATO**

Il Santo Padre ha nominato Segretario per i Rapporti con gli Stati della Segreteria di Stato l'Ecc.mo Mons. Dominique Mamberti, Arcivescovo tit. di Sagona, finora Nunzio Apostolico in Sudan e in Eritrea.

S.E. Mons. Dominique Mamberti

Nous commentions la publication du « Courrier de Rome » dans un message de Virgo Maria en date du 1er septembre[3] :

> *« Le nom de Lajolo figure dans la liste des francs-maçons du Vatican rendue publique en 1978**. Lajolo y porte le nom de code LAGI, il a été initié le 27 juillet 1970 et porte le numéro de matricule 2/1397**. Il s'agit de la liste des francs-maçons du Vatican **rendue publique le 12 septembre 1978 dans la revue Osservatore Politico sous le titre** « **La Grande Loge Vaticane** » par le journaliste Mino Pecorelli, lui-même membre de la loge P2. **Ce journaliste sera abattu, criblé de balles, dans sa voiture quelques semaines après la publication de cette liste** Cette liste (133 ecclésiastiques et 8 autres personnalités influentes) est reproduite dans l'ouvrage de Carlo Alberto Agnoli, **La maçonnerie à la conquête de l'Eglise**, paru en 2001 (deuxième édition avec les listes). **Cet ouvrage édité par le Courrier de Rome est diffusé par l'abbé du Chalard** et mis en vente dans les chapelles de la FSSPX. »*



LA MAÇONNERIE À LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE 57

LAGHI Pio : 24/8/1969 - Matricola 0/538 - LAPI (Nunzio in Argentina)
LAJOLO Giovanni : 27/7/1970 - Matricola 2/1397 - LAGI (membro Consiglio Affari pubblici della Chiesa)
LANZONI Angelo : 24/9/1966 - Matricola 6/324 - LANA (Capo Ufficio Segreteria di Stato)
LEVI Virgilio : 4/7/1958 - Matricola 241/3 - VILE (vice-direttore dell'« Osservatore Romano »)
LOZZA Lino : 23/7/1969 - Matricola 12/768 - LOLI (Cancelliere dell'Accademia romana S. Tommaso d'Aquino e di Religione cattolica)
MACCHI Pasquale : 23/4/1958 - Matricola 5463/2 - MAPA (minutante Segreteria di Stato, Segretario di Paolo VI)
MANCINI Italo : 18/3/1968 - Matricola 1551/142 - MANI (Cappellano di Sua Santità)
MANFRINI Enrico : 21/2/1968 - Matricola 968/c - MANE (laico consultore della Pontificia Commissione per l'arte sacra)
MARCHISANO Francesco : 4/2/1961 - Matricola 4536/3 - FRAMA (Sottosegretario Congregazione Studi)
MARCINKUS Paolo : 21/8/1967 - Matricola 43/649 - MARPA (Presidente dell'Istituto Opere di Religione)
MARSILI Salvatore : 2/7/1963 - Matricola 1278/49 - SALMA (Abbate O.S.B. di Finalpia)
MAZZA Antonio : 14/4/1971 - Matricola 054/329 - MANU (Vescovo tit. di Velia, segretario generale per l'Anno Santo 1975)
MAZZI Venerio : 13/10/1966 - Matricola 052/s - MAVE (Membro Consiglio affari pubblici della Chiesa)
MAZZONI Pier Luigi : 14/9/1959 - Matricola 59/T - PILUM (Congregazione per i Vescovi)
MAVERNA Luigi : 3/6/1968 - Matricola 441/c - LUMA (Vescovo di Chiavari, assistante generale per l'Azione cattolica italiana)
MENSA Albino : 23/7/1959 - Matricola 53/23 - MENA (Arcivescovo di Vercelli)
MESSINA Carlo : 21/3/1970 - Matricola 21/045 - MECA
MESSINA ZANONI Adele : 25/9/1968 - Matricola 045/329 - AMEZ
MONDUZZI Dino : 11/3/1967 - Matricola 190/2 - MONDI (Reggente alla Prefettura della Casa Pontificia)

Ce limogeage a été effectué par l'abbé Ratzinger trois jours après son discours de Ratisbonne, et au moment où la tension avec le monde musulman était à son comble, entretenue par les médias sur l'affaire de la citation de l'empereur byzantin. Elle est ainsi passée inaperçue dans le tumulte médiatique.

[3] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/009_2006/VM-2006-09-01/VM-2006-09-01-B-00-Lajolo-Ratzinger.htm

Ratzinger a donc reculé devant le scandale, comme en son temps Montini-Paul VI avait soudainement « *promu* » Annibale Bugnini, le grand architecte de la réforme liturgique de l'après-Vatican, au poste de Nonce apostolique en Iran, dès que l'appartenance du liturgiste à la franc-maçonnerie fut dévoilée[4].

Pourquoi l'abbé Ratzinger a-t-il réagi ? Non pas parce qu'il aurait lui-même découvert les liens maçonniques de Lajolo-LAGI, mais **parce que les liens de l'un de ses proches collaborateurs sont devenus trop visibles, à travers cette publication de la FSSPX.** Par cette affaire de Lajolo-LAGI, une partie du voile se déchire **sur le gouvernement maçonnique de la Rome antichrist que dénonçait Mgr Lefebvre dans ses sermons**.

Au moment où il s'apprête à publier le décret d' « *autorisation* » de la messe, l'abbé Ratzinger n'apparaît déjà plus comme ce « ***pape traditionaliste*** » que célèbre l'abbé Laguérie, **mais bien plutôt comme un simple abbé antichrist usurpateur[5] du Siège de Pierre**. Son décret d' « ***autorisation*** » programmé pour novembre viendra d'ailleurs confirmer l'imposture du « ***bouquet spirituel*** », qui a été démasquée en fin août par un tract des fidèles, **et ce décret aura paradoxalement comme conséquence de discréditer Mgr Fellay au sein de la FSSPX** après la très ostensible campagne médiatique **orchestrée par l'abbé Lorans** *(« La bataille de Lépante »* ! (sic))
Mgr Lefebvre déclarait : *« nous ne pouvons pas collaborer, c'est impossible ! impossible ! »*. Cette aventure de Lajolo vient confirmer ses propos à l'égard de Ratzinger.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

[4] Bugnini avait oublié sa sacoche en salle de presse de Vatican et elle contenait des documents maçonniques compromettants.

[5] Signalons tout simplement cet argument : l'abbé Ratzinger n'est pas évêque de Rome, puisque le rite épiscopal dans lequel il a été « consacré » est *« absolument vain et entièrement nul »* au même titre que les rites Anglicans condamnés par Léon XIII en 1896 (*Apostolicae Curae*). En effet comme le montrent les études publiées par le Cercle international *Rore Sanctifica* sur le site www.rore-sanctifica.org, la forme essentielle de ce nouveau rite n'exprime pas le pouvoir d'Ordre épiscopal, ni de façon univoque la grâce de l'Esprit-Saint. Cette forme essentielle ne répond donc pas aux deux critères définis par Pie XII en 1947 par un acte du Magistère extraordinaire qui contient les quatre notes d'infaillibilité (*Sacramentum Ordinis*). Un véritable sacrement opère *ex opere operato*. Comportant une forme invalide, le rite de *Montini-Paul VI* n'a donc pas pu, dans ce cas précis en 1977 conférer à l'abbé Ratzinger une consécration épiscopale dont la signification n'était pas exprimée dans la forme essentielle du rite utilisé (*Pontificalis Romani*, 1968). N'étant donc pas évêque, l'abbé Ratzinger n'a donc pas pu devenir évêque de Rome le 19 avril 2005, et il n'est pas Pape. Soulignons de plus que cette forme essentielle utilisée pour l'abbé Ratzinger contient une hérésie anti-trinitaire. Donc pour être précis et répondre factuellement et selon les principes de la doctrine catholique à la propagande des agents du ralliement, l'abbé Ratzinger n'est ni traditionaliste ni pape.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 28 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La supercherie du « *bouquet* » éclate !
Le décret sur la messe est déjà signé depuis début septembre !

Un site italien dévoile la décision du « ***Ciel*** »: un décret signé en début septembre et programmé pour novembre

Les informations s'accumulent qui confirment que le décret pour l'« ***autorisation*** » de la messe est déjà signé et qu'il sera promulgué en novembre. Après l'abbé Cottard, puis l'abbé Laguérie, voici à présent un site italien bien informé qui parle :

> *« De nombreuses voix bien informées confirment pour novembre la date de publication du décret. Autant qu'on puisse le savoir, le contenu du document concernerait la libéralisation totale du Rite tridentin – selon les rubriques de 1962 – le mettant sur le même plan que le rite réformé ; la nouvelle liturgie serait définie « rite ordinaire » alors que celle traditionnelle serait définie « rite extraordinaire », sans aucune limitation à la célébration par quelque prêtre catholique que ce soit.* ***Il semble que dans le décret déjà signé par le Saint Père au début de septembre*** *(…)» Archivum liturgicum – 25 septembre 2006*

La croisade du *« bouquet spirituel »* pour demander au « Ciel » la force pour Ratzinger apparaît maintenant pour ce qu'elle est : **une immense et sacrilège supercherie !**

La croisade du « ***bouquet*** » qu'un abbé Lorans a très ostensiblement présentée comme une « ***nouvelle bataille de Lépante*** » (sic), n'est donc qu'une imposture qui consiste à prier pour une décision du « ***Ciel*** » déjà prise par Ratzinger : la nouvelle messe, reprise de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, sera le « ***rite ordinaire*** » (*« un fatras de compilation »* selon Dom Botte) et la vraie messe de Saint Pie V sera le « ***rite extraordinaire*** ».

Ainsi, un rite alexandrin, extrait des *Constitutions de l'Eglise égyptienne* aux influences gnostiques et faussement déclaré par un Luthérien (Schwartz) et un Anglican (Dom Connolly en 1916) comme étant l' *« antique tradition romaine »*, sera devenu le rite « ordinaire » en 2006. C'est pourtant déjà un rite « extraordinaire » si l'on considère son origine farfelue et qui désormais a été dévoilée par les spécialistes de la question (Jean Magne, etc)[1]. Mais non, le rite tridentin occupera la place de « rite extraordinaire », alors qu'il fut et n'a jamais cessé d'être le rite multi-séculaire de l'Eglise latine. L'abbé Portal et Dom Beauduin, qui forgea le mouvement liturgique, savaient faire preuve de plus de finesse et de cohérence dans leur subversion de l'Eglise. Puisque les gribouilles liturgistes qui entourent les abbés Hoyos et Ratzinger ont l'imagination très déliée, nous leur suggérons également de promulguer que Vatican II est le Magistère « ordinaire » et que la Tradition catholique est le Magistère « extraordinaire », en parfaits modernistes ils sauront ainsi concilier les deux. Avec ce nouveau montage des deux Magistères, il suffira ensuite à l'abbé Hoyos, à travers les abbés Schmidberger et Lorans de venir suggérer à Mgr Fellay que cette nouvelle « herméneutique » (le discours-alibi du 22 décembre 2005 ?) de Vatican II permet à la FSSPX de poser les bases d'une « réconciliation » avec Rome. Il faudra alors demander aux fidèles d'obtenir la décision du *« Ciel »* par un deuxième million de chapelets. Un abbé Lorans qui vient de donner toute sa mesure sur *« la nouvelle bataille de Lépante »* ne manquera certainement de trouver les mots adéquats pour magnifier une telle construction cléricale. Le ***« bouquet »*** final ?

<u>Cette nouvelle mascarade liturgique, dès qu'elle sera promulguée par la Rome conciliaire, démontrera la justesse de nos analyses et de celle du tract sur l'imposture du « *bouquet*</u> ».

[1] Lire les travaux de Rore Sanctifica sur la question en particulier les *Notitiae* parues en février 2006 : www.rore-santifica.org

Elle va en outre, par un effet de boomerang imprévu de Ratzinger, **jeter le discrédit sur Mgr Fellay et porter atteinte à sa légitimité parmi les clercs et les fidèles**. La campagne très ostensible de l'abbé Lorans (du G.R.E.C.) a véritablement poussé et compromis très dangereusement Mgr Fellay sur ce terrain du « *bouquet* », cette opération n'est pas neutre, le repli dans le silence n'arrêtera pas la déconsidération qui l'éclabousse. Désormais des milliers de tracts circulent et beaucoup découvrent avec consternation et indignation **à quoi s'est livré Mgr Fellay en instrumentalisant le Rosaire pour une décision déjà prise par Ratzinger.**

L' abbé Laguérie deviendra donc un « ***abbé extraordinaire*** » ? Et Mgr Fellay voudrait devenir un « ***évêque extraordinaire*** » ? **Pourquoi pas à l'avenir un Patriarche ?** Extraordinaire ! Il échapperait ainsi aux « Ordinaires » qui tiennent les diocèses.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Texte traduit en français et l'original en italien (25 septembre 2006)

http://archivum.ilcannocchiale.it/ **Imminente libéralisation du rite romain.**

Ainsi que l'avait annoncé il y a déjà plusieurs mois l'*Archivum Liturgicum*, dans quelques semaines le Saint Père promulguera le document de libéralisation de la Liturgie Romaine. De nombreuses voix bien informées confirment pour novembre la date de publication du décret. Autant qu'on puisse le savoir, le contenu du document concernerait la libéralisation totale du Rite tridentin – selon les rubriques de 1962 – le mettant sur le même plan que le rite réformé ; la nouvelle liturgie serait définie « rite ordinaire » alors que celle traditionnelle serait définie « rite extraordinaire », sans aucune limitation à la célébration par quelque prêtre catholique que ce soit. Il semble que dans le décret déjà signé par le Saint Père au début de septembre, soit exprimé le désir que les églises principales célèbrent au moins une messe tridentine dominicale.

Si ce que l'on dit dans la Curie Romaine se vérifie – et la consultation de plusieurs Prélats va dans ce sens – cette libéralisation représentera un des actes les plus importants du Pontificat de Benoît XVI, lesquels seront immanquablement accompagnés par d'autres décisions analogues en matière de liturgie et – à Dieu plaise – de célébrations papales : intelligenti pauca.

Nous invitons tous les lecteurs du blog à offrir la récitation du Chapelet et à faire célébrer de Saintes Messes à cette intention.

Que Dieu garde le Pape

Source en italien

http://archivum.ilcannocchiale.it/ **Imminente la liberalizzazione del Rito Romano**

Come era stato anticipato già mesi fa dall'*Archivum Liturgicum* , tra poche settimane il Santo Padre promulgherà il documento di liberalizzazione della Liturgia Romana. Sono numerose le voci informate che confermano per Novembre la data di pubblicazione del decreto. A quanto è dato sapere, il contenuto del documento riguarderebbe la totale liberalizzazione del Rito tridentino - secondo le Rubriche del 1962 - affiancandolo al rito riformato; la nuova liturgia verrebbe definita " *rito ordinario*" mentre quella tradizionale "*rito straordinario* ", senza alcuna limitazione alla celebrazione da parte di qualsiasi sacerdote cattolico. Pare che nel decreto, già firmato dal Santo Padre all'inizio di Settembre, vi sia l'auspicio che le chiese principali celebrino almeno una Messa tridentina domenicale.

Se quanto si dice nella Curia Romana troverà riscontro - ed i Presuli consultati lo lasciano ampiamente presumere - questa liberalizzazione rappresenterà uno degli atti più importanti del Pontificato di Benedetto XVI, cui non potranno non accompagnarsi altre analoghe decisioni in materia di Liturgia e - a Dio piacendo - di celebrazioni papali: *intelligenti pauca*.
Invitiamo tutti i lettori del blog a dedicare la recita del Rosario e a far celebrare delle Sante Messe secondo quest'intenzione.
Dio salvi il Papa

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 29 septembre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

"Je te donnerai tout cela, si tombant à mes pieds tu m'adores !" (Matth., IV, 9)

Un fidèle interpelle l'abbé Laguérie

Nous publions ce texte d'un fidèle catholique, combattant de longue date dans la défense de la Tradition catholique et homme d'expérience. Ces lignes sont destinées à faire prendre conscience de la tentation et des méthodes subversives qui sont à l'origine de la situation dans laquelle se trouve désormais l'abbé Laguérie.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Lettre reçue d'un combattant expérimenté dans la défense de la Foi catholique

"Je te donnerai tout cela, si tombant à mes pieds tu m'adores !" (Matth., IV, 9)

Avant-hier, il fallait, sous peine de mort, plier un genou devant Baal. Seuls 7000 hommes résistèrent.
Hier, il fallait, sous peine de mort, mettre un petit grain d'encens sur l'autel des Césars. Il y eut 6 millions de martyrs.
Aujourd'hui, un nouveau ralliement-apostasie s'ajoute, une épuration suivra-t-elle ?
On sait seulement, par l'abbé Augustin Lémann et le vénérable Holzhauser, que seul un petit nombre, un nombre si petit, "qu'on peut facilement les appeler par leur nom", gardera la Foi, avant le triomphe du Cœur Douloureux et Immaculé de Marie.

***

L'abbé Laguérie et ses amis de l'Institut du Bon Pasteur, se vantent d'avoir **tout obtenu**, et à les écouter, **sans compromission, sans contrepartie.**
Depuis quarante ans, nous connaissons ce scénario. A chaque ralliement-apostasie le premier discours est destiné à endormir sa conscience et à faire savoir que : *"Nous n'avons rien changé, nous ne changerons rien !"* Et bien sûr, *Te Deum, Alleluia, Magnificat* !!!
Il est quand même bizarre, qu'à chaque fois, les futurs ralliés, quelques mois auparavant, essayaient d'expliquer à des confrères un peu plus rapides qu'eux pour accomplir le ralliement-apostasie, la gravité de ce nouvel engagement et combien, eux au moins voyaient clair et ne trahiraient pas !
Je suis témoin que l'abbé Laguérie fut "sédévacantiste". Lors d'une nuit pascale dans la chapelle des archives de Chartres, il ne nomma pas JP II lors de *l'Exultet*. Il est vrai que tout cela est bien ancien puisqu'il était encore en poste à Châteauroux. Il voyait clair alors.

Comment ne pas penser aujourd'hui à cette troisième tentation du menteur : "***Je te donnerai tout cela, si tombant à mes pieds tu m'adores*** !"
Satan ne demande pas grand-chose : un tout petit geste, plier le genoux devant lui, c'est-à-dire : *"Reconnais mon autorité et renie Son autorité".*
Oui, ce que vous avez obtenu messieurs les abbés ralliés **exige une condition : tomber à leurs pieds, reconnaître que cette secte conciliaire est l'Eglise Catholique,** reconnaître ces conciliaires comme papes, cardinaux, évêques de l'Eglise Catholique. Cela leur suffit ! Ils sont prêts alors à tout vous donner ou au moins à vous promettre de tout vous donner. Qui vivra verra, comme on a déjà vu. Après, suivent les compromissions et le silence. Nous avons quand même quarante ans d'expérience ! **Mais ils ont obtenu ce qu'ils voulaient : votre ralliement-apostasie.**

Et à chaque fois, règne le Mensonge - les pires mensonges.

Illusion et mensonge de Satan !

Car Satan ne peux donner ce qui ne lui appartient pas.

Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a donné l'exemple de ce qu'il fallait faire. Et Il a commandé : *"Retire-toi, Satan, car il est écrit : Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu ne* ***serviras que Lui seul****" !* Ce que vous, vous ne faites pas. Comment pouvez-vous concilier cet acte révoltant de plier les genoux devant ces menteurs et renouveler les promesses de votre baptême, lors de la nuit pascale ?

Illusions et mensonges des ralliés-apostats.

Car vous rejoignez les pires ennemis de Dieu : ceux qui ont détruit Son Eglise, fondée au prix de Son Sang… au prix d'un Sang divin !

Car vous êtes "una cum" avec nos **persécuteurs**, avec les amis des hérétiques et des schismatiques.

Car vous ne pouvez pas dire la messe de votre pape, vous ne pouvez même pas dire que c'est la messe de Caïn (voir l'étude remarquable de Phazaël, *Le sacrifice de Caïn*). Vous ne dites même pas le même chapelet que votre pape !

Car vous êtes obligés d'inverser la grille amis-ennemis.

Car vous avez plié les genoux devant Baal, devant ces suppôts de Satan. Car vous avez reconnu en eux des Vicaires de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Car ils sont prêts à tout donner, à tout permettre, (et ils viennent de le prouver), à condition que vous tombiez à leurs pieds, ce que vous avez fait ! Eux qui ne sont rien, ni papes, ni cardinaux, ni évêques !

Car vous trahissez quarante ans de combat pour la Vérité.

Et vous serez châtiés. N'est-ce pas vous que Mélanie, voyante de La Salette, a vus de façon prémonitoire et prophétique cloués sur les portes des églises ?

Vous ne serez pas seuls, car dans un peu de temps si, **avec ses évêques**, la FSSPX ne se ressaisit pas pour assurer la sauvegarde du Sacerdoce sacramentellement valide, elle qui ne veut pas non plus reconnaître dans ces faux-clercs, dans ces faux-évêques, dans ces faux-papes, les pires ennemis dévastateurs de la sainte Eglise, cette Fraternité qui ne les combat plus, ayant abandonné complètement le combat doctrinal après la disparition de Mgr Lefebvre, sera bien obligée de vous rejoindre.

Le manque d'enthousiasme et de zèle de la croisade du million[1] devrait ouvrir les yeux.

On saura bien trouver au final un million de chapelets (en y joignant celui de l'église conciliaire avec les mystères lumineux ?), mais avec quelles combines, avec quels mensonges ?

Et ce million déposé aux pieds de l'abbé Ratzinger, que feront-ils après ? Ne se sont-ils pas piégés eux-mêmes ? Délibérément ?

Avec l'abbé Laguérie, une fois de plus le camp de la Vérité est trahi par des clercs ! Que cela nous serve de leçons !

Les derniers fidèles vont-ils donc se laisser faire piéger sans réagir et sans qu'il ne soit trop tard ?

En la fête du Prince du Ciel, ange-gardien de la France, ce 29 Septembre 2006.

---

[1] 20 000 promesses en deux mois, 980 000 à trouver encore en un mois, aucun évêque, aucun prêtre ou presque ! 200 fidèles ou familles ! On est loin des 120 000 signatures d'il y a 20 ans !
Les fidèles auraient-ils enfin compris la magouille blasphématoire organisée par certains ?

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 2 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Rore Sanctifica rend accessible ses sources de travail

Enregistrement de Mgr Lefebvre qui prononce les mots : « rore sanctifica » aux sacres de 1988

Un nouveau site internet EXCEPTIONNEL qui brise le mur du silence
Des centaines de documents numérisés. Des textes rares. Des écrits latins et syriaques.
Plus de 500 méga-octects de données

http://www.rore-sanctifica.org

Nous sommes très heureux de publier ce communiqué du Comité international *Rore Sanctifica*. L'ouverture de ce nouveau site internet représente en effet un tournant dans le débat sur l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale. Désormais, tout un chacun, clerc ou fidèle, a directement accès à l'ensemble des sources importantes qui ont permis au Comité *Rore Sanctifica* d'établir ses études, sa démonstration de l'invalidité du nouveau rite et de réfuter ses contradicteurs.

LA METHODE DU CIRS ET L'INCOMPETENT ABBE CELIER

Le Comité *Rore Sanctifica* (*CIRS*) nous précise que **le persiflage prétentieux[1] de l'incompétent abbé Celier** à propos de ceux qu'il appelle les « ***théologiens d'opérette*** »[2] qu'il a fait publier dans le dernier catalogue des

[1] Lire cette intervention significative :
http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=969&highlight=clovis&mforum=lelibreforumcat

[2] Voir en fin de ce message, une image du catalogue Clovis. La plaquette du Pierre-Marie de Kergolay figure à droite de la plaquette-alibi peu épaisse, fruit d'un travail médiocre et superficiel, de l'abbé Celier sur les anti-libéraux. Ce type de « plaquette » est typique de l'absence de travail théologique, philosophique et historique sérieux qui caractérise les abbés à qui la FSSPX confie ses médias et ses éditions. Il rejoint en cela Avrillé qui fonctionnant en vase clos s'est créé une réputation surfaite sur le plan intellectuel mais dont la critique de ses travaux par *Rore Sanctifica* montre que si ces moines dominicains (de même pour l'abbé Celier) devaient intervenir dans un colloque scientifique face à des laïcs bien formés et compétents, les travaux de Celier-Avrillé provoqueraient sourire et haussement d'épaules. Clovis fait de la publicité pour les textes d'Avrillé, alors qu'Avrillé prétend dénoncer l'abbé Celier dans ses colloques sur la gnose. Tout cela est un jeu convenu entre le Père Pierre-Marie de Kergorlay et l'abbé Celier, dont on peut dire selon la formule consacrée : « ce qui nous réunit est plus important que ce qui nous sépare ». Mais cela, il ne faut évidemment pas que les fidèles le découvrent, chacun a sa clientèle et ses donateurs.

Editions Clovis, suffit à disqualifier cet abbé qui n'a produit aucun travaux en la matière **et qui assurément demeure totalement ignorant du contenu, voire même de l'existence, d'au moins 90% des documents étudiés par le CIRS, et à présent mis en ligne sur son site**.
Pour notre part nous ajoutons que lorsque l'heure sera venue d'écrire l'histoire de l'Eglise, le jugement porté sur cet abbé aux divers pseudonymes et aux comportements infantiles sera certainement sévère.

Si la Tradition avait travaillé comme l'a fait le ***CIRS*** dans la recherche de la vérité et sur le front intellectuel, avec rigueur, méthode et enthousiasme, nous n'en serions pas réduit à ces problématiques médiocres du « ***bouquet spirituel*** » par lesquelles une autorité épiscopale vient de flétrir et de trahir le combat de Mgr Lefebvre pour la SAUVEGARDE de l'authentique SACERDOCE catholique, OBJET PRIMORDIAL des statuts de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X qu'il a fondée voici plus de 35 ans.

LA TRANSMISSION DU SACERDOCE MENACEE DE MORT PAR LES JEUX ECCLESIASTIQUES DE MGR FELLAY ET DE L'ABBE LORANS

La Tradition catholique serait aujourd'hui en position de force face aux ennemis de l'Eglise. **La transmission du Sacerdoce, c'est-à-dire l'épiscopat catholique, ne serait pas menacée comme elle l'est aujourd'hui, plus que jamais, par la faute des jeux ecclésiastiques irresponsables de Mgr Fellay, relayé par l'abbé Lorans du G.R.E.C., avec la Rome anti-christ de Ratzinger au sacerdoce et aux sacrements invalides. Jeux et gesticulations dérisoires** par lesquels il prétend vouloir défendre le rite du Sacrifice, en réclamant, tout en se refusant à poser d'abord la question de la validité du Sacerdoce, le rite Tridentin pour tous que le célébrant ait été validement ordonné ou non.

La confusion qu'il persiste à organiser ainsi autour du rite tridentin entre les vrais prêtres validement ordonnés par de vrais évêques catholiques et le faux clergé sans pouvoirs sacramentels, car ordonné par des évêques conciliaires faussement consacrés par le rite de Bugnini-Montini alors sacramentellement invalide, **porte en réalité le coup de grâce à la préservation de l'authentique Sacerdoce catholique que Mgr Lefebvre a voulu préserver, ainsi qu'à le pérennité du vrai Sacrifice de Melchisédech catholique de rite latin :**

SANS VERITABLE SACERDOCE VALIDEMENT ORDONNE OU CONSACRE, IL N'Y A PLUS EN EFFET DE SACRIFICE AUTHENTIQUE POSSIBLE RECEVABLE POUR DIEU !

Après les remerciements publics que certains manifestent à l'égard des actions de Mgr Fellay, faudra-t-il encore supporter les bravos à l'adresse de celui-ci et de son équipe pour avoir prêté main-forte à l'adversaire dans ce coup de grâce à la préservation du sacerdoce catholique ?

DEVANT RATZINGER, MGR FELLAY TRAHIT L'ŒUVRE DE PRESERVATION DU SACERDOCE DE MGR LEFEBVRE

En effet, Mgr Lefebvre a centré tout son combat catholique sur la préservation du Sacerdoce :

> *« La Providence dans sa Sagesse infinie suscite une œuvre de* ***restauration du sacerdoce catholique****, afin de* ***préserver*** *les trésors que Jésus-Christ a confiés à Son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par Son Sacrifice et Ses sacrements, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine »*
> *« l'Œuvre à laquelle Dieu va confier* ***l'Arche d'Alliance*** *du Nouveau Testament.*
> *«Hic est calix sanguinis Mei, novi et aeterni testamenti»*
> *«Tel est* ***le but*** *de nos constitutions. Qu'elles soient l'objet de nos méditations, sous le regard de Marie, Mère du Prêtre. » Mgr Lefebvre, Statuts de la FSSPX, Ecône, le 20 mars 1990*

Ces paroles n'ont de sens que pour un sacrifice accompli par un consécrateur validement ordonné prêtre, ce qu'elles présupposent implicitement.

Mgr Fellay déploie toute son énergie depuis plus d'un an pour trahir son consécrateur en détournant son combat dans une contre-façon de celui-ci : la *« stratégie »* de l'autorisation universelle du rite du Sacrifice *« pour sauver les âmes »*. Or deux simples faits trahissent Mgr Fellay et la rouerie de ses conseillers :

- Dans la pratique la FSSPX ré-ordonne les soi-disants prêtres conciliaires qui la rejoignent (c'est une constante avant et après la mort de Mgr Lefebvre). Un doute est d'ailleurs émis sur la validité de l'épiscopat de Mgr Lazo (lettre de Mgr Tissier au Père Pierre-Marie en août 1998[3])
- Des revues telles que le *Sel de la terre*, mandatées pour exprimer la position officielle de la FSSPX, reconnaissent le doute sur la validité des consécrations épiscopales en langue vernaculaire (n°54 de novembre 2005) : *« **Il faudrait examiner chaque cas**. Devant les difficultés de la chose, l'usage semble prévaloir chez les traditionalistes de réordonner sous condition les prêtres issus de l'Eglise conciliaire qui reviennent à la Tradition »* p105.

Ces deux seuls faits suffisent à prouver **l'incohérence TOTALE (voulue ?)** de Mgr Fellay et ce en quoi il trahit Mgr Lefebvre son consécrateur, car il se comporte vis-à-vis de l'Eglise conciliaire comme si tout le « clergé » conciliaire était validement ordonné, et que le problème du Sacerdoce ne devait **JAMAIS** être posé à Ratzinger, et qu'il s'agissait, de façon plus bénigne d'une question de rite du Sacrifice, le « prêtre » conciliaire (ou *Ecclesia Dei*) étant toujours **CERTAINEMENT** valide. Ni les « préalables », ni les « étapes » doctrinales ne posent nulle part ce problème vital.

Agissant ainsi et **se refusant obstinément à poser la question du Sacerdoce devant Ratzinger**, Mgr Fellay tourne le dos au fondateur de la FSSPX, Mgr Lefebvre, au sacre qu'il a reçu le 29 juin 1988 des mains de ce même Archevêque, et aux statuts de la FSSPX tels que Mgr Lefebvre les a validés en 1990. Pour évacuer cette question Mgr Fellay leurre les fidèles en mettant systématiquement l'accent sur le rite de la messe. Et c'est pour contrer cette stratégie de trahison que *Virgo-Maria* a placé les 4 questions en tête de son site et du présent message.

POULE AUX ŒUFS D'OR : L'INVERSION FATALE, SACRIFICE AU LIEU DE SACERDOCE, PERPETREE PAR MGR FELLAY

Mgr Fellay inverse les finalités de sa mission (**Sacrifice au lieu de Sacerdoce**) et il dirige le navire de la FSSPX (l'Arche) dans une direction opposée à celle que lui a donnée Mgr Lefebvre. Pour emprunter à son registre habituel d'apologues simples, nous pourrions prendre pour notre sujet celui de la poule aux œufs d'or. Mgr Fellay met exclusivement l'accent sur les œufs d'or (le Sacrifice) pour mieux tuer subrepticement la poule aux œufs d'or (le Sacerdoce) qui les pond. Il opère ce coup de barre à 180° degré dans la direction de l'œuvre de Mgr Lefebvre, sans le moindre accord, et en prétendant rester fidèle au fondateur qu'il trahit. Il livre l'œuvre de préservation, fondée Providentiellement, entre les mains du clergé invalide qui a détruit le Sacerdoce valide en répandant partout dans ce qu'il contrôle et touche la maladie mortelle de l'invalidité du Sacerdoce et donc des sacrements et de la Messe, comme nous pouvons le constater dans les mouvements *Ecclesia Dei* (FSSP, ICRS, etc).

Mgr Fellay remets l'œuvre de Mgr Lefebvre dans les mains mêmes de ceux qui sont acharnés à détruire le Sacerdoce pour détruire le Sacrifice. Si Mgr Fellay parvient à ses fins, **comment les fidèles catholiques pourront-ils trouver une messe de Saint Pie V CERTAINEMENT VALIDE ?** C'est-à-dire le véritable sacrifice de Melchisedech accepté de Dieu dans la Nouvelle et éternelle Alliance scellée dans le Sang de Notre Seigneur.

MGR LEFEBVRE PRONONCE LES PAROLES « *RORE SANCTIFICA* » LORS DES SACRES DE 1988

En pièce jointe, nous fournissons le fichier audio MP3 dans lequel Mgr Lefebvre prononce l'ancienne forme essentielle de la consécration épiscopale le 29 juin 1988 à Ecône, comprenant les mots *« rore sanctifica ».*

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

[3] http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/1998-lettre_de_mgr_tissier_au_fr_pierre-marie_(sur_mgr_lazo)/1998-08-Mgr_Tissier-Sacres-Mgr_Lazo.pdf



SPIRITUALITÉ





■ **CENT ANS DE MODERNISME**
Dominique Bourmaud
Un examen approfondi, historique, philosophique et théologique, qui reconstitue la « généalogie de Vatican II », enchaînement des causes qui ont amené ce concile et ses doctrines propres, en fait résurgences du modernisme d'il y a 100 ans. *496 p. - 14 x 21, 5 cm*
réf. 21 272 **25 €**



■ **LE LIVRE NOIR DES ÉVÊQUES DE FRANCE**
Rémi Fontaine
Avortement, homosexualité, Islam, immigration, catéchisme, Écriture Sainte : depuis 40 ans, des déclarations épiscopales en rupture avec l'enseignement de l'Église. Un manuel du politiquement correct épiscopal.
220 p. - 13,5 x 20 cm
réf. 31 313 **15 €**



■ **HORS DE L'ÉGLISE, POINT DE SALUT ?**
Père Edouard Hugon
Peut-on faire son salut en dehors de l'Église ? Exposé sur l'appartenance à l'âme de l'Église par la foi et la grâce sanctifiante, et au corps par le baptême, l'unité de foi, de gouvernement et de culte.
224 p. - 15 x 23,5 cm
réf. 21 507 **16 €**



■ **JOURNAL ET PENSÉES DE CHAQUE JOUR**
Élisabeth Leseur
Élisabeth Leseur (1866-1914), mariée avec un incroyant militant, qu'elle aimait profondément, adopta auprès de lui un comportement d'apôtre attentionné et inconditionnellement aimant, malgré sa propre maladie et sa souffrance.
320 p. - 14,5 x 21,5 cm
réf. 31 216 **26 €**



■ **L'ÉVANGILE PRÊCHÉ A ISRAËL** ***A. Santogrossi***
Dans sa dimension essentielle, la « question juive » est une question théologique, relative à la Révélation. Les Pères de l'Église ont transmis un ensemble doctrinal riche et cohérent. Pourtant, l'actuel « dialogue judéo-chrétien » s'écarte presque en tous points de cet enseignement.
80 p. - 14 x 21,5 cm
réf. 21 266 **10,50 €**



■ **MES DOUTES SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE**
Mgr Marcel Lefebvre
Au concile Vatican II apparut une nouvelle doctrine sur la liberté religieuse, que des évêques contestèrent. Voici leurs objections, une des plus importantes synthèses doctrinales.
208 p. - 14 x 21,5 cm
réf. 21 975 **16 €**



■ **L'ILLUSION LIBÉRALE**
Louis Veuillot
Ce qui frappe chez le catholique libéral c'est son insistance à traité l'Église ou ses membres d'intolérance. Mais on ne peut rien qu'avec la religion, par la religion et pour la religion. Dieu, par qui nous sommes capables de liberté, est le premier maître.
90 p. - 12,5 x 19,5 cm
réf. 31 195 **15 €**



■ **LIBÉRALISME ET ANTILIBÉRALISME CATHOLIQUES**
Grégoire Celier
De courageux écrivains ont combattu les doctrines du catholicisme libéral. Du Bx Pie IX à saint Pie X, cette « école de l'antilibéralisme catholique » a connu un étonnant âge d'or, avec des hommes et des œuvres d'une particulière importance. *76 p. - 14 x 21,5 cm*
réf. 21 459 **10,50 €**



■ **SONT-ILS ÉVÊQUES ?**
Père Pierre-Marie
Depuis quelques mois, des théologiens d'opérette développent une campagne internet : « *Le nouveau rite de sacre épiscopal est de soi invalide* ». Au terme d'une étude définitive par la qualité des arguments apportés, le père Pierre-Marie d'Avrillé fait s'écrouler ce château de cartes.
Plaquette - 84 p. - 14,5 x 20,5 cm
réf. 31 314 **9 €**

Extrait du catalogue Clovis de septembre 2006 (n° 64)

Communiqué du 1er octobre 2006 du Comité international *Rore Sanctifica*



Depuis ce matin du 1er octobre 2006 à 5h du matin, jour anniversaire de la fête de Saint Rémi, le nouveau site *Rore Sanctifica* est en ligne. D'une conception complètement nouvelle, il met à disposition sous forme numérique l'ensemble des sources documentaires des études de *Rore Sanctifica*.

En français principalement mais aussi en anglais et en latin partiellement, la documentation et les preuves de ce qui représente le plus grand attentat jamais commis contre le Sacerdoce catholique de Melchisedech sont désormais consultables par quiconque, clerc ou laïc, où qu'il soit dans le monde.

Pleinement conscients du caractère historique de cette mise en ligne, alors même que la proximité de graves évènements géopolitiques et religieux menace, nous soulignons que cette publication est sans précédent. Elle brise définitivement la loi du silence que des clercs de tous horizons ont entretenu sciemment et de façon persistante sur ces faits depuis que le crime fut perpétré le 18 juin 1968 par la soi-disant constitution apostolique *Pontificalis Romani* présentée par le Père Lécuyer, ennemi personnel de Mgr Lefebvre, en salle de presse du Vatican ce même jour, préparée par le F :. M :. Annibale Bugnini et par Dom Botte et promulguée par Giovanni Baptista Montini (Paul VI).

Sur le plan de la méthode, nous nous sommes efforcé de faire l'inventaire de la vérité connue, à partir de toutes les sources de la Tradition catholique. L'Eglise, par la voix de ses Papes, en particulier Léon XIII et Pie XII, nous a donné les critères de la théologie sacramentelle en la matière. Notre méthode nous différencie fondamentalement d'Avrillé pour cette raison. C'est aussi pour cette même raison que nous avons entrepris de mettre à la disposition des clercs et des fidèles les sources pour que ceux-ci puissent se former le jugement et vérifier par eux-mêmes les faits et lire les différents textes du Magistère que ce soit pour le rite romain ou pour les rites catholiques orientaux. Aller contre la vérité connue est le péché irrémissible, il s'agit du péché de Vatican II. L'erreur de méthode d'Avrillé conduit premièrement à des conclusions erronées, n'ayant pas les éléments d'un jugement sûr donné par l'Eglise dans sa Tradition et deuxièmement à un enfermement dans le péché contre le Saint-Esprit qui ne peut qu'attirer la malédiction divine sur tout leur couvent, comme cela se vérifia au concile Vatican II. Et parmi les châtiments qu'attire ce péché contre l'Esprit-Saint, le premier d'entre eux est l'aveuglement ainsi que nous en avertissent les Saintes Ecritures et la Tradition.

Cet acte de l'autorité, illégitime par ce seul fait suffisant et occupant alors le Siège de Pierre supprima le rite latin valide de consécration épiscopale, invariable depuis plus de 1700 ans comme le prouvent les manuscrits de Dom Martene (1700) publiés sur le site. Les révolutionnaires liturgiques de l'après Vatican II remplacèrent le rite immémorial par un rite artificiel et délibérément conçu pour être invalide. Par ce forfait, commis par des ennemis de l'Eglise inspiré par leur Chef, le Prince de ce monde, et issus des milieux Anglicans eux-mêmes héritiers de l'ancienne révolution liturgique de Cranmer au XVI° siècle, ils tentèrent d'éradiquer sur terre le Sacerdoce catholique fruit de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ et permis par le Fiat Marial, et ils visèrent à interrompre ainsi le canal des grâces sacramentelles dispensées pour le salut des âmes.

Que Saint Rémi qui baptisa le premier Roi très Chrétien du royaume de France devenu par les promesses de son sacre royal le bras armé de la Sainte Eglise, protège l'épiscopat catholique sacramentellement valide qui subsiste encore malgré ce cataclysme liturgique. Episcopat catholique qui fut transmis providentiellement à quatre évêques à Ecône, le 29 juin 1988 par Mgr Lefebvre[4] : *« Tradidi quod accepti »*

http://www.rore-sanctifica.org

Comité international *Rore Sanctifica*

le 1er octobre 2006, en la fête de Saint Rémi, apôtre des Francs

Fin du communiqué du Comité international *Rore Sanctifica*

[4] Fichier audio en pièce jointe : Mgr Lefebvre prononce ces paroles de la forme essentielle désormais supprimée : *« et ornamentis totius glorificationis instructum coelestis ungenti rore sanctifica »*

Page d'accueil

Rore Sanctifica

Pourquoi Rore Sanctifica
Etudes Récentes et Informations
Publications du Comité Rore Sanctifica
Commander les Publications du Comité Rore Sanctifica
Croisade pour la survie des Sacrements Valides
Contacts
Bibliothèque Numérique
Accéder directement au Dossier Bibliothèque
Publications de Rore Sanctifica
Réforme de 1968 et suivante - Consilium - Groupe XX
Rite de Paul VI - Comparatif
Rite de Paul VI - Invalidité du rite épiscopal
Rite de Paul VI - Textes de référence
Magistère - Sacrements
Ordines (Anciens et nouveaux)
Théologie & Sacramentalité de l'épiscopat
Liturgie et Théologie sacramentelle
Eglises et Rites Orientaux & Sources
Réformateurs de 1968 & Mouvement liturgique
Prétendue Tradition Apostolique d'Hippolyte
Anglicanisme - Rites
Anglicanisme - Invalidité des ordres
Anglicanisme - Histoire et Conspiration
Liturgie Juive
Bibliographie
Diaporama
Introduction à Rore Sanctifica
Rappel sur la théologie sacramentaire
Le rite romain invariable éliminé
Qui sont les auteurs de Pontificalis Romani ?
Quelles sont les origines de Pontificalis Romani
L'invalidité intrinsèque du rite de Pontificalis Romani
Les hérésies de la forme du rite de Pontificalis Romani
Conséquences de l'invalidité intrinsèque du rite
L'aboutissement d'une tentative anglicane de destruction
Archives des Nouvelles
Présentation du site
Présentation
Télécharger en PDF
Presentation
Download in PDF



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исслeдования по поводу Происхождения и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di ricerche scientifiche sulle origini e la validità di *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones científicas sobre los orígenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Le site Rore Sanctifica présente les travaux du Comité international et ses arguments, ainsi que les objections qu'il réfute. Il contient les analyses du Comité ainsi que les différentes sources qui lui ont permis d'élaborer ces analyses et qui éclairent la constitution Pontificalis Romani sous l'angle par lequel le Comité international Rore Sanctifica l'aborde. Ces différentes sources, à destination des chercheurs sur cette question, sont publiées dans la rubrique « Bibliothèque numérique ». Le site Rore Sanctifica est un site d'études religieuses et ne poursuit aucun but lucratif.

Nouvelles du débat sur l'invalidité du nouveau rite épiscopal (1968)

1 octobre 2006 – Ouverture du nouveau site de Rore Sanctifica et de la Bibliothèque Numérique qui comprend des centaines d'études et de documents sources

20 août 2006 – Réfutation de l' « implicitisme » sacramentel, sophisme inventé par Ansgar Santogrossi, o.s.b. conciliaire et cosigné par l'abbé de Tanoüarn (désormais Institut du Bon Pasteur)

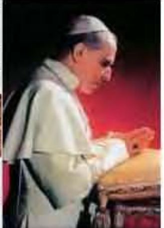
Réfutation de l'article « Réponse à l'abbé Cekada » (« Objections », numéro 6, juin 2006) cosigné par l'abbé de Tanoüarn et le Fr. Ansgar Santogrossi, o.s.b. de l'Eglise conciliaire. Sans aucune argumentation théologique réelle, A Santogrossi cherche à abuser un public non averti en prétendant avoir réfuté l'invalidité sacramentelle intrinsèque de la forme du nouveau rite de consécration épiscopale.

Nous recherchons des traducteurs de Rore vers l'anglais, l'espagnol, l'italien et le russe. Si vous êtes motivé, écrivez-nou

En cliquant deux fois sur la flèche, écoutez Mgr Lefebvre prononçant le 30 juin 1988 à Ecône, les paroles suivantes de la forme essentielle de consécration épiscopale : « et ornamentis totius glorificationis instructum coelestis unguenti rore sanctifica » pour les sacres de Mgr Tissier de Mallerais, Mgr Williamson, Mgr de Galaretta et Mgr Fellay ». Ces paroles furent prononcées 20 ans après la suppression définitive par Montini-Paul VI de ce rite valide pratiqué de façon prouvée depuis plus de 1700 ans pour le rite latin dans l'Eglise catholique.



Pourquoi le nouveau rite de consécration episcopale (1968) est-il invalide ?



Pie XII déclare infailliblement par un acte du Magistère extraordinaire (contenant les 4 notes d'infaillibilité) en 1947 (***Sacramentum Ordinis***) que la forme doit être univoque dans l'expression des effets sacramentels et exprimer sans ambiguïté le pouvoir d'ordre et la grâce de l'Esprit-Saint :

« C'est pourquoi, après avoir invoqué la lumière divine, en vertu de Notre suprême Autorité apostolique et en pleine connaissance de cause, Nous déclarons et, autant qu'il en est besoin, Nous décidons et décrétons ce qui suit :
La matière et la seule matière des Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est l'imposition des mains ; de même, la seule forme sont les paroles qui déterminent l'application de cette matière, paroles qui signifient d'une façon univoque les effets sacramentels, à savoir le pouvoir d'ordre et la grâce de l'Esprit-Saint, paroles que l'Eglise accepte et emploie comme telles. »

Pie XII, Sacramentum Ordinis, 1947

Le rite latin traditionnel et répudié en 1968 par les réformateurs satisfait aux critères exigés par Pie XII pour la validité :

> *"Comple in Sacerdoté tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum coelestis ungenti rore sanctifica".*
>
> "Complétez en votre prêtre la plénitude de Votre ministère, et, paré du vêtement de toute la gloire, sanctifiez-le par la rosée de l'onction céleste". (traduction en français)

Cette forme essentielle signifie de façon univoque le pouvoir d'Ordre épiscopal (plénitude du Sacerdoce qui est celle de l'épiscopat) et aussi la grâce de l'Esprit-Saint (sanctification par la rosée de l'onction céleste).

Pontificalis Romani - 18 juin 1968

Paul VI a désigné le passage suivant de la Préface comme la forme essentielle (requise pour la validité) du nouveau rite de consécration d'un évêque promulgué le 18 juin 1968 (*Pontificalis Romani*) :

> *"Et nunc effunde super hunc Electum eam virtutem, quae a te est, Spiritum principalem, quem dedisti dilecto filio Tuo Jesu Christo, quem ipse donavit sanctis Apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui".*
>
> "Et maintenant répands sur celui que tu as choisi cette force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs, que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres, qui établirent l'Eglise en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la gloire incessante et à la louange de ton Nom". (traduction en français)





Deux arguments, chacun suffisant pour l'invalidité intrinsèque du nouveau rite

Cette forme est invalide car elle ne satisfait aucun des deux critères exigés par Pie XII pour la validité d'une forme essentielle :

1. **Elle ne signifie pas, et encore moins de façon univoque puisque cette signification est absente, le pouvoir d'Ordre épiscopal (potestas ordinis).**
2. **Elle ne signifie pas de façon univoque la grâce de l'Esprit-Saint, le *Spiritus principalis* ne représente qu'une grâce de gouvernement aucunement sacramentelle, mais propre au Père abbé copte d'un monastère, au Patriarche Maronite ou Syriaque.**

Les ordinations épiscopales faites depuis 1969, dans le rite de Paul VI (18 juin 1968), sont tout aussi invalides que les sacres épiscopaux Anglicans dont les Ordres furent déclarés, de façon infaillible par Léon XIII, «absolument vains et totalement nuls» (Bulle Apostolicae Curae, 1896)



Les ordinations épiscopales faites depuis 1969, dans le rite de Paul VI (18 juin 1968), sont tout aussi invalides que les sacres épiscopaux Anglicans dont les Ordres furent déclarés, de façon infaillible par Léon XIII, «absolument vains et totalement nuls» (Bulle *Apostolicae Curae*, 1896)

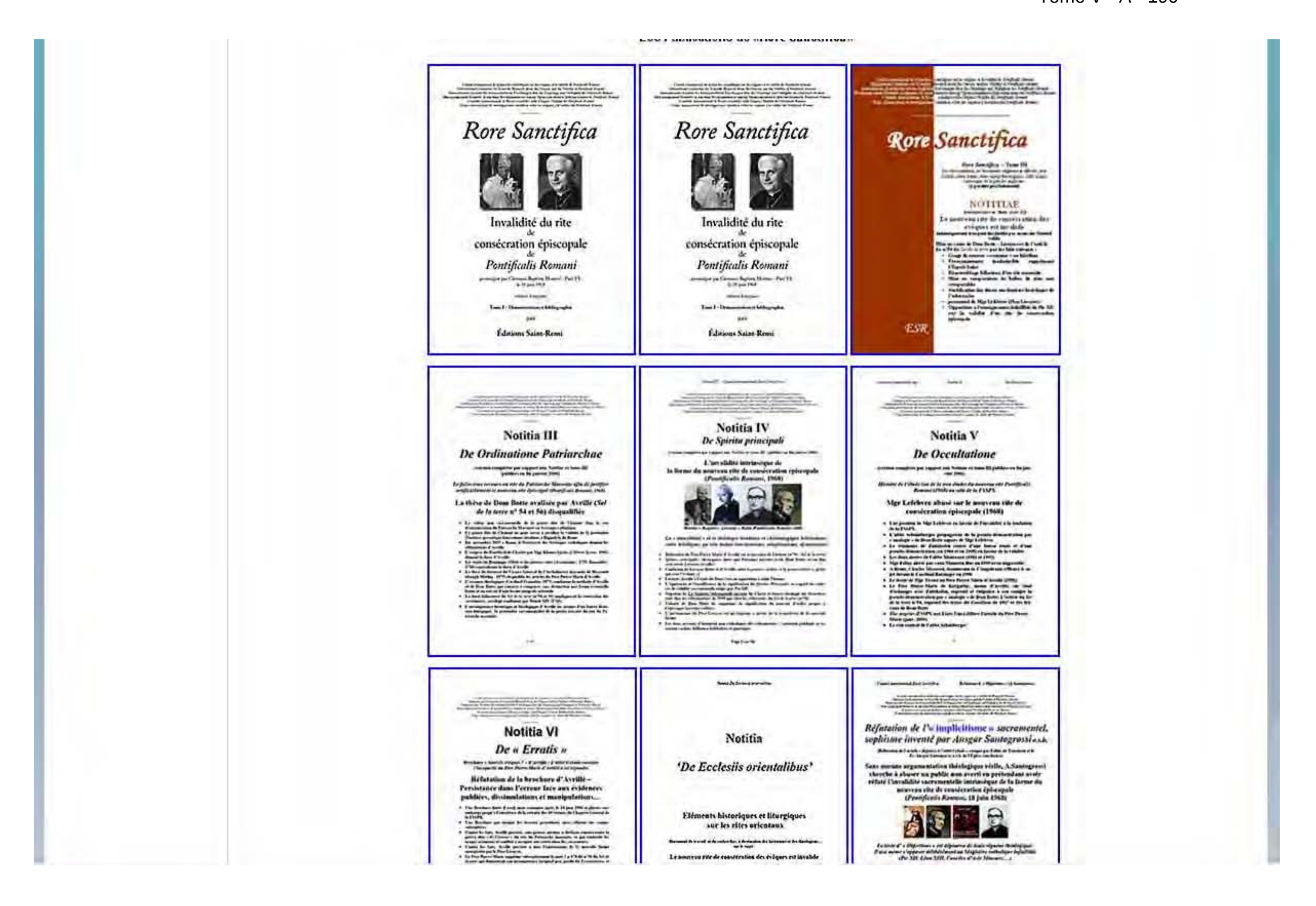






« Diaporama exposant l'invalidité du nouveau rite





Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

Lundi 2 octobre 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'IBP de l'abbé Laguérie attaqué par le faux « *évêque* » de Chartres

Des lendemains de ralliement qui déchantent pour l'abbé Laguérie

Nous donnons ici la traduction d'un article de *Traditio.com*, **site américain de très forte audience Outre-Atlantique**.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Traduction du texte de Traditio.com

Good Shepherd "Indult" Institute Is Already Being Attacked by Newchurch

http://www.traditio.com/comment/com0609.htm

Bien que constitué il y a une semaine à peine, l'Institut « Indult » du Bon Pasteur, qui comprend cinq anciens prêtres de la FSSPX et a son siège à Bordeaux, France, est déjà soumis aux attaques des autorités conciliaires françaises.

On signale ici, en Europe, que le cardinal Hoyos, chef de la Commission « Indult » *Ecclesia Dei*, et homme de main de Benoît-Ratzinger chargé d'anihiler le catholicisme traditionnel à moins que ce dernier ne fasse allégeance à Vatican II et au *Novus Ordo*, a vendu la mèche à propos de l'abbé Philippe Laguérie, débarqué en 2004 par Mgr Fellay, Supérieur Général de la Fraternité, à Benoît-Ratzinger, en précisant que la nomination de Laguérie, connu pour ses positions ultra-libérales, était la mieux faite pour déstabiliser la FSSPX. **Un tel fait donne encore plus de poids à l'assertion selon laquelle Ratzinger a créé cet institut « Indult » afin de détruire la Fraternité et de ruiner le combat de Mgr Lefebvre (*pour la sauvegarde du vrai Sacerdoce catholique – précision du traducteur*)**.

En outre, l'évêque conciliaire de Chartres, où l'institut « Indult » est censé fonder un séminaire, rejette totalement les prêtres du nouveau groupe, ainsi qu'il en a informé Fortunato Baldelli, Nonce du pape à Paris, et le cardinal conciliaire Jean-Pierre Ricard, à Bordeaux. **Cela signifie que cet institut rencontre déjà, auprès de la hiérarchie conciliaire, la même opposition à laquelle se sont déjà heurtés les autres groupes « Indult », comme par exemple la Fraternité Saint-Pierre (FSSP), qui a été supprimée *de facto*.**

Bernard Fellay commence maintenant à ressentir, au contact du néo-Vatican, des déceptions identiques à celles que Mgr Lefebvre avait ressenties en son temps. Alors même que Fellay faisait des commentaires satisfaits sur ses « négociations » avec l'Église conciliaire, Hoyos choisissait l'abbé Laguérie, ennemi juré de Fellay, comme supérieur d'un nouvel institut « Indult » pour contrarier Fellay. Comment ce dernier peut-il faire confiance à Hoyos et Ratzinger après des signes de duplicité aussi évidents ? Ici, en Europe, ? nous attendons le prochain coup tordu qui va être porté à Fellay et à la FSSPX.

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 3 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Fellay, le « *serial purger* » de Saint-Nicolas-du-Chardonnet

Les préparatifs du ralliement-apostasie de la FSSPX ont commencé

Après un calme apparent de moins de deux mois qui lui a permis de peaufiner le scénario prémédité de manipulation des fidèles et des clercs (annonce du *« bouquet spirituel »*, l'opération sophistiquée de conditionnement des esprits de la Mutualité le 27 septembre, etc), Mgr Fellay vient de lancer la phase préparatoire au ralliement. Nous allons revenir plus en détail sur les opérations qui sont en cours, tant du côté de Menzingen, de Rome, de Bordeaux ou chez Monsieur Barbarin à Lyon. Aujourd'hui, nous commençons par évoquer l'examen des purges du clergé de la FSSPX.

Le mensonge par l'inversion des finalités surnaturelles de l'œuvre de Mgr Lefebvre et la manipulation qui en découle règnent désormais en maîtres. Un régime de terreur s'est abattu sur le clergé FSSPX qu n'a plus cette liberté de ton et d'esprit qu'il affichait en public du temps de Mgr Lefebvre. Les abbés se savent surveillés et épiés par Menzingen. Mgr Lefebvre aurait-il supporté de telles choses ? Son successeur, Mgr Fellay, parvenant difficilement à manœuvrer le bateau de la Fraternité vers le ralliement à l'abbé Ratzinger et à lui imposer un virage à 180° par rapport au cap fixé par l'Archevêque-fondateur, multiplie les oukases et impose une chape de plomb sur les abbés terrorisés. Cette situation, étrangère au véritable gouvernement de l'Eglise et aux principes donnés par Notre Seigneur Jésus-Christ, est-elle catholique ? Mgr Fellay gouverne-t-il en prélat catholique héritier de la grave mission de la transmission du Sacerdoce catholique sacramentellement valide en ces temps historiques d'interruption de la succession apostolique dans l'Eglise conciliaire ? NON.

Nous apprenons que désormais les trois autres évêques seraient interdits de déplacements libres sur les divers continents et seraient très surveillés. Mgr Fellay voudrait éviter que ne se reproduise par exemple l'épisode de l'interview aux Etats-Unis de Mgr Tissier de Mallerais au webmestre américain Stephen L.M. Heiner en avril dernier, où Mgr Tissier déclara que Ratzinger professe des *« hérésies pires que celles de*

Luther » ou encore qu'il faut faire une « *tabula rasa* » de Vatican II. D'ailleurs nous remarquons que ce webmestre américain vient de se déplacer en Argentine, à La Reja pour y interviewer Mgr Williamson.[1]
Les décisions du Chapitre général sont appliquées strictement pour certaines et par contre sont remises en cause arbitrairement pour les autres, nous pensons à l'abbé Celier et à l'abbé Schmidberger qui bénéficient d'un traitement de faveur. Nous y reviendrons.

CONTRARIE DANS SES PLANS DEVOILES SUR LA PLACE PUBLIQUE, MGR FELLAY ENGAGE LES PURGES PAR ETAPES

Nous avions annoncé le 20 juillet que la réélection de Mgr Fellay allait être suivie d'une phase de purges au sein de la FSSPX pour mettre à l'écart des postes stratégiques les abbés jugés trop peu enthousiastes au ralliement.

> ***« 9.2- Le deuxième point du plan : la purge brutale***
>
> ***Punir les évêques et limoger les opposants au ralliement***
>
> *L'abbé de Tanoüarn intime à Mgr Fellay* ***l'ordre de sanctionner les évêques. En particulier, il exige que Mgr Fellay fasse taire et punisse Mgr Tissier de Mallerais.***
>
> *L'abbé de Tanoüarn demande aussi à Mgr Fellay* ***d'utiliser les mutations-nominations du 15 août afin de démettre les opposants au ralliement de leurs postes, et de procéder à une véritable purge.*** *Ensuite la place serait nette pour passer au point précédent, à savoir la rééducation intellectuelle par l'étude forcée de la littérature hérétique de l'abbé Ratzinger. On imagine aisément, qu'en souvenir de son expulsion de la FSSPX, l'ancien vicaire de la rue des Bernardins,* ***en appelle à une purge des membres du clergé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, au premier chef desquels l'abbé Beauvais qui fut son curé.*** *» Message de Virgo-Maria du 20 juillet 2006*[2]

La purge n'a pas été faite massivement au mois d'août comme le souhaitait l'abbé de Tanoüarn sur *Radio Courtoisie* le 19 juillet, car Mgr Fellay se serait trouvé gêné de venir ainsi dévoiler de façon aussi éclatante ses arrière-pensées et ses manœuvres pour rallier, et d'afficher sa connivence avec celui qui allait être récompensé par l'abbé Hoyos au début septembre par l'érection de l'Institut du Bon Pasteur. Mais il semble maintenant qu'il ait été décidé à Menzingen de procéder à une purge par étape, de façon plus espacée dans le temps.

Parallèlement, le numéro 100 (juillet-août 2006) de *Nouvelles de Chrétienté*, l'organe de propagande pro-ralliement tenu par l'abbé Lorans, présente une journée du « gentil » Mgr Fellay[3]. Son sourire commercial qu'il arbore, tel un politicien contemporain, dès qu'il aperçoit l'objectif d'une caméra de télévision ou d'un appareil photographique, vient déjà jeter le doute sur ce reportage du patron du G.R.E.C., reportage digne d'un panégyrique à destination des esprits simples ou mal informés sur la réalité de la situation à la tête de la FSSPX depuis des mois. En se lançant ainsi de façon outrancière dans la propagande pour un culte artificiel de la personnalité du « *Grand Timonier* » de la FSSPX, ce que Mgr Lefebvre avait toujours refusé pour lui-même, l'abbé Lorans trahit les préoccupations de Mgr Fellay dont l'image épiscopale a été écornée par l'étalage de sa duplicité peu catholique depuis des mois que ce soit à Paris, à Flavigny ou dans le Colorado, suite à ses réunions avec l'abbé Ratzinger le 29 août 2005 ou à la mi-novembre, en secret[4], avec les abbés

[1] http://truerestoration.blogspot.com/
[2] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/007_2006/VM-2006-07-20/VM-2006-07-20-1-00-Le_plan_Tanouarn_Celier_pour_diriger_la_FSSPX.htm
[3] http://www.dici.org/dl/nouvelles/Nouvelles_100.pdf
[4] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-26/VM-Stampa_volonte_de_Mgr_Fellay_de_rallier_au_prix_de_la_casse.htm : Révélations du quotidien italien ***la Stampa*** *« Une rencontre secrète de deux jours à Rome à la mi-novembre entre les dirigeants de la Fraternité St Pie X et le Cardinal Castrillon avait déjà mis au clair certains aspects ;* ***et l'évêque Fellay et son bras droit, Franz Schmidberger semblaient décidés à franchir le pas définitif, fût-ce au prix de la perte d'une certaine frange extrêmiste.*** *» La Stampa, 24 mars 2006*

Hoyos et Schmidberger à Rome pour préparer dans le dos des fidèles le ralliement à la veille de sa venue à Paris le 10 décembre 2005.

MGR FELLAY PURGE FEROCEMENT LE CLERGE DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET

Ainsi, à Saint-Nicolas du Chardonnet, l'abbé Lorber, connu pour son travail professionnel dans l'édition du livre de chant *Magnificat*, a été subitement muté en Allemagne, responsable d'un internat. Il est resté à peine deux ans à Paris. Mgr Fellay le remplaça par un tout jeune prêtre, l'abbé Brunet, récemment sorti d'Ecône. Puis dimanche 1er octobre, les fidèles ont appris que **Mgr Fellay venait d'enlever un nouveau prêtre de Saint-Nicolas du Chardonnet, l'abbé Fesquet, présent depuis seulement un an**, et paraît-il apprécié par les fidèles pour sa chaleur humaine et son sens surnaturel. Lui aussi est écarté à l'étranger (très curieux ! une manie ? ou alors le plus loin possible de la France ?) par Menzingen, il est envoyé aux Etats-Unis. Sur 4 prêtres, il ne reste plus que 2 de l'équipe sacerdotale d'avant l'été. **Qui sera le prochain dans la liste des purges de Mgr Fellay à Paris ?**

Entre les évêques et le clergé de Saint-Nicolas, Mgr Fellay satisfait à la lettre les demandes de l'abbé de Tanoüarn sur *Radio Courtoisie* le 19 juillet 2006.

L'ABBE LORANS LORGNE-T-IL SUR LA PLACE DE CURE DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET ?

Déjà à la Mutualité le 27 septembre dernier, l'abbé Lorans, ironisait et plaisantait sur sa possible mutation en Indonésie, pays musulman. Evidemment l'abbé Lorans ne risque aucunement de s'y voir expédié, mais son propos léger et d'apparence badine trahissait-il ses ambitions d'être nommé Curé de Saint-Nicolas du Chardonnet ? Le patron du G.R.E.C. Curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et orientant les fidèles du haut de sa chaire pour le ralliement du plus grand nombre ? Au vu de ses occupations le soin de l'apostolat serait le cadet des soucis de celui qui, au sein du G.R.E.C.[5] rapporte au Nonce de Paris, à l'abbé Breton, délégué de la C.E.F. et à l'abbé Hoyos. Par contre dans les dîners en ville, ou sur Radio Courtoisie, le titre de Curé de Saint-Nicolas permettrait à l'abbé Lorans de rajouter un titre honorifique sur sa carte de visite déjà chargée. Ce vaisseau amiral de la Tradition que représente la paroisse parisienne deviendrait rapidement un Titanic sombrant dans l'apostasie conciliaire, pendant que l'abbé Lorans dégusterait le thé sur le troisième pont en feuilletant le dernier ouvrage de Marcel Gaucher et en prônant le « dialogue » avec les adeptes de « Sa Sainteté Benoît XVI ».

LE VERROUILLAGE DANS LES COMMUNAUTES AMIES

Nous recevons d'autres informations nous indiquant que Mgr Fellay a commencé à verrouiller les communautés « amies » qui gravitent autour de la FSSPX. Il y place des hommes à lui qui seront de bons exécutants qui essaieront de tenir les troupes au moment de la signature du ralliement avec Hoyos-Ratzinger.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Post-scriptum au sujet du nouveau forum *Gesta Dei per Francos*

Un lecteur nous signale l'apparition d'un nouveau forum *Gesta Dei* : http://gestadei.bb-fr.com/forum8-Actualite-de-la-Tradition.htm, les derniers numéros du *Sel de la terre* y sont passés au crible. Symptôme du discrédit théologique grandissant d'Avrillé parmi les fidèles de la Tradition qui étudient, un intervenant de ce forum s'interroge et se demande (à juste titre) si **le couvent des dominicains d'Avrillé ne serait pas devenu une succursale de la *Maison-Dieu***, la revue liturgique subversive de Dom Botte. Nous serions heureux que se multiplient les analyses théologiques. Le CIRS vient de donner l'exemple par la mise en ligne sur son nouveau

---

[5] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/006_2006/VM-2006-06-17/VM-2006-06-17-3-00-Petite_grammaire_du_GREC_de_l_abbe_Lorans%20%281%29 htm

site[6] d'un gigantesque travail de recherches sur les sources de *Pontificalis Romani*, nous espérons que de nombreux laïcs et clercs s'en trouveront stimulés et se mettront à écrire afin de relancer les études et le travail intellectuel catholique que le clan des abbés Lorans, Celier, de Tanoüarn, etc couverts par Mgr Fellay depuis 1994, ont enterré en neutralisant les diverses revues et éditions de la FSSPX et en créant de faux débats : l'intégrisme laïc, la non-transhistoricité de la gnose et du complot contre l'Eglise, la négation de l'infaillibilité du Magistère ordinaire universel, la non-étude volontaire du rite de consécration épiscopale, etc.

---

[6] http://www.rore-sanctifica.org

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 5 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le double jeu de Mr Barbarin dévoilé à La Salette

Son coup de force à Lyon afin d'appuyer le ralliement de Mgr Fellay

Le « montage » du front artificiel Fellay-FSSP-IBP derrière Ratzinger et contre les « évêques »

Au fil des évènements qui se succèdent depuis le lancement de l'imposture du « bouquet spirituel » le 20 août 2006 par Mgr Fellay dans les chapelles de la FSSPX, les enjeux, tant tactiques que stratégiques, de l'abbé Ratzinger afin de réaliser le ralliement de la FSSPX se précisent. Pendant ce temps, Mgr Williamson, entouré de l'abbé Bouchacourt, organise une diversion (par une connivence secrète avec Mgr Fellay ?) dans la farce du *mentevacantisme* (l'abbé Ratzinger aurait l'esprit malade !). L'abbé Cekada vient de répondre à Mgr Williamson[1]. Le même Mgr Williamson couvre la publication dans le prochain *Sel de la terre*, d'une énième pseudo-démonstration de la prétendue validité du nouveau rite de consécration épiscopale, sous (selon les informations du CIRS) la plume de l'abbé Calderon, du séminaire de La Reja, en Argentine. En venant ainsi à la rescousse du Père Pierre-Marie, dont les écrits sont discrédités[2], l'abbé Calderon chercherait en rentrer en grâce, alors que lors du Symposium d'octobre 2005, Mgr Fellay avait manifesté son mécontentement à l'encontre de sa conférence. Par cette publication, Mgr Fellay espère ainsi tirer parti d'une démonstration-alibi pendant trois mois, le temps de mener ses opérations de ralliement.

[1] http://www.traditionalmass.org/
[2] http://www.rore-sanctifica.org

1- Les objectifs tactiques du double jeu de Barbarin (coups de force contre la FSSP et propos mielleux envers Max Barret)

Monsieur Barbarin, faux Primat des Gaules au Sacerdoce invalide, vient coup sur coup d'écrire en août 2006 depuis La Salette à Max Barret (fidèle de la FSSPX) pour lui dire sa « souffrance » et son désir de « reconstruire » et puis le 1er octobre à Lyon vient de reprendre à la FSSP son église Saint-Georges et son nouveau séminaire, suscitant l'émotion et la colère dans les milieux *Ecclesia Dei*.

1.1 - Lettre de Barbarin a Max Barret

Voici la lettre de Monsieur Barbarin à Max Barret, responsable de la communication du pèlerinage de la FSSPX à Lourdes (en août 2006), telle qu'il la envoyée depuis La Salette et qu'elle fut publiée par le Directeur de *Tychique (n°161)*.

> *« Cher Monsieur,*
> *« Merci de votre lettre et de votre simplicité. Vous avez bien fait de me partager tout cela. J'écoute, j'entends chaque point que vous évoquez et qui me font tellement souffrir aussi. Dans votre lettre, ce qui me touche le plus c'est le «* tsunami *». Après un tel cyclone, il faut se remettre tous ensemble pour reconstruire ; c'est cela l'essentiel.*
> *« Je vous écris à dessein de La Salette parce qu'ici la Sainte Vierge nous a montré qu'elle pleurait. Elle vit dans la foi… toujours…, elle chante la joie du Magnificat…, mais elle pleure aussi, demandant aux chrétiens de changer, tant au plan personnel qu'au plan social* ***pour que son Règne arrive !*** *Gardons-nous mutuellement dans la prière et dites mon respectueux souvenir à votre épouse. +Philippe card. Barbarin. »*

1.2 – Quatre objectifs tactiques

Par sa récente action à Lyon, l'agent de Ratzinger à Lyon creuse sur commande et brutalement le fossé entre les « évêques » de France et la mouvance de la Tradition pour servir les objectifs suivants:

- Rejeter vers la FSSPX au Sacerdoce valide les abbés mono-ritualistes de la FSSP au Sacerdoce invalide (consécrateurs sacrés dans le nouveau rite, tels l'abbé Hoyos) et provoquer le mélange des Sacerdoces (vrai et faux) au sein de la FSSPX
- Permettre à Mgr Fellay de préconiser une « Union sacrée » (dans le mélange des Sacerdoces) retrouvée avec la partie mono-ritualiste de la FSSP, et donner un poids numérique plus important à son petit clan minoritaire de rallieurs (abbés Lorans, Schmidberger,etc) pour appuyer le ralliement de toute l'œuvre. Cette « Union sacrée » pourra jouer bientôt en novembre du décret qui va « autoriser » la messe de Saint Pie V, et avec lui trouver des points d'appui auprès des « prêtres » conciliaires invalides désireux d'utiliser le rite Tridentin. Déjà Suresnes a commencé les appels du pied vers l'IBP afin que l'abbé Laguérie fasse appel à l'un des évêques de la FSSPX pour procéder à ses ordinations en présence de l'abbé Hoyos (texte de l'abbé Barrere). Cette « autorisation » de la messe par l'abbé Ratzinger sera présentée aux fidèles de la FSSPX comme l'exaucement providentiel de la prière tradi-oecuméniste du « bouquet spirituel » par le « Ciel » (sic). Mgr Fellay a dit être prêt à « y mettre le prix » (quel prix ? celui des dons, legs et héritages des fidèles pendant 40 ans et transférés à Ratzinger ?).
- Permettre à Mgr Fellay de présenter un clivage artificiel entre le « bon » Ratzinger qui soutiendra l' « Union sacrée » contre les « méchants » « évêques » de France. Cela permettra à Mgr Fellay de ranger la FSSPX dans le camp de l'abbé Ratzinger, dès qu'il aura terminé les purges qu'il a commencé depuis août 2006.
- Rendre alors inéluctable la création par Rome, face aux « évêques » de France, d'une structure canonique d'exception (de type Patriarcale) pour y mettre la FSSPX, la FSSP mono-ritualiste, l'IBP, etc, cette structure étant indépendante des Ordinaires (diocèses)

1.3 - TROIS FAITS SIGNIFICATIFS

1.3.1 - A LYON, BARBARIN NE « VEUT PAS D'INTEGRISTES DANS SON DIOCESE » ET CHASSE LA FSSP

Monsieur Barbarin vient donc de reprendre l'église Saint-Georges (à Lyon) à la Fraternité Saint-Pierre. Il vient également de fermer le nouveau séminaire (année de propédeutique) qui allait commencer à accueillir les premiers séminaristes.

> « ***Plus de Fraternité saint Pierre dans le diocèse de Lyon***
>
> *Il n'y a pas de rumeur : c'est un fait. Depuis dimanche la fraternité saint Pierre n'a plus* ***d'apostolat dans le diocèse de Lyon****. En effet, trois des cinq prêtres de la FSSP qui desservaient l'église saint Georges ont quitté leur fraternité tout en gardant la charge de l'église lyonnaise. Les deux prêtres restant à la FSSP n'ont plus accès à l'église.*[3]
>
> *Par ailleurs, la maison Padre Pio installée à Francheville (69) n'est plus entre les mains de la fraternité depuis dimanche. Les jeunes séminaristes de la FSSP qui devaient y faire leur rentrée en propédeutique ont du partir pour Witgrazbad. La fraternité saint Pierre n'est donc plus présente dans le diocèse de Lyon. Le cardinal Barbarin, primat des Gaules, est partie prenante dans ces bouleversements qui provoquent de profondes blessures au sein d'une fraternité et chez* ***des fidèles, dont l'attachement au rite saint Pie V s'était reporté sur la FSSP et ses prêtres.***
> *Il est très difficile de comprendre le comportement de monseigneur Barbarin : est-il mu par la volonté d'éradiquer de son diocèse la présence de tout apostolat selon l'ordo de saint Pie V, à l'heure où le Pape rassemble les catholiques et érige l'Institut du Bon Pasteur et à quelques semaines de la conférence des évêques à Lourdes, présidée par le cardinal Ricard, dont l'attitude est en pleine conformité avec la volonté du Pape et le bien de l'Eglise ? » Lahire, Le Salon Beige, le 3 octobre 2006*[4]

1.3.2 - PARALLELEMENT BARBARIN CHERCHE A CONVAINCRE MAX BARRET, SOUTIEN ACTIF DE LA FSSPX, DE SA « SOUFFRANCE » APRES LE « CYCLONE » DE VATICAN II ET LUI ENVOIE UNE CARTE DEPUIS LA SALETTE

Dans son bulletin *Tychique*, numéro 161 en date du 3 septembre, Max Barret, ancien responsable du pèlerinage de Lourdes de la FSSPX, raconte sa rencontre « imprévue », à la table d'un restaurant près d'Ecône (Martigny ?) avec Barbarin.

Barbarin fait part de la plus grande compréhension envers les fidèles de la FSSPX. Il envoie ensuite à Max Barret une carte depuis La Salette pour lui dire sa « souffrance » et sa volonté de « reconstruire » !

> ***<u>« Une rencontre tout à fait imprévue !</u>***
>
> Mon épouse et moi-même avons donc eu, dans des circonstances tout-à-fait imprévues et inattendues, l'occasion de bavarder pendant près de trois-quarts d'heure avec le Cardinal Barbarin, venu s'asseoir à notre table, alors que nous dégustions une raclette à la terrasse d'un hôtel bien connu des « *tradis* » (prêtres de la FSSPX ou laïcs) dans le Valais.

---

[3] Les serrures ont été changés et l'un des deux prêtres ED qui se retrouves à la rue s'est heurtée à une porte fermée.
[4] http://lesalonbeige.blogs.com/

Je passe sur les conditions dans lesquelles il s'est trouvé assis à mes côtés, mais, les présentations faites, il nous a demandé : *« Et vous, qui êtes-vous ? »* Ma réponse a fusé : « *Nous sommes excommuniés !* ». Sans doute a-t'il avalé sa salive, mais ce ne fut pas perceptible ! En tout cas le décor était planté : la discussion pouvait s'engager…

Je dois à la vérité de dire qu'elle fut courtoise dépourvue de toute agressivité de part et d'autre et même, parfois chaleureuse, bien que sans concessions.

Expliquant que, sans trop savoir pourquoi, ni comment, nous en étions arrivés là où nous en sommes actuellement, mon épouse lui a dit : *« C'est à cause du catéchisme ! »* Comme il semblait dubitatif, elle a précisé que le vieux curé de notre paroisse nous avait suivis spirituellement depuis notre plus tendre enfance, qu'il nous avait fiancés et mariés, nous avait enseigné « **le** » catéchisme et nous avait dit que c'était ça et rien d'autre, que lorsqu'il partit à la retraite, il nous prit la main à tous les deux au cours de la cérémonie officielle organisée en son honneur, et qu'il nous dit publiquement : « *Vous deux, tenez bon !* » Et que donc, lorsqu'on l'on s'aperçut que le Concile disait à peu près le contraire de tout… nous avons « *tenu bon* » ! Sans doute pris de court, il a aussitôt dévié la conversation en s'adressant à l'amie valaisanne qui était à notre table pour lui demander … des nouvelles de ses enfants !

Quoi qu'il en soit, nous avons abordé (simplement abordé, en si peu de temps) un certain nombre de « *problèmes* » : les sacrements en général, le Christ-Roi, la messe, bien sûr, Mgr Lefebvre … qu'il m'a dit connaître (en réalité il ne l'a vu qu'une fois !) et notre dévotion à la Très Sainte Vierge. Et, en nous quittant, il nous bénis tous les deux !

De retour, je lui ai adressé une lettre de trois pages dans laquelle je lui ai exposé, plus en détail, nos convictions et les raisons de notre choix. Il m'a écrit, de Notre-Dame de la Salette, la carte suivante :

« Cher Monsieur,

« Merci de votre lettre et de votre simplicité. Vous avez bien fait de me partager tout cela. J'écoute, j'entends chaque point que vous évoquez et qui me font tellement souffrir aussi. Dans votre lettre, ce qui me touche le plus c'est le « tsunami *». Après un tel cyclone, il faut se remettre tous ensemble pour reconstruire ; c'est cela l'essentiel.*

« Je vous écris à dessein de La Salette parce qu'ici la Sainte Vierge nous a montré qu'elle pleurait. Elle vit dans la foi… toujours…, elle chante la joie du Magnificat…, mais elle pleure aussi, demandant aux chrétiens de changer, tant au plan personnel qu'au plan social ***pour que son Règne arrive !*** *Gardons-nous mutuellement dans la prière et dites mon respectueux souvenir à votre épouse. +Philippe card. Barbarin. »*

J'avais, effectivement écrit : *« On a bouleversé tous les sacrements ! Pas un n'y a échappé !... Bien sûr, on s'est attaché à faire passer ce véritable* « tsunami » *en tentant de le justifier par les* « signes des temps », *les nécessités dues au contexte, accumulant ainsi mensonges sur mensonges ! »* C'est, m'a écrit le Cardinal, ce qui l'a le plus touché… » Max Barret, *Tychique* n°161

1.3.3 – L'ABBE BARRERE, SUR DEMANDE DE SURESNES, VEUT « JETER DES PONTS » ENTRE LA FSSPX ET L'IBP DE L'ABBE LAGUERIE

Après cet échange épistolaire, on peut remarquer que Monsieur Barbarin tient en août un certain discours à Max Barret dans un restaurant près d'Ecône, puis après l'envoi à celui-ci d'une carte depuis La Salette, le 1er octobre il dit l'inverse pour récupérer St Georges à Lyon (« pas d'intégristes dans son diocèse ! ») et mettre la FSSP à la porte.

Agissant aux ordres de Rome pour rejeter les faux prêtres de la FSSP vers Mgr Fellay il fortifie le camp du ralliement. C'est la même manipulation que pour l'abbé Barrere à qui Suresnes a demandé de tendre une main à l'IBP.

« Pour nous, il n'est pas concevable de faire appel pour les ordinations et les autres sacrements (confirmation ou saintes huiles) à des évêques qui disent tous les jours- sans état d'âme- la nouvelle messe « messe de Luther », qui

manipulent la liturgie on ne sait trop comment et qui sont ouvertement favorables à des erreurs manifestes qu'ils ne condamnent jamais nettement.

Conclusion. C'est une erreur pour le bon Pasteur de précipiter ses ordinations. ***Il ferait mieux plutôt de trouver un arrangement pour faire des prêtres avec un de nos évêques*** *- c'est une valeur plus orthodoxe (ils le savent pertinemment) et c'est un moyen de rétablir avec souplesse les ponts.*

Autrement, l'habitude d'une incohérence risque de s'installer définitivement chez eux au point de faire dépendre la Tradition du bon plaisir des Conciliaires, ce qui est déjà une fâcheuse attitude. Vous me direz : c'est impossible désormais, c'est trop tard ; que doit-on faire alors avec ***le cardinal Castrillon Hoyos*** *qui est déjà le grand invité ? En fait, c'est simple,* ***il suffit de le mettre bien assis dans les stalles durant la cérémonie,*** *ça fera vraiment très joli ... et puis, un cardinal c'est intelligent mais ça doit aussi être humble, il comprendra.*

Afin de mieux comprendre la complexité de la situation lisez attentivement le communiqué du district de France, il est long mais aussi suffisamment clair et apporte toutes sortes de nuances intéressantes...

Abbé Pierre BARRERE †

(Extrait du Sainte-Anne n° 181 d'octobre 2006) »[5]

L'abbé Barrere, sur commande de Suresnes, appelle ainsi à la création de liens entre l'IBP romain de l'abbé Laguérie et l'un des 4 évêques de la FSSPX, alors même que celle-ci n'a pas encore signé son ralliement. Le mélange entre vrais prêtres de la FSSPX et faux prêtres de l'extérieur sera présentée aux fidèles mal formés, par Mgr Felay et l'abbé Lorans du G.R.E.C.[6], comme une « victoire » et une « extension » du combat de la FSSPX, alors qu'il s'agit en fait d'une attaque directe et finale contre le Sacerdoce valide, afin de détruire le combat de Mgr Lefebvre.

La réaction d'Honneur-Suresnes[7] montre que Suresnes fait soudain preuve de compassion et de sympathie pour XA. Ce qui cautionne l'analyse précédente.

Au passage, Barbarin & Co. récupèrent les églises de la FSSP (Notre-Dame des Armées à Versailles, Lyon, etc), c'est tout bénéfice pour les diocèses de l'Eglise conciliaire et ils « testent » ainsi la combativité des fidèles Ecclesia Dei, juste avant la remise du rapport sur l' *« accueil des traditionalistes dans les diocèses de France »* lors de la prochaine réunion de la CEF à Lourdes le 9 novembre.

3 – ANALYSE STRATEGIQUE. LES VERITABLES ENJEUX SACRAMENTELS DE CES FAITS

Prenons du recul et examinons les enjeux stratégiques de ces différentes actions tactiques.

Premier fait important, Barbarin a trahit son double jeu par son repas avec Max Barret, à proximité d'Ecône, en août dernier, et puis sa carte envoyée depuis La Salette. On ne joue pas impunément avec La Salette. De mauvais clercs ont pu par le passé le découvrir à leurs dépens. Alors pour un simple laïc qui se fait passer pour … le Primat des Gaules !

Deuxième fait important, cette rencontre « imprévue » (encore un coup du « Ciel » ? comme pour le « bouquet spirituel » ?) intervient après que Max Barret ait publié en fin juillet la réaction d'un universitaire qui déclare *« non convaincants »* les écrits du Père Pierre-Marie sur le nouveau rite de consécration épiscopale. Il s'agit de la question clé qui donne la véritable lecture de la Révolution contre l'Eglise, et qui permet de comprendre que l'Eglise conciliaire n'est pas l'Eglise catholique, car toute sa hiérarchie est devenue progressivement invalide.

---

5 http://www.laportelatine.org/accueil/editos/2006/200610/edito200610.php
6 http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/006_2006/VM-2006-06-17/VM-2006-06-17-3-00-Petite_grammaire_du_GREC_de_l_abbe_Lorans%20%281%29 htm
7 http://www.honneur.org/actualites/2006/octobre/colere20061001.php

3.1 - Max Barret a cite un universitaire qui rejette les ecrits d'Avrille sur le nouveau rite de consecration episcopale et qui estime la demonstration d'invalidite faite par l'abbe Cekada

Max Barret avait posé dans un précédent *Tychique* la question de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale. Il était important pour les rallieurs qu'il soit circonscrit. Pour cela rien de tel qu'une rencontre suivie d'une carte milleuse de La Salette de la part d'un hiérarque de la Secte conciliaire. Voici ce qu'avait écrit Max Barret dans son bulletin précédent et qui embarrassait terriblement Menzingen, Suresnes et l'abbé Lorans :

> ***« Lettre reçue par Courriel.***
>
> Un ami, universitaire et lecteur de ce « Courrier », m'écrit :
>
> *« Bravo pour cette dénonciation des propos ambigus de l'abbé Célier dont il est de plus en plus incompréhensible qu'il soit inamovible à Paris, alors que les autres prêtres « tournent ». Il faut continuer à insister auprès des autorités (à commencer par M. l'abbé de Cacqueray) pour qu'il suive la loi commune – ou bien qu'on nous explique clairement les raisons de son maintien à Paris.*
>
> *Il y a aussi une autre grave question qui se pose actuellement dans la Fraternité, celle de la validité des ordinations par Rome des prêtres et des évêques. Les réfutations apportées à l'abbé Cekada (quel que soit son parcours, ses qualités ou ses défauts – je ne les connais pas,* ***je juge seulement les écrits, c'est mon métier d'universitaire – par le Père Pierre-Marie dans*** **Le sel de la terre** ***ne sont pas convaincantes (il a beau être polytechnicien…) et l'abbé Cekada a facilement répondu à son argumentation ambiguë.*** *Il faut demander que la Fraternité accepte la* disputatio *à ce sujet, proposée par l'abbé Cekada. Si les analyses de ce dernier étaient vraies, cela voudrait dire que nous sommes arrivés aux temps où l'Eglise sera « éclipsée » et les prédictions de la Salette sur le point de se réaliser. »*
>
> *Evidemment : ce n'est pas sans importance… »* Max Barret, *Tychique Hors Série*, modifié le 27 juillet

Max Barret a été l'organisateur du pèlerinage de Lourdes de la FSSPX et il y conserve une certaine influence. Ce pèlerinage prend une grande importance dans le plan du ralliement, car il a lieu en fin octobre, à la date de l'expiration de l'opération du « bouquet spirituel » de Mgr Fellay. Or, c'est par cette imposture du million de chapelets que Mgr Fellay a l'intention de proclamer aux fidèles que le « Ciel » a exaucé la prière de ceux-ci, et que l'abbé Ratzinger a accordé la « libération » de la messe (lire le tract sur le sujet[8]). Le seul fait qu'en juillet Max Barret commence à publier un témoignage d'un universitaire qui stipule que les écrits du Père Pierre-Marie pour justifier la validité du nouveau rite épiscopal « *ne sont pas convaincants* », a jeté la panique à la Direction de la FSSPX. Celle-ci engagée depuis des mois dans une vaste opération de manipulation pour signer et livrer l'œuvre de Mgr Lefebvre à l'abbé Ratzinger, voit dans ce témoignage l'irruption du « cadavre » qu'elle a cherché par tous les moyens à cacher.
C'est aussi pour cette raison que voyant les écrits du Père Pierre-Marie discrédités, Mgr Fellay vient, avec la connivence de Mgr Williamson, demander à faire publier une nouvelle pseudo-démonstration dans le *Sel de la terre*.

3.2 - La lutte pour neutraliser le Sacerdoce valide sauve par Mgr Lefebvre

Le but de Rome n'a pas varié. L'abbé Ratzinger veut détruire l'œuvre de préservation du Sacerdoce catholique sacramentellement valide fondée par Mgr Lefebvre et pérennisée par les sacres de 1988. Pour cela, il s'appuie sur son serviteur de Lyon, Barbarin, et aussi sur le petit clan qui entoure Mgr Fellay à la tête de la FSSPX. Les communautés *Ecclesia Dei* et les « évêques » de France ne sont que des pièces qu'ils déplacent à sa guise sur l'échiquier où se joue la partie. Avec la collaboration, même passive de Mgr Fellay, l'abbé Ratzinger espère un jour pouvoir dire « échec et mat » à l'œuvre de Mgr Lefebvre. Entre temps, les fidèles de la FSSP et ceux de la FSSPX qui n'ont pas compris les enjeux ultimes sont donc instrumentalisés et bouleversés en diverses directions au fur et à mesure qu'avance la stratégie de Ratzinger.

---

[8] http://www.virgo-maria.org

4 – UNE PROCHAINE VISITE DE MGR FELLAY A PARIS PLACEE SOUS LE SIGNE DE L'ENTERREMENT DU COMBAT DE MGR LEFEBVRE POUR LA SAUVEGARDE DU SACERDOCE, ET SOUS LE FAUX EMBLEME DU TRADI-ŒCUMENISME DERRIERE RATZINGER

Après le ballon d'essai de La Mutalité le 27 septembre par les abbé de Cacqueray et Lorans pour conditionner les esprits des fidèles, la prochaine visite de Mgr Fellay à Paris du 12 au 15 octobre pourrait être l'occasion d'un coup supplémentaire dans cette partie d'échec. Mgr Fellay pouvant même y annoncer, avec le style et la manière que nous lui connaissons, certains rapprochements entre la FSSP et la FSSPX, ou tout au moins y essayer d'y préparer les fidèles. Sa rhétorique va essayer de faire croire que Ratzinger aurait rejoins l'analyse de Mgr Lefebvre sur la situation, telle qu'il la formulait en 1966. Cette imposture n'a pas fait reculer l'abbé de Cacqueray à la Mutualité le 27 septembre 2006.

Quoiqu'il en soit, Mgr Fellay ne parlera pas du combat pour la sauvegarde du Sacerdoce. Il va placer le Sacrifice au-desssus du Sacerdoce qu'il taira, de même qu'il taira le **FAIT** de l'invalidité des consécrations épiscopales dans l'Eglise conciliaire, bien que Mgr Lefebvre ait pratiqué les ordinations sous condition et que, par la voix du Sel de la terre, la FSSPX reconnaît ne pas savoir quel évêque conciliaire est CERTAINEMENT consacré (*« il faudra examiner chaque cas »* selon le n°54 du *Sel de la terre*, p 105).

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Communiqué du « prêtre » de la FSSP qui a livré l'église Saint-Georges à Barbarin

« Les cardinaux Decourtray, Baland, Billé et Barbarin ont permis, selon les termes du Motu Proprio « Ecclésia Dei », « une application large et généreuse de la liturgie traditionnelle » dans l'archidiocèse de Lyon.

Cet été, Mgr Barbarin a érigé l'église Saint-Georges en Sanctuaire, nommant l'abbé T. P chapelain et moi-même recteur. Début septembre les nouveaux responsables de la FSSP désiraient remanier l'équipe de prêtres par des nominations et en la réduisant à trois prêtres.

De plus, ce projet remettait en cause les liens privilégiés établis avec l'archevêché et les prêtres du diocèse et mettait en danger plusieurs apostolats auxquels participent les prêtres du diocèse et mettait en danger plusieurs apostolats auxquels participent les prêtres de la communauté de Saint-Georges. Cela ne faisait aucun cas des situations, ni des engagements pris par leurs prédécesseurs.

En conscience, cette volonté nous apparaît être une grave remise en cause de l'esprit missionnaire vécu en notre communauté. Aussi, avec la bénédiction du cardinal Barbarin, les abbés TP et Dor m'aideront à continuer la mission apostolique auprès de la communauté « Ecclésia Dei » de Lyon, que notre archevêque nous confie. Nous rejoindrons de ce fait et par le biais du diocèse, d'autres prêtres attachés à la discipline et à la liturgie traditionnelles, spécialement la messe tridentine, qui se regroupent au sein d'une association de prêtres qui sera présente en plusieurs diocèses, permettant de poursuivre l'application large du Motu Proprio « Ecclésia Dei ».

Ce choix important s'est fait dans la prière et la réflexion, il s'est appuyé sur des conseils de prêtres, de communautés religieuses attachées au motu proprio. Il nous est apparu comme le seul moyen de poursuivre l'apostolat entrepris à Lyon dans la fidélité à notre vocation et à l'Eglise.

En ce mois du rosaire, nous nous confions à vos prières et à celle de Notre Dame du sacerdoce et vous assurons de tout notre dévouement en Notre Seigneur. » Abbé TL

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 5 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Fellay inverse les finalités assignées par Mgr Lefebvre

Face à Rome le prélat suisse éclipse la question du Sacerdoce valide par celle du rite du Sacrifice (St Pie V)

Un clerc nous demande le 2 octobre des précisions sur l'attitude de Mgr Fellay face à la question du Sacerdoce et sur le fait que nous parlions de trahison. Voici un petit argumentaire qui résume notre position.

DEUX FAITS CONSTATABLES AU SUJET DE LA FSSPX SUR LA QUESTION DES NOUVEAUX RITES DES TROIS DEGRES DU SACREMENT DE L'ORDRE

(1) La revue des dominicains d'Avrillé, le *Sel de la terre*, bien qu'affirmant (sur la base d'une fausse argumentation) la validité du nouveau rite de consécration épiscopale (*editio typica* de 1968), écrit : *« il faudrait examiner chaque cas »* (n°54, p105), et donc reconnaît ne pas savoir qui dans la hiérarchie conciliaire est évêque ou non, c'est-à-dire quels membres de la hiérarchie conciliaire possèdent réellement la plénitude du Sacerdoce et ne sont pas ontologiquement des laïcs.
Voila pour les principes la prise de position publique d'Avrillé (et donc de la FSSPX qui valide tous les articles paraissant dans la revue des dominicains).

(2) Pour ce qui est de la praxis, la FSSPX (à la fois du temps de Mgr Lefebvre ou sous la direction de Mgr Fellay) pratique des ré-ordinations sous condition pour les membres du clergé conciliaire qui l'ont rejoint, peut-être pas systématiquement (incohérence), mais elle les pratique.

Donc tant sur le plan de sa position publique (1) que dans sa praxis (2), la FSSPX reconnaît ne pas considérer la hiérarchie conciliaire comme valide à 100%, plus encore elle dit ne pas savoir qui est validement évêque dans cette hiérarchie : *« il faudrait examiner chaque cas »*.

CONSEQUENCES SUR MGR FELLAY ET SES ACTIONS EN FAVEUR DU RALLIEMENT A RATZINGER

Comment Mgr Fellay peut-il engager des discussions avec la Rome du nouveau rite ou simplement poser des préalables à ces discussions, dont celui de l' « autorisation » du rite tridentin pour le Saint-Sacrifice de la messe, alors même qu'il ne pose pas la question de savoir qui, au sein de la hiérarchie conciliaire, et notamment parmi ses interlocuteurs romains, est véritablement évêque ? Pourquoi demander à Rome (et faire prier les fidèles par le « bouquet ») que le rite tridentin de la

Sainte messe puisse être dit par des laïcs qui se font passer pour prêtres ou évêques et qui ne le sont pas ? Lorsque ces laïcs-faux prêtres disent des messes invalides dans le rite de Saint Pie V, il s'agit de sacrilèges. Mgr Fellay demande donc la généralisation des sacrilèges en demandant à la Rome conciliaire d'autoriser un usage large du rite tridentin.

Mgr Fellay trahit l'œuvre de Mgr Lefebvre, car en préparant le ralliement, il s'apprête à remettre la FSSPX, dont les membres sont validement prêtres ou évêques, entre les mains d'une hiérarchie (issue d'un rite nouveau) dont il reconnaît, tant publiquement (1) que par la propre praxis de l'œuvre qu'il dirige (2), qu'elle n'est pas valide à 100% et qu'il dit même ne pas savoir qui est validement évêque dans cette hiérarchie : *« il faudrait examiner chaque cas »*.

Mgr Fellay a-t-il examiné le *« cas »* de l'abbé Ratzinger sacré dans le nouveau rite en 1977 ?

Si ce ralliement aboutit, Mgr Fellay aura placé la FSSPX sous le contrôle d'une hiérarchie dont (selon sa propre logique résumée dans (1) et (2)), il ne sait pas lui-même quels membres sont évêques ou non. En intégrant des membres de la FSSP qui ont été ordonnés par des autorités conciliaires depuis 1988 et dont Mgr Fellay ne sait pas lesquels sont évêques ou non (*« il faudrait examiner chaque cas »*), et puis plus tard en acceptant après la signature des ordinations pour la FSSPX par des autorités conciliaires, la FSSPX commencera à perdre la validité du Sacerdoce de la totalité de ses membres, et n'accomplira plus alors sa mission de préservation du Sacerdoce qui lui fut assignée par Mgr Lefebvre dans ses statuts.

Par son comportement sur cette question depuis l'énoncé des « préalables » en 2000, Mgr Fellay montre qu'il travaille à l'opposé des finalités de la FSSPX. Il a éclipsé la finalité de la préservation du Sacerdoce et il l'a remplacée par celle du rite tridentin du Sacrifice. C'est pour cela que nous mettons en en-tête de notre message les 4 questions fondamentales qui pointent du doigt cette INVERSION.

C'est pourquoi nous appelons cela une trahison. Une trahison perpétrée par l'un des quatre évêques sacré validement par Mgr Lefebvre le 19 juin 1988. Une trahison de Mgr Lefebvre et des finalités qu'il fixa à la FSSPX dans la préservation du Sacerdoce (statuts du 20 mars 1990)[1].

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

[1] http://www.virgo-maria.org

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 7 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Ratzinger commanditaire principal du journal *Minute* ?

En érigeant l'IBP, Ratzinger vient de recruter l'abbé de Tanoüarn, actionnaire principal de *Minute*

Retour sur les faits d'août 2004 et la mutinerie contre Mgr Fellay

Nous publions une analyse qui avait circulé sur internet en septembre 2004, au moment où battait son plein la mutinerie des abbés de Tanoüarn et Laguérie contre Mgr Fellay, téléguidée alors par le bon abbé Lorans.[1]
Depuis ce temps, les abbés en question ont été recrutés par l'abbé Ratzinger qui a érigé à leur intention l'***Institut du Bon Pasteur*** le 8 septembre 2006, et lui a donné pour siège l'Eglise Saint-Eloi, à Bordeaux.
Deux ans plus tard, par une ironie de l'histoire Mgr Fellay met tout en œuvre (purges, ***bouquet spirituel***, désinformation de l'abbé Lorans, etc..) pour faire rallier la FSSPX au même Ratzinger.

D'ailleurs, comme nous l'avions signalé dans un précédent message, beaucoup de fidèles observent avec étonnement le Supérieur de la FSSPX **exécuter à la lettre les injonctions que lui avait dictées l'abbé de Tanoüarn sur Radio Courtoisie le 19 juillet 2006**.
Les premiers faits sont là qui le prouvent : les trois évêques surveillés, les purges engagées (clergé de Saint Nicolas-du-Chardonnet etc…).

Ce texte ci après fait le récit des évènements de fin août 2004 et nous rappelle les enjeux de la rébellion de cette époque. Nous regrettons que, deux ans plus tard, Mgr Fellay n'en ait toujours tiré aucune leçon.
Cette signature avec Rome qu'il poursuit avec tant d'acharnement, sous l'influence des abbés Lorans et Schmidberger, sera fatale à l'œuvre de Mgr Lefebvre. Mgr Fellay devrait méditer un peu sérieusement la question de son salut éternel ?

Le rappel des faits de 2004 est l'occasion de prendre connaissance de cette situation étrange : l'abbé de Tanoüarn étant actionnaire principal de *Minute* selon les informations du Greffe du tribunal de commerce révélées à l'époque, cela signifie que Ricard, l'actuel président de la Conférence des évêques de France a sous ses ordres dans son diocèse, **un clerc responsable très engagé d'un hebdomadaire proche de la *Nouvelle Droite***. L'abbé de Tanoüarn n'a d'ailleurs jamais fait mystère de son admiration pour Alain de Benoist, fondateur du GRECE.

De *Golias* à *Minute,* en passant par *Témoignage chrétien*, *La Vie* et *le Pèlerin* et *Famille Chrétienne*, Ratzinger et Ricard font feu de tout bois au sein de l'Eglise conciliaire. Ils sont désormais prêts aux alliances politiques les plus inattendues pour parvenir à absorber la FSSPX.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

[1] Lire le Mascaret de septembre 2004 que nous avons déjà commenté

<u>Reproduction de l'information internet du 6 septembre 2004</u>

Minute, voilà Tanoüarn !

L'opération *Minute-Tanoüarn* de la Saint-Louis 2004 pour déstabiliser Mgr Fellay et neutraliser l'abbé de Cacqueray

Le jour de la Saint Louis 2004, *Minute* a publié, sous la plume de **Céline Pascot**, un article révélant sur le plan national le déroulement de l'intervention de l'abbé **de Cacqueray** à Saint-Eloi à Bordeaux, le dimanche 22 juin, pour signifier aux fidèles de la FSSPX la mutation de l'abbé **Laguérie**. Cet article, tout en faveur de l'abbé **Laguérie**, présentait l'abbé **de Cacqueray** comme un responsable sans autorité, un pantin, tout supérieur du District de France qu'il fût. Le journaliste de *Minute* attaquait ensuite Mgr **Fellay**, supérieur de la FSSPX, qui était soupçonné d'agir avec autoritarisme pour écarter toute opposition, dans la perspective des élections de 2006.

> *«La formule employée par Mgr **Fellay**: "j'ai été obligé de...", laisse planer le doute sur l'origine du différend et la nature de la décision. [...].*
>
> *Une autre hypothèse -- non exclusive de la première -- à la volonté d'exiler l'abbé **Laguérie** au Mexique, tel un vulgaire **Trotski** qui n'attendrait plus que son Ramon Mercader pour lui planter un coup de piolet dans le dos, est l'échéance de 2006. Elu en 1994, [...] Mgr **Fellay** voit approcher la date du renouvellement de son mandat avec, semble-t-il, une certaine fébrilité.» (Minute*, 25 août 2004).

Cet article de *Minute* fut suivi dès le 27 août d'un article d'**Elie Maréchal** dans *Le Figaro*.

Le 1er septembre paraissait un deuxième article dans *Minute* dont le but consistait premièrement à justifier l'article précédant, en rejetant sur Mgr **Fellay** la responsabilité d'avoir porté à la connaissance du public la mutinerie de Bordeaux. Et surtout, à affirmer, en second lieu, que le premier article n'avait pas été rédigé par l'abbé **de Tanoüarn**, doyen de philosophie de l'Institut Universitaire Saint-Pie X, mais bel et bien par **Céline Pascot**.

Le second article prêtait à nouveau à Mgr Fellay une intention, *«un brin machiavélique: en profiter pour tenter de se débarrasser des esprits jugés trop libres, tels que l'abbé de Tanoüarn, directeur de la revue* Certitudes*, et, coup de chance, ami du directeur de* Minute.*»* (selon les termes du premier article, celui du 25 août 2004).

Et de poursuivre, afin de tenter de bien convaincre que ce n'est pas l'abbé de Tanoüarn qui a tenu la plume de Céline Pascot :

> *«Le 27 août, **Jean-Marie Molitor**, notre bien-aimé directeur, a donc adressé à l'abbé de Cacqueray, supérieur du district de France, une lettre courtoise, mais ferme, lui rappelant:*
>
> *a) que l'article était bel et bien signé par le rédacteur en chef du journal, Céline Pascot;*
> *b) qu'il ne pouvait l'ignorer puisqu'il m'avait peu aimablement envoyée sur les roses le dimanche précédent sur le parvis de Saint-Eloi, ainsi qu'en témoigne l'enregistrement de notre brève conversation;*
> *c) que l'abbé **de Tanoüarn**, pour sympathique qu'il soit, n'a nul pouvoir pour influer sur le contenu éditorial du journal;*
> *d) qu'il serait bien aimable de "faire désormais taire les rumeurs qui imputent à ce prêtre ce qu'un journaliste très au fait des questions religieuses est fort capable de concevoir et de rédiger seul".*
> *On en est là. L'abbé **de Cacqueray** n'a pas répondu. Mgr **Fellay** continue de dire, en privé, que les trois insolents vont être remerciés, mais ceux-ci, depuis les sommations figaresques, n'ont reçu aucune signification de leur congé.*
> *Si une mécréante comme moi, malgré tout attachée un peu plus qu'elle ne veut habituellement l'avouer à la catholicité, peut formuler un avis, il tiendra en trois mots, que j'adresse à la direction de la Fraternité. Trois mots prononcés trop tard, il y a bien longtemps, rue d'Isly:* halte au feu.*»* (C. Pascot, *Minute*, 1er septembre 2004).

Ce que ne mentionnait pas **Jean-Marie Molitor** dans son courrier à l'abbé **de Cacqueray** est que **l'abbé de Tanoüarn est le véritable propriétaire de *Minute*,** dont il possède et contrôle 40% des parts du capital. En effet, comme le

confirment les documents du registre du commerce (que nous produisons à l'appui de nos dires), l'abbé **de Tanoüarn** apparaît comme l'un des membres de la **SACEN**, qui publie *Minute*. A double titre, d'une part directement comme membre de la société à hauteur de 20% du capital, et d'autre part comme représentant de la société **SERVIR**, à hauteur également de 20%. L'abbé **de Tanoüarn** a même été le gérant de la **SACEN** jusqu'à ce qu'il en laisse la présidence à **Jean Molitor** en juin 2003.

La société **SERVIR** possède également la même adresse postale que la société **SACEN** qui édite *Minute*, à savoir le 15 rue d'Estrées à Paris dans le 15e arrondissement.

Cette société **SERVIR**, au sujet de laquelle nous reviendrons plus loin, a le triste privilège d'avoir édité l'ouvrage de l'abbé **Grégoire Célier** (alias Paul Sernine) en octobre 2003, ouvrage faisant le lit des thèses gnostiques et maçonniques en niant l'existence de la gnose.

Ainsi le point c) de la lettre de **Jean-Marie Molitor**, selon lequel «l'abbé **de Tanoüarn**, pour sympathique qu'il soit, n'a nul pouvoir pour influer sur le contenu éditorial du journal », alors que l'abbé **de Tanoüarn** est le propriétaire et donc le patron de **Molitor**, cette affirmation prêterait à rire, si elle ne visait à manipuler l'abbé **de Cacqueray** en le prenant pour un parfait naïf.

Il est également surprenant qu'une journaliste de *Minute* se soit trouvée à la messe de Saint-Eloi, le jour de la venue de l'abbé **de Cacqueray**, alors que cette visite restait confidentielle. Il y a donc eu fuite, pour que soit organisée cette présence et cet enregistrement des propos de l'abbé **de Cacqueray**. L'enregistrement ramené à Paris, il ne restait plus à l'abbé **de Tanoüarn** qu'à prendre sa plume, et fort de sa connaissance du contexte de l'affaire Saint-Eloi et de la situation de Mgr **Fellay** dans la Fraternité, à lancer son brûlot, par prête-nom interposé, celui de la journaliste **Céline Pascot**, « mécréante » déclarée. Et puisque nous en sommes aux liens de *Minute* avec l'abbé de Tanoüarn, rappelons que Mme Molitor a été aussi la secrétaire de la revue *Certitudes* de ce dernier.

Cette supercherie ainsi démasquée, les faits apparaissent dans toute leur réalité. L'abbé **de Tanoüarn** possédant *Minute*, de toute évidence à l'insu de ses supérieurs, n'a pas hésité à utiliser ce média pour attaquer publiquement ces derniers, de façon préméditée et sournoise.

Il est très curieux que malgré les multiples dénonciations de l'abbé **de Tanoüarn** pour ses fréquentations du **GRECE**, de la Nouvelle Droite, pour son admiration publiquement proclamée pour le penseur païen, **Alain de Benoist**, pour sa défense répétée de la liberté religieuse, avec la laïcité d'**Emile Poulat**, pour son instrumentalisation du faux thème de l'intégrisme (de mèche avec son compère l'abbé **Héry**), de sa violente attaque (de concert avec l'abbé **Grégoire Célier**) contre les véritables anti-libéraux qui dénoncent la gnose et le complot contre l'Eglise catholique, il paraît donc très curieux qu'un personnage encombré de telles casseroles parmi les héritiers de Mgr **Lefebvre**, qu'un tel personnage puisse encore appartenir à la FSSPX. Non seulement y appartenir mais de plus présider le Symposium sur l'analyse de Vatican II. Avec un tel ennemi de la vérité connue, à la tête du colloque et des commissions qui analysent les erreurs du concile, il paraît clair que ce Symposium n'aboutira pas mais sera neutralisé.

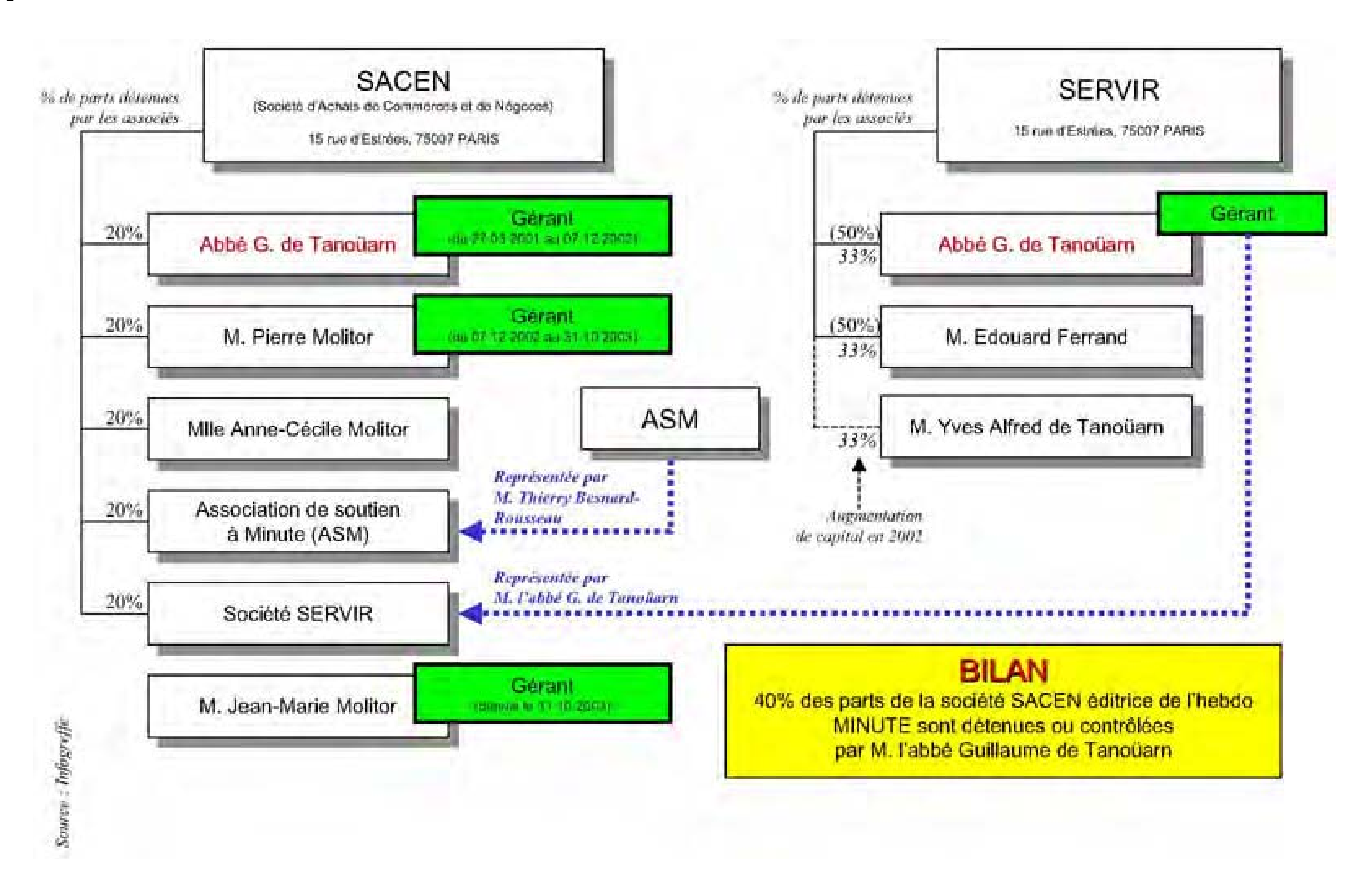
Visiblement très mal informé, ou faible dans son gouvernement, de plus cousin de l'abbé de Tanoüarn (la mère de l'abbé **de Tanoüarn** est une **Cacqueray**), l'abbé **de Cacqueray** n'a toujours pas fait ce qu'il eût été salutaire qu'il fasse, à savoir l'expulsion de l'abbé **de Tanoüarn**, avant que celui-ci ne l'instrumentalise en le ridiculisant dans le bras de fer qu'a engagé la hiérarchie parallèle du sycomore contre les autorités légitimes de la Fraternité.

SERVIR, possédé par **Guillaume de Tanoüarn**, **Yves de Tanoüarn** et un troisième personnage, avait déjà publié, en 2000, un livre-interview de l'abbé **Aulagnier**, *La Tradition sans peur*, avec d'ailleurs une préface de l'abbé **Laguérie**. Cela avait permis à ce dernier d'entamer un tour de France de conférences, au moment où cet abbé se trouvait marginalisé dans le prieuré de Saint-Jean-Eudes en Normandie, et où les pourparlers de la Fraternité avec Rome progressaient dans le but du ralliement de la Fraternité à Rome.

En 2001, la revue *Certitudes* commençait son attaque contre les anti-libéraux de la Fraternité en niant l'existence et l'influence de la pensée des milieux gnostiques dont pourtant la Nouvelle Droite ainsi que les milieux guénoniens et borelliens sont infestés, en niant le complot contre l'Eglise catholique.

En 2003, phase supérieure de cette attaque, **Tanoüarn** se faisait l'éditeur du pamphlet réactualisé de l'abbé **Célier**, la *Paille et le Sycomore*. En 1992, l'abbé **Grégoire Célier** avait déjà édité sous son nom la première mouture de cette

plaquette aux Editions **Grichat** (La nuit tous les chats sont gris). Cet ouvrage, rédigé avec une mauvaise foi rare et une volonté délibérée de tromper le lecteur et de le manipuler, constituait un tissu non scientifique de faux arguments développant une rhétorique qui niait la continuité au cours des âges d'une pensée gnostique, en fait panthéiste, hostile à l'Eglise.



Fin de la reproduction

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 7 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'imposture du « *Bouquet spirituel* » : *Golias* confirme l'autorisation du rite de St Pie V pour novembre

La « ***liberté*** » des « ***messes*** » **sacrilèges** avec de faux prêtres !



Cet énergumène en transe aura le droit librement de dire le rite de Saint Pie V ? **Mais au fait, est-il validement prêtre ? Son consécrateur a-t-il été sacré évêque dans le rite invalide de consécration épiscopale de 1968** (***Pontificalis Romani***) ? Mgr Fellay a-t-il *« examiné son cas »* ?

Nous rappelons que pour ce qui est des évêques de l'Eglise conciliaire, **le *Sel de le terre* (n°54 et page 105),**

couvert par l'abbé de Cacqueray et Mgr Williamson, écrit lui-même, au sujet de la validité de leur consécration épiscopale : « *il faudrait examiner chaque cas* ».
Ce qui démontre la totale incohérence de la position de Mgr Fellay qui se refuse absolument à soulever d'abord publiquement la question de l'invalidité sacramentelle des ordinations conciliaires, avant de réclamer la libération « pour tous » de la messe tridentine !

Le journal de progressiste *Golias* rejoint les voix déjà nombreuses qui révèlent que l'abbé Ratzinger va publier en novembre un décret « ***autorisant*** » le rite de Saint Pie V**. Golias confirme que le décret est déjà signé depuis septembre**.

Nous dénonçons la double imposture de Mgr Fellay dans le « ***bouquet spirituel*** » du million de chapelets :

- Faire prier les fidèles et les clercs **pour une décision déjà prise et orchestrée par Ratzinger de façon à susciter une préparation des esprits au ralliement** en instrumentalisant la prière du Rosaire
- **Réclamer que des clercs, dont Mgr Fellay reconnaît lui-même que nombre d'entr'eux ne possèdent pas le Sacerdoce,** soient néanmoins autorisés à dire le rite de Saint Pie V, alors que dans le même temps **Mgr Fellay reconnaît, tant par la praxis des réordinations sous conditions de la FSSPX que par la position donnée par Avrillé** sous son autorité, qu'il « ***faut examiner chaque cas*** » de consécration épiscopale conciliaire.

Ces deux raisons montrent que la prière du « ***bouquet spirituel*** » est une manœuvre sacrilège.

Le clan des rallieurs **– nouvelle imposture de leur part -** clame désormais que la dénonciation de ce bouquet est une opposition à la prière, au Rosaire, à la Très Sainte Vierge, une opposition *« inspirée par le démon »* !

Ces rallieurs sont ainsi en train d'affirmer publiquement que les fidèles qui ont compris le sacrilège sont à leurs yeux des *« suppôts de Satan »* ! Ces rallieurs acquis à la cause de l'Eglise conciliaire ont perdu leur sang froid, condamnés désormais à tomber d'une imposture à une autre.
Voilà ce à quoi conduit cet engagement de Mgr Fellay et de son clan de rallieurs pour avoir voulu commencer à discuter avec le rusé abbé Ratzinger le 29 août 2005 et qui finiront si ceux-là vont à la signature par déshonorer leur Sacerdoce et apostasier.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Texte de Golias *publié le 6 octobre 2006*[1]

CONFIDENTIEL DEFENSE

La messe en latin officiellement de retour en novembre

Christian Terras, Romano Libero, 6 octobre 2006

Fidèles du Peuple de Dieu, dépoussiérez vos missels du début de siècle dernier ;

Prêtres du Concile Vatican II, ressortez vos soutanes (s'il vous en reste), la Sainte Eglise Catholique a une surprise pour vous.

Dans quelques semaines, le pape promulguera un document pour la « libéralisation » de la liturgie romaine.

1 http://golias.ouvaton.org/La-messe-en-latin-officiellement

La date de publication du décret est prévue courant novembre prochain. Le contenu du document concernera la « libéralisation » totale du rite tridentin - selon les rubriques de 1962 - le mettant sur le même plan que le rite conciliaire (« réformé » pour les traditionalistes) : la « nouvelle » liturgie sera définie « rite ordinaire » alors que celle traditionaliste sera définie « rite extraordinaire », sans aucune limitation par quelque prêtre catholique que ce soit.

***D**ANS le décret (déjà signé par **Benoît XVI** en septembre dernier), le pape exprime - entre autres - le désir que les églises principales célèbrent au moins une messe tridentine dominical. Une décision d'importance donc qui confirme - s'il avait besoin - que la réintégration des disciples « historiques » de **Mgr Lefebvre** (les abbés **Laguérie** et **Aulagnier** dans le cadre de l'Institut du Bon Pasteur) n'est que le signe avant coureur d'un ralliement général à venir de l'ensemble de la famille intégriste.*

*Le **cardinal Castrillon de Hoyos** qui a en charge le dossier des négociations avec la **Fraternité St Pie X** ne vient-il pas de rappeler que les discussions continuent et qu'il espère les voir déboucher à moyen terme sur un véritable accord.*

Mais au fait quel est le diagnostic des tenants d'un retour à la liturgie ancienne ?

*La volonté restauratrice dans le domaine liturgique s'appuie en réalité sur la conviction que le déclin de la pratique et la poussée de sécularisme tiendrait en bonne part, sinon essentiellement, à la mutation trop rapide, pour certains, une "dévastation", de la liturgie catholique. Cette thèse a été amplement développpée, même si c'est avec des variantes considérables, à la fois par les intégristes de **Mgr Lefebvre**, par des liturgistes comme **Mgr Klaus Gamber** (dont le **cardinal Ratzinger** a été proche de certains points de vue) et par certains représentants du catholicisme le plus conservateur, comme jadis le **cardinal Giuseppe Siri**.*

Les traditionalistes espèrent donc qu'une restauration conservatrice en liturgie suscitera l'effet inverse. Les gens retrouvant le chemin de leur paroisse. Ils misent sur la force d'attraction d'une sacralité à l'ancienne.

A mon avis, il y a là une grave erreur de perspective.

*Sans doute, la mutation interne de l'Eglise et surtout du culte a pu surprendre et troubler. On connaît la réaction du **Président Georges Pompidou** qui déplorait cette évolution. Mais le maintien figé d'une liturgie d'un autre âge aurait accéléré encore, globalement, le processus de sécularisation.*

*Quel que soit le jugement porté sur la réforme liturgique au plan esthétique ou historique, force est de constater qu'elle aura certainement limité l'hémorragie. En effet, comme se plaît à le souligner le cérémoniaire du Pape, **Mgr Piero Marini**, sans cette réforme les grands messes très populaires de **Jean Paul II**, surtout hors de Rome, n'auraient pas été possibles.*

*Remplacer **Madonna** par **Chopin** dans des discothèques contribuerait plus à les vider qu'à les remplir. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse pas et ne doive pas y avoir aussi des salles de concerts. Néanmoins, une liturgie élitiste (en latin) ne mobiliserait pas un nombre important de fidèles et par contre en ferait fuir beaucoup d'autres.*

*De plus, les partisans d'une restauration liturgique semblent ignorer ce que des spécialistes comme **Dom Nocent**, **Mgr Martimort**, **Dom Vaggagini**, **Mgr Magrassi** et même un historien du culte aussi peu suspect de progressisme que **Dom Oury**, moine de Solesmes n'ont cessé d'établir : **la messe actuelle est ...plus authentiquement traditionnelle que l'ancienne.***

Enfin, et nous touchons là le point fondamental, névralgique il est vrai, la cause de la baisse de la pratique tient d'abord à une évolution de la société et des moeurs, au fond quelle que soit la liturgie en vigueur.

Célébrer en français n'a certainement pas endigué un déclin de la pratique qui correspondait finalement au passage d'un monde à un autre. Revenir aujourd'hui à une liturgie confinée et incompréhensible ne ferait par contre qu'accélerer un processus plus large, plus englobant. Au fond, nos critiques acharnés de la réforme liturgique n'ont semble-t-il pas vu que l'Eglise vivait dans une époque donnée et ne pouvait en faire abstraction.

A moins de préferer devenir une réserve de personnages anachroniques, un conservatoire de pierres tombales en marbre, tentations qu'en deux mille ans de christianisme l'Eglise aura toujours surmontée.

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 8 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Fellay met en doute publiquement la validité des ordinations dans la Fraternité Saint-Pierre (FSSP)

« *C'est le foutoir* » déclare le Supérieur de la FSSPX, le 22 novembre 2004 aux Etats-Unis

Sur un forum, un intervenant retranscrit sous le nom de Nordland une conférence donnée le 22/11/04 par Mgr Fellay aux Etats-Unis, selon l'extrait suivant de l'intervention du Supérieur de la FSSPX s'exprimant à propos de la Fraternité Saint Pierre (FSSP) :

> *« Juste pour vous donner un* ***exemple du genre de pétrin dans lequel ils se sont mis****.*
>
> *Ils ont la permission - ayant le Pontifical de 62, d'avoir les ordres mineurs, la tonsure, toutes ces cérémonies de l'ancien Pontifical, les différentes étapes jusqu'au sacerdoce. Donc ils ont les cérémonies mais ils disent, ils affirment qu'ils suivent le nouveau code de droit canon. Et le nouveau code de droit canon dit que vous êtes un clerc quand vous êtes diacre et que les obligations du futur prêtre, comme par exemple le célibat, commencent avec le diaconat. La même chose pour le bréviaire.*
>
> *Avec l'ancienne façon, vous devenez un clerc avec la tonsure et l'obligation du célibat est lié avec le sous-diaconat où vous avez une cérémonie spéciale. Au début, l'évêque demande au candidat de montrer sa détermination car il ne lui sera plus possible de revenir en arrière, le célibat est pour toujours : "Donc maintenant, réfléchis, c'est le dernier moment pour te décider ou non à franchir le pas." Et il franchit le pas.*
>
> *La Fraternité Saint Pierre a gardé cette cérémonie mais elle ne croit plus que c'est une obligation ou un lien. Ceci a commencé à créer de graves controverses entre eux. Vous en avez certains, parmi eux leur supérieur l'abbé Devillers et d'autres, qui affirment que toutes ces cérémonies sont juste de belles choses mais qu'il n'y a pas d'obligation, pas de conséquence, que vous êtes ou devenez réellement un clerc quand vous êtes diacre et non quand vous êtes tonsuré ou recevez les ordres mineurs. Cela est allé si loin que certains évêques, des évêques modernistes, qui leur donnèrent ces ordres, durent dire dans leurs sermons : "Hé, attendez un instant. Quand je fais un clerc, je fais réellement un clerc. Quand je donne l'ordination du sous-diaconat, je fais réellement des sous-diacres."*

Cela est allé si loin que le vicaire général leur a dit : " ***<u>Ecoutez, nous avons de gros problèmes ici parce que nous commencons par avoir des doutes sur la validité des ordinations que vous recevez parce que vous ne semblez pas avoir l'intention de les recevoir, si vous ne voulez pas recevoir les obligations.</u>****"*

<u>C'est le foutoir.</u> *Et donc quand Mgr Rifan les a visités quelques années en arrière, il lui a été demandé : "Alors, comment résolvez-vous ce problème ?" "Oh, nous n'avons pas ce problème avec l'Administration. Nous avons la possibilité d'avoir des clers depuis le début." Cela est logique.*

C'est réellement absurde de prétendre que vous avez des cérémonies qui ne produisent aucun effet. C'est absurde car alors ce n'est que du pur théâtre. ***Ces cérémonies sont sans effet, cela veut dire que c'est du théâtre. C'est du cinéma. <u>Oui, c'est terrible</u>. »*** Mgr Fellay, 22 novembre 2004, Oregon, Etats-Unis

Mgr Fellay a posé (à travers la question des Ordres mineurs) la véritable question**, LA QUESTION PRIMORDIALE :** <u>celle de la validité des Ordres dans la structure *Ecclesia Dei*</u>.

Nordland rapporte également que dans un entretien qu'il a eu avec **le Père Pierre-Marie d'Avrillé, celui-ci lui a déconseillé de recourir aux sacrements des abbés de la mouvance *Ecclesia Dei*, car n'étant pas assuré de la validité de ces sacrements.**
Le même Père Pierre-Marie a écrit dans le numéro 54 du Sel de la terre, au sujet des consécrations épiscopales dans le nouveau rite (*Pontificalis Romani*, 1968) : *« Il faudrait examiner chaque cas »*.

Ces propos que les moines d'Avrillé **<u>tiennent en privé</u>**, Mgr Fellay **avait commencé en 2004** à les tenir publiquement.
Depuis ces faits, s'est largement ouvert en 2005 et 2006 le débat sur la question de l'invalidité du nouveau rite conciliaire de consécration épiscopale.

Les arguments du Comité international *Rore Sanctifica*[1], repris par l'abbé Cekada, ont désormais publiquement démontré que la tentative de justification lancée par Avrillé n'a pas de fondement.
Désormais, selon les confidences qui nous parviennent, les plus proches soutiens d'Avrillé n'en font plus mystère et le reconnaissent en privé.

L'heure est donc venue que les quatre évêques de la FSSPX se saisissent personnellement de ce dossier qui les concerne en premier lieu, **car c'est à eux que Mgr Lefebvre a transmis l'épiscopat catholique valide en juin 1988, et c'est <u>EUX SEULS</u> qui, au sein de la FSSPX appartiennent à l'Eglise Catholique <u>ENSEIGNANTE</u>, ayant les grâces sacramentelles d'Etat pour se saisir de ce sujet vital, TOUS LES AUTRES CLERCS DE LA FSSPX N'APPARTIENNENT QU'A L'EGLISE <u>ENSEIGNEE</u>, <u>ET N'ONT PAS LES GRACES D'ETAT POUR TRANCHER LA QUESTION</u>**.

L'heure est venue que les quatre évêques posent publiquement le problème.

<u>Car il ne saurait y avoir de messe de Saint Pie V valide, si les consécrations épiscopales et les ordinations presbytérales ne sont pas valides</u>**.**

Ce n'est pas la question de la messe qui est première, car elle dépend du Sacerdoce. Voila pourquoi Mgr Lefebvre a inscrit dans sa préface aux statuts de la FSSPX, <u>la question PRIMORDIALE de la préservation du Sacerdoce</u>.

Sans Sacerdoce valide, « ***Ces cérémonies sont sans effet, cela veut dire que c'est du théâtre. C'est du cinéma. <u>Oui, c'est terrible</u>. »,*** pour reprendre les propres mots que Mgr Fellay applique aux Ordres mineurs dans la Fraternité Saint-Pierre

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

[1] http://www.rore-sanctifica.org : site sur la question avec de multiples études, plus de 400 documents et 500 méga-octets de données

Reproduction de l'intervention de Nordland dans le nouveau forum *Gesta Dei per francos*

http://gestadei.bb-fr.com/ftopic110.Mgr-Fellay-et-la-validite-des-ordinations-au-sein-de-la-FSSP.htm

Sur le site Tradition Catholic Media, plusieurs videos et enregistrements audios de divers clercs de la FSSPX sont disponibles. Une conférence donnée par Mgr Fellay à l'Eglise Saint Thomas Becket dans l'Oregon, le 22 novembre 2004, et intitulée "Rome and Ecumenism" est divisée en trois vidéos.

La partie de la conférence de Mgr Fellay qui nous intéresse se trouve dans la première partie. Elle est visible à l'adresse suivante : http://www.traditionalcatholicmedia.org/flash/Misc/Fellay01_56k.html

Le fichier wmv peut être téléchargé à l'adresse suivante http://www.traditionalcatholicmedia.org/uploadedfiles/2006-09-12/Fellay_01.wmv mais il faut compter plusieurs heures de téléchargement.

Voici donc le script de la conférence de Mgr Fellay entre la 38ième et la 42ième minute de la première partie. Mgr Fellay parle alors des communautés Ecclesia Dei.

Citation:

Just to give you an example of what kind of mess they throw themselves.

They have the permission as they have the pontifical of 62 to have the minor orders, the tonsure, all these ceremonies of the old pontifical, the different steps towards the priesthood. So they have the ceremonies, but they say, the claim that they follow the new code of canon law and the new code of canon law says that you are a cleric when you are deacon and the obligations of the future priest like for example the celibacy start with the deaconate and the same for the breviary.

Now, in the old ways, you become a cleric with the tonsure and the obligation of the celibacy is linked with the subdeaconate where you have a very special ceremony at the start where the bishop is asking to the candidate to show their determination and once then he will never be able to come back, the celibacy is for ever, so now, reflect, it's the last time to reflect if you are decided to make the step and he makes the step forward.

The Fraternity of saint Peter has kept the ceremony but they no longer believe that there is any obligation or link with it and this has started to create great controversies among themselves. You have some, among them their superior Father Devillers and others, who claim that "no, all the ceremonies, they are just nice things but they are no obligation, no consequences. You are really are or start to become a cleric when you are a deacon and not when you are tonsured and not when you receive the minor orders." It went so far that certain bishops, modern bishops, who gave them these orders, had to say during the sermon : "Hey, wait a minute ! When I am making a cleric, I am making a cleric ! When I am giving the ordination of the subdeacon, I am really makin subdeacons !"

It went so far that the vicar general told them : "Listen we have big problems there, because we start to have doubts on the validity of the ordinations which you receive because you don't seem to have the intention to receive them, if you don't want to receive the obligations."

Yes, it's a mess. So when Bishop Rifan came to visit them some years ago, he was asked : "So how do you solve that problem ?" "Oh we don't have the problem with the Administration. We have the possibility of

having clerics from the start." It makes sense.

It's really a nonsense to pretend that you will have a ceremony which is producing no effect. That's nonsense because then it's a pure theater. These ceremonies have no effect that means it's pure theater. It's cinema. Yes, it's terrible.

Traduction francaise :

Citation:

Juste pour vous donner un exemple du genre de pétrin dans lequel ils se sont mis.

Ils ont la permission - ayant le Pontifical de 62, d'avoir les ordres mineurs, la tonsure, toutes ces cérémonies de l'ancien Pontifical, les différentes étapes jusqu'au sacerdoce. Donc ils ont les cérémonies mais ils disent, ils affirment qu'ils suivent le nouveau code de droit canon. Et le nouveau code de droit canon dit que vous êtes un clerc quand vous êtes diacre et que les obligations du futur prêtre, comme par exemple le célibat, commencent avec le diaconat. La même chose pour le bréviaire.

Avec l'ancienne facon, vous devenez un clerc avec la tonsure et l'obligation du célibat est lié avec le sous-diaconat où vous avez une cérémonie spéciale. Au début, l'évêque demande au candidat de montrer sa détermination car il ne lui sera plus possible de revenir en arrière, le célibat est pour toujours : "Donc maintenant, réfléchis, c'est le dernier moment pour te décider ou non à franchir le pas." Et il franchit le pas.

La Fraternité Saint Pierre a gardé cette cérémonie mais elle ne croit plus que c'est une obligation ou un lien. Ceci a commencé à créer de graves controverses entre eux. Vous en avez certains, parmi eux leur supérieur l'abbé Devillers et d'autres, qui affirment que toutes ces cérémonies sont juste de belles choses mais qu'il n'y a pas d'obligation, pas de conséquence, que vous êtes ou devenez réellement un clerc quand vous êtes diacre et non quand vous êtes tonsuré ou recevez les ordres mineurs. Cela est allé si loin que certains évêques, des évêques modernistes, qui leur donnèrent ces ordres, durent dire dans leurs sermons : "Hé, attendez un instant. Quand je fais un clerc, je fais réellement un clerc. Quand je donne l'ordination du sous-diaconat, je fais réellement des sous-diacres."

Cela est allé si loin que le vicaire général leur a dit : " **Ecoutez, nous avons de gros problèmes ici parce que nous commencons par avoir des doutes sur la validité des ordinations que vous recevez parce que vous ne semblez pas avoir l'intention de les recevoir, si vous ne voulez pas recevoir les obligations.**"

C'est le foutoir. Et donc quand Mgr Rifan les a visités quelques années en arrière, il lui a été demandé : "Alors, comment résolvez-vous ce problème ?" "Oh, nous n'avons pas ce problème avec l'Administation. Nous avons la possibilité d'avoir des clers depuis le début." Cela est logique.

C'est réellement absurde de prétendre que vous avez des cérémonies qui ne produisent aucun effet. C'est absurde car alors ce n'est que du pur théâtre. **Ces cérémonies sont sans effet, cela veut dire que c'est du théâtre. C'est du cinéma. Oui, c'est terrible.**

Sans donc même aborder le problème de la validité des sacres épiscopaux du rite montinien, il y a des doutes sur la validité des ordinations au sein de la FSSP. Cela est même constaté par les pseudo-évêques modernistes de la secte conciliaire.

Cela corrobore ce que le Frère Pierre-Marie d'Avrillé m'avait dit en *privatim* : s'abstenir de recevoir les sacrement des communautés *Ecclesia Dei* car il n'y a aucune certitude sur la validité de leurs ordinations.

Nordland

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

Lundi 9 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Anaphore d'*Addaï & Mari* : le scandaleux enseignement de la Rome apostate repris à la Fraternité Saint-Pierre et rejeté par Mgr Fellay

Une conférence grotesque d'un professeur de l'Institut Pontifical Oriental (Rome) le 18 nov. 2005
Mgr Fellay avait lui-même le 22 nov. 2004 mis en cause cet enseignement repris à Wigratzbad (FSSP)

Nous venons de recevoir de la part du Comité international *Rore Sanctifica*, le communiqué suivant que nous sommes heureux de publier.

Début du communiqué de Rore Sanctifica

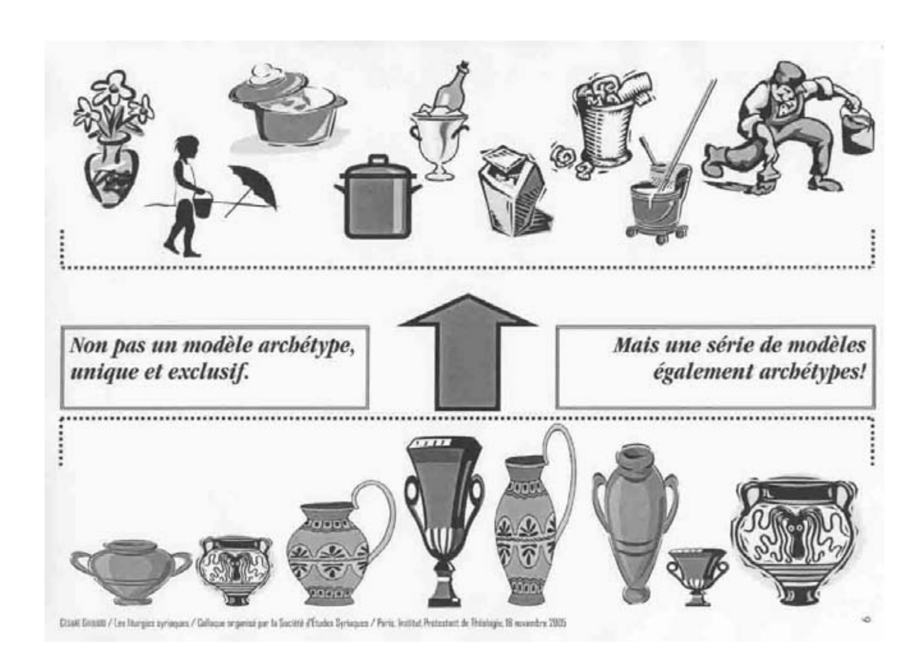
Communiqué du Comité international *Rore Sanctifica*

Nous examinons, le texte d'une conférence du professeur Giraudo de l'Institut Pontifical Oriental (IPO) de Rome. Cette conférence a été donnée à Paris le 18 novembre 2005, à l'Institut Protestant de Théologie, dans le cadre d'un colloque sur les liturgies syriaques, réunion organisée par la Société des Etudes Syriaques.

Rappelons que l'anaphore (prière eucharistique) d'Addaï et Mari provient d'un rite de chaldéens schismatiques, **et qu'elle ne contient pas les paroles de la consécration**.
La Congrégation pour la Doctrine de la Foi, présidée par l'abbé **Ratzinger a reconnu le 17 janvier 2001 cette anaphore comme *« pouvant être utilisée comme valide »*, sans même que les paroles de la consécration n'y figurent.** Ce qui revient à dire, de façon simple, que la Rome moderniste a reconnu comme valide une messe sans forme sacramentelle. Voici l'une des affirmations du texte approuvé par l'abbé Ratzinger :

> ***« les paroles de l'Institution de l'Eucharistie sont de fait présentes dans l'anaphore de** Addai **et Mari, non pas sous la forme d'une narration cohérente et ad litteram, mais de manière eucologique et disséminée,** c'est-à-dire qu'elles sont intégrées aux prières d'action de grâce, de louange et d'intercession qui suivent »*

Le professeur de l'IPO oppose la méthodologie de la théologie sacramentelle du 1er millénaire dans l'Eglise à celle du 2e millénaire. Il réduit la Tradition de l'Eglise dans cette matière à l'enseignement de Pierre Lombard et la considère comme conjoncturelle et ignorant les différents archétypes d'anaphores.



Il se base sur Baumstarck, lui-même inspirateur de Dom Botte et des agents du mouvement liturgique lancé par Dom Beauduin. A leur suite, il invente une *« dynamique embolistique » (c'est-à-dire pourvue de greffe littéraire)* et l'attache à l'anaphore d'Addaï et Mari. Et il poursuit en prétendant que *« l'anaphore d'Addaï représente le récit (de l'institution de l'eucharistie) à l'état embryonnaire »* et qu' *« un récit de l'institution se trouve 'en germe' dans l'anaphore d'Addaï. »* et il conclut :

> *« Notre recherche sur la structure littéraire de la prière de l'alliance a abouti à la notion intermédiaire de quasi-embolisme, quasi-greffe, QUASI-RÉCIT, pour décrire l'état germinal de l'insertion du récit de l'institution. Il est bon de remarquer que cette même notion est reprise par le Commentaire au Document romain paru dans L'Osservatore Romano du 26 octobre 2001, qui s'exprime ainsi: «Tous ces éléments constituent un QUASI-RÉCIT de l'Institution eucharistique.*
> *Enfin n'oublions pas que, dans ce cas précis,* ***le mérite d'avoir fait évoluer la théologie revient à la liturgie, d'après une instance de pastorale œcuménique*** *! »*
> Giraudo, 18 novembre 2005, Paris

Cette reconnaissance est motivée par l'œcuménisme antichrist que poursuit le Vatican. Elle a aussi pour effet d'aller à l'encontre de ce que l'Eglise catholique a toujours fait jusque là en matière sacramentelle. Une telle négation de la Tradition constitue un premier jalon dans le sens de la remise en cause de la déclaration de l'invalidité des Ordres anglicans promulguée infailliblement par Léon XIII en 1896 (*Apostolicae Curae*).

Le 22 novembre 2004, à l'église Saint Thomas Becket, dans l'Oregon, aux Etats-Unis, Mgr Fellay avait déjà condamné cette position de Rome, la désignant comme l'une des raisons de son désaccord avec Rome à l'époque. Il avait révélé qu'un professeur de liturgie du séminaire de Wigratzbad (Fraternité Saint-Pierre en Allemagne) était un ancien éléve de l'actuel Institut Pontifical Oriental de Rome et qu'il enseignait aux séminariste de la FSSP la validité sacramentelle de l'anaphore d'Addaï et Mari.

Nous savons que **le Docteur Barth qui organise des colloques de liturgie en Allemagne (membre éminent du réseau allemand qui dirige secrètement la FSSPX), colloques auxquels Mgr Fellay est assidu**, a produit (avec Mr Mersch) un travail considérable afin de réfuter les publications qui tendaient à reconnaître une validité sacramentelle à l'anaphore d'Addaï et Mari.

Aussi, dans l'intérêt de la défense de la foi catholique des fidèles, nous demandons à Mgr Fellay de faire publier ou mettre en ligne sur internet, l'ensemble des travaux et des sources rassemblées par le Docteur Barth sur cette question.

Nous espérons une réponse de Mgr Fellay en ce sens.

Le 8 octobre 2006
Comité international *Rore Sanctifica*

Fin du communiqué de Rore Sanctifica

Nous ne pouvons qu'être scandalisé par une telle conférence qui reflète le niveau effrayant d'apostasie et de sophisme auquel est tombé l'enseignement dans les Instituts Pontificaux.
Un Père Hanssens, jésuite, auteur d'un ouvrage (1959 et 1970) très scientifique sur la prétendue *Tradition apostolique* faussement attribuée à *Hippolyte de Rome*, tel que l'ont révélé les travaux de Rore, eut été catastrophé devant un tel effondrement.[1]

Pourquoi Mgr Fellay qui rejette ainsi le faux enseignement de la Rome apostate de Ratzinger et de la Fraternité Saint Pierre sur la prétendue validité sacramentelle de l'anaphore d'Addaï et Mari, ne soulève-t-il plus publiquement cette question ?
Pourquoi, tout au contraire, centre-t-il toute son action et son discours de façon prioritaire sur l'« ***autorisation*** » de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi SE REFUSE-T-IL OBSTINEMENT A POSER D'ABORD la question de la validité des consécrateurs sans laquelle il ne peut y avoir de messe valide, et sans lesquels les fidèles sont privés de sacrements ?

Tout le monde comprend que pour préserver les œufs d'or, il faille d'abord ET AVANT TOUT préserver la poule aux oeufs d'or qui les pond !

ALORS POURQUOI Mgr FELLAY QUI CLAME PARTOUT VOULOIR SAUVER LE SACRIFICE (les Œufs d'or que sont les messes catholiques selon le rite tridentin), S'OBSTINE-T-IL A SE REFUSER A EVOQUER D'ABORD ET EN PREMIER LIEU LA VALIDITE SACRAMENTELLE DU SACERDOCE (La seule poule capable de pondre ces œufs d'or que sont la messe et les sacrements catholiques valides) ?

Serait-ce donc qu'après douze mois de tentatives de rapprochements avec Ratzinger, Mgr Fellay n'assumerait plus ses propos publics du 22 novembre 2004 ? Mgr Fellay demande-t-il à l'Institut du Bon Pasteur s'il accepte la validité de l'anaphore d'Addaï et Mari ? Autant de questions qui viennent s'ajouter à celle de la validité des sacres épiscopaux depuis 1968 et sur laquelle il est absolument nécessaire d'obtenir une réponse de la part du supérieur de la FSSPX. Mgr Fellay commencera-t-il déjà par répondre à l'invitation faite ci-dessus par le Comité *Rore Sanctifica* ?

Mgr FELLAY se soucie-t-il réellement que les fidèles disposent de messes et de sacrements catholiques VALIDES ? SE SOUCIE-T-IL REELLEMENT DU SALUT DES FIDELES[2] ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Extrait de l'*Osservatore Romano* du 26 octobre 2001, page 7
et cité par Giraudo dans sa conférence du 18 novembre 2005 à Paris

«[...] La question principale pour l'Église catholique [...] concernait **le problème de la validité de l'Eucharistie célébrée avec l'anaphore de Addai et Mari,** l'une des trois anaphores traditionnellement en usage dans l'Église assyrienne d'Orient. L'anaphore de Addai et Mari est **singulière du fait que, depuis des temps immémoriaux, elle est utilisée sans récit de l'Institution.**
L'Église catholique, sachant qu'elle **considère les paroles de l'Institution eucharistique comme partie intégrante et donc indispensable de l'anaphore ou prière eucharistique, a** conduit **une étude longue et approfondie à propos de l'anaphore de Addai et Mari d'un point de vue historique, liturgique et théologique,** au terme de laquelle, le 17 janvier 2001, **la** *Congrégation* ***pour ta Doctrine*** *de* ***la*** *Foi* ***est*** **parvenue à la conclusion que cette anaphore pouvait être considérée comme valide.** Sa Sainteté le Pape **Jean-Paul il a approuvé** cette décision.
La conclusion en question repose sur **trois arguments principaux.**

1. En premier lieu, l'anaphore de **Addai et Mari est l'une des plus anciennes anaphores,** remontant aux prémisses de l'Église. Elle a été **composée et utilisée avec l'intention claire de célébrer l'Eucharistie** dans la pleine

[1] http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-12 html
[2] **Mais se soucie-t-il encore de son propre salut ?**

continuité de la Dernière Cène et selon l'intention de l'Église. **Sa validité n'a jamais été mise en cause officiellement,** ni en Orient, ni dans l'Occident chrétien.

2. En second lieu, l'Église catholique reconnaît **l'Église assyrienne d'Orient** comme une authentique Église particulière **fondée sur la foi orthodoxe et sur la succession apostolique.** l'Église assyrienne d'Orient **a également conservé la plénitude de la foi eucharistique en la présence de notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin, ainsi que dans le caractère sacrificiel de l'Eucharistie.** C'est pourquoi, dans l'Église assyrienne d'Orient, bien que celle-ci ne soit pas en pleine communion avec l'Église catholique, se trouvent "de vrais sacrements, principalement, en vertu de la succession apostolique: le sacerdoce et l'Eucharistie" *(Unilatis redintegratio* 15).
3. Enfin, **les paroles de l'Institution de l'Eucharistie sont de fait présentes dans l'anaphore de** Addai **et Mari, non pas sous la forme d'une narration cohérente et *ad litteram,* mais de manière eucologique et disséminée,** c'est-à-dire qu'elles sont intégrées aux prières d'action de grâce, de louange et d'intercession qui suivent [...]» (publié dans *L Osservatore Romano* du 26 octobre 2001, p. 7).

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

CESARE GIRAUDO, INSTITUT PONTIFICAL ORIENTAL - ROME (giraudo@pio.urbe.it)

La liturgie comparée... au secours de l'orthodoxie de l'anaphore d'Addaï & Mari

Un Document romain qui s'est fait remarquer (signé le 20.07.2001)

«[...] **La question principale pour l'Église catholique** [...] concernait **le problème de la validité de l'Eucharistie célébrée avec l'anaphore de Addaï et Mari**, l'une des trois anaphores traditionnellement en usage dans l'Église assyrienne d'Orient. L'anaphore de Addaï et Mari est **singulière du fait que, depuis des temps immémoriaux, elle est utilisée sans récit de l'Institution**.

L'Église catholique, sachant qu'elle **considère les paroles de l'Institution eucharistique comme partie intégrante et donc indispensable de l'anaphore ou prière eucharistique**, a conduit **une étude longue et approfondie à propos de l'anaphore de Addaï et Mari d'un point de vue historique, liturgique et théologique**, au terme de laquelle, le 17 janvier 2001, **la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi* est parvenue à la conclusion que cette anaphore pouvait être considérée comme valide**. Sa Sainteté le Pape **Jean-Paul II a approuvé** cette décision.

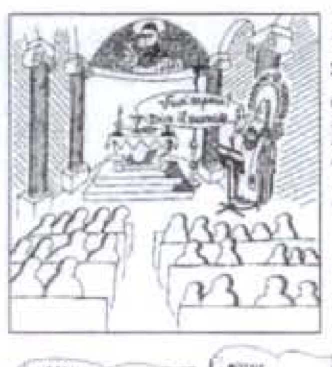
La conclusion en question repose sur **trois arguments principaux**.

❶ En premier lieu, l'anaphore de **Addaï et Mari est l'une des plus anciennes anaphores**, remontant aux prémisses de l'Église. Elle a été **composée et utilisée avec l'intention claire de célébrer l'Eucharistie** dans la pleine continuité de la Dernière Cène et selon l'intention de l'Église. **Sa validité n'a jamais été mise en cause officiellement**, ni en Orient, ni dans l'Occident chrétien.

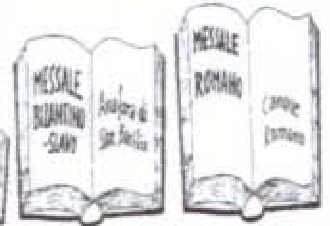
❷ En second lieu, l'Église catholique reconnaît **l'Église assyrienne d'Orient** comme une authentique Église particulière **fondée sur la foi orthodoxe et sur la succession apostolique**. l'Église assyrienne d'Orient **a également conservé la plénitude de la foi eucharistique en la présence de notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin, ainsi que dans le caractère sacrificiel de l'Eucharistie**. C'est pourquoi, dans l'Église assyrienne d'Orient, bien que celle-ci ne soit pas en pleine communion avec l'Église catholique, se trouvent "de vrais sacrements, principalement, en vertu de la succession apostolique: le sacerdoce et l'Eucharistie" (*Unitatis redintegratio* 15).

❸ Enfin, **les paroles de l'Institution de l'Eucharistie sont de fait présentes dans l'anaphore de Addaï et Mari, non pas sous la forme d'une narration cohérente et *ad litteram*, mais de manière eucologique et disséminée**, c'est-à-dire qu'elles sont intégrées aux prières d'action de grâce, de louange et d'intercession qui suivent [...]» (publié dans *L'Osservatore Romano* du 26 octobre 2001, p. 7).

Les deux approches méthodologiques en théologie sacramentelle



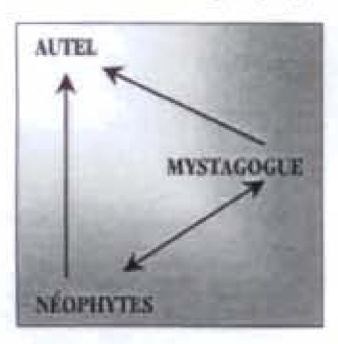
1. La méthodologie sacramentelle du 1[er] millénaire: ÉTUDIER L'EUCHARISTIE "à l'église / EN ÉGLISE"
(AMBROISE DE MILAN & C.)





2. La méthodologie sacramentelle du 2[ème] millénaire: ÉTUDIER L'EUCHARISTIE "À l'ÉCOLE"
(PIERRE LOMBARD & C.)

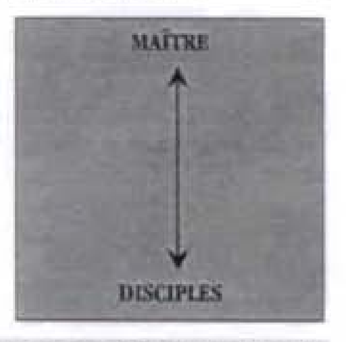




S'adressant à ses néophytes AMBROISE (*De sacram.*, 4,21) s'exprime ainsi: «Veux-tu savoir comment par les paroles celestes l'on consacre? Fais attention aux paroles. Le prêtre dit:»:

[ÉPICLÈSE SUR LES DONS] Accorde-nous que cette offrande soit approuvée, spirituelle, agréable, car elle est la figure du corps et du sang de NSJC,
[RÉCIT DE L'INSTITUTION] qui la veille de sa passion, prit du pain dans ses mains saintes, leva les yeux au ciel, vers toi, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, rendit grâce par la prière de bénédiction, le rompit et le donna rompu à ses apôtres et disciples en disant: "Prenez et mangez-en tous, car ceci est mon corps qui va être rompu pour vous". [...] De même, il prit aussi le calice après la cène, la veille de sa passion, leva les yeux au ciel, vers toi, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, rendit grâce par la prière de bénédiction, et le donna à ses apôtres et disciples en disant: "Prenez et buvez-en tous, car ceci est mon sang. [...] Chaque fois que vous ferez ceci, vous ferez mémorial de moi jusqu'à ce que je revienne".
[ANAMNÈSE] Faisant donc le mémorial de sa très glorieuse passion, de sa résurrection des enfers et de son ascension au ciel, nous t'offrons cette hostie sans tache, cette hostie spirituelle, cette hostie non sanglante, le pain saint et le calice de la vie éternelle;
[ÉPICLÈSE SUR NOUS] et nous te demandons et te prions d'accepter cette oblation par les mains de tes anges sur ton autel d'en haut, comme tu as daigné accepter les dons de ton serviteur le juste Abel, le sacrifice de n/ père Abraham et celui que t'a offert ton grand-prêtre Melchisédech.

PIERRE LOMBARD, le père de la Scolastique, se pose la même question qu'Ambroise («Veux-tu savoir comment par les paroles celestes l'on consacre? Fais attention aux paroles. Le prêtre dit:»). Mais la réponse qu'il donne n'est plus la même, car en répondant il insère un écran qui lui permettra de n'entrevoir que ce qui s'accorde avec sa systématique.



[ÉPICLÈSE SUR LES DONS] Accorde-nous que cette offrande soit approuvée, spirituelle, agréable, car elle est la figure du corps et du sang de NSJC,
[RÉCIT DE L'INSTITUTION] qui la veille de sa passion, prit du pain dans ses mains saintes, leva les yeux au ciel, vers toi, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, rendit grâce par la prière de bénédiction, le rompit et le donna rompu à ses apôtres et disciples en disant: "Prenez et mangez-en tous, car ceci est mon corps qui va être rompu pour vous". [...] De même, il prit aussi le calice après la cène, la veille de sa passion, leva les yeux au ciel, vers toi, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, rendit grâce par la prière de bénédiction, et le donna à ses apôtres et disciples en disant: "Prenez et buvez-en tous, car ceci est mon sang. [...] Chaque fois que vous ferez ceci, vous ferez mémorial de moi jusqu'à ce que je revienne".
[ANAMNÈSE] Faisant donc le mémorial de sa très glorieuse passion, de sa résurrection des enfers et de son ascension au ciel, nous t'offrons cette hostie sans tache, cette hostie spirituelle, cette hostie non sanglante, le pain saint et le calice de la vie éternelle;
[ÉPICLÈSE SUR NOUS] et nous te demandons et te prions d'accepter cette oblation par les mains de tes anges sur ton autel d'en haut, comme tu as daigné accepter les dons de ton serviteur le juste Abel, le sacrifice de n/ père Abraham et celui que t'a offert ton grand-prêtre Melchisédech.

Devant le cas étrange posé par Addaï théologiens et liturgistes occidentaux ne croient pas à leurs yeux. Pourquoi?

❶ PIERRE LOMBARD († 1160): «La consécration, par quelles paroles se fait-elle? Fais attention aux paroles: *Accipite et edite ex eo omnes:* ***hoc est corpus meum***; et de même: *Accipite et bibite ex eo omnes:* ***hic est sanguis meus***» (*Sententiæ* 4,8,4).

❷ ST THOMAS D'AQUIN († 1274): «... **si un prêtre prononçait seulement les paroles en question** [càd les paroles "Hoc est corpus meum" et "Hic est calix sanguinis mei"] **avec l'intention de produire ce sacrement, il réaliserait surement ce sacrement**, car l'intention fairait comprendre ces paroles comme étant prononcées ***ex persona Christi***, même si cela n'était pas exprimé par les paroles qui précèdent [càd les autres paroles du récit de l'institution, ainsi que les autres paroles du canon]» (*Summa Theologiæ* 3,78,1,4).



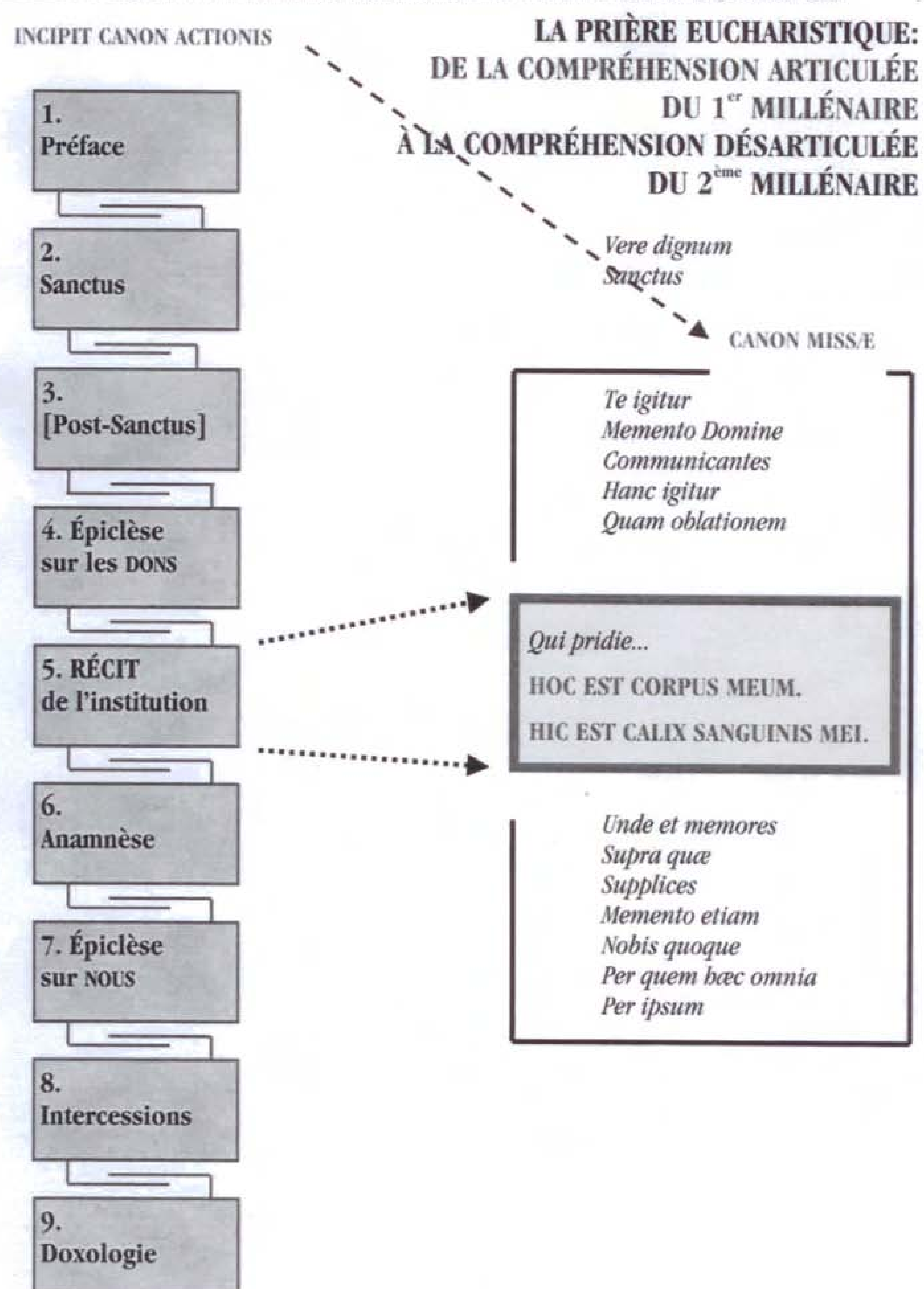
❸ PIERRE BATIFFOL (†1929): «... **les paroles de l'institution** sont pour nous, théologiens, la forme qui consacre: elles **sont nécessaires et elles suffisent pour opérer la conversion; donc, en bonne logique, l'épiclèse n'ajoute rien à leur vertu, et elle ne saurait achever ce qui est déjà parfait**» (*RevClFr* 55 [1908] 524).

❹ MAURICE DE LA TAILLE (†1933): «Le sacrifice s'accomplit par la seule consécration. **Par rapport à la consécration l'épiclèse n'a aucune efficacité et elle n'est pas non plus nécessaire**, bien qu'elle ait été instituée d'après un dessein savant et qu'elle ait une collocation appropriée» (*Mysterium fidei*, Thèse 34).

❺ **Le syllogisme de** BERNARD BOTTE (†1980): (M) **Pas d'anamnèse sans récit de l'institution;** (m) ***Or*** **Addaï a bien une anamnèse;** (C) ***Donc*** **Addaï doit avoir, <u>ou du moins avoir eu</u>, un récit de l'institution!**
NB: récit disparu par faute de copiste (ignorant ou distrait) !?! ou omis à cause de la discipline de l'arcane !?! etc... etc...

Mais... "contra factum non valet argumentum".
Le manuscrit de Mar ʾEšaʿya publié dans <u>*OCP*</u> 32 (1966):
toujours pas de récit de l'institution! (cf texte pp. 14-15)




INCIPIT CANON ACTIONIS
LA PRIÈRE EUCHARISTIQUE:
DE LA COMPRÉHENSION ARTICULÉE
DU 1er MILLÉNAIRE
À LA COMPRÉHENSION DÉSARTICULÉE
DU 2ème MILLÉNAIRE
1. Préface
2. Sanctus
3. [Post-Sanctus]
4. Épiclèse sur les DONS
5. RÉCIT de l'institution
6. Anamnèse
7. Épiclèse sur NOUS
8. Intercessions
9. Doxologie
Vere dignum
Sanctus
CANON MISSÆ
Te igitur
Memento Domine
Communicantes
Hanc igitur
Quam oblationem
Qui pridie...
HOC EST CORPUS MEUM.
HIC EST CALIX SANGUINIS MEI.
Unde et memores
Supra quæ
Supplices
Memento etiam
Nobis quoque
Per quem hæc omnia
Per ipsum

Comment raccorder le plus ancien texte connu da Addaï & Mari avec le Document romain?

HISTORIQUE D'UNE RECHERCHE SUR LA GENÈSE ET LA STRUCTURE DE L'ANAPHORE

Une méthodologie apparentée à l'intuition de Baumstark: un principe et un postulat

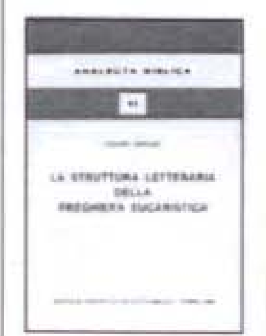
LE PRINCIPE: Ainsi que la géologie, la linguistique et la biologie tirent leurs conclusions des stratifications vérifiables, respectivement, au niveau de la croûte terrestre, du langage et des espèces vivantes, **de même les formes liturgiques** d'une époque donnée, en raison de leur structure et de leur agencement, nous permettent de découvrir leur propre genèse historique (cf GIRAUDO, *La struttura letteraria della preghiera eucaristica*, 1981, pp. 4-7.9).

LE PRINCIPE: «Ce sont surtout les formes de l'action liturgique et **les textes liturgiques** d'une époque donnée qui, par leur structure et par leur agencement, devront eux-mêmes nous renseigner sur le développement historique dont ils sont le résultat, **tout comme la géologie** tire ses conclusions des stratifications observables de la croûte terrestre» (A. BAUMSTARK, *Liturgie comparée*, 2).

LE POSTULAT MÉTHODOLOGIQUE: «La recherche se présente comme une étude littéraire motivée par un intérêt théologique. Les problèmes théologiques seront notés, mais ne pourront être traités *ex professo*, étant donné que l'étude se propose en tant que **préliminaire d'ordre littéraire à d'autres recherches plus spécifiquement théologico-dogmatiques**» (GIRAUDO, *La struttura letteraria della preghiera eucaristica*, 1981, p. 8).

«Avant d'exposer, à l'aide d'un choix typique de textes, le cadre théologique d'où ressort la dynamique de l'eucharistie, je propose un **postulat méthodologique** que j'énonce aussitôt. Si nous voulons revenir à la théologie dynamique, telle qui transparaît à la lecture des mystagogies des Pères, nous devront **faire abstraction – du point de vue méthodologique, et donc pour un temps limité, càd tant que dure une phase spécifique de la recherche – des résultats auxquels a abouti la spéculation théologique du 2ème millénaire**, laquelle s'est axée exclusivement sur ce qui constitue le spécifique de l'eucharistie. En pratique: nous devrons **faire abstraction méthodologique – càd pour un temps limité – du fait de la présence réelle et de la doctrine de la transsubstantiation** qui y est associée. Il faudra considérer tout d'abord la dynamique eucharistique en ce qu'elle a de commun et d'analogue avec d'autres moments de l'œconomie du salut. En effet le rapport entre une célébration rituelle et un événement unique de salut – dans le cas spécifique, entre la célébration de l'eucharistie et l'événement du Christ mort et ressuscité – ne doit pas être regardé comme un cas unique et exclusif. Nous verrons en fait qu'il a des parallèles précis dans l'œconomie aussi bien vétéroque néotestamentaire non eucharistique. La **récupération des dimensions théologiques**, dont on aura momentanément fait abstraction pour des raisons méthodologiques, se fera alors que nous aurons enrichi notre perspective théologique d'horizons inattendus» (GIRAUDO, *Eucaristia per la Chiesa*, 1989, pp. 32-33).

LE POSTULAT MÉTHODOLOGIQUE: «... il est bien entendu que **la liturgie comparée devra toujours se garder des idées préconçues et, avant tout, des suppositions que l'on serait tenté de faire en théologien**, par esprit de système. Ce **postulat** est une conséquence de la place que nous assignons à la liturgie comparée dans l'ensemble des sciences. Loin de nous la pensée d'insinuer qu'une contradiction soit possible entre la science et le dogme, ou d'accepter la thèse moderniste d'une double vérité; il faut seulement savoir reconnaître aux faits toute leur valeur. Un exemple illustrera notre pensée [cf Addaï & Mari!]. Quoiqu'il en soit des raisons théologiques, on n'a pas le droit d'escamoter le fait. C'est l'affaire des théologiens de mettre d'accord la donnée historique avec le caractère immuable du dogme. [...] **Le postulat qui interdit toute idée préconçue à l'historien des liturgies comparées, a une importance toute particulière dans la recherche sur les origines dernières de l'évolution liturgique.** C'est ici surtout qu'on doit exclure tout apriorisme» (A. BAUMSTARK, *Liturgie comparée*, 8-9).





Des données acquises à partir de notre recherche sur la genèse et la structure de l'anaphore

1. **La structure de l'anaphore n'est pas à regarder comme si elle représentait un cas unique et isolé. On a grand intérêt à considérer les différentes anaphores en parallèle avec les formulaires de l'euchologie chrétienne non-anaphorique** (eg: bénédictions du font baptismal, bénédictions du saint-crême, prières d'absolution surtout orientales [mais aussi occidentales!], prières de l'onction des infirmes, prières d'ordination, bénédictions des époux, *Exultet* romain, etc. À tous ces formulaires est en effet sous-tendue **une même forme littéraire**.

2. Pour aller aux sources de la forme littéraire de l'euchologie chrétienne (anaphorique et non-anaphorique) **on ne peut s'arrêter au niveau de l'euchologie juive** (ainsi que le proposait L. BOUYER [† 23.10.04] par l'expression devenue célèbre **«la liturgie chrétienne n'est pas sans père ni mère comme Melchisédech»**), ni moins encore à la considération de l'une ou l'autre bénédiction juive – fût-elle la *Birkàt hammazòn* – comprise comme modèle archétype, unique et exclusif. En creusant avec ardeur, le chercheur doit se préoccuper de **rejoindre la couche sous-jacente de l'euchologie vétérotestamentaire**, dont dépendent tant l'euchologie juive que l'euchologie chrétienne.

3. De la considération des formes dépendantes de la typologie de l'alliance vétérotestamentaire ressort la **structure fondamentale bipartite de la prière d'alliance, qui s'articule en une *protase à l'indicatif* (ou *section anamnético-célébrative*) et une *apodose à l'impératif* (ou *section épiclétique*)**. Au niveau de forme littéraire nous sommes autorisés à la dénommer ***todà***, càd "confession", eu égard à la racine ***ydh*** qui dans sa double connotation signifie "confesser Dieu" et "confesser les péchés". D'ailleurs l'intérêt porté à cette racine est bien accrédité par son équivalence avec le couple sémantique néotestamentaire **εὐχαριστεῖν / εὐχαριστία**, ainsi qu'il résulte de toute la **<u>TRADITION SYRIAQUE</u>** (biblique, liturgique et patristique).

4. De leur côté les deux volets de la structure bipartite sont liés mutuellement par un **rapport de conséquence juridique**, souvent mis en évidence par la **particule logico-temporelle וְעַתָּה / καὶ νῦν / *et maintenant***. En effet **la *protase à l'indicatif* (ou *section anamnético-célébrative*) fonde juridiquement l'*apodose à l'impératif* (ou *section épiclétique*)**. Entre les deux il existe un **rapport spéculaire**: l'une est en fonction de l'autre. En reprenant la terminologie de Justin, on peut dire que **εὐχαριστία est spéculaire par rapport à εὐχή**, et vice versa.

5. La considération de ce lien juridique étroit nous autorise à comprendre la *demande forte*, à savoir l'*épiclèse au sens large*, en tant que **injonction suppliante** qui oblige l'autre à intervenir. À cause de cette injonction le Partenaire divin se voit obligé d'intervenir en faveur de son vassal, càd de l'Église en prière. Tandis que par le terme *injonction* on veut souligner la force contraignante du cri venant du vassal, par l'adjectif *suppliante* on rappelle qu'il s'agit bien d'une injonction faite dans un cadre euchologique. Il s'agit donc d'une **injonction non pas autoritaire, mais autorisée**.

6. Sur la base de la structure fondamentale bipartite en section anamnético-célébrative et section épiclétique nous pouvons parler de **dynamique simple**, càd foncière, commune à tout formulaire euchologique.

7. **La structure fondamentale bipartite est aussi pleinement vérifiée dans les formulaires de l'euchologie juive**, à la seule condition de savoir encadrer historiquement et par là relativiser les règles imposées par la **standardisation rabbinique**, notamment la fonction de la *ḥatimà* ou *eulogie récapitulative* qui figure au terme de tout développement thématique d'une certaine ampleur.

8. Assez souvent **la dynamique simple s'enrichit du fait que le formulaire, dans le but précis de mieux fonder la demande, accueille un texte scripturaire de promesse** qui intervient par mode d'***embolisme*** ou ***greffe littéraire*** (le terme grec **ἔμβολον** désigne en fait la ***greffe de l'arbre***).

9. **La *dynamique embolistique***, càd pourvue de greffe littéraire, **est largement témoignée dans l'euchologie vétérotestamentaire, dans toute l'euchologie juive, ainsi que dans l'euchologie chrétienne anaphorique et non-anaphorique**.

10. Tandis que dans la prière vétérotestamentaire et juive le recours à la figure de l'embolisme n'était pas obligé, dans le cas spécifique de l'anaphore ce même recours prend une telle importance et une telle signification qu'il s'impose à tout formulaire, le récit de l'institution représentant désormais le **lieu théologique scripturaire par excellence de la demande eucharistique**. De plus, en raison de son emplacement, **l'embolisme va jusqu'à réunir toutes les traditions anaphoriques en deux groupes distincts**, à savoir d'un côté **les anaphores qui placent l'embolisme dans la section anamnétique** (= ***anaphores à dynamique anamnétique***) et de l'autre côté **les anaphores qui le placent dans la séction épiclétique** (= ***anaphores à dynamique épiclétique***).



11. L'observation de la prière vétérotestamentaire nous fait découvrir aussi l'existence d'un **cas intermédiare** entre la dynamique simple et la dynamique embolistique. Cela nous amène à parler de **QUASI-EMBOLISME**, ou ***quasi-greffe***, ou **QUASI-RÉCIT**. En effet il arrive parfois qu'à la greffe du lieu théologique scripturaire manque la configuration pleine, à cause soit de la **citation indirecte** soit d'une **citation purement allusive**, mais qui n'enlève rien à la fonction de la citation elle-même. **Cette notion intermédiaire se révèle utile pour reconnaître la parfaite orthodoxie de l'anaphore de Addaï & Mari.** Tout en n'ayant pas le récit de l'institution, que – jusqu'à preuve contraire – elle n'a jamais eu, **L'ANAPHORE DE ADDAÏ NOUS PRÉSENTE LE RÉCIT À L'ÉTAT EMBRYONNAIRE**, soigneusement **enveloppé par sa propre anamnèse, laquelle est de fait bien plus qu'une anamnèse**.

12. La **dynamique embolistique**, càd la compréhension du récit de l'institution comme greffe littéraire à l'intérieur du formulaire, éclaire d'une nouvelle lumière la genèse de l'anaphore. En effet, formulant la question par mode de dilemme, on peut se demander: **«Qui est né le premier: le récit anaphorique d'institution, ou bien le formulaire anaphorique?»**. À la question de nombreux savants, gouvernés par une théologie bien connue, répondent en donnant pour certaine la préexistence originaire du récit de l'institution, autour duquel se seraient juxtaposés, par mode d'encadrement et par des sédimentations successives, les différents éléments euchologiques. La compréhension désarticulée et assemblée que les théologiens et les liturgistes du 2ème millénaire se sont faits du canon romain prouve à coup sûr l'ampleur de cette conception statique de la genèse de l'anaphore. De notre côté, **l'attention que nous avons réservée à l'histoire des formes et notamment à la vitalité de la prière liturgique nous oblige à opter pour une vision dynamique de la genèse de l'anaphore, càd à reconnaître la préexistence du formulaire anaphorique**. Celui-ci, en utilisant la possibilité prévue par la forme littéraire d'insérer un texte scripturaire dans le but précis de conférer à la demande un fondement plus ferme, finit par accueillir assez tôt – en guise d'***embolisme*** ou greffe littéraire – le récit d'institution, qui confère ainsi le maximum de crédit théologique possible à la demande pour notre transformation en le corps ecclésial, eschatologique, mystique. L'attention que nous avons réservée à la notion intermédiaire de ***quasi-embolisme***, càd d'**UN RÉCIT DE L'INSTITUTION QUI SE RETROUVE «EN GERME» DANS L'ANAPHORE DE ADDAÏ**, ainsi qu'aux développements attestés par un large éventail d'anaphores syriennes dites «anomales» (cf GIRAUDO, *Eucaristia per la Chiesa*, pp. 345-359), confirme la thèse d'une **genèse dynamique de l'anaphore**.

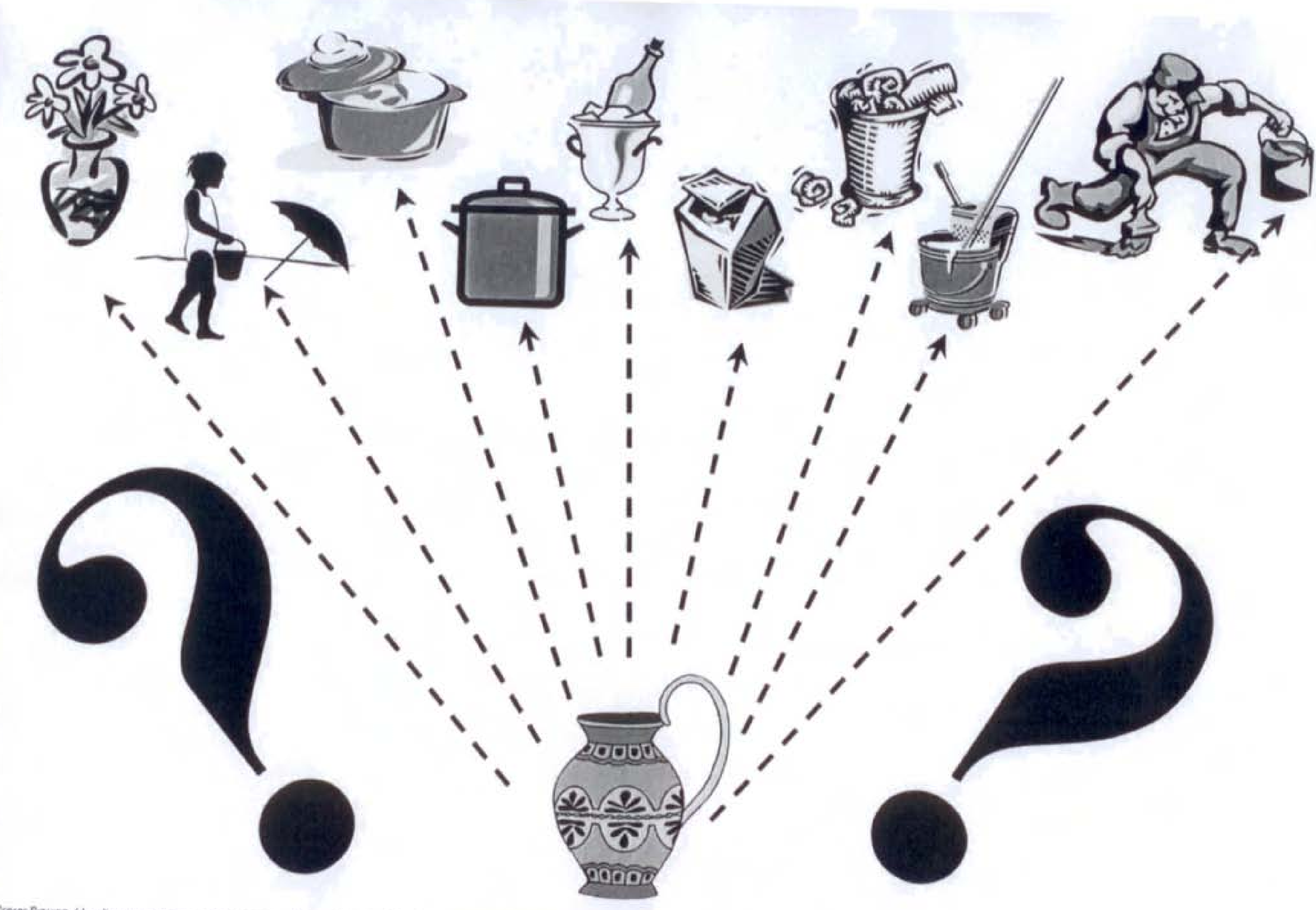
LA MÉTHODE DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES À LA RECHERCHE DU MODÈLE ARCHÉTYPE

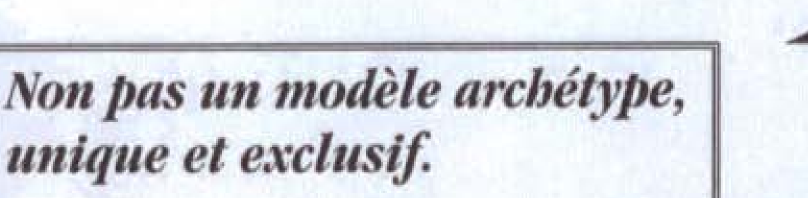
... DES AMPHORES ... AUX ANAPHORES

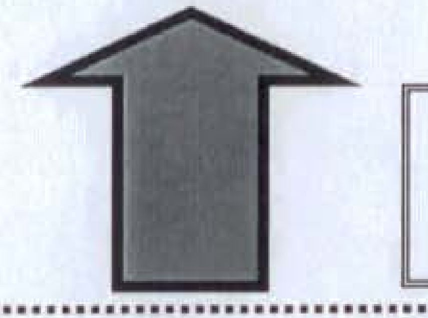
«Celui qui voudrait esquisser l'histoire des **amphores** donnerait un mauvais départ à sa recherche s'il prétendait faire remonter toutes les **amphores** d'une période donnée (à supposer la période romaine) à un exemplaire archétype unique et exclusif. Le savant devra tôt ou tard reconnaître que chaque **amphore romaine** dépend de toute une série de modèles également archétypes (à supposer celle des **amphores étrusques**), et pareillement que chaque **amphore étrusque** possède une série archétype propre (à supposer celle des **amphores grecques**); et ainsi de suite» (C. GIRAUDO, *La struttura letteraria della preghiera eucaristica*, AnBib 92, Roma 1981, 4[20]).

Canon Suisse-Romain
Anaph. Zaïroise
An. Xtome
An. Basile
An. Grégoire
Prières d'ordination
Canon Romain
An. Marc
Prières d'absolution
Bénéd. du font baptismal
An. TradAp
An. ConstAp 8
An. Jacques
Exultet
Papyrus de Strasbourg
An. Sérapion
Didaché 10
An. Addaï & Mari
T^efillà quotidienne
ConstAp 7
T^efillà des fêtes
Birkàt hammazòn
Bénéd. du Š^emà'
Tob 8,5-7
Ne 9,6-37
Dn 9,4-19
Dn 3,26-45
Ba 1,15 - 3,8
Esd 9,6-15
Ne 1,5-11
1Rois 8,23-53
Gen 32,10-13
Hymne à Zeus
Prière de Muršiliš II
Prières Côte-Est de Madagascar
Prières de l'*Homo Tirolensis*
etc... etc... etc... etc... etc... etc... etc...

<u>CONCLUSION:</u> **Non pas un modèle archétype, unique et exclusif; mais bien une série de modèles également archétypes.** Non pas un formulaire archétype (eg. *Birkàt hammazòn*), mais plutôt **une forme littéraire archétype**: la ***b^erakà*** (ou séries de *b^erakòt*), dont dépendent les différents formulaires. À son tour la *b^erakà* ne peut être comprise en tant que modèle unique et exclusif de l'***anaphore***: elle devra être considérée par rapport à la forme littéraire sous-jacente, càd la ***todà*** ou prière de l'alliance.

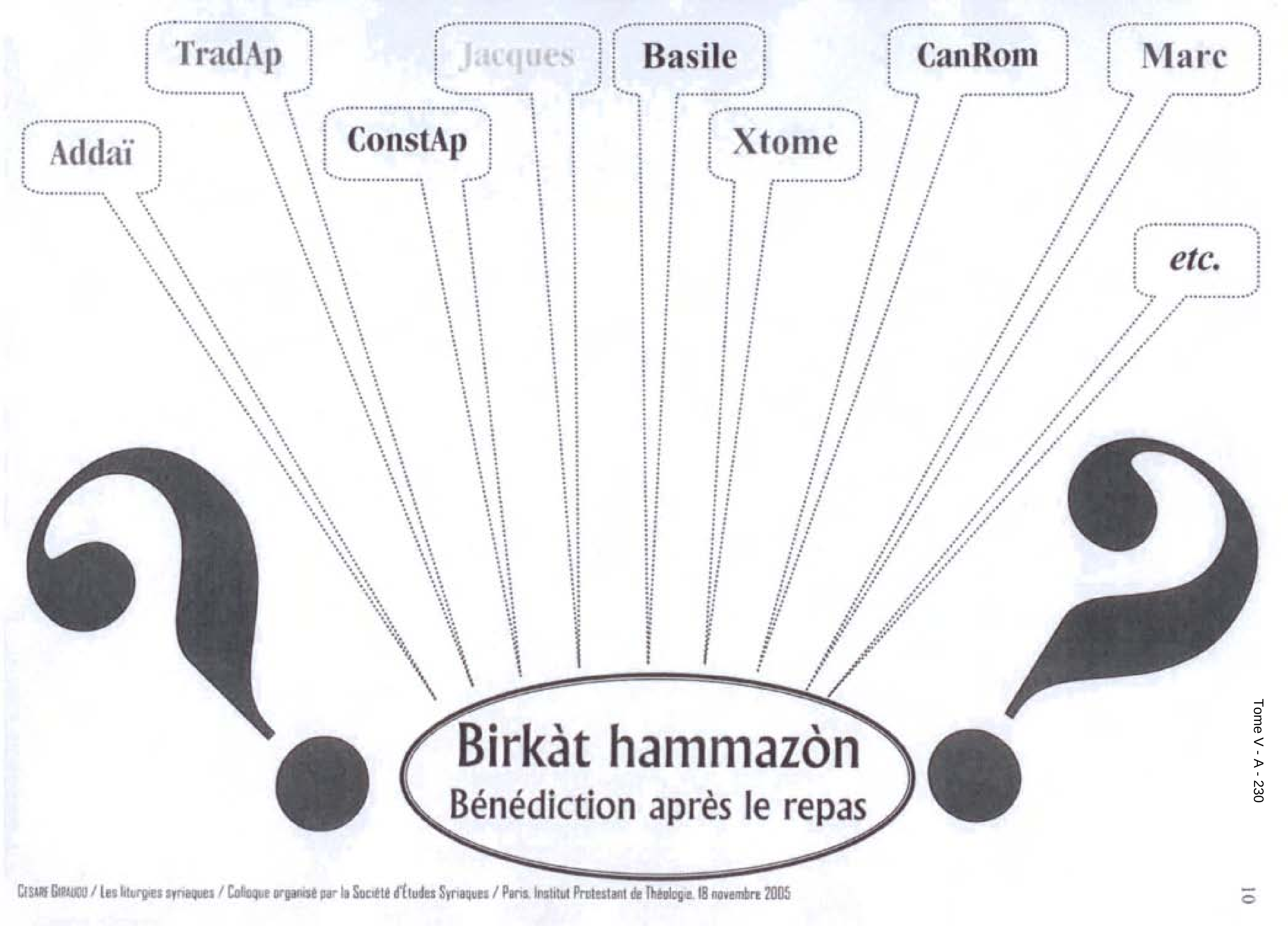

CESARE GIRAUDO / Les liturgies syriaques / Colloque organisé par la Société d'Études Syriaques / Paris, Institut Protestant de Théologie, 18 novembre 2005
8


Non pas un modèle archétype,
unique et exclusif.

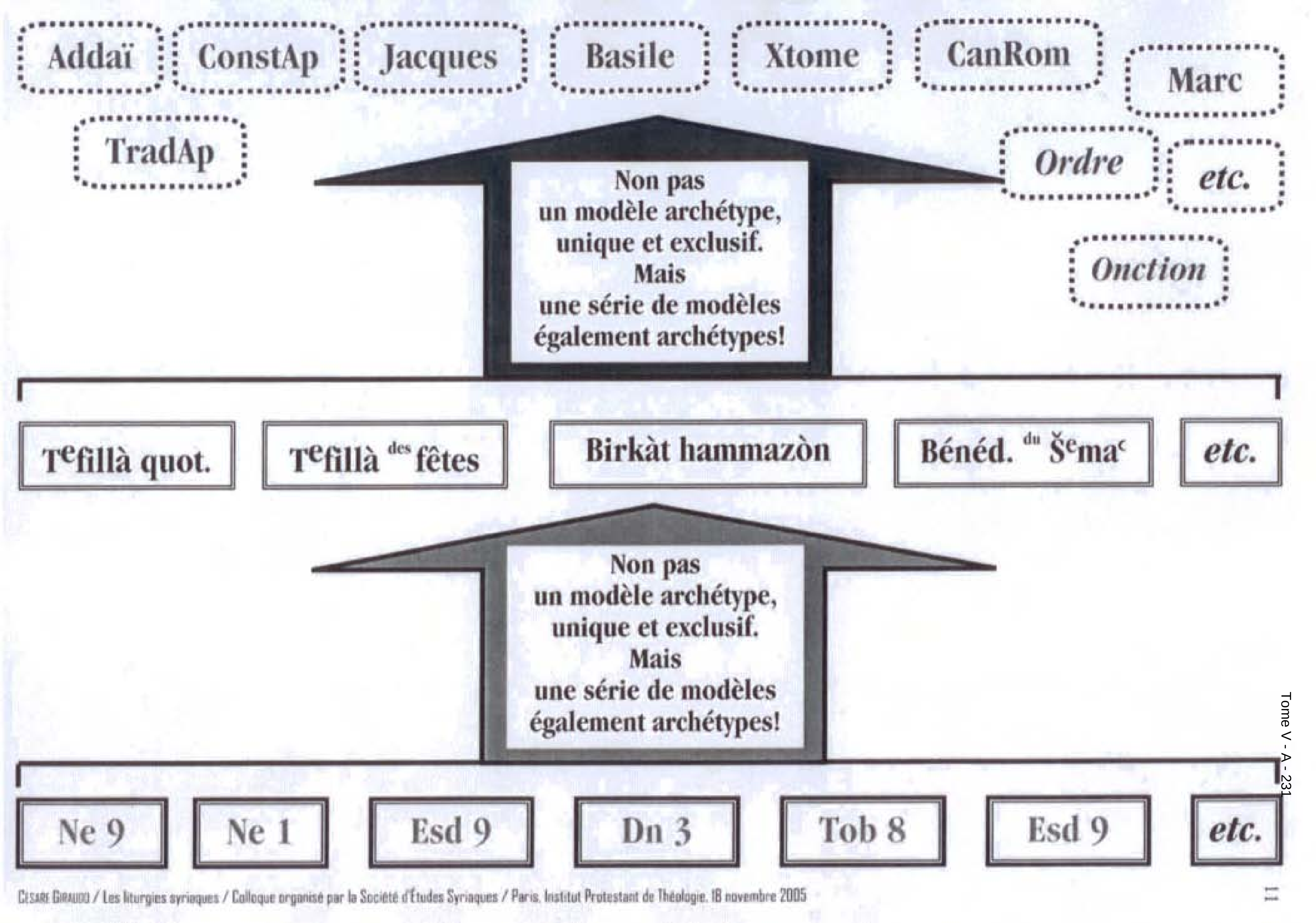


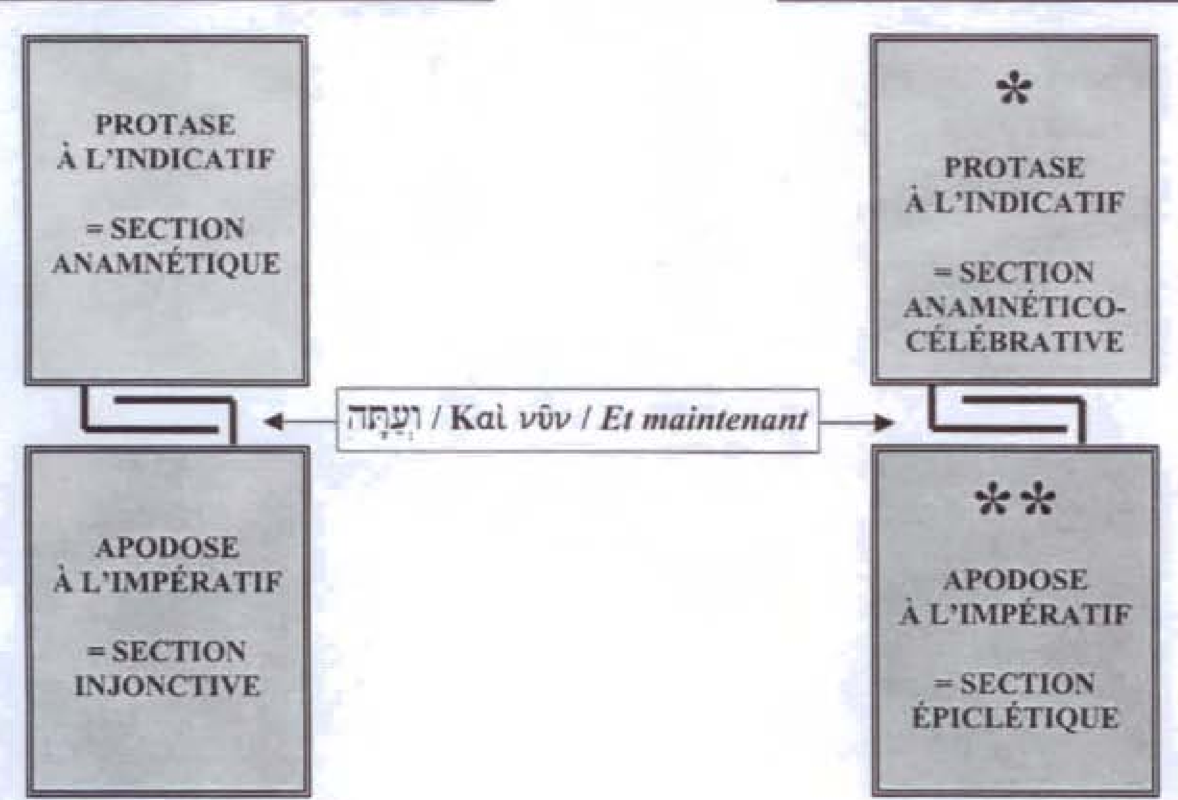

Mais une série de modèles
également archétypes!





Addaï
TradAp
ConstAp
Jacques
Basile
Xtome
CanRom
Marc
etc.
Birkàt hammazòn
Bénédiction après le repas


Addaï
ConstAp
Jacques
Basile
Xtome
CanRom
Marc
TradAp
Ordre
etc.
Onction
Non pas
un modèle archétype,
unique et exclusif.
Mais
une série de modèles
également archétypes!
Tefillà quot.
Tefillà des fêtes
Birkàt hammazòn
Bénéd. du Šemaᶜ
etc.
Non pas
un modèle archétype,
unique et exclusif.
Mais
une série de modèles
également archétypes!
Ne 9
Ne 1
Esd 9
Dn 3
Tob 8
Esd 9
etc.



DYNAMIQUE ANAMNÉTIQUE

*

SECTION ANAMNÉTICO-CÉLÉBRATIVE

embolisme

וְעַתָּה / Καὶ νῦν / *Et maintenant*

**

SECTION ÉPICLÉTIQUE

DYNAMIQUE ÉPICLÉTIQUE

*

SECTION ANAMNÉTICO-CÉLÉBRATIVE

**

SECTION ÉPICLÉTIQUE

embolisme

Dynamique anamnétique	Dynamique épiclétique		
STRUCTURE SIRO-OCCIDENTALE	**STRUCTURE SIRO-ORIENTALE**	**STRUCTURE ALEXANDRINE (Sérapion)**	**STRUCTURE ROMAINE**
1. Préface	1. Préface	1. Préface	1. Préface
2. Sanctus	2. Sanctus	2. Sanctus	2. Sanctus
3. Post-Sanctus	3. Post-Sanctus	3. Post-Sanctus épiclétique	3. [Post-Sanctus]
4. **RÉCIT de l'institution**	4. Intercession pour les Pères	4. **RÉCIT de l'institution**	4. **Épiclèse sur les DONS**
5. Anamnèse	5. **[RÉCIT de l'institution]**	5. Anamnèse	5. **RÉCIT de l'institution**
6. **Épiclèse sur les DONS**	6. Anamnèse	6. **Épiclèse sur les DONS**	6. Anamnèse
7. **Épiclèse sur NOUS**	7. **Épiclèse sur les DONS**	7. **Épiclèse sur NOUS**	7. **Épiclèse sur NOUS**
8. Intercessions	8. **Épiclèse sur NOUS**	8. Intercessions	8. Intercessions
9. Doxologie	9. Doxologie	9. Doxologie	9. Doxologie

L'ANAPHORE CHALDÉENNE DES APÔTRES ADDAÏ & MARI

Essai de *traduction littérale* à partir du codex de Mar ʾEšaʿya (cf W.F. MACOMBER, *OCP* 32 [1966] 335-371)



– La grâce de Notre Seigneur [Jésus-Christ, et l'amour de Dieu le Père,
et la communion de l'Esprit-Saint soit avec nous tous,
maintenant et en tout temps, et dans les siècles des siècles]!
– Amen.
– En haut soient **vos esprits**!
– [Ils sont] à toi, **Dieu d'Abraham et d'Isaac et d'Israël, Roi louable**].
– L'**oblation** à Dieu, Seigneur de tous, est offerte!
– Il est juste et digne.





° **<1. PRÉFACE>** Il est digne de louange par toutes nos bouches,
et de confession par toutes nos langues
le Nom adorable et louable du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint,
qui a créé le monde par **sa** grâce,
et ses habitants dans **sa** piété,
et a sauvé les hommes dans **sa** clémence,
et a fait une grande grâce aux mortels.
Ta grandeur, Seigneur, adorent
mille milliers d'[êtres] supérieurs et dix mille myriades d'Anges,
les armées d'[êtres] spirituels, ministres de feu et d'esprit,
avec les Chérubins et les Séraphins saints
louent ton Nom,
clamant et louant [**sans cesse**,
et criant l'un à l'autre en disant]:



<2. SANCTUS> Saint, Saint, [Saint est le Seigneur **Dieu puissant**;
pleins sont le ciel et la terre de ses louanges.
Hosanna dans les hauteurs et hosanna au Fils de David!
Béni soit celui qui vient et qui viendra au Nom du Seigneur.
Hosanna dans les hauteurs!].
<3. POST-SANCTUS> Et avec ces puissances célestes nous **te confessons**, Seigneur,
nous aussi, tes serviteurs faibles et infirmes et misérables,
parce que tu nous **as fait** une grande grâce qui ne peut être payée en retour:
car tu **as revêtu** notre humanité
pour nous vivifier par ta divinité,
et tu **as élevé** notre oppression,
et tu **as relevé** notre chute,
et tu **as ressuscité** notre mortalité,
et tu **as pardonné** nos dettes,
et tu **as justifié** notre condition-de-péché,
et tu **as éclairé** notre esprit,
et tu **as triomphé**, ô notre Seigneur et notre Dieu, de nos adversaires,
et tu **as fait resplendir** la faiblesse de notre nature infirme
par les **miséricordes** abondantes de ta grâce.
Et pour tous [tes secours et tes grâces envers nous
nous te rendons louange et honneur et confession et adoration,
maintenant et en tout temps, et dans les siècles des siècles].



** **<4. INTERCESSION UNIQUE>** Toi, Seigneur, dans tes (nombreuses) **miséricordes**
dont nous n'arrivons pas à parler,
fais mémoire bonne de tous les pères droits et justes
qui ont été agréables devant toi
dans la commémoraison du corps et du sang de ton Christ,
que nous t'offrons sur l'autel pur et saint
comme tu nous l'as enseigné;
et donne-nous ta tranquillité et ta paix,
tous les jours du monde,
afin que tous les habitants de la terre sachent
que tu es Dieu, le seul vrai Père,
et que tu as envoyé Notre Seigneur Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé;
et lui-même, notre Seigneur et notre Dieu,
nous as enseigné dans son évangile vivifiant
toute la pureté et la sainteté des prophètes et des apôtres,
et des martyrs et des confesseurs,
et des évêques et des prêtres et des ministres,
et de tous les enfants de la sainte Église catholique,
qui ont été signés du signe (vivant) du saint baptême.

PARTECIPAVANO ALLA CENA DEL SIGNORE E PREGAVANO INSIEME

<5+6. PLUS QU'UNE ANAMNÈSE!> Et nous aussi, Seigneur,
tes serviteurs faibles et infirmes et misérables,
qui sommes rassemblés et nous nous tenons devant toi en ce moment,
nous avons reçu dans la TRADITION **la** FIGURE **qui vient de toi,**
car nous nous réjouissons et louons, et exaltons et commémorons et célébrons,
et **faisons** ce MYSTÈRE **grand et redoutable**
de la passion et mort et résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ.

<7. ÉPICLÈSE SUR LES DONS> Que vienne, Seigneur, ton Esprit-Saint,
et qu'il repose sur cette oblation des tes serviteurs,
et qu'il la bénisse et la sanctifie,
<8. ÉPICLÈSE SUR LES COMMUNIANTS> afin qu'elle soit pour nous, Seigneur,
pour l'expiation des dettes **et pour** la rémission des péchés,
et pour la grande espérance de la résurrection des morts,
et pour la vie nouvelle dans le royaume des cieux
avec tous ceux qui ont été agréables devant toi.
<9. DOXOLOGIE ÉPICLÉTIQUE> Et pour toute ton **œconomie** admirable envers nous,
nous te confessons et te louons sans cesse,
dans ton Église rachetée par le sang précieux de ton Christ,
les bouches ouvertes et les visages découverts,
te rendant [louange et honneur et confession et adoration
à ton Nom vivant et saint et vivifiant,
maintenant et en tout temps, et dans les siècles des siècles].

ܛܘܦܣܐ (*ṭùfsa*)



Le Document romain, càd le retour à la méthodologie des Pères et la capitulation honorable de Pierre Lombard!

❶ **Vu du dehors** de l'Église catholique, le Document romain est la **constatation d'une évidence**, ou bien d'une lapalissade. Les fidèles de l'Église de l'Orient auraient toutes les raisons d'exquisser un petit sourire de compréhension débonnaire, comme s'ils voulaient dire: «Mais c'était si difficile à comprendre?».

❷ Mais **vu du dedans** de l'Église catholique, en considération des événements qui ont accompagné et lourdement conditionné la systématique scolastique, le fait même qu'on soit parvenu à cette reconnaissance est **un vrai miracle, vraie œuvre de l'Esprit-Saint**. Robert Taft a donc raison d'écrire: «I consider this the most remarkable Catholic magisterial document since Vatican II».

❸ Nous pouvons affirmer que, par ce document, **la systématique occidentale du 2ème millénaire se rend à l'évidence** – mais avec les honneurs des armes –, comme si elle allait dire: «**Nous avons exagéré avec nos certitudes absolues et inconditionnées**, avec nos suspicions systématiques, avec nos exclusions faciles! Cessons donc de nous laisser guider uniquement par nos têtes pensantes, **remettons-nous avec confiance à l'école de la *lex orandi***. Ce sera à elle de nous dire ce qu'est l'eucharistie et comment l'Église de toujours la fait.

❹ De leur côté **«les pères doits et justes» des Chaldéens et des Malabarais d'aujourd'hui se réjouissent**, et avec une légitime fierté s'adressent à Dieu en disant: «Mais alors nous ne nous étions pas du tout trompés lors de nos commémoraisons réitérées du corps et du sang de ton Christ!».

❺ Le principe et le postulat énoncés par Baumstark, ainsi que la méthode de la liturgie comparée et l'attention portée à l'histoire des formes, qui s'annonçaient très prometteurs, ont tenu leurs promesses. **Le liturgiste** qui a su bénéficier de la méthode comparée **doit maintenant se poser en théologien**, car **le postulat méthodologique** – contrairement à ce que pouvait penser Baumstark – **n'était que pour un temps limité**, càd tant que dure une phase spécifique de la recherche.

❻ Si, au point de vue de l'histoire, les théologiens de l'Église latine ont attaqué les premiers, il faut reconnaître qu'**aujourd'hui l'Église d'Occident montre une bonne docilité au magistère de la *lex orandi***. L'attention grandissante que, dans la formulation de ses nouvelles prières eucharistiques, l'Église de Rome prête de nouveau à l'épiclèse pneumatologique montre qu'enfin elle est en train de réapprendre à ***respirer des deux poumons***, pour se placer sur la même longueur d'onde de cette perception riche et globale du mystère qui fait la fierté des Églises d'Orient.

❼ Le fait que **dans toutes les anaphores de la grande tradition, avec la seule exception du canon romain, l'*épiclèse pour la transformation des dons* suit le *récit de l'institution***, ne devra pas être considéré avec le regard myope de celui qui, au niveau de l'efficacité sacramentelle, craint un conflit de compétence entre le récit de l'institution et l'épiclèse. L'autorité des prières eucharistiques le rassure. Celles-ci, par leur vision globale et précise, savent affirmer l'efficacité absolue et totale des paroles de l'institution qui opèrent la **transsubstantiation/μεταβολή**, tout en faisant place à la demande pressante à Dieu le Père, afin que par l'envoi de l'Esprit-Saint porte à plénitude la **transsubstantiation/μεταβολή**; et inversement: elles arrivent à souligner toute l'importance de l'épiclèse sur les oblats, sans diminuer aucunement l'efficacité des paroles de l'institution.

❽ Notre recherche sur la structure littéraire de la prière de l'alliance a abouti à la notion intermédiaire de ***quasi-embolisme, quasi-greffe***, QUASI-RÉCIT, pour décrire l'état germinal de l'insertion du récit de l'institution. Il est bon de remarquer que cette même notion est reprise par le ***Commentaire au Document romain*** paru dans *L'Osservatore Romano* du 26 octobre 2001, qui s'exprime ainsi: **«Tous ces éléments constituent un QUASI-RÉCIT de l'Institution eucharistique»**.

❾ Dans le Document romain il est dit: «Quand les fidèles chaldéens participent à une célébration assyrienne de la Sainte Eucharistie, **le ministre assyrien est chaudement invité à introduire dans l'anaphore de Addaï et Mari les paroles de l'Institution**, selon l'autorisation exprimée par le Saint Synode de l'Église assyrienne d'Orient». Tout en reconnaissant la légitimité de ce souhait romain et la générosité du Saint Synode de Église assyrienne d'Orient qui a donné son consentement, on peut tout de même se demander: **«Si une Église a toujours célébré légitimement sans récit de l'institution, pourquoi devrait-elle maintenant l'insérer? En introduisant le récit de l'institution ne finira-t-elle pas par réduire l'anaphore de Addaï & Mari à l'une des nombreuses anaphores existantes, en lui faisant perdre le parfum de la tradition primitive dont elle est le témoin privilégié et unique? Pourquoi enlever à "la perle de la *lex orandi* orientale" sa gloire et sa splendeur?»**.

❿ Enfin n'oublions pas que, dans ce cas précis, **le mérite d'avoir fait évoluer la théologie revient à la liturgie, *d'après une instance de pastorale œcuménique***!



Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

Lundi 9 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'abbé Ricossa et les nominalistes de Verrua[1]

Diffusion d'un message de *CSI-Diffusion* de 14 juin 2005

Nous avons commencé à diffuser et mettre en lignes des analyses du site *CSI-Diffusion* sur des sujets qui ont conservé toute leur actualité.

L'abbé Ricossa intervient cette semaine en France (Paris) pour une conférence et met déjà en avant la question de l'autorité. Nous l'invitons à répondre à cet article de CSI qui établissait une analyse très serrée de ses thèses. Il ne nous semble pas qu'il y ait apporté la moindre réponse.
Pourtant, alors que depuis des mois, un petit clan au sein de la FSSPX met tout en œuvre pour remettre l'œuvre de Mgr Lefebvre de Sauvegarde du véritable Sacerdoce catholique dans les mains du prêtre catholique apostat Ratzinger, c'est la survie du Sacerdoce catholique sacramentellement valide qui est désormais radicalement en jeu.

Ce débat, par son importance comme par ses enjeux vitaux, éclipse toutes les considérations sur la thèse *materialiter-formaliter*.

Qu'attend donc l'abbé Ricossa pour aborder la question de fond ? Qu'attend-il pour dénoncer la fine pointe de la subversion contre l'Eglise ? Qu'attend-il pour dénoncer cette subversion qui émane depuis plus de 150 ans des loges illuministes Rose+Croix, en liaison étroite avec les milieux Anglicans ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

[1] Revue *Sodalitium*

CATHOLICI semper idem (CSI)

« *Il veut régner sur la France et par la France sur le monde.* »
Mgr Delassus

14 juin 2005

Les nominalistes de Verrua

Acculé par l'afffaire des sacres, Verrua brade l'apostolicité de l'Eglise pour sauver la thèse

L'inversion de Verrua : la canonicité au-dessus de la succession apostolique, condition de l'apostolicité

Une correspondance avec l'abbé Ricossa sur le problème des sacres montiniens

Avertissement

Nous nous félicitons de cette réaction de *Sodalitium* dans le numéro d'Avril 2005, bien que nous en contestions la plupart des affirmations.

Nous attendons désormais que la FSSPX et Avrillé sortent de leur silence assourdissant face à cette question primordiale et gravissime.

En séparant la juridiction épiscopale du pouvoir d'ordre, Verrua développe des thèses anti-apostoliques. Verrua veut faire accepter comme catholique et romaine, une Eglise conciliaire néo-anglicane, rampollo-montinienne, et qui n'est plus apostolique car ayant perdu la succession apostolique.

Dans un prochain message, CSI développera cette question de la réalité de la succession apostolique comme condition intrinsèque à la possession de l'apostolicité.

Un évêque materialiter ne peut transmettre l'ordre, les sacrements et donc la grâce. Donc avec des évêques materialiter l'ordre se pert, les sacrements et la grâce sacramentelle se perdent. Les fidèles perdent donc progressivement les sacrements que les évêques materialiter ne peuvent leur transmettre. Il s'agit alors de l'extinction de la succession apostolique.

Verrua pratique donc une <u>inversion</u> en plaçant la canonicité au-dessus de l'apostolicité, c'est-à-dire au-dessus de l'ordre de Melchisedech. Or, tous les véritables évêques ont joui de

la plénitude de l'ordre de Melchisedech.

Verrua pratique donc une inversion juridique / ontologique. Le droit au-dessus de l'être.

En étendant la thèse au domaine des sacrements, Verrua est devenu nominaliste.

Notons aussi que selon Verrua, Mgr Tissier de Mallerais considère comme invalide le rite des consécrations épiscopales de Montini.

PRELIMINAIRE par CSI

Nous reviendrons sur ce point, mais nos lecteurs noterons que Verrua juge de l'invalidité des ordinations épiscopales Montiniennes de façon extrinsèque. Verrua n'étudie pas la question de l'invalidité du rite Montinien en lui-même, c'est-à-dire de façon intrinsèque. En effet Verrua conclut au caractère douteux et donc invalide du rite Montinien car il a été promulgué par un Pape materialiter donc sans autorité. Or, CSI a étudié depuis le début de l'année 2005, l'invalidité du rite Montinien de 1968 de façon intrinsèque, c'est-à-dire par rapport à la matière, à la forme et à la *determinatio ex adjunctis*. D'ailleurs l'invalidité intrinsèque du rite, une fois démontrée, tranche définitivement la question. Et une autorité quelconque qui s'aviserait de promulguer un rite intrinsèquement invalide, ferait rejaillir sur sa propre légitimité l'adultération du rite, et deviendrait de ce fait une autorité illégitime, car une autorité légitime ne peut promulguer un rite invalide.

PREMIERE REPONSE de CSI

Résumé et analyse de la position de Verrua :

1) Verrua distingue la **juridiction** (§2) et le **pouvoir d'ordre** (§3).
2) La **juridiction** est liée à la notion de **légitimité de l'autorité**. Elle est conférée par un mandat canonique reçu du pape.
3) Dans la juridiction Verrua distingue **la juridiction materialiter et la juridiction formaliter**. La **juridiction materialiter ne peut donner l'autorité**, elle désigne selon Verrua celui qui occupe le siège. Ensuite la juridiction formaliter donne l'autorité et elle est absente aussi longtemps que celui qui est revêtu de la juridiction materialiter est hérétique ou apostat. Dès que celui qui possède la juridiction materialiter abjure ses hérésies, il retrouve la juridiction formaliter, il possède alors la plénitude de la juridiction et donc l'autorité qui lui a été transmise.
   a. « les évêques nommés par les occupants du Siège apostolique (Paul VI à Jean-Paul II) n'ont pas l'autorité »
   b. « Pourtant ils ont été canoniquement nommés aux divers sièges épiscopaux »
   c. « S'ils témoignaient publiquement de la foi catholique et abjuraient les erreurs enseignées par Vatican II, ils pourraient recevoir en acte l'autorité, devenir formellement évêques de l'Eglise catholique et agir en son nom »
4) Verrua distingue la **licéité** (§4) et la **validité** du **rite de consécration**.
5) **Sur la question de la licéité**, Verrua déclare qu'il n'est pas licite d'utiliser un rite promulgué par un pape materialiter.
   a. « Il n'est pas licite à un prêtre ou à un évêque catholique d'utiliser les livres liturgiques réformés suite à Vatican II »

b. Il n'est pas licite à un catholique de recevoir les sacrements administrés selon ces rites réformés, non plus que de prendre part à ces cérémonies liturgiques »

6) Verrua introduit ensuite **deux critères pour juger de la validité du rite de consécration épiscopale : intrinsèque et extrinsèque**

7) **Le critère extrinsèque** est vérifié lorsque le rite est un rite promulgué par un Pape légitime de l'Eglise catholique.

8) **Le critère intrinsèque** est vérifié lorsque d'une part la matière, la forme sont conformes à l'intention de l'Eglise et d'autre part le pouvoir de l'évêque consécrateur est effectif et qu'il manifeste extérieurement une intention conforme à celle de l'Eglise.

   a. « On devra évaluer si dans les rites réformés subsistent les conditions pour la validité des sacrements : la forme, la matière, le ministre validement ordonné qui ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise ».

   b. « on peut en juger (de l'intention du ministre) cependant dans la mesureoù elle est manifestée extérieurement ».

   c. « Si le ministre adopte le rite de l'Eglise, il manifeste qu'il a l'intention de l'Eglise »

9) Considérant le **critère extrinsèque**, Verrua explique qu'**un pape légitime ne peut promulguer un rite qui ne soit pas licite**, ou **même qui ne soit pas valide**

   a. « si le rite de la Messe et celui des sacrements, y compris celui de l'ordination épiscopale, ont été promulgués après Vatican II par un Pape légitime, ils sont - cela ne fait pas de doute - des rites de l'Eglise catholique, ils ne peuvent être mauvais, illicites ou invalides »

10) Verrua affirmant que le **critère extrinsèque** n'est pas satisfait, le Siège apostolique étant (matériellement mais pas formellement) vacant depuis au moins le 7 décembre 1965, **le nouveau rite de consécration épiscopale est douteux, et donc en pratique nul et invalide**.

   a. « Les sacrements conférés à ses administrés selon le rite post-conciliaire sont de validité douteuse et donc, vu le « tutiorisme » en matière de validité des sacrements - comme pratiquement nuls et invalides »

11) Verrua affirme **l'invalidité du nouveau rite Montinien de consécration épiscopale**

   a. « Les prêtres américains ont traité de ces sujets dès 1981, bien avant que cette association (CSI) s'aperçoive, c'était avant-hier, de l'invalidité des nouveaux rites. Et « Verrua » a toujours soutenu cette position ».

Verrua ne fait pas une analyse de la validité du rite de consécration épiscopale de façon intrinsèque (matière, forme, intention), mais conclut à la validité de façon purement extrinsèque. Cela laisse libre celui qui n'accepte pas la vacance du Siège de continuer à considérer valide le rite de consécration épiscopale Montinien.
Par contre Verrua conclut à une invalidité du rite et reconnaît que les évêques conciliaires n'ont pas le pouvoir de l'ordre.

---

12) Pour Verrua, **un évêque qui ne possède que la juridiction matérielle peut occuper un siège épiscopal, même sans le pouvoir d'ordre**.

a. « Il n'est pas vrai que, n'étant pas validement consacrés, les évêques conciliaires ne peuvent en aucune façon occuper les sièges épiscopaux matériellement et, en cas d'abjuration des erreurs, également formellement. On sait en effet que, dans l'Eglise, la juridiction n'est pas le pouvoir d'ordre ».

13) Pour Verrua, **les évêques conciliaires conservent la juridiction matérielle sur les sièges qu'ils occupent, ils retrouveraient la juridiction formelle s'ils abjuraient leurs erreurs et hérésies.** Ils retrouveraient donc une pleine juridiction en cas de conversion et de rejet de leurs erreurs.

a. « C'est pourquoi les évêques qui occupent les sièges épiscopaux quoique n'ayant pas reçu validement la consécration épiscopale, conservent la nomination canonique à leur siège épiscopal, et par conséquent, sont encore « évêques materialiter » pour ce qui regarde la juridiction, même s'ils ne sont pas évêques pour ce qui regarde le pouvoir d'ordre ».

14) Par contre pour Verrua, **ces évêques ne possèdent pas le pouvoir d'ordre**. Il faudrait donc que, si retrouvant leur pleine juridiction, qu'ils soient réordonnés validement, au moins *sub conditione*.

15) Et, selon Verrua, **pour un élu au Siège de Pierre, il serait la personne canoniquement désignée au pontificat, même s'il n'avait pas le pouvoir d'ordre**.

a. « Ceci vaut pour un élu éventuel au Siège de Pierre dans un futur conclave : même s'il n'avait pas reçu une consécration épiscopale valide, il resterait toujours la personne canoniquement désignée au pontificat ».

16) Puis Verrua envisage le cas des évêques conciliaires ordonnés dans un rite oriental non réformé et donc valide, et qui par là même possède toujours le pouvoir d'ordre.

Verrua **sépare la juridiction du pouvoir d'ordre**, puisqu'une hiérarchie peut exister et se transmettre par la simple voie de la juridiction en l'absence de pouvoir d'ordre. **Pour Verrua, la succession apostolique est donc en-dessous du mandat canonique**. **Le caractère conféré par l'ordre et qui seul permet l'administration des sacrements est donc secondaire pour Verrua et même superflue**, puisque les généalogies épiscopales et donc apostoliques, peuvent se perpétuer par pure juridiction matérielle, les occupants des sièges n'étant plus que de simple laïcs.

Conséquence des thèses de Verrua :

1) L'abbé Ratzinger n'ayant pas reçu une consécration épiscopale valide, ne possède donc pas la plénitude du pouvoir d'ordre. Selon Verrua, l'abbé Ratzinger ne peut ni donner le sacrement de confirmation à des enfants, ni ordonner des prêtres, ni sacrer des évêques. Il est donc un évêque de Rome sans pouvoir d'ordre.

2) Pour Verrua, un évêque orthodoxe est supérieur ontologiquement à l'abbé Ratzinger car il est validement évêque et peut confirmer des enfants, ordonner des prêtres et sacrer des évêques.

3) Donc dans la logique de Verrua, si l'abbé Ratzinger se convertissait et abjurait ses hérésies, il retrouverait pleinement son autorité et sa juridiction, et il suffirait de demander à un évêque hérétique et schismatique orthodoxe de le réordonner dans le rite latin catholique, pour que l'abbé Ratzinger acquière le pouvoir d'ordre et soit Pape de façon plénière.

Commentaires sur l'article de Verrua :

1) L'ouvrage du Père Von Gunten ne parle pas du rite de Paul VI et de sa similitude avec le rite anglican. Cet ouvrage est exclusivement consacré à la question de l'invalidité des ordinations anglicanes et à la condamnation de ces rites par Léon XIII. Tout au plus évoque-t-il avec une perspective d'espoir l'ARCIC. L'équipe de Sodalitium ferait bien de lire les ouvrages qu'elle cite et de faire des citations qui soient à propos, le sérieux de leur argumentation y gagnerait. Un peu plus de rigueur de la part de clercs serait souhaitable.
2) Verrua affirme que Mgr Tissier de Mallerais considère invalide le nouveau rite Montinien de consécration épiscopale.
3) Verrua, qui a déjà fait un article (N°47, pages 80 et suiv.) sur le caractère douteux du rite de Paul VI en 1968 et sa similitude avec le rite (invalide) de Cranmer de 1552, n'a pas entamé de recherches pour examiner les influences anglicanes sur l'Eglise conciliaire et pour démasquer le complot anglican qui est en action depuis 150 ans, à savoir depuis l'époque du pasteur Pusey.

Conclusion :

Le pouvoir d'ordre est lié à la notion de validité. Elle marque la personne de l'impétrant. Un homme qui reçoit la consécration épiscopale est évêque pour l'éternité. Son être possède en plénitude un caractère, une marque, une distinction qui le distingue de ceux qui n'ont pas reçu cette consécration. Ce changement de l'être de l'impétrant est indépendant de la juridiction et peut ne pas avoir été administrée de façon licite. Par exemple pour les évêques orthodoxes qui sont valides bien qu'étant hérétiques et schismatiques.

En séparant la juridiction épiscopale du pouvoir d'ordre, Verrua développe des thèses anti-apostoliques. Verrua veut faire accepter comme catholique et romaine, une Eglise conciliaire néo-anglicane, rampollo-montinienne, **et qui n'est plus apostolique.**

Un évêque materialiter ne peut transmettre l'ordre et les sacrements. Donc, avec des évêques materialiter, l'ordre se perd et les sacrements se perdent. Les fidèles perdent donc progressivement les sacrements que les évêques materialiter ne peuvent leur transmettre. Il s'agit alors de **l'extinction de la succession apostolique.**

Verrua pratique donc une inversion en plaçant la canonicité au-dessus de l'apostolicité, c'est-à-dire au-dessus de l'ordre de Melchisedech. Or, tous les véritables évêques ont joui de la plénitude de l'ordre de Melchisedech.

Verrua pratique donc **une inversion juridique / ontologique. Le droit au-dessus de l'être.**

En étendant la thèse au domaine des sacrements, Verrua est devenu **NOMINALISTE.**

DEUXIEME REPONSE de CSI

La fou-thèse est devenue la thèse qui rend fou

1° Toujours les fausses conclusions de LA THESE : distinction entre pouvoir de juridiction et pouvoir d'ordre. Comme pour le materialiter et le formaliter cette distinction est vraie, mais pour être pape catholique le materialiter et le formaliter ne peuvent être séparés ; et pour être évêque catholique, successeur des Apôtres, les pouvoirs de juridiction et d'ordre ne peuvent être séparés.
De plus s'il y avait conversion d'un "évêque" conciliaire, ce serait en pure perte ; il ne deviendrait pas évêque catholique. Même si un évêque conciliaire abjure et témoigne publiquement la foi catholique, il ne

peut devenir évêque *per sui*. Car le rite dans lequel il a été "sacré" n'étant pas un rite catholique, il n'est pas évêque : c'est un simple laïc. Il demandrait alors à être sacré dans le rite catholique. Et qui pourrait le sacrer ? A-t-on compris l'importance de cette rupture de la transmission apostolique ? Nous devrions plutôt dire d'ailleurs : "Et quel IMPRUDENT commettrait-il le sacrilège de le sacrer ?" Il faut vraiment insister sur la *non-qualité* de ce *specimen* très particulier qu'est l'évêque *materialiter* défini ici. Ce n'est pas seulement un médiocre déformé. C'est très souvent un des pires ennemis de l'Église: par exemple un franc-maçon. Et qui prendrait le risque de confier un diocèse à un évêque certainement complètement déformé ? durant certaines périodes de l'histoire de l'Église, même porter les armes écartait du sacrement de l'ordre... alors le compas et l'équerre... Nous saisissons cette occasion pour formuler LE FAIT QUE C'EST UN DEVOIR DE NE PAS SACRER DES GENS PAREILS, MÊME CONVERTIS

Tous les détails étudiés sont faits pour ne pas dire clairement :
1. que les rituels montiniens des sacres ne sont pas catholiques ; certes, Sodalitium le dit à moitié, mais surtout n'en tire pas la conclusion claire, à savoir :
2. que ces "évêques" ne sont pas évêques. Un point c'est tout. Tout le reste est du bla-bla-bla.

Car la conclusion les gênent : la plupart des cardinaux ayant élu Benoît XVI "pape" conciliaire, n'étaient qu'abbés ; ayant été sacrés dans le rite montinien, ils ne sont pas évêques.

DONC L'ABBE RATZINGER N'ETANT PAS EVEQUE DE ROME, N'EST PAS PAPE.

MEME MATERIELLEMENT. LA THESE EST MORTE.

Nous avons lançé cette campagne en janvier 2005, après une décision prise en décembre 2004, avant de savoir qu'avec le nouveau conclave nous rentrions dans une situation complètement nouvelle. Et cette évolution récente nous confirme dans notre analyse de la réalité : la secte conciliaire n'est pas l'Eglise Catholique. Nous savions depuis 1981, d'après les travaux de l'abbé Mouraux (abonné à sa revue depuis le début), complétés en 1983 par l'étude de Coomoraswany, que l'invalidité des rites leur empêchaient d'avoir le caractère épiscopal. On enregistre que Verrua et Mgr Sandborn partagent la même certitude. Ils ont oublié de le redire au moment si important du dernier "conclave".
Puissent-ils partager notre conclusion que : les années passant, l'on se trouve devant une réalité incontournable : comment confondre cette secte conciliaire avec l'Eglise Catholique ?

TROISIEME REPONSE de CSI

Verrua vient d'appliquer sa THESE qui est fondée initialement sur une question de juridiction (primauté de Pierre) au domaine de la théologie des sacrements. Or celle-ci est régie par des règles extrêmement précises et depuis lontemps étudiées.

TOUT SACREMENT QUI NE REUNIT PAS A LA FOIS LA MATIERE ET LA FORME INSTITUEES PAR NOTRE SEIGNUR JESUS-CHRIST N'EST ABSOLUMENT PAS UN SACREMENT : IL EST "*ABSOLUMENT NUL ET TOTALEMENT VAIN*" (Léon XIII, *Apostolicae Curae*, 1896).

C'EST POURQUOI IL NE PEUT EXISTER D'APOSTOLICITE SANS LE MINISTERE DE LA GRACE, SELON VERRUA ELLE NE LE SERAIT QUE CANONIQUEMENT, "*MATERIALITER*" !!!

LA THESE DES ABELARDS DE VERRUA DEMONTRE SON INANITE LORSQUE CES DERNIERS

TENTENT DE L'APPLIQUER AU SACREMENT DE L'ORDRE QUI CONSTITUE LA CONDITION INTRINSEQUE DE LA VERITABLE SUCCESSION APOSTOLIQUE ELLE-MEME CONDITION INDISPENSABLE A L'APOSTOLICITE DE L'EGLISE SUR TERRE (Cette succession apostolique subsiste chez les Orthodoxes hérétiques et schismatiques : Si ces derniers acceptaient de proclamer leur abjuration formelle de leur hérésie, et proclamaient vouloir reconnaître le primat d'un VERITABLE EVEQUE de Rome - COMME LA TRES SAINTE VIERGE L'A RECLAME AVEC TANT D'INSISTANCE A FATIMA - LA SAINTE EGLISE CATHOLIQUE RECOUVRERAIT IPSO FACTO TOUTE LA SUCCESSION APOSTOLIQUE ORTHODOXE).

L'Eglise n'a jamais parlé d'évêque materialiter et formaliter. Un rite de consécration épiscopale, pour être valide, doit posséder la matière **ET** la forme, sinon, comme l'écrit Léon XIII, il est "absolument nul et totalement vain".

La question de la juridiction porte sur le mandat épiscopal. Expliquer que les évêques conciliaires n'ont pas le pouvoir d'ordre, mais que néanmoins ils possèdent la nomination canonique, revient à dire qu'il ne s'agit pas véritablement de successeurs des apôtres. Autrefois, dans l'Eglise catholique en ordre, il existait dans certains diocèses des évêques qui n'avait que la juridiction, elle leur était transférée pour l'administration du diocèse. Mais ces évêques ne possédaient pas le pouvoir d'ordre car n'ayant pas été sacrés. Et il ne leur était jamais demandé d'ordonner des prêtres ou de sacrer des évêques. Et dans la situation des évêques materialiter que décrit l'article de Sodalitium, une ordination ne doit pas se faire *sub conditione* mais *absolute*.

L'auteur de l'article dit que les évêques conciliaires restent évêques mais materialiter. Mais **à quoi peut servir un évêque materialiter ?** Quel peuvent être les effets d'un "évêque" conciliaire qui administre les sacrements ? De toute évidence, il ne transmet pas la grâce.

L'Eglise conciliaire, une Eglise de "nommés" sans sacrements ? Qu'est-ce donc ? Une administration ? Notre Seigneur a-t-il institué une administration avec des diplômes ? L'Eglise pourrait perdre la grâce et devenir une administration puis, à la faveur d'une conversion, retrouver la grâce, les seuls diplômes ayant assuré la période de vacance ? **L'apostolicité transmise par pure voie de juridiction ?** Des lignées épiscopales comprenant des maillons purement "nommés", purement "administratifs" sans le sacrement valide ? Extraordinaire ! Dans ce cas, Verrua pourrait demander à un évêque orthodoxe de venir avec mandat d'un "évêque" conciliaire converti, donc materialiter et formaliter, pour ordonner, dans l'ancien rite latin, des séminaristes à Verrua. Les dits prêtres seraient à la fois prêtres materialiter et formaliter, ce serait magnifique et même mieux qu'avec Mgr Sanborn !

Mais si cette "nomination" (materialiter) est si importante, plus que le pouvoir d'ordre selon Verrua, pourquoi Léon XIII a-t-il fait étudier le rite anglican sous l'angle de sa validité intrinsèque (matière et forme) ? Ce qui compte aux yeux de Léon XIII, c'est la validité intrinsèque du sacrement. Idem pour Pie XII.

Décidément la création artificielle de la THESE, qui est apparue dans un domaine de juridiction (papauté) confine à **l'absurde** quand elle est étendue au champ de la théologie des sacrements. Et cela suffit à discréditer Verrua et sa THESE.

Le domaine de la théologie des sacrements est un domaine parfaitement objectif et incarné. Il semble que ce soit sur ce terrain que NSJC ait attendu les sophistes et les nominalistes pour qu'ils connaissent leur heure de vérité.

Au passage Verrua reconnaît que Mgr Tissier déclare ces sacres invalides. C'est important.

SODALITIUM n° 57, mai 2005, édition française

Lettre à la rédaction (les consécrations épiscopales selon le nouveau rite)

Monsieur l'Abbé,

Un ami m'a envoyé votre revue *Sodalitium* n° 54 fr. et j'ai apprécié votre doctrine sur l'élection du Pape. Vous soutenez, à raison, qu'à partir de Paul VI compris le Pape n'est plus Pape – formaliter –. Que pensez-vous des évêques consacrés depuis lors ? (…)
Dr. C. M., Paris.

Cher lecteur,

La position de l'Institut sur l'épiscopat depuis le Concile Vatican II est toujours la même depuis vingt ans, autrement dit depuis sa fondation.

Pour ce qui est du pouvoir de juridiction, les évêques nommés par les occupants du Siège apostolique (Paul VI, Jean-Paul Ier et Jean-Paul II) n'ont pas l'autorité, pas plus que ne l'ont les occupants en question. Pourtant ils ont été **canoniquement nommés** aux divers sièges épiscopaux. Par conséquent, s'ils témoignaient publiquement de la foi catholique et abjuraient les erreurs enseignées par Vatican II, ils **pourraient recevoir en acte l'autorité, devenir formellement évêques de l'Eglise catholique et agir en son nom.**

Quant au pouvoir d'ordre, votre question concerne la **licéité** et la **validité** du nouveau rite de consécration épiscopale, promulgué le 18 juin 1968 et entré en vigueur le 6 avril 1969 ("dans l'intervalle, écrit Mgr Bugnini, le rite fut concédé 'ad experimentum' pour des cas particuliers"). Sur la question il ne manque pas d'études sérieuses et fondées, et notre revue, en son temps, (n° 47, décembre 1998, pp. 80-82), signala les études, tout à fait officielles, du Père Van Gunten o.p. sur l'invalidité des ordinations anglicanes (*Fontes archivi Sancti Officiali Romani, La validité des ordinations anglicanes, Olschki, Firenze, 1997*, avec préface du cardinal Ratzinger); dans cette étude l'auteur et son disciple le Père Morerod admettaient la **ressemblance impressionnante entre la réforme anglicane et la réforme montinienne de la liturgie du sacrement de l'Ordre**. Or Léon XIII déclara invalides les ordinations anglicanes (lettre *Apostolicæ curæ*).

Notre position en ce qui concerne la licéité est la suivante : **il n'est pas licite à un prêtre ou à un évêque catholique d'utiliser les livres liturgiques réformés suite à Vatican II, et il n'est pas licite à un catholique de recevoir les sacrements administrés selon ces rites réformés, non plus que de prendre une part active à ces cérémonies liturgiques.**

Quant au problème de la validité, il peut être examiné de deux points de vue, l'intrinsèque et l'extrinsèque. Dans le premier cas, on devra évaluer si dans les rites réformés subsistent les conditions pour la validité des sacrements : la forme, la matière, le ministre validement ordonné qui ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise. La forme et la matière peuvent prendre une signification différente – dans certains cas – selon le contexte. L'intention du ministre ne dépend pas de sa foi ou de sa vertu. Etant interne, on ne peut en être juge ; on peut en juger cependant dans la mesure où elle est manifestée extérieurement. **Si le ministre adopte le rite de l'Eglise**, il manifeste – sauf preuve du contraire – qu'il a l'intention de l'Eglise ; s'il n'adopte pas le rite de l'Eglise, il manifeste l'intention contraire.

Cette observation nous introduit au critère extrinsèque auquel nous faisions allusion plus haut. Avant même d'examiner le texte et le contexte des rites réformés, nous devons nous demander s'ils sont, **oui ou non, des rites de l'Eglise catholique**. En effet un rite liturgique de l'Eglise catholique ne peut poser de problèmes de licéité ou, encore moins, de validité. Il est certainement licite, et il est même de notre devoir, d'utiliser le rite de l'Eglise catholique. Un rite de l'Eglise ne peut causer l'invalidité du sacrement. Enfin, il ne peut rien y avoir de contraire à la foi ou à la morale dans un rite de l'Eglise.

Par conséquent, si le rite de la Messe et celui des sacrements, y compris celui de l'ordination épiscopale, ont été promulgués après Vatican II par un Pape légitime, ils sont – cela ne fait pas de doute – des rites de l'Eglise catholique, ils ne peuvent être mauvais, illicites ou invalides. Si, au contraire Paul VI n'a jamais été ou n'était déjà plus le Vicaire du Christ lorsqu'il a inauguré la réforme liturgique postconciliaire, rien ne nous garantit leur validité, car il ne s'agit pas de rites de l'Eglise catholique. Sur ce point, la Fraternité Saint-Pie X est dans l'erreur en pensant qu'un rite approuvé par le

Pape (tel est Paul VI à leurs yeux) peut être mauvais, illicite ou carrément, en certains cas, invalide (pour la Fraternité, par exemple, il faut considérer comme invalide le nouveau rite de la confirmation et, pour Mgr Tissier de Mallerais, le rite de l'ordination épiscopale).

L'*Institut Mater Boni Consilii*, en soutenant que le Siège apostolique est formellement vacant (mais pas matériellement) depuis au moins le 7 décembre 1965, considère que **tous les livres liturgiques promulgués après cette date ne sont pas des livres liturgiques de l'Eglise catholique et par conséquent que – depuis lors – la Messe célébrée selon le nouveau rite et les sacrements conférés à ses administrés selon le rite post-conciliaire sont de validité douteuse et donc, vu le "tutiorisme" en matière de validité des sacrements – comme pratiquement nuls et invalides. Ceci vaut également pour le nouveau rite de consécration épiscopale** qui vous intéresse. Unique exception, en principe, à cette règle: les sacrements de baptême et de mariage, puisque, pour le premier, la formule trinitaire et l'emploi de l'eau toute simple suffisent à la validité, et que le second dépend seulement du consentement des époux (quand on n'est pas tenu à la forme canonique du mariage).

Récemment, une campagne a été lancée, via "internet", par une association de "traditionalistes" et "sédévacantistes" français sur le thème de l'invalidité des consécrations épiscopales selon le nouveau rite. Le but de cette campagne: démontrer que l'"Eglise conciliaire" est une fausse église à la traîne de l'église anglicane, car ses évêques n'ont pas été validement consacrés. Cette campagne informatique a aussi pour but d'attaquer "Mgr Sanborn", "Verrua" etc, lesquels auraient tu cette vérité, tandis que Mgr Lefebvre, aux intentions toujours excellentes et de parfaite bonne foi, aurait été trompé à ce propos par ses mauvais conseillers. A qui lance lesdites campagnes, nous voudrions suggérer une plus grande prudence.

Les prêtres américains ont traité de ces sujets dès 1981, bien avant que cette association s'aperçoive, c'était avant-hier, de l'invalidité des nouveaux rites. Et "Verrua" a aussi toujours soutenu cette position. Par ailleurs, **il n'est pas vrai que, n'étant pas validement consacrés, les évêques conciliaires ne peuvent en aucune façon occuper les sièges épiscopaux matériellement et, en cas d'abjuration des erreurs, également formellement.**

On sait en effet que, dans l'Eglise, la juridiction n'est pas le pouvoir d'ordre, et qu'un laïc peut être élu Pape ou nommé évêque d'un diocèse sans posséder encore le caractère sacerdotal ou épiscopal. En ce cas, il suffit que le laïc en question (ou simple clerc ou prêtre) **accepte d'être ordonné**, au moins *sub conditione*. C'est pourquoi les évêques qui occupent les sièges épiscopaux quoique n'ayant pas reçu validement la consécration épicopale, conservent la nomination canonique à leur siège épiscopal, et, par conséquent, sont encore "**évêques materialiter**" pour ce qui regarde la juridiction, même s'ils ne sont pas évêques pour ce qui regarde le pouvoir d'ordre. Ceci vaut aussi pour un élu éventuel au Siège de Pierre dans un futur conclave : même s'il n'avait pas reçu une consécration épiscopale valide, il resterait toujours la personne canoniquement désignée au pontificat.

Enfin, on oublie que tous les évêques en communion avec Jean-Paul II (et donc évêques *materialiter*) qui ont été consacrés avec le rite oriental ou tout autre rite traditionnel, sont réellement évêques quant au pouvoir d'ordre ; il n'est donc pas vrai que ladite "église conciliaire" n'aurait plus ou n'aura plus d'ici peu des évêques validement consacrés dans ses rangs. Aussi la conclusion que cette association prétend tirer du fait que le nouveau rite de consécration épiscopale peut être invalide est totalement privée de fondement, et ne porte pas la moindre atteinte à la thèse dite de Cassiciacum.

ARTICLE DE SODALITIUM - Avril 2005

http://www.sodalitium.it/Default.aspx?PageContentID=174&tabid=130

Lettera alla redazione (le consacrazioni episcopali secondo il nuovo rito)

Reverendo,

un amico mi ha inviato la vostra rivista Sodalitium n. 54 [ed. francese]. Ho apprezzato la vostra dottrina sull'elezione del Papa. A ragione, sostenete che il Papa non è più Papa - formaliter - da Paolo VI in poi. Cose ne pensate dei vescovi consacrati a partire da quel momento? (...)

dott. C.M., Parigi.

Caro lettore,

la posizione del nostro Istituto sull'episcopato dopo il Concilio Vaticano II è sempre la stessa da vent'anni a questa parte, ovvero dalla sua fondazione.

Quanto al potere di giurisdizione, i vescovi nominati dagli occupanti della Sede Apostolica (Paolo VI, Giovanni Paolo I e Giovanni Paolo II) non hanno l'autorità, esattamente come non hanno l'autorità i suddetti occupanti. Sono stati però canonicamente nominati alle varie sedi episcopali. Potrebbero quindi, se testimoniassero pubblicamente la fede cattolica e abiurassero gli errori insegnati nel Vaticano II, ricevere in atto l'autorità, diventare formalmente dei Vescovi della Chiesa Cattolica e agire in Suo nome.

Quanto al potere di ordine, il quesito concerne la liceità e la validità del nuovo rito di consacrazione episcopale, promulgato il 18 giugno 1968 ed entrato in vigore il 6 aprile 1969 ("nel frattempo, scrive Mons. Bugnini, il rito fu concesso 'ad experimentum' per dei casi particolari"). Non mancano studi seri e fondati sulla questione, e la nostra rivista, a suo tempo (n. 48, dicembre 1998, pp. 62-64), segnalò gli studi, del tutto ufficiali, di Padre Van Gunten o.p. sull'invalidità delle ordinazioni anglicane (*Fontes archivi Sancti Officii Romani, La validité des ordinations anglicanes, Olschki, Firenze, 1997*, con prefazione del card. Ratzinger) nel quale l'Autore, ed il suo discepolo padre Morerod, ammettevano la somiglianza impressionante tra la riforma anglicana e quella montiniana della liturgia del sacramento dell'Ordine. Ora, Leone XIII dichiarò invalide le ordinazioni anglicane (lettera *Apostolicae curae*).

La nostra posizione quanto alla liceità è la seguente: non è lecito a un sacerdote o vescovo cattolico utilizzare i libri liturgici riformati in seguito al Vaticano II, e non è lecito ad un cattolico ricevere i sacramenti amministrati secondo questi riti riformati, né prendere parte attiva a queste cerimonie liturgiche.

Quanto al problema della validità, esso può essere esaminato da due punti di vista, quello intrinseco e quello estrinseco. Nel primo caso, si dovrà valutare se nei riti riformati sussistono le condizioni per la validità di un sacramento: la forma, la materia, il ministro validamente ordinato che abbia l'intenzione di fare ciò che fa la Chiesa. La forma e la materia possono prendere un significato diverso - in certi casi - a seconda del contesto. L'intenzione del ministro non dipende dalla sua fede o dalla sua virtù. In quanto interna, essa non può essere giudicata; può esserlo però nella misura in cui viene manifestata esteriormente. Se il ministro adotta il rito della Chiesa manifesta pertanto - salvo prova del contrario - che egli ha l'intenzione della Chiesa; se non adotta un rito della Chiesa, manifesta l'intenzione contraria.

Questa osservazione ci introduce al criterio estrinseco al quale avevamo accennato sopra. Anche prima di esaminare il testo e il contesto dei riti riformati, ci dobbiamo chiedere se sono, sì o no, dei riti della Chiesa cattolica. Difatti, un rito liturgico della Chiesa cattolica non può porre problemi di liceità o, ancor meno, di validità. È certamente lecito, anzi doveroso, utilizzare il rito della Chiesa. Un rito della Chiesa non può causare l'invalidità del sacramento. Non vi può essere, infine, nulla di contrario alla fede o alla morale in un rito della Chiesa. Se, quindi, il rito della Messa, e quello dei sacramenti, incluso quello dell'ordinazione episcopale, sono stati promulgati dopo il Vaticano II da un legittimo Papa, sono - senza dubbio - riti della Chiesa cattolica, che non possono essere cattivi, illeciti o invalidi. Se al contrario Paolo VI non è mai stato o non era già più il Vicario di Cristo quando ha dato il via alla riforma liturgica post-conciliare, nulla ci garantisce della loro validità, perché non si tratta di riti della Chiesa cattolica. Su questo punto, è in errore la Fraternità San Pio X pensando che

un rito approvato dal Papa (tale era ai loro occhi Paolo VI) possa essere cattivo, illecito o addirittura, in alcuni casi, invalido (per la Fraternità, ad esempio, è da considerarsi invalido il nuovo rito della Cresima e, per Mons. Tissier de Mallerais, il rito dell'ordinazione episcopale).

L'Istituto Mater Boni Consilii, sostenendo che la Sede Apostolica è formalmente (non materialmente) vacante almeno dal 7 dicembre 1965, ritiene che tutti i libri liturgici promulgati dopo quella data non sono libri liturgici della Chiesa cattolica e pertanto ritiene - da vent'anni a questa parte - che la Messa celebrata secondo il nuovo rito e i sacramenti confezionati e amministrati secondo il rito post-conciliare sono da considerarsi di dubbia validità e pertanto, visto il "tutiorismo" in materia di validità dei sacramenti - come praticamente nulli e invalidi. Questo vale anche per il nuovo rito di consacrazione episcopale che l'interessa. Unica eccezione, in linea di massima, a questa regola: i sacramenti del battesimo e del matrimonio, poiché per il primo è sufficiente per la validità la formula trinitaria e l'uso della semplice acqua, ed il secondo dipende solamente dal consenso degli sposi (quando non si è tenuti alla forma canonica del matrimonio).

Recentemente, un'associazione di cattolici "tradizionalisti" e "sedevacantisti" francese ha lanciato una campagna via "internet" sul tema dell'invalidità delle consacrazioni episcopali secondo il nuovo rito. Scopo di questa campagna sarebbe dimostrare che la "Chiesa conciliare" è una falsa chiesa alla stregua della "chiesa" anglicana, poiché i suoi vescovi non sono stati validamente consacrati vescovi. La campagna informatica ha anche lo scopo di attaccare "Mons. Sanborn", "Verrua" ecc., i quali avrebbero taciuto questa verità, mentre Mons. Lefebvre, sempre di ottime intenzioni e perfetta buona fede, sarebbe stato ingannato al proposito dai suoi cattivi consiglieri. Vorremmo suggerire a chi lancia dette campagne una maggiore prudenza. I sacerdoti americani hanno trattato di questi soggetti fin dal 1981, ben prima che, ier l'altro, l'associazione in questione si accorgesse dell'invalidità dei nuovi riti. E anche "Verrua" ha sempre sostenuto questa posizione. D'altra parte, non è vero che, poiché i vescovi conciliari non sono validamente consacrati, non potrebbero perciò in nessun modo occupare materialmente le sedi episcopali e, in caso di abiura degli errori, anche formalmente. È risaputo, infatti, che nella Chiesa la giurisdizione non è il potere d'ordine, e che un laico può essere eletto Papa o nominato Vescovo di una diocesi senza possedere ancora il carattere sacerdotale o episcopale. In questo caso, è sufficiente che detto laico (o semplice chierico o sacerdote) accetti di essere ordinato, almeno *sub conditione*. Pertanto, i vescovi che occupano le sedi episcopali pur non avendo ricevuto validamente la consacrazione episcopale, conservano la nomina canonica a tale sede episcopale e, quindi, sono ancora "vescovi materialiter" per quel che riguarda la giurisdizione anche se non fossero vescovi per quel che riguarda il potere d'ordine. Lo stesso vale per un eventuale eletto al Soglio di Pietro in un futuro conclave: anche se non avesse ricevuto una valida consacrazione episcopale, sarebbe sempre la persona canonicamente designata al pontificato. Infine, si dimentica che tutti i vescovi in comunione con Giovanni Paolo II (e quindi tali solo *materialiter*) che sono stati consacrati col rito orientale o un altro rito tradizionale sono realmente vescovi quanto al potere d'ordine; quindi non è vero che la cosiddetta "chiesa conciliare" non avrebbe o non avrà più tra poco dei vescovi validamente consacrati tra i propri ranghi. La conclusione, pertanto, che detta associazione pretende portare dal fatto che il nuovo rito di consacrazione episcopale può essere invalido è del tutto priva di fondamento, e non intacca minimamente la tesi detta di Cassiciacum.

CATHOLICI semper idem (CSI)

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

Lundi 9 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

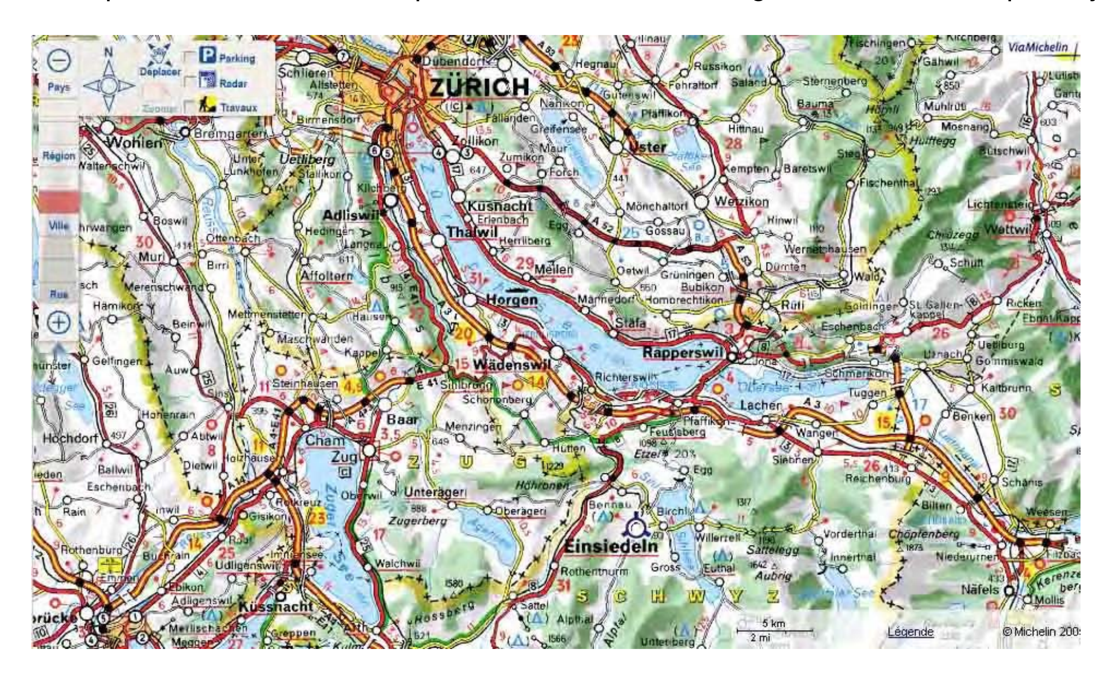
Le Franc-maçon Cardinal Mariano ⁂ Rampolla ⁂, Haut Initié Luciférien de l'O.T.O[1]., Secrétaire d'Etat de Léon XIII

Il y a plus de 100 ans, la subversion au plus haut niveau de l'Eglise par un clerc, évêque et Cardinal

Ce texte paru récemment dans *Sous la bannière*[2], sous la plume de Felix Causa, est capital. Il présente nombre de faits qui démontrent que déjà sous Léon XIII, un prélat franc-maçon, un Prince de l'Eglise, membre d'une société secrète luciférienne (OTO) gouvernait l'Eglise sous l'autorité du Pape. C'est lui qui fut, derrière le trône pontifical, le véritable instigateur du ralliement des catholiques français à la République maçonnique.

C'est sous le règne de Rampolla à la Secrétairerie d'Etat qu'eut lieu la tentative anglicane de l'abbé Portal et de Lord Halifax pour essayer de faire reconnaître la fausse hiérarchie anglicane par le Pape Léon XIII.
Fort heureusement, cette opération échoua et aboutit au contraire aux condamnations providentielles, infaillibles et irréformables des faux ordres anglicans par le Pape Léon XIII par sa Bulle de 1896 *Apostolicae Curae*.

Ce cardinal félon aimait à se reposer en Suisse allemande, à l'abbaye bénédictine d'Einsiedeln. A partir de là il pouvait facilement se rendre à la Loge de Zurich qui ne se trouvait qu'à 30 kilomètres. Selon un témoignage recueilli par Felix Lacointa, Rampolla se rendait à cette Loge Suisse tous les quinze jours.



---

[1] ***Ordo Templi Orientalis***, loge illuministe Luciférienne Rose-Croix, établie en Bavière et en Suisse allemande, et aujourd'hui dans le monde entier.
[2] SLB, numéro 126, juillet-août 2006

Nous invitons également nos lecteurs à se reporter à la lettre de Winckler[3] (que nous avons déjà présentée dans un précédent message), qui témoigne de la pérennité d'une loge Rampolla au sein du Vatican sous le pontificat de Pie XII[4]. La mise en place d'une arrière loge au Vatican[3] fut le second objectif que poursuivit Rampolla.

Cette trahison au sommet de l'Eglise porta des fruits vénéneux. **Elle fut la source principale qui allait permettre la destruction de l'Eglise avec l'élection de l'initié Roncalli (Jean XXIII)**, puis le terrible concile Vatican II et la destruction des sacrements qui s'en suivit.

A l'heure où toutes les forces se sont liguées pour obtenir le ralliement de la dernière force d'opposition d'envergure internationale, la FSSPX, ce texte nous fait méditer que la trahison ultime vient de l'intérieur : **la Passion est en effet déclenchée par la trahison de Judas, l'un des douze (1°) parce qu'il ne croyait pas en Notre Seigneur et qu'il ne l'aimait pas, 2°) parce qu'il croyait en l'Argent et qu'il aimait l'Argent)**.
Pour n'avoir pas voulu la dénoncer en son temps, les autorités de l'Eglise ont laissé prospérer les semences de cette infiltration.

L'argument invoqué, toujours le même, consistait à prétendre qu'il ne fallait pas étaler le scandale publiquement : **le fameux argument clérical du *Manteau de Noë*, maintenir le silence et le secret afin de ne pas scandaliser les âmes faibles, sophisme mortel qui toujours dans l'Eglise transforme ce qui aurait dû n'être qu'un simple panaris en septicémie généralisée.** C'est ce même argument qui du reste est encore aujourd'hui invoqué aux Etats-Unis à l'encontre des scandales répétés de mœurs, notamment de pédophilie, qui ne cessent d'éclabousser le faux clergé conciliaire américain !

Vatican II et **l'instauration silencieuse d'un rite de consécration épiscopale invalide et anti-christ (1968) en furent les conséquences** et le châtiment de ce laxisme à l'égard d'un initié de société secrète.

Aujourd'hui le combat est entré dans sa phase ultime, il y va ni plus ni moins de la survie du Sacerdoce catholique sacramentellement valide. Il s'agit de l'aboutissement de ce combat multi-séculaire des forces occultes contre le Sacerdoce de Melchisedech qu'elles se sont obstinées à éradiquer.

A quoi joue donc Mgr Fellay en lançant son « ***Bouquet spirituel*** » et en préparant les esprits au ralliement à la fausse Eglise conciliaire qui a éclipsé l'Eglise catholique ? S'il avait déployé la même énergie à dénoncer cette fausse hiérarchie invalide et à faire étudier ses couvents et monastères sur les agissements des héritiers de Rampolla, la situation des fidèles catholiques serait bien différente aujourd'hui.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

LE F∴RAMPOLLA DEL TINDARO
par Felix Causa

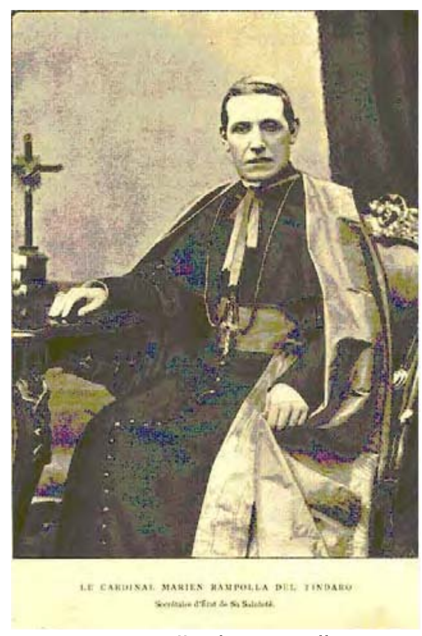
UN CARDINAL DE L'EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE AFFILIE A LA CONTRE-EGLISE LUCIFERIENNE

Nous projetions depuis longtemps d'écrire un article sur cette lamentable affaire. C'est seulement aujourd'hui que nous en avons la possibilité. Le déclencheur en a été un ouvrage capital publié aux Etats-Unis sur l'O.T.O., livre dont nous parlerons au cours de cet article. Nous espérons par cet écrit réduire à néant certaines thèses venimeuses qui ont cours dans nos milieux et osent prétendre que ce cardinal félon fut accusé à tort d'avoir été membre de sociétés secrètes ennemies de l'Eglise !

---

[3] **http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-**25/VM_Reussir_avec_Montini%20_la_ou_Rampolla_a_echoue htm
[4] Une loge dite de « *Saint Jean Baptiste* » ou de « *Saint Jean de Jérusalemn* ».

Dans son ouvrage sur l'"infaillibilité Pontificale"[5], notre vieil ami le Marquis de la Franquerie écrivait au chapitre IV intitulé "le Complot de la Contre-Eglise", texte très important, les lignes suivantes : "L'ex-abbé Roca, disciple et ami de Saint-Yves d'Alveydre, des lucifériens Stanislas de Guaita et Eliphas Lévi (pseudo de l'ex-abbé Constant) et des plus hauts initiés, connaissait les secrets et les plans ; il pouvait donc parler en connaissance de cause. Il savait aussi que l'Eglise était trahie et par qui elle l'était: très spécialement par le Cardinal Rampolla, Secrétaire d 'Etat de Léon XIII".



Le Cardinal Rampolla

En revanche, dans son ouvrage consacré à "Saint Pie X, Réformateur de l'Eglise"[6], Yves Chiron - connu pour ses sympathies pro-gnostiques, comme l'avait démontré le regretté Jean Vaquié[7] - met en doute l'appartenance du Cardinal Rampolla à la maçonnerie dans un sous-chapitre intitulé "Le Veto contre Rampolla" ! Il n'est même pas question d'une quelconque appartenance à la pire des sectes luciféro-illuministes: l'O.T.O. (Ordo Templi Orientis)...

Yves Chiron écrit à la page 142 de son livre : "Certains auteurs ont avancé une autre raison du veto autrichien, une raison strictement religieuse : le cardinal aurait été franc-maçon". L'auteur renvoie alors à une note (la note 31) qui cite le Marquis de la Franquerie (!) : "Le Marquis de la Franquerie, dans sa brochure "Saint Pie X, sauveur de l'Eglise et de la France", éditions Résiac, 1976, p. 3, écrit : "Il convient de rappeler que le Cardinal Rampolla était pratiquement élu, mais que l'Empereur d'Autriche, connaissant sans doute l'appartenance aux arrières-loges du Secrétaire d'Etat de Léon XIII, mit son veto. Ce veto tout providentiel empêcha un suppôt de Lucifer de monter sur le Trône Pontifical et eut pour bienfaisant résultat d'y faire monter un Saint ".

Yves Chiron reprend : "Une telle appartenance n'a jamais été évoquée, à l'époque, ni dans les dépêches et rapports des diplomates, ni dans les écrits des participants au conclave, ni même par les "intégristes " de la Sapinière. Ce n'est qu'après le pontificat de Pie X que la rumeur a commencé à se répandre".

Yves Chiron renvoie à une note 33 : "La rumeur de l'appartenance à la franc-maçonnerie n'a commencé à se répandre, dans le public, qu'à partir de 1929, par des articles parus dans des publications contre-révolutionnaires : cf. les citations qu'en fait Georges Virebeau[8], "Prélats et francs-maçons", Paris, Publications H.C., 1978, p. 26-31" Y. Chiron poursuit : "On peut penser que si en 1903, il y avait eu le moindre soupçon à ce sujet, le Cardinal Sarto (St Pie X), devenu pape, aurait écarté le Cardinal Rampolla de toute fonction publique, dans l'Eglise. Or, celui-ci, s'il perdit sa charge de Secrétaire d'Etat, conserva, sous le pontificat de Pie X, la plupart de ses autres charges et en obtint de nouvelles. Nous

---

[5] 1) Il serait opportun que les "Editions de Chiré" rééditent cet ouvrage paru en 1973, notamment à cause du chapitre IV sur "Le Complot de la Contre-Eglise".
[6] Edité par les "*Publications du Courrier de Rome*" en 1999.
[7] Cf le N° 22/23 de la "Société Augustin Barruel": "L'École de l'Esotérisme Chrétien ", par Jean Vaquié (Diffusion DPF).
[8] Georges Virebeau était un pseudonyme d'Henry Cos-ton, très sali par l'ennemi actuellement. Il est facile de dénigrer les morts, surtout quand les morts étaient de fins connaisseurs de la Contre-Église !

verrons d'ailleurs que s'il ne joua plus qu'un rôle de second plan, c'est que, volontairement, il s'était placé dans une semi-retraite" ! !

A-t-on déjà vu des personnages en semi-retraite dans l'Eglise ? La semi-retraite est-elle compatible avec un travail de tous les instants "*usque ad mortem*" lorsqu'on est ouvrier à la "vigne du Seigneur" ? ! M. Chiron se moque du monde ! Si le Cardinal Rampolla décida de partir sur la pointe des pieds, c'est qu'il avait parfaitement compris que son plan avait échoué et que le projet de la "Haute Vente" d'avoir un "pape bien à elle" était ajourné pour plusieurs décennies. L'échec de la Contre-Eglise nous valut même un demi-siècle de répit qui lui permit toutefois de pourrir les choses en profondeur... Sans le veto de l'Empire d'Autriche la Contre-Eglise réussissait l'exploit de placer un de ses affidés sur le trône de Saint Pierre dès le début du XXe siècle ! Dieu ne le permit pas alors.

1) ETAT DE LA QUESTION : UNE AFFILIATION CERTAINE !

L'appartenance maçonnique du Cardinal Rampolla, contrairement à ce qui vient d'être impudemment affirmé, ne fait aucun doute comme nous allons le voir. Mais à un "Prince de l'Eglise" tel que le Cardinal Rampolla, deuxième personnage après le pape, il fallait un cénacle plus élevé et ce cénacle fut l'O.T.O., secte véritablement luciférienne. Ce haut cénacle de la Contre-Eglise de Lucifer servit de base arrière au cardinal félon !

Avant de vous entretenir de cette épouvantable affaire, rappelons brièvement qui fut le cardinal Rampolla.

Mariano Rampolla del Tindaro, nous dit Michel Mourre dans son "Dictionnaire Encyclopédique d'Histoire", naquit à Polizzi Generosa en Sicile, le 17 août 1843 et mourut à Rome le 17 décembre 1913. De famille noble sicilienne, il fut attaché dès sa jeunesse à la diplomatie pontificale. Archevêque titulaire d'Héraclée et nonce à Madrid en 1882, cardinal en 1887, il succéda à Jacobini comme secrétaire d'Etat (1887-1903) et seconda activement les efforts de Léon XIII pour une amélioration des relations avec les états européens[9]. Très francophile et adversaire de la Triplice[10], il faillit être élu pape au conclave de 1903, mais fut écarté sur l'intervention de l'Autriche, qui porta contre lui l'exclusive...

Pourquoi donc ce veto ? Etait-ce, comme l'ont avancé certains, en raison des sentiments slavophiles du cardinal ? Il n'en est rien ! Voici donc la véritable raison qui dérange beaucoup M. Chiron.

Revenons pour bien comprendre à l'ouvrage du Marquis de la Franquerie sur l'"Infaillibilité Pontificale". Notre vieil ami écrivait, page 76 : "Le Cardinal (Rampolla) passait ses vacances en Suisse, à l'Abbaye d'Einsiedeln. Dans le voisinage de l'abbaye se trouvait une arrière-loge où tous les samedis, il allait prendre les directives du Pouvoir Occulte pour les appliquer dans le Gouvernement de l'Eglise. Parmi ces directives, deux étaient d'importance pour la France; conclure le Ralliement des Catholiques à la république; mais pour assurer le règne luciférien au sein même de l'Eglise, fonder au Vatican une arrière-loge secrète[11] destinée à préparer de hauts dignitaires du Saint Siège à l'exécution du plan infernal. C'est ainsi que le Pouvoir Occulte savait pouvoir compter sur des hommes comme les Cardinaux Rampolla, Ferrata, Gasparri, Ceretti, Béa, Liénart, etc... pour ne parler que des morts "[12].

C'est la raison pour laquelle l'Autriche avait porté l'exclusive contre le Cardinal Rampolla qui semblait devoir rassembler la majorité des suffrages. Le Très Catholique Empereur d'Autriche savait que le cardinal félon avait été un des puissants instigateurs de la politique d' "apaisement diplomatique" qui aboutit au Ralliement des catholiques français à la République, donc à la consolidation d'un régime déjà solidement tenu en main par les francs-maçons. L'hostilité de l'Autriche n'était pas due à une saute d'humeur de François-Joseph. Des arguments de poids avaient été fournis aux cardinaux pour les détourner de Rampolla. On sut en effet beaucoup de choses par la suite.

"Monseigneur Jouin, écrit le Marquis de la Franquerie, avait eu en main l'affiliation du Cardinal Rampolla et tout un dossier le concernant. Il chargea alors le rédacteur-en-chef (le Marquis de la F.) de la "Revue Internationale des Sociétés Secrètes " (RISS), qu'il avait fondée et dirigeait, d'aller montrer ce dossier aux évêques français susceptibles de comprendre la gravité de la chose. L'Archevêque de Tours, Monseigneur Albert Nègre, précisa certains points importants à son visiteur (le marquis), concernant une autre forfaiture, celle du Cardinal Antonelli, Secrétaire d'Etat de Pie IX, lors de

---

[9] Déjà tous maçonnisés, pourrions-nous ajouter!...
[10] Alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie
[11] "Saint Jean de Jérusalem", nous a confié un vieil ami en poste au Vatican. Mais il y en aurait d'autres...
[12] Prendre connaissance de l'ouvrage de Malachi Martin : "Vatican, le Trésor de Saint Pierre" (Editions du Rocher), pour comprendre les sombres manigances entre la Haute Hiérarchie de l'Eglise et le Pouvoir Occulte. Il faut savoir que depuis Pie IX pratiquement tous les Secrétaires d'Etat sont affiliés à la Loge en vertu d'une exigence de la Contre-Eglise

la guerre contre le Piémont. L'évêque de Montauban - Monseigneur Marty, un grand évêque qui n'a rien à voir avec le récent (1973) archevêque de Paris, confirma la trahison du Cardinal Rampolla. Peu après la mort de ce dernier, Monseigneur Marty fit sa visite "ad limina".

A ce propos, Félix Lacointa, directeur du "Bloc Anti-révolutionnaire", revue qui paraissait à Toulouse, précisa en février 1929 ce qui suit : "Au cours de notre dernier entretien avec Monseigneur Marty, évêque de Montauban, comme nous le tenions au courant des découvertes faites récemment et que nous venions à parler du Cardinal Rampolla del Tindaro, Monseigneur Marty voulut bien dire que, lors de la visite "ad limina" qu'il fit à Rome, quelque temps après la mort de l'ancien Secrétaire d 'Etat de Léon XIII, le Cardinal Merry del Val[13] lui raconta avec force détails qu'à la mort du Cardinal Rampolla, on découvrit dans ses papiers la preuve formelle de sa trahison. Ces documents accablants furent portés à Pie X par son Secrétaire d'Etat - Merry del Val - et le Saint Pontife en fut atterré". "Voulant préserver du déshonneur la mémoire du prélat félon et dans le but d'éviter un scandale, Pie X, très ému, dit : "Le malheureux ! Brûlez !... ". "Et les papiers furent jetés au feu en sa présence", écrit Georges Virebeau[14].

Les papiers du Cardinal Rampolla furent hélas jetés au feu en présence de Saint Pie X ! Outre l'affiliation maçonnique, déjà terrible en elle-même[15], que pouvait-il y avoir de si inquiétant ?

II) Un article capital de Félix Lacointa (1929) sur l'affiliation du Cardinal Rampolla à l'O.T.O.

Félix Lacointa nous l'apprend dans un article du "Bloc Anti-révolutionnaire" de juin-juillet 1929, édité par la suite en tiré à part sous le titre "le F∴ Rampolla": "Le Cardinal Rampolla, n'est pas, hélas! le premier affilié que la Secte ait réussi à hisser à un poste aussi important (..) ; Nous voici donc surabondamment justifiés à produire le document qui change, à notre humble avis, en certitude les graves soupçons qui pesaient sur l'énigmatique et, de son vivant, très respecté personnage que fut le Cardinal Rampolla del Tindaro. De ce document, j'ai pris personnellement copie. Il fait partie d'un ouvrage émanant de l'Ennemi lui-même, qui n’avait certes aucun intérêt à compromettre de façon aussi grave le Secrétaire d'Etat de Léon XIII, le principal instigateur du faux coup de barre du Ralliement, puisque la révélation de son affiliation aurait suffi à faire échouer la plus fructueuse manœuvre de la Secte à notre époque. Voici donc le document qui a été mis sous mes yeux : c'est un annuaire, luxueusement édité et relié, d'une des plus hautes loges connues, qui a son siège aux Etats-Unis et qui a pour dénomination l'O.T.O. Le volume est intitulé "*The Equinox*". Sur la couverture figurent les indications suivantes : *The Equinox*, an XV, vol. III, n° 1, March 1919, E. V. The Universal Publishing Company, 57 Grand River Avenue, Detroit - Michigan. Price: 666 cents (!).Lady Queenborough apporte des précisions supplémentaires dans son gros ouvrage "*Occult Theocrasy*" : *The Equinox*. The Official Organ of the A∴ A∴ (Atlantean Adepts ou Grande Fraternité Blanche). The Official Organ of the O.T.O. (Ordo Templi Orientis ou Order of the Golden Dawn). The Review of Scientific Illuminism). Les lettres OTO représentent les mots Ordo Templi Orientis (Ordre du Temple d'Orient ou Templiers Orientaux) ; elles ont, en outre, un sens secret pour les initiés. "The Equinox" ne paraît que tous les cinq ans et n'est tiré qu'à un nombre très minime d'exemplaires, réservés aux plus hauts dignitaires. Ce fait suffirait à établir le caractère ultra-secret de cette publication et, par suite, son indiscutable véracité. Ce n'est pas dans un pareil document que la Secte songerait à imprimer des noms de hauts personnages, en vue uniquement de les compromettre. Cette remarque s'impose surtout à l'égard d'un initié aussi important et aussi précieux qu'un Secrétaire d'Etat du Saint Siège.

---

[13] Sur cet éminent personnage lire la biographie du R.P. Dal-Gal parue aux Nouvelles Editions Latines en 1955 et traduite par R. Havard de la Montagne : "Le Cardinal Merry del Val".

[14] Saint Pie X était pourtant conscient de la puissance de l'ennemi. Ne déclarait-il pas au Commandant Cuignet, peu avant sa mort : "Malgré tout ce que j'ai fait, je n'ai pu retarder l'avance de la Secte un seul instant" !
Conscient de la puissance de l'ennemi mais sans doute trop bon ? N'est-il pas regrettable que Saint Pie X ait ordonné de brûler ces preuves accablantes pour sauver du déshonneur(?) la mémoire du cardinal félon ! Le scandale des faibles n'a-t-il pas bon dos ? Ainsi donc les pires ennemis de l'Eglise et leurs complices ecclésiastiques auraient toute latitude pour opérer leur abominable travail de termites, miner l'Eglise de fond en comble, et nous devrions - après leur mort et surtout lorsque nous disposons des preuves de leur trahison - préserver leur mémoire du scandale et du déshonneur d'exposer sur la place publique leurs plus viles forfaitures ? Quel triste comportement ! L'Ennemi peut en conséquence avancer tranquillement : aucune sentinelle n'osera tirer sur la sonnette d'alarme?
Quant à nous, nous préférons avec Sainte Catherine de Sienne, crier la vérité sur tous les tons et sur tous les toits avec "cent mille langues", que cela fasse plaisir ou non !

[15] N'oublions jamais qu'au moment de l'initiation passe un influx diabolique, sorte de singerie du baptême chrétien. La "grâce" du Cornu est ainsi infusée dans l'âme de l'initié. Les témoignages de francs-maçons qu'on peut lire dans les documents maçonniques (on en trouve dans les brocantes ou ventes aux enchères) ne laissent aucun doute à ce sujet. Voir également l'ouvrage de Charles Nicoullaud, collaborateur de la RISS, "L'initiation Maçonnique" paru en 1913 chez Perrin.

The Equinox nous apprend que l'Ordre dit l'O.T.O. est international et compte des filiales dans tous les pays civilisés. C'est un corps d'initiés "aux mains de qui sont concentrées la sagesse et la science des corps suivants":

1) L'Eglise Catholique Gnostique
2) L'Ordre des Chevaliers du Saint Esprit
3) L'Ordre des Illuminés
4) L'Ordre du Temple
5) L'Ordre des Chevaliers de Saint Jean
6) L'Ordre des Chevaliers de Malte[16]
7) L'Ordre des Chevaliers du Saint Sépulcre[12]
8) L'Eglise Occulte du Saint Graal
9) La Fraternité Hermétiste de la Lumière
10) Le Saint Ordre des Rose Croix d 'Heredom
11) L'Ordre du Saint Royal Arch d'Enoch
12) Le Rite Ancien et Primitif de la Maçonnerie (33 degrés)
13) Le Rite de Memphis (97 degrés)
14) Le Rite de Misraïm (90 degrés)
15) Le Rite de Swedenborg
16) Le Rite Maçonnique Ecossais Ancien et Accepté (35 degrés)
17) L'Ordre des Martinistes
18) L'Ordre du Sat Bhai et d'autres moins importants.

L'O.T.O. est donc un des principaux centres de la Secte. Les chefs sont des initiés du plus haut grade.



Un des emblèmes de l'O.T.O.
«N'oublions pas que nous sommes sous le règne annoncé, préparé, promu, entretenu
par les puissances occultes du "Divin Paraclet", celui de la Contre-Église et de l'enfer».
Phazaël : "Le Sacrifice de Caïn " ESJA. p. 20

[16] E Lacointa écrit en note : "Il ne s'agit pas ici des deux ordres pontificaux du même nom, mais des deux ordres dont traite assez longuement Doisnel".
Nous pouvons toutefois préciser que l'Ordre de Malte "non occulte" est aujourd'hui gangrené par la Maçonnerie. Le Baron Marsaudon (33^{è} degré) - dont Pierre Virion nous a entretenu dans son fondamental "Mystère d'Iniquité" (Téqui) - ne fut-il pas "ministre émérite" de l'Ordre de Malte ?!! Quant à Jules Doisnel, patriarche de l'Eglise Catholique (!) Gnostique, il fut le fondateur de la Succession Apostolique Spiritualiste" dans laquelle on retrouve les Papus, Guénon, Sédir, Bricaud, Theodor Reuss et... Aleister Crowley !

Le pouvoir dans l'O.T.O. est concentré dans l'O.H.O. (Outer Head of the Order, Chef Suprême de l'Ordre) ou Frater Superior. Le nom du personnage qui occupe ce poste n'est jamais révélé, sauf à ses représentants immédiats.

L'autorité du O.H.O. est déléguée dans tous les pays de langue anglaise, par Charte spéciale, au Très Saint, Très Illustre, Très Illuminé et Très Puissant Baphomet X, Rex Summus Sanctissimus, 33°, 90°, 96°, Grand Maître d'honneur des Etats-Unis d'Amérique, Grand Maître d'Irlande, Iona et de toutes les Bretagnes, Grand Maître des Chevaliers du Saint-Esprit, Souverain Grand Commandeur de l'Ordre du Temple, Très Sage Souverain de l'Ordre de la Rose-Croix, etc, Grand Maître général national ad vitam de l'O.T.O.

Après avoir donné la liste des personnages qui faisaient partie des assemblées constituantes originelles de l'O.T.O., *The Equinox* la fait suivre d'une autre comprenant les principaux affiliés qui l'ont illustré plus récemment; la voici:

Goeth	Frédéric Nietzsche
Sir Richard Payne Knight	Hargrave Jennings
Sir Richard E. Burton	Karl Kellner
Forlong Dux	Eliphas Levi
Le roi Louis de Bavière	Franz Hartmann
Richard Wagner	**Cardinal Rampolla**
L. von Fischer	Papus (Dr Encausse)

Tout ce qui précède, y compris cette liste, fait partie du Manifeste officiel de l'O.T.O. signé par L. Bathurst, IX, grand secrétaire général. La liste se trouve au bas de la page 199, 2° colonne dudit volume de *The Equinox*.

Notre accusation est donc justifiée: le Secrétaire d'Etat de Léon XIII a fait partie d'une des plus hautes loges connues. La présence de son nom dans le document que j'ai eu sous les yeux est doublement démonstrative, après la découverte faite dans ses papiers. Et ce n'est pas tout.

La petite ville d'Einsiedeln (Notre Dame des Ermites), en Suisse, est célèbre par son abbaye bénédictine, qui est un très ancien lieu de pèlerinage. C'est aussi un lieu de réunion des hauts affiliés de la franc-maçonnerie internationale. L'endroit est admirablement choisi, à cause de sa double attraction religieuse et touristique. Les membres des loges internationales peuvent s'y rencontrer sans éveiller de soupçons et se réunir à la loge de Zurich, qui n'est distante que d'une trentaine de kilomètres. Or, c'est à Einsiedeln qu'en 1907, le cardinal Rampolla a fait un séjour de plusieurs mois et, durant ce séjour, il s'est rendu tous les quinze jours à la loge de Zurich. Voici un des témoignages que je possède à ce sujet et dont l'auteur est digne d'une absolue créance; c'est un prêtre français dont je suis obligé, jusqu'à nouvel ordre, de respecter l'anonymat :

> "En 1907, faisant partie d'une caravane de cent cinquante touristes, parmi lesquels trente prêtres français, nous visitions la Suisse et, en particulier, le célèbre monastère d'Einsiedeln, où tout respire l'esprit germanique, notamment les deux statues colossales des empereurs Othon Ier et Henri II, qui accueillent les pèlerins à leur arrivée.
>
> Nous apprîmes aussitôt que le cardinal Rampolla villégiaturait au monastère depuis deux mois. Nous demandâmes une audience qui nous fut aussitôt accordée, et vingt prêtres français se jetèrent aux genoux de l'Eminence que nous regardions comme une victime de l'injuste exclusive autrichienne et comme francophile. Il nous parla de l'héroïsme sublime des prêtres français, victimes, eux, de la Séparation, semblant nous dire que s'il n'avait pas été écarté de la Chaire de Saint Pierre, nous ne serions pas tombés dans cette affreuse situation, due à Pie X. Enfin, frappé de cet air de grand Seigneur, je voulus écrire une brochure relatant tous les détails de cette visite. Je demandais à un libraire catholique s'il ne serait pas possible d'obtenir pour cette brochure une courte préface de l'Eminentissime cardinal. Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre ce libraire me dire à brûle-pourpoint: "Inutile! Il n'en vaut pas la peine : tous les quinze jours, il va à la loge de Zurich !". Je mis cette boutade sur le compte d'une rancune de libraire et je laissai mon projet de brochure.
>
> Cette parole m'est seulement revenue depuis la rumeur qui court sur le cardinal dans divers organes et je la donne pour ce qu'elle vaut. F.A., prêtre".

Cette parole a, peut-on en douter ? une capitale importance.

Ainsi encadré par le témoignage du grand Pie X et celui de l'humble pèlerin d'Einsiedeln, le nom découvert dans l'Annuaire ultra-secret de *The Equinox* devient une preuve décisive : **j'ai le droit d'affirmer que le Secrétaire d'Etat de Léon XIII appartenait bien à une des plus hautes loges de la Secte**. Les seuls qui puissent ne pas convenir d'un fait trois fois établi et gros des plus graves conséquences sont ceux chez qui d'inavouables partis-pris et de non moins inavouables répugnances l'emportent sur le triple amour qui doit régler la conduite de tout catholique français : l'amour de l'Eglise, l'amour de la France et l'amour des âmes.

"On nous a trompés", a dit, sur son lit de mort, Léon XIII à son Secrétaire d'Etat, et l'illustre pontife a expiré sans se douter que le principal agent de cette abominable tromperie, l'homme qui avait introduit auprès de lui les émissaires chargés de lui suggérer et de lui faire poursuivre la honteuse et néfaste politique dont nous recueillons aujourd'hui les fruits affreusement amers, c 'était son collaborateur de tous les jours, l'homme à qui il avait donné toute sa confiance.

Nous qui étions hantés depuis tant d'années par la pensée que de tels fruits devaient être le résultat d'une greffe satanique, nous en avons maintenant la certitude. Dans cette certitude, inséparable d'une profonde tristesse, nous devons puiser, par contre, le plus apaisant surcroît de réconfort et aussi de résolution. Cette tristesse et cette résolution ne peuvent qu'être augmentées par la navrante ironie des honneurs posthumes qui viennent d'être accordés, en la basilique Sainte-Cécile de Rome, à la dépouille mortelle et à la mémoire du prince de l'Eglise félon et complice de l'enfer qu'à été Son Eminence le Cardinal Rampolla del Tindaro, Secrétaire d'Etat, pendant seize années, du Saint Siège apostolique. La présidence et le panégyrique du cardinal Cerreti ont achevé de faire de cette cérémonie, à laquelle a dû s'associer, à l'ombre de quelque pilier, une délégation de hauts maçons, le digne couronnement d'une carrière dont l'éclat terrestre est un des pires sujets de douleur que la patience divine ait infligés à la conscience chrétienne.

Il est des statues qu'il faut déboulonner et que la génération qui monte déboulonnera. De ce nombre était celle du cardinal Rampolla. Ce sera une des consolations de ma modeste, mais âpre carrière d'écrivain catholique que d'avoir pu contribuer à renverser celle du maître fourbe dont la trahison fait aujourd'hui encore si cruellement souffrir les meilleurs enfants de l'Eglise. J'ai mis à nu la source empoisonnée de tant de fautes et de félonies, dont la première est le Ralliement, dont la dernière, qui est un crime sans nom, est la collusion des démocrates chrétiens (?) avec les communistes. Les catholiques de France sont maintenant éclairés. Ils savent que l'école du cardinal Rampolla, à laquelle les cardinaux Gasparri et Lépicier prétendent les remettre, loin d'être l'école de Saint Thomas, est celle de Judas. Tous ceux qui, désorientés par de si désastreux exemples, sont passés du mauvais côté de la barricade, s'empresseront de revenir à leur poste de combat, face à l'Ennemi. Ceux qui s'obstineront dans leur criminelle attitude sauront, du moins, à quelles suggestions ils obéissent, à quelle trahison ils coopèrent. Au "Bloc Anti-Révolutionnaire", plus que jamais, on est résolu, non seulement à ne pas trahir, mais aussi à dénoncer la trahison " (Les caractères gras sont de notre fait F.C.)

Lady Queenborough (Cf notre précédent article) reproduit intégralement le texte de "*The Equinox*" dans la langue originale (anglais) aux pages 677 à 684 de son livre "*Occult Theocrasy*".

Nous voici donc fixés sur l'affiliation du Cardinal Rampolla del Tindaro à l'une des pires sectes du Mystère d'Iniquité à l'œuvre dans le monde. Etonnons-nous après cela que les démocrates chrétiens et tous les moderno-progressistes aient eu le vent en poupe jusqu'à triompher pleinement à Vatican II. Le ver était dans le fruit depuis longtemps ! ...

Nous sommes bien d'accord avec Félix Lacointa qu'il faut déboulonner la statue de l'imposteur et presque 80 ans après l'article du "Bloc", nous apportons notre modeste contribution au nettoyage des écuries d'Augias de la Rome Apostate. F. Lacointa mena un combat courageux et intrépide dans sa revue jusqu'à la seconde guerre mondiale. Son article n'a pas vieilli et méritait d'être ressorti de l'oubli étant donné son importance.

III) La confirmation américaine de 2005 : "*Blood on theAltar*" de Craig Heimbichner, ouvrage majeur consacré à l'O.T.O.

Pour compléter les informations essentielles de notre toulousain, nous allons vous en livrer d'autres, complémentaires, extraites de l'ouvrage de Craig Heimbichner, entièrement consacré à l'O.T.O. et paru en 2005 : " *Blood on the Altar* - Du sang sur l'Autel"[17]. L'auteur, américain, nous apprend que l'appartenance du Cardinal Rampolla à l'O.T.O. peut être constatée dans la nomenclature des hauts initiés du "Manifeste de l'O.T.O." pour l'année 1917, dans lequel le nom du Cardinal Rampolla est dûment répertorié... L'ironie du sort voulut que Rampolla travaille en étroite association avec Léon XIII, le pape qui rédigea l'encyclique la plus implacable contre la FM ! ...

C. Heimbichner nous précise que ce fut Monseigneur Jouin qui décida l'Empereur d'Autriche à user de son droit de veto pour neutraliser Rampolla lorsqu'il fut presque acquis que ce franc-maçon et sataniste de l'O.T.O. allait être élu pape. Monseigneur Jouin, qui avait pressenti la tournure que prendrait le conclave, persuada alors l'empereur François-Joseph d'Autriche-Hongrie d'invoquer le "droit d'exclusion", remontant au 17è siècle, clause depuis longtemps oubliée d'un traité conclu entre Vienne et le Vatican. Traité qui donnait à François-Joseph le pouvoir de veto sur l'élection d'un pape.

---

[17] Voir aussi notre précédent article "Les Femmes et la Subversion Mondiale (2° partie) où nous parlons en note de cet ouvrage très important.

Ainsi, ce fut grâce à Monseigneur Jouin, le vénéré prélat bien au courant des manigances des sociétés secrètes que Rampolla fut mis sur la touche ! La secte, avons-nous déjà écrit, n'oublia pas l'affront et le cuisant échec qui retarda ses plans d'un demi-siècle. A l'issue de la Première Guerre Mondiale - 1° étape du Plan "Pike-Mazzini", document absolument authentique et non pas "faux" comme ose le prétendre P.-A. Taguieff dans sa "Foire aux illuminés" - L'Autriche-Hongrie fut démembrée et la monarchie abolie...

Mais, et les points qui vont suivre sont très importants, le rôle de Rampolla, nous dit Craig Heimbichner, ne fut pas complètement anéanti pour autant à cause du terrible échec qui vit un membre éminent de la Contre-Eglise chassé du Trône Pontifical ! Sous le règne de Saint Pie X lui-même, Rampolla réussit à influencer des hommes qui auront par la suite la possibilité de façonner la papauté au XX^{è} siècle... Autrement dit, Rampolla, quoiqu'évincé, réussit à placer ses pions, à poser des mines avant de disparaître : ce fut la mise en place du fameux réseau Rampolla dont nous a entretenu le regretté Marc Winckler, réseau dont une des pièces maîtresses réussit 60 ans plus tard là où le haut initié de l'O.T.O. avait échoué : en 1963 l'"héritier" fut enfin hissé sur le Trône de Saint Pierre en la personne de ... Montini-Paul VI !

Nous en avons traité précédemment dans un article qui reproduisait le témoignage de la plus haute importance de Marc Winckler qui fut, par un extraordinaire concours de circonstance, au courant du "Plan", dès 1945[18].

En attendant, à la manière des termites, Rampolla garnissait le Vatican de ses créatures. Jugez-en. Craig Heimbichner nous révèle que Giacomo Della Chiesa[19] devenu Benoît XV fut choisi par Rampolla pour être son secrétaire privé à la nonciature de Madrid. Rampolla fit aussi venir Pietro Gasparri (F∴ M∴) de l'Institut Catholique de Paris à Rome pour être son collaborateur direct. Gasparri devint... Secrétaire d'Etat sous Benoît XV et Pie XI et négocia les accords du Latran entre le Vatican et l'Italie de Mussolini[20]. Eugenio Pacelli, futur Pie XII, fut aussi le secrétaire privé de... Rampolla[21] ! Angelo Roncalli, futur Jean XXIII, fut assisté par le confident et bon ami de Rampolla, Monseigneur Radini-Tedeschi. Roncalli lui-même fut le secrétaire privé de ce Monseigneur. Quant au père du Cardinal Montini, futur Paul VI, il avait accepté l'idée déplacée de Rampolla de constituer un parti politique soutenu par l'Eglise. Ainsi, grâce à Rampolla, l'O.T.O. eut l'opportunité de délivrer des conseils, de planter des graines qui germeraient beaucoup plus tard (...) et en dernier lieu, de façonner la politique du Vatican !

Avec Craig Heimbichner[22], examinons un point bien triste. Le très estimé Eugenio Pacelli (Pie XII) ne subit-il pas aussi l'influence de l'O.T.O. ? Il accepta par exemple de réduire au silence le très populaire "prêtre de la radio", le P. Charles Coughlin - ami du RP Denis Fahey - qui recommandait la paix avec l'Allemagne, dévoilait les intentions guerrières de Roosevelt (…).

En dépit du fait que Pie XII et son service de renseignements - le Vatican ne possède-t-il pas le "meilleur service de renseignements au monde" aux dires de tous les spécialistes ?... - auraient dû savoir que les Nations Unies étaient une création maçonnique (le Vatican savait également que la "Société des Nations" (SDN) était une création maçonnique), ce

---

18 Nous ne répéterons jamais assez que le témoignage de Marc Winckler est d'une importance capitale. Paru en première édition dans "Les Cahiers de Cassiciacum" (N° 1 de mai 1979), nous l'avons reproduit intégralement dans notre article "Vers une Canonisation de Paul VI ?", paru dans SLB N° 85 (Sept. Oct. 1999).

19 Qui dissout le "Sodalitium Pianum" de Monseigneur Begnini, réseau de surveillance des évêques modernistes et ennemis, réseau mis en place par Saint Pie X. Et aussi qui fit retirer de l'Index le dossier pour "modernisme" (!) d'un certain Angelo Roncalli, ce qui permit à cet embusqué de gravir les échelons et de s'appeler en 1958... Jean XXIII !

20 Lire l'article d'avant-guerre du Marquis de la Franquerie: "Les dangers de la politique internationaliste du Cardinal Gasparri" paru dans le "Bloc Anti-Révolutionnaire" de mars-avril 1928.

21 Consulter l'ouvrage de Mary Ball Martinez : "The Undermining of the Catholic Church" (IIILMAC, SA, Amsterdam 99-501, Mexico, D.F., 06100 Mexique).

22 Nous recommandons vivement à nos lecteurs anglophones de faire l'acquisition du livre de Craig Heimbichner: "*Blood on the Altar. The Secret History of the World's Most Dangerous Secret Society*" (diffusion "Emissary Publications") entièrement consacré à l'O.T.O. Ce livre est très important et n'a pas son équivalent en langue française. Il mériterait d'ores et déjà une traduction ! D'autre part, tout nous incline à penser que cet ouvrage a dû particulièrement ravir les sectaires lucifériens de l'O.T.O. !...
Nous avions déjà signalé cet ouvrage dans notre précédent article. Lire également comme nous le recommandions alors dans la note 45 page 30 la recension de cet ouvrage sur l'O.T.O. faite par la canadienne Cornelia Ferreira et parue en traduction française dans le "Sel de la Terre" N° 56.

dernier accepta l'idée de l'ONU et nomma le Cardinal Roncalli comme premier observateur du Vatican aux Nations Unies[23]...

Opérer par influences soigneusement dissimulées : tel est le mode de fonctionnement de la Franc-maçonnerie et particulièrement des Hautes Sectes. L'Eglise a donc subi des influences hautement lucifériennes par l'intermédiaire de prélats et de cardinaux félons qui répondront sans nul doute de leurs exécrables agissements au Tribunal de Dieu.

Au vu de telles actions on comprend aisément que seul Dieu pourra rétablir une situation quasi désespérée. Humainement, il n'y a plus de solution."Humainement, l'Eglise est perdue", disait le Cardinal F∴M∴Liénart sur son lit de mort. Tout a été savamment pourri jusqu'à la moelle et comme nous en avertit Notre Dame à La Salette, en 1846, "ce qui est pourri doit tomber".

Le pire agent infectieux qui a réussi à contaminer l'Eglise et à lui infuser son poison mortel est sans conteste cette crème de l'Ordre des Illuminati qui s'appelle l'Ordo Templi Orientis (O.T.O.). L'O.T.O., vous n'en serez pas surpris, entretient d'étroites et fructueuses relations avec l'Ordre Palladiste, ordre luciférien fondé par le célèbre Albert Pike et dont un des dirigeants actuels était le président de la "Banque Mondiale": Alden Clausen. Jean Lombard, auteur du fondamental "La Face cachée de l'Histoire Moderne" en avait fourni toutes les indications.

Il est bon de savoir également que l'O.T.O. dispose d'une branche ecclésiastique qui porte le nom d'"Eglise ‘Catholique' Gnostique"[24]. On y célèbre une "messe gnostique" qui fut composée par le fameux... Aleister Crowley, le sinistre mage noir de l'O.T.O. dont un haut représentant de la justice britannique a pu dire qu'il était "le personnage le plus corrompu de Grande-Bretagne" !...

L'O.T.O. constitue donc un des agents pourrisseurs les plus efficaces mis au point par la Contre-Église. L'O.T.O. et ses autres "noms-paravents": A∴ A∴, Golden Dawn, Hermetic Brotherhood of Light (Fraternité Hermétique de la Lumière). Lumière des Ténèbres !

Qu'un Cardinal Rampolla ait pu frayer avec un Aleister Crowley (un des hauts dirigeants de l'O.T.O., Golden Dawn) donne froid dans le dos. Qu'un Prince de la Sainte Eglise Romaine ait pu se fourvoyer avec de si hautes structures lucifériennes en compagnie d'hommes irrécupérables et si profondément pervers donne une idée de la puissance du Démon et des moyens qu'il sait déployer pour arriver à ses fins abjectes.

"*Corruptio Optimi Pessima*", la corruption des meilleurs est la pire des choses, notaient si justement les anciens !

---

[23] Pour se faire une idée objective de l'origine ennemie de ces deux institutions maçonnico-mondialistes, consulter les ouvrages de valeur suivants :
a) Léon de Poncins : "SDN, Super-Etat Maçonnique" (diffusion DPF) ;
b) Pierre Hofstetter : "ONU, Danger", Editions Saint-Just, 1965 ;
c) Franco Adessa : "ONU, Gioco al Massacro ?" (Editrice Civilta, Via Galileo Galilei 121, I-25123 Brescia, Italie);
d) William F. Jasper : "Global Tyranny... Step by step. The United Nations and the Emerging New World Order";
e) William F Jasper : "The united Nations Exposed" (ces titres d et e à commander aux "Emissary Publications", PMB 1776, 9205 SE Clackamas Rd., Clackamas, OR 97015, USA);
f) B. Jensen : "Know your ennemy: the Men behind the ‘UNO' Fraud"
g) V Orval Watts : "The United Nations: Planned Tyranny ;
h) Mark Ewell : "Manacles for Mankind";
i) G. Edward Griffin : "The Fearful Master : A second look at the United Nations".
j) Robert W. Lee : "The United Nations Conspiracy".
(Les titres f à j à commander chez Bloomfield Books, 26 Meadow Lane, Sudbury, Suffolk, England CO10 6TD, United Kingdom).
Voilà d'excellents contre-poisons pour battre en brèche la glorification universelle dont bénéficient ces deux préfigurations du Gouvernement Mondial !

[24] Voir la fin de la note 12 qui donne plusieurs noms éminents de membres de l'"Eglise Catholique Gnostique". Voir aussi l'effarant catalogue : "La Succession Apostolique dans les Eglises Catholiques" de Jan Steperov, préfacé par Monseigneur Dominique Philippe, primat de l'Eglise Catholique Gallicane, et édité par la "Mission Saint Rita" (27, rue François Bonvin, 75015 Paris). A la page 109, figure la "Succession Apostolique Spiritualiste "par Jules Stanislas Doinel, c'est dire de l'Eglise Catholique Gnostique (!).
On y retrouve les grands noms de l'ésotéro-occultisme au service de la Gnose ; notamment Papus et Aleister Crowley, de ...l'O.T.O. !... Mais il y a beaucoup d'autres noms, très connus lorsqu'on étudie ces milieux nauséabonds.

Dieu aie pitié d'hommes qui auraient dû être à Son service et ont préféré choisir et servir son pire ennemi dans le secret. Il est à espérer qu'ils ont pu avoir le temps de se retourner, le temps de quelques secondes entre "le pont et l'eau" pour reprendre une expression du Saint Curé d'Ars...

Le 13 octobre 1884, Léon XIII entendit un dialogue entre Notre Seigneur Jésus-Christ et Satan. Ce dernier demanda "un plus grand pouvoir sur ceux qui se mett(rai)ent à son service"! ... ("Exorcisme contre Satan et les Anges Apostats", Editions Sainte Jeanne d'Arc page 16)



Aleister Crowley revêtu de tous ses attributs maçonniques.

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

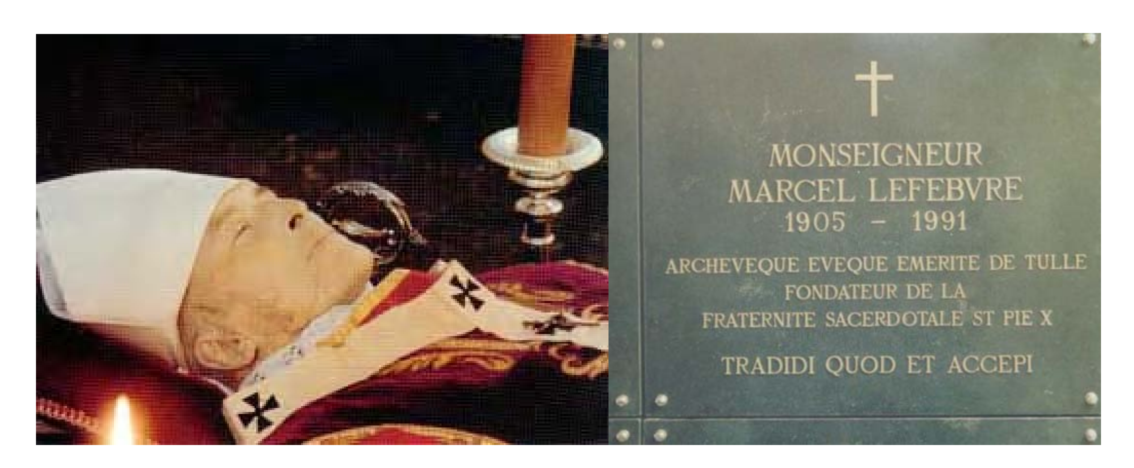
Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 10 octobre 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Lettre ouverte SOLENNELLE aux quatre évêques de la FSSPX

Un appel poignant qui émane de fidèles à l'œuvre Sacerdotale de Mgr Lefebvre



Tradidi Quod et Accepi – J'ai transmis ce que j'ai reçu

Des fidèles attachés à la sauvegarde du sacerdoce catholique, but de l'œuvre épiscopale de Mgr Lefebvre nous font parvenir cette lettre ouverte très solennelle que nous nous empressons de communiquer étant donné la gravité de la situation. En annexe nous publions la lettre par laquelle les Supérieurs de la FSSPX demandait solennellement en juillet 1988 à Rome (Gantin) d'étendre l'excommunication des six évêques à eux tous. Dans la liste des signataires figurent… l'abbé Lorans et l'abbé Schmidberger qui tous deux oeuvrent avec zèle et acharnement à remettre entre les mains de l'abbé Ratzinger la FSSPX, ses évêques, ses prêtres, ses fidèles, ses lieux de culte, ses biens et ses legs.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

LETTRE OUVERTE AUX QUATRE EVÊQUES DE LA FSSPX :
Nos Seigneurs *Tissier de Mallerais, de Galaretta, Williamson et Fellay.*

Nos Seigneurs,

tous les quatre vous avez, des mains mêmes de Mgr Marcel Lefebvre, été ordonnés vrais prêtres catholiques selon le véritable Sacerdoce de Melchisédech par le rituel immémorial des Saints Ordres catholiques non adultéré par les liturgistes réformistes modernistes anti-christs conciliaires.

Vous avez été éminemment et étroitement associés par le même Archevêque catholique, fondateur en 1970 de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, à cette œuvre vouée par ce même fondateur **AVANT TOUT A LA PRESERVATION DE CE MÊME SACERDOCE CATHOLIQUE AUTHENTIQUE** (cf ci-après la Préface des Statuts de la FSSPX – 20 mars 1990 en annexe 1).

Avant même votre sacre épiscopal, vous avez été, tous les quatre **nommément**, les destinataires de la lettre de mission que vous a adressée Mgr Lefebvre, votre consécrateur principal (cf. ci-après la lettre aux quatre futurs évêques en annexe 2), lettre commençant ainsi : « ***La chaire de Pierre et les postes de Rome étant occupés par des antichrists...*** », et vous en avez accepté les termes.

Vous avez reçu à Ecône, le 30 juin 1988, des mains de ce même Archevêque Mgr Lefebvre et de celles de son co-consécrateur l'evêque catholique Mgr Castro-Meyer, **la consécration épiscopale catholique sacramentelle authentique, selon la forme sacramentelle essentielle immuable par laquelle tous les évêques catholiques de rite latin ont été sacramentellement consacrés depuis avant même l'an 300,** ainsi que l'a solennellement confirmé en 1947 le Pape Pie XII dans sa Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis*, texte irréformable revêtu des notes de l'infaillibilité du Magistère Pontifical :

> ***« Comple in Sacerdote tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum coelestis unguenti rore sanctifica6. »***

C'est ainsi que vous avez été revêtus ce jour là de la plénitude du Sacerdoce catholique authentique, selon l'ordre de Melchisédech, institué pour ce même Sacrifice de Melchisédech de la Nouvelle et Eternelle Alliance, scellée dans le Sang même de Notre-Seigneur au soir du Jeudi Saint.

Par là même, Mgr Lefebvre réalisait son œuvre de PRESERVATION DU SACERDOCE CATHOLIQUE AUTHENTIQUE, source de la validité du SACRIFICE et des sacrements, en accomplissant sa propre devise épiscopale elle-même : « *Tradidi quod et accepi* », gravée à présent sur sa tombe, vous instituant ainsi tous les quatre, après lui, les garants de la pérennité de la PRESERVATION DE L'INTEGRITE DE CE MÊME SACERDOCE CATHOLIQUE.

A la suite de vos sacres épiscopaux, déclarés formellement « *excommuniés* », ainsi que vos deux évêques consécrateurs, par Wojtyla-Jean-Paul II et son Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le « *Cardinal* » « *évêque* » conciliaire Ratzinger, vous avez été solidaires d'une lettre publique qui leur a été adressée, et qui était co-signée par nombre de prêtres membres éminents de la FSSPX, par laquelle les signataires associés à vous revendiquaient comme un honneur et un hommage à votre combat pour la

préservation du sacerdoce catholique, cette prétendue « *excommunication* » fulminée de la part d'imposteurs apostats, et donc dénuée de toute validité (cf. lettre ouverte ci-après en Annexe 3).

Nos Seigneurs,

c'est au titre de ce qui précède, et conscients qu'au sein de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, **VOUS SEULS, AUTHENTIQUES EVEQUES CATHOLIQUES, êtes investis des grâces d'Etat de l'Eglise ENSEIGNANTE**, nous nous faisons ici les interprètes de nombre de clercs et laïcs qui veulent demeurer fidèles à la FOI catholique ainsi qu'aux messes et sacrements VALIDES **pour vous demander de prendre publiquement position face aux dérives actuelles angoissantes qui menacent directement la PRESERVATION DU VERITABLE SACERDOCE CATHOLIQUE et la PERENNITE DE SA VALIDITE SACRAMENTELLE**[1], dont vos consécrateurs **vous ont institués garants**, pour affermir notre FOI et notre détermination à demeurer FIDELES A CE SACERDOCE ET A CE SACRIFICE ET AUX SACREMENTS QUI EN DECOULENT.

Vous savez que les Dominicains d'Avrillé, interprètes des positions théologiques officielles de la FSSPX, reconnaissent eux-mêmes sous la signature du Père Pierre-Marie o.p. (cf. *Sel de la Terre*, automne 2005, n°54, *le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ?*) que:

Citation :

> ***Remarquons cependant que nous ne parlons que de la validité du nouveau rite, tel qu'il a été publié par le Vatican.***
>
> ***Nous ne parlons pas de la légitimité de cette réforme (était-il bon de supprimer le rite romain pour le remplacer par un rite oriental ?), ni de la validité des différentes traductions et adaptations du rite officiel dans les divers cas particuliers : en raison du désordre généralisé, tant au niveau liturgique que dogmatique, on peut avoir de sérieuses raisons de douter de la validité de certaines consécrations épiscopales.***
>
> *A l'occasion du sacre épiscopal de Mgr Daneels, évêque auxiliaire de Bruxelles,* ***Mgr Lefebvre disait :***
>
> *On a publié des petits livrets à l'occasion de ce sacre. Pour les prières publiques, voici ce qui était dit, et qui était répété par la foule : «Sois apôtre comme Pierre et Paul, sois apôtre comme le patron de cette paroisse, sois apôtre comme Gandhi, sois apôtre comme Luther, sois apôtre comme Luther King, sois apôtre comme Helder Camara, sois apôtre comme Romero...» Apôtre comme Luther, mais quelle intention ont les évêques lorsqu'ils consacrent cet évêque, Mgr Daneels ?*[2]
>
> *C'est effrayant...* ***Est-ce que cet évêque est vraiment consacré ? On peut quand même en douter.*** *Si c'est cela l'intention des consécrateurs, c'est inimaginable ! La situation est encore plus grave qu'on ne le croit*[3].
>
> ***Il faudrait examiner chaque cas. Devant la difficulté de la chose, l'usage semble prévaloir chez les traditionalistes de réordonner sous condition les prêtres issus de l'Église conciliaire qui reviennent à la Tradition.***

Fin de citation.

Et de fait, vous savez que la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X réordonne *sub conditione* les « *prêtres conciliaires* » qui viennent à la rejoindre, de même qu'elle avait écarté l'« *évêque conciliaire* » philippin « *Mgr* » Lazo qui l'avait rejointe, de tout office sacramentel épiscopal, en particulier de l'administration du sacrement de la Confirmation, **marquant par là même qu'elle doutait de la validité sacramentelle de son sacre épiscopal conciliaire**.

Dans ces conditions, **nous vous adjurons**

De poser PUBLIQUEMENT ET FORMELLEMENT LA QUESTION **DE LA VALIDITE SACRAMENTELLE DES ORDINATIONS PRESBYTERALES ET DES CONSECRATIONS**

---

[1] Ensemble des éléments du dossier sur le nouveau rite épiscopal (Pontificalis Romani, 1968) sur le site : http://www rore-sanctifica.org

[2] Mgr LEFEBVRE, conférence à Nantes, le 5 février 1983.

[3] Mgr LEFEBVRE, conférence à Ecône, le 28 octobre 1988.

EPISCOPALES CONCILIAIRES AVANT DE PARLER DE LA « *LIBERATION* » UNIVERSELLE DU RITE TRIDENTIN DE LA SAINTE MESSE.

A quoi bon en effet multiplier les messes qui seraient officiées selon le rite de Saint Pie V par un clergé qui serait démuni des pouvoirs sacramentels réels, sinon à multiplier les sacrilèges, **en trompant les fidèles attachés à la Tradition catholique**, **ET EN OPERANT UNE CONFUSION INEXTRICABLE ENTRE L'AUTHENTIQUE SACERDOCE CATHOLIQUE, MUNI DES VERITABLES POUVOIRS SACRAMENTELS ET SACRIFICIELS, ET UN FAUX CLERGE CONCILIAIRE QUI EN EST ENTIEREMENT DEMUNI.**

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

CE SERAIT LA PARACHEVER, PAR LES HERITIERS DE Mgr LEFEBVRE EUX-MEMES, L'ŒUVRE DE L'ENNEMI QUI VEUT DETRUIRE L'AUTHENTIQUE SACERDOCE DE MELCHISEDECH ET SON AUTHENTIQUE SACRIFICE !

Face à une telle confusion entre le véritable sacerdoce catholique authentique et le faux sacerdoce conciliaire, **comment dès lors le fidèle catholique pourra-il être encore certain de recevoir des sacrements valides**, sans savoir précisément quel évêque a ordonné le prêtre auquel il s'adresse, et de quel évêque celui-ci tient son épiscopat ?

AU NOM DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST QUI VOUS DEMANDERA COMPTE DU SALUT DE CHACUNE DES AMES QU'IL A CONFIEE A VOTRE SACERDOCE EPISCOPAL, VOUS NE POUVEZ PLUS DESORMAIS VOUS MURER DANS LE SILENCE FACE A CE PERIL MORTEL IMMINENT POUR LE SACERDOCE CATHOLIQUE.

Le 10 octobre 2006, en la Vigile de la Maternité de la Très Sainte Vierge Marie, Mère du Sacerdoce

Très respectueusement en Notre Seigneur Jésus-Christ

Des Fidèles catholiques attachés à la sauvegarde du sacerdoce catholique

ANNEXES à la lettre ouverte aux quatre évêques de la FSSPX, publiée le 10 octobre 2006[4]

ANNEXE 1

Statuts de la FSSPX, précédés de la préface de Mgr Lefebvre du 20 mars 1990

Cette édition revue et corrigée des statuts, règlements et cérémoniaux de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X a reçu l'approbation du Supérieur Général. Le 16 février 1990

PREFACE

Après vingt années de mise en pratique de nos constitutions, n'était-il pas souhaitable d'en faciliter la connaissance et l'usage par une édition bien ordonnée et bien présentée et d'y adjoindre des documents annexes qui en découlent et facilitent le développement de la Fraternité.

Le travail assidu de S.E. Mgr Tissier de Maclerais aidé par le dévouement de Sœur Marguerite Le Boulch, a abouti à cette précieuse brochure contenant les documents les plus chers aux membres de la Fraternité. Qu'ils en soient vivement remerciés.

1965-1990, c'est la période de l'effondrement du sacerdoce catholique. 1970-1990. La Providence dans sa Sagesse infinie suscite une œuvre de restauration du sacerdoce catholique, afin de préserver les trésors que Jésus-Christ a confiés à Son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par Son Sacrifice et Ses sacrements, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine.

1970, les constitutions de cette Fraternité sacerdotale, sous le patronage du saint pape Pie X, sont approuvées par l'autorité diocésaine de Fribourg, par S.E. Mgr Charrière.

1971, les mêmes constitutions reçoivent une lettre officielle de louanges de la part du Préfet de la S. C. pour le Clergé, le cardinal Wright.

Manifestation évidente de la bénédiction sur l'Œuvre à laquelle Dieu va confier l'Arche d'Alliance du Nouveau Testament.

«*Hic est calix sanguinis Mei, novi et aeterni testamenti*»

Tel est le but de nos constitutions. Qu'elles soient l'objet de nos méditations, sous le regard de Marie, Mère du Prêtre.

Ecône, le 20 mars 1990

+ **Marcel Lefebvre**, Fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X

+ EVECHE + DE LAUSANNE GENEVE ET + FRIBOURG +

ANNEXE 2

Lettre de Mgr Lefebvre aux quatre futurs évêques

La lettre aux futurs Evêques.

Adveniat Regnum

à Messieurs les abbés Williamson, Tissier de Mallerais, Fellay et de Galarreta

Bien chers amis,

La chaire de Pierre et les postes de Rome étant occupés par des antichrists, la destruction du Règne de Notre-Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de Son Corps mystique ici-bas, spécialement par la corruption de la sainte Messe, expression splendide du triomphe de Notre-Seigneur par la Croix : *"Regnavit a ligno Deus",* et source d'extension de Son Règne dans les âmes et dans les sociétés.

[4] Consulter le texte de la lettre sur le site : http://www.virgo-maria.org

Ainsi apparaît avec évidence la **nécessité absolue** de la permanence et de la continuation du sacrifice adorable de Notre-Seigneur pour que *"Son Règne arrive'"*

La corruption de la sainte Messe a amené la corruption du sacerdoce et la décadence universelle de la foi dans la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dieu a suscité la fraternité sacerdotale saint Pie X pour le maintien et la perpétuité de Son sacrifice glorieux et expiatoire dans l'Eglise. Il s'est choisi de vrais prêtres instruits et convaincus de ces mystères divins. Dieu m'a fait la grâce de préparer ces lévites et de leur conférer la grâce sacerdotale pour la persévérance du vrai sacrifice, selon la définition du Concile de Trente. C'est ce qui nous a valu la persécution de **la Rome antichrist**.

Cette Rome, moderniste et libérale, poursuivant son **œuvre destructrice** du Règne de Notre Seigneur comme le prouvent Assise et la confirmation des thèses libérales de Vatican II sur la liberté religieuse, je me vois **contraint par la Providence divine** de transmettre la grâce de l'épiscopat catholique que j'ai reçue, afin que l'Eglise et le sacerdoce catholique continuent à subsister pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

C'est pourquoi, **convaincu de n'accomplir que la sainte Volonté de Notre-Seigneur**, je viens par cette lettre vous demander d'accepter de recevoir la grâce de l'épiscopat catholique, comme je l'ai déjà conférée à d'autres prêtres en d'autres circonstances.

Je vous conférerai cette grâce, **confiant que sans tarder le Siège de Pierre sera occupé par un successeur de Pierre parfaitement catholique** en les mains duquel vous pourrez déposer la grâce de votre épiscopat pour qu'il la confirme.

Le but principal de cette transmission est de conférer la grâce de l'ordre sacerdotal pour la continuation du vrai Sacrifice de la Sainte Messe et pour conférer la grâce du sacrement de confirmation aux enfants et aux fidèles qui vous la demandent.

Je vous conjure de demeurer attachés au Siège de Pierre, à l'Eglise Romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Eglises, **dans la foi catholique intégrale**, exprimée dans les symboles de la foi, dans le catéchisme du Concile de Trente, conformément à ce qui vous a été enseigné dans votre séminaire. Demeurez fidèles dans la transmission de cette foi pour que le Règne de Notre-Seigneur arrive.

Enfin, je vous conjure de demeurer attachés à la Fraternité sacerdotale Saint Pie X, de demeurer profondément unis entre vous, soumis à son Supérieur Général **dans la foi catholique de toujours**, vous souvenant de cette parole de Saint Paul aux Galates (I, 8 et 9) *"sed licet nos aut angelus de caeli evangelizet vobis praeterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit. Sicut praedicimus et nunc iterum dico : si quis evangelizaverit praeter id quod accepistis, anathema sit."*

Bien chers amis, soyez ma consolation dans le Christ Jésus, demeurez forts dans la foi, fidèles au vrai Sacrifice de la Messe, au vrai et saint Sacerdoce de Notre-Seigneur pour le triomphe et la gloire de Jésus au Ciel et sur la terre, pour le salut des âmes, pour le salut de mon âme.

En les Cœurs de Jésus et de Marie, je vous embrasse et vous bénis. Votre Père dans le Christ Jésus

Marcel LEFEBVRE

ANNEXE 3

Lettre des Supérieurs de la FSSPX au Cardinal Gantin, pour demander leur propre excommunication

LETTRE OUVERTE A SON ÉMINENCE LE CARDINAL GANTIN, PREFET DE LA CONGREGATION DES ÉVEQUES.

Éminence,

Réunis autour de leur Supérieur général, les Supérieurs des districts, séminaires et maisons autonomes de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, pensent bon de vous exprimer respectueusement les réflexions suivantes.

Vous avez cru devoir, par votre lettre du 1e juillet passé, faire savoir à Son Excellence Monseigneur Marcel Lefebvre, à Son Excellence Monseigneur Antonio de Castro Mayer et aux quatre évêques qu'ils ont consacrés le 30 juin dernier à Ecône, leur excommunication *latae sententiae*. Veuillez vous-mêmes juger de la valeur d'une telle déclaration venant d'une autorité qui, dans son exercice, rompt avec celle de tous ses prédécesseurs jusqu'au pape Pie XII, dans le culte, l'enseignement et le gouvernement de l'Eglise.

Pour nous, nous sommes en pleine communion avec tous les papes et tous les évêques qui ont précédé le Concile Vatican II, célébrant exactement la messe qu'ils ont codifiée et célébrée, enseignant le catéchisme qu'ils ont composé, nous dressant contre les erreurs qu'ils ont maintes fois condamnées dans leurs encycliques et leurs lettres pastorales. Veuillez donc juger de quel côté se trouve la rupture. Nous sommes extrêmement peinés de l'aveuglement d'esprit et de l'endurcissement de cœur des autorités romaines.

En revanche, **nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Eglise Conciliaire**, et se définit par le *Novus Ordo Missae*, l'œcuménisme indifférentiste et la laïcisation de toute la Société. Oui, nous n'avons aucune part, *nullam partem habemus*, avec le panthéon des religions d'Assise ; notre propre excommunication par un décret de votre Eminence ou d'un autre dicastère n'en serait que la preuve irréfutable. **Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés *ex communione* de l'esprit adultère qui souffle dans l'Eglise depuis vingt-cinq ans**, exclus de la communion impie avec les infidèles. Nous croyons au seul Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec le Père et le Saint-Esprit, et nous serons toujours fidèles à Son unique Epouse, l'Eglise Une, Sainte, Catholique, Apostolique et Romaine.

Être donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité, serait **pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. Ceux-ci ont en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Eglise, évolutive, pentecôtiste, et syncrétiste**. Unis à ces fidèles, nous faisons nôtres les paroles du prophète (1 Rois, VII, 3) : *Preparate corda vestra Domino et servite Illi Soli : et liberabit vos de manibus inimicorum vestrorum. Convertimini ad Eum in toto corde vestro, et auferte deos alienos de medio vestri.* “Attachez fermement votre cœur au Seigneur et servez-le Lui Seul : et Il vous délivrera des mains de vos ennemis. C'est de tout Notre cœur que vous devez revenir à Dieu ; ôtez du milieu de vous les dieux étrangers”

Confiants dans la protection de Celle qui a terrassé toutes les hérésies dans le monde entier, nous vous prions d'agréer, Éminence, l'assurance de notre dévouement à Celui qui est l'unique voie de salut.

A Ecône, le 6 juillet 1988

Suivent les signatures du Supérieur général, de tous les Supérieurs de districts de séminaires et maisons autonomes de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X dans le monde entier :
M. l'abbé Franz Schmidberger, supérieur général,
MM. les abbés Paul Aulagnier, supérieur du district de France,
Franz-Joseph Maessen, supérieur du district d'Allemagne,
Edward Black, supérieur du district de Grande-Bretagne,
Anthony Esposito, supérieur du district d'Italie,
François Laisney, supérieur du district des Etats-Unis,
Jacques Emily, supérieur du district du Canada,
Jean-Michel Faure, supérieur du district du Mexique,
Gérard Hogan, supérieur du district d'Australie et Nouvelle-Zélande,
Alain Lorans, directeur du séminaire d'Ecône,

Jean-Paul André, directeur du séminaire de Flavigny,
Paul Natterer, supérieur du séminaire de Zaitzkofen,
Andrés Morello, supérieur du séminaire de La Reja,
William Welsh, directeur du séminaire de la Sainte-Croix en Australie,
Michel Simoulin, recteur de l'institut Saint-Pie X à Paris,
Patrice Laroche, sous-directeur du séminaire d'Ecône,
Philippe François, supérieur de la maison autonome de Belgique et du Luxembourg,
Roland de Mérode, supérieur de la maison autonome des Pays-Bas,
Georg Pfluger, supérieur de la maison autonome d'Autriche,
Guillaume Devillers, supérieur de la maison autonome d'Espagne,
Philippe Pazat, supérieur de la maison autonome du Portugal,
Daniel Couture, supérieur de la maison autonome d'Irlande,
Patrick Groche, supérieur de la maison autonome du Gabon,
Franck Peek, supérieur de la maison autonome d'Afrique australe.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 12 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'abbé Ratzinger va rejeter la doctrine catholique sur les Limbes

Il met ainsi en application ce qu'il n'a cessé de professer depuis 20 ans

Nous apprenons que l'abbé Ratzinger a l'intention de rejeter la doctrine catholique sur les limbes. La nouvelle a été publiée le 6 octobre 2006 :

> *« La Commission théologique internationale a tenu son assemblée plénière du 2 au 6 octobre au Vatican, sous la présidence du cardinal préfet de la Doctrine de la Foi, William Levada : elle a poursuivi notamment sa réflexion sur des thèmes déjà traités au début de ce quinquennat (2004-2008), et plus particulièrement le projet de document sur le destin des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême, à la lumière du plan divin de salut universel, de l'unicité de la médiation du Christ et du caractère sacramentel de l'Eglise dans l'ordre du salut.*
> *La **Commission théologique internationale soutient que l'idée des limbes "peut être abandonnée"**. **Dans un sens analogue s'était exprimé il y a plus de 20 ans le pape Benoît XVI, alors card. Ratzinger.** » (voir les articles de presse repris à la fin de ce document)*

Ainsi, par l'intermédiaire de cette commission théologique, l'abbé Ratzinger, manifeste sa conception toute personnelle des limbes et va se permettre de rejeter ce qui pour lui n'était que *« concept ayant perdu sa valeur pastorale »*.
Dans l'article que nous vous proposons et qui nous permettra de regarder les conséquences de cette intention de rejeter ce point de doctrine, il nous faudra nécessairement retenir la relation qui existe entre cette conception et la théologie moderniste de l'abbé Ratzinger, théologie qui fini par rejeter implicitement le terme, voire l'existence même de ***lieu,*** certes mystérieux car surnaturel mais bien réel que sont les Enfers. Il faut avoir lu, en effet, son ouvrage *Foi chrétienne et aujourd'hui*, paru en 1969, tout particulièrement ce qu'il écrit lorsqu'il aborde l'article du Credo *:* (Jésus) *est descendu aux enfers* », pour comprendre que pour lui et pour tous ceux, semble-t-il, qui travaillent à ce projet, la doctrine sur les limbes puisse être éliminée, et éliminée « sans problème de foi » pour reprendre l'expression de celui qui se fait le porte-parole de cette Commission.
Dès lors faisons remarquer que le véritable magistère de l'Eglise a toujours gardé l'emploi de ce terme de « lieu » pour désigner, et **l'endroit et l'état** où les âmes des justes de l'Ancien Testament attendaient la Rédemption, **l'endroit et l'état** des âmes des enfants morts sans le baptême, ainsi que **l'endroit et l'état** des âmes en enfer, au purgatoire et au ciel.

Ainsi, avant de lire quelques documents récents sur cette suppression, et de poser quelques questions d'ordre pratique, nous vous livrons l'essentiel de ce qu'il faut connaître sur les limbes.
Il est en effet nécessaire de rappeler la doctrine afin de ne point se laisser troubler, soit par les premières publications et conclusions de cette commission théologique qui, soulignons-le, n'agit certainement pas en dehors des directives de l'abbé Ratzinger, soit par des citations incomplètes sur le sujet.

Pour faire le plus juste possible nous reproduisons intégralement ce que le cardinal Gousset rassemble sur la question. L'enseignement que nous trouvons dans le chapitre traitant *De la chute de l'homme*, et plus particulièrement dans l'article V, *des suites du péché originel*, complètera les articles que l'on peut trouver sur internet. Les caractères gras sont de notre fait.

« Pour ce qui regarde la vie future, la peine de ce même péché consiste dans l'exclusion du royaume des cieux, dans la privation de la vie éternelle, de la vision intuitive ; personne ne peut entrer dans le royaume de Dieu, à moins qu'il n'ait été régénéré en Jésus-Christ par le baptême : *nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei* (St Jean 3 / 5). Ce que la foi nous apprend ; mais son enseignement ne s'étend pas plus loin. L'Eglise abandonne aux discussions de l'école les différentes opinions des théologiens, touchant le sort de ceux qui sont exclus du ciel par suite du péché originel ; des enfants par exemple qui sont morts sans avoir reçu le sacrement de baptême.

Il est vrai que le concile de Florence et le second concile général de Lyon enseignent que les âmes de ceux qui meurent avec quelque péché mortel, ou avec le seul péché originel descendent aussitôt en enfer pour y être punies par des peines toutefois différentes, *poenis tamen disparibus puniendos*. Mais par cela même que les peines du péché originel et celles du péché actuel sont des peines, non seulement, inégales, mais différentes, et que ces conciles nous laissent ignorer en quoi consiste cette différence, **on peut très bien concilier leur décret avec le sentiment qui ne reconnaît pas d'autre peine du péché originel, après la mort que l'exclusion du royaume de Dieu, que la simple privation de la vie éternelle. Il y a plusieurs demeures dans les enfers ; il y en avait une pour les réprouvés avant la venue du Messie ; il y en avait une pour les âmes des justes qui attendaient leur délivrance de Jésus-Christ : rien ne s'oppose à ce qu'on en admette une autre pour les âmes des enfants morts sans baptême**. Nous le répétons, ni le concile de Florence, ni celui de Lyon ne se sont prononcés sur la nature des peines réservées à ceux qui meurent avec le seul péché originel, si ce n'est pour nous faire connaître qu'ils sont exclus pour toujours du royaume des cieux. On peut donc, sans aller contre les décisions de l'Eglise, soutenir le sentiment qui exempte ces infortunés du supplice de l'enfer ; on le peut, avec d'autant plus de raison que l'opinion contraire est presque généralement abandonnée, et qu'en l'abandonnant on se trouve d'accord avec le pape Innocent III. Distinguant la peine du péché originel de celle du péché actuel, ce pape fait consister celle-ci dans le supplice du feu éternel**, tandis qu'il fait consister la première dans la simple privation de la vision intuitive** : *poena originalis peccati est carentia visionis Dei, actualis vero poena peccati est gehennae perpetuae cruciatus*.
A la vérité, Saint Augustin, suppose en plusieurs endroits qu'il n'y a pas de milieu, pour les enfants morts sans baptême, entre le paradis et le supplice de l'enfer ; il le dit même formellement dans un sermon où, parlant du jugement dernier, il place ces enfants, non à la droite du souverain juge, mais à sa gauche, parmi ceux qui doivent être condamnés *au feu éternel.* **Mais ce qu'il avait dit dans la chaleur du discours** étant aux prises avec les pélagiens, qui prétendaient que ces mêmes enfants n'étaient point privés de la vie éternelle, quoique exclus du royaume des cieux, **il l'a beaucoup adouci dans les livres contre Julien, où il est plus didactique**. Voici ses expressions : « Je ne dis pas que les enfants qui sont morts sans avoir été régénérés doivent subir une si grande peine qu'il leur eût été avantageux de n'être point nés, puisque le Seigneur n'a pas dit cela de tous les pécheurs, quels qu'ils fussent, mais seulement des impies et de ceux qui ont commis le crime. Car s'il n'a pas voulu restreindre aux seuls habitants de Sodome ce qu'il dit, qu'au jour du jugement l'un sera traité moins sévèrement que l'autre, qui peut douter que les enfants non baptisés n'ayant pas d'autre péché que le péché originel, la peine de leur damnation ne soit *la plus légère de toutes* ? Quoique je ne puisse définir quelle est la peine, ni quel en est le degré, cependant je n'ose pas dire qu'il serait mieux pour eux de n'être point du tout, que d'être où ils sont ». Elle sera certainement la plus douce de toutes les peines, celle de ceux qui, outre le péché originel qu'ils ont contracté, n'en ont commis aucun autre. Aurait-il pu parler de la sorte, et d'une manière si absolue, s'il eût pensé que la peine d'un enfant mort sans baptême fût la peine du feu ou une peine du même genre que celle du feu.
Nous irons plus loin, **sans danger de nous écarter de l'esprit de l'Eglise ; et nous dirons, d'après Saint Thomas, quoique privés pour toujours du bonheur des saints, les enfants morts sans baptême ne ressentent ni douleur ni tristesse par suite de cette privation.** En effet, ou ils connaissaient la félicité surnaturelle qu'ils ont perdue par le péché originel, ou ils ne la connaissent nullement. Dans la première hypothèse, il n'y a pas de raison pour eux de s'affliger ; soit parce qu'en connaissant cette félicité qui n'était pas due à l'homme, ils savent en même temps qu'ils en ont été privés justement ; soit parce qu'ils ont le sentiment qu'il n'a pas dépendu d'eux d'acquérir ce qu'ils n'ont pas. Dans la seconde hypothèse, qui nous paraît plus vraisemblable que la première, vu qu'ils n'ont pu connaître la vision intuitive que par la foi, et qu'ils n'ont eu ni la foi actuelle, faute de l'usage de raison, ni

la foi habituelle, faute du sacrement de baptême, ils ne peuvent évidemment s'affliger d'être privés du royaume céleste, puisqu'ils l'ignorent entièrement. **Ils possèdent sans douleur ce qu'ils ont par nature**, en dehors de l'ordre surnaturel, dont ils sont déchus. **Non seulement ils ne souffrent point du tout de la privation de la vision intuitive, mais ils se réjouissent même des biens naturels qu'ils tiennent de la bonté divine, tels que la connaissance et l'amour qu'ils ont naturellement de Dieu**. **Telle est la doctrine de Saint Thomas.** C'est aussi le sentiment de Pierre Lombard, évêque de Paris, de Saint Bonaventure, de Jean Duns, plus connu sous le nom de Scott.

Longtemps avant le *maître des sentences*, Saint Grégoire de Nazianze s'en était exprimé dans le même sens : Les enfants « décédés avant le baptême ne seront point condamnés aux supplices par le juste juge ; ils ne doivent pas être rangés parmi les méchants pour n'avoir pas reçu les sceau du chrétien. Celui qui est indigne d'une récompense ne mérite pas pour cela d'être puni ». Suivant Saint Grégoire de Nysse, « la mort prématurée des enfants nous donne à entendre qu'ils ne sont, après cette vie, ni dans la douleur, ni dans la tristesse ».

On voit, par le peu que nous avons dit des effets du péché originel, que le sentiment qui exempte les enfants morts sans baptême, non seulement de la peine des sens, mais encore de toute peine intérieure, en nous les représentants comme jouissant d'un certain bonheur naturel, n'est point un système forgé après coup, comme moyen de répondre aux attaques des hérétiques et des rationalistes contre le dogme catholique, et de justifier la providence ou la conduite de Dieu, à l'égard du genre humain ». Cardinal Gousset, Théologie dogmatique, Edition1872, tome 2, pages 95 à 99.

Avec ce passage résumant l'essentiel de la doctrine catholique sur les limbes, répondons maintenant à plusieurs argumentations avancées par la Commission théologique en vue de la suppression de ce point de doctrine.

1- ***« Le concept des limbes (…) n'a jamais eu une définition magistérielle de la part de l'Eglise, mais il est, en un certain sens, une ''création'' théologique »*** **;** ou encore : ***« En réalité la commission, dans son futur document, présentera avec une grande clarté, les questions doctrinales qui dans le passé ont poussé les théologiens à supposer l'existence des limbes et les raisons qui permettent de mettre de côté certaines formulations, sans compromettre de quelque manière que ce soit, la foi de l'Eglise »*****.**

Réponse : S'il est vrai que le magistère de l'Eglise n'a pas procédé à l'emploi d'une définition sur ce point de doctrine, il n'en reste pas moins que celui-ci est en rapport avec les vérités révélées et que nous devons dénoncer l'équivoque manifestée par le terme entre guillemets de la Commission biblique : « en un certain sens, une **''création''** théologique ». Il en est de même en ce qui concerne « les questions doctrinales qui dans le passé ont poussé les théologiens à supposer l'existence des limbes » ! puisque nous avons vu, avec ce passage du Cardinal Gousset, comment les Pères de l'Eglise en ont parlé et comment encore avec le même cardinal Gousset « l'on voit (..) que le sentiment qui exempte les enfants morts sans le baptême, non seulement de la peine des sens, mais encore de toute peine intérieure, en nous les représentants comme jouissant d'un certain bonheur naturel, **n'est point un système forgé après coup, comme moyen de répondre aux hérétiques** (…) ». Ainsi nous pouvons dire que la doctrine catholique sur les limbes, en rapport avec une vérité révélée, n'est pas si facilement le résultat d'une « ''création'' théologique », ni « le fait que se soit des questions doctrinales qui dans le passé ont poussé les théologiens à supposer l'existence des limbes », mais le cheminement de réflexions théologiques connexes à cette vérité révélée. Ces réflexions théologiques sur les limbes touchant à la vérité révélée de *la descente de Notre Seigneur aux enfers*, nous verrons, que contrairement à l'affirmation de l'abbé Ratzinger qui stipule que ce concept aurait perdu sa valeur pastorale, cette suppression est une atteinte à la foi catholique et sera un dommage supplémentaire pour le salut des âmes.

Quant ***« aux raisons qui permettent de mettre de côté certaines formulations »*** dans cet argument qui se veut rassurant : ***« La Commission, dans son futur document, présentera avec une grande clarté (…) les raisons qui permettent de mettre de côté certaines formulations, sans compromettre de quelque manière que ce soit, la foi de l'Eglise »,*** nous verrons qu'elles constituent là encore une application pratique de la pensée du théologien de Tübingen devenu Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, plus connu désormais sous le nom de Benoît XVI.

2- *« En 1984, Benoît XVI, alors cardinal Ratzinger, s'était déclaré partisan '' à titre personnel'' de l'abandon de l'hypothèse de l'existence des limbes. Mais une prise de position de sa part, maintenant qu'il est devenu pape, serait contraire aux usages, puisque la réflexion des théologiens est en cours »*.

Réponse : mis a par le fait que là encore l'usage de l'expression *« **hypothèse** de l'existence des limbes »* trahit la volonté délibérée de supprimer ce point de doctrine, nous devons faire remarquer que nous avons ici la preuve flagrante de l'inversion typique de cette hiérarchie conciliaire. Ainsi la réflexion des théologiens, tout comme au conciliabulle Vatican II, du reste, est présentée comme si un Souverain Pontife ne pouvait intervenir et s'exprimer, devant obligatoirement passer par une Commission de théologiens. Que veut dire, en effet, ce ***« contraire aux usages »*** ? Comme si Pie XII, par exemple ne rédigeait pas lui-même les actes pontificaux et que même dans le cas ou celui-ci s'appuyait sur les dicastères romains à son service, nous le savions corriger, et d'une façon très pointilleuse et scrupuleuse, les différents documents ainsi que toutes les références que ceux-ci comportaient!
Nous croyons, bien au contraire, que la façon dont est présenté ce projet de suppression de la doctrine des limbes, vise à cacher l'action de l'abbé Ratzinger, qui maintenant qu'il a usurpé le siège apostolique (et par conséquent trop en vue au yeux de certains) est bien trop rusé pour attaquer frontalement la doctrine sur les limbes et sait parfaitement utiliser le biais d'une Commission théologique internationale *ad Hoc* pour supprimer cette doctrine.

3- *« Le Catéchisme de l'Eglise catholique ne donne aucune définition d'un tel ''état'' et préfère confier les âmes des enfants non baptisés à la miséricorde de Dieu ».*

Réponse : Il est évident que Le *Catéchisme de l'Eglise catholique*, tout imprégné de cette « étrange théologie de Jean Paul II » (et de Ratzinger) ne pouvait que rester silencieux sur les limbes. C'est ce silence volontaire, alors que les ouvrages de doctrine soumis jadis à l'*imprimatur* et par conséquent à la vigilance du magistère ordinaire uni aux souverains pontifes exprimaient paisiblement la doctrine sur les limbes, qui permet de faire avancer ce qui est désormais plus qu'une thèse, cette idée de *la Rédemption universelle* développée par Wojtyla puisque selon ce dernier ***« le Fils de Dieu s'est uni à chaque homme par l'Incarnation »***[1].
Ainsi ***''l'avis personnel''*** de l'abbé Ratzinger, déjà exprimé comme « concept » des limbes, puis le projet de suppression pure et simple de ce point de doctrine, rentrent facilement dans le cadre de cette nouvelle ecclésiologie contenue à Vatican II et ne peut que conduire au relativisme et au laxisme en ce qui concerne la nécessité d'être régénéré en Jésus-Christ par le baptême pour entrer dans le royaume de Dieu et bien sûr quant à la pratique même de ce sacrement.

Il est donc certain que la prochaine suppression de ce point de doctrine sur les limbes est une attaque supplémentaire de l'ennemi du Christ et de l'Eglise, des antichrists, car ce coup qui sera porté, même s' « il faudra naturellement encore du temps » pour les précisions à apporter à ce texte « qui est déjà très mûr », selon les affirmations d'un des membres de cette commission, est une atteinte de plus au salut des âmes, ce qui prouve une fois encore que ces œuvres conciliaires ne sont pas celles de l'Eglise de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais celles de cette Eglise conciliaire qui éclipse celle-ci.

Après ces quelques citations et commentaires en rapport avec ce projet des antichrists et avant même de poser les questions qui s'imposent, regardons là encore cette étrange théologie, cette théologie moderniste de l'abbé Ratzinger. Puisque nous avons vu que celui-ci n'avait pas cessé depuis 20 ans de professer sa conception personnelle sur les limbes et puisque nous venons de faire remarquer comment celui-ci pouvait agir pour arriver à la suppression pure et simple de ce point de doctrine, nous devons également aborder quelques passages de son ouvrage *La Foi chrétienne hier et aujourd'hui*. Ouvrage qui remonte à 1969 et qui nous prouve comment dans cette théologie moderniste l'on fini par rejeter implicitement le terme, voire même l'existence de lieux réels pour les âmes après la mort (les caractères gras sont de notre fait).

---

[1] voir l'ouvrage de Johannes Dörmann, *L'étrange théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise*

1 :

Tout d'abord comment chez l'abbé Ratzinger l'on trouve déjà la *« **démythologisation sans danger ni scandale »*** **à propos de l'article de foi** : ***« Est descendu aux enfers »*** :

> *« Aucun article de foi peut-être n'est aussi étranger à notre conscience moderne que celui-ci.* ***C'est cet article qui, avec ceux de la naissance virginale de Jésus et de l'Ascension du Seigneur, incite le plus à la « démythologisation », que l'on semble pouvoir réaliser ici sans danger ni scandale*** *»* (page 207).

Comment l'abbé Ratzinger introduit la notion de **silence** et en fait la relation directe avec l'article de foi:

> *« Or, par là, l'article de foi de la descente aux enfers nous rappelle que la révélation de Dieu ne comprend pas seulement la parole de Dieu, mais aussi son silence. Dieu n'est pas seulement la parole intelligible qui vient à nous, il est aussi le principe mystérieux et muet, inaccessible et inintelligible, qui se dérobe à nous. Dans le christianisme il y a certes un primat du Logos, de la parole, sur le silence : Dieu a parlé. Dieu est parole. Mais il ne faut pas oublier pour autant la réalité du mystère permanent de Dieu. Il faut avoir fait l'expérience du silence de Dieu, si l'on veut espérer percevoir sa parole qui s'exprime dans le silence. La christologie s'étend au-delà de la croix, au-delà de cet instant où l'amour de Dieu devient tangible, jusque dans la mort, où Dieu se tait et disparaît dans l'obscurité. Faut-il s'étonner que l'Eglise, que la vie de chacun d'entre nous soient amenées passer toujours à nouveau* ***par cette heure du silence****,* ***par cet article de la foi****, oublié et ignorer : «* ***est descendu aux enfers ? »*** (page 209).

Comment il introduit la notion de **solitude** et en fait également une relation directe avec cet article du Credo:

> *« On nous dit que dans notre article de foi, le mot ''enfer'' n'est qu'une mauvaise traduction du mot shéol (en grec Hadès), dont l'hébreu se sert pour désigner l'état de la mort, que l'on se représentait très vaguement comme une ombre d'existence plus proche du néant que de l'être. De ce fait, la phrase aurait tout simplement signifié à l'origine que Jésus* ***est entré dans le shéol, c'est-à-dire qu'il est mort. Cela est fort possible. Mais la question est de savoir si de cette façon le problème est devenu plus simple et moins mystérieux****. Il me semble que c'est là seulement que se pose le véritable problème qui est de savoir ce qu'est en fait la mort et ce qui se passe quand un homme meurt quand il entre dans le destin de la mort. Nous serons sans doute tous obligés d'avouer notre embarras devant cette question. Personne ne le sait réellement car nous vivons tous en deçà de la mort et nous n'avons pas fait l'expérience de la mort. Mais peut-être pouvons-nous trouver une voie d'approche en partant une fois encore du cri de Jésus sur la croix, dans lequel nous avons reconnu l'expression de ce que signifie essentiellement la descente de Jésus, sa participation au destin de la mort de l'homme. Dans cette dernière prière de Jésus, comme d'ailleurs dans la scène du Mont des Oliviers, il apparaît que l'essentiel de sa passion n'est pas une quelconque souffrance physique, mais la solitude radicale, le délaissement total.* ***Or c'est finalement l'abîme de la solitude de l'homme tout court qui se révèle ici, de l'homme qui, au plus intime de lui-même, est seul*** *»* (pages 210-211).

L'abbé Ratzinger donne ensuite deux exemples pour appuyer ces notions.

L'un est celui dans un enfant qui doit passer tout seul dans la nuit par une forêt obscure. *« L'homme livré à la solitude extrême a peur, non pas de quelque chose de déterminé, susceptible d'être neutralisé par des arguments ; il expérimente la peur de la solitude, l'insécurité et la précarité de son être, qu'il est impossible de surmonter par la raison »* (page 211).
L'autre est celui de quelqu'un qui doit veiller la nuit tout seul avec un mort. *« C'est l'insécurité de la solitude en soi, la précarité de l'existence ''exposée'' »* (page 212).

Comment l'abbé Ratzinger tire une conclusion de ces notions et les applique à l'article *est descendu aux enfers* :

> *« De fait, une chose est certaine : il existe une nuit, dans la déréliction de laquelle aucune voix ne parvient ; il existe une porte par laquelle nous ne pouvons passer que solitaires : la porte de la mort. Toute la peur du monde est au fond* ***la peur de cette solitude-là****. Cela explique pourquoi l'Ancien Testament n'a qu'un seul mot pour l'enfer et pour la mort le mot shéol, car pour l'Ancien Testament les deux sont en dernière analyse identiques.* ***La mort, c'est la solitude tout court, tandis que la solitude où l'amour ne peut plus pénétrer c'est l'enfer.***
> ***Et nous voilà revenus à notre point de départ, à l'article de foi de la descente aux enfers****.* ***D'après la perspective qui vient d'être développée, cet article affirme que le Christ a franchi la porte de notre ultime solitude, qu'il est entré, à travers sa passion, dans l'abîme de notre déréliction.*** *Là où aucune parole ne saurait plus nous atteindre, il y a Lui. Ainsi l'enfer est surmonté ou plus exactement, la mort qui auparavant était l'enfer ne l'est plus. Les deux ne sont plus identiques parce qu'au milieu de la mort il y a de la vie, parce que l'amour habite au milieu de la mort. Seul le repliement délibéré sur soi-même est désormais enfer ou, comme le dit la Bible : seconde mort (cf Ap 20, 14). Tandis que mourir ce n'est plus la route de la solitude glaciale ; les portes du shéol sont ouvertes. Je crois qu'à partir de là l'on peut comprendre* ***les images au premier abord si mythologiques****, employées par les Pères, et où il est question de retirer les morts du gouffre, d'ouvrir les portes ;* ***de même, le texte apparemment si mythique de l'évangile de Matthieu*** *devient ici compréhensible ;* ***lorsqu'il dit qu'à la mort de Jésus les tombes s'ouvrirent et les corps des saints ressuscitèrent*** *(Mt 27, 52).* ***La porte de la mort est ouverte depuis que dans la mort habite la vie, c'est-à-dire l'amour*** *»* (pages 212-213).

Après ces citations de la théologie moderniste de l'abbé Ratzinger, théologie qui écorchera encore plus loin l'Ascension de Notre Seigneur, nous comprendrons pourquoi dans la pensée du théologien Ratzinger, l'idée qu'il se fait particulièrement de la descente de Notre Seigneur aux enfers le conduisait déjà il y a plus de 20 ans au peu de scrupule et au peu de foi pour affirmer que le concept des limbes avait perdu sa valeur pastorale.
Et ce n'est pas une autre cause qui, pratiquement 40 ans après cet ouvrage *Foi chrétienne hier et aujourd'hui* explique le choix de ce sujet des limbes. Doctrine qui fera l'objet d'un rejet par cette Commission théologique qui déjà dans les déclarations d'un de ses membres[2] affirme : « Nous ne sommes pas devant une rupture avec la grande tradition de la foi, mais devant une explicitation pleine de cette tradition, **évitant d'utiliser des images ou des métaphores qui ne rendent pas adéquate la richesse qui est le message d'espérance qui nous est donné en Jésus-Christ».**

Cette nouvelle attaque contre la doctrine catholique est donc bien le signe, nous l'avons dit et le répétons, que l'abbé Ratzinger continue la destruction de la Foi catholique.

Par conséquent devant cette situation nous adressons plusieurs questions d'ordre pratique aux autorités de la FSSPX :

- Comment Mgr Fellay peut-il faire prier le *« bouquet spirituel » « pour donner la force »* à Ratzinger alors que celui-ci, tel un renard très rusé, continue la démolition de la Foi catholique et de l'Eglise ?
- Mgr Fellay et les évêques de la FSSPX vont-ils dénoncer cette nouvelle attaque de Ratzinger contre l'Eglise ?
- Une fois de plus l'abbé Lorans étouffera-t-il l'information en ne la reproduisant pas sur le site DICI qui lui est confié par la FSSPX ?

[2] « Mgr Bruno Forte, archevêque de Chieti en Italie et membre de cette commission avec Mgr Roland Minnerath, archevêque de Dijon » source : Apic.

Il est certain qu'en tant que patron du G.R.E.C. et agent incessant du ralliement, l'abbé Lorans ne veut surtout pas que les fidèles découvrent que l'image de *« Pape restaurationiste »* qu'il entend donner de Ratzinger est un artifice destinée à endormir le plus grand nombre.

Le discrédit ayant déjà frappé les organisateurs et promoteurs zélés du *« bouquet spirituel »,* désormais l'artifice de l'image d'un Ratzinger *« conservateur »* voire ***« traditionaliste »*** propagée par l'abbé Lorans devient évident.

Se posent donc encore deux autres questions :

- Combien de temps Mgr Fellay va-t-il se laisser déconsidérer par son *Directeur de la Communication* ?
- Assisterons-nous un jour, sans qu'il soit besoin d'un tel *directeur*, à un discours en tous points véritablement doctrinal, dénonçant les erreurs, citant non seulement l'hérésie mais aussi l'hérétique, citant non seulement l'apostasie mais encore l'apostat, citant tout simplement celui qui a failli dans la foi et en tirant les vraies conclusions canoniques, faisant en tous ces points profession de foi catholique et publique ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Articles parus sur internet

Benoît XVI compte rejeter le concept des limbes

http://eucharistiemisericor.free.fr/index.php?page=0610063_limbes

Le destin des enfants morts sans le baptême

La Commission théologique internationale a tenu son assemblée plénière du 2 au 6 octobre au Vatican, sous la présidence du cardinal préfet de la Doctrine de la Foi, William Levada : elle a poursuivi notamment sa réflexion sur des thèmes déjà traités au début de ce quinquennat (2004-2008), et plus particulièrement le projet de document sur le destin des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême, à la lumière du plan divin de salut universel, de l'unicité de la médiation du Christ et du caractère sacramentel de l'Eglise dans l'ordre du salut.

Les théologiens débattront également sur les fondements de la loi morale naturelle à la lumière de l'enseignement des encycliques de Jean-Paul II « **Veritatis Splendor** » et « **Fides et ratio** ».

La session plénière s'est achevée vendredi 6 octobre, par la messe présidée par le pape Benoît XVI, en la chapelle « Redemptoris Mater » du Vatican. **(Synthèse de l'homélie: Benoît XVI : "chercher l'obéissance à la vérité" avant tout - 06.10.06)**

Il n'y a pas de limbes pour les enfants morts sans baptême

La Commission théologique internationale soutient que l'idée des limbes "peut être abandonnée". Dans un sens analogue s'était exprimé il y a plus de 20 ans le pape Benoît XVI, alors card. Ratzinger.

Ce n'est pas "essentiel, ni nécessaire", au contraire, " l'idée des limbes, comme lieux auquel sont destinées les âmes des enfants morts sans baptême, peut être abandonné sans problèmes de foi". C'est la conclusion à laquelle est arrivée la Commission théologique internationale, qui s'est réunie à Rome du 2 octobre à aujourd'hui.

Les membres de la Commission, qui ce matin ont concélébré la messe avec Benoît XVI dans la chapelle Redemptoris Mater, soutiennent de ne pas vouloir "rompre la grande tradition de la foi", mais seulement "éliminer l'emploi d'images et métaphores qui ne tiennent pas compte de la richesse du message d'espoir que nous apporte Jésus Christ". Les conclusions de la Commission, organisme seulement consultatif, qui seront exprimées dans un document, ont été expliquées par Mgr. Bruno Forte, théologien que le pape Benoît XVI a promu évêque de Chieti-Vaste. À son avis, il ne s'agit pas de changer la doctrine sur le péché originel. "Le Péché originel - a-il dit - est une réalité qui marque la fragilité de la condition humaine" et le baptême est nécessaire pour l'effacer. Mais, dans le cas d'un enfant qui n'a pas été baptisé, sans que ce soit de sa faute, "il devrait apparaître que le pouvoir salvifique du Christ devrait prévaloir sur le pouvoir du péché".

Le concept des Limbes, d'autre part, n'a jamais eu une définition magistérielle de la part de l'Église, mais il est, en un certain sens, une "création" théologique. Et déjà en 1984, le card. Ratzinger avait exprimé son "avis personnel" et dit que le concept des limbes avait perdu sa valeur pastorale. Le Catéchisme de l'Église catholique ne donne aucune définition d'un tel "état" et préfère confier les âmes des enfants non baptisés à la miséricorde de Dieu.

Mgr. Bruno Forte a finalement voulu souligner le fait que la Commission théologique n'a donc introduit aucun changement à la doctrine catholique, en rassurant ceux qui pourraient être préoccupés d'une "discontinuité". En réalité, la Commission, dans son futur document, présentera avec une grande clarté, les questions doctrinales qui, dans le passé ont poussé les théologiens à supposer l'existence des limbes et les raisons qui permettent "de mettre de côté certaines formulations, sans compromettre de quelque manière que ce soit, la foi de l'Église".

Les théologiens du Vatican poursuivent leur réflexion sur les limbes

En 1984, benoît XVI, alors cardinal Ratzinger, s'était déclaré partisan "**à titre personnel**" de l'abandon de "**l'hypothèse**" de l'existence des limbes. Mais une prise de position de sa part, maintenant qu'il est devenu pape, serait contraire aux usages, puisque la réflexion des théologiens est en cours.

L'hypothèse de l'existence des limbes, qui touche à la conception chrétienne du Salut, avait été retenue par le théologien Saint Augustin, mort en 430.

Il tentait ainsi de répondre à la quadrature du cercle : puisque l'âme des petits enfants décédés sans baptême n'a pas été lavée du péché originel, ils ne peuvent accéder au paradis. Mais comme ils n'ont encore rien fait de mal, ils n'ont pas leur place en enfer.

L'existence des limbes a torturé pendant des siècles les mères chrétiennes qui perdaient un enfant à la naissance et qui auraient voulu pour ce "petit ange" un accès direct au paradis.

Le cardinal Joseph Ratzinger, qui avait écrit des années avant que les limbes n'étaient pas en fait de la doctrine de l'Église mais seulement une « **hypothèse théologique** ». Par ailleurs, il l'appela « **problématique.**» En tant que pape Benoît XVI, il va probablement approuver un document reconnaissant aux bébés non baptisés la pleine admissibilité au ciel.

Cependant, sans les limbes, comme le remarquent quelques théologiens, le rite du baptême pourrait ne pas sembler aussi impératif pour biens des Catholiques que comme il apparut jadis. Malgré son importance inchangée comme entrée sacramentelle dans le corps du Christ, une partie de son caractère urgent devrait s'atténuer. En effet, l'attendu décret sur les limbes arrive en addition à une plus ancienne décision qui apparut rétrograder le rôle de garde-fou (ou gardien?) du baptême. Le Concile Vatican II de 1962-65 établis que, dans le cas de quelques adultes chercheurs de Dieu— même des non Chrétiens—, le désire pour le divin pourrait prendre la place du rite. D'une autre manière, comme l'auteur du livre de 2002 Dieu et le monde nota, « **les hommes qui cherchent Dieu et qui sont intérieurement en cheminement vers ce qui constitue le baptême vont aussi recevoir le salut.** » L'écrivain était, encore, Ratzinger.

Ensemble, ces développements invitent à une investigation de l'importance du baptême au-delà de simplement prévenir le pire, et à faire une déclaration à propos de la libéralité de la grâce. Autant le travail de la commission, laquelle parle pour les enfants non baptisés, et le langage de Vatican II, lequel parle pour les adultes non baptisés, rappelle les croyants que, comme écrivait celui qui est devenu Benoît XVI dans une paraphrase de son prédécesseur Jean Paul II, les Chrétiens puissent espérer que « **Dieu est assez puissant pour attirer à lui tous ceux qui furent incapable de recevoir le sacrement** ». Les limbes étaient un vestige d'une fastidieuse exclusivité. Les éliminer permet une meilleure vue des nombreux attributs de Dieu.

Sources: Vatican - Archives E.S.M.Traduction libre "Life after Limbo".

Benoît XVI et le destin des enfants morts sans le baptême

http://eucharistiemisericor.free.fr/index.php?page=0810064_eternite

Les "limbes" - du latin limbus : bord, bordure - était un lieu aux marges du paradis, patrie de ceux qui mouraient sans baptême. L'idée prend forme au XIIIè siècle et le mot qui la résume connaît une grande fortune au cours des siècles, sans jamais devenir doctrine contraignante.

« Il ne s'agit pas simplement - a dit le pape Benoît XVI - d'un problème théologique isolé. Tant d'autres thèmes fondamentaux s'imbriquent intimement avec celui-ci : la volonté salvifique universelle de Dieu, la médiation unique et universelle de Jésus-Christ, le rôle de l'Eglise sacrement universel de salut, la théologie des sacrements, le sens de la doctrine sur le péché originel ».

Les théologiens, selon le Pape, devront étudier le « nexus » (le noeud) entre tous ces mystères, en vue d'offrir une synthèse théologique qui puisse servir d'aide pour une pratique pastorale plus cohérente et éclairée.

La pratique, aujourd'hui, est en effet incertaine : il peut arriver qu'une grand-mère insiste pour que l'enfant soit baptisé à peine né, parce que jadis (de son temps) les prêtres disaient qu'on devait le faire, tandis que le jeune prêtre préfère laisse passer quelques mois, de sorte que les parents se préparent avec calme au grand rendez-vous.

Mais si entre-temps l'enfant meurt ? La réponse du Catéchisme de l'Eglise catholique est rassurante : « Quant aux enfants morts sans baptême l'Eglise ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait pour eux dans le rite des funérailles. En effet, la grande miséricorde de Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés, et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui lui a fait dire : "Laissez les enfants venir à moi", nous permettent d'espérer qu'il y a une voie de salut pour les enfants morts sans baptême » (n. 1261).

L'Evangile de ce Dimanche 8 octobre est également très réconfortant et nous montre l'attitude pleine de tendresse du Christ, il n'y en a pas d'autre :

On présentait à Jésus des enfants pour les lui faire toucher ; mais les disciples les écartèrent vivement.
*Voyant cela, Jésus se fâcha et leur dit : « **Laissez les enfants venir à moi**. Ne les empêchez pas, car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent.*
Amen, je vous le dis : celui qui n'accueille pas le royaume de Dieu à la manière d'un enfant n'y entrera pas. »
*Il les embrassait et **les bénissait en leur imposant les mains.*** **Evangile de Jésus-Christ selon saint Marc 10,10-14.**

L'Église ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles pour eux. En effet, la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés (cf. 1 Timothée 2, 4), et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui lui a fait dire: "Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas" (Marc 10, 14), nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans baptême. D'autant plus pressant est aussi l'appel de l'Église à ne pas empêcher les petits enfants de venir au Christ par le don du saint Baptême. » (eschatologie.free.fr)

L'origine de la théorie des Limbes éternelles.

Tout part d'une recherche de saint Augustin et d'une réflexion théologique. Il connaît parfaitement à son époque cette vérité de foi : « Tout homme qui meurt sans la grâce est, aussitôt après sa mort, conduit dans l'enfer éternel. »

Il sait fort bien que les enfants non baptisés ne sont pas privés de la grâce à cause d'une faute venant d'eux mais parce que leur lointain ancêtres, Adam et Eve, en toute lucidité, choisirent en leur nom de séparer l'humanité de ce chemin de Dieu.

Saint Augustin prolongea donc sa réflexion et, fidèle au dogme, conclut donc : « Les enfants n'ayant pas de faute personnelle, ils sont certainement séparés de Dieu (peine du DAM), mais sans aucune souffrance (peine du SENS). Ils vivent donc dans un bonheur naturel, sans regret de ne pas voir Dieu puisque, de toute façon, cela dépasse les possibilités de leur nature humaine. »

Cette opinion théologique fit souche en Occident. Au Moyen-âge, près de 1000 années plus tard, saint Thomas reprend à son actif cette opinion théologique et elle sera enseignée dans les écoles théologiques jusqu'à ce que, en 1895, une jeune fille, devenue depuis Docteur de l'Eglise, ne lui donne un coup mortel : « **Un petit enfant, cela ne se damne pas.** » **(Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, en 1995).**

Le magistère de l'Eglise

L'Eglise n'a jamais fait sienne dans son dogme cette hypothèse. Par contre, elle parle plusieurs fois explicitement des limbes des enfants, sans en préciser la durée. Dans Certains conciles œcuméniques, la doctrine sur la destinée des enfants morts sans baptême a été reprise. On peut citer la profession de foi de Michel Paléologue, au Concile de Lyon, en 1274. Il est confessé que "Les âmes de ceux qui meurent avec le seul péché originel, descendent aussitôt en enfer, mais cependant pour y être punies par des peines diverses". Cette même formulation est répétée au Concile de Florence . Le pape Pie VI affirme que ces enfants sont privés de la vision de Dieu (peine du dam) sans pourtant être soumis à la souffrance (peine du feu).

Le refus définitif de l'ETERNITE des limbes dans le Magistère

Jusqu'à récemment, l'Eglise ne s'est pas prononcée directement sur ce sujet et c'est justement l'objet de la Commission Thélogique Internationale que de donner à l'Eglise une matière à se prononcer. Mais l'éternité des Limbes des enfants est depuis longtemps une hypothèse intenable. En effet, saint Augustin n'a tout simplement pas considéré une autre vérité de la foi qui est, depuis, devenu une vérité solennelle : « **Dieu propose A TOUT HOMME son salut** », autrement dit aux enfants aussi. Et il ne saurait être question qu'il abandonne personne dans la séparation d'avec lui, sauf si cet homme l'a voulu de son propre chef par un péché libre et volontaire (le blasphème contre l'Esprit).

Dès le Concile de Trente, l'universalité de la proposition du salut est enseignée : "Si quelqu'un dit que la grâce de la justification n'est accordée qu'aux prédestinés à la vie et que tous les autres appelés, tout en étant appelés, ne reçoivent pas cette grâce, parce que prédestinés au mal par la puissance divine, qu'il soit anathème" .

Et le Concile Vatican II le rappelle avec force : « Puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit

Saint offre à tous, d'une façon que Dieu seul connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal.»

La commission théologique Internationale

Elle devrait se prononcer sur l'impossibilité de l'éternité des Limbes et réaffirmer avec sainte Thérèse de Lisieux et le vénérable Marcel Van, l'apôtre des enfants, que les enfants non baptisés sont sauvés. Mais elle ne devrait pas se prononcer sur « La manière dont Dieu les conduit au salut »

Les théologiens catholiques

Il restera donc aux théologiens catholiques à chercher, en tenant compte de TOUTE LA FOI DE L'EGLISE qui peut se résumer en ces deux propositions :

1° La grâce du baptême leur est conférée d'une manière que Dieu connaît, AVANT leur entrée dans l'autre monde (Benoît XII, constitution *Benedictus Deus*)
2° Ils entrent au Ciel par un acte de CHARITE (Concile de Trente, session 6), donc dans un amour conscient et volontaire de Dieu, comme il convient à une personne.

L'hypothèse la plus simple, celle qui fait en ce moment le plus l'unanimité, est soutenue dans ce site de recherche théologique http://visitationpourlavie.free.fr
et présentée pour tous sous forme de deux contes
http://visitationpourlavie.free.fr/fichiers/conteslapetiteSophie.htm

Ces enfants, ceux qui sont avortés par millions de nos jours par exemples, sont très certainement accueillis par les habitants du Ciel à l'heure de leur mort, c'est-à-dire dans le passage de la mort qui précède l'entrée dans l'autre monde. Ils sont adoptés par de nouveaux parents spirituels qui demandent (baptême du désir) aussitôt et obtienne pour eux le baptême et sa grâce. Mais les petits ne sont pas prêts encore à entrer dans la vision béatifique. Ils restent donc, le temps qu'il faut, dans un temps d'éducation naturelle et de préparation de leur intelligence et volonté à la rencontre du Christ qui paraîtra bientôt pour eux dans sa gloire. C'est ce que l'on peut appeler un temps de Limbes provisoires.

Enfin, lorsqu'ils sont suffisamment préparés, le Christ paraît, mais aussi Lucifer qui reçoit le droit de leur présenter son projet, ce monde sans amour fait de liberté et d'autonomie égoïste. Les enfants ne suivent pas Lucifer, n'ayant pas de propension, dans leur petitesse, à l'orgueil vertigineux de l'ange révolté : « Un petit enfant, ça ne se damne pas. » (**Arnaud Dumouch**)

Commentaire de St Augustin:

Dans un passage du *De Trinitate* (St Augustin), nous pouvons lire dans le dernier passage, certains éléments de manière, disons, plus émouvante. **Louez, enfants, le Seigneur**».

« *Frères, vous le savez et vous avez plusieurs fois entendu dans l'Évangile le Seigneur dire: "Laissez venir à moi les petits enfants car le royaume des cieux leur appartient"; et encore: "Si l'on ne reçoit pas le royaume de Dieu comme un enfant, on n'y entrera pas". C'est pourquoi, mes très chers frères, quand vous entendez chanter dans les psaumes: "***Louez, enfants, le Seigneur***", ne pensez pas* [Augustin parlait ici surtout à des personnes adultes] *que cette exhortation ne vous concerne pas vu que vous êtes sortis de l'enfance du corps et que vous vous trouvez dans la fleur de la jeunesse ou dans l'âge vénérable de la vieillesse; en effet, l'Apôtre vous dit à tous: "Vous ne devez pas devenir des enfants dans votre esprit, mais soyez petits quant au mal, pour être parfaits dans l'esprit". Mais y*

a-t-il un mal plus grand que la superbe? [Ici, c'est très beau] *En effet, la superbe, présumant une grandeur vide, ne permet pas que l'homme avance sur la voie droite et entre par la porte étroite*». La voie étroite dont parle Jésus (*Mt* 7, 13-14) n'est pas difficile parce qu'elle est étroite, comme nous avons tendance à le penser sans nous en apercevoir. Elle est *étroite* parce qu'elle est *petite*, et ainsi **seuls les enfants peuvent y marcher**. C'est là quelque chose de merveilleux. Et ainsi la porte étroite n'est pas étroite parce qu'elle est difficile mais elle est *étroite* parce qu'elle est *petite*. Et quand un homme est superbe, il se grandit, et ainsi il ne peut passer par la petite porte.

La superbe rend grand et ne permet donc pas de marcher sur la route étroite et ne laisse pas entrer par la porte étroite, « *l'enfant, au contraire, entre facilement par des passages étroits et, pour cette raison, personne, s'il n'est enfant* [s'il n'est petit] *n'entre dans le royaume des cieux*». **La porte du royaume des cieux et la route du royaume des cieux sont étroites. Il faut donc être des enfants, des petits, pour y entrer**. Si l'on est enfant, petit, on entre partout. Ce *puer facile intrat* est quelque chose d'extraordinaire. La route étroite et la porte étroite sont faciles si l'on est enfant. **Les enfants passent partout**. Cette lecture d'Augustin est merveilleuse.
La Commission théologique internationale soutient que l'idée des limbes "peut être abandonnée". Dans un sens analogue s'était exprimé il y a plus de 20 ans le pape Benoît XVI, alors card. Ratzinger: ► Benoît XVI compte rejeter le concept des limbes

Sources: A.D. - Archives E.S.M.
Eucharistie sacrement de la miséricorde - (E.S.M.) 08.10.2006 - BENOÎT XVI

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 12 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Qu'espérer du "Pape" BENOÎT XVI ?

Un message de *Novus Ordo Watch* à propos de ce que nous croyons devoir se passer tant que le Père Joseph Ratzinger est au Vatican

Nous proposons la traduction d'un article original en anglais paru le 20 mai 2005 sur le site traditionnaliste américain Novus Ordo Watch. Cet article prophétique est une analyse logique et pénétrante du programme de l'abbé Ratzinger dont nous voyons déjà un début de réalisation avec les conversations de l'abbé Hoyos et de Mgr Fellay.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Traduction du texte de novusordowatch

What to Expect of "Pope" BENEDICT XVI

http://novusordowatch.org/

La récente élection du Père Joseph Ratzinger comme « *Pape* » Benoît XVI, nouveau chef de l'Eglise conciliaire, marque le commencement d'une nouvelle ère. Après bientôt 40 ans écoulés depuis l'ouverture du Concile Vatican II, et plus de 46 ans depuis le choix du Cardinal Angelo Roncalli comme Jean XXIII, pour parachever son triomphe sur l'Eglise Catholique, l'Eglise conciliaire du Novus Ordo doit à présent entamer sa phase finale pour achever son œuvre d'iniquité, à savoir, l'instauration d'une nouvelle religion universelle mondialiste sous le prétexte de la Dignité humaine, nouvelle religion qui a abandonné tout ce qui est spécifiquement catholique romain.

Les traditionalistes catholiques ont constitué jusqu'ici la dernière résistance forte contre la destruction complète du catholicisme par la nouvelle religion. Par conséquent, en vue de répandre pleinement et universellement avec succès la nouvelle Religion, l'Eglise du Nouvel Ordo doit maintenant et une fois pour toutes briser la résistance catholique traditionnelle. Dans ce qui suit nous présentons ce que nous croyons que Benoît XVI a planifié pour parvenir à enterrer le catholicisme traditionnel. Nous vous présentons ces considérations aujourd'hui, *avant* que le plan ne soit accompli, en sorte que vous sachiez être conscients des grands dangers qui se présentent, et que vous les identifiez bien comme tels à mesure qu'ils surviennent.

(1) Benoît XVI va chercher à détruire la résistance catholique traditionnelle non pas en l'attaquant de front, mais en la neutralisant : il va chercher à saper sa raison d'être.

(2) A mesure que le temps passe, Benoît XVI va infléchir le cap en sens inverse, de sorte d'apparaître conservateur, voir même traditionnel, et il fera tout ce qui est en son pouvoir pour se réconcilier et pleinement régulariser la SSPX et d'autres groupes traditionnels similaires. Il accordera à tous les prêtres du Novus Ordo la permission de dire la messe traditionnelle, et commandera même peut-être que la messe traditionnelle soit dite de manière régulière dans toutes les paroisses du Novus Ordo (Cette réintégration de la Messe traditionnelle dans la vie régulière paroissiale constituera une étape absolument essentielle). Il dupera les traditionalistes de bonne volonté. Mais à l'esprit confus et fatigués de combattre, en leur permettant d'exprimer leur préoccupations à propos de Vatican II et de la nouvelle messe, et admettra leurs réserves à leurs sujets. Il pourrait même réformer la nouvelle messe selon une liturgie plus conservatrice. Il déclarera que le temps est maintenant arrivé de venir en aide et de porter secours à une faction de l'Eglise encore marginalisée et depuis si longtemps négligée, à savoir les traditionalistes. Il prétendra leur réserver un esprit et un cœur ouverts et être prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour régulariser leur statut, dans le but ultime de réunir tous les traditionalistes dans la nouvelle Eglise, sous la bannière, cependant tacite, de « l'unité dans la diversité. »

(3) Après avoir régularisé et pleinement accepté les ex-sociétés sacerdotales traditionalistes, et peut-être même les avoir érigées en Administrations apostoliques, Benoît XVI pourrait même aller jusqu'à ordonner des prêtres pour ces groupes traditionalistes. Cela fera enrager les ultra-modernistes, mais en même temps cela marquera une très grave défaite du catholicisme traditionnel, car ces ordinations ne seront pas valides. Elles ne sauraient être valides car Benoît XVI n'est nullement un véritable évêque. Joseph Ratzinger, le véritable nom de Benoît XVI, a été ordonné prêtre en 1951, mais sa consécration comme « évêque » n'a eu lieu qu'en 1977 et a été effectuée avec le nouveau rite de consécration épiscopale promulgué par Paul VI (en 1968), un rite qui est clairement invalide car les paroles de la consécration épiscopale ont été tellement changées qu'elles n'expriment plus du tout les effets sacramentels de la consécration d'un Evêque catholique. C'est précisément pour sanctionner un tel état de fait que le Pape Léon XIII a clairement et infailliblement enseigné qu'une forme qui n'exprime plus la grâce qu'elle confère, est incapable de constituer un sacrement. « Cette 'Forme' par conséquent ne saurait être considérée comme apte ou suffisante pour une Sacrement, car elle omet ce qu'elle doit par essence signifier » (Bulle *Apostolicae Curae*, 1896). Il s'en suit que toutes les ordinations « *conférées* » par Benoît XVI sont invalides. [Lisez une étude théologique complète démontrant l'invalidité du nouveau rite ici : fichier **PDF**[1]]. Aussi n'importe-t-il nullement de savoir combien de « *prêtres traditionnels* » il semblera ordonner, car toutes les « Messes » qu'ils pourront dire seront toutes invalides. Et pourtant aucun des ex-traditionalistes alors réconciliés avec Rome, n'osera dénoncer cet état de fait, car ils auront dû nécessairement avoir reconnu Benoît XVI comme l'évêque de Rome, et il serait absurde bien sûr de reconnaître quelqu'un comme l'*Evêque de Rome* et dans le même temps soutenir qu'il ne serait nullement évêque. Tout cela se passera alors même que les derniers des quelques évêques catholiques survivants nommés par Pie XII seront en train de mourir.

(4) Benoît XVI semblera conservateur et traditionnel non seulement en paroles mais aussi en actes. Il ira jusqu'à excommunier les ultra-modernistes les plus voyants dans l'Eglise du Nouvel Ordo. Il frappera les dissidents gauchistes qui s'opposent à son Magistère du Nouvel Ordo. Il ne tolérera pas ouvertement les organisations homosexuelles qui prétendent être catholiques, telles que « Dignité-USA ». Il provoquera peut-être un schisme avec le « Cardinal » Roger Mahony de Los Angeles, en sorte de faire croire aux fidèles que lui, Benoît XVI, est un catholique orthodoxe anti-moderniste, Le « Grand Pape » qui « sauve l'Eglise » et que

[1] Lire l'étude de l'abbé Cekada disponible sur le site http://www rore-sanctifica.org

Mahony et ses épigones sont des libéraux modernistes. Il sera opposé sans compromis sur les questions de l'avortement et de l'euthanasie - ainsi que sur la peine de mort.

(5) Benoît XVI verra ses efforts récompensés. Et son succès sera dû principalement au fait que beaucoup de traditionalistes sont fatigués de combattre. Ils sont épuisés par la bataille, et ils sont mûrs pour accepter l'illusion d'un « Pape traditionnel » qui finalement « restaure l'Eglise ». Benoît se saisira de cette occasion unique.

(6) Mais tout cela ne sera que faux semblants. Cela ne servira qu'à un seul but : amener le fidèle Catholique à s'insérer dans la nouvelle Eglise et invalider les derniers sacrements de rite latin valide, tout cela alors que les derniers évêques catholiques sont en train de mourir. Cette tactique va se révéler comme extrêmement trompeuse et efficace, car il n'est de meilleur moyen de détruire le traditionalisme que de donner l'apparence d'accéder à toutes ses demandes. C'est ainsi qu'ils parviendront à tromper tout le monde, mis à part les élus, ce qui est impossible (voir Mathieu 24 :24). Les rares âmes catholiques fidèles qui auront alors persisté à refuser de rejoindre la Nouvelle Eglise seront aisées à traiter, car leur nombre sera petit. Elles seront marginalisées, ostracisées, et persécutées de manière sans précédent. Elles seront cataloguées comme « extrême droite, mentalement dérangées » et « fondamentalistes enragées », personnes « très peu charitables » et « qui ne sont jamais contentes ». Elles seront dénoncées comme des ennemis de l'Eglise Catholique, même si elles ne sont les ennemies que de la nouvelle Eglise de Vatican II. Elles seront mises sur le même pied que les sectateurs du culte de David Koresh. Elles seront dénoncées comme nostalgiques de l'époque de l'Inquisition et des bûchers de sorcières. Elles seront dénoncées comme anti-sémites. Et il est très possible que même des publications naguère encore connues comme traditionalistes se joignent au lynchage. Une fois que cela aura réussi, tout sera en place et la phase finale de la Grande Persécution de la Sainte Eglise Catholique aura commencé.

Priez ardemment, par conséquent, pour que la hiérarchie du Novus Ordo en vienne à réduire en douceur ce dernier bastion du Catholicisme, ce dernier bastion que jusqu'ici il n'avaient pas été capables de réduire. « Ils [les fidèles] doivent prier avant tout pour que l'Eglise des ténèbres quitte Rome », conseillait la visionnaire, la Vénérable Anne Catherine Emmerich le 25 Août 1820 (citée par Yves Dupont *Prophecies Catholiques*, TAN Books, p.64). Donc ne soyez pas surpris si cela arrive. Nous vous le disons par avance **(Les nouvelles confirmant ces prédictions seront estampillées "SWTYS" -- "See, we told you so. Vous voyez, nous vous l'avions dit")**. Le reste des véritables catholiques cependant seront consolés par le fait que les « Catholiques qui demeurent fidèles à la Tradition, même réduits à l'être plus qu'une poignée, constituent la véritable Eglise de Jésus-Christ » (St Athanase), et parce que Notre Dame de Fatima a promis que « à la fin, mon cœur immaculé triomphera ».

Notre Dame de Fatima, priez pour nous
St Pie X, priez pour nous.
Cœur très sacré de Jésus, ayez pitié de nous.

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 12 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Fellay, que s'est-il passé depuis vos propos de fin 2004 ?

« Vous avez démoli la FSSP, la FSSP qui vous faisait confiance, la FSSP qui était venue à vous. Vous leur aviez promis la messe ancienne et vous les avez détruits. Comment voulez-vous que nous vous fassions confiance ? » Mgr Fellay à l'adresse de Rome

« Maintenant le zoo est tellement étendu, qu'ils sont prêts à ouvrir un tout petit endroit du grand zoo pour les dinosaures ! » Mgr Fellay, Oregon, Etats-Unis

Le 22 novembre 2004, Mgr Fellay a prononcé une longue conférence, dont nous avons déjà eu l'occasion de citre un extrait dans notre message du 8 octobre 2006. Nous nous livrons ci-dessous un extrait plus large (42 premières minutes de la première partie) et qui aborde d'autres thèmes. Certains passages, peu audible, n'ont pu être traduits, ils sont signalés par des ???.

Cette conférence a été filmée. La vidéo est consultable sur un site internet américain à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Entre les propos que tenaient Mgr Fellay le 22 novembre 2004, avec un ton qui respirait une certaine liberté, une certaine aisance, et les propos qu'il a tenu depuis ses récents déplacements en France et aux Etats-Unis depuis deux mois, depuis qu'il a rencontré l'abbé Ratzinger et passé une journée avec l'abbé Hoyos, c'est le jour et la nuit.

Nous constatons que Mgr Fellay compare l'Eglise conciliaire à un zoo. En janvier dernier CSI Diffusion, citant l'Agence France-Presse (rencontre du 13 janvier 2006 de Mgr Fellay avec les journalistes de la presse

religieuse) avait déjà mentionné ce type de propos. L'abbé Lorans s'était empressé de démentir l'AFP et la version expurgée qu'il publia gommait cet aspect. Mais ici les faits sont incontestables, les lecteurs pourront visionner eux-mêmes la vidéo où Mgr Fellay tient les mêmes propos.

Décidément l'abbé Lorans nous cache beaucoup de choses.

Mgr Fellay est-il encore prêt à signer ses propos publics du 22 novembre 2004 ? Avec cette affaire de « bouquet spirituel » et de « nouvelle bataille de Lépante », de qui se moque-t-on ?

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette conférence publique.

Nous allons

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Mgr Fellay à Saint Thomas Beckett, Oregon (Etats-Unis),
le 22 novembre 2004

Partie 1 (42 premières minutes)

http://www.traditionalcatholicmedia.org/flash/Misc/Fellay01_56k.html

0-4 minutes

Eh bien, mes chers fidèles laissez-moi d'abord exprimer ma joie d'être parmi vous, pour parler pendant quelques minutes avec vous, des pensées au sujet de la situation actuelle de l'Église et de la Fraternité. Il y a tant de choses à dire et tant de sujets différents que nous devons, évidemment, faire un choix. Et il y a aussi différentes façons de donner une telle description : Je pourrais vous la présenter de façon très grave, mais ce n'est pas de cette façon là que je procéderai ce soir !. Ce que j'ai l'intention de faire est de jeter différents coups d' œil sur l'Église aujourd'hui, avec en fond une question ou une réponse. En voici une : Comment allons-nous traiter avec ces personnes ? En d'autres termes quelles sont les relations entre la Fraternité envers Rome et pourquoi ? Si je propose d'avoir ceci présent à l'esprit , en toile de fond, c'est parce que ce sera toujours une question importante, parce que nous sommes des Catholiques.
(???).
Si nous n'en n'étions pas, ce qui se produit dans l'Église ne nous concernerait pas beaucoup. Si nous sommes des Catholiques, nous sommes les membres du corps et quand le corps est souffrant nous souffrons, et nous ne voulons pas que ce corps souffre. Nous voudrions qu'il soit sain, pour être en bonne santé, pour être saint. Bien. Après avoir dis cela, nous pourrions commencer d'abord par les éléments historiques. Jusqu'à l'année 2000, vous avez une grande ligne dans l'Église. Et nous devons dire que la grande ligne continue aujourd'hui, laquelle tourne tous les moyens importants de défense de l'Église contre elle.

4-8

Jusque-là ces armes ont été utilisées contre les gens qui mettaient la foi catholique en danger.
Les expressions telles que : "excommunication", "schismatique", « n'allez pas avec ces gens » , "évitez-les", "n'ayez rien en commun avec eux", "ne lisez pas ce qu'ils disent ou écrivent", toutes celles-ci sont des mesures qui sont tout à fait légitimes, utilisées par l'Église dans le passé pour protéger le fidèle, pour le défendre.
Au moment du Concile, nous voyons que ces mots avaient disparu, peut-être étaient-ils dans un tiroir, peut-être se rouillaient-ils, mais subitement ils sont ressortis du tiroir où ils étaient abandonnés, et l'utilisation est faite maintenant sur une cible très spécifique qui n'est plus la cible habituelle.

N'est-il pas bizarre ou curieux que les seules personnes, au sujet desquelles les mots schisme, schismatique… , sont employés aujourd'hui soient **nous.** Si vous regardez la réalité de l'Église, si vous regardez le nouveau confrère du Cardinal Law (? ? ?) vous verrez qu'en effet elles sont abondantes les attitudes schismatiques, les schismatiques sont partout dans le monde mais pour eux nous n'employons pas ce mot.
Dans l'encyclique sur l' œcuménisme et l'unité "*Ut Unum Sint*", le Saint Père va jusqu'à dire que le mot séparé ne devrait plus être utilisé. Nous ne devrions pas dire qu'ils sont séparés. C'est intéressant. Cette grande ligne continue et cependant à Rome…, à Rome seulement, il y a un certain changement d'attitude, pas complète mais suffisante pour que nous ayons entendu dire, en 2000, qu'il y a une proposition, que Rome veut nous proposer une solution. Très concrètement, quelle est cette solution ?

Le cardinal Castrillon me disait l'année dernière : « Bon, je n'ai pas un nom pour cela ». Si vous n'avez pas de nom pour cela, c'est que vous ne savez pas encore ce que c'est. Parce que quand vous savez ce que c'est, vous pouvez lui donner un nom. Donc voyez-vous, quand ils disent que l' Évêque Fellay a refusé toute proposition de Rome !... Ils n'ont jamais fait de proposition concrète. C'était toujours un petit peu brumeux dans cette direction, dans la direction de l'Administration Apostolique, ainsi que l'Opus Dei, ainsi (? ? ?), mais que cela signifie-t-il ? Cela va dans la direction de l'octroi d'une sorte de juridiction personnelle, mais maintenant quelles en sont les limites ? Quelles sont les libertés qui seraient accordées ? Quelle serait la possibilité d'ouvrir de nouveaux endroits ?

8-12

Tout ceci n'a jamais été débattu. Une fois de plus, cela donne la direction. Ce que nous voyons à Campos est très certainement ce qu'ils allaient nous proposer. Mais jetez un coup d'œil sur l'histoire de Campos, c'est très intéressant. Ils ont promis à Campos le Brésil tout entier, il était très clair que la proposition de Castrillon dès le début (quand ils ont promis d'accorder quelque chose aux prêtres de Campos) était le territoire, l'état entier du Brésil. Ainsi comment venons-nous en au petit diocèse de Campos comme un territoire de cette Administration ? Le Nonce et plusieurs membres du Conseil Permanent des Évêques du Brésil sont allés à Rome pour s'opposer à l'idée de Rome. Et si finalement, ce territoire se limitait aux frontières de Campos, c'est simplement parce que l'évêque de Campos était d'accord avec cela. J'essaie seulement de deviner ce qu'il serait arrivé si l'évêque de Campos s'y était opposé. Ils l'auraient probablement réduit à quelque chose d'encore plus petit !
Ces choses ne sont pas souvent considérées. Néanmoins elles sont très importantes pour nous.
Elles sont très importantes et pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup de tactique. Il y a beaucoup de tactique parce qu'il n'y a pas assez de conviction de leur côté.
Ils nous aiment. Ils nous aiment parce qu'ils voient que ce que nous faisons est bien.
Cardinal Castrillon : « les fruits sont bons, dorénavant le Saint-Esprit est là ». Et je lui ai demandé : « d'où viennent ces fruits ? » Aucune réponse. Mais importe peu, ils reconnaissent que les fruits sont bons.
Donc nous prenons cela ! Bon point ! Et comme ils disent que les fruits sont bons, ils aimeraient faire quelque chose pour nous, mais ce « quelque chose » où nous amène-t-il ? Nous avons une certaine vision de l'Église qui dirige notre action. Quand Rome vient vers nous et nous dit « Ok écoutez, engageons un accord, nous allons vous accorder quelque chose maintenant », à quelle vue de Rome cela correspond-t-il ? Cela est-il en harmonie avec notre vision ou non ? C'est une question fondamentale que nous avons résolue mais nous avons demandé à Rome d'entrer en action parce que je leur ai dit « les Mots ne sont pas suffisants, nous voulons voir ».

12-16

Notre vision est la suivante : Dans l'Église Catholique, dans laquelle il est absolument nécessaire d'y être pour être sauvé, il n'y a que des Catholiques. C'est une expression très simple. Vous pourriez vous demander ce que nous pourrions dire d'autre que cela !. « Dans l'Église, vous n'avez que des Catholiques ». Et bien, le Cardinal

Ratzinger , en 1985, donna une conférence en Italie où il a dit : L' Église a une définition, le corps mystique du Christ.
Mais il y a un problème avec cette définition, parce qu'elle ne colle pas avec la réalité. Pourquoi ? Parce que dans un tel cas, ou vous êtes un membre ou vous ne l'êtes pas. Il continua ainsi : c'est pour cela qu'après la deuxième guerre mondiale, les théologiens allemands sont allés explorer les Ecritures Saintes dans l'espoir de trouver un concept qui collerait mieux avec la réalité et ils ont trouvé « le peuple de Dieu ». En d'autres termes, quand vous employez cette expression « peuple de Dieu », vous employez les mots et le concept par lesquels vous savez qui est dedans et qui est dehors. Si vous voulez une autre description : vous allez en Europe, vous trouvez une de ces villes médiévales qui a encore ses murs. Les murs sont désormais à l'intérieur de la ville qui s'est agrandie. Mais importe peu, tant que vous avez le mur, vous avez des personnes qui sont à l'intérieur. À Rome, par exemple, maintenant vous avez la basilique Saint-Laurent en dehors des murs. Ainsi vous avez des personnes à l’intérieur et des personnes à l'extérieur. Si vous supprimez les murs, vous ne savez plus qui est dedans et qui est dehors. Et ceci a été un acte majeur, une ligne donnée par le Concile : faire tomber les murs de l'Église, pour démolir les frontières. Ceci a été fait en un mot. Depuis le Concile, nous disons que le Christ de l'Église est l'Église Catholique. Le Concile Vatican II renonce ou plus exactement, ne veut pas utiliser ce « est ». « Est » qui exprime l'identité. L'Église du Christ, l'Église que le Christ a fondé est identique à l'Église Catholique.. Maintenant, le Concile, au nom de l'œcuménisme dira « subsiste ». L'Église du Christ subsiste dans l'Église Catholique.

16-20

Quelle est la raison qu'ils ont donné à ce changement ? Changement de définition ... très grave, vous savez... Cette définition donne l'identité ; l'essence dit ce que c'est.. Si vous changez ceci, vous changez la réalité. La raison donnée est : « Bien, l'Église n'est pas seulement à l'intérieur, l'Église est également à l'extérieur ».
J'ai lu ici quelque chose qui reviendra à plusieurs reprises pendant la conversation.
C'est Kasper, Kasper qui va nous dire des choses très intéressantes. Il nous parle du point décisif, quelque chose qui a rendu possible ce changement .. Je lis... c'est un article pris sur Internet : « Problème courant en théologie œcuménique », en 2000. Vous pouvez trouver cet article au "Press center for Theological", Enquête, Université de Princeton. « L'élément décisif du Concile Vatican II est le fait que le Concile n'identifie plus l'Église de J.C. seulement avec l'Église Romaine Catholique. Ainsi que le pape Pie XII, dans son encyclique *Mystici Corporis* en 1943 nous l'indique : Le Concile a remplacé « est » (l'Église Catholique **est** L'Église de J.C.), avec « subsiste » (l'Église de J.C. subsiste dans l'Église Catholique) », expression étrange, mais enfin !..
« Ceci n'exclut pas non plus que dehors la structure visible de l'Église Catholique, il n'y a pas que des chrétiens individuels mais aussi des éléments de l'Église et avec eux, une réalité *Ecclesia Dei* (La réalité de l'Église).
« Ceci n'exclue pas que derrière les frontières des communautés catholiques il y ait un vide ecclésial. » Et bien vous voyez que Kasper nous parle du début de l'œcuménisme. « Comment est-il possible que l'Église Catholique devienne œcuméniste ? C'est possible à une condition : qu'elle renonce à son identité, à son exclusivité. » Ainsi, cette nouvelle idée de Rome s'exprime de différentes manières. L'un ou l'autre dira que cela prolonge les frontières , ou vous dites simplement que tout le monde vient ! Mais importe peu, ceci fait que nous passons d'un discours à de multiples discours ! **<u>En d'autres termes, les Églises se transforment en zoo !</u>**

20-24

<u>Maintenant le zoo est tellement étendu, qu'ils sont prêts à ouvrir un tout petit endroit du grand zoo pour les dinosaures !</u> En d'autres termes, l'approche de Rome vers nous est aujourd'hui une approche œcuménique. C'est une approche de « large-pensée » où ils veulent que tout le monde y soit. Et pourquoi pas aussi (excusez-moi une fois encore) , des crocodiles, des dinosaures, des fossiles... ce que vous voulez ! Mais il y a une condition et c'est très important : Ces types d'animaux, vous les gardez très très proches, enfermés en toute sécurité. Vous ne les laissez pas vagabonder. Imaginez des crocodiles, des dinosaures partout dans le zoo. Jamais !... Ainsi, lorsque nous demandons la messe pour tout le monde, nous obtenons un NON. Je pense qu'il

est important de comprendre cela. Pour comprendre cela au delà de ce sourire très gentil qui vient de Rome qui dit « écoutez nous allons faire la paix bientôt, nous allons vous accorder quelque chose bientôt ». Ce quelque chose que Rome est sur le point de nous accorder, n'est pas ce que nous attendons . Cela paraît bien. Attention ! Regardez la manière dont ils se comportent avec les autres, avec les autres qui marchent dans leurs pas ! Regardez comment sont traités les groupes *Ecclesia Dei*. **Et vous verrez qu'en dépit du fait qu'ils aient maintenant l'idée de nous emmener dans le zoo,** il n'en reste pas moins que nous sommes toujours considérés comme dangereux, suspicieux !... Comment appelez-vous cela ? ... L'ours blanc, vous le mettez derrière des barrières très hautes et de nouveau nous devons examiner profondément ces questions. Dès le début nous avons dit à Rome : écoutez ! nous savons ce que vous avez fait à la Fraternité Saint Pierre et nous ne vous faisons pas confiance. Nous ne voulons pas finir de la même manière. Vous avez coupé la tête : l'abbé Bisig. Et j'ai eu la confirmation par le Cardinal lui-même qui essayait de justifier ce qu'il avait fait : « Pourquoi avez-vous écarté l'Abbé Bisig ? » ... L'Abbé Bisig allait terminer son mandat et il aurait pu être réélu ! Il y a beaucoup de choses qui devront être décidées au prochain Chapitre.

24-28 minutes

L'un des points constituait à savoir quelle serait la durée du mandat. Alors bien sûr il pourrait être réélu. De toute manière le Cardinal prenait la décision sur ces questions, sur la durée du mandat comme sur la personne du successeur. C'est de cette manière que le Père Bisig fut en réalité éjecté de son bureau ainsi que la Cardinal me l'a expliqué : Il m'a dit « Je n'ai rien contre ceux qui veulent dire la Sainte messe, mais je ne puis accepter que quelqu'un écrive quelque chose de contraire à la loi générale de l'Eglise ».

Il m'a dit que Bisig voulait imposer à l'intérieur de la SPP un serment contraire à la nouvelle messe. Cependant, ce serment n'était pas en réalité contraire à la nouvelle messe. Il y était question de ???, Rome avait obligé tous les membres permanents de la SSP à se réunir en ??? car ils étaient profondément divisés sur la question de savoir s'ils accepteraient ou non de dire de temps en temps la nouvelle messe. Tout au moins avec l'Evêque lors de la messe de Pâques. Et c'est à cette occasion que Mgr Perl a expliqué qu'il était de son devoir de les amener à la nouvelle messe. Et que ce n'est qu'après qu'elle aurait accepté la nouvelle messe que la SPP produirait ses fruits.

Finalement ils en sont arrives à un compromis. Ce compromis consistait en ce que chaque prêtre de vait promettre, non pas sous serment, que s'il en venait à concélébrer avec l'évêque à la messe pascale, ce serait là l'unique occasion où il pourrait dire cette nouvelle messe. C'était là ce fameux serment contre la nouvelle messe. Et c'était là la raison pour laquelle l'évêque Castrillon l'avait démis. Il déclara nous ne pouvons le laisser continuer d'exercer la fonction de Supérieur Général.

C'est ce qu'il m'a dit personnellement. Et nous savons à présent, que tout juste auparavant et presqu'en même temps, se tenait un Synode à Rome auquel le Père Bisig était lui aussi invité. A l'issue de ce Synode une grande concélébration bien sûr était prévue à laquelle, bien entendu, le Père Bisig était aimablement convié à se joindre, invitation qu'il déclina. C'est à son crédit. A la suite de cet incident, Mgr Perl dit alors au Père Bisig : « Vous avez échoué, vous avez échoué au test » Et le Père Bisig qui avait refusé de concélébrer, a été clairement pour cette raison, démis de sa charge. Cela se passait juste avant que Rome n'engage ses ??? envers nous. Il était impossible de leur faire confiance. Et c'est ainsi que nous continuons durant le premier ??? – **notre attitude a toujours été la même – nous leur disions : « Vous avez démoli la SPP, la SPP qui vous faisait confiance, la SPP qui était venue à vous. Vous leur aviez promis la messe ancienne et vous les avez détruits. Comment voulez-vous que nous vous fassions confiance ? ».**

Et la réponse, que on l'a déjà entendue car elle a été déjà donnée tant de fois, est venue à deux occasions différentes, mais deux fois la même : « Oh, non ce n'est pas pareil. La SPP est contre la nouvelle messe, mais vous vous êtes en faveur de l'ancienne messe ». A deux reprises. Comment voulez-vous prendre cela au

sérieux ? Nous aurions dû protester et dire : « Hé, attendez une minute, nous sommes encore plus hostiles ç la nouvelle messe qu'ils ne le sont eux-mêmes »

Et j'espère encore plus en faveur de l'ancienne. C'est ainsi que dès le début nous avons exigé que ce la se passe. Je lui ai dit : « Ecoutez, ni nous-mêmes prêtres et évêques, ni nos fidèles ne serions d'accord pour nous embarquer dans une telle affaire ». Ils ont été trahis. Ils nous ont trahi par conséquent vous devez démontrer que vous voulez réellement réparer cela par le signe que nous vous avons demandé. Que la Messe soit à nouveau libérée pour l'ensemble de l'Eglise. Certains ont prétendu qu'en faisant une telle demande, j'ai en réalité ??? toute l'affaire. J'ai demandé quelque chose d'impossible.

Mais je suis désolé, nous savons qu'à Rome en 1986, le Pape avait créé une commission de 9 cardinaux auxquels il avait demandé si l'ancienne messe avait été abrogée, si la nouvelle messe avait abrogée l'ancienne. Et nous savons qu'à cette question 8 cardinaux sur 9 répondirent négativement. Et nous savons aussi que juste en l'an 2000 environ cette opinion selon laquelle la Messe n'avait pas été abrogée était l(opinion commune à Rome. Cela signifie que cette loi, cette permission , cette limitation, cette exigence que les prêtres disent l'ancienne messe est toujours en vigueur. Il n'est nul besoin d'enréférer à la Bulle de Saint Pie V. Bien sûr nous pouvons le faire.

Nous pouvons faire cela ??? en disant: " Ecoutez, le pape Saint Pie V a étébli que personne ne peut être puni pour avoir dit l(ancienne messe. Mais il ne s'agit même pas de cela ; l'ancienne messe n'a pas été supprimée, elle est toujours là, elle constitue toujours une loi générale de l'Eglise. Et si cela est vrai, alors c'est une grande injustice de prétendre qu'elle sera interdite. Une terrible injustice.

Ce serait comme recevoir un PV alors que vous conduisez correctement. Vous conduisez à 50 miles par heure sur l'autoroute et vous recevez un PV comme si vous conduisiez à 120 miles par heures. Ve n'est pas juste. C'est directement et pleinement une injustice. C'est pourquoi ce que nous demandons c'est simplement que cette injustice soit supprimée. C'est tout. Rien de plus. Nous ne demandons pas la lune. Et vous savez, la réponse a été très intéressante, car elle fut la suivante lorsque nous avons fait cette demande : "Fondamentalement, le Pape admet que l'ancienne messe n'a jamais été abrogée, et c'est ce que pensent aussi Sodano, Ratzinger, Medina, Castrillon…et tous les plus impiortants cardinaux de la Curie pensent tous que l'ancienne messe n'a jamais été abrogée, et la conséquence immédiate en est que chaque prêtre a le droit de la dire. »

Et il continue alors : "Mais vous savez, vous avez le Secrétaire de la Congrégation et le sous-secrétaire de la Congrégation, qui eux ne sont pas d'accord » C'est cela la réponse de Rome. En d'autres termes, le patron est d'accord, mais son adkoint ne l'est pas, donc nous ne pouvons rien faire. Nous ne pouvons l'accorder. Par écrit nous avons la raison pour laquelle Rome ne l'accorde pas. Certains évêques et fidèles sont d'avis que si cela était accordé cela constituerait un blame pour la nouvelle messe de Paul VI. Certains évêques et fidèles ? Qu'est ce que cela veut dire ? Je pensais qu'il y avait quelqu'un à la tête de l'Eglise et qu'il s'appelait le Pape. Je pensais qu'il était le seul à qui revenait la charge de conduire et de donner le cap.

Qui sont ces certaines personnes fidèles prêtres et évêques ? Qui sont-ils ? Et c'est là la raison pour ne pas accorder la messe ? Il existe une autre raison qui est à peu près la même que le Cardinal m'a donnée l'année dernière. Il m'a dit : « Vous savez le Pape pense que s'il vous accorde cela, il perdra le contrôle ». Mais je suis désolé, le contrôle il l'a déjà perdu. Plus ou moins. Il y aurait un combat, nous en sommes certains, il y aurait un combat, et ils ne veulent pas combattre. Ils ne veulent pas combattre parce qu'ils ne sont pas convaincus. Ils ne sont pas prêts à y mettre le prix parce qu'ils n'en voient pas la valeur. Je leur ai simplement dit : « Nous sommes un signe de contradiction, nous en faisons l'expérience tous les jours, nous le voyons dans notre propre famille, où que nous allions immédiatement BANG c'est une controverse énorme, et c'est typiquement ce que vous trouvez dans le monde entier. Nous allons quelque par et BANG c'est comme une bombe. Immédiatement

les prêtres et évêques qui dorment se lèvent, se réveillent comme si nous étions le diable ou même pire encore ».

Je lui ai dit nous sommes un signe de contradiction et le jour où Rome nous accepte, ce signe de contradiction s'étendra à toute l'Eglise. Je lui ai cela et il m'a regardé avec de grands yeux. Il ne voulait pas croire ce que je lui ai dit. Quand cela arrivera-t-il. Nous ne sommes pas prêts à entendre de Rome le lendemain : S'il vous plaît, au nom de la paix, faites un compromis, lâchez quelque chose. En même temps, il nous faut garder un œil sur ce qui arrive dans les groupes Ecclesia Dei ainsi que dans l'Eglise en général. Dans l'Ecclesia Dei il y a des choses très intéressantes qui sont entrain de se passer.

38 – 42 minutes

« Juste pour vous donner un **exemple du genre de pétrin dans lequel ils se sont mis**.

Ils ont la permission - ayant le Pontifical de 62, d'avoir les ordres mineurs, la tonsure, toutes ces cérémonies de l'ancien Pontifical, les différentes étapes jusqu'au sacerdoce. Donc ils ont les cérémonies mais ils disent, ils affirment qu'ils suivent le nouveau code de droit canon. Et le nouveau code de droit canon dit que vous êtes un clerc quand vous êtes diacre et que les obligations du futur prêtre, comme par exemple le célibat, commencent avec le diaconat. La même chose pour le bréviaire.

Avec l'ancienne façon, vous devenez un clerc avec la tonsure et l'obligation du célibat est lié avec le sous-diaconat où vous avez une cérémonie spéciale. Au début, l'évêque demande au candidat de montrer sa détermination car il ne lui sera plus possible de revenir en arrière, le célibat est pour toujours : "Donc maintenant, réfléchis, c'est le dernier moment pour te décider ou non à franchir le pas." Et il franchit le pas.

La Fraternité Saint Pierre a gardé cette cérémonie mais elle ne croit plus que c'est une obligation ou un lien. Ceci a commencé à créer de graves controverses entre eux. Vous en avez certains, parmi eux leur supérieur l'abbé Devillers et d'autres, qui affirment que toutes ces cérémonies sont juste de belles choses mais qu'il n'y a pas d'obligation, pas de conséquence, que vous êtes ou devenez réellement un clerc quand vous êtes diacre et non quand vous êtes tonsuré ou recevez les ordres mineurs. Cela est allé si loin que certains évêques, des évêques modernistes, qui leur donnèrent ces ordres, durent dire dans leurs sermons : "Hé, attendez un instant. Quand je fais un clerc, je fais réellement un clerc. Quand je donne l'ordination du sous-diaconat, je fais réellement des sous-diacres."

Cela est allé si loin que le vicaire général leur a dit : " **Ecoutez, nous avons de gros problèmes ici parce que nous commencons par avoir des doutes sur la validité des ordinations que vous recevez parce que vous ne semblez pas avoir l'intention de les recevoir, si vous ne voulez pas recevoir les obligations.**"

C'est le foutoir. Et donc quand Mgr Rifan les a visités quelques années en arrière, il lui a été demandé : "Alors, comment résolvez-vous ce problème ?" "Oh, nous n'avons pas ce problème avec l'Administration. Nous avons la possibilité d'avoir des clers depuis le début." Cela est logique.

C'est réellement absurde de prétendre que vous avez des cérémonies qui ne produisent aucun effet. C'est absurde car alors ce n'est que du pur théâtre. **Ces cérémonies sont sans effet, cela veut dire que c'est du théâtre. C'est du cinéma. Oui, c'est terrible. »**

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 12 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Diaporama : les tentations de l'abbé Lorans à la Mutualité
Les sophismes de l'abbé de Cacqueray

Des fidèles analysent la conférence du 27 septembre 2006 donnée par les abbés Lorans et de Cacqueray

L'abbé Lorans a organisé le 27 septembre 2006, une soirée de conférence où l'abbé de Cacqueray[1] est intervenu pour développer un panorama de la situation de la FSSPX face à la Rome de Ratzinger, alors que l'abbé Lorans[2] présentait les trois bonnes raisons pour la signature d' « accords pratiques ».
Alertés par cette opération, des fidèles à l'œuvre de sauvegarde sacerdotale de Mgr Lefebvre se sont livrés à une analyse de ces conférences qui s'avèrent véhiculer des sophismes et préparer les esprits des fidèles à un ralliement à Ratzinger. Ils ont résumé leur analyse dans un diaporama très clair et, qui parfois avec une pointe d'humour, démonte ces sophismes.
Nous sommes heureux de vous livrer ce diaporama qu'ils nous ont fait parvenir et dont ils nous disent qu'il s'agit d'une première version. Nous vous invitons à le faire circuler largement.
Plus que jamais la lettre ouverte solennelle aux quatre évêques[3] décrit les véritables enjeux des semaines que nous vivons.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

---

[1] http://www.laportelatine.org/communication/sermons/060927%20LCNC%202%20Ab%20de%20Cacqueray.mp3
[2] http://www.laportelatine.org/communication/sermons/060927%20LCNC%203%20Ab%20de%20Cacqueray%20Ab%20Lor.mp3
[3] Message de Virgo-Maria du 10 octobre 2006

L'Œuvre de Mgr Lefebvre trahie par Menzingen

Le conditionnement des esprits pour le ralliement à Ratzinger



Le duo manipulateur des abbés **Lorans** et **de Cacqueray**

à la Mutualité à Paris

le 27 septembre 2006

Démystification d’une opération de manipulation médiatique, le 27 septembre 2006 à la Mutualité

1. Le fait : le duo des abbés de Cacqueray et de l’abbé Lorans à la Mutualité le 27 septembre 2006, à Paris
2. La manipulation sémantique : le piège des mots
3. La séparation des principes et de la pratique pour introduire la possibilité du ralliement
4. Le démontage des 3 sophismes de la conférence de l’abbé de Cacqueray
   - ❑ Explication de chacun des 3 sophismes
   - ❑ Démontage de chacun des 3 sophismes
5. La métaphore puérile du grand bateau et du « changement virtuel de direction »
6. Ce que la cible, le fidèle de la FSSPX, est censé retenir dans le contexte :
   - ❑ Une manœuvre dans l’agenda politique de Ratzinger
   - ❑ Un précédent : le « bouquet spirituel »
   - ❑ Un ballon d’essai avant la venue de Mgr Fellay à Paris le 12 octobre
7. Ce qui arrivera à la FSSPX si elle ne pose pas la question de la validité du Sacerdoce

Enregistrements des conférences de la Mutualité en MP3
http://www.laportelatine.org/communication/sermons/060927%20LCNC%202%20Ab%20de%20Cacqueray.mp3
http://www.laportelatine.org/communication/sermons/060927%20LCNC%203%20Ab%20de%20Cacqueray%20Ab%20Lor.mp3

1 / Le fait : le duo des abbés de Cacqueray et de l'abbé Lorans à la Mutualité le 27 septembre 2006, à Paris

Le 27 septembre 2006, l'abbé Lorans a organisé une nouvelle séance de ses soirées à la Mutualité à Paris.

Cette soirée comprenait deux parties :

1. Conférence de l'abbé de Cacqueray faisant le point sur « Le combat de la FSSX : constance et évolution ... » en fait la « stratégie » de la FSSPX par rapport à Ratzinger
2. Duo dans lequel l'abbé Lorans a formulé 3 arguments en faveur du ralliement de la FSSPX à Rome et l'abbé de Cacqueray a répondu à ces trois arguments

Devant un parterre d'environ 200 fidèles et de quelques abbés, de nombreux sophismes ont été répandus.

Le discours ne fut pas un discours d'apôtres et de combattants de la Foi, mais un discours de consultants en management se livrant à une opération de communication pour conditionner les fidèles à la future signature d'accords de ralliement-apostasie à Ratzinger

Le présent document fait l'analyse factuelle de ce qui a été dit par les deux abbés et démonte les sophismes sur lesquels repose toute cette opération

Des fidèles à l'œuvre de sauvegarde du Sacerdoce de Mgr Lefebvre

2 / La manipulation sémantique : le piège des mots

L'une des caractéristiques de cette conférence réside dans sa sémantique et sa manipulation des mots.

Le piège des mots dévoile l'opération de manipulation

Quelques exemples :

L' *« Eglise conciliaire »* terme employé par Mgr Lefebvre devient désormais l' *« Eglise officielle »* dans la bouche de l'abbé de Cacqueray. Il permet de présenter comme « normal » un « processus » de ralliement vers la Rome qualifiée d' OFFICIELLE

La *« stratégie »* est substituée au combat de Mgr Lefebvre pour le Sacerdoce

*« La **stratégie** choisie par la FSSPX dans la crise de l'Eglise et pour faire cheminer la Tradition catholique » « Les **résultats de la stratégie** qui a été choisie par la FSSPX et par Mgr Lefebvre depuis maintenant 36 ans » « Est-ce que **la stratégie** est une **stratégie** qui a porté des fruits ou est-ce que nous ne voyons pas de résultats réels. » « Aujourd'hui est-ce qu'il serait temps de passer à une **stratégie** qui serait **celle des accords pratiques** »* **Abbé de Cacqueray, 27 sept. 2006**

*« qu'on ne peut s'empêcher de penser au "**Siège d'iniquité**" prédit par Léon XIII, ou à **la perte de la foi de Rome** prédite par Notre Dame à la Salette. **La diffusion et l'adhésion des autorités romaines aux erreurs maçonniques** condamnées maintes fois par leurs prédécesseurs est un **grand mystère d'iniquité qui ruine dans ses fondements la foi catholique »*** **Mgr Lefebvre**, 4 mars 1991, dernière lettre avant sa mort

3 / La séparation des principes et de la pratique pour introduire la possibilité du ralliement

Séparation artificielle entre les principes et la stratégie

« Autant les principes nous disons pour rien au monde nous ne voudrions laisser de côté, ***autant une stratégie, selon l'évolution d'une situation, selon l'évolution du combat, est-ce que la Fraternité ne doit pas adopter une stratégie qui serait plus conforme à la situation telle qu'elle se trouve aujourd'hui*** » **abbé de Cacqueray,** 27 sept. 2006

« Ce qui m'emmène à repréciser, peut-être, ***les phases que la Fraternité envisage dans cette perspective d'accord avec Rome****, le mot accord est ce qu'il est, je l'emploie mais il n'est pas parfait. »* **abbé de Cacqueray,** 27 sept. 2006

Mgr Lefebvre ne parlait pas de stratégie mais parlait en évêque et rejetait tout « processus »

« Je l'ai résumé au cardinal Ratzinger : « Eminence, voyez, même si vous nous accordez un évêque, (…) nous ne pouvons pas collaborer, c'est impossible, impossible, (…) Pour nous, le Christ c'est tout ; notre Seigneur Jésus Christ c'est tout, c'est notre vie. Et vous, vous faites le contraire . (…)Voilà. On ne peut s'entendre. Et c'est cela, je vous assure, c'est le résumé. On ne peut suivre ces gens là. (…) C'est inconcevable, inconcevable (…) C'et incroyable, incroyable ! Alors, comment voulez-vous que l'on puisse se fier à des gens comme cela ? Ce n'est plus possible » **Mgr Marcel Lefebvre**, Le 4 octobre 1987

« Le restaurateur de la chrétienté c'est le prêtre par l'offrande du ***vrai*** *sacrifice, par la collation des* ***vrais*** *sacrements, par l'enseignement du* ***vrai*** *catéchisme, par son rôle de pasteur vigilant pour le salut des âmes.*

C'est auprès de ces ***vrais*** *prêtres fidèles que les chrétiens doivent se regrouper et organiser toute la vie chrétienne. Tout esprit de méfiance envers les prêtres qui méritent la confiance, diminue la solidité et la fermeté de la résistance contre les destructeurs de la foi. »* Mgr Lefebvre, 4 mars 1991, dernière lettre avant sa mort

Les sophismes de l'abbé Lorans et de l'abbé de Cacqueray

Le remplacement d'une terminologie d'évêque catholique



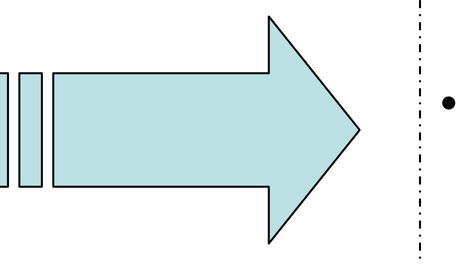
Mgr Lefebvre

par une terminologie de consultants en management



Abbé de Cacqueray

Le **combat** pour la **Foi** et le **Sacerdoce** de Mgr Lefebvre



- La « stratégie » de Mgr Lefebvre

Mgr Lefebvre parle de son combat, il ne prétend pas exposer une stratégie et encore moins un « processus »

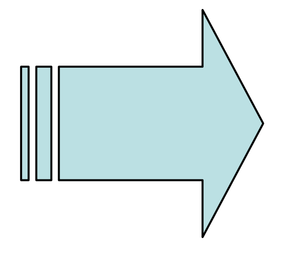
L'abbé de Cacqueray martèle cette terminologie durant toute sa conférence

Les véritables finalités assignées par Mgr Lefebvre à son oeuvre



La préface aux statuts de la FSSPX (20 mars 1990)

*« La Providence dans sa Sagesse infinie suscite une œuvre de **restauration du sacerdoce catholique**, afin de **préserver** les trésors que Jésus-Christ a confiés à Son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par Son Sacrifice et Ses sacrements, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine »*
*« l'Œuvre à laquelle Dieu va confier **l'Arche d'Alliance** du Nouveau Testament.*
«Hic est calix sanguinis Mei, novi et aeterni testamenti»
*«Tel est **le but** de nos constitutions. Qu'elles soient l'objet de nos méditations, sous le regard de Marie, Mère du Prêtre. » Mgr Lefebvre*





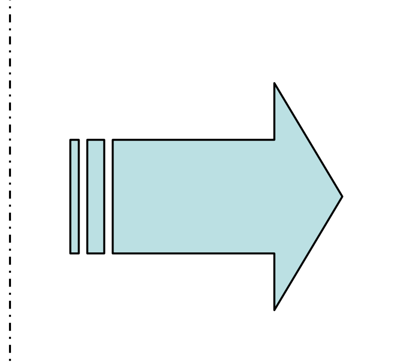
Restauration du **Sacerdoce**

afin de **préserver** la grâce divine par Son **Sacrifice** et Ses sacrements

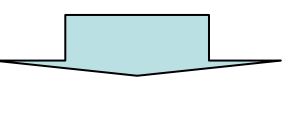
Dieu confie l'**Arche d'Alliance** du Nouveau Testament à la FSSPX

Les nouvelles finalités prêtées insidieusement à l'œuvre de Mgr Lefebvre

- Restaurer toute l'Eglise
- Rétablir la messe traditionnelle

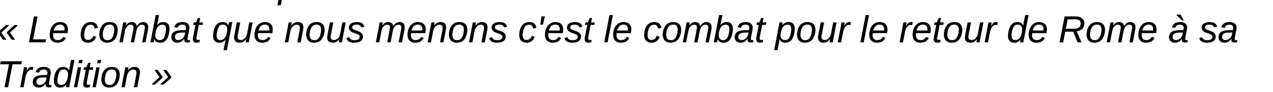


Un objectif démesuré : le redressement de toute l'Eglise



Le rite de Saint Pie V du Sacrifice





« Si la Fraternité change de stratégie et adopte les accords pratiques, parce que finalement la question est là, est-ce que nous avons davantage de chance de pouvoir obtenir la progression de la Tradition en acceptant maintenat une évolution canonique »
« Le combat que nous menons c'est le combat pour le retour de Rome à sa Tradition »
« Et finalement c'est la seule question qui nous importe, quelle est la manière de mettre fin à cette horrible crise de l'Eglise et que Rome retrouve sa Tradition. » **abbé de Cacqueray**, 27 sept.2006



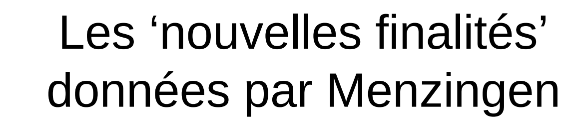
Les 'nouvelles finalités' données à la FSSPX par Menzingen et à rebours des finalités assignées par Mgr Lefebvre :

« Je me vois contraint par la Providence divine de ***transmettre la grâce de l'épiscopat catholique*** *que j'ai reçue,* ***afin que l'Eglise et le sacerdoce catholique <u>continuent à subsister</u>*** *pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. »* **Mgr Lefebvre**, lettre aux futurs évêques, 29 août 1987

Une inversion diabolique des finalités de l'œuvre de Mgr Lefebvre



La préface aux statuts de la FSSPX (20 mars 1990)



Les 'nouvelles finalités' données par Menzingen



*« La Providence dans sa Sagesse infinie suscite une œuvre de **restauration du sacerdoce catholique**, afin de **préserver** les trésors que Jésus-Christ a confiés à Son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par Son Sacrifice et Ses sacrements, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine »*

*« l'Œuvre à laquelle Dieu va confier **l'Arche d'Alliance** du Nouveau Testament.*

«Hic est calix sanguinis Mei, novi et aeterni testamenti»

*«Tel est **le but** de nos constitutions. Qu'elles soient l'objet de nos méditations, sous le regard de Marie, Mère du Prêtre. » Mgr Lefebvre*



- Restaurer **toute** l'Eglise
- Rétablir la messe traditionnelle

Primauté du **Sacerdoce valide**

Condition de la messe valide

Focalisation sur le **rite du Sacrifice (dit de Saint Pie V)**

~~Sacerdoce valide~~

4 / Le démontage des 3 sophismes de la conférence de l'abbé de Cacqueray

Lors de la première partie de la soirée du 27 septembre 2006, le discours de l'abbé de Cacqueray peut être décomposé en 3 sophismes qui introduisent 3 illusions :

1. **Sophisme : Ratzinger a rejoint Mgr Lefebvre dans son diagnostic de 1966**
   - **Illusion : L'identité des diagnostics**
2. **Sophisme : Ratzinger reconnaît implicitement la « faiblesse » de Vatican II**
   - **Illusion : Ratzinger acculé sur le concile qu'a critiqué Mgr Lefebvre**
3. **Sophisme : Ratzinger prêt à « donner » la messe et à reconnaître la FSSPX**
   - **Illusion : Ratzinger devient bienveillant pour la messe et la FSSPX**
   - **Illusion : Il n'y a pas de complot contre le Sacerdoce**

4.1 / Le schéma des sophismes en 3 points de l'abbé de Cacqueray
1° sophisme : Ratzinger a rejoint Mgr Lefebvre dans son diagnostic de 1966

Verbatim de l'abbé de Cacqueray

« Mgr Lefebvre se plaint et dénonce ce cataclysme qui a immédiatement suivi le concile Vatican II »
« Le diagnostic de Mgr Lefebvre dans sa lettre au cardinal Ottaviani en 1966, Mgr Lefebvre disait 'nous sommes en train d'aller à la catastrophe' »

Optimisme, puis jugement contrasté de Paul VI
Ecclesia in Europa. 2003. *« Jean-Paul II a eu cette expression effrayante pour décrire la situation de l'Eglise qui est celle de "l'apostasie silencieuse". Après 25 ans de pontificat, le pape Jean-Paul II est obligé de faire cet aveu d'échec. »*
Le futur Benoît XVI, le Vendredi Saint, (...) dans le chemin de croix : « la barque de Pierre est en train de sombrer »

*« Paul VI d'abord mitigé, puis le pape Jean-Paul II puis **Benoît XVI qui finalement vont porter le même diagnostic que celui qui était porté au départ par Mgr Lefebvre et à sa suite par la Fraternité** »*
*« Nous voyons nettement (...) Rome actuellement (...) le pape et les principaux de ses collaborateurs avouent cette crise de l'Eglise que Mgr Lefebvre avait diagnostiqué et aperçu très longtemps à l'avance. Nous voyons clairement **cette nécessité où Rome s'est trouvée de s'aligner sur ce que Mgr Lefebvre avait dit**. »*

Les ficelles du sophisme

Diagnostic (dénaturé) de Mgr Lefebvre en décembre 1966



Diagnostic (supposé) de Ratzinger en 2006

Création de l'illusion

L'identité des diagnostics

4.2 / Le schéma des sophismes en 3 points de l'abbé de Cacqueray

2° sophisme : Ratzinger reconnaît implicitement la « faiblesse » de Vatican II

Verbatim de l'abbé de Cacqueray

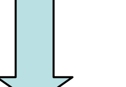
« La responsabilité de ce cataclysme. Mgr Lefebvre dit le concile Vatican II et la nouvelle messe. Vatican II et sa traduction liturgique »

« autant Rome a rejoint la Fraternité pour exprimer ce constat de crise, autant Rome a continué à défendre le concile Vatican II coût que coûte jusqu'à maintenant. Cependant, je voudrais noter quelques nuances. Il est certain que le discours programmatique que le pape a prononcé devant la Curie le 22 décembre 2005 est un discours qui avoue à l'évidence un embarras dans cette défense du concile à laquelle il s'emploie. Le pape finalement se trouve obligé de défendre le concile »

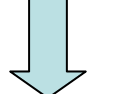
« L'affaiblissement des positions de la Rome conciliaire se manifeste à travers cette nécessité de défendre le concile. »
« Le pape a révélé la faiblesse du concile Vatican II. »

Les ficelles du sophisme

Réduction du combat de Mgr Lefebvre au combat contre le concile (1966). Anachronisme, en 1966, la nouvelle messe pas encore promulguée. Evacuation du Sacerdoce, cœur du combat de Mgr Lefebvre (1990)



Présentation d'un Ratzinger sur la défensive pour le concile



Création de l'illusion

Ratzinger acculé sur le concile qu'a critiqué Mgr Lefebvre

4.3 / Le schéma des sophismes en 3 points de l'abbé de Cacqueray

3° sophisme : Ratzinger prêt à « donner » la messe et à reconnaître la FSSPX

Verbatim de l'abbé de Cacqueray

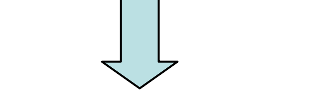
« Deuxième cause de la crise de l'Eglise, la nouvelle messe »

« La messe de saint Pie V a connu une nouvelle expansion qui semble devenue incompressible
Il y a un phénomène d'expansion de la messe de Saint Pie V qui se produit autour de la Fraternité, je veux parler bien entendu des instituts Ecclesia Dei où les prêtres célèbrent la messe de Saint Pie V
D'une certaine manière le phénomène d'expansion de Saint Pie V paraît incompressible »

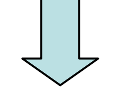
« Il y a un mouvement en faveur de la messe de Saint Pie V qui vient de Rome. Il est possible que du vivant de ce pape là on arrive à une liberté de la messe de Saint Pie V. La liberté semble devoir lui être donnée »
« Aujourd'hui il y a certaines nuances du discours romains qui montrent que Rome ne se trouve plus aussi assuré pour tenir un langage de condamnation. Le pape Benoît XVI a parlé à Mgr Fellay du vénéré Mgr Lefebvre. Le pape Benoît XVI a reconnu qu'il y avait un cas de nécessité pour la France et l'Allemagne »

Les ficelles du sophisme

Focalisation sur la conséquence (la nouvelle messe) et non pas sur la source (le Sacerdoce valide)
Evacuation du Sacerdoce, cœur du combat de Mgr Lefebvre
Anachronisme : nouvelle messe pas encore promulguée en 1966.



Expansion marginale du rite mais en réalité régression fantastique du Sacerdoce valide (prêtres et évêques)



Création de l'illusion

Ratzinger devient bienveillant pour la messe et la FSSPX
Il n'y a pas de complot contre le Sacerdoce

4.4 / Les tentations présentées par le patron du G.R.E.C., l'abbé Lorans, en faveur du ralliement

Arguments présentés par l'abbé Lorans en faveur du ralliement :

- Si la FSSPX n'accepte pas un accord pratique aujourd'hui, elle va finir par tomber dans le schisme pratique
- Ratzinger est âgé et c'est le moment où jamais pour la FSSPX de signer
- Ratzinger est un conservateur et va redresser l'Eglise, il faut que la FSSPX l'aide dans sa *'restauration'*



« Vous avez parlé des préalables, ça fait figure un petit peu de manœuvre dilatoire ; disons le franchement, la lenteur helvétique de notre supérieur général, aggravée par 12 ans de réélection, à laquelle vous avez contribué semble-t-il, je vous enverrai des cartes postales d'Indonésie dès demain, ou du Mexique, ça fait donc manœuvre dilatoire et comme un peu une forme de surenchère, qu'est-ce que vous aller inventer d'autre, après, alors c'est la levée des excommunications, c'est la messe pour tous, partout, est-ce que ça n'est pas une façon de mettre toujours la barre un tout petit peu trop haut et au fond vous manquez un peu de réalisme » abbé Lorans, 27 sept. 2006

5.1 / La métaphore puérile du grand bateau et du « changement virtuel de direction »



« Permettez moi de prendre une image, qui n'est pas de moi, pour expliquer comment la Fraternité, me semble-t-il répond à cette question la » abbé de Cacqueray, 27 sept. 2006

L'abbé de Cacqueray teste une métaphore puérile vraisemblablement inspirée de Menzingen et qui va tenter de faire accepter le concept de *« changement virtuel de direction »* de Raztinger pour rendre le ralliement de la FSSPX acceptable aux fidèles ainsi manipulés

5.2 / La métaphore puérile du grand bateau et du « changement virtuel de direction »



« Prenez l'image de ces bateaux absolument immenses qui sillonnent l'océan, de ces grands transatlantiques, de ces grands pétroliers qui peuvent avoir des centaines de mètres de long, et imaginons que le capitaine de l'un de ces très longs bateaux se soit trompé dans ses azimuts, et ait pris par exemple la direction plein Nord alors qu'il devait prendre la direction plein Sud. Imaginons cette possibilité…» abbé de Cacqueray, 27 sept. 2006

5.3 / La métaphore puérile du grand bateau et du « changement virtuel de direction »



« …et que le capitaine du bateau un moment donné s'aperçoive de l'erreur qu'il est en train de commettre et se dise, eh bien donc, je dois rectifier, et qu'il donne le coup de barre qui lui permette de repartir de sa mauvaise direction à sa bonne direction ; eh bien avec la force d'inertie d'immense bateau comme celui-là, ce n'est pas à l'instant même où il aura donné son coup de barre décisif que, il reprendra la bonne direction. Il faudra qu'il passe du Nord, à l'Ouest et ainsi de suite sur 180 degrés, jusqu'au Sud ; donc les choses se feront parfois sur des kilomètres et des kilomètres… » abbé de Cacqueray, 27 sept. 2006

5.4 / La métaphore puérile du grand bateau et du « changement virtuel de direction »



« …Eh bien, il me semble, mais là, je laisserai à Mgr Fellay qui vient bientôt le soin de corriger éventuellement,… » abbé de Cacqueray, 27 sept. 2006

5.5 / La métaphore puérile du grand bateau et du « changement virtuel de direction »



« … il me semble que ce qui compte pour nous, c'est finalement que, s'il y a eu une mauvaise direction qui a été prise que, le terme est à la mode, ***que virtuellement soit reprise la bonne direction****, c'est-à-dire qu'on ait* ***cette certitude que le capitaine du bateau aura donné le coup de barre qu'il faudra****, se sera aperçu de son erreur et aura la ferme volonté de reprendre la bonne direction, alors je dirai, il appartiendra cette fois ci, avec peut-être cette régularisation canonique qui se sera produite à la Fraternité dans le périmètre légal de l'Eglise d'appuyer cette fois ci d'une façon différente de tout son poids les efforts du pape pour pouvoir accomplir toute cette réorientation nécessaire »* abbé de Cacqueray, 27 sept. 2006

6 / Ce que la cible, le fidèle de la FSSPX, est censé retenir dans le contexte

Cette opération de conditionnement des esprits de la Mutualité intervient :

- Alors qu'une première préparation à un ralliement projeté initialement pour commencer à Pâques a été brutalement repoussée par Ratzinger
- Durant cette préparation Mgr Fellay s'est déconsidéré en suivant la « stratégie de communication » de l'abbé Lorans (OUI et NON)
- Mgr Fellay relayé par l'abbé Lorans a lancé en août l'imposture du « bouquet spirituel » pour une décision déjà prise et demande à ce que de faux prêtres puissent commettre 'librement 'le sacrilège de dire le vrai rite, les purges ont commencé dans la FSSPX
- Ratzinger a accordé des conditions privilégiées aux ex-mutins de la FSSPX (Institut du Bon Pasteur) pour la vider de certains membres
- Ratzinger va publier en novembre son décret 'autorisant' la messe
- Mgr Fellay vient à Paris le 12 octobre pour enclencher l'opération médiatique de conditionnement des esprits

Par un tel discours, le fidèle abusé doit croire :

- que Ratzinger a rejoint le diagnostic de Mgr Lefebvre, qu'il est acculé sur le concile et qu'il 'pourrait' accorder la messe (grâce au *« Ciel »*)
- que Ratzinger est bienveillant pour la FSSPX et que celle-ci doit signer dès qu'elle a constaté un « changement virtuel de direction » de Ratzinger

7.1 / Ce qui arrivera à la FSSPX si elle ne pose pas la question de la validité du Sacerdoce



Le précipice du Niagara concilaire

A quoi bon en effet multiplier les messes qui seraient officiées selon le rite de Saint Pie V par un clergé qui serait démuni des pouvoirs sacramentels réels, sinon à multiplier les sacrilèges, **en trompant les fidèles attachés à la Tradition catholique**, **<u>ET EN OPERANT UNE CONFUSION INEXTRICABLE ENTRE L'AUTHENTIQUE SACERDOCE CATHOLIQUE, MUNI DES VERITABLES POUVOIRS SACRAMENTELS ET SACRIFICIELS, ET UN FAUX CLERGE CONCILIAIRE QUI EN EST ENTIEREMENT DEMUNI</u>.**

7.2 / Ce qui arrivera à la FSSPX si elle ne pose pas la question de la validité du Sacerdoce



Le précipice du Niagara concilaire

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, <u>l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres</u> ?

Serait-ce que l'on veuille «<u>concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN</u> ?

7.3 / Ce qui arrivera à la FSSPX si elle ne pose pas la question de la validité du Sacerdoce



Le précipice du Niagara concilaire

CE SERAIT LA PARACHEVER, PAR LES HERITIERS DE Mgr LEFEBVRE EUX-MEMES, L'ŒUVRE DE L'ENNEMI QUI VEUT DETRUIRE L'AUTHENTIQUE SACERDOCE DE MELCHISEDECH ET SON AUTHENTIQUE SACRIFICE !

Face à une telle confusion entre le véritable sacerdoce catholique authentique et le faux sacerdoce conciliaire, **comment dès lors le fidèle catholique pourra-il être encore certain de recevoir des sacrements valides**, sans savoir précisément quel évêque a ordonné le prêtre auquel il s'adresse, et de quel évêque celui-ci tient son épiscopat ?

7.4 / Ce qui arrivera à la FSSPX si elle ne pose pas la question de la validité du Sacerdoce



Le précipice du Niagara concilaire

Le rusé abbé Ratzinger réussira dans son plan de capture et de prise de contrôle de l'Oeuvre de Mgr Lefebvre.

Sub specie boni, et au prix d'une trahison de Mgr Lefebvre, la transmission de la plénitude du Sacerdoce valide sera interrompue.

Les fidèles seront perdus ne sachant plus distinguer entre vrais et faux prêtres invalidement ordonnés

*« Je me vois contraint par la Providence divine de **transmettre la grâce de l'épiscopat catholique** que j'ai reçue, **afin que l'Eglise et le sacerdoce catholique <u>continuent à subsister</u>** pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. »* **Mgr Lefebvre**, lettre aux futurs évêques, 29 août 1987



Dans ces conditions, **nous vous adjurons**

***De poser PUBLIQUEMENT ET FORMELLEMENT LA QUESTION* DE LA VALIDITE SACRAMENTELLE DES ORDINATIONS PRESBYTERALES ET DES CONSECRATIONS EPISCOPALES (*) CONCILIAIRES <u>AVANT DE PARLER DE LA « *LIBERATION* » UNIVERSELLE DU RITE TRIDENTIN DE LA SAINTE MESSE</u>.**

AU NOM DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST QUI VOUS DEMANDERA COMPTE DU SALUT DE CHACUNE DES AMES QU'IL A CONFIEE A VOTRE SACERDOCE EPISCOPAL, <u>VOUS NE POUVEZ PLUS DESORMAIS VOUS MURER DANS LE SILENCE FACE A CE PERIL MORTEL IMMINENT POUR LE SACERDOCE CATHOLIQUE</u>.

(*) Lire http://www.rore-sanctifica.org

samedi 14 octobre 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

A Paris, les faux-fuyants de Mgr Fellay face à l'indignation croissante des fidèles

Interrogé par l'abbé Lorans sur *Radio courtoisie* jeudi soir, Mgr Fellay tentait désespérément, pour ne pas perdre la face, de sauver son autorité ruinée par le « ***bouquet spirituel*** » truqué de l'abbé Lorans, le Machiavel de la Communication de la FSSPX

LES JUSTIFICATIONS HESITANTES ET EMBARRASSEES DE MGR FELLAY FACE A LA SUPERCHERIE EVENTEE

En effet, la supercherie, à présent largement dévoilée, consistant à faire prier la Très Sainte Vierge Marie par les fidèles, pour obtenir une décision en fait déjà concertée depuis plusieurs mois, indigne des fidèles chaque jour plus nombreux. Verbatim de Mgr Fellay *(enregistrement MP3 en pièce jointe et sur www.virgo-maria.org*) :

> *« Eh bien… je n'étais pas du tout, disons, au courant, du développement de ce fameux, euh, décret, motu proprio au moment où nous avons lancé çà au Chapitre, et donc, euh,… les dernières relations que j'ai eu avec Rome, la dernière fois que j'ai parlé avec, euh, le Cardinal Castrillon, c'est le 15 novembre… (silence) … (…) … donc 2005… bientôt un an et donc, euh, euh, tout çà, ce sont des … élucubrations … paranoïdes ou paranoïaques, euh, qui, euh, qui n'ont absolument aucune valeur, euh, non, il n'y a aucune, euh, aucun complot, aucune négociation, euh, secrète, (…) »* **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie
>
> Et puis Mgr Fellay glisse une digression présentant l'Institut du Bon Pasteur comme une création de l'abbé Hoyos pour lui porter un coup. Et puis le Supérieur de la FSSPX continue à tenter de justifier son opération du « bouquet » :
>
> *« ces histoires comme quoi il y aurait euh des accords secrets ou que cette demande de prière serait une supercherie, euh, euh, c'est, euh, çà ne vaut absolument rien, pour être gentil »* **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie

Sans conviction ni ardeur, cherchant ses mots et multipliant les hésitations, Mgr Fellay, sur la défensive, a tenté mercredi 12 octobre 2006 au soir de faire croire qu'en juillet, à l'annonce de cette opération, il ignorait tout des discussions qui avaient lieu à Rome à propos du *Motu proprio*, désormais annoncé très largement par

la presse mondiale pour le mois de novembre, alors que la presse italienne la plus institutionnelle était déjà riche d'informations à propos de l'avancement de cette préparation des *« préalables ». « Tout est prêt pour l'accord entre le Saint-Siège et la Fraternité Saint-Pie X, fondée par l'archevêque 'rebelle' Marcel Lefebvre. Le Vatican a transmis il y a plusieurs semaines des propositions précises pour atteindre la paix [une solution paisible] et le retour à la pleine communion avec Rome des Lefebvristes »* écrivait le quotidien *Il Giornale* le 13 juillet. Comment les simples fidèles que nous sommes auraient-ils pu être au courant à l'époque alors même que Mgr Fellay n'en aurait rien su, ainsi qu'il le prétend. Cela est extravagant. Et d'ailleurs le tract dénonçant la supercherie sacrilège, rappelait les échéanciers publiés semaine après semaine par la presse internationale à ce propos. **Un nombre croissant de fidèles suivent toutes ces informations et découvrent avec stupéfaction et indignation cette imposture sacrilège du « bouquet ».**

LA NOUVELLE IMPOSTURE DE L'ISOLEMENT INFORMATIONNEL DE MGR FELLAY DURANT NEUF MOIS !

Ce repli subit de Mgr Fellay sur sa réunion du 15 novembre 2005 (qu'il avait déjà vainement cherché à dissimulée aux fidèles parisiens lors de sa visite du 10 décembre 2005) pour ensuite prétendre n'avoir aucune nouvelle depuis cette date, est une défense bien puérile.
Faut-il rappeler la réunion des cardinaux consacrée le 23 mars à la question et les annonces dans la presse internationale ? Faut-il citer les propos de Mgr Fellay à *Il Tempo* le 12 mars où il reconnaît suivre de près les journaux et où il manifeste ses *« attentes »* vis-à-vis des *« propositions »* de Rome ? Faut-il citer *La Stampa* du 24 mars divulguant que *« le pack canonique traditionaliste est substantiellement prêt »* au Vatican ? Faut rappeler les propos de Ricard (Bordeaux) le 7 avril en conclusion de la Conférence des évêques de France, sur les *« directives »* de Ratzinger prévues dans les semaines ou les mois à venir et le rapport commandé pour le 9 novembre ? Nous pourrions allonger la longue litanie des déclarations de la presse que ce soit en France, aux Etats-Unis ou en Italie qui depuis plus de neuf mois fait le commentaire du traitement du dossier de la FSSPX par Ratzinger.
Mgr Fellay voudrait-il faire croire aux fidèles qu'il vit totalement coupé de la presse, enfermé dans un bocal à Menzingen alors même qu'il déclare l'inverse à *Il tempo* ? Alors que dans le même temps il s'est multiplié en déclarations en France et aux Etats-Unis sur le sujet ? Alors qu'il a fait de ce sujet la première de ses priorités et la part essentielle de ses occupations ? Mgr Fellay prend-il les fidèles pour des naïfs ?

MGR FELLAY SOUS-ENTEND DESORMAIS QU'IL AURAIT ETE INSPIRE PAR LE « *CIEL* » !

Le fait pour Mgr Fellay de qualifier ces informations de **« *rumeurs* »** est un plaidoyer *pro domo* dérisoire et enfantin. Désormais, la réalité apparaît crûment. Mgr Fellay a cherché à manipuler les fidèles pour leur faire croire que le fruit des tractations entre la FSSPX et Rome était un don miraculeux du « *Ciel* ». C'était une manière d'impliquer personnellement les fidèles dans ces tractations tortueuses et secrètes. Cette manœuvre a désormais piteusement échoué et se retourne contre ses instigateurs.

En persistant à nier avoir eu connaissance de ces informations sur la préparation de ce décret, Mgr Fellay persiste à se présenter implicitement comme ayant été mû par une inspiration du « Ciel ». Ce qui est à l'évidence une nouvelle imposture.

LE GENIAL AMIRAL DE LA « *NOUVELLE BATAILLE DE LEPANTE* » MEDIATISE PAR L'ABBE LORANS DANS DICI

Imposture dans laquelle son conseiller de la Communication l'aura enfoncé, lui faisant perdre ce qui lui restait d'autorité morale.
En présentant en effet Mgr Fellay comme le génial amiral de la « ***nouvelle bataille de Lépante*** », l'abbé Lorans n'aura réussi qu'à faire sombrer ce qui lui restait de crédit.
Est-ce de la pure bêtise… ou serait-ce là du vrai machiavélisme !
L'abbé Lorans aurait-il appris à cultiver dans les activités du G.R.E.C. un goût prononcé pour la manipulation ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VA-LIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

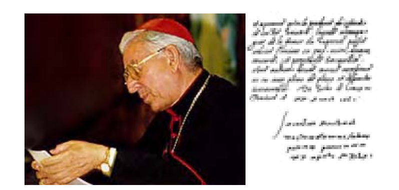
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

jeudi 19 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La lettre secrète de Hoyos cachée par Mgr Fellay



Le Directeur de la Communication de la FSSPX révèle l'existence d'une **lettre de l'abbé Castrillon Hoyos** envoyée à Mgr Fellay **en juin 2006** à la veille des élections du Chapitre général

L'abbé Lorans compromet Mgr Fellay

Un discours double révélé par le Directeur de la Communication de la FSSPX, l'abbé Lorans

3 lettres : lettre R (**lettre réclamée** par Rome), lettre H (**lettre envoyée** par l'abbé Hoyos à Mgr Fellay en juin 2006) et une lettre B (**lettre hypothétique** que Mgr Fellay s'apprêterait à envoyer à l'abbé Ratzinger pour « offrir » le « bouquet »). Une seule lettre existe aujourd'hui : la lettre H qui est dissimulée aux fidèles.

L'abbé Lorans contredit Sophie de Ravinel du *Figaro* (16 octobre)[1]

Le Figaro du 16 octobre annonce que Mgr Fellay s'apprêterait à faire parvenir à Rome, avant la fin du mois d'octobre, une lettre (lettre R) demandant la levée des sanctions d'excommunication et une demande de « *libéralisation* » de la messe selon le rite tridentin.

Nous savons par ailleurs que Mgr Fellay a rencontré des journalistes sur Paris dans la soirée du vendredi 13 octobre. Et **durant cette soirée, il a passé trente minutes en tête-à-tête avec Sophie de Ravinel**. Il a donc eu le temps de lui donner clairement et longuement la matière de son court article du *Figaro*. L'article du *Figa-*

[1] http://www.lefigaro fr/france/20061016.FIG000000132_lefebvristes_rome_sur_le_point_de_lever_les_sanctions html

ro est repris le 16 octobre par l'agence Reuters[2] qui cite d'ailleurs d'autres propos qui ont été tenu par Mgr Fellay dans la soirée du 13 octobre. Le démenti par l'abbé Lorans est donc suspect.

Car l'abbé Lorans dément dans la même journée sur DICI[3] cette information du *Figaro*. L'abbé explique qu'il ne faut pas confondre demande de levée des excommunications (ce qui représente une reconnaissance implicite de l'existence canonique de ces sanctions **et surtout de l'autorité de Ratzinger**) et demande de retrait du décret d'excommunication (ce qui ne constituerait pas une reconnaissance de l'existence canonique des excommunications).

Mais surtout l'abbé Lorans explique que la journaliste du *Figaro*, Sophie de Ravinel, aurait confondu entre le « ***bouquet spirituel*** » que Mgr Fellay s'apprêterait à offrir à l'abbé Ratzinger par le moyen d'une lettre (lettre B) et **une lettre (lettre H) que Mgr Fellay devrait adresser en réponse à un courrier que l'abbé Hoyos lui a fait parvenir en juin 2006.** De cette lettre de Hoyos, il n'est rien dit de son contenu par le directeur de la Communication de la FSSPX, sauf que cette lettre « qui pourra être publiée en temps opportun » (sic) ne parle pas « *d'une prochaine remise à l'honneur de la messe en latin* » et ne parle pas non plus d'une « *demande de lettre pour le 'rétablissement de la pleine communion avec le siège de Pierre'* ».

L'ABBE LORANS DEMENT LE FIGARO MAIS NE DEMENT PAS REUTERS QUI VA ENCORE PLUS LOIN

En effet, l'agence *Reuters* reprend les informations données par Sophie de Ravinel dans le Figaro, mais cette agence ajoute, dans le communiqué repris en anglais, d'autres verbatim de Mgr Fellay[4] :

> *« Les choses vont dans la bonne direction. Je pense que nous obtiendrons un accord »*
> *« Les choses pourraient s'accélérer et arriver plus vite que prévu »*
> *« Nous pourrions être un peu comme l'Eglise patriotique chinoise, dans l'Eglise sans réellement y être »*
> *« Il pourrait y avoir une relation entre Rome et nous, mais ce ne serait pas encore une relation juridique »*

Or l'abbé Lorans ne dément pas ces propos de Mgr Fellay qui montrent à l'évidence qu'il veut obstinément un accord, alors qu'il a expliqué l'inverse le 14 octobre aux fidèles réunis à Villepreux[5], et plus encore, qu'il est dans le secret du calendrier de l'abbé Ratzinger, car il anticipe une accélération des initiatives romaines. Le pèlerinage de la FSSPX à Lourdes à la fin octobre serait-il le moment de cette accélération de Rome, par un accord des « préalables » ? Ce n'est pas impossible. L'abbé Laguérie vient de faire part de l' « imminence » de la parution du *Motu proprio*, lors de son intervention sur le Forum catholique le mardi 17 octobre[6]. Il va dans le sens qu'indique Mgr Fellay aux journalistes tel que le rapporte Reuters.

---

[2] http://qien free fr/2006/200610/20061016_reuters htm et aussi : http://news.scotsman.com/latest.cfm?id=1531512006
[3] http://www.dici.org/accueil.php
[4] http://news.scotsman.com/latest.cfm?id=1531512006
[5] Nous reviendrons sur la technique de manipulation des fidèles par Mgr Fellay à Villepreux. Pour faire simple, elle consiste à placer la loupe sur le terme du processus (le lien canonique final de l'accord) en le présentant comme peu probable et très lointain, subordonné à une multitude de conditions. Et dans le même temps, Mgr Fellay garde le silence sur l'étape en cours qui seule est importante et réelle car elle engage la FSSPX dans un système de cliquet. Il est évident qu'une fois franchie l'étape en cours, Mgr Fellay espère que l'atmosphère et les esprits seront différents, car « informés » par la nouvelle situation, et qu'il pourra alors commencer à présenter l'étape suivante comme acceptable. Et ainsi, d'étapes en étapes, Mgr Fellay conduit la FSSPX vers un ralliement-apostasie qu'elle eût rejeté, s'il lui avait été présenté d'emblée. Le Supérieur de la FSSPX collabore ainsi activement à une méthode de subversion, digne des plus pures pratiques maçonniques. Rappelons simplement pour l'analogie, le « processus » des accords de Nouvelle-Calédonie, destinées selon un modèle similaire à faire accepter l'indépendance de cette île, malgré l'opposition farouche d'une majorité de sa population. Autre analogie historique, nous pourrions comparer le discours de Villepreux au *« Vive l'Algérie française »* de de Gaulle aux partisans de l'Algérie française, alors qu'il s'apprêtait à les trahir. Mgr Fellay est en train de faire (avec le talent en moins et l'épiscopat en plus) aux membres de la FSSPX et à ses fidèles, ce que fit de Gaulle aux partisans de l'Algérie française.
[6] *« La pression exercée par Rome par l'érection de l'IBP d'une part, et l'arrivée imminente du document libéralisant la Messe grégorienne les inquiète quelque peu! Je prie Dieu que ce document arrive avant la conférence épiscopale française du 7 novembre 2006 »* http://rendez-vous.leforumcatholique.org/message.php?num=296

LE DEMENTI DE L'ABBE LORANS : UNE OPERATION CALCULEE ?

Nous voyons de plus en plus clairement, et la suite de notre analyse va le confirmer, le double jeu joué par Mgr Fellay entre le véritable discours aux journalistes et qui donne le progrès réel de ses négociations avec l'abbé Ratzinger et le faux discours à l'intention des clercs et des fidèles et destiné à endormir leur vigilance.
Pour ce qui est du *Figaro*, il est distribué à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires, dans toute la France. Les autres organes de presse l'ont repris. Les propos de Mgr Fellay dans ce quotidien ont donc bénéficié d'une diffusion maximum.
Par opposition, le démenti de l'abbé Lorans n'existe que sur internet, et il renvoie pour *« connaître exactement les relations entre Rome et Ecône »* à l'enregistrement en MP3 qui est disponible sur DICI. Pour en prendre connaissance, les fidèles doivent accéder à internet, écouter un fichier MP3 de 1 heure et 10 minutes et tenter de retrouver sur une bande son dans une conférence qui fait l'équivalent plus de 10 pages en petits caractères, l'expression d'une position claire dans un bavardage interminable. Bien que démentant le *Figaro*, l'abbé Lorans se garde bien de publier une déclaration officielle écrite de Mgr Fellay.
Au vu de cette disproportion dans la diffusion, nous sommes en droit de douter des dénégations de l'abbé Lorans qui tendent encore une fois à endormir la vigilance des fidèles et des clercs.

UNE LETTRE SECRETE (LETTRE H) DE HOYOS QUE MGR FELLAY CACHE AUX CLERCS ET AUX FIDELES

Pourquoi Mgr Fellay n'a-t-il pas parlé de cette lettre H reçue par lui avant le Chapitre Général de la FSSPX ? Qu'écrit donc l'abbé Hoyos dans cette lettre ? Pourquoi l'abbé Lorans veux-t-il la garder secréte car il déclare qu'elle « pourra être publiée en temps opportun » ? Qu'est-ce que ce « temps opportun » ? Pourquoi Mgr Fellay ne dit-il pas en quoi consiste cette lettre maintenant ?

L'abbé Lorans nous apprend ainsi le 16 octobre que Mgr Fellay cache intentionnellement et cyniquement aux clercs et aux fidèles une lettre capitale, car elle concerne directement le devenir de la FSSPX.

Durant cette même soirée du 13 octobre, **Mgr Fellay a déclaré aux journalistes qu'il répondra à l'abbé Hoyos dès l'accord des deux préalables**. Cela suffit à souligner le lien direct qui existe entre cette lettre cachée (de Hoyos) et le sort de la FSSPX.

LA DISSIMULATION D'UNE LETTRE CAPITALE QUI FAIT APPARAITRE LA RE-ELECTION DE MGR FELLAY A LA TETE DE LA FSSPX COMME ETANT MORALEMENT ENTACHEE D'IRREGULARITE

Le Chapitre général a lieu tous les douze ans. Il est l'occasion d'une remise à plat de tous les éléments qui marquent la situation et la vie de la FSSPX. Ce Chapitre doit aussi permettre aux capitulants de se replonger dans les finalités assignées par Mgr Lefebvre à son Œuvre. Autant dire la solennité de ce moment dans la vie de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, l'immense responsabilité qui repose sur les épaules des capitulants, et l'importance cruciale que ces votants disposent de l'information la plus à jour afin de pouvoir, avec sagesse et prudence à l'élection de celui qui devra pour douze nouvelles années assumer la charge du Supériorat général de l'institution sacerdotale.
Cacher volontairement aux capitulants un courrier émanant de Rome, et du prélat nommé comme interlocuteur privilégié pour les relations avec l'Eglise conciliaire, de plus dans un moment où les discussions avec Rome ont pris une telle tournure, représente donc un manquement gravissime à l'obligation morale que nous venons de présenter ci-dessus.
C'est néanmoins l'acte qu'a commis Mgr Fellay, avec la complicité de son état-major de Menzingen, en espérant ainsi dissimuler aux capitulants endormis lors d'une retraite spirituelle prêchée par un Capucin, l'état réel des négociations secrètes menées par Mgr Fellay avec Rome.
Un tel comportement de la part de Mgr Fellay montre le peu de cas qu'il fait de ses obligations morales et entâche moralement la régularité de sa réélection. Un Supérieur élu au prix de telles dissimulations, discrédite sa propre représentation. Nous sommes bien loin de l'esprit de la préface de Mgr Lefebvre aux statuts de la FSSPX.
Comment donc les trois autres évêques peuvent-ils tolérer de telles pratiques ?

Les surveillants que sont les évêques peuvent-ils laisser fleurir de telles prévarications, c'est-à-dire des manquements à la vocation surnaturelle assignée par son fondateur à l'œuvre sacerdotale ? Faut-il rappeler les exigences du Grand Testament de Saint Rémy ? A cette époque de Foi, un évêque catholique, Père du royaume des Francs avait une autre trempe.

MGR FELLAY AGIT CONTRE MGR LEFEBVRE

Mgr Lefebvre ne mentait pas aux fidèles. Mgr Lefebvre ne dissimulait pas les écrits de Rome aux fidèles. Rappelons la révélation de Max Barret qui publiait les photos de Mgr Lefebvre décachetant un courrier de Rome devant des fidèles dans leur salle à manger (voir les photos de Mgr Lefebvre sur ce blog[7]). Mgr Lefebvre agissait honnêtement, dans la vérité et dans la transparence.

Mgr Fellay agit à l'inverse de son évêque consécrateur dont il ne cesse de montrer par son comportement qu'il n'en a plus cure et qu'il est décidé à trahir son Œuvre de préservation du Sacerdoce catholique. Non seulement Mgr Fellay n'arrive pas à la cheville de la personnalité de l'archevêque fondateur, il suffit de constater le vide et la pauvreté (le terme est faible !) de ses interventions, ses allégories triviales et presque risibles, mais loin de faire preuve d'humilité devant l'héritage dont il a reçu la charge, il s'ingénie à le brader entre les mains du pire ennemi du Sacerdoce catholique : l'abbé Ratzinger, prétendu pape à l'épiscopat invalide car sacré dans le rite invalide, hérétique et artificiel de *Pontificalis Romani* (1968)[8].

UNE LETTRE HYPOTHETIQUE (LETTRE B) POUR EN DISSIMULER UNE LETTRE REELLE (LETTRE H) MAIS TENUE SECRETE DEPUIS 4 MOIS

Selon l'abbé Lorans dans le texte de DICI du 16 octobre :

- Sophie de Ravinel **manque de professionnalisme** et mélange tout, ce qui est particulièrement vexant pour l'employée d'un journal qui n'est rien d'autre que le quotidien national à plus grand tirage en France et qui voit ainsi mise en cause ses capacités professionnelles.
- Mgr Fellay va offrir un « *bouquet* » à Ratzinger et non pas une lettre de demande de retrait du décret d'excommunication. Mais pour offrir ce « bouquet », **Mgr Fellay va, à l'occasion du « bouquet », envoyer à l'abbé Ratzinger une lettre officielle (lettre B) qui engage la FSSPX.**
- L'abbé Hoyos a fait parvenir **en juin 2006** à Mgr Fellay une lettre (lettre H) au **contenu mystérieux**

A partir des autres faits dont nous disposons, essayons de reconstituer le puzzle.

La lettre exigée par Rome (lettre R)

Le quotidien italien *La Stampa*[9] du **24 mars 2006** a dévoilé l'entrevue secrète du 15 novembre 2005 entre les abbés Hoyos et Schmidberger et Mgr Fellay.

> *« Une rencontre secrète de deux jours à Rome à la mi-novembre entre les dirigeants de la Fraternité St Pie X et le Cardinal Castrillon avait déjà mis au clair certains aspects ; et l'évêque Fellay et son bras droit, Franz Schmidberger semblaient décidés à franchir le pas définitif, fût-ce au prix de la perte d'une certaine frange extrêmiste. » La Stampa*, 24 mars 2006

Dans cette entrevue, il avait également été demandé à Mgr Fellay la fameuse lettre (lettre R) qu'évoque *Le Figaro* le 16 octobre.

> « ***Néanmoins, au cours de cette rencontre, il avait été acquis que la Fraternité devrait écrire au Pape une lettre demandant que, au regard de la nouvelle situation en cours d'établissement, soit levée l'ex-***

[7] http://mgrlefebvre.blogspot.com/
[8] http://www.rore-sanctifica.org
[9] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/003_2006/VM-2006-03-26/VM-Stampa_volonte_de_Mgr_Fellay_de_rallier_au_prix_de_la_casse.htm

communication fulminée lorsque Marcel Lefebvre avait sacré illicitement quatre évêques. Et la lettre n'est jamais arrivée. » *La Stampa*, 24 mars 2006

Nous avons par ailleurs appris que Rome a exigé que cette lettre soit **signée des quatre évêques** sacrés par Mgr Lefebvre. Or, nous savons aussi que **les trois autres évêques s'y sont toujours refusés**. Un contact nous informe que ces jours-ci Mgr de Galaretta vient de confier à ses proches qu'il *« est très inquiet ».* Là encore nous posons ces deux questions :

Inquiet de quoi ? Pourquoi ?

Ces contacts de Mgr Fellay avec Hoyos à la mi-novembre 2005 **avaient été totalement occultés par Mgr Fellay** aux fidèles parisiens lors de sa conférence-fleuve à Saint-Nicolas-du-Chardonnet le **10 décembre 2005**. Il avait néanmoins reconnu **lors de sa visite suivante en mai 2006** l'existence de cette réunion secrète.

Ce même article de *La Stampa* révèle également que, le **24 mars 2006**, le « ***pack canonique est prêt*** »

> *« Le "Paquet" pour la réintégration des Lefebvristes est en substance déjà prêt. Il est l'œuvre du Cardinal Castrillon Hoyos (Clergé) et du Cardinal Julian Herranz (Textes législatifs). Une sorte de super-diocèse mondial serait constitué, sous l'autorité d'un évêque nommé par le Pape, qui déléguerait dès lors parties de sa juridiction à des vicaires. Outre cela qui rendrait les Lefebvristes [Note du traducteur: actuellement, tous Traditionnalistes] indépendants des évêques locaux, il est prévu la création d'un séminaire pour la formation des futurs prêtres, conservant l'identité spirituelle future de cette organisation. » La Stampa*, 24 mars 2006

Bien que Rome n'eût pas encore reçu la lettre R à fin mars, les travaux secrets de Mgr Fellay et de l'abbé Schmidberger avec l'abbé Hoyos avaient suffisamment avancé pour que la solution canonique soit prête.

La lettre (lettre H) envoyée par l'abbé Hoyos à Mgr Fellay en juin 2006

L'abbé Hoyos a donc envoyé à Mgr Fellay une lettre **avant les élections du Chapitre** général qui s'est tenu en début juillet.

Rappelons notre message VM[10] qui annonçait que le **13 juillet, au lendemain de la ré-élection** de Mgr Fellay, le quotidien italien *Il Giornale*, avait publié une information spectaculaire : *« **l'accord est prêt** ».*

> ***« Lefebvristes : l'accord s'approche - le pacte est prêt, mais Fellay n'a pas encore décidé »***
>
> ***« Tout est prêt pour l'accord entre le Saint-siège et la Fraternité Saint Pie X, fondée par l'archevêque "rebelle" Marcel Lefebvre*** »
>
> ***« Le Vatican a transmis il y a plusieurs semaines des propositions précises pour atteindre la paix [une solution paisible] et le retour à la pleine communion avec Rome des Lefebvristes*** » *Il Giornale*, 13 juillet 2006

Ces *« **propositions précises** »* transmises à Mgr Fellay *« quelques semaines »* avant le 13 juillet, seraient-elles **celles de la lettre H**, la lettre de Hoyos **dont l'abbé Lorans, directeur de DICI, vient de révéler l'existence** ?

Nous posons donc plusieurs questions encore plus précises:

---

[10] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/007_2006/VM-2006-07-14/VM-2006-07-14-3-00-FSSPX_Accord_avec_Rome_pret_%28Il_Giornale%29.htm

1. Mgr Fellay **a-t-il révélé l'existence de la lettre de Hoyos (lettre H) au Chapitre** général ?
2. Mgr Fellay **en a-t-il révélé le contenu au Chapitre** général ?
3. Ce contenu de **la lettre H est-il celui des propositions précises** dont parle *Il Giornale* le 13 juillet ?
4. Cette lettre **H finalise-t-elle les propositions de l'accord** élaboré par Rome avec Menzingen et dont *La Stampa* écrivait le 24 mars 2006 que *« la substance est déjà prête »* ?

Si la lettre H contient les « *propositions précises* » d'un accord pour lequel ne manque plus que la signature de Mgr Fellay, celle-ci ne contient-elle pas quelques lignes en rapport avec les « préalables » et avec l'intention de Ratzinger d'**accorder l'un de ces deux préalables : la levée de la messe de rite tridentin ? De toute manière, même si elle ne contient pas d'allusion direct aux préalables, le seul fait qu'elle énonce les termes de l'accord suffit, en toute logique, à faire considérer par le destinataire de la lettre les préalables comme accordables.**

C'est pourquoi en lançant, avec le Chapitre général, le « ***bouquet spirituel*** » pour demander « ***au Ciel*** » la force pour Ratzinger d' « ***autoriser*** » la messe, **Mgr Fellay, en possession de la lettre d'Hoyos de juin 2006, savait donc déjà** qu'il s'inscrivait dans un processus programmé. C'est bien ce qui a été dénoncé par le tract des fidèles diffusé fin août[11] et qui montre en quoi consiste **l'imposture de ce « bouquet spirituel ».**

Mgr Fellay a d'ailleurs reconnu sans hésitation devant les journalistes au soir du 13 octobre à Paris que les différentes étapes (mise en place des préalables, etc) étaient déjà bien connues par lui-même en avril 2006, mais que Rome a décidé de repousser.

Pour préciser les faits, rappelons que le **12 octobre au soir, Mgr Fellay** a expliqué de façon hésitante aux auditeurs de ***Radio Courtoisie***[12], que :

> *« Eh bien… **je n'étais pas du tout, disons, au courant**, du développement de ce fameux, euh, décret, motu proprio au moment où nous avons lancé çà au Chapitre, et donc, euh,… **les dernières relations** que j'ai eu avec Rome, la dernière fois que j'ai parlé avec, euh, le Cardinal Castrillon, **c'est le 15 novembre**… (silence) … (…) … donc 2005… **bientôt un an** et donc, euh, euh, tout çà, ce sont des … **élucubrations** … paranoïdes ou paranoïaques, euh, qui, euh, qui n'ont absolument aucune valeur, euh, non, il n'y a aucune, euh, aucun complot, aucune négociation, euh, secrète, (…) »* **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie

> « ***ces histoires comme quoi il y aurait euh des accords secrets ou que cette demande de prière serait une supercherie, euh, euh, c'est, euh, çà ne vaut absolument rien, pour être gentil*** » **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie

Et que l'abbé Lorans vient de révéler **le 16 octobre que Mgr Fellay a reçu en juin 2006 une lettre du même abbé Castrillon Hoyos, mettant ainsi Mgr Fellay en porte à faux avec ses déclarations publiques du 12 octobre, en détruisant publiquement le faux argument que son Supérieur général a avancé sur Radio Courtoisie (le silence de 11 mois) pour nier la supercherie du « *bouquet* ».**

Le 13 octobre au soir, Mgr Fellay a déclaré à Paris devant les journalistes que le statut canonique que propose Ratzinger est sans commune mesure avec tout ce qui a pu être proposé jusqu'ici et qu'il est bien supérieur à celui de l'Institut du Bon Pasteur. En déclarant cela, Mgr Fellay avait paraît-il une mine rayonnante et le visage bouffi ne parvenait plus à dissimuler son ravissement et sa satisfaction, son ego semblant très flatté par la perspective de ce « pack canonique en or ». Mgr Fellay relit-il la lettre de Hoyos tous les soirs avant de se coucher en rêvant au statut canonique sans pareil qu'il lui est proposé ?
Tout cela est bien triste et proprement scandaleux et montre que le « bouquet spirituel » n'est qu'une supercherie sacrilège.

---

[11] http://www.virgo-maria.org/articles/2006/Tract_appel_des_fideles_a_Mgr_Lefebvre%20TIRAGE.pdf
[12] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/010_2006/VM-2006-10-14/VM-2006-10-14-A-00-Faux_fuyants_de_Mgr_Fellay.htm

Le « *bouquet spirituel* » s'avère donc une véritable supercherie sacrilège.

Qui en fut l'auteur ? Nos investigations nous pousseraient **à l'attribuer à l'abbé Schmidberger, précédemment auteur en 1985 d'une pétition très similaire** (voir VM du 5 septembre 2006[13])
Et cette supercherie du « *bouquet* » a été largement et de façon zélée **médiatisée par l'abbé Lorans, et son compère, l'abbé Sélégny, sur DICI** : « ***la nouvelle bataille de Lépante*** » !

Entre les révélations de la presse italienne inspirées par Rome et celles de DICI, nous arrivons à reconstruire le scénario suivant :

- **Le 15 novembre 2005, Mgr Fellay et l'abbé Schmidberger posent les bases d'un accord avec Rome**, lors de leur réunion de travail avec Hoyos
- Cet accord **est prêt « *en substance* » le 24 mars peu avant Pâques (*La Stampa*)** : après une réunion solennelle avec la Curie et les cardinaux (23 mars), Ratzinger s'apprête à « *autoriser* » la messe **durant la semaine sainte mais en dernière minute repousse brutalement sa décision (confirmé par Mgr Fellay aux journalistes le 13 octobre), la reportant après le chapitre général**, **Rome souhaitant un consensus général (pour ce ralliement-apostasie)** et ne voulant pas prendre le risque de lâcher trois vrais évêques dans la nature sans les contrôler.
- En juin, l'abbé Hoyos envoie un projet d'accord avec des « ***propositions précises*** » à Mgr Fellay (termes exacts de *Il Giornale* du 13 juillet)
- Un agent de Ratzinger (l'abbé Schmidberger ?) **suggère au Chapitre** général l'idée 'géniale' du « ***bouquet*** » pour berner les fidèles au prix d'une imposture sacrilège
- Durant les mois d'août et septembre, **l'abbé Lorans médiatise à outrance cette opération sacrilège** pour fin octobre
- En septembre, Ratzinger reprend et finalise son texte sur la messe à paraître en fin octobre (pendant le pèlerinage de la FSSPX à Lourdes) ou en novembre
- **En octobre il est prévu que Mgr Fellay fasse à Rome la demande de retrait du décret d'excommunication (lettre R) en *« offrant »* le *« bouquet »* à l'abbé Ratzinger**
- Et **fin octobre, lors du pèlerinage de Lourdes, Mgr Fellay remet le « *bouquet*** », puis, les deux préalables étant accordés, la voie est alors libre pour les discussions théologiques et canoniques en vue l'accord final avec Rome. La FSSPX se retrouve *« un peu comme l'Eglise patriotique chinoise »* par rapport à Rome, pour reprendre les termes de Mgr Fellay cités le 16 octobre par l'agence Reuters. Pour la suite, elle reste encore hypothétique, notons que l'abbé Laguérie, reprenant la perche tendue par l'abbé de Cacqueray (texte de l'abbé Barrere sur *La Porte Latine*) laisse entrevoir[14] un lien entre les ordinations de l'IBP par Hoyos et la participation d'un évêque de la FSSPX (Mgr Fellay et non pas Mgr Williamson ?), le décret des excommunications étant retiré. D'ailleurs la date des ordinations de Saint-Eloy reste inconnue, comme si elle était subordonnée au calendrier des actions envers la FSSPX.

Alors même que Mgr Fellay a voulu endormir les fidèles lors de son séjour à Paris, et de sa conférence de Villepreux, **dès le lundi tombait dans la presse la reprise du deuxième langage, celui de ses intentions réelles, qu'il a tenu aux journalistes le 13 octobre au soir. Quant au soi-disant démenti de DICI, n'oublions pas que Mgr Fellay s'est entretenu pendant 30' en tête-à-tête avec Sophie de Ravinel.**
Nous allons d'ailleurs revenir très prochainement et en détail sur le comportement double de Mgr Fellay entre ce qu'il fait et dit aux journalistes et le discours opposé qu'il tient aux fidèles afin de les tromper. Ce comportement double de la part d'un évêque, de plus successeur de Mgr Lefebvre, devient proprement insupportable et nous allons le dénoncer largement, preuves à l'appui.

MGR FELLAY ENTRAINE LA FSSPX DANS UN RALLIEMENT-APOSTASIE AVEC LA ROME DES ANTICHRISTS

Après **tant d'embrouilles**, Mgr Fellay est aujourd'hui pris au piège, un piège dans lequel il s'est lui-même volontairement précipité en se croyant suffisamment fort pour pouvoir abuser les fidèles tout en discutant avec la

[13] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/009_2006/VM-2006-09-05/VM-2006-09-05-B-00-Petition_de_1985_Schmidberger_Bouquet htm
[14] http://rendez-vous.leforumcatholique.org/message.php?num=324

Rome des antichrists. Mgr Fellay se croit suffisamment habile pour parvenir à jouir du statut canonique *« en or »* que lui promet l'abbé Ratzinger au prix de la destruction de l'œuvre de Mgr Lefebvre obtenue en abusant les fidèles et les clercs par un ralliement contre nature.

Désormais **si Rome dévoilait le contenu de la lettre H, elle jetterait le discrédit sur Mgr Fellay, car l'affaire du « *bouquet* » apparaîtrait, par déduction, publiquement pour une supercherie et une manipulation sacrilège du Saint Rosaire**.

Si cette lettre contient les termes d'un accord, comme le laisse penser l'analyse des faits de la presse italienne, la lettre suppose implicitement la disposition de Rome à « autoriser » la messe. Dans ces conditions, Mgr Fellay ne peut plus prétendre qu'il n'a aucunes nouvelles de Hoyos depuis le 15 novembre 2005, et qu'il ignorait, en lançant le bouquet en juillet 2006, que quelque chose était en préparation, puisqu'il disposait déjà du protocole d'accord.

Si vous disposiez entre vos mains d'une proposition d'un contrat de travail remis par un futur employeur qui cherche à vous recruter, est-ce que vous lanceriez dans toute votre famille une campagne de rosaires pour demander « au Ciel » d'accorder au futur employeur « la force » de vous proposer un salaire ?

La révélation du contenu de la lettre (avec le protocole des accords et le statut canonique « en or ») se retournerait donc immédiatement contre Mgr Fellay en montrant publiquement que le bouquet est une supercherie et qu'il savait dès juillet 2006 que le projet (appelons le *Motu proprio* ou ce que l'on veut) était sur la table. C'est ce qu'il a cherché maladroitement à nier sur Radio courtoisie le 12 octobre.

Cette situation dans laquelle se trouve à présent Mgr Fellay lui est en partie imputable et imputable surtout à l'entourage qu'il **a mis en place, c'est-à-dire celui des abbés Lorans, Schmidberger et Sélégny**.

L'abbé Lorans a commis la faute fatale par sa justification hâtive face au *Figaro*, en **révélant l'existence de la lettre H**. Cette faute du Directeur de la Communication de Mgr Fellay montre qu'il n'est pas facile de cacher la vérité, car celle-ci arrive tôt ou tard à se révéler au grand jour.

C'est ainsi que l'abbé Lorans vient de mettre Mgr Fellay dans une situation qui ruine son crédit, crédit que nous avons de plus en plus de mal à lui accorder.

Suite à ces embrouilles nous posons donc la question qui demande une réponse claire et nette :

Que contient la lettre de l'abbé Castrillon Hoyos à Mgr Fellay en juin dernier ?

En attendant l'explication officielle de la part de Mgr Fellay, explication désormais nécessaire et indispensable et à laquelle les fidèles et les clercs ont absolument droit, sans attendre un quelconque « temps opportun », nous rappelons aux quatre évêques de la FSSPX que la seule question véritable **est celle de l'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale qui pose le véritable enjeu, celui de la survie du Sacerdoce catholique par la survie d'un épiscopat sacramentellement validement ordonné.**

Quand donc répondront-ils enfin à la lettre publique nominative qui leur a été adressée par le message VM « *Appel solennel aux quatre évêques* » du 10 octobre 2006[15].

En attendant une réponse à chacune de ces différentes questions nous continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

[15] **http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf**

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

vendredi 20 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Mgr Fellay, le manipulateur des fidèles de Villepreux

« Je pense que nous obtiendrons un accord. Je pense que les choses pourraient s'accélérer et arriver plus vite que prévu » Mgr Fellay aux journalistes (Reuters, 16 octobre 2006)
« Il [l'accord] est impossible. Aujourd'hui impossible. C'est un suicide pur et simple que de prétendre un accord pratique. Bien sûr il n'y a pas que deux préalables. Il ne faut pas penser que une fois que les deux préalables sont acquis, on fait l'accord, c'est pas ça » Mgr Fellay aux fidèles (Villepreux, 14 octobre 2006)

Un double discours pour endormir les clercs et les fidèles et qui trahit Mgr Lefebvre




La lettre secrète reçue de l'abbé Hoyos en juin 2006 et que Mgr Fellay cache à Menzingen

Pour l'analyse approfondie de la visite à Paris de Mgr Fellay entre le 12 et le 15 octobre 2006, nous invitons les lecteurs à se référer au message Virgo-Maria du 19 octobre 2006 et intitulé : *« La lettre secrète de Hoyos cachée par Mgr Fellay – L'abbé Lorans compromet Mgr Fellay »*.

Dans ce message nous allons mettre en évidence la rouerie de Mgr Fellay qui tient deux discours, l'un auprès des journalistes et l'autre auprès des fidèles à Villepreux. Pour cela nous avons retranscrit l'intégralité des propos de Mgr Fellay à Villepreux[1]. Menzingen, tout en indiquant que cette conférence *« montre où en sont exactement les relations entre Rome et Ecône »*[2], en démentant Sophie de Ravinel du Figaro, s'est bien gardé de publier le texte de la conférence. L'abbé Lorans et Mgr Fellay espèrent bien que peu de fidèles auront le courage d'aller écouter un fichier audio MP3 peu audible. Désormais, les fidèles et les clercs pourront, avec ce texte se faire une idée du discours à la fois contradictoire de Mgr Fellay et aussi des graves erreurs théologiques qu'il véhicule.

Nous avons sélectionné quelques verbatim de Mgr Fellay parus tant dans la presse qu'exprimés directement par lui à Villepreux.

CE PRELAT NE PARLE PLUS COMME UN EVEQUE CATHOLIQUE

> *« Encore une fois le papier avec le tampon, ça vient seulement après la glace sur le gâteau. Ca sert à quoi une glace s'il n'y a pas le gâteau en dessous. Mangeons le gâteau, la glace arrivera après ». à Villepreux*

LE MEPRIS DE MGR FELLAY POUR LES PRETRES DE LA FSSPX QUI REJOIGNENT L'IBP : DES « UNITES »

> *« Ce ne sont pas les quelques unités parties ou en partance vers cet institut qui vont nous perturber. »* in *Le Figaro*
> *« Pour lui, cet institut, qui rassemble d'anciens prêtres de la Fraternité Saint-Pie X revenus à Rome, est tout juste « un ballon d'essai, destiné au cas très particulier de la France ».* in *Le Figaro*
> *« On leur a préparé un magnifique enclos avec une porte ouverte. Je ne sais pas si vous avez déjà essayé : vous mettez un troupeau de moutons ou de poules dans un poulailler magnifique et puis vous laissez la porte ouverte. L'exclusivité c'est l'ensemble, les murs, et puis ce qui n'est pas dit c'est la porte ouverte. Il n'est pas besoin de faire un dessin pour savoir ce qu'il va se passer ». à Villepreux*

APRES LE « BOUQUET », LE « SAUCISSON » ! A PROPOS DE LA MESSE (SIC).

> *« Si l'intention prêtée au pape Benoît XVI de remettre à l'honneur le rite tridentin et la messe en latin se concrétise, "ce serait un grand geste, un acte de poids, de ceux que nous demandons depuis si longtemps" »* in *Reuters*
> *« Nous ne connaissons ni les délais ni le contenu », argumente-t-il »* in *Reuters*
> *« La messe, on demande la liberté totale de la messe. On ne demande pas un morceau de saucisson. » à Villepreux*

LA DESINVOLTURE DE MGR FELLAY FACE A L'EXCOMMUNICATION VENUE DE LA ROME ANTICHRIST EN RAISON DES SACRES FAIT EN 1988 PAR MGR LEFEBVRE.

Mgr Fellay fait démentir par l'abbé Lorans les écrits de Sophie de Ravinel (*Le Figaro*) sur le retrait du décret des excommunications. Et puis il réduit à *« de la diplomatie »* cette réponse à la sollicitation de Rome pour effectuer une demande de retrait!

> *« Bon, ça c'est peut-être maintenant de la diplomatie. » à Villepreux*

Rappelons qu'en juillet 1988, l'abbé Lorans était signataire d'une lettre publique à Rome demandant pour lui-même l'extension de l'excommunication.

LA LETTRE QUE MGR FELLAY VA ENVOYER A RATZINGER POUR « REMETTRE » LES FRUITS DE L'IMPOSTURE DU « BOUQUET »

> *« Cette lettre, qui est aussi une lettre de soutien au Pape face aux adversités présentes et à venir, devrait être envoyée avant la fin du mois »* in *Le Figaro*

---

[1] http://www.dici.org/dl/audio/conf_mgr_fellay_14-10-2006.mp3
[2] Abbé Lorans dans www.dici.org

MGR FELLAY ACCUSE HOYOS DE L'AVOIR TROMPE, MAIS CE SONT LES FIDELES QUE MGR FELLAY EST EN TRAIN DE TROMPER : DANS QUEL COFFRE-FORT A-T-IL CACHE LA LETTRE DE HOYOS ?



> *« Nous ne vous croyons plus, vous nous avez suffisamment trompés, et donc si tout d'un coup, vous vous approchez de nous, peut être bien que vous venez avec de bonnes intentions cette fois-ci mais vous nous avez trompé tellement de fois que l'on ne vous croit plus. » à Villepreux*

MGR FELLAY AVANCE AVEC LES JOURNALISTES ET ROME ET PUIS SIMULTANEMENT ABUSE LES FIDELES

La vérité aux journalistes sur ses négociations secrètes

> *« Les choses vont dans la bonne direction. Je pense que nous obtiendrons un accord »* in *Reuters*
> *« Les choses pourraient s'accélérer et arriver plus vite que prévu »* in *Reuters*

Et les paroles faussement rassurantes et volontairement trompeuses pour les fidèles

> *« Il [l'acord] est impossible. Aujourd'hui impossible. » à Villepreux*
> *« Est-ce que la conséquence immédiate d'un accord est une situation vivable pour nous ? Et manifestement non. » à Villepreux*
> *« C'est un suicide pur et simple que de prétendre un accord pratique ». à Villepreux*
> *« Dès le soir de l'accord on serait déjà dans un tel désaccord qu'on serait de nouveau excommunié » à Villepreux*
> *« Bien sûr il n'y a pas que deux préalables. On demande deux préalables comme deux signes pour commencer à avancer. Donc il ne faut pas penser que une fois que les deux préalables sont acquis, on fait l'accord, c'est pas ça. Parce que il ne s'agit pas de conditions sur un contrat écrit, n'est-ce pas, une fois que la première condition, la deuxième condition sont remplies, toc, on peut y aller. » à Villepreux*
> *« Lorsque nous disons à Rome, nous ne pouvons pas obéir aux ordres parce que se serait un suicide et bien nous avons à peu près tout dit » à Villepreux*

L'ETRANGE THEOLOGIE DE MGR FELLAY : ON PEUT ETRE CATHOLIQUE EN « ETANT DANS L'EGLISE SANS Y ETRE ». LE SUCCESSEUR DE MGR LEFEBVRE A COMME IDEAL ET MODELE L'EGLISE (COMMUNISTE) PATRIOTIQUE CHINOISE !

> *« Nous pourrions être un peu comme l'Eglise patriotique chinoise, dans l'Eglise sans réellement y être »* in *Reuters*
> *« Il pourrait y avoir une relation entre Rome et nous, mais ce ne serait pas encore une relation juridique »* in *Le Figaro*
> *« Apercevant peut-être la lumière au bout d'un tunnel dont la traversée aura pris près de vingt ans, Mgr Fellay présage que la sortie au grand jour s'accompagnera « d'une guerre dans l'Église », d'un retentissement « identique à celui d'une bombe atomique »* in *Le Figaro*
> *« Du bout des lèvres, il évoque une structure sur mesure pour la Fraternité Saint-Pie X : « Répartie dans le monde entier et indépendante des évêques. »* in *Le Figaro*

APRES AVOIR JUSTIFIE LE « BOUQUET » EN NIANT TOUT CONTACT AVEC ROME DEPUIS 11 MOIS, MGR FELLAY PRIS LES DOIGTS DANS LE POT DE CONFITURE

« Rome nous l'offre, puisque Rome nous dit "on est prêt à être d'accord" » à Villepreux
Comment donc Mgr Fellay a-t-il reçu l'offre de Rome puisqu'il dit être sans nouvelles depuis 11 mois. Nous savons déjà qu'il s'agit d'un mensonge, puisque l'abbé Lorans a révélé le 16 octobre que Mgr Fellay a reçu une lettre de Hoyos en juin 2006.
Sur ce mensonge de Mgr Fellay, rappelons notre analyse du message Virgo-Maria du 19 octobre 2006 :

« Pour préciser les faits, rappelons que le **12 octobre au soir**, **Mgr Fellay** a expliqué de façon hésitante aux auditeurs de ***Radio Courtoisie***[12], que :

*« Eh bien… **je n'étais pas du tout, disons, au courant**, du développement de ce fameux, euh, décret, motu proprio au moment où nous avons lancé çà au Chapitre, et donc, euh,… **les dernières relations** que j'ai eu avec Rome, la dernière fois que j'ai parlé avec, euh, le Cardinal Castrillon, **c'est le 15 novembre**… (silence) … (…) … donc 2005… **bientôt un an** et donc, euh, euh, tout çà, ce sont des … **élucubrations** … paranoïdes ou paranoïaques, euh, qui, euh, qui n'ont absolument aucune valeur, euh, non, il n'y a aucune, euh, aucun complot, aucune négociation, euh, secrète, (…) »* **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie

*« **ces histoires comme quoi il y aurait euh des accords secrets ou que cette demande de prière serait une supercherie, euh, euh, c'est, euh, çà ne vaut absolument rien, pour être gentil** »* **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie

Et que l'abbé Lorans vient de révéler **le 16 octobre que Mgr Fellay a reçu en juin 2006 une lettre du même abbé Castrillon Hoyos, mettant ainsi Mgr Fellay en porte à faux avec ses déclarations publiques du 12 octobre, en détruisant publiquement le faux argument que son Supérieur général a avancé sur Radio Courtoisie (le silence de 11 mois) pour nier la supercherie du « *bouquet* ». »**

LES PROPOS DE MGR FELLAY LE 13 OCTOBRE AU SOIR SUR PARIS, AUPRES DES JOURNALISTES

Mgr Fellay a rencontré des journalistes sur Paris dans la soirée du vendredi 13 octobre. Et **durant cette soirée, il a passé trente minutes en tête-à-tête avec Sophie de Ravinel**. Il a donc eu le temps de lui donner clairement et longuement la matière de son court article du *Figaro*.

Mgr Fellay a reconnu sans hésitation devant les journalistes au soir du 13 octobre à Paris que les différentes étapes (mise en place des préalables, etc) étaient déjà bien connues par lui-même en avril 2006, mais que Rome a décidé de repousser.

Ce 13 octobre au soir, Mgr Fellay a déclaré devant les journalistes que le statut canonique que propose Ratzinger est sans commune mesure avec tout ce qui a pu être proposé jusqu'ici et qu'il est bien supérieur à celui de l'Institut du Bon Pasteur. En déclarant cela, Mgr Fellay avait paraît-il une mine rayonnante et le visage bouffi de vanité ne parvenait plus à dissimuler son ravissement et sa satisfaction, son ego semblant très flatté par la perspective de ce « pack canonique en or ». Mgr Fellay relit-il la lettre de Hoyos tous les soirs avant de se coucher en rêvant au statut canonique sans pareil qu'il lui est proposé ?

Durant cette même soirée du 13 octobre, **Mgr Fellay a déclaré aux journalistes qu'il répondra à l'abbé Hoyos dès l'accord des deux préalables**. Cela suffit à souligner le lien direct qui existe entre cette lettre cachée (de Hoyos) et le sort de la FSSPX.

MGR FELLAY MANIPULE LES FIDELES ET LES CLERCS DE LA FSSPX COMME DE GAULLE A MANIPULE LES PARTISANS DE L'ALGERIE FRANÇAISE

Dans le message du 19 octobre 2006, nous écrivions :

> « Nous reviendrons sur la technique de manipulation des fidèles par Mgr Fellay à Villepreux. Pour faire simple, elle consiste à placer la loupe sur le terme du processus (le lien canonique final de l'accord) en le présentant comme peu probable et très lointain, subordonné à une multitude de conditions. Et dans le même temps, Mgr Fellay garde le silence sur l'étape en cours qui seule est importante et réelle car elle engage la FSSPX dans un système de cliquet. Il est évident qu'une fois franchie l'étape en cours, Mgr Fellay espère que l'atmosphère et les esprits seront différents, car « informés » par la nouvelle situation, et qu'il pourra alors commencer à présenter l'étape suivante comme acceptable. Et ainsi, d'étapes en étapes, Mgr Fellay conduit la FSSPX vers un ralliement-apostasie qu'elle eût rejeté, s'il lui avait été présenté d'emblée. Le Supérieur de la FSSPX collabore ainsi activement à une méthode de subversion, digne des plus pures pratiques maçonniques. Rappelons simplement pour l'analogie, le « processus » des accords de Nouvelle-Calédonie, destinées selon un modèle similaire à faire accepter l'indépendance de cette île, malgré l'opposition farouche d'une majorité de sa population. Autre analogie historique, nous pourrions comparer le discours de Villepreux au « Vive l'Algérie française » de de Gaulle aux partisans de l'Algérie française, alors qu'il s'apprêtait à les trahir. Mgr Fellay est en train de faire (avec le talent en moins et l'épiscopat en plus) aux membres de la FSSPX et à ses fidèles, ce que fit de Gaulle aux partisans de l'Algérie française. »

Dans l'étape actuelle, et qui est celle de l'obtention des « préalables », Mgr Fellay passe sous silence sa lettre reçue de Hoyos, et abuse les fidèles par le « bouquet », alors qu'il fait étalage devant les journalistes du progrès de ses négociations avec Rome, il connaît déjà le statut canonique que lui offre l'abbé Ratzinger.



Que contient la lettre de l'abbé Castrillon Hoyos à Mgr Fellay en juin dernier ?

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Annexe A – Conférence de Mgr Fellay

A VILLEPREUX (France – Yvelines) le 14 octobre 2006

Dans le cadre des *Journées de la Tradition*,
organisées par le District de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

http://www.dici.org/dl/audio/conf_mgr_fellay_14-10-2006.mp3

Transcription de la conférence. Cette transcription peut contenir des coquilles.

Abbé Lorans :
« Si vous le voulez bien, nous allons commencer par une prière… je vous salue Marie…

Monseigneur au nom de tous, ici, soyez remercié d'avoir bien voulu accepter cette invitation. Merci infiniment d'honorer de votre présence ces journées de la Tradition à Villepreux. Vous avez choisi comme thème de la conférence que vous allez donner : La Fraternité St Pie X après le chapitre général.
On peut se demander si le sujet colle à l'actualité dans la mesure où depuis quelques jours les médias nous parlent ***d'un Motu proprio*** *qui libéraliserait la messe. Quelques temps avant, il a été question d'élection de l'Institut du Bon Pasteur. On pourrait avoir la tentation d'aller tout de suite à l'actualité, chercher tout de suite à avoir votre sentiment, votre impression sur ces deux nouvelles. Mais il me semble que nous devons bien maintenir que vous avez donné à cette conférence : la Fraternité St Pie X après le chapitre général. Ce chapitre général qui a eu lieu au mois de juillet au cours duquel vous avez été réélu pour 12 ans, a été sans aucun doute l'occasion de rappeler les grandes lignes qui sont celles de la Fraternité de par la volonté de son fondateur, votre prédécesseur, Mgr Marcel Lefebvre. Je pense que nous pourrions peut-être essayer d'éclairer ces deux événements, ces deux faits : le Motu proprio dont on parle et la fondation de cette Institution du Bon Pasteur à la lumière de ce qu'est la Fraternité, de ce que vous avez entendu de la part des quarante capitulants.*
Aussi ma première question sera-t-elle la suivante : Est ce que vous pouvez, sans trahir évidemment le secret du chapitre général, nous dire un petit peu au cours de cette semaine comment a été réaffirmé l'esprit de la fondation de Mgr Lefebvre : la Fraternité St Pie X ».

Mgr Fellay :
« Et bien, l'un des principes que nous a donné Monseigneur (Lefebvre), lui-même, lors des chapitres lorsqu'il était encore présent : c'était de ne rien changer à nos statuts en ce qui concerne son esprit les lignes générales. Evidemment avec le temps, ce qui concerne le côté administratif, verra des modifications, je ne sais pas, il y aura peut-être un peu plus de districts, il faudra renforcer telles et telles places dans cette partie d'administration peut connaître avec le temps quelques modifications, mais pas les lignes fondamentales, les principes. Et cette ligne qui nous guide, qui nous guide en particulier lors d'un chapitre général. Par exemple : on a remis non pas, enfin si, à chaque capitulant les décisions prises par le supérieur et les chapitres précédents, pendant ces trente ou trente cinq années de son existence de telle sorte que ayant à réfléchir sur des décisions peut-être nouvelles, nous ayons bien sous les yeux ce qui avait déjà été décidé dans le passé de telle sorte qu'on reste bien fidèle à cet esprit qui nous a été donné par Monseigneur.
L'esprit, c'est d'abord, vous le savez bien mais il est bien de le répéter, la Fraternité, quand on dit la Fraternité, on pense à beaucoup de choses. Mais tout d'abord, la Fraternité, son titre, c'est **Fraternité** sacerdotale. C'est une société de prêtres et donc lorsqu'on parle des statuts, c'est un ensemble de règles qui exposent comment des prêtres qui sont membres de cette institut qui a aussi des frères, comment ils doivent vivre avec cette assurance que si ils sont fidèles à ses règles, et bien, ils iront au Ciel.
C'est on peut dire c'est l'avantage des sociétés de l'Eglise qu'on appelle les religieux mais aussi des sociétés telles que la nôtre. On a cette garantie de la part de l'Eglise, une fois que l'Eglise a prouvé ces règles que si on est fidèle, et bien, on se sanctifie, on devient saint et on aboutit au ciel. C'est une consolation évidemment extraordinaire, mais c'est celle-là qui nous régit et donc lorsque l'on parle d'un chapitre, lorsque l'on parle de nouvelles décisions, c'est d'abord ça qui domine. C'est donc une perspective qui n'est pas du tout matérielle, politique ou, je ne sais pas, diplomatique. Non, c'est un regard sur le Bon Dieu. Il s'agit de prendre les dispositions correspondant à notre époque pour que le prêtre aujourd'hui, membre de la Fraternité, est une vie telle que en suivant les règles qui lui sont données, il se sanctifie et par la même, il puisse apporter d'une manière beaucoup plus efficace les grâces du Bon Dieu qu'il représente aux fidèles. C'est ça si on peut dire un chapitre. Donc on va regarder les 12 ans passés, éventuellement même un peu plus loin en arrière pour regarder ce qui est allé, ce qui n'est pas allé, les défauts, la cuirasse pour essayer de les réparer, aborder les nouveaux problèmes toujours dans cette perspective, cette ligne. Mais pour nous, Monseigneur nous a donné un regard sur le prêtre, Monseigneur a insisté beaucoup en disant : la Fraternité sacerdotale St Pie X n'a pas de spiritualité propre. Alors qu'elle est notre particularité, qu'elle est notre esprit propre ? Et bien c'est de ne pas avoir d'esprit propre.

C'est à dire, c'est d'avoir l'esprit de l'Eglise, de coller au plus près à ce que l'Eglise en général entend lorsqu'elle dit : prêtre. Et lorsqu'on dit prêtre, on dit : Jésus, on dit Notre Seigneur Jésus-Christ. Il y a dans le nouveau testament un seul médiateur, un seul prêtre et c'est Notre Seigneur Jésus-Christ. Et lorsque l'ont dit prêtre, on dit aussi une action de la même manière que lorsque l'ont dit œil, on dit voir. S'il n'y a pas d'acte de vision, un œil ne sert à rien, ça n'a pas de sens. De la même manière, si on dit prêtre et bien on dit un acte sacerdotal et c'est la messe. Si on veut comprendre le prêtre, et bien on regarde la messe. Ca dit le prêtre, le prêtre se comprend de la même manière qu'un œil, on comprend ce qu'est un œil, en considérant la vision. Et bien de la même manière le prêtre, on comprend ce que c'est en regardant la messe. Et donc ça, c'est, si on peut dire, le fondement de la Fraternité qui a cette particularité aujourd'hui dans une époque particulière de l'Eglise, qui est une tragédie. Tragédie où précisément le sacerdoce est remis en question. On ne sait plus ce que c'est que le prêtre, et bien de rappeler, rappeler au monde entier ce que c'est que le prêtre.
D'abord à l'Eglise évidemment, et donc notre chapitre tourne là autour, puis ensuite bien sûr avec les conséquences plus particulières. Par exemple les données de l'apostolat aujourd'hui, les problèmes internes, il faut soutenir le prêtre. Il faut vérifier que justement, il arrive à se sanctifier. Et donc, il faut l'épauler, il faut lui donner ses adjuvants de la discipline, vérifier que ça marche bien. C'est un peu ça, tout ça, le chapitre et on pourrait dire presque d'une manière annexe, ça c'est de la tension particulière, donc on regarde d'abord la Fraternité. On ne regarde pas l'extérieur. Mais la vie de la Fraternité, elle est aussi conditionnée par cette extérieur : le monde qui cause et qui apporte toute une somme de problèmes qu'il nous faut aborder, pour voir comment on peut les régler. Problème par exemple de la jeunesse, cette décadence, le soucis de l'éducation, le soucis de la famille : comment aider les familles aujourd'hui, sont des problèmes très très importants, gravissimes que nous avons aussi abordés.
Bien évidemment, on regarde aussi la question de la relation avec Rome qui peut-être depuis quelques années a modifié un petit peu son regard, son attitude sur la Fraternité. Donc on regarde un peu où on en est dans ces relations avec Rome et où on va. On essaie de se fixer un petit peu le programme, quoique ce qui est plus important qu'un programme chronologique, c'est les grandes lignes d'un, on peut l'appeler, un combat.
C'est assez impressionnant qu'on puisse parler, lorsque l'on parle de relation d'une Société de l'Eglise envers sa hiérarchie, de combat. Mais c'est la réalité. Et donc on a défini, ou redéfini, on a rien inventé, rien du tout, cette ligne de conduite dans une déclaration qui était déjà, communiquée, publiée, aux prêtres et aux fidèles ».

Abbé Lorans :

« Alors justement Monseigneur à propos de cette déclaration qu'effectivement tous nous avons pu lire puisqu'elle a été publiée, les 40 capitulants récusent la possibilité d'un accord pratique. Ils disent que cet accord est … quoi ? impossible, chimérique, dans l'immédiat ? »

Mgr Fellay :

« Il est impossible. Aujourd'hui impossible, et pourquoi ? Parce que, ça n'est pas tellement l'accord pris en soi, dans l'abstrait, qui est impossible, puisque Rome nous l'offre, puisque Rome nous dit "on est prêt à être d'accord", c'est pas l'accord mais c'est où cet accord va-t-il se réaliser, quel va être notre situation, à supposer qu'on fasse un accord, dans quoi on va se retrouver, dans quelles circonstances est-ce que la conséquence immédiate d'un accord est une situation vivable pour nous ? Et manifestement non. Lors de l'audience, le 29 août de l'année passée, je dis textuellement au pape : "la situation de l'Eglise est telle aujourd'hui, qu'une vie catholique normale, c'est-à-dire traditionnelle a été rendue im-po-ssi-ble, donc dans la vie pratique, pratiquement, cette vie est impossible, et donc il est impossible de parler d'accord pratique avant d'avoir rendu cette vie possible. Et rendre possible cette vie, catholique, c'est pas de notre ressort, c'est du ressort du pape, c'est du ressort de la hiérarchie, qui doivent prendre tout un tas de mesures, de dispositions, qui d'une part répriment, condamnent, les déviations, les abus et d'autre part répriment promeuvent d'une manière positive, les principes catholiques, les règles catholiques de toujours, qu'il s'agisse de la discipline, qu'il s'agisse de la liturgie, qu'il s'agisse de la vie religieuse, c'est tout un monde. Depuis Vatican II, c'est tout un monde qu'on a effacé, de la réalité, la vie catholique

d'autrefois elle n'existe plus aujourd'hui et qu'il faut réintroduire. Evidemment on n'attendra pas que tout soit rétabli pour dire "cette fois-ci on y va". Mais les principes qui régissent cette vie, et réimposé. Tant que ces éléments ne sont pas là c'est un suicide pur et simple que de prétendre un accord pratique.

Et pendant le chapitre nous en donnions quelques exemples. Faisons une application pratique. Supposons que l'on fasse l'accord aujourd'hui. Qu'est-ce que ça veut dire demain ? Donc nous sommes parfaitement reconnu comme étant membres de l'Eglise officielle. Eh bien Monsieur le Curé nous invite à venir l'aider. "Ecoutez j'ai beaucoup de monde, c'est une exception, voilà une chapelle où il y a beaucoup de monde", et le Curé nous demande de venir l'aider pour donner la communion. Ben voila, on a déjà le premier problème, moi cette communion là je ne la donne pas. Vous c'est la nouvelle messe, cette nouvelle messe, elle est mauvaise, je ne peux pas y participer, donc je ne donne pas la communion avec vous. C'est bien parti, ou plutôt c'est très mal parti. Et on peut continuer, hein ? Vous pouvez prendre de tous les côtés, les relations avec ceux qui sont autour de nous seraient conflictuelles immédiatement. On serait obligé de rester chez nous, on serait obligé de se barricader pour ne pas avoir de problèmes et ce serait déjà un problème. Ce qui montre bien que ce n'est pas par là qu'il faut commencer, on ne peut pas commencer par faire un accord pratique. On se mettrait dans une situation impossible, et dès le soir de l'accord on serait déjà dans un tel désaccord qu'on serait de nouveau excommunié et on se retrouverait à la case de départ en moins de deux. Et c'est pour cela que nous disons, non ce n'est pas le bon chemin, il faut commencer par modifier cet état de fait. Et d'où cette insistance sur ce que nous appelons des préalables. C'est-à-dire des actes qui directement ne nous concernent pas. Mais qui concernent toute l'Eglise. Et qui une fois posés vont travailler à modifier cet état d'esprit dans lequel se trouve l'Eglise officielle aujourd'hui et qui, petit à petit, ça ne sera pas en un jour, et bien sûr il n'y a pas que deux préalables. On demande deux préalables comme deux signes pour commencer à avancer. Donc il ne faut pas penser que une fois que les deux préalables sont acquis, on fait l'accord, c'est pas ça. Parce que il ne s'agit pas de conditions sur un contrat écrit, n'est-ce pas, une fois que la première condition, la deuxième condition sont remplies, toc, on peut y aller. Il s'agit d'une réalité, on peut dire de vie, c'est la vie dans l'Eglise qui, petit à petit, est modifiée par ce qu'on appelle les préalables, et qui petit à petit rend de nouveau cette vie normale catholique possible. On arrive petit à petit de nouveau à avoir une relation normale avec notre, entre guillemets "prochain", le catholique de l'Eglise officielle et encore une fois, petit à petit, ce sera extrêmement délicat, de toute façon le risque de confusion et tout cela est grand, mais essayez de réfléchir et de vous dire : qu'est-ce qui est possible ? comment l'Eglise va-t-elle d'un coup se retrouver sur ses pieds ou sur les rails ?

Il y a deux solutions, l'une c'est le miracle, c'est la conversion instantanée non pas seulement d'une personne, mais de toute l'Eglise, qui étant pas seulement déraillée, mais un peu sens dessus-dessous, tout d'un coup se retrouve sur les rails comme si tout allait bien. C'est un miracle prodigieux, rien n'est impossible au Bon Dieu, mais avec des yeux humains et avec la Foi elle-même, cette situation est fort improbable. Le Bon Dieu jusqu'ici ne l'a jamais utilisée cette méthode. Il peut l'utiliser, il peut, ce fameux "à la fin mon Coeur immaculé triomphera", peut être que ce sera cela, mais peut être que ce ne sera pas du tout cela. Et donc compter sur cette guérison miraculeuse de l'Eglise, c'est pas raisonnable. La méthode habituelle du Bon Dieu c'est une guérison graduelle. Un peu comme on se remet d'une grippe, ça prend un certain temps, ou tout autre maladie. Et de cette crise de l'Eglise, on doit penser, au moins selon nos forces et nos capacités d'action, ça se passera ainsi, donc petit à petit, graduellement, l'Eglise va sortir de cette crise, ça veut dire qu'il y a des états intermédiaires, pendant lesquels, forcément on se rapprochera et ce sera pour nous une époque très difficile parce que d'un côté il faut garder la fermeté et de l'autre côté il faut aussi constater le progrès qui est fait en face. Donc il y a toute une charité, une miséricorde envers le prochain tout en maintenant cette fermeté. C'est beaucoup plus difficile que si vous voulez un combat où les deux positions sont bien clairement, franchement déterminées. Et je suis là, je me campe sur ma position. L'autre ennemi est là, il est aussi sur sa position, on sait où il est, on sait comment lui taper dessus, on sait où lui tirer dessus, ça va bien. Enfin s'il commence à bouger, tout chasseur sait bien que c'est plus difficile à tirer sur un animal qui bouge que s'il est arrêté, bon c'est pas difficile à comprendre. Et ce sera la

même chose pour nous. Ce sera beaucoup plus difficile, mais bien, le Bon Dieu nous donnera toutes les grâces qu'il faut pour cela. Donc notre insistance au début, c'est des préalables. Il faut que Rome fasse quelque chose.

Il y a plusieurs, plusieurs buts, disons une intention assez vaste, lorsque nous demandons des préalables à Rome. C'est pas simplement une petite chose, nous disons à Rome, c'est pour que vous nous donniez des marques avec lesquelles nous puissions vous redonner un peu de confiance. Et c'est vrai, si Rome fait çà on l'oblige à montrer qu'ils ont quand même un certain désir de bien pour la Tradition. Parce que on ne demande pas des demi mesures. On demande quelque chose d'entier. La messe, on demande la liberté totale de la messe. On ne demande pas un morceau de saucisson. C'est à dire la messe oui mais à la condition que vous reconnaissiez le concile, que vous reconnaissiez la nouvelle messe, que vous soyez soumis à l'évêque qui vous imposera encore je ne sais pas combien de conditions, non. La liberté, droit égal. Et pourquoi la messe ? Nous l'avons déjà, donc c'est pas pour nous. C'est bien pour les autres que nous demandons la messe. Et la messe c'est le coeur de l'Eglise.
Le cœur de cette pompe qui distribue le sang, l'oxygène à travers tout le corps et par là qui distribue la vie dans tout le corps et ainsi dans le corps mystique, c'est cette pompe qui envoie, euh, la grâce dans tout le corps mystique, c'est la messe. Et une messe qui est fructueuse, qui est pleine en grâces, revivifie l'Eglise. La nouvelle messe c'est une pompe extrêmement défaillante, euh, je ne sais pas, c'est un cœur après un infarctus, et même pire encore, je ne sais pas si l'on peut aller très loin avant d'aller à la mort, mais donc réintroduire la messe c'est rouvrir les écluses de la grâce sur l'Eglise. C'est un acte, euh, tout à fait, tout d'abord juridique. On prétend aujourd'hui que cette messe est interdite, alors que c'est faux. La messe traditionnelle n'est pas interdite. On prétend donc qu'elle est interdite ; c'est un faux juridique. C'est une injustice, et Rome, c'est horrible de devoir dire cela, mais Rome reconnaît que cette messe n'a jamais été abrogée. Ils en sont parfaitement conscients. Dire qu'elle n'a jamais été abrogée, cela veut dire que c'est une loi qui est en vigueur dans l'Eglise. L'ancienne messe est une loi qui n'a jamais été supprimée, jamais été abrogée, elle est en vigueur, pleinement en vigueur aujourd'hui dans l'Eglise et on interdit de l'appliquer. Juridiquement c'est, c'est un monstre. Et donc là nous réclamons que justice soit faite, que justice soit faite à la messe. Elle a le droit d'être célébrée cette messe et donc bien sûr les prêtres ont le droit de la célébrer. Simplement, le simple fait de rétablir la justice dans l'Eglise, déjà rien que ça, même s'il n'y a personne qui la célèbre cette messe, ce rétablissement de la justice va assurer des grâces à l'Eglise. Rien que ça, et en plus, évidemment, il y a quand même un désir, le désir croissant de la messe. On ne le voit pas tellement, euh, on surveille un petit peu, en surveillant un petit peu, on voit on voit qu'il existe ce désir, surtout chez les jeunes. Les jeunes prêtres aujourd'hui, ce n'est pas encore la majorité, mais dans une proportion assez importante, ils désirent la messe. Et les témoignages que nous recevons des prêtres qui sont revenus à l'ancienne messe sont impressionnants. Je suis bien placé, j'en reçois, euh, ils sont très réconfortants. C'est du genre, euh, en célébrant l'ancienne messe j'ai découvert ce que c'était que le prêtre. Le prêtre qui a dix ans de sacerdoce qui m'a dit ça.
Cela ne veut pas dire qu'il ne savait pas ce que s'était le prêtre auparavant. Il en avait une idée, une idée juste, mais il n'en avait pas la profondeur. Il y a une profondeur infinie dans le sacerdoce et cette profondeur on ne peut pas la trouver dans la nouvelle messe. Dans ce sens là le prêtre n'est que rivé à la nouvelle messe. Il ne sait pas, il ne sait pas ce qu'il est. Euh, un prélat à Rome, assez haut placé, a osé dire que le prêtre ne peut pas trouver son identité dans la nouvelle messe. C'est fort, et c'est vrai. Il est plus qu'important que le prêtre sache ce qu'il est. Si il sait qui il est, il comprend aussi mieux les exigences de son sacerdoce, ses devoirs. Il les remplira aussi mieux, donc toute l'Eglise, toutes les âmes s'en ressentiront. Pour donner un exemple de cette attente des prêtres : depuis quelques années maintenant, enfin, relativement récemment, nous avons commencer à offrir dans certains pays, aux prêtres, d'apprendre à célébrer l'ancienne messe, à découvrir l'ancienne messe. Comme on ne peut pas aller chez eux, qu'on ne peut pas toujours les visiter, qu'eux ne peuvent pas toujours venir chez nous, et bien on leur propose un film. Avec les moyens modernes, on appelle ça maintenant un DVD, ces disques là, vidéos, voyez la tradition, c'est aussi utiliser les moyens modernes, c'est pas toujours, euh, contradictoire ; et donc nous avons offert, nous avons passé aux Etat Unis, nous avons fait un film sur la messe. Le prêtre célèbre la messe et on explique tous les gestes du prêtre, mais aussi leurs sens. Euh…leurs signes spirituels pour

que les prêtres se familiarisent avec la messe et même après apprennent à la dire. Et depuis cette année nous avons essayé la même chose en Allemagne. L'Allemagne qui est réputée pour être un Pays très très moderne, et donc, euh, peu perméable à l'idée de la Tradition. Nous n'avons pas beaucoup, beaucoup de…nous avons quand même certains prêtres, mais pas beaucoup de répondant du clergé officiel. Et néanmoins nous avons lancé cette action. Après les Etats-Unis nous sommes passés à l'Allemagne. Nous avons jusqu'ici passé à la moitié du clergé allemand cette proposition. Si ça vous intéresse vous la commandez chez nous ; on vous l'envoie gratuitement. Et bien jusqu'ici nous avons reçu en moins de trois mois plus de 1000 demandes, de prêtres, 1050 dont 100 séminaristes. Un petit peu moins de prêtres (…) 950 prêtres en Allemagne aujourd'hui, à (…)… cela fait la moitié de prêtres.
Cela montre qu'il y a une attente et donc évidemment nous allons continuer cette action.
En même temps cette messe c'est un test sur Rome. Nous savons parfaitement que libérer la messe ça va provoquer une fameuse décharge dans l'Eglise. Euh, tous ne seront pas contents ; ça, il va y avoir de l'opposition, il va y avoir un peu de guerre, un peu d'opposition, même beaucoup d'opposition à Rome. Et donc, euh, nous savons parfaitement qu'un jour nous nous retrouvons, euh, cette opposition sera à peu près la même que celle de la messe, et donc nous disons à Rome : Vous le voulez ? Très bien ! Commencez par la messe, et l'on va voir ce qui va se passer. Euh, si maintenant vous tenez le coup, si vraiment vous êtes convaincus qu'il faut la messe, et bien vous vous battrez pour défendre la messe et alors on pourra penser que peut-être vous serez aussi prêts à vous engager pour nous défendre au moment où nous serons agressés par ces quantités d'évêques et autres qui ne voudront pas.
Il y aussi, un test, donc depuis l'an 2000, nous demandons à Rome cette libération de la messe. A l'époque on disait : on est complètement fous, qu'est-ce qui vous prend, de demander une chose pareille, et vous demandez la lune, euh, euh, ben voyez, et bien maintenant on en parle comme si s'était demain, sans que ce soit demain. Mais en tout cas ça semble avec une assez grande probabilité ; peut-être une réalité pour demain, ou après demain, cette libération de la messe. Et donc si l'on obtient un bien aussi grand que celui-là en moins de 6 ans, cela valait bien la peine de le demander ».

Abbé Lorans :
« Mgr, merci de nous rappeler justement les principes qui guident votre action et je crois que cette hauteur de vue est bien nécessaire. Il ne s'agit pas de coller au sensationnel. Néanmoins, ces évènements existent et ont défrayé la chronique. Vous nous dites que vous souhaitez créer ce climat de confiance, redonner à l'Eglise cette possibilité de déverser les grâces par la messe traditionnelle, et d'autres confrères ont fait un autre choix, un accord pratique et ils ont obtenus l'exclusivité de la célébration de la messe de saint Pie V. Alors en quoi cette position se distingue de celle que vous venez de montrer. En quoi elle ne vous satisfait pas ? ».

Mgr Fellay :
« Je pense de deux côtés. D'une part : qu'est-ce que signifie cette exclusivité ? Elle signifie que c'est quand même quelque chose de nouveau, et c'est un plus. Cela montre bien que la tradition avance quand même. On promet à ces prêtres qu'ils ont le droit à ne dire que l'ancienne messe. C'est-à-dire qu'ils ont le droit de refuser de célébrer la nouvelle messe si on leur demande ; ça c'est vrai. Ce qui se trouve dans ce mot ''exclusif ''.
Cependant ''exclusif ''peut cacher aussi autre chose. C'est en cela qu'il est trompeur et le cardinal Ricard s'est plu à souligner l'autre côté, et l'autre côté c'est que personne ne peut interdire un prêtre qui jouit de ce droit à l'exclusivité. Personne ne peut lui interdire. Il peut quand même célébrer la nouvelle messe, si lui-même, ce prêtre, qui a le droit de dire cette ancienne messe, veut dire la nouvelle, et bien personne ne peut le lui interdire ».

Abbé Lorans :
« Pas même ses supérieurs ? A votre avis » ?

Mgr Fellay :

« Euh, c'est explicite dans un décret de Rome de 1989. Ce que l'on appelait à l'époque le protocole 1411 qui, euh, au moment où certains supérieurs des groupes Ecclesia Dei, en particulier l'abbé Bisig, avait puni certains prêtres de la Fraternité Saint Pierre, parce qu'ils avaient concélébré la messe chrismale avec l'évêque du lieu. Et bien Rome avait répondu en disant : « Monsieur l'abbé et même tous les prêtres et supérieurs des communautés Ecclesia Dei : vous n'avez pas le droit d'interdire à vos prêtres qu'ils aillent célébrer avec l'évêque du lieu ». C'est cela que le cardinal Ricard, à l'occasion de l'érection de l'Institut du Bon Pasteur leur rappelle. Vous avez le droit à l'exclusivité de l'ancienne messe, oui mais si un de vos prêtres veut célébrer la nouvelle, il a parfaitement le droit de le faire. Autrement dit, on leur a préparé un magnifique enclos avec une porte ouverte. Je ne sais pas si vous avez déjà essayé : vous mettez un troupeau de moutons ou de poules dans un poulailler magnifique et puis vous laissez la porte ouverte. L'exclusivité c'est l'ensemble, les murs, et puis ce qui n'est pas dit c'est la porte ouverte. Il n'est pas besoin de faire un dessin pour savoir ce qu'il va se passer ».

Abbé Lorans :
« Est-ce que l'on peut vous demandez où exactement le cardinal Ricard a dit ce que vous venez de dire ? ».

Mgr Fellay :
« Alors on le trouve dans La Croix qui reprend l'Aquitaine qui est le bulletin diocésain de Bordeaux. C'est ces jours derniers, c'est tout récents même...J'essaye de trouver le bon papier, euh, je dois l'avoir quelque part sous les yeux. J'en ai tellement de ces papiers que…je risque, euh… de cafouiller un peu en le cherchant ».

Abbé Lorans :
« Donc on peut se référer déjà à La Croix »

Mgr Fellay :
« A La Croix, oui ».

Abbé Lorans :
« Je mettrai cela dans DICI alors. Mgr donc la messe, on parle de ce motu proprio, il n'existe pas encore. Il vous est peut être difficile évidemment de réagir à un document dont on annonce simplement la publication. Néanmoins on parle d'un rite unique, le rite romain, mais sous deux formes : la forme « ordinaire », Paul VI, la forme « extraordinaire », saint Pie V. Est-ce que si cette information est avérée, vous avez déjà, une, euh, analyse ? »

Mgr Fellay :
« C'est difficile, pourquoi ? Parce que ce que l'on sait, c'est que quelque chose est en préparation. Ca on peut le prendre pour certain. Il y a un projet de permission de l'ancienne messe qui est au travail ; jusqu'ici on a pu constater que ce travail s'est fait dans le plus grand secret. Aujourd'hui les choses filtrent un petit peu. Ca s'agite un peu sur Rome, ailleurs, les choses les plus sûres c'est que le pape par un mouvement propre, c'est-à-dire un Motu proprio, ça vient de lui, peut corriger, améliorer la situation de l'ancienne messe dans l'Eglise. D'après ce que l'on entend, il semble bien qu'il est pour une libéralisation totale. On voit aussi qu'il y a beaucoup de tiraillements et qu'ils ne sont pas peu nombreux ceux qui veulent absolument essayer de réduire cette liberté totale. Alors jusqu'où pourront aller les opposants. A quoi pourront-ils s'opposer ? Quelles sont les restrictions qu'ils seront capables d'imposer au pape ? Ca nous le verrons lorsque le document sera vraiment publié. Avant c'est très, très très difficile de le dire. Actuellement on a entendu ceci : le document était déjà monté jusqu'au pape et il est redescendu. Et le pape n'est pas content tout à fait avec le texte préparé. Alors il passe d'une commission à l'autre, d'une congrégation à l'autre. Il est revu par tel cardinal, euh, un article, euh euh, d'avant-hier, euh, je pense que c'est le plus fiable de tous ceux qui ont été publié dans la presse. C'est celui du *Il Giornale*, qui nous dit qu'il a été revu par le cardinal Arinze, qu'il est passé par la Congrégation pour le culte, où il a été disons très tiraillé, euh, alors il y a des compromis, euh, on a engagé d'imposer 100 personnes, c'est-à-dire un prêtre a le droit de célébrer la messe, il n'a pas besoin de la permission de l'évêque, même pour une

messe publique à la condition qu'il y ait 100 personnes. Alors on a rayé le 100, on est descendu à 30. Et en même temps qu'on faisait donc un gain, un pas en avant de ce côté-là, on a été obligé de faire une concession en disant, on vous donne ça de ce côté-là et de l'autre côté on raille la motion dans ce texte, ce Motu proprio, la mention des abus liturgiques, de la nouvelle messe, voyez c'est du donnant-donnant ; c'est une espèce de compromis dans la curie. C'est vrai que beaucoup de monde s'agite pour essayer de limiter au maximum l'effet positif attendu. Donc, tant que ça circule comme ça, il est impossible de dire quelque chose sur ce texte.
Il y a trop de risques de taper à côté pour pouvoir vraiment avancer. Et quand sortira-t-il ? Et bien là aussi on en sait rien. Certains nous disent : il est signé. Plus probablement il n'est pas encore signé. On nous dit : le pape attend l'occasion favorable. Alors quand est-ce qu'elle vient cette occasion favorable ? Et laissons la à sa sagesse. Prions pour lui. Et puis voilà.
Euh, au sujet de Mgr Ricard, ça se trouve dans l'éditorial du journal officiel du diocèse de Bordeaux du 6 octobre cette année. Note sur laquelle on a pas le droit de leur interdire la célébration de la nouvelle messe, la concélébration avec l'évêque ou avec le pape ».

Abbé Lorans :
« Mgr, j'aimerais bien revenir sur quelque chose que vous avez déclaré sur Radio Courtoisie ; donc il y a deux jours vous avez dit, employé cette expression : « il ne faut pas succomber à la tentation de l'officialité ». Et en vous entendant, je me demandais si à vos yeux justement une régularisation de la Fraternité n'était pas, euh, urgente, prioritaire pour vous ? Ou expliquez ce que vous entendez par tentation de l'officialité. Comment est-ce que vous voyez le rôle de la Fraternité dans la crise présente de l'Eglise ? Est-ce que la priorité, c'est la régularisation ? Si ce n'est pas elle, qu'elle est à vos yeux la priorité ? ».

Mgr Fellay :
« D'accord ! Commençons d'abord par l'officialité. Je crois qu'il appartient tout simplement à la nature humaine, qui est une nature sociale, de vivre en société, de vivre en paix avec cette société, pour reconnaître les organismes, la structure de cette société. Qu'il s'agisse de la famille, qu'il s'agisse de la société en général dans laquelle nous vivons. Il est normal que nous essayions de vivre dans l'ordre, dans la tranquillité de l'ordre qu'on appelle la paix. Cela signifie que l'on reconnaît ses autorités et que ces autorités reconnaissent aussi et approuvent ce que nous faisons. Euh, la police c'est pas pour les bons, c'est pour faire respecter ses lois et les sanctions sont données lorsqu'elles ne sont pas respectées. Euh, donc ce soucis d'être en paix avec l'autorité, d'avoir cette reconnaissance, cette approbation de l'autorité, c'est une chose qui est parfaitement normale, qui est inhérente à notre nature humaine et donc on le trouvera dans toute société. On le trouve donc aussi dans l'Eglise et cela devient ce que j'appelle la tentation de l'officialité, c'est-à-dire d'être bien avec l'autorité officielle, au moment où précisément on est en conflit avec cette autorité pour des raisons très très graves.
Cette autorité fait un geste vers nous, elle nous tend la main, et alors on ne voit plus que le bon geste et on oublie tout le reste. Mais regardez, ils sont pour nous ! Ils sont d'accord ! Donc on saute sur l'occasion et on pense que tout est réglé. C'est bon, cette fois-ci c'est bon. C'est la fraternité, ou je ne sais pas quoi. C'est la tradition qui triomphe. Voilà on a la messe. Tout est gagné. Et bien non ! C'est pas ainsi. Mais cette tentation elle est vraiment, elle est profonde. Et donc il faut faire attention. Euh…, ce phénomène, vous le voyez sous les yeux jusqu'à maintenant avec, euh, l'Institut qui vient d'être, euh, créé à Bordeaux ; parce qu'on a le papier avec le tampon, tout est bon ! Tout d'un coup tout est bon ! Tout est réglé ! C'est pas vrai du tout ! Qu'est-ce qu'on a ? Qu'est-ce qui a changé ? Un bout de papier. Qu'est-ce qui a changé dans la vie de l'Eglise ? Rien ! Juste un bout de papier. Voilà, vous êtes reconnus par Rome. C'est ce que j'appelle l'officialité. C'est officiel. Je suis reconnu par l'autorité officielle. Mais les relations avec l'évêque du lieu, c'est bien ? C'est une relation de paix ? Regardez un petit peu. C'est là qu'on voit que, encore une fois, cet accord pratique qui en soit est une bonne chose, ne peut pas être la première chose, la priorité. Il y a un fondement et, euh, dans la Fraternité, depuis bien longtemps, enfin depuis déjà Mgr Lefebvre en fait, nous avons été habitué à regarder au plus profond ; pourquoi est-ce que nous sommes dans cette situation, euh, d'opposition aux autorités ? Pourquoi les autorités officielles nous en veulent ? Est-ce que parce que nous avons fait quelque chose de mauvais ? Non. Nous sommes fidèles à ce que nous avons toujours fait. Mais par contre nous disons à ces autorités : il y a quelque chose qui ne va pas

et vous en êtes la cause. Ca ne va pas, ça ne va pas du tout. Alors bien sûr de dire vous en êtes la cause, ça peut être un peu provocateur. Et on pourrait même le passer en nous arrêtant à : il y a quelque chose qui ne va pas. S'il vous plaît occupez-vous en et réparez. C'est ça le fond. Il y a une crise dans l'Eglise ; c'est ce qu'on essaie de leur dire, mais il y a une crise, ça ne va pas. Et jusqu'à peu de temps ces autorités nous répondaient : une crise ? Ou çà ? Mais non. Tout va bien.
Aujourd'hui, là, on a gagné un pas. Maintenant ils nous disent : Oui, effectivement tout ne va pas très bien. Mais vous savez ça va déjà beaucoup mieux et alors, on recommence, n'est-ce pas ! On est reparti pour un tour, pour leur montrer à chaque fois, avec des désordres concrets que bien non, cela ne va pas du tout. C'est un peu pénible que ce travail, ce qui montre encore une fois que la priorité, la chose essentielle, et bien, c'est d'aller au vrai problème, au problème de fond qui n'est pas justement de recevoir un tampon ou pas, c'est la situation de l'Eglise notre préoccupation qui forcément aura une application sur notre vie à nous-mêmes aussi, et lorsque nous disons à Rome, nous ne pouvons pas obéir aux ordres parce que se serait un suicide et bien nous avons à peu près tout dit. Il faut que Rome rétablisse les choses, et bien alors il n'y aura plus le suicide à leur obéir et rétablir les choses, c'est tout simplement revenir à ce que l'Eglise a toujours dit, a toujours fait ; pourquoi ? Parce que la vérité est éternelle, elle ne change pas. Il y a des principes dans l'Eglise. Ces principes ont été clairement définis, qui sont infaillibles, qui ne peuvent pas changer.
Evidemment on peut les changer, on fait autre chose, mais ce n'est plus l'Eglise dans laquelle on se trouve. La plupart, beaucoup beaucoup de catholiques aujourd'hui croient être encore catholiques, et ils ne le sont plus. Ils sont autre chose ; leur foi, ce n'est plus la foi catholique. Regardez les sondages. Quand on vous dit que parmi les pratiquants, plus de 50% ne croient pas à la Résurrection. Les pratiquants c'est ceux qui vont au moins une fois par mois, ou mois et demi à la messe. Ca c'est les pratiquants dans les sondages. Et bien parmi ceux-là la moitié ne croient pas que Notre Seigneur est ressuscité. S'ils ne croient pas qu'il est ressuscité, ils ne croient pas qu'il est Dieu. Ils ne sont plus catholiques. Ils perdent la foi. Ca c'est la réalité d'aujourd'hui. Ils le croient encore, ils ne le sont plus. Et bien sûr qu'elle est la part d'ignorance invincible, quelle est la part de réflexion, arrêtée ? C'est difficile à dire. Faut laisser ça dans les mains du Bon Dieu, mais objectivement ce peuple qui était le peuple chrétien, dans une grande partie a perdu la foi. Parce que les autorités, ceux qui ont la charge d'annoncer, de proclamer cette foi, ne le font plus ! Je vous donne là, un exemple, et nous nous tournons vers Rome et nous leur disons : « mais qu'est-ce que vous faites ? Ca va pas ça »! Et alors on nous dit : « Taisez-vous, obéissez. Et si vous n'obéissez pas : un coup de crosse ». Et bien c'est notre état. Alors seulement dire : je ne veux plus recevoir de coups de crosse, euh, je me tais. On n'a pas le droit. Alors de seulement dire : Je ne veux plus recevoir de coups de crosse, euh, je me tais, on n'a pas le droit. Nous n'avons pas le droit de nous taire. Et le risque, après avoir reçu le tampon, c'est de dire : « Oh, ce tampon, il est drôlement précieux, il faut que je le garde absolument, il faut que j'évite le coup de crosse et donc je me tais… ». Ca ne va pas ; voyez vous-mêmes, ça ne va pas. La priorité, nécessairement c'est cette défense de la foi. Sans la foi il est impossible d'aller au ciel. Même le simple chrétien a le devoir de professer sa foi. Alors ça veut dire quoi ? Que s'il est interrogé : Si vous, qu'est-ce que vous croyez, ça, vous êtes obligé de dire, de répondre que vous croyez ça. Vous pouvez encore essayer d'esquiver. Vous êtes en face de la question, vous n'avez pas le droit d'échapper, même si vous devez y perdre la tête, qu'on vous la coupe, perdre la vie, vous devez professer la foi, sinon vous reniez la foi. C'est terrible. Et on voit là, disons ces exemples, qu'il y a des choses qui sont beaucoup plus importantes que d'autres. Encore une fois le papier avec le tampon, ça vient seulement après la glace sur le gâteau. Ca sert à quoi une glace s'il n'y a pas le gâteau en dessous. Mangeons le gâteau, la glace arrivera après ».
Abbé Lorans :
« Sur ces préalables, Monseigneur, en vous écoutant, souvent on vous reproche de multiplier un petit peu les manœuvres dilatoires, de ne pas envisager de façon pratique, concrète , une solution, et c'est vrai que les accords pratiques donnent au moins cette impression, cette illusion qu'on a là quelque chose en main, peut être un tampon, mais… un papier.

Comment est ce que cette exigence, il faut rappeler à nos amis ces deux préalables pour commencer, la libération de la messe de toujours pour tous les prêtres et par tout le monde et le retrait du décret d'excommunication qui frappe les 4 évêques qui ont été consacrés par Monseigneur en 1988, non pas parce que vous considérez

cette excommunication comme valide mais parce qu'elle a une validité médiatique reconnue à savoir la diabolisation de la tradition. Est-ce que ce sont vraiment des manœuvres dilatoires ? Est-ce que ce sont des vues de l'esprit ? Parce que c'est un peu ce que l'on dit aussi.
Monseigneur est bien exigeant, il a mis la barre très très haut, mais ce n'est pas pratique, ce n'est pas réalisable, obtenir un papier c'est plus facile, c'est plus pratique…. »

Monseigneur Fellay :
« C'est effectivement plus facile, mais encore une fois, nous nous retrouvons devant une Rome qui d'un côté essaye de nous faire un sourire, donne l'impression d'être favorable, et nous nous faisons un petit peu comme… c'était un chevreau qui montrait patte blanche, qui voulait être sure que ce sourire est accompagné d'une réalité. Ha, vous êtes favorable avec la fraternité, avec la tradition, hé bien montrez-le…montrez-le, ce n'est pas une manœuvre dilatoire. Nous ne vous croyons plus, vous nous avez suffisamment trompés, et donc si tout d'un coup, vous vous approchez de nous, peut être bien que vous venez avec de bonnes intentions cette fois-ci mais vous nous avez trompé tellement de fois que l'on ne vous croit plus. Et donc avant de vous croire nous voulons des faits tangibles qui ne sont pas de belles paroles mais vraiment des faits, une réalité qui va dans le sens de ces bonnes paroles. C'est une première chose.

Deuxièmement, ce n'est pas si mirobolant ce que nous demandons, la preuve, c'est que pour la messe on voit, on est pas bien loin, au moins d'arriver à ce qui est annoncé on verra bien si cela arrive ou si cela n'arrive pas, en tout cas, ça donne l'impression de faire un sérieux pas en avant de ce côté-là. Et même en ce qui concerne l'excommunication, depuis à peu prêt une année, Rome semble ne plus voir d'obstacles dans l'un ou l'autre commentaire et même à ce que l'on a dit à nous même, n'a plus vraiment d'objection pour enlever cette excommunication.

Le seul problème qu'il reste, c'est qu'ils voudraient que l'on se mette à genoux. Et on n'a pas envie de se mettre à genoux. Pourquoi ? Parce que, hé bien nous n'avons aucune contrition et Rome voudrait quand même un petit peu de contrition. Et nous voulons être sincères avec nous même, avec nos interlocuteurs et nous disons en face : Non, nous n'avons pas de contrition, nous ne regrettons pas.
Sur le fond, sur le fait lui-même Rome reconnaît que ce n'est pas ce qu'ils avaient prétendu, de dire que ce n'est pas un schisme, qu'on l'a fait aussi ans des circonstances aussi assez extrêmes. Ca, ils le reconnaissent aussi. Mais on sent bien qu'ils aimeraient un donnant donnant.
D'un Cardinal, nous avons entendu qu'il disait : Ce n'est pas une excommunication formelle, donc on distingue en droit canonique une excommunication formelle d'une excommunication matérielle. Elle est formelle quant elle est vraie et elle matérielle quant un évêque ou le pape l'a portée mais elle n'a pas de « substrat », c'est-à-dire qu'elle n'a pas de cause. C'est-à-dire que le pape a bien dit : « J'ai excommunié », mais comme il n'y a pas la cause qui est un péché mortel, elle n'a pas d'effet. Elle n'a pas d'effet sur l'âme. Normalement une excommunication, ça vous coupe de la Grâce. Ca vous coupe de l'Eglise et ça vous coupe de la Grâce. C'est ça la grâce et la force de l'excommunication. Mais pour qu'une telle censure soit valide, il faut qu'elle ait été causé par un péché très grave. Un péché mortel, et en plus un péché mortel très grave. Et dans notre cas, nous leur disons : on est désolés, mais on a pas péché. Et si l'on regarde un petit peu sérieusement les cardinaux et peut être même le pape, ils sont bien obligés de reconnaître qu'il n'y a pas toutes ces circonstances qui feraient que cela serait vraiment un péché. C'est pour cela qu'on va dire que c'est une excommunication matérielle. C'est-à-dire que le pape a bien dit ils sont excommuniés, mais il n'y a rien dessous. Donc elle ne vaut rien cette excommunication. Et on en est là. Et nous disons à Rome, (c'est un petit peu comme la messe), « vous reconnaissez qu'elle est valide, donc dite aussi permise ». Ici, pour l'excommunication, vous dites : « vous reconnaissez qu'elle n'a pas de « substrat » donc qu'elle n'est pas valide, donc retirez-là sans rien nous demander ». Et eux disent : « Oui, Non, il faudrait quand même que cela soit quelque chose de bilatéral »…Bon, ça c'est peut-être maintenant de la diplomatie. En tout cas cela veut bien montrer que nous ne demandons pas quelque chose d'impossible. »

Abbé Lorans :
« Merci Monsieur Pour cette confession publique au cours de laquelle nous avons compris que vous aviez le ferme propos de persévérer, ce qui nous rassure… Peut être nous allons nous séparer, je vous poserait une dernière question sur ce que vous attendez, sur ces associations qui se réunissent aujourd'hui. Nous sommes à Villepreux, toutes ces associations qui sont ici représentées oeuvrent pour la tradition. Je me permettrait donc de reprendre donc deux de vos propos, Monseigneur et dire que dans le district de France, donc le supérieur, Monsieur l'Abbé de Cacqueray est momentanément absent, parce qu'il se trouve à Lisieux aux côtés de Monsieur L'Abbé de la Motte, pour le grand pèlerinage en l'honneur de Sainte Thérèse mais il nous rejoindra demain. Dans le district de France, sous l'impulsion de Monsieur l'Abbé de Cacqueray, ce qui a été fait en Allemagne va être repris par le canal de la lettre aux frères prêtres de Monsieur l'Abbé de la Roque. Les prêtres recevront en France aussi cette proposition d'apprendre ou de réapprendre à dire la messe traditionnelle. Et puis, sur la vraie cause de la crise, ce que vous disiez être prioritaire, à savoir identifier où, véritablement, l'Eglise est en crise. Le congrès de Si Si No No qui va avoir lieu à Paris cette année à la Mutualité les 5, 6 et 7 janvier prochain, sous votre présidence, Monseigneur, d'avance, Merci. Ce congrès aura justement pour thème les crises dans l'Eglise : causes, effets, remèdes. Et je crois savoir que ce congrès aura pour but, justement de montrer qu'on ne peut pas appliquer les remèdes aux effets seulement. Si l'on soigne les effets, justement, on arrive à pratiquer la médecine symptomatique mais on ne guérit pas la cause. Les heureux bénéficiaires de la médecine symptomatiques meurent d'ailleurs guéris de leur fièvre mais pas du foyer infectieux qui les mine. Donc c'est pour vous dire que nous essayons aussi de correspondre à votre attente, Monseigneur, dans ce district. Est-ce que vous-même pouvez nous donner quelques paroles d'encouragement et nous dire un petit peu comment est-ce que vous voyez l'avenir de la Tradition, de ces familles, qu'est-ce que cela représente dans le combat que vous menez et peut être même dans les discussions que vous avez avec Rome, est-ce que nous pouvons ; je sais que vous avez demandé des prières, vous avez demandé un million de chapelets (je crois qu'il ne reste plus que 10 chapelets à dire), comment est-ce que vous voyez un peu les choses ? »

Monseigneur Fellay :

« Les discussions, comment dire, ce sera un peu l'étape prochaine, une fois que nous aurons obtenu ces deux préalables, car bien sur ce n'est pas fini. Ces discussions sont capitales et en même temps nous rendent bien compte que le plus fort des l'arguments, ce n'est pas l'argument théorique. Depuis longtemps, Monseigneur aimait à le dire, il disait, « Rome, on peut leur dire tout ce qu'on veut, cela ne les émeut pas. Par contre, ce qui les touche, ce sont les faits. Et contre un fait, il n'y a pas d'argument contraire ou opposé ». C'est ce que nous avons vu dans notre pèlerinage à Rome en l'an 2000. C'était un fait tout simple, vous étiez là, et vous priiez et ça a touché le monde Romain, ça a touché le Vatican aussi, et ça a touché leur conscience, beaucoup plus et beaucoup mieux qu'un argument théologique. Un des prélats responsable des dicastères a dit, lorsqu'il vous a vu : « Mais, ils sont catholiques ces gens-là, nous devons faire quelque chose pour eux. Et par votre simple vie, vos efforts quotidiens, vos croix à supporter, offerts vaille que vaille, vos prières, votre vie chrétienne, aujourd'hui dans les circonstances qui sont les nôtres, avec toutes ces peines que vous assumez pour plaire au Bon Dieu, pour vous sanctifier, hé bien, vous êtes l'argument fort, c'est-à-dire l'argument de la tradition vivante. Compris dans un sens non ambigu cette fois-ci, vous vivez la Tradition, vous vivez de la Tradition de l'Eglise, vous vivez selon ses principes, ses ver tues, qui ont fait le chrétien depuis Notre Seigneur Jésus Christ, les apôtres, jusqu'à aujourd'hui. Et cet argument là, il ne supporte absolument aucune objection. L'argument massue contre le modernisme, hé bien, c'est votre vie chrétienne, c'est la famille chrétienne, ce sont ces écoles. Et si nous attendons quelque chose de vous, c'est d'abord ça. Simplement vivez, vivez en catholiques. C'est beaucoup, c'est un programme exigeant, c'est vrai. Mais je pense que parmi tous les arguments, c'est vraiment le plus puissant sur une Rome, sur des théologiens, qui sont infestés d'une philosophie complètement dérangée, qui ne savent même plus ce que c'est que la vérité ou la réalité, avec lesquels il est très très difficile de parler parce qu'ils sont suffisamment intelligents ou malin pour essayer d'esquiver, de trouver je ne sais pas quelle objection. Mais votre vie, elle ne souffre pas d'objections. C'est une vie à la suite de Notre Seigneur Jésus Christ. Et je vous invite à vivre tout simplement. Cette vie chrétienne. D'une part, elle vous obtient toutes les grâces et

même l'assurance du ciel. Cette fidélité aux petites choses de tous les jours. Et en plus, c'est encore une fois l'argument massue contre cette crise de l'Eglise. Je ne crois pas que nous arriverons à gagner, si j'ose l'expression « les chrétiens d'en face », « les catholiques d'en face », simplement par une déclaration doctrinale. Non, c'est l'exemple. C'est les enfants bien éduqués, qui se tiennent, c'est ça qui touche, c'est ça qui parle, c'est ça qui interpelle, comme on dit aujourd'hui, qui pose question, qui oblige à réfléchir, et qui, si honnêtement on réfléchit, on arrive à la conclusion que beaucoup n'aiment pas parce que ça oblige, cette vie que vous avez elle est exigeante, ce côté moral, quelque part, on le retrouve. Pourquoi est-ce qu'il y a cette crise. Parce qu'on a voulu une vie facile. Et ce que vous prêchez par votre exemple, ce n'est pas une vie facile. Mais c'est une vie qui va quand même ! Ce n'est pas si difficile que cela. Il y certains jours avec ses croix, c'est vrai, mais vous voyez vous-même que cela ne nous fait pas tirer des mines de tristesse, que cette vie chrétienne. Au contraire, elle est remplie de joie, elle est pleine de joies la vie chrétienne. Cette joie, cet élan, cet entrain, c'est un argument.

Saint Paul a eu la bonté de nous livrer, bien sur, c'était sous l'inspiration du Saint Esprit, que les fruits du Saint Esprit, c'était la joie, la paix, la charité. C'est comme cela que cela commence. Et ces fruits aussi parlent d'eux-mêmes. Donc encore une fois, nous attendons de vous beaucoup, même énormément, en vous demandant finalement peu mais tout… »

Abbé Lorans :

« Merci beaucoup Monseigneur, Merci de nous avoir rappelé nos responsabilités, merci de nous dire ce que vous attendez de nous, je pense que les catholiques de France ne vous décevrons pas, et auront le soucis d'argumenter par le devoir d'état, en famille, au travail et de montrer qu'au fond, la tradition vivante, c'est avant tout la tradition vivable. C'est parce qu'elle est vécue au quotidien que l'on peut dire effectivement, cela n'est pas une vue de l'esprit, ni même une crispation nostalgique, surtout pas…

Je vais vous demander, pour nous donner véritablement toutes les grâces dont nous avons besoin de nous accorder votre bénédiction, Monseigneur, »

Monseigneur Fellay :

« Bien volontiers ».

Annexe B – Lefebvristes, Rome sur le point de lever les sanctions (Le Figaro – Sophie de Ravinel, 16/10/2006)

http://www.lefigaro.fr/france/20061016.FIG000000132_lefebvristes_rome_sur_le_point_de_lever_les_sanctions.html

Lefebvristes : Rome sur le point de lever les sanctions

SOPHIE DE RAVINEL.

Publié le 16 octobre dans LE FIGARO

Si Mgr Fellay semble accepter la main tendue par Rome, il veut garder son autonomie de parole et d'action. (Photo : Le Figaro / M. Archambault)

Mgr Bernard Fellay serait sur le point de répondre à la très simple condition posée par Rome pour une levée de l'excommunication qui pèse sur les évêques de la Fraternité Saint-Pie X depuis 1988 : en faire la demande officiellement au Pape. Le supérieur de cette Fraternité fondée par Mgr Marcel Lefebvre en 1970 a en effet annoncé au Figaro son intention d'envoyer un courrier à Benoît XVI contenant cette requête ainsi qu'une demande de libéralisation de la messe selon le rite tri-

dentin (messe en latin). « Cette lettre, qui est aussi une lettre de soutien au Pape face aux adversités présentes et à venir, devrait être envoyée avant la fin du mois », a-t-il assuré.

«Ce serait un grand geste»

Elle serait une réponse à un courrier envoyé il y a quatre mois environ par le cardinal Dario Castrillon Hoyos. Le préfet de la Congrégation pour le clergé l'y aurait assuré d'une prochaine remise à l'honneur de la messe en latin par Benoît XVI, mais aussi d'un rétablissement de la pleine communion avec le siège de Pierre s'ils en faisaient la demande.

Mgr Fellay, prudent, ne souhaite pas s'exprimer sur le texte libéralisant le rite tridentin qui pourrait être prochainement publié par le Pape. « Nous ne connaissons ni les délais ni le contenu », argumente-t-il. Mais le prélat suisse, d'habitude impassible, frémit tout de même de satisfaction en l'évoquant : « Ce serait un grand geste, un acte de poids, de ceux que nous demandons depuis si longtemps. » Un geste d'un « tout autre niveau » que celui qui a permis la création en septembre de l'Institut du bon pasteur. Pour lui, cet institut, qui rassemble d'anciens prêtres de la Fraternité Saint-Pie X revenus à Rome, est tout juste « un ballon d'essai, destiné au cas très particulier de la France ». Même si cet institut, qui célèbre exclusivement selon le rite latin, est une épine plantée dans le pied des lefebvristes, Mgr Fellay, bravache, le balaie d'un revers de main : « Ce ne sont pas les quelques unités parties ou en partance vers cet institut qui vont nous perturber. » « Nous sommes plus de 470 prêtres répartis dans le monde », aime-t-il à rappeler.

Apercevant peut-être la lumière au bout d'un tunnel dont la traversée aura pris près de vingt ans, Mgr Fellay présage que la sortie au grand jour s'accompagnera « d'une guerre dans l'Église », d'un retentissement « identique à celui d'une bombe atomique ». Comme une preuve, selon lui, des combats que se livrent le bien et le mal dans l'Église...

Pour autant, si Mgr Fellay semble avoir l'intention d'accepter la main tendue par Rome, il tentera de garder son autonomie de parole et d'action. « Il pourrait y avoir une relation entre Rome et nous. Mais ce ne serait pas encore une relation juridique. » Le supérieur suisse fraîchement réélu renâcle à parler de solution administrative avant toute discussion doctrinale. Du bout des lèvres, il évoque une structure sur mesure pour la Fraternité Saint-Pie X : « Répartie dans le monde entier et indépendante des évêques. » Mgr Fellay sent bien qu'il risque de perdre la main, et celle d'une bonne part de ses fidèles, s'il n'attrape pas celle de Benoît XVI.

Annexe C – Les Lefebvristes espèrent du pape une levée de l'excommunication (Reuters – Tom Heneghan, 16/10/2006)

http://www.lexpress.fr/info/infojour/reuters.asp?id=29334&1104

lundi 16 octobre 2006, mis à jour à 11:15

Reuters

Les Lefebvristes espèrent du pape une levée de l'excommunication Reuters

Après 18 années de schisme, les catholiques traditionalistes ont espoir de regagner bientôt le giron de l'Eglise de Rome.

Si l'intention prêtée au pape Benoît XVI de remettre à l'honneur le rite tridentin et la messe en latin se concrétise, "ce serait un grand geste, un acte de poids, de ceux que nous demandons depuis si longtemps", **a déclaré Mgr Bernard Fellay**, supérieur général de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, **qui était à Paris durant le week-end.**

L'évêque suisse schismatique espère aussi que le Vatican lèvera l'excommunication qui frappe depuis 1988 les évêques traditionalistes, sacrés sans l'accord du Saint-Siège par Mgr Marcel Lefebvre, fondateur de la Fraternité décédé en 1991.

"Les choses vont dans la bonne direction. Je pense que nous parviendrons à un accord", a dit Mgr Fellay à des journalistes**. "Les choses pourraient s'accélérer et arriver plus vite qu'on ne le pense",** a-t-il ajouté.

Le Figaro de lundi précise que Mgr Fellay pourrait demander officiellement d'ici la fin du mois au pape la levée des excommunications, une condition posée par le Saint-Siège.

Cette lettre au pape, ajoute Le Figaro, est une réponse à un courrier envoyé il y a environ quatre mois par le cardinal Dario Castrillon Hoyos, préfet de la Congrégation pour le clergé, qui assurait les traditionalistes d'une remise à l'honneur de la messe en latin et d'une levée de l'excommunication s'ils en faisaient la demande.

DIALOGUE RENOUÉ DÈS 2005

Mgr Fellay voit très bien la Fraternité Saint-Pie X obtenir de Rome un statut qui lui permettrait de garder son autonomie d'action et de parole. "Il pourrait y avoir une relation entre Rome et nous mais ce ne serait pas encore une relation juridique", a-t-il dit.

En août 2005, pour la première fois depuis le schisme de 1988, le dialogue avait été renoué entre le Vatican et la Fraternité Saint-Pie X, hostile aux innovations du Concile Vatican II, au début des années 60. Le pape Benoît XVI, élu en avril précédent, avait accordé une audience à Mgr Fellay, à sa résidence d'été de Castel Gandolfo.

Fondée en 1970, la Fraternité dénonce le "modernisme" et les "errements dogmatiques" qui ont, selon elle, suivi le concile.

Forte de quatre évêques et de 470 prêtres, présente dans 59 pays, elle marque son attachement à la "messe de toujours", en latin, et ne cache pas son aversion pour un "oecuménisme qui établit en fait l'égalité des religions" et symbolisé par la rencontre d'Assise en janvier 2002.

Benoît XVI, lorsqu'il n'était encore que le cardinal Josef Ratzinger, était apparu au Concile Vatican II comme un théologien libéral. Il a ensuite évolué vers des thèses plus conservatrices, au point de se voir affublé par ses détracteurs du sobriquet de "Panzerkardinal".

Annexe D – Catholic schismatics see return to Roman fold soon (Reuters – Tom Heneghan, 16/10/2006)

http://qien.free.fr/2006/200610/20061016_heneghan.htm

Catholic schismatics see return to Roman fold soon

By Tom Heneghan, Religion Editor

PARIS (Reuters) - After almost two decades of schism, Catholic traditionalists hope the Vatican will soon take them back into the fold by granting two key concessions and leaving unresolved the main issue that drove them away.

Bishop Bernard Fellay, head of the Society of Saint Pius X (SSPX), says the expected revival of the old Latin mass that was replaced in the 1960s by modern liturgy in local languages would be a "grand gesture" meeting one of his demands.

The Swiss bishop, successor to the late SSPX founder French Archbishop Marcel Lefebvre, also expects the Vatican to lift the 1988 excommunications of Lefebvre and four bishops -- including Fellay -- whom he consecrated without Rome's approval.

"Things are going in the right direction. I think we'll get an agreement," Fellay told journalists in Paris at the weekend. "Things could speed up and come faster than expected."

Getting an agreement now would mean the Swiss-based SSPX and its 470 priests could return to the Roman fold without resolving a dispute over its opposition to the modernising reforms of the Second Vatican Council (1962-1965).

Claiming a million followers, the SSPX is the vanguard of traditionalists among 1.1 billion Catholics worldwide. Its return would have no direct effect on most parishes but high symbolic value for arch-conservatives in the Church.

The excommunications by the late Pope John Paul created the first schism in the Church in modern times. Since his election last year, Pope Benedict has been trying to hold out an olive branch to the SSPX.

Fellay envisages the SSPX would be an independent group within the Church, free of control by local bishops, while it continued to advocate rolling back other Vatican II reforms.

"We would be a bit like the Chinese Patriotic Church, in the Church without really being there," he explained. **"There could be a relationship between Rome and us, but it would not yet be a juridical relationship."**

"INTERMEDIATE STATE"

Speculation about an SSPX return arose last week when Vatican sources said Pope Benedict would soon allow wider use

of the old Tridentine Mass in Latin that went out of favour when the Church switched to praying in local languages in the 1960s.

Priests can say the old mass if they get permission but few bishops grant it and demand for Latin rites is minimal. Most Catholics under 50 years old have never heard Latin spoken.

The SSPX thinks the post-Council liturgy, which stresses participation by worshippers in open praying and singing, has lost the sacred character and beauty of the traditional mass.

The Tridentine rite it prefers is solemn, with the priest and altar boys quietly reciting the prayers in Latin with their backs to the silent congregation.

The traditionalists also reject the Council decision that the Church, which long saw itself as the only path to salvation, should respect and work together with other faiths.

Echoing this, a senior SSPX official sparked controversy last year by urging the Pope to tell Jews and followers of other religions to convert from their "false systems" to Catholicism.

Fellay said the SSPX sought an "intermediate state" in the Church so it could continue to oppose what Lefebvre called "neo-Modernist and neo-Protestant tendencies ... in the Second Vatican Council and in all the reforms which issued from it."

"We don't want a practical solution before these doctrinal questions are resolved," he said. "The focus should be on these discussions."

Benedict, who sparked protest across the Muslim world last month with a speech hinting that Islam had been spread by the sword, has frequently stressed his support for Vatican II reforms including cooperation with other faiths

Annexe E – Lefebvrists ready to seek reconciliation ? (CWNews.com, 16/10/2006)

http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=225252

LEFEBVRISTS READY TO SEEK RECONCILIATION?

Oct. 16 (CWNews.com) - The head of the traditionalist Society of St. Pius X (SSPX) might write to the Pope, asking for a removal of the excommunications levied on Archbishop Marcel Lefebvre and the bishops he ordained in 1998, according to a French newspaper report.

The daily Le Figaro reports that Bishop Bernard Fellay is prepared to write to the Pontiff, seeking reconciliation of the traditionalist group, if Pope Benedict XVI goes through with plans to allow broader use of the Tridentine Mass.

The SSPX denied the accuracy of the Figaro report, saying that the newspaper's reporter had misunderstood the purpose of a letter from Bishop Fellay to the Holy Father. In fact, the SSPX news agency reported, the bishop has sent the Pope a spiritual bouquet, in which traditionalists have offered 1 million rosaries for the liberalization of the old Latin rite. No request for removal of the 1988 excommunications has been made, the group insists.

Cardinal Dario Castrillon Hoyos, the prefect of the Congregation for Clergy, reportedly wrote to Bishop Fellay some months ago, assuring him that the Pope plans to allow free use of the pre-conciliar rite, and suggesting that the Lefebvrist group should make a request for the Pope to lift the excommunications.

SSPX leaders have consistently set conditions for their reconciliation with the Vatican, including the liberation of the old Latin Mass, the removal of the excommunications, and the freedom to question Vatican II teachings on issues such as religious freedom and ecumenism. By authorizing the universal use of the Tridentine liturgy-- as he is reporting planning to do in a forthcoming document-- the Pope would fulfill the first and most prominent of the traditionalists' demands.

Bishop Fellay avoided speculating on the reported papal initiative in discussions with reporters this weekend. But he did

say that a document of the sort reportedly due to appear soon would be a "great gesture" and a major step toward reconciliation between the SSPX and the Vatican. He predicted, however, that the release of the papal document would precipitate fierce controversy within the Church.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 23 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Le « *quatrième secret de Fatima* »

Le site américain Traditio.com dénonce le mensonge public de Mgr Fellay



Nous publions ici la traduction d'un texte récent du site américain Traditio.com, site très fréquenté dans le monde, en particulier par les fidèles de la FSSPX qui cherchent la vérité sur les agissements et les objectifs véritables de Mgr Fellay et de la petite faction (abbés Lorans, Schmidberger, de La Rocque, Sélégny, etc) dont il s'est entouré. Aux Etats-Unis, cette divulgation publique du mensonge de Mgr Fellay pourrait avoir des conséquences sérieuses parmi les fidèles de la FSSPX, les américains ne pardonnant pas une telle prévarication chez les hommes publics. Quelques politiciens récents l'ont appris à leurs dépens. A vouloir jouer les politiciens, Mgr Fellay semble avoir déclenché ce rejet aux Etats-Unis qui pourrait bien avoir quelques conséquences sur les revenus financiers de la FSSPX en provenance des pays anglo-saxons. Et puis un tel mensonge pose d'autres questions, cette affaire ne fait que commencer.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

"Le quatrième secret de Fatima"

http://www.traditio.com/comment/com0610.htm
Du réseau des correspondants européens de TRADITIO

Sur une caricature de la Presse Française Bernard Fellay, Supérieur de la FSSPX est représenté tenant en main la lettre secrète de la Nouvelle Rome de juin 2006 Tel le "Troisième Secret de Fatima," il l'a cachée au public, alors qu'il demandait à ses clercs et fidèles de croire : *Je n'ai pas eu de négociations avec la Nouvelle Rome*

Chers Pères :

Aussi confuse que n'est la situation en ce qui concerne le "Troisième secret de Fatima", est désormais devenue la question du contenu de la lettre envoyée en juin à Mgr Fellay par le Cardinal de la nouvelle Rome Hoyos, le Président de la Commission de l'"*Indult*" du Nouveau Vatican, lettre que le Supérieur Général de la FSSPX, Bernard Fellay, cache **depuis le mois de juin 2006**. Fellay admet l'existence de cette lettre dont il déclare qu'elle « *pourrait* » être rendue publique. Notez bien qu'il ne dit pas qu'elle *sera* rendue publique.

Cette lettre est supposée inclure la proposition du "*paquet canonique*" que lui a fait la Nouvelle Rome. Il a déclaré aux journalistes ici à Paris, au cours d'une **rencontre privée le 13 octobre 2006**, que la structure canonique qui lui est offerte par Benoît-Ratzinger est *"bien meilleure que tout ce qui a été proposé jusqu'ici, et même bien meilleure que la solution accordée à l'Institut du Bon Pasteur."* En disant cela il arborait un large sourire de satisfaction.

Et pourtant, incorrigible Janus bifrons, Fellay le 14 octobre était en train de raconter une toute autre histoire devant un public essentiellement composé de clercs et de fidèles de la FSSPX. Il déclarait en effet à l'adresse de son public qu'un accord avec la Nouvelle Rome est "*impossible*" et serait un "*suicide*." Il s'est gardé de faire mention de la lettre d'Hoyos. Fellay a conservé secret le contenu de cette lettre à l'égard du clergé et des laïcs de la FSSPX au sens large, et pourrait bien conserver cette attitude alors qu'il engage des négociations privées avec la Nouvelle Rome. **On rapporte ici que l'évêque de la FSSPX Alfonso de Galarreta aurait déclaré au moins auprès d'une source "*qu'il était très inquiet*" et que les trois évêques (autres que Fellay) rejetaient les petits jeux ecclésiastiques de Fellay avec la Nouvelle Rome.**

Sur une radio française **le 12 octobre**, Fellay prétendait qu'"***il n'avait eu aucune relation avec la Nouvelle Rome depuis sa rencontre avec le Cardinal Hoyos le 15 Novembre dernier***." Or Fellay, au cours de la **rencontre *privée* du 13 Octobre**, avait admis avoir reçu une communication de la part d'Hoyos, en prolongement de leur rencontre de la fin 2005. Fellay a aussi déclaré aux journalistes ***en privé*** que **la Nouvelle Rome était prête dès le mois d'avril 2006** à enclencher le processus, mais avait alors décidé de le repousser et d'attendre. A l'évidence, il y a bien eu communication, même si Fellay nie toute "relation"

En cela, Fellay plagie le Président US Bill Clinton, qui jouait sur les mots et mentait sous serment, en prétendant que "*cela dépendait de la signification du mot employé*". L'Archevêque Lefebvre rendait publique les lettres qu'il recevait de la Nouvelle Rome. Fellay ne fait apparemment nulle confiance à ses collègues évêques, ni à son clergé, ni à ses fidèles. C'est ainsi que ses mobiles sont devenus de plus en plus discrédités parmi son propre clergé et ses propres fidèles.

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 23 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'abbé Ratzinger est-il arien ?

La conclusion d'une étude du professeur Wigand Siebel

Nous communiquons ici la conclusion d'un article du professeur Siebel paru en décembre 1990 et janvier 1991. Cette mise en cause **du modalisme et de l'arianisme chez l'abbé Ratzinger** est à rapprocher des **hérésies de la nouvelle forme essentielle du rite de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani*** en 1968.

Cette nouvelle forme contient ce que le comité international *Rore Sanctifica* (CIRS) a désigné sous le nom d'**onctionisme** et dont le Père Lécuyer, ennemi personnel de Mgr Lefebvre, fut le chantre dans les années 1950, par ses articles parus dans une revue éditée par le CNRS[1]. Nous invitons nos lecteurs à lire la *Notitia IV* des travaux du CIRS[2].

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Conclusion-résumé d'un article du Professeur Docteur Wigand Siebel,
paru dans les numéros de décembre 1990 et janvier 1991 des *Saka-informationen*[3], article intitulé :

"AU SUJET DE LA POSITION THEOLOGIQUE DU CARDINAL RATZINGER : RATZINGER EST-IL ARIEN ?"

Il résulte de tout ceci que le Préfet de la Congrégation de la Foi, **le cardinal Ratzinger, n'adhère pas au symbole de la Foi chrétienne en ses points décisifs**. Pour lui ne vaut pas l'enseignement du concile de Chalcédoine, selon lequel **le Christ a été engendré de Dieu le Père de toute éternité et est de ce fait de même essence que le Père**. Pour lui Jésus est un homme qui accomplit de manière exemplaire la volonté du Père et par là manifeste la divinité. En cela **il fut lui-même divinisé**. La "génération" de Jésus se produisit sur la Croix (ou à la Résurrection) et **signifie son élection fondée sur son épreuve**. Celle-ci consiste en ce qu'il ne s'attacha pas à lui-même mais se donna complètement et est ainsi pure relation, ce par quoi il coïncide avec l'Absolu et devint ainsi Seigneur. **La résurrection signifie** finalement l'élévation de Jésus au trône par Dieu le Père, **sa proclamation comme Fils de Dieu**. A travers toutes ces idées Ratzinger adhère extérieurement au dogme catholique. Mais il en retourne l'interprétation du sens au delà de toute limite, sans que lui fassent impression les contradictions et les obscurités qui en résultent.

Tout compte fait, **on doit le compter parmi les nouveaux ariens**. Il est de même un **modaliste**, qui **voit Jésus Christ comme un mode de manifestation de Dieu**. Cette position est nécessaire afin que Ratzinger puisse extérieurement conserver le dogme. Mais le décisif est qu'**en tant qu'arien il ne reconnaît pas la véritable divinité de toute éternité de Jésus Christ.** Par là il s'est lui-même **séparé** de la doctrine chrétienne fondamentale et même **du christianisme**. Il faut le regarder comme un **APOSTAT**, qui par son enseignement a séduit une génération d'étudiants en de nombreuses universités. Le plus remarquable est cependant que **son apostasie ne l'a pas empêché de devenir Préfet de la Congrégation de la Foi**. Un complet **renégat** de

[1] http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-11 html
[2] http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-01 html
[3] http://www.etika.com/d90a30et/90a77 htm

la Foi doit veiller sur la Foi catholique. Mais une telle constatation ne doit pas étonner, car **l'apostasie appartient à la nouvelle Rome**. Cela devait pouvoir se retrouver chez la plus importante figure de celle-ci après Jean Paul II.

Dans ses conceptions ariennes, Ratzinger se trouve en étroite communauté avec les ariens dont on a traité jusqu'ici, mais particulièrement avec **Rahner, Pannenberg, Lehmann et Kasper**. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut expliquer que le "***Catéchisme Catholique pour Adultes***" puisse diffuser nombre d'hérésies, y compris des conceptions ariennes sur Notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, malgré les examens romains. Là ont en effet travaillé de concert des théologiens aux idées ariennes. Ratzinger cita, comme on le sait, le principal rédacteur du Catéchisme, **Kasper**, lors de sa nomination épiscopale, comme "***l'un des théologiens de premier plan de l'Eglise***" ; plus loin il déclara "***la compétence théologique et la clairvoyance pastorale de Kasper sont un don précieux pour l 'Eglise catholique d'Allemagne***". Il faut s'attendre à ce que les relations des théologiens ariens ne gouvernent aussi dans l'avenir les évènements dans l'église romaine-œcuménique. Ils devraient tout particulièrement se protéger mutuellement contre la critique venant de l'extérieur ;

Au regard des doctrines soutenues par Ratzinger et les autres ariens, est importante cette parole de l'Apôtre des Nations **Paul à Timothée (IV, 1)** : "*L'Esprit dit clairement que, dans les derniers temps, il y en a qui se détourneront de la Foi pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des* ***doctrines diaboliques***". **Chez les nouveaux ariens, il ne s'agit pas cependant de n'importe quelle hérésie, mais de la pierre angulaire de la doctrine chrétienne, qui est rejetée ; il s'agit de la divinité de Jésus Christ.** C'est pourquoi s'applique ici la parole de la seconde épître de Jean (7, 8) : "*Beaucoup d'hérétiques ont paru dans le monde qui ne confessent pas que le Christ est venu dans la chair.* ***C'est à cela que se reconnaissent le séducteur et l'antéchrist****. Prenez garde à ne pas perdre le fruit de votre travail, à recevoir au contraire le complet salaire*".

Pr Siebel

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 23 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'abbé de La Rocque favorable à l'abandon du rite de Saint Pie V

Le prieur de Toulouse de la FSSPX professe publiquement son adhésion au **projet de nouveau rite unique de Ratzinger (lettre de Ratzinger au Docteur Barth en juin 2003)**

Monsieur **l'abbé de La Rocque, sous l'autorité de l'abbé de Cacqueray, écrit dans sa *Lettre à nos frères prêtres*[1] du mois de septembre 2005 (n°26) :**

> *« Il n'en reste pas moins que l'unité liturgique demeure un but à atteindre. **La solution pour cela serait peut-être celle esquissée par le cardinal Ratzinger**, dans une lettre qu'il adressait, le 23 juin 2003 au théologien allemand Heinz Lothar Barth : 'Le rite romain de l'avenir devra être un seul rite, célébré en latin ou en langue populaire, basé entièrement dans la tradition du rite ancien. Il pourrait intégrer quelques nouveaux éléments qui ont fait leurs preuves, quelques préfaces, des lectures plus larges – plus de choix qu'avant, mais pas trop – une Oratio fidelium, c'est-à-dire une litanie de prières d'intercessions après l'Oremus, avant l'offertoire, où est sa place primitive' ».* Abbé de La Rocque[2]

Ce projet a été **explicité par l'abbé Ratzinger au Docteur Barth en 1993**, tel que nous l'avions révélé dans la publication de l'étude sur le réseau allemand[3]. Ainsi, le Prieur de Toulouse, avec l'accord de ses supérieurs, défend l'idée d'une *« réforme de la réforme »* évoquée pour la première fois par l'abbé Ratzinger en 1995 et défendue par l'abbé Barthe, par de nombreux prêtres de la mouvance *Ecclesia Dei*, **et aussi par les milieux anglicans de la mouvance théologique « Radical Orthodoxy »[4]**.

---

[1] Cette publication que la FSSPX envoie gratuitement à tout le pseudo clergé conciliaire en France, devrait être re-baptisée : Lettre à nos frères laïcs.
[2] Voir le texte en page 10 du numéro de septembre 2005 sur : http://www.fsspx.org/fran/LettrePretres/CadreLFP/LettrePretres.htm
[3] **http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/002_2006/VM-2006-02-17/VM-2006-02-05-C03-Reseau-Allemand.htm**
[4] Nous allons publier un dossier sur ce sujet. Nous renvoyons déjà à notre information du 15 février 2006 : **http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-02-17-B01-Reform_of_the_Reform_Ratz_Schmidberger.pdf**, au sujet du réseau allemand qui influence la FSSPX

L'abbé de La Rocque a participé durant la semaine du 16 au 21 octobre 2006, à Flavigny, au tournage d'un film sur la messe qui servira ensuite à aider les prétendus '*prêtres*' conciliaires qui le désirent à dire la messe de St Pie V.

Or ces pseudo-« *prêtres* » conciliaires ont, dans leur immense majorité, été ordonnés par des pseudo « *évêques* » conciliaires, eux-mêmes consacrés dans le rite épiscopal INVALIDE de 1968 de Paul VI[5], et par conséquent ces pseudo « *prêtres* » sont restés en réalité de simples laïcs totalement dépourvus des pouvoirs sacrificiels et sacramentels de la prêtrise ! Toutes les messes qu'ils célébreront selon quelque rite catholique valide que ce soit, y compris le rite de Saint Pie V, resteront TOTALEMENT INVALIDES.
BRAVO Mgr FELLAY !

Mgr Fellay a l'intention **de faire distribuer gratuitement des milliers d'exemplaires de ce film sur DVD aux pseudo- « *prêtres* » conciliaires**.

Or, dans le même temps **la FSSPX réordonne sous condition ces mêmes pseudo-« *prêtres* » conciliaires** qui la rejoignent et la revue des dominicains d'Avrillé (*Sel de la terre*, n°54) sous la plume du Père Pierre-Marie, écrit douter de la validité des consécrations épiscopales des prétendus « *évêques* » conciliaires qui ont ordonné ces pseudo-« *prêtres* » conciliaires (« ***il faudrait examiner chaque cas*** »).

Ainsi, grâce à Mgr Fellay, on nage désormais en pleine incohérence du fait de cette confusion volontaire et organisée entre véritable Sacerdoce valide et faux sacerdoce invalide conciliaire **(cf Message VM du 10 octobre : *Appel solennel aux quatre évêques de la FSSPX*[6] !**

Tout cela démontre que les préoccupations « ***politiciennes*** », et les courriers de Hoyos à Mgr Fellay qui lui promettent un statut canonique « ***en or*** » **ont pris le pas sur la recherche de la vérité et la défense de la Foi chez l'évêque manipulateur**. Il a bien vite enterré Mgr Lefebvre.

Mais qu'est-ce qui fait ainsi courir Mgr Fellay ? serait-ce la vanité et la recherche des honneurs ?

L'abbé de La Rocque fait partie du petit clan du ralliement qui monopolise entre ses mains les médias de la FSSPX. Avec les abbés Celier, Lorans et du Chalard, ils forment un club qui se tient et masque aux fidèles la vérité sur l'effondrement de l'Eglise conciliaire et les empêche de prendre connaissance des questions stratégiques dans le combat actuel de la Tradition, telles que la question de l'invalidité des nouveaux évêques conciliaires.

Cette mainmise sur les médias est maintenue en dépit de toutes les oppositions. Ainsi le Chapitre général a-t-il ordonné à l'abbé de Cacqueray de dessaisir l'abbé Celier de la revue *Fideliter* et des éditions *Clovis*. L'ordre est tombé en juillet. L'abbé Celier s'est empressé de réagir. Il a couru à Albano pour faire, pour le dernier numéro de *Fideliter*, une interview de Sven Sandmark, le pasteur suédois introduit par l'abbé Schmidberger, pour se faire complaisamment prendre en photo avec l'abbé Nely, devenu n°3 de la FSSPX. L'abbé Celier fait ainsi subtilement passer le message de sa connivence avec l'abbé Nély, et espère ainsi intimider la quasi-unanimité des prieurs qui a demandé sa destitution.

Dans la précipitation, le jeune abbé Toulza, ancien polytechnicien, a été nommé auprès de l'abbé Celier, pour en prendre la suite. **Et l'abbé Celier a « *négocié* » une période de douze mois pour passer la main, ce qui lui permet de rester sur Paris et à Suresnes durant la période actuelle qui s'avère décisive pour le ralliement**. Le nouveau calendrier 2007 de Clovis, brochure luxueuse en couleur et en papier glacé, annonce la perspective, puisqu'il est entièrement consacré à Rome ! Voilà le programme.

Quant à l'abbé Toulza, le même clan a manœuvré pour le faire placer à la chapelle Sainte-Germaine à Paris. **Il y sera ainsi en permanence, sous l'influence de l'admirateur de Jean-Paul II, l'abbé Bonneterre**, qu'il aura en face de lui à chaque repas. Il y a fort à parier que les pressions les plus assidues soient exercées par sur ce jeune abbé par tout le réseau des abbés Lorans et Celier qui est incrusté à Paris depuis des années.

---

[5] cf. **http://www.rore-sanctifica.org**
[6] cf. **http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf**

Voila comment les décisions du Chapitre général sont appliquées.

Sans même évoquer le cas de l'abbé Schmidberger, ancien Supérieur Général de la FSSPX pendant 12 ans, ancien « *bras droit* » de Mgr Fellay (en fait son véritable mentor et l'âme du ralliement-apostasie de l'œuvre sacerdotale de Mgr Lefebvre à son ami d'enfance l'abbé apostat Ratzinger) qui, bien que répudié par le dernier Chapitre Général qui avait réussi enfin à l'éloigner et qui l'avait nommé prieur de Stuttgart, a puis quinze jours plus tard immédiatement été nommé par son féal Mgr Fellay au poste de Supérieur du District d'Allemagne de la FSSPX !

On n'en sortira donc jamais : quand ils sont expulsés par la porte, ces gens là reviennent par la fenêtre !

L'abbé Lorans, omniprésent aux journées de Villepreux, et visiblement peu chargé par son activité à *DICI,* qu'il partage avec l'abbé Sélégny et dont ils ont fait un hybride de *Zenith* et de l'*Osservatore Romano*, s'est rendu jeudi dernier au prieuré de la FSSPX de Lyon, où il a prononcé une conférence hilarante sur la « propédeutique ». L'abbé Lorans voulait culpabiliser les fidèles en leur faisant croire que leur entourage les assimile à des épouvantails intégristes et qu'ils doivent leur appliquer la « propédeutique » pour les guérir de cette prétendue aversion à l'égard des fidèles de la FSSPX. Bien qu'omniprésent à Villepreux auprès de Mgr Fellay, il n'a pas pipé mot devant les lyonnais de ce qui s'y était dit sur le ralliement. L'abbé Lorans développe désormais la « propédeutique » comme l'abbé Ratzinger file l' « herméneutique ». Ne serait-ce pas plutôt que l'abbé Lorans se sente complexé au GREC ? Il semble que cette conférence de l'abbé Lorans à Lyon avait pour but réel de lui permettre de prendre la température avant l'amorce de la prochaine étape du ralliement. Nous observerons s'il va poursuivre son tour de France.

Pendant ce temps, les abbés scrupuleux, et qui ont une fausse conception inconditionnelle de l'obéissance (inconditionalité de l'obéissance qui est une notion parfaitement anti-catholique, l'obéissance ne pouvant pas constituer une fin en elle-même !), **se torturent à répéter sottement « *je suis tenu par le secret* ».**

C'est précisément à partir de tels respects scrupuleux et infondés que la destruction de l'Eglise a pu se faire si bien et si facilement avant, pendant et après Vatican II. Les ennemis du Sacerdoce et de l'œuvre de Mgr Lefebvre, y compris au sein de la FSSPX, ne s'embarrassent évidemment pas du secret qu'ils exigent implacablement des autres.

Au fait, serait-ce aussi parce qu'il « *est tenu par le secret* » que Mgr Fellay a dissimulé au Chapitre général la lettre secrète que Hoyos lui a adressée en juin 2006, et surtout son contenu sans craindre de mentir publiquement aux fidèles en soutenant effrontément son absence de relations et communications avec Hoyos depuis un an ?



Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 23 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La destitution de l'abbé Portal par le cardinal Merry del Val

Complice des Anglicans pour manipuler Léon XIII sur la question des ordinations,
l'abbé Portal fut l'un des premiers clercs à tenter de faire reconnaître une hiérarchie cléricale invalide



Un témoignage sur les méthodes de la subversion cléricale
Une application à Mgr Fellay et à la FSSPX

Le Comité international *Rore Sanctifica* (CIRS) poursuit ses travaux sur les racines historiques de l'attentat clérical inouï qu'a représenté la promulgation du nouveau rite volontairement invalide de consécration épiscopale (*Pontificalis Romani*) par Montini-Paul VI en 1968. Il nous communique ces informations.

Début du communiqué du CIRS du 22 octobre 2006

Régis Ladous est favorable à l'abbé Portal, mais il nous rapporte des faits que nous examinons *sous l'éclairage des méthodes cléricales de subversion.*
Au moment où Rome allait le sanctionner, l'abbé Portale se trouvait à la rue du Cherche-Midi. Il migrera ensuite à la rue de Grenelle. Nous étions en 1908, et le cardinal Merry del Val était le secrétaire d'Etat intègre, orthodoxe et talentueux de Saint Pie X.



Cardinal Merry del Val (1865-1930)

Voici comment le cardinal qui avait patiemment attendu une faute[1] que commettrait l'abbé subversif, frappa en juin 1908 et fit enfin mettre l'abbé subversif à l'écart de la formation des jeunes:

> *« Il [le cardinal] attendit cinq ans avant de foudroyer Portal. Rien ne permet de suggérer qu'il ait joué un rôle dans les tentatives avortées de 1905 et de 1907. Il n'était pas homme à manquer son coup. Ce ne fut qu'après la publication d'une vie de L'Abbé Gustave Morel par Calvet qu'il sut qu'il tenait sa proie et qu'il pouvait l'expédier à coup sûr, sans que la manoeuvre sentît l'effort ou l'acharnement. En 1906, Portal avait lancé l'idée d'une collection de livres consacrés à l'«étude scientifique des différentes Églises chrétiennes»[2]. Pour inaugurer la série, il demanda à Calvet d'écrire une biographie qui sonnât comme un manifeste, celle de Morel. L'ouvrage fut écrit en six semaines, imprimé en quinze jours, et diffusé aussitôt, «Il fallait tout dire ou ne rien dire»[3]. Calvet dit tout, depuis Harnack jusqu'aux anglicans ; il cite beaucoup de lettres où Morel détaille le bien qu'il pense de certains hérétiques, d'autres où il critique durement la faiblesse des études ecclésiastiques dans l'Église catholique.*
>
> *J'y trouve beaucoup de Loisy [regretta le recteur de l'Institut catholique de Lyon] et des coups de patte aux théologiens. Les jeunes, naturellement enclins à la nouveauté, n'ont pas besoin d'être poussés dans cette direction[4].*
>
> *L'ouvrage attira l'attention sur le Cherche-Midi, sur Portal, sur les relations anglicanes de Portal, en un temps où les intégristes affirmaient l'unité de l'erreur depuis Luther jusqu'à Loisy.*
>
> *Au début d'avril 1908, Baudrillart annonça à Portal que la machine s'était mise en marche. «Je reçois de Rome une demande d'explication au sujet du livre de Monsieur Calvet sur l'abbé Morel ; et on me demande en particulier de répondre si les faits allégués dans ce livre sont exacts»[5]. Régis Ladous*

L'abbé Portal, bénéficiait d'une protection de Gasparri (l'homme qui liquidera les Cristeros au Mexique : un grand nombre d'entr'eux livrés par Gasparri aux autorités maçonniques du Mexique seront physiquement massacrés avec leurs familles). Ce dernier, poulain du cardinal Rampolla (**lui-même secrétaire d'Etat de Léon XIII et membre de la secte luciférienne de l'OTO qu'il fréquentait en se rendant fréquemment et régulièrement à l'abbaye bénédictine d'Einsiedeln près de Zurich**), **fut mêlé à la commission qui se pencha sur la question de l'invalidité des ordinations anglicanes**.
Cette commission qui travailla en 1895, fut le fruit des manigances de l'abbé Portal, alors au début de sa carrière, et de **Lord Halifax, un laïc anglican influent, haut dignitaire des hautes loges illuministe britanniques.** Tous deux travaillaient dans la perspective de ce que l'on désigne par « ***l'Union des Eglises*** ». Ce concept, déjà formulé par Joseph de Maistre qui, en précurseur annonça le rôle moteur qui tiendrait les anglicans, fut développé par le pasteur anglican Pusey. Rappelons ici cette citation de Maistre qui est reprise dans les citations que place le pasteur anglican en en-tête de son ouvrage : *Essays on the Re-Union of Christendom*[6].

[1] Il s'agit de la publication par l'abbé Portal de **la vie de l'abbé Gustave Morel**. Cet ouvrage a été numérisé et est disponible sur internet. Logiciel gratuit à télécharger pour le lire :
http://www lizardtech.com/download/download.php?dl=DJVUCNTL_61_FR.EXE
Lien d'où il est possible de télécharger le livre :
http://www.archive.org/details/a549278600calvuoft (cliquer sur « **DjVu (download)**»)
Une fois téléchargé, il est possible d'imprimer le livre dans un format PDF. Les informations sur les Anglicans sont à lire (entre autres) à partir de la page 184 du livre.
Le site **www.rore-sanctifica.org** le mettra également en ligne prochainement.
[2] Programme manuscrit, de la main de J. Chevalier
[3] J. CALVET, *Mémoires,* p. 79.
[4] Mgr Lavallée à Portal, 15 mars 1907
[5] Baudrillart à Portal, 9 avr. 1908.
[6] Cet ouvrage*« Essays on re-union of Christendom »* (1867) a été numérisé et est disponible sur internet : **http://ia310111.us.archive.org/0/items/a578562200leeuoft/a578562200leeuoft.pdf** Le site **www rore-sanctifica.org** le mettra également en ligne.

COUNT JOSEPH DE MAISTRE ON THE CHURCH OF ENGLAND AND RE-UNION.

"If ever Christians re-unite, as all true and sound considerations make it their primary interest to do, it would reasonably appear that the movement must take its rise in the Church of England. . . . She is most precious, and may be considered as one of those chemical *intermèdes*, which are capable of producing an Union between elements apparently dissociable in themselves."

Traduction

Comte Joseph de Maistre : au sujet de l'Eglise d'Angleterre et de sa Ré-union à la Sainte Eglise.

"Si jamais les Chrétiens devaient se ré-unir, ainsi que toutes les considérations les plus sensées démontrent qu'il en irait de leur intérêt primordial, il apparaîtrait raisonnable de penser que ce mouvement devrait prendre son essor au sein de l'Eglise d'Angleterre....C'est la plus précieuse, et elle peut être considérée comme l'un de ces intermédiaire chimiques, qui sont de nature à réaliser une Union entre des éléments apparemment dissociables en eux-mêmes"

Ce plan énoncé par Joseph de Maistre, lui-même déjà très informé, allait être mené par les milieux anglicans avec ténacité et subtilité durant près de 150 ans. La suppression du rite traditionnel latin de consécration épiscopale le 18 juin 1968, et l'instauration d'un rite rendu volontairement invalide qui allait progressivement interrompre la succession apostolique fût l'aboutissement de leur œuvre.

Le cardinal Merry del Val avait le regard perçant, car il avait bien identifié le rôle joué par l'abbé Portal dans la tentative de manipulation de Léon XIII qui, providentiellement échoua en 1896.

*« Une «haute personnalité romaine» le confia un jour au recteur Baudrillart : «**Le cardinal Merry del Val ne pardonne pas à Monsieur Portal les ordinations anglicanes**»*[7] *Régis Ladous*

Il est vrai que l'abbé Portal, bien qu'ayant échoué en 1896, ne lâchait pas prise :

*« Une lettre signée d'un «groupe de prêtres de Paris» le dénonça comme «suspect au point de vue de la foi» : il dirigeait une revue hétérodoxe, **il n'acceptait pas la condamnation des ordinations anglicanes**, il avait fondé une Société d'études religieuses avec des personnages aussi sulfureux que Le Roy ou Laberthonnière. »* Régis Ladous

De même, après sa mise à l'écart qui intervint en juin 1908, l'abbé Portal allait quitter la rue du Cherche-Midi, mais n'allait pas renoncer. Il présenterait sa sanction comme une souffrance offerte. Mais déjà il avait pris les devants et préparé une autre activité de laquelle il serait difficile de le déloger.

[7] Pontal à Monsieur Fiat, 24 juin 1908.



Nos travaux de recherches historiques mettent à nu les racines de tout un travail de subversion de l'Eglise depuis le milieu du XIX° siècle.
Cette attaque de l'Eglise ne prit pas directement le visage du libéralisme, mais elle passa par le circuit des loges illuministes dites « ***de droite*** ».
Elle se concentra sur les questions de la liturgie et de l'œcuménisme. Son idée, géniale dans le mal, fut de parvenir à interrompre les canaux de la grâce sacramentelle dans l'Eglise, en rendant la transmission du Sacerdoce catholique de Melchisedech invalide. Pour cela, leur coup de maître fut de s'attaquer aux rites d'ordination et **surtout de consécration épiscopale, véritable clef de voûte de la transmission du Sacerdoce**.

La tentative de faire reconnaître comme valide les ordinations de la fausse hiérarchie cléricale anglicane fut *leur première approche. Elle échoua, et produisit même le résultat opposé à leurs aspirations, par la bulle Apostolicae Curae*, dans laquelle Léon XIII déclarait en 1896 ces ordinations anglicanes « totalement vaines et entièrement nulles ».

Nous signalons, fait hautement significatif que la **revue *Le Sel de la terre* des dominicains d'Avrillé**, qui se présente par ailleurs comme un organe de combat contre la révolution contre l'Eglise et organise des colloques sur le sujet, <u>**ne se hasarde jamais à mener des recherches sur le terrain de la subversion anglicane. Verrua et la revue *Sodalitium* non plus**</u>. Pourquoi donc ? Serait-ce donc que ces revues cherchent à masquer aux fidèles et aux clercs la fine pointe de la révolution cléricale contre l'Eglise ?

Le CIRS a décidé de briser cette omerta cléricale et va s'y consacrer.

<u>**Fin du communiqué du CIRS**</u>

Ce témoignage historique que produit le CIRS au sujet de la lutte du cardinal Merry del Val contre les agents cléricaux de la subversion, met en lumière deux points importants pour la période historique que nous vivons. Nous allons les développer. **Il montre aussi comment procède la subversion des clercs. Nous en voyons en 2006 presque un cas d'école** en observant et disséquant au fil des mois comment la petite faction du ralliement procède, à la tête de la FSSPX et de ses médias pour parvenir à trahir l'œuvre de Mgr Lefebvre. L'abbé Portal a eu des successeurs.

EN 2006, RATZINGER SUR LE CHEMIN DE L'ABOUTISSEMENT DE LA *« RE-UNION DES EGLISES »*, PLAN MAÇONNIQUE AMORCE AU XIX° SIECLE

Nous assistons aujourd'hui à la concrétisation de ce projet de « ré-union des Eglises » imaginé et défendu par les milieux anglicans et des abbés ou religieux subversifs au sein de l'Eglise. En effet, l'abbé Ratzinger, a dès

son élection, manifesté son intention d'avancer rapidement sur ce terrain. Kasper, son serviteur, s'y emploie activement. Les contacts avec les Eglises schismatiques dites « *orthodoxes* » n'ont jamais été aussi avancés. On annonce maintenant d'ailleurs une visite de Ratzinger à Moscou d'ici un à deux ans. De même, au sein de l'ARCIC, à laquelle le successeur de Ratzinger à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF), Levada, est très mêlé, le rapprochement de l'Eglise conciliaire avec les anglicans progresse.

Et il est stupéfiant de voir Mgr Fellay, successeur de Mgr Lefebvre rentrer dans ce jeu de la fausse Eglise conciliaire qui lui propose un « *processus de réconciliation* ». En exprimant toute son espérance que la FSSPX se retrouve dans la situation de l' « *Eglise patriotique chinoise* » vis-à-vis de Rome, ou même en appliquant le modèle imaginé pour les Melchites schismatiques (ses propos rapportés par l'Agence Reuters le 16 octobre 2006), **Mgr Fellay est en train de faire appliquer à la FSSPX ce plan décrit par Joseph de Maistre et poursuivit inlassablement par l'abbé Portal et plus tard par Dom Beauduin, l'ami de Roncalli-Jean XXIII**.

MGR FELLAY INSCRIT DELIBEREMENT LA FSSPX DANS LE PLAN DE « *RE-UNION DES EGLISES* » DE RATZINGER

En acceptant le principe du « *processus* » de « *réconciliation* » fixé par l'abbé Ratzinger lors de l'audience du 29 août 2005, Mgr Fellay a inséré la FSSPX dans cette « *ré-union* » qui a tout de maçonnique (dans son origine comme dans sa nature) et rien de catholique. Il a ainsi accepté de mettre toutes ses forces à jeter la FSSPX dans le Niagara de l'Eglise conciliaire.



Contrairement à ce que l'on nous laisse entendre sur ce « *processus* » de « *réconciliation* », s'il en avait été témoin ici-bas, Mgr Lefebvre fut mort de chagrin devant les agissements de Mgr Fellay.

Continuons le bon combat.

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

MONSIEUR PORTAL ET LES SIENS par Régis Ladous, Editions du Cerf, 1985
Préface d'Emile Poulat

CHAPITRE XI (p 269 à 280)
LA DESTITUTION

Première alerte : été 1905

Jusqu'en 1905 Portal n'attira pas trop l'attention des vigilants, des inquisiteurs avec ou sans mandat, des dénonciateurs, ceux qui signent et ceux qui ne signent pas. Tout au plus ses adversaires le désignaient-ils comme «ce monsieur qui s'est compromis avec les anglicans»[8]. L'accusation n'était plus très fraîche, elle se référait à un dossier que le Vatican, selon toute vraisemblance, avait définitivement classé. Portal accueillit sans émoi les prodromes de la chasse aux sorciers, il commenta sur le mode plaisant les premières interventions de Pie X dans l'affaire Loisy, il s'amusa franchement de l'attaque lancée contre ses *Petites Annales* par Mgr Latty, l'évêque de Châlons, qu'il qualifia gentiment de «Christophe Colomb de l'hypercritique»[9].

Ce ne fut qu'en juillet 1905 qu'une première alerte un peu sérieuse lui permit de mesurer quels périls lui faisait courir la conscience malheureuse et inquiète des catholiques qui se sentaient exilés dans leur propre partie par la poussée anticléricale et menacés dans leur foi par la poussée critique. Une lettre signée d'un «groupe de prêtres de Paris» le dénonça comme «suspect au point de vue de la foi» : il dirigeait une revue hétérodoxe, il n'acceptait pas la condamnation des ordinations anglicanes, il avait fondé une Société d'études religieuses avec des personnages aussi sulfureux que Le Roy ou Laberthonnière.

Les temps n'étaient plus où les dénonciations anonymes achevaient leur trajectoire dans la corbeille à papiers de Monsieur Fiat. L'archevêque de Paris retint l'affaire et exigea une enquête. Il fut beaucoup question des relations de Portal (l'entrée du 88 était sans doute surveillée), de la récitation du bréviaire par ses séminaristes (on l'accusa de l'avoir rendu facultative), et de l'effroi dans lequel auraient plongé le diocèse de Saint-Flour les opinions philosophiques de deux anciens du Cherche-Midi. En bon lazariste, Portal se crut victime d'une cabale jésuite ; il est vrai que les Bons Pères avaient quelques raisons d'en vouloir aux supérieurs et aux élèves des deux séminaires universitaires de l'Institut catholique.

Les étudiants en théologie sont ma terreur [expliqua Portal dans le mémoire justificatif qu'il rédigea pour Monsieur Fiat et les évêques protecteurs][10]. Chaque année il y a des histoires. Cette année-ci, l'un d'entre eux a dessiné au tableau noir dans la salle où se fait le cours un blason avec trois rasoirs, armes parlantes qui désignaient les trois professeurs de théologie. Sur les plaintes réitérées des élèves le père Auriault est changé et le père de La Barre est fortement atteint. Deux étudiants sont allés auprès d'un évêque pour le prier de demander au Conseil le changement de Monsieur Fillion. Monsieur Fillion est changé. En toute justice les élèves ont raison [...]. Les révérends pères en veulent beaucoup à Monsieur Guibert et moi parce que *en conseil* nous avons pris le parti des élèves à cause d'un examen où les notes n'avaient pas été données consciencieusement. La preuve en a été fournie par les examinateurs autres que jésuites.

Interprétation réductrice, et donc rassurante. Portal ne voulut pas voir dans cette affaire le symptôme d'une crise majeure, d'une dégradation brutale du climat intellectuel et des relations humaines dans l'Église de France. Il fallait bien qu'il secondât ses supérieurs, qui s'attachèrent à minimiser le cas et à tourner en dérision l'acte d'accusation. Monsieur Villette, l'assistant de Monsieur Fiat, rendit des conclusions si nettes que le cardinal Richard put classer le dossier et renvoyer les «prêtres de Paris» à leurs études. Mais Monsieur Fiat ne gouvernait que sa congrégation, et le cardinal Richard n'était que l'archevêque de Paris. Les dénonciateurs anonymes furent bientôt relayés par des vigilants qui combattaient, eux, à visage découvert. Le 11 novembre 1905, la *Semaine religieuse de Cambrai,* le brûlot périodique de l'infatigable chanoine Delassus, dénonçait la *Revue catholique des Eglises* comme l'un des foyers du «criticisme» et du «démocratisme» dans le clergé enseignant. Ce ne fut qu'un an plus tard que Portal put mesurer la portée de cette attaque. Le 11 novembre 1906, en effet, le gouvernement français fit saisir les papiers du chargé d'affaires de la nonciature apostolique à Paris, Mgr Montagnini, et en communiqua une partie à la presse. Portal publia des extraits prouvant que, dès juillet 1906, Montagnini avait demandé au Vatican la condamnation de la *Revue.* Toujours optimiste, le lazariste ne voulut voir dans cette affaire qu'un échec de ceux que nous appelons maintenant les intégristes, et que lui nommait les «têtes pointues». Après tout, le Vatican n'avait pas suivi les recommandations de son chargé d'affaires.

---

[8] Formule recueillie par J, Calvet auprès d'un père jésuite.
[9] Il est vrai que l'attaque date de juin 1904 : les *Petites Annales* avaient cessé de paraître depuis 6 mois.
[10] Mémoire justificatif de la main de Portal, daté du 1er août 1905.

Cet optimisme s'alimentait de lettres venues de Rome, signalant l'influence modératrice du cardinal secrétaire d'État Merry del Val, un prudent, disait-on, un diplomate qui ne manquait pas de s'appuyer sur des incidents comme l'affaire Montagnini pour détourner Pie X d'intervenir continuellement et directement dans les affaires de l'Église de France. En mai 1906, Jacques Chevalier alla tout bonnement lui rendre visite ; il revint persuadé d'avoir rencontré un esprit étroit mais réaliste, sous l'influence duquel Rome se bornerait â modérer ceux qui allaient trop vite. En novembre 1906, ce fut un ancien du Cherche-Midi, Paul Sevestre, qui signala à Portal l'opposition de Merry del Val à toute condamnation du Sillon de Marc Sangnier.

De l'affaire Calvet à l'affaire Le Roy

Ces rapports rassurants n'étaient pas de trop pour entretenir l'optimisme de Portal. A partir de 1906, il découvrit qu'il y avait quelque chose de pire que d'être persécuté ; c'était de voir «les siens soupçonnés, contrecarrés, arrêtés, en butte à des mesures qui paralysaient leur élan ou annihilaient leurs talents»[11]. De tous les portaliens, Calvet fut le premier frappé, et durement. Il ne s'était jamais senti à l'aise à l'Institut catholique de Toulouse ; peu à peu, sa situation devint intenable ; avec le recteur, Mgr Batiffol, et deux ou trois autres professeurs, il souleva la colère des bien-pensants qui ne lui pardonnèrent pas d'avoir noué des relations cordiales avec les facultés d'Etat.

[...] Nous sommes trop universitaires, c'est-à-dire que nous ne parlons pas d'égorger l'Université [...]. On prie pour nous dans les couvents et Toulouse la Sainte nous vomit[12].

Il aggrava son cas en diffusant la *Revue catholique des Eglises* et en recrutant pour la Société d'études religieuses. En juin 1906, enfin, après s'être concerté avec Batiffol et l'abbé Birot, vicaire général de l'archevêque d'Albi, il publia dans *Demain* un article très portalien : pour éviter la dispersion des hommes et des moyens, trop rares, il proposait de supprimer l'enseignement de la médecine, du droit, des lettres et des sciences dans les instituts catholiques de province, qui ne garderaient qu'une direction d'études et enverraient leurs étudiants aux cours magistraux des facultés d'État.

Tandis que Mgr Batiffol et l'abbé Birot, coresponsables de l'article, gardaient un silence prudent, Calvet fut chassé de l'Institut catholique. L'évêque de Cahors, dont il dépendait, lui expédia sous le même pli un congé, un celebret et un mot pour expliquer qu'il n'y avait plus de poste pour lui dans le diocèse. «Bien entendu, personne ne posait la question de savoir si j'avais une fortune personnelle et des moyens d'existence»[13].

Encore dut-il s'estimer heureux de n'avoir pas été interdit, comme l'archevêque de Toulouse l'en avait menacé. L'article de *Demain* avait fait du bruit ; l'exclusion de Calvet aussi. Pourchassé par les têtes pointues, lâché par les progressistes de la nuance Batiffol, sollicité par les anticléricaux qui lui offrirent une chaire de lycée s'il acceptait de se défroquer, jeté à la rue sans un sou et menacé de famine à moins d'apostasier, le scandaleux ne trouva qu'un seul refuge : le séminaire Saint-Vincent-de-Paul, où Portal l'accueillit à bras ouverts, s'exposant ainsi aux commentaires variés d'une opinion déchaînée. Un an plus tard, ce fut au tour de Mgr Batiffol de tomber dans la trappe ; il alla se faire nourrir par son frère, qui avait du bien.

Ce fut donc dans une atmosphère d'orage, pleine d'excommunications volantes, selon la formule de Loisy, que s'ouvrit la seconde instruction contre Portal. A l'origine de l'affaire, la publication d'un ouvrage important et voué à l'Index, *Dogme et critique.* Edouard Le Roy y développait son article de 1905, «Qu'est-ce qu'un dogme ?», et donnait à la crise moderniste une dimension nouvelle : il ne s'agissait plus d'une enquête linguistique et historique sur le texte de la Bible ou sur un ensemble de documents relatifs aux origines chrétiennes, mais d'une interrogation philosophique sur l'acte de foi ; le dogme en était présenté comme le support pédagogique.

L'instruction fut menée par le nouveau recteur de l'Institut catholique de Paris, Alfred Baudrillard ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire, membre de l'Oratoire de France, esprit ouvert ramené à la prudence par les difficultés du temps.

Son grand souci, en prenant la direction d'une maison qui avait abrité Loisy, fut de la laver de tout soupçon de modernisme[14].

Il prit donc très au sérieux une étonnante question qui lui parvint, au début de juin 1907, de la Congrégation romaine des affaires ecclésiastiques extraordinaires : «Monsieur Portal a-t-il eu une part quelconque, directe ou indirecte, prochaine ou éloignée, dans la publication du récent livre de Monsieur Le Roy ?» Question étonnante, mais que l'incompétence notoire du lazariste en matière philosophique ne permettait pas d'éluder : c'était en effet la publication et non la rédaction de *Dogme et critique* qui était en jeu ; il suffisait de prouver que Portal en avait lu les épreuves, par exemple, pour entraîner sa condamnation. Lui-même, après coup, reconnut le danger :

---

[11] H. HEMMER, *Monsieur Portal,* p. 167.
[12] Calvet à Portal, 9 janv. 1905.
[13] J. CALVET, *Mémoires,* p. 77.
[14] *Ibid.,* p. 102.

De fait mes adversaires avaient parfaitement choisi le point d'attaque et c'est miracle que j'ai pu répondre comme je le peux. Il a fallu la volonté bien arrêtée de Le Roy de ne compromettre personne pour que je n'aie pas eu communication du manuscrit ou des épreuves[15].

Il comprit donc la grandeur du péril, mais, encore une fois, après coup. Quand Baudrillart se transporta au Cherche-Midi pour lui poser la question avec toute la gravité d'un magistrat instructeur, il commença par prendre la chose «très gaiement». Pour le ramener à plus de sérieux, le recteur dut lui expliquer qu'il disposait déjà de trois témoins à charge.

Portal demanda et obtint vingt-quatre heures pour faire une contre-enquête qui ruina les témoignages et les réduisit à quelques conversations déformées et ragots de confessionnal. Baudrillart, qui était prudent mais honnête, envoya à Rome un rapport favorable ; le secrétaire des Affaires extraordinaires accepta de classer l'affaire, non sans adresser à Portal un avertissement par l'intermédiaire de Mgr Fontaine, directeur de la maison des lazaristes à Saint-Nicolas-de-Tolantino.

Dites que pour le passé c'est fini ; il n'en sera rien. Nous n'écrirons pas d'ici à la rue de Sèvres. Mais dites aussi d'être bien prudent à l'avenir. Nous avons les yeux bien fixés sur tout ce et tous ceux qui touchent de près à l'Institut catholique[16].

L'affaire renforça plutôt la thèse de l'influence modératrice du Vatican. Le secrétaire des Affaires extraordinaires, qui n'était autre que Gasparri, le compagnon de la campagne anglo-romaine, l'ami de 1894, a réussi à retenir le dossier et à transformer la menace en avertissement utile. Portal put raconter à ses amis qu'il venait d'échapper à un complot, un complot jésuite, évidemment. Malgré tout, il commença à se demander jusqu'à quand, dans les congrégations romaines, les bonnes volontés pourraient continuer à modérer les choses.

Sous «Pascendi»

Le mois suivant, le Saint-Office publia le décret *Lamentabili sane exitu* condamnant soixante-cinq propositions doctrinales. Sans hésiter, Portal signa un texte d'adhésion que lui soumit Baudrillart, mais contrairement à son habitude, il eut du mal à dégager l'aspect positif de l'événement.

Si le document calme les conservateurs par le fait même qu'il leur donne la victoire et s'il arrête certains esprits : ce sera parfait. Mais s'il devient un instrument de lutte entre personnes nous n'en avons pas fini. Le Roy a été mis à l'Index et Dimnet aussi [...]. *Demain* suspend sa publication [...] Evidemment c'est le triomphe de la réaction et des jésuites .

Après la publication de l'encyclique *Pascendi* le néo-gallicanisme de Portal (comment dire autrement ?) s'épanouit dans la conviction qu'il n'y avait plus rien à attendre des éléments modérés du Vatican. Le lazariste resta optimiste, oui, et s'acharna à souligner le bon côté de la crise, mais uniquement parce qu'il croyait qu'elle provoquerait le déclin de la centralisation romaine.

On sent l'éveil d'un sentiment nouveau dans notre monde catholique. Au lieu que depuis trente ans nous allions toujours vers l'exaltation de la papauté, même ceux qui l'approuvent le font sans la même conviction et beaucoup d'autres ne se gênent pas pour dire que la papauté dépasse la mesure et qu'il est temps de marquer les limites de cette puissance[17].

Cette conviction que la crise est accoucheuse de progrès et que les convulsions préparent une Eglise renouvelée témoigne chez Portal d'un certain détachement par rapport à ses tribulations personnelles. De septembre 1907 à avril 1908, sa situation ne cessa de se dégrader. Ses supérieurs lui notifièrent l'ordre de ne plus parler en public ; présentée comme provisoire, la mesure ne fut levée qu'après la guerre. Tandis que Baudrillart mettait sur pied un conseil de surveillance de l'Institut catholique, la *Revue catholique des Eglises* recevait un censeur. Le cardinal Richard accepta que ce rôle déplaisant fût confié à Monsieur Mangenot, le commensal, l'ami, la caution modérée du portalisme. La mesure n'en sonna pas moins le glas de la *Revue.* Comment des anglicans, des protestants, des orthodoxes pourraient-ils accepter de soumettre leurs articles à la censure catholique ? C'était nier le principe même de la *Revue,* lieu de contact où toutes les confessions se tenaient sur un pied d'égalité. Dès la fin de 1907, Portal décida de la saborder et d'utiliser d'autres moyens d'expression.

Je crois que pour parler d'union il faudra attendre le plein développement des forces qui s'agitent en chaque Église pour sa prospérité ou pour son malheur [...]. Nos amis et nous, sans perdre de vue le but final, devons nous livrer uniquement à des travaux préliminaires, à des enquêtes sur l'état actuel des Églises [...]. J'en suis venu à conclure que la *Revue* n'était plus l'instrument de cette formule nouvelle d'action [...]. La disparition de la *Revue*

---

[15] Portal à Halifax, 23 juin 1907.
[16] Mgr Fontaine à Portal, 21 juin 1907. 10. Portal fl Halifax, 3 août 1907.
[17] H. Portal à Halifax, 23 déc. 1907.

n'entraînerait pas la dissolution de notre groupe qui a sa vie propre. Il y aurait peut-être lieu de penser â l'organiser un peu plus fortement, et à tirer des membres de nos réunions du dimanche plus de travaux écrits pour différents organes. Nous devrions devenir de plus en plus un véritable chantier[18].

Encore fallait-il que les ouvriers pussent travailler. Après Calvet, Emile Amann, ancien du Cherche-Midi, collaborateur abondant de la *Revue* et professeur au grand séminaire de Nancy, fut le deuxième portalien notoire à être frappé. Portal réussit â prévenir l'éclat, l'expulsion, la condamnation en le repliant d'urgence sur une aumônerie discrète. A côté de ces «cas», il y eut les harcèlements obscurs, les petites persécutions lassantes qui brisèrent quelques courages ; citons l'abbé Louvière, élève du Cherche-Midi en mission outre-Manche, qui écrivit en décembre 1907 toutes les difficultés qu'il rencontrait pour dire sa messe â la paroisse catholique d'Oxford (et pourtant il se gardait bien de s'afficher avec des anglicans) :

Les récentes encycliques leur (nous avons comme «curés» des RR. PP. jésuites) ont tourné la tête : mon celebret ne suffisait pas, paraît-il, car j'avais une tête et des intentions «modernistes»[19].

Les premiers mois de 1908 furent marqués par une succession rapide d'affaires qui confirmèrent Portal dans sa volonté de travailler «pour l'Église dans une humilité profonde, par un labeur inconnu de tous»[20]. Ce fut la condamnation et la suppression de *La Vie catholique* de l'abbé Dabry et de la *Justice sociale* de l'abbé Naudet, aux applaudissements d'Henri Lorin, ce qui permit à l'abbé Lemire d'écrire : «Lorin a la dévotion du pape ; je n'ai que la religion»[21], formule que Portal aurait pu parapher. Suivit de près l'excommunication majeure, nominative et personnelle de Loisy et la mise à l'Index de Paul Bureau, qui obligea les supérieurs des deux séminaires universitaires de Paris à se faire un peu moins supérieurs et un peu plus surveillants. A suivre à la lettre les instructions du recteur, leur tâche quotidienne se serait réduite à peu près à menacer, dénoncer, exclure.

Les coups ne venaient pas seulement des adversaires. Le numéro de mars-avril de la *Correspondance* de l'Union pour la vérité facilita la tâche des têtes pointues en classant tout bonnement parmi les modernistes des collaborateurs de la *Revue catholique des Eglises* aussi abondants que Hemmer, Wilbois et Tunnel. Le souterrain abbé Tunnel, qui donna à Portal neuf articles sur l'histoire ancienne de la papauté, causa plus de dégâts qu'une meute d'inquisiteurs : un professeur de l'Institut catholique de Toulouse, l'abbé Saltet, l'identifia comme l'auteur, sous les pseudonymes de Herzog et de Dupin, d'articles «hypercritiques», corrosifs de la foi et du dogme, publiés en 1907 par la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* de Loisy. Turmel entreprit de réfuter Saltet dans la *Revue du clergé français.* D'où controverse, polémique, relecture et réévaluation des articles signés par Turmel les années précédentes.

Après l'affaire Loisy, nous allons avoir l'affaire Tunnel [soupirait Portal]. Apres l'exégèse, l'histoire. Décidément entre les savants et les ignorants, la position n'est pas commode[22].

Avoir publié neuf articles de Turmel-Herzog-Dupin après avoir été soupçonné de complicité avec Le Roy, c'était évidemment beaucoup. Ainsi, au printemps de 1908, le cas de Monsieur Portal commençait-il à prendre allure. Pour le régler, il suffisait maintenant d'un prétexte bien amené ; ce fut Calvet qui le fournit, et Merry del Val qui le saisit.

La vie scandaleuse de l'abbé Morel

Portal eut l'honneur douteux d'être révoqué à la demande du cardinal secrétaire d'État, le deuxième personnage de l'Église catholique. C'était, il est vrai, une vieille connaissance, et un homme qui aimait les comptes bien réglés. Une «haute personnalité romaine» le confia un jour au recteur Baudrillart : «Le cardinal Merry del Val ne pardonne pas à Monsieur Portal les ordinations anglicanes»[23]. Depuis 1896, sa carrière avait été rapide : camérier secret participant, délégué apostolique au Canada, consulteur de l'Index, président de l'Académie des nobles ecclésiastiques, archevêque de Nicée à trente-quatre ans, enfin substitut du cardinal Volpini, secrétaire du Sacré Collège. Il avait bénéficié en 1903 d'un heureux concours de circonstances : comme Léon XIII agonisait, une attaque avait foudroyé Volpini, secrétaire de droit du Conclave. Les cardinaux durent se hâter de lui trouver un successeur ; parmi tous les candidats, Merry del Val divisait le moins ; n'étant pas encore cardinal, il ne pouvait prétendre à la tiare. Ce fut donc lui qui organisa le Conclave. Cette haute fonction, efficacement assumée, lui valut la pourpre, et le relatif isolement de Pie X la charge de secrétaire d'État, à trente-huit ans.

---

[18] Portal à J. Chevalier» 17 déc. 1907
[19] Louvière a Portal, 1er déc. 1907.
[20] Portal à Mme Gallice, 2 nov. 1907.
[21] J. M. Mayeur, *Un prêtre démocrate : l'abbi Lemire,* p. 357.
[22] Portal **a Halifax, 1er mai 1908.**
[23] Pontal à Monsieur Fiat, 24 juin 1908.

Il attendit cinq ans avant de foudroyer Portal. Rien ne permet de suggérer qu'il ait joué un rôle dans les tentatives avortées de 1905 et de 1907. Il n'était pas homme à manquer son coup. Ce ne fut qu'après la publication d'une vie de *L'Abbé Gustave Morel* par Calvet qu'il sut qu'il tenait sa proie et qu'il pouvait l'expédier à coup sûr, sans que la manoeuvre sentît l'effort ou l'acharnement. En 1906, Portal avait lancé l'idée d'une collection de livres consacrés à l'«étude scientifique des différentes Églises chrétiennes»[24]. Pour inaugurer la série, il demanda à Calvet d'écrire une biographie qui sonnât comme un manifeste, celle de Morel. L'ouvrage fut écrit en six semaines, imprimé en quinze jours, et diffusé aussitôt, «Il fallait tout dire ou ne rien dire»[25]. Calvet dit tout, depuis Harnack jusqu'aux anglicans ; il cite beaucoup de lettres où Morel détaille le bien qu'il pense de certains hérétiques, d'autres où il critique durement la faiblesse des études ecclésiastiques dans l'Église catholique.

J'y trouve beaucoup de Loisy [regretta le recteur de l'Institut catholique de Lyon] et des coups de patte aux théologiens. Les jeunes, naturellement enclins à la nouveauté, n'ont pas besoin d'être poussés dans cette direction[26].

L'ouvrage attira l'attention sur le Cherche-Midi, sur Portal, sur les relations anglicanes de Portal, en un temps où les intégristes affirmaient l'unité de l'erreur depuis Luther jusqu'à Loisy.

Au début d'avril 1908, Baudrillart annonça à Portal que la machine s'était mise en marche. «Je reçois de Rome une demande d'explication au sujet du livre de Monsieur Calvet sur l'abbé Morel ; et on me demande en particulier de répondre *si les faits allégués dans ce livre sont exacts*»[27]. Comment répondre sans se livrer à une véritable enquête sur la maison que Morel habita les cinq dernières années de sa vie, le séminaire Saint-Vincent-de-Paul ? Baudrillart entreprit donc les commensaux et les habitués du Cherche-Midi. Il s'en trouva deux - Mgr Graffin et l'abbé Peillaube, selon Calvet - pour en accabler le supérieur. Ce fut alors que se cristallisa ce qu'on appela désormais (mais chez les catholiques anglais plus que sur le continent) le portalisme, une sorte d'hérésie aux contours mal définis dans laquelle on jette en vrac tout ce qui touche aux difficultés concernant la notion même d'Église. A Rome et en France, on ne manquera pas d'associer le portalisme au modernisme[28].

Ainsi la machine fonctionnait-elle à merveille. Sous prétexte d'enquêter sur un livre de Calvet (retiré de la vente, il ne fut même pas mis à l'Index), un dossier se constituait contre Portal. Tôt informé que l'on instrumentait contre son subordonné, et que les ordres venaient de haut, Monsieur Fiat plongea dans un état d'inquiétude qui l'ouvrit à toutes les suggestions raisonnables.

Le 4 mai, enfin, Baudrillart informa Portal que le maître d'œuvre venait d'entrer en scène. Pour intervenir, Merry del Val attendit que la situation fût assez mûre pour qu'il pût tout régler d'un mot. Ce mot, il le dit au vice-recteur de l'Institut catholique de Paris.

Le cardinal a laissé entendre, - *sans cependant le dire expressément* - que Monsieur Portal n'est pas tout ce qu'il conviendrait d'être pour diriger tes jeunes gens dans un séminaire. Le cardinal dit que s'il s'informe sur la *Vie de l'abbé Morel,* ce n'est pas qu'on songe à mettre ce livre à l'Index ; mais parce qu'il craint qu'on ne donne la formation de l'abbé Mord, et en particulier sa fréquentation des cours de Harnack et autres hérétiques, comme le type de la formation du bon professeur d'instituts catholiques, ce qui serait se tromper beaucoup[29].

Le 27 mai, par une lettre datée de Rome, Baudrillart fit savoir à Portal que Monsieur Fiat avait pris l'affaire en main et négociait directement avec le secrétaire d'État. Le 7 juin, Portal écrit à Lord Halifax :

Mon compte est réglé. Le cardinal Merry del Val a dit à mon supérieur général à peu près dans les mêmes termes ce qu'il avait dit à ces messieurs de l'Institut catholique, et la conclusion est que je ne peux pas rester où je suis, suivant l'expression même de Monsieur Fiat. Le secrétaire d'État demande mon déplacement ou plutôt l'obtient par une pression administrative.

Il ne s'agit pas seulement d'un déplacement. En juin 1908, Portal plongea, il s'effaça, il entra en discrétion, il fit le mort et le fît si bien qu'au moment des conversations de Malines, quand les journaux parleront de lui, certains s'étonneront qui le croyaient véritablement mort. Monsieur Fiat aida son subordonné à se transformer en taupe. Pour prévenir toute manifestation en sa faveur, il lui demanda de quitter Paris jusqu'à nouvel ordre. Destitution, disparition : le bruit courut que Portal avait été interdit et chassé de sa congrégation. Il dut écrire à des Filles de la Charité qui se demandaient si elles pouvaient toujours recevoir un prêtre aussi douteux. La rumeur laissa des traces, surtout en province. D'après son neveu Marcel Cambon, Portal ne célébra plus jamais la messe à

---

[24] Programme manuscrit, de la main de J. Chevalier
[25] J. Calvet, *Mémoires,* p. 79.
[26] Mgr Lavallée à Portal, 15 mars 1907
[27] Baudrillart à Portal, 9 avr. 1908.
[28] J. Calvet, *Visages d'un demi-siècle,* p. 16
[29] Baudrillart a Portal, 4 mai 1908.

Laroque. Désormais, quand il visitait sa famille, il s'en allait officier à vingt-cinq kilomètres de là, à l'hôpital du Vigan, où peu de gens le connaissait. Comme il célébrait à la première heure, il quittait Laroque dans la nuit. «*Exul in patria*», disait Tertullien, «exilé dans sa propre patrie...»

Paris-Limay-Paris

De juillet 1908 à janvier 1909, Portal n'eut pas le droit de résider à Paris. Matériellement, l'épreuve n'eut rien de féroce. Il ne fut jamais question d'*in-pace* ou d'hospitalité obligatoire dans un couvent écarté. Le lazariste se replia d'abord à Montpellier, non pas au séminaire (ce genre de fréquentation lui était maintenant interdite) mais à l'asile des sourds et muets tenu par les Filles de la Charité. En août, il passa quelques jours avec la famille Le Roy, à Pornichet, au chalet des Roches. Après les sourds-muets, des enfants, quel repos ; il put jouer à l'oncle curé, taper dans le ballon et tremper le bas de sa soutane dans les flaques, sur la plage. Enfin il s'installa, sur l'invitation d'une personne dont on reparlera, Mme Lefort, au château des Célestine, à Limay, en Seine-et-Oise ; un exil confortable, oui, mais aux portes d'une ville interdite.

Cela me fait tout de même un curieux effet que cette interdiction de séjour [...]. C'est horriblement long[30].

Ce fut là qu'il reçut, en décembre, le dernier numéro de la *Revue catholique des Églises.*

En dehors de ma question personnelle, je crois plus habile, plus pratique que les hommes qui se sont formés chez nous se dispersent et écrivent dans les revues et les journaux. Gratieux écrit dans *L'Univers* sur l'Église russe. D'autres écrivent dans le *Bulletin de la semaine.* Nous allons pénétrer dans *Le Correspondant* et j'espère aussi dans d'autres revues. Notre action sera plus étendue et nous ne ferons plus la guerre à nos frais[31].

Si toute publication lui était interdite, et pour longtemps, il reçut l'autorisation de conserver une maison d'études indépendante qu'il avait établie en 1906 au 14 de la rue de Grenelle, et où il recevait des prêtres qui préparaient leur thèse. Ce fut là que Monsieur Fiat lui permit de s'installer à partir de janvier 1909. Cette perspective, jointe à l'assurance de pouvoir continuer son ministère ordinaire auprès des Filles de la Charité et de garder son confessionnal en la chapelle des lazaristes de la rue de Sèvres, le développement aussi d'une œuvre sociale dont il s'occupait depuis 1907, tout cela l'aida à réagir, mais encore plus les témoignages d'amitié et d'estime qui affluèrent de toutes parts. Sa destitution n'éloigna pas grand monde, au contraire ; ceux qui ne partageaient pas ses hardiesses mirent un point d'honneur à manifester leur sympathie, et la séduction portalienne se renforça du mépris qu'inspiraient les chasseurs de sorciers. Citons le cas de Monsieur Mangenot, du très modéré Monsieur Mangenot, qui s'entêta à appeler Portal «M. le Supérieur», voulut le suivre rue de Grenelle, et, en attendant, se rendit à Limay avec l'abbé Baudin pour y déguster un «succulent pâté de lièvre» dont on ne sait toujours pas s'il a été apporté par les deux pèlerins ou bien fourni par Portal. Citons aussi Henri Lorin, qui n'avait certes rien de moderniste, mais tint absolument à recevoir l'exilé dans sa propriété de la Rolanderie, à Maule, en compagnie de Georges Goyau. Des évêques se mirent de la partie, celui de Nice, bien sûr, indéfectible, celui d'Amiens, celui de Séez, et jusqu'au nouvel archevêque de Paris, Léon Amette, qui, un peu plus tard, expliqua en public ses raisons d'estimer Portal :

Comme il regrettait que Marc Sangnier ne rentrât pas dans le silence, il a opposé à son exemple le vôtre, et il a dit de vous : «C'est un bon prêtre, qui a pu être un peu téméraire à certains moments, mais qui a su obéir humblement à ses supérieurs ; je l'estime vraiment[32].

Il faut s'y résoudre : Portal n'avait rien d'un précurseur incompris. Son retour à Paris, en janvier 1909, fut une manière de fête, avec la participation de Lord Halifax encore tout bouillant d'indignation. Le fabuleux escortait le roi George en visite officielle, ce qui n'en donna que plus de lustre à sa présence. Il y eut un dîner chez Lorin avec Goyau, un grand dîner chez Leroy-Beaulieu avec Baudrillart (mais oui), un dîner d'anciens combattants chez Tavernier avec Courcelle, l'homme de la *Revue anglo-romaine,* un dîner clandestin chez Le Roy, où l'on clabauda tant qu'on put contre Merry del Val.

Ainsi l'éviction de Portal releva-t-elle plus d'un conflit d'autorités que d'un conflit entre l'institution et le mouvement. Des délations remontèrent à Rome par des chemins obscurs, échappant au contrôle de l'épiscopat français qui, lui, ne demanda jamais aucune sanction. Ces délations aboutirent à une adresse où elles furent favorablement accueillies, en l'occurrence, et pour des raisons propres à Portal, la secrétairerie d'État. Et la sanction intervint, au regret ou du moins à la surprise des autorités intermédiaires, évêques et supérieurs religieux, qui ne furent pas consultés, et qui manifestèrent que le sanctionné avait toujours leur confiance. Comme trois ou quatre professeurs de l'Institut catholique vinrent bientôt s'établir rue de Grenelle à la suite de Monsieur Mangenot, on eut ce paradoxe : Rome interdit à Portal d'influencer les élèves, mais Paris lui laissa la possibilité d'influencer les maîtres.

---

30 J. Chevalier à Portal, 12 déc. 1910.
31 Portal à Lord Halifax, 4 févr. 1909.
32 J. Chevalier à Portal, 12 déc. 1910.

Ces circonstances, tout autant que sa formation spirituelle et sa visée unioniste, expliquent la manière dont il accepta sa destitution. S'éprouvant comme un instrument entre les mains du Maître, il se préparait depuis longtemps, à son image, à être rejeté.

Ce que Notre Seigneur nous demande [écrit-il en août 1907], c'est le travail, c'est la peine, c'est le sacrifice dans l'humiliation et dans le mépris. On n'est pas un ouvrier de Notre Seigneur tant qu'on n'a pas compris cette vérité que toutes les pages de la vie du Maître et de l'histoire de l'Eglise nous enseignent[33].

En 1908, le sacrifice fut d'autant plus facile à accepter qu'il vint des bureaux romains et que Portal ne se sentit pas réprouvé ni barré par son Église. Aussi ne manifesta-t-il jamais la tentation de se désœuvrer.

Tandis que Merry del Val et ses amis vont jouir de leur triomphe et de mon humiliation, moi je vais travailler plus efficacement que jamais, dans l'ombre, dans le silence, en deux ou trois petits cénacles, à former pour l'Église les apôtres de demain, des ouvriers et des ouvrières capables de comprendre les temps nouveaux [...]. Je suis très heureux de ce qui arrive[34].

[33] Portal à Mme Gallice, 9 août 1907.
[34] Portal à Lord Halifax, 7 juin 1908.

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

mardi 24 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La Sapinière, le réseau de renseignement de Saint Pie X

Une étude par Mgr Ducaud-Bourget sur l'œuvre de combat anti-moderniste de Mgr Begnini
Un éclairage sur la FSSPX et sur la subversion cléricale au sein de la Tradition



Mgr Ducaud-Bourget prêchant à Saint-Nicolas-du-Chardonnet

Cette étude passionnante, émaillée de faits et rédigée d'une plume alerte et sensible sous laquelle vibre une âme catholique, cette étude rouvre le dossier historique des pièces du procès de Béatification de Saint Pie X. Il fait revivre la lutte âpre que le saint Pape a mené **contre la subversion cléricale qui avait déjà infiltré l'Eglise**. La Sapinière (*Sodalitium Pianum*) fut son service de renseignement, et sous la direction de Mgr Begnini, **elle permit alors au grand Pape du combat contre le modernisme, d'être ses *« yeux et ses oreilles »* et de doter son action d'une efficacité indispensable**. Ce réseau secret d'informations observait dans les différents pays **les agissements des divers prélats** et établissait pour le Pape des rapports circonstanciés **qui lui permettaient ensuite d'écarter les mauvais clercs**. Mais cette subversion cléricale allait finalement l'emporter avec le concile Vatican II.

En 2006, c'est tout le monde de la Tradition catholique qui est aux prises avec la subversion cléricale d'une camarilla qui agit en son sein.
La FSSPX, verrouillée dans ses postes clés, dont ses médias, par une petite faction de partisans du ralliement à la Rome des antichrists est devenu le théâtre d'un champ de bataille international. L'actuel Supérieur général, Mgr Fellay, réélu sans doute au prix d'un mensonge ou d'une dissimulation, c'est-à-dire l'occultation de l'avancement de ses négociations avec la Rome des antichrists **et de la lettre secrète de juin du Hoyos**[1], se fait **le protecteur de tout ce petit clan qui travaille obstinément à trahir l'œuvre de sauvegarde du Sacerdoce catholique de Mgr Lefebvre** afin de la livrer entre les mains des pires ennemis **du vrai Sacerdoce de l'Eglise**, à savoir les chefs de l'Eglise conciliaire.

Un siècle après la Sapinière et saint Pie X, le combat pour la survie du Sacerdoce catholique continue sur un champ de bataille qui s'est rétréci et où apparaissent quelques figures emblématiques de la subversion cléricales.
Les personnages des abbés Lorans, Celier, de la Rocque, Barthe, de Tanoüarn, Laguérie, etc se croisent dans ces jeux ecclésiastiques et très humains où se mêlent les ambitions, les calculs, l'avidité de reconnaissance, la tentation des jeux de l'ombre et et tous ces dérèglements des esprits qui agitent ces âmes et les poussent au service d'une cause qui ne peut plus être celle de Notre Seigneur Jésus-Christ, alors que l'obscurité de la Passion s'est abattue sur son Eglise, sur son Corps mystique. Cette scène publique **où se joue le drame de la destruction de la succession apostolique, laquelle dépend de la pérennité du vrai sacerdoce catholique,** attend son grand écrivain qui saurait camper les personnages et dépeindre dans ses différents plis tout cet univers décomposé de la subversion cléricale de la Tradition.
Dans ces ténèbres du Golgotha où les apôtres ont fui et où, dans la solitude du calvaire, ne restent plus que Sa Mère, saint Jean, le disciple qu'Il aimait, et les saintes femmes bruissent les conspirations du silence et les fracas des intérêts humains, les bruits du monde et les silences de Dieu qui contemple cette Chrétienté abandonnée qui commença à Le chasser en coupant la tête de Son Oint de Reims, le Roi Très Chrétien, rétabli par sa grâce un jour de mai 1429.
Privé de la protection du glaive temporel du Roi des Francs pendant plus de deux siècles, le glaive spirituel fut livré aux attaques les plus audacieuses de Satan et qui attend **le moment où il espère éteindre enfin définitivement le Sacerdoce de Melchisedech**.
Pour réussir cet attentat ultime et définitif, tramé depuis deux millénaires par le Prince de ce monde, il aura fallu tout la lâcheté silencieuse, voire l'infâme collaboration, **de beaucoup de clercs**. Inopinément, il fut un archevêque, Mgr Lefebvre, qui intervint en 1988 et qui, par son obstination et son souci de l'Arche d'Alliance du Nouveau Testament, perpétua cet épiscopat catholique authentique en voie d'extinction. Mais le Père du mensonge a depuis travaillé les âmes pendant près de vingt ans, afin de parvenir à obtenir, de la part de cette nouvelle hiérarchie épiscopale sauvée du désastre, sa participation volontaire à ce « *processus* » de ralliement et à cette « *réconciliation* » avec sa propre hiérarchie sacramentellement invalide qu'il fit installer sur les sièges épiscopaux, de façon méthodique, par un rite invalide, depuis le 18 juin 1968, organisant ainsi la confusion entre vrai et faux sacerdoce catholique **(cf Message VM du 10 octobre : *Appel solennel aux quatre évêques de la FSSPX*[2] !)**.

La complicité active de l'un d'entre eux, Mgr Fellay, la paresse dans l'étude pour les trois autres et l'abandon lâche et silencieux de leur responsabilité entre les mains de théologiens incompétents et prétentieux, a permis à l'Ennemi du Sacerdoce d'espérer obtenir cette destruction ultime qui vient satisfaire sa haine inextinguible à l'égard du Sacerdoce du Fils increé, au Sacerdoce substantiel à son union hypostatique. Comble de l'impudence, l'ange rebelle, ennemi de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ, n'a pas hésité à faire revêtir cette manipulation finale des appels à la prière du Rosaire (cf. l'imposture sacrilège du « *bouquet spirituel* » d'un million de chapelets), en inversant ainsi, au service de son projet sacrilège, les armes données aux chrétiens par la Mère du Sacerdoce, celle dont il est dit qu'elle doit triompher de lui et lui écraser la tête.

Tous ces bons apôtres du ralliement final manoeuvrent dans la pénombre, et dans les coulisses, car par ce clair-obscur du crépuscule du Sacerdoce ils espèrent recouvrir leurs agissements inavouables et apaiser les remords de leur conscience sacerdotale, alors que les appels émouvants à la charité, à la dévotion au

[1] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/010_2006/VM-2006-10-19/VM-2006-10-19-A-00-L_abbe_Lorans_compromet_Mgr_Fellay htm
[2] cf. **http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf**

Rosaire, et au dialogue se déversent de leurs lèvres, comme si jamais il n'y eût de clercs plus compatissants et miséricordieux. *« Rassurez-vous chers fidèles, le ralliement ne se fera pas tout de suite… il y aura des étapes… et nous conserverons notre 'spécificité'… ».* Ce fut aussi au nom de l'ouverture au monde, des sentiments d'une plus grande humanité, d'un souci de 'plus grande efficacité pastorale', d'une écoute de la détresse du monde moderne, **que les révolutionnaires en soutane du concile Vatican II firent mourir de chagrin les prélats les plus fidèles à l'âme sacerdotale la plus délicate et la plus profondément catholique et au nom de l'obéissance la plus servile et la plus inflexible**.
Mais quarante ans plus tard, les gémissements et les larmes de ces évêques et de ces prêtres de Pie XII respectueux de leur sacerdoce ont rejoint aujourd'hui dans le secret de leur douleur ces souffrances et cette terreur qui désormais déchirent et paralysent à leur tour les abbés les plus fidèles des prieurés de la FSSPX. Et pourtant la leçon de la destruction de l'Eglise dans les années soixante n'est pas si éloignée, elle éclaire déjà d'une lumière crue le sort qui attend la FSSPX si ses clercs devaient continuer à supporter le joug de cette faction libérale, manipulatrice et rallieuse **qui la tient d'une main de fer**.
Si ce combat et cette misère dans laquelle se débat ce qui reste de l'Eglise militante foisonnent de mensonges et de trahisons dissimulées, perdure également au milieu de ce tableau de la déchéance du clergé, et au sien des plus grandes faiblesses, le mystère d'une ténacité et d'un honneur catholiques[3], d'une fidélité à Dieu et d'une permanence de la grâce qui ne manquent pas d'une certaine grandeur, la grandeur du combat **pour la survie de l'authentique Sacerdoce catholique**.

Au sujet de ce texte de Mgr Ducaud-Bourget, nous attirons tout particulièrement l'attention des lecteurs sur le rôle de l'abominable cardinal Gasparri, poulain du luciférien cardinal Rampolla, protecteur de l'abbé Portal et qui apparaît ici comme l'ennemi de Saint Pie X. Les faits s'accumulent, implacables, les pires calomnies contre la Sapinière et contre Saint Pie X sont détruites et réduites à leurs sources anonymes et singulières.

Mgr Ducaud-Bourget produit le programme du *Sodalitium Pianum*, tel qu'approuvé par saint Pie X. Il brosse le portrait de Mgr Begnini qui par ses qualités d'organisation et son zèle parvint à contrecarrer les plans de la maçonnerie. Nous rappellerons les deux autographes de louange adressés par Saint Pie X adressé à Mgr Begnini :

> *«Nous exhortons au nom de Dieu nos chers fils, les compagnons du Sodalitium Pianum, à continuer leur œuvre bien commencée, **eux qui combattent le bon combat de la foi**, surtout contre les erreurs multiformes du modernisme et ses ruses ; implorant Dieu en leur faveur, nous leur accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique».* Pie X, 5 juillet 1911
> *«Nous exhortons dans le Seigneur nos chers fils, compagnons du Sodalitium Pianum qui ont **si bien mérité du catholicisme**, à **continuer le bon combat** pour l'Eglise de Dieu et le Saint Siège **contre les ennemis intérieurs et extérieurs**, et, demandant à Dieu, pour eux et leur Institut, tout ce qui leur est favorable et salutaire, nous leur accordons très affectueusement* la Bénédiction Apostolique». Pie X, 8 juillet 1912

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

[3] Aux Etats-Unis, la duplicité de Mgr Fellay et du petit clan (abbés Schmidberger, Lorans, Sélégny, de La Rocque,etc) du ralliement dont il s'est entouré, est désormais évidente et très connue, elle suscite déjà une très forte réaction dans le monde anglophone et qui va en s'intensifiant tant le scandale est grand. Plusieurs sites traditionalistes américains viennent de signaler l'apparition d'un Blog qui publie un appel solennel aux trois évêques (Mgr Tissier de Mallerais, Mgr de Galaretta et Mgr Williamson) afin qu'ils se prononcent publiquement pour rétablir la FSSPX dans la fidélité aux principes de Mgr Lefebvre et pour l'arrêt de toute relation avec la Rome moderniste tel que l'avait décidé l'archevêque après les sacres de 1988. A peine né sur internet, ce Blog fourmille de commentaires tantôt signés ou tantôt anonymes. Nous invitons nos lecteurs à y apporter leur contribution. La supercherie sacrilège du « Bouquet spirituel » suivie de la révélation de l'existence de la lettre cachée de Hoyos à Mgr Fellay en juin 2006 a fait éclater le mensonge public de ce dernier. Son crédit sort désormais ruiné de la révélation de son double discours (un discours vrai pour les journalistes et un autre fallacieux pour l'intérieur de la FSSPX) tenu afin d'abuser les fidèles et les clercs et de les entraîner avec rouerie depuis plus d'un an, et d'un commun accord avec Ratzinger, dans un *« processus »* de ralliement *« par étapes »*.
Voici l'adresse de ce Blog, puisse cette initiative en susciter de nombreuses autres !
http://www.ipetitions.com/petition/NoAgreementWithModernistRome/

François DUCAUD-BOURGET

LA MAÇONNERIE NOIRE ou LA VERITE SUR L'INTEGRISME

d'après les documents authentiques du Procès de Béatification de S. Pie X
Rome, janvier 1954.

Le 1er juin 1951, un article de *La France Catholique*, signé J. F. (peut-être J. de Fabrègue ?), intitulé : «Ducaud-Bourget, Parente et le néo-intégrisme», me clouait au pilori avec Mgr Parente, le collaborateur intime du Card. Ottaviani au Saint-Office (aujourd'hui Cardinal) et découvrait en l'accord de nos publications respectives «une campagne sournoise qui prétend s'autoriser des directives du Saint Siège pour satisfaire de basses rancunes...». En suite de quoi je sollicitai une entrevue avec mon compagnon d'infamie et nous devînmes amis.

Mais je tins à m'informer de cet intégrisme dont j'étais devenu un NEO par la grâce d'un journaliste prétendument catholique. J'entendis parler du procès de béatification de Pie X, où la question de l'intégrisme avait été forcément traitée. Je m'en fus visiter le P. Antonelli (aujourd'hui Cardinal) qui dirigeait la section historique du procès. Il me reçut aimablement et me répondit : «Le texte... il est là...» et il me montrait un livre dans un tiroir. «Mais, ajouta-t-il, vous ne l'aurez pas: c'est un **document secret**». Je remerciai, malgré le refus, et m'en fus au Vatican parler à mon vieil ami, Mgr Léon Gromier, Chanoine de Saint-Pierre, Consulteur à la S.C. des Rites et Protonotaire Apostolique. «La *disquisitio* ? me dit-il. Vous la voulez ? La voilà». Et il me passa un livre pris dans sa bibliothèque. Je le remerciai et m'en fus voir mon très cher ami, le R.P. Muller, Supérieur des Pénitenciers de Saint-Pierre, qui me remit un nouvel exemplaire du même texte. Armé de ce document «secret», je lus, je pris des notes et écrivis les pages subséquentes.

Revenu à Paris, je présentai mon texte à un éditeur «catholique», qui n'osa pas l'imprimer. J'attendis donc vingt ans une meilleure occasion. La voici.

Or je n'ai pas changé un mot de mon manuscrit. Lu à la lumière des événements actuels, on peut constater que sa publication aurait dû éviter bien des choses pénibles que nous subissons maintenant. Mais les hommes «sérieux» ont des lueurs à retardement. Je crois surtout qu'ils ont **peur des conséquences d'une trop grande clairvoyance**. Quoi qu'il en soit, lecteur, voici le fait. A vous de juger.

I

Une Lettre Pastorale signée du vénéré Cardinal Suhard avait attiré l'attention des catholiques, il y a quelques années, sur les deux dangers auxquels ils étaient exposés : **le Progressisme et l'Intégrisme**. Elle insistait, semble-t-il, **plus encore sur ce dernier que sur l'autre.**

Depuis lors, le mot : *intégrisme*, ressuscité, fit une carrière inespérée. Tous ceux qui n'admettaient pas, à première vue et d'enthousiasme, les expériences religieuses et sociales les plus audacieuses, dernières nées du zèle ecclésiastique conjugué avec l'inquiétude nerveuse de notre temps ; tous ceux qui se référaient encore aux Traditions de l'Eglise, à l'expérience du passé, aux Dogmes qui leur avaient été enseignés dans leur jeunesse ; tous ceux-là se trouvaient aussitôt taxés d'intégrisme.

Par contre, embrasser avec passion les utopies les plus évidentes, se lancer en des aventures souvent inutiles, sinon périlleuses ; renier en action les principes les plus essentiels que l'on vénère, officiellement, en paroles prudentes ; interpréter l'Evangile et les commentaires pontificaux en les détournant de leur sens authentique ; les citer hors de leur contexte pour appuyer des idées et des théories diamétralement opposées ; faire litière des Encycliques et des Syllabus comme de textes «dépassés» qui ne s'accordent plus avec le progrès de la Société, qui ne s'adaptent plus au développement de l'Humanité parvenue à l'âge adulte ; soutenir les théories du Libéralisme et du Démocratisme, fils des Droits de l'Homme, jacobins, en un mot : **adopter cette forme activiste du Modernisme que Pie XI dénonçait naguère**, était devenu l'affirmation d'un catholicisme réel, réaliste, concret, pratique, enfin sorti des âges théologiques, du «moralisme», du juridisme et destiné à conduire notre siècle - ou à le suivre ? - dans son évolution bienheureuse.

Il m'advint, un jour, de lire, dans une revue dominicaine fort cotée, une étude récente alors, écrite par un prêtre encore jeune, mais ancien chirurgien, qui se passionnait depuis peu pour la psychanalyse. Dans ce travail, il décrivait (d'après quelles observations cliniques ? Dieu seul le sait !) les deux mentalités à l'ordre du jour.

Selon lui, **l'intégriste subit encore et subira toujours, à moins d'une guérison qui n'est même pas envisagée, les troubles d'une puérilité attardée, à composante sado-anale ; d'un complexe de culpabilité le vouant à recourir sans cesse au Père Fouettard (c'est-à-dire : à l'autorité des Supérieurs), et lui imposant un besoin de délation agressive, etc... La peur fait le fond de son existence. Manquant de personnalité, il cherche une assurance dans autrui. «Il s'agit du réflexe de l'enfant qui n'a pas su assumer son autonomie et la guider lui-même et qui exorcise son angoisse de l'inconnu dans la rigueur d'un surmoi tyrannique lui tenant lieu de moi libre et rationnel... L'intégriste est un anxieux qui souffre»... et qui devient méchant, dénonce, injurie, est prêt à tout !**

L'intégriste est donc actuel et l'intégrisme existe encore. Plus loin, entrant dans des exemples historiques, il écrivait :

«Mgr Benigni et le Comité de la «Sapinière» (ici une référence à Dansette) par réaction intégriste vont passer à des procédés de **collégiens conspirateurs** qui feront à l'Eglise autant de mal que les révolutionnaires erreurs des émules de Loisy. On en arrive à des allégations d'une **puérilité** telle qu'on se demande, avec le recul, comment des esprits par ailleurs distingués ont pu y ajouter foi...» Et l'on donne «un exemple entre mille» (on aimerait connaître les 999 autres, car cet exemple est une simple affirmation que nous accepterons pour l'instant sous bénéfice d'inventaire).

J'ouvris alors le grave *Dictionnaire de Théologie* et, sous la signature d'Amman, je lus ceci :

«Peut-être l'histoire se montrera-t-elle sévère pour un certain nombre de moyens mis en œuvre dans l'entourage immédiat du Pape (Pie X) et du Secrétaire d'Etat. Des révélations ultérieures ont fait connaître le rôle peu reluisant que jouèrent à ce moment des personnages qui virent surtout dans l'intégrisme un moyen de se pousser, organisèrent une association occulte, érigèrent la délation en système et ne reculèrent pas toujours devant la calomnie».

L'affaire devenait palpitante et je souhaitai l'étudier plus à fond. Sans aucun doute, a priori, ce prêtre médecin avait dû puiser sa documentation aux bonnes sources. Pourtant, y regardant de plus près, je ne trouvai de référence, quant à l'Histoire, qu'à Dansette qui s'était fourni chez Nicolas Fontaine qui, lui-même, n'en savait pas plus long que le «Mémoire sur la Sapinière», écrit en 1921 par un auteur anonyme commentant la fameuse «Lettre de Gand», résultat d'une correspondance saisie par les allemands en 1914 ou 1915, chez l'avocat Jonckx, Directeur de la «Correspondance Catholique» et membre du **Sodalitium Pianum, ou Sapinière**. Toute la littérature sur ce sujet découle de ce document unique et vaut donc ce qu'il vaut lui-même.

II

Donc, l'origine de toute cette littérature est un auteur Anonyme écrivant à la suite de perquisitions policières allemandes opérées en conséquence d'une dénonciation du P. Höner, religieux camillien qui, dit-on, conserva les photographies des textes saisis, lesquelles, à sa mort, devinrent la propriété (?) de M. Guerts, professeur au Grand Séminaire de Ruremonde. (Fontaine : *S. Siège, Action Française*, etc... p. 139). Depuis lors, la rumeur prétend qu'elles ont passé entre les mains de M. Mourret, prêtre de S. Sulpice, qui les aurait léguées à un INCONNU, avec ordre de ne les publier que 50 ans après sa mort (*La Pensée Catholique*, n° 23, 1952, p. 88-89.).

C'est très clair : ni Dansette, ni Fontaine, ni le Cardinal Gasparri, ni personne n'a vu ces documents INTROUVABLES!

Il faut donc faire là un acte de foi dans la bonne foi ... de qui ? D'un ANONYME.

Ce n'est pas sérieux.

En passant, une note sur Nicolas Fontaine, le propagateur de la fable. Ce PSEUDONYME cacherait un haut fonctionnaire de la Troisième République, commissaire du Gouvernement pour les affaires ecclésiastiques : **M. Louis Canet -** qui écrivit, sans discussion possible, deux articles ANONYMES, le 15 octobre et le 1er novembre 1918, dans «la Revue de Paris» : «La politique de Benoît XV», dénonçant la germanophilie du Pape et du Vatican. Le R. P. Le Floch, Supérieur du Séminaire Français de Rome, sur l'ordre de Benoît XV, y répondit par une brochure, éditée chez Téqui, Paris, en 1919 : «La Politique de Benoît XV» (Id., note 4).

Tel est le détracteur, l'un des détracteurs du Sodalitium Pianum, de Pie X et de Benoît XV. Un ennemi de l'Eglise serait moins dangereux que cet adversaire réel qui semble la défendre en la trahissant de son mieux.

Mais pour leur œuvre néfaste, **le Modernisme et le Démocratisme usent de tous les moyens, y compris la délation ANONYME et les TEXTES FANTOMES.**

Ce dont ils accusent les autres.

Bien joué. Mais déjoué.

III

Tel était l'état de la question lorsque fut étudié, à Rome, le procès pour la béatification de Pie X. Certains témoins furent **accablants**, en particulier le **Cardinal Gasparri**. Leurs accusations pouvaient se résumer ainsi.

«Pie X a permis, sinon favorisé, tout au moins n'a pas empêché qu'un groupe de personnes intransigeantes ait pu censurer publiquement et impunément des instituts ou des personnes ecclésiastiques, même très dignes, comme des Evêques et des Cardinaux, jetant sur eux l'accusation ou le soupçon de Modernisme, sans fondement certain et sans preuve ; accusations et soupçons qui auraient trouvé facilement croyance auprès du Serviteur de Dieu, surtout dans les dernières années de son pontificat, l'induisant même à changer d'attitude envers les personnes indiquées sans qu'elles puissent faire valoir leurs raisons» (*Disquisitie*, p. V et VI).

On reprochait en outre au saint Pape «d'avoir approuvé et béni le fameux Sodalitium Pianum, **fondé et dirigé par Mgr Benigni,** organisation occulte, dit-on, avec centre d'information en tous pays, vrai système d'espionnage qui, au-dehors et au-dessus de la Hiérarchie et de tous les organes ordinaires du Saint-Siège pouvait dénoncer et dénonçait de fait institutions et personnes qui tombaient ainsi en suspicion et, sans pouvoir se disculper ni se défendre, n'en évitaient pas les conséquences » (L.c., p. VI, VII).

D'ailleurs, il y a toute une littérature qui fait retomber, au moins indirectement, la responsabilité de **la «maçonnerie noire»** sur Pie X (Nov. animadvers., p. 45-46-57-60-63-71).

Ainsi, non seulement des personnes exemplaires auraient été, en conséquence de cet état de choses, voulu ou toléré par le Souverain Pontife, suspectées et mises en disgrâce d'une façon infamante et douloureuse, mais encore - et c'est plus grave - il aurait été créé une profonde division parmi les catholiques - sans exclure les plus grands et même la Hiérarchie - d'un côté les intégristes, tenus pour pleinement orthodoxes ; de l'autre la masse plus ou moins favorable à quelque forme de modernisme, au moins pratique (L.c., p. VII).

Evidemment, on ne jugeait pas l'attitude intellectuelle et spirituelle du Pape dans sa lutte contre le Modernisme. «Tout (y) est objet d'admiration et non de discussion. Mais la discussion (commençait) à l'application pratique des moyens, à l'actuation concrète de cette lutte dans laquelle, quoique tendant à une fin excellente, ont pu se glisser divers défauts, d'imprudence, par exemple, ou de manque de charité ou de justice, surtout lorsque entrent en jeu des personnes, dans les circonstances concrètes des faits particuliers » (L.c., p. V).

Donc **la prudence «*auriga virtutum*» aurait manqué à Pie X**. La sagesse, la justice, la charité auraient été gravement lésées et, sans leur perfection, il n'y a pas de sainteté, donc pas de béatification possible. Ainsi pensèrent un certain nombre de Consulteurs de la Sacrée Congrégation des Rites, tout comme le Rme Promoteur Général de la Foi et le Cardinal Micara, Préfet et Ponent de la Cause, qui demandèrent l'intervention de la Section Historique pour plus ample enquête et explications supplémentaires.

La Section Historique entreprit donc ce travail de recherches. Mais les archives demeuraient muettes et semblaient vides.., au moins sur ce sujet. Le Consulteur dont la responsabilité était engagée commençait à désespérer lorsque le 6 mai 1950, il découvrit un dossier, marqué : «Modernisme», et contenant un volumineux paquet de lettres originales, tant de Pie X que du Cardinal de Lai, d'autres personnalités et de Mgr Benigni. Pendant deux mois, d'arrache-pied, la Commission Historique travailla à les dépouiller.

C'est de cette mine précieuse que devait sortir la lumière. C'est par elle que la vérité allait être purifiée des **calomnies** jetées sur elle **par des gens intéressés à les répandre et répétées par les naïfs généreux et honnêtes**. Il est résulté de ce labeur où les deux religieux s'étaient «plongés» un *Summa rium additionale* - édité ensuite hors commerce à la Typographie polyglotte Vaticane en 1950 sous ce titre : «***Disquisitio** circa quasdam objectiones modum agendi Servi Dei respicientes in modernismi debellatione*». Il comprend :

1° des DEPOSITIONS du Procès ordinaire et apostolique, omises dans le «*Summarium super virtutibus*», mais utiles à la discussion en cours. Après le nom du témoin, on a mis en note sa valeur ou l'importance de sa déposition, montrant les erreurs contenues en certaines affirmations, en particulier celles du Cardinal Gasparri : «Tout ce qui se réfère au Sodalitium Pianum est TRES PEU EXACT. Le Cardinal Gasparri ne connaissait pas (notre actuelle documentation) ou la connaissait seulement en partie et de seconde main, se servant d'une publication tout autre que sereine ; qui est de Nicolas Fontaine : «Saint-Siège, Action Française et Catholiques Intégraux» (Paris 1928) - d'où le jugement si sévère de l'Eminentissime témoin au sujet du Sodalitium Pianum et de la responsabilité qui en reviendrait selon lui à Pie X NE SE SOUTIENT PAS».

2° des DOCUMENTS qui viennent :

a) de la collection des écrits de Pie X, déposés à la S.C. des Rites ;

b) d'extraits des Procès (pour la Béatification) ;

c) de publications diverses déjà éditées ;

d) enfin des archives de la S.C. Consistoriale, qui avait, en ce temps-là, comme Secrétaire, le Cardinal de Lai (Le Préfet de cette Congrégation est le Pape lui-même. Aussitôt après lui vient le Secrétaire). Cette Congrégation, s'occupant de l'état des diocèses, avait à voir aux mille questions relatives au Modernisme et à ses diverses manifestations, surtout dans la Presse et la prédication. Elle s'occupait de la vie, de la discipline et de l'enseignement dans les séminaires, et aussi des questions de personnes. A cause de cela, **le Cardinal de Lai traitait continuellement avec Mgr Benigni**. Nulle n'était mieux placée pour connaître de cette affaire et pour donner les renseignements exacts. Grâce à elle la réputation de Pie X est lavée des calomnies, le mystère de l'Intégrisme est éclairci, la vérité dissipe tous les brouillards dont on aveuglait la bonne foi des catholiques.

IV

Lorsque Mgr Sarto, évêque de Mantoue, écrivait :

«Il faut **combattre le CRIME CAPITAL DE L'AGE MODERNE**, qui voudrait sacrilègement substituer l'homme à Dieu. (Il faut) éclairer avec les préceptes et les conseils évangéliques et les institutions de l'Eglise tous les problèmes que l'Evangile et l'Eglise ont lumineusement et triomphalement résolus : éducation, famille, propriété, droits et devoir, rétablir l'équilibre chrétien dans les diverses conditions de la société, pacifier la terre et peupler le ciel : voilà la mission que je dois poursuivre...»

Il semblait annoncer déjà son immortel pontificat.

Cette mission commencée par l'Evêque, le Pape la continuera d'une façon énergique et par les moyens que son rang éminent, le plus élevé dans l'Eglise, mettait à la disposition de son zèle éclairé. Il la résuma dans sa devise : «INSTAURARE OMNIA IN CHRISTO» ("**Renouveler tout dans le Christ**"). (L.c., p. X-XI-XII. Traduction p. 69)

Monté sur la Chaire de S. Pierre le 4 août 1903, dès le 15 avril 1905 il publiait l'Encyclique *Acerbo nimis*, le 3 juillet 1907, *le Décret Lamentabili* et le nouveau *Syllabus* condamnant 65 thèses modernistes ; le 8 septembre de la même année, l'Encyclique *Pascendi Domini gregis* ; le 25 août 1910, la lettre «*Notre charge apostolique*» condamnant les doctrines du Sillon ; enfin, le 1er novembre 1910, le Motu proprio «*Sacrorum Artistitum*» **imposant à tout le clergé le Serment antimoderniste**, **condamnation formelle et absolue du Modernisme, «synthèse et venin de toutes les hérésies qui tendent à saper les fondements de la foi et à anéantir le Christianisme»** (Pie X. *Acta* IV, p. 93, 268).

Mais l'un des fauteurs de ces théories destinées à soi-disant adapter l'Eglise au monde moderne - comme si l'Eglise n'avait su faire le nécessaire dans le passé et ne savait plus le réaliser dans le présent ! - l'un de ces modernistes condamnés déclarait qu'on ne parvient pas à convaincre à coups de crosse. Malgré les enseignements paternels et persuasifs trouvés dans les textes pontificaux, l'erreur s'acharnait dans ses idées fausses, et dangereuses en conséquence. Il fallait **protéger le troupeau fidèle** contre elles, car «le premier pas sur le (mauvais) chemin, le protestantisme l'a fait ; **au protestantisme a succédé le modernisme qui s'achève dans l'athéisme**» (Id., p. 92, 96). **La méthode de pénétration du mal est toujours la même, insidieuse, cauteleuse, hypocrite et menteuse**.

En apparence, ses tenants sont fidèles à l'Eglise et respectueux de ses enseignements et de ses droits. Ils s'inclinent devant ses décisions, les acceptent officiellement, en paroles, et les rejettent dans leurs actes secrets ou même, parfois, publics, tout en affichant une **obéissance trompeuse**. C'est une phrase, d'allure inoffensive, jetée dans un article, une étude, un livre, une conférence, un sermon ; c'est un entrefilet dans une revue ; une dissertation sur un sujet orthodoxe ou indifférent, où se glissent des allusions, des interrogations, des affirmations capables de susciter le doute et de gauchir la pensée du lecteur ; c'est l'usage des «opinions libres» jusqu'aux limites après lesquelles il n'y a plus que l'hérésie caractérisée, limites aisées à franchir en bonne logique... Tout cela, par ailleurs, balancé par des démonstrations bruyantes d'attachement aux enseignements de l'Eglise, qui **servent d'alibi aux criminels**. Il fut un temps où les dissidents avaient le courage de sortir de l'Eglise, de la quitter ostensiblement, de la combattre. En notre siècle, ils demeurent dans son sein et prétendent représenter les véritables doctrines, être l'Eglise elle-même (Fogazzaro : *Il santo*).

Pie X le savait. Il connaissait l'effroyable danger que courait la Révélation divine interprétée par ces faux prophètes, par ces docteurs improvisés. Il était urgent, indispensable, de déceler le mal partout où il s'infiltrait, de détecter ce cancer rongeant les organismes en apparence les plus sains. L'erreur claire, nette, franche, publique, officielle n'est guère à craindre. Elle se dénonce elle-même. Mais **celle qui se cache, qui se grime et se dissimule sous les traits de la plus stricte religion, de la plus authentique, c'est celle-là qui est dangereuse ; c'est elle qu'il faut démasquer à tout prix.**

Comment y parvenir ? Les Nonciatures et les Evêchés connaissent la vérité officielle et, parfois, ignorent même ce qui se passe hors des limites de leur influence directe.

C'est alors que Mgr Benigni offrit ses services à Pie X.

Qui était donc Mgr Benigni, cet homme qui, selon notre psychanalyste subtil - mais mauvais historien, nous le verrons - usait de «procédés de collégiens» et en arrivait «à des allégations d'une puérilité telle...». Nous ouvrirons la «*Disquisitie*» à la page 197 et nous lirons le jugement qu'on portait sur ce prélat en Cour de Rome, en 1950.

Mgr Umberto Benigni, forte intelligence, vaste culture, surtout dans le champ des sciences historiques et sociologiques, avait un tempérament vif, fougueux, prompt dans l'intuition et tenace dans ses projets. Ses qualités d'administrateur étaient remarquables. Son caractère lui avait attiré de nombreuses relations internationales. Il parlait plusieurs langues. Travailleur infatigable, il ne se préoccupa jamais de son confort et des commodités de la vie. Il mourut pauvre.

Trop acerbe, parfois, sa critique ne fut pas toujours objective et sereine, car il se croyait **entouré d'ennemis**. L'histoire prouve qu'en cela du moins, il ne se trompait pas !

Cette partie de son caractère ne peut-elle s'excuser, ainsi que le faisait le **Cardinal de Lai** dans une lettre au Cardinal Ferrata, le 9 janvier 1911, en parlant des Frères Scotton, modernistes :

«Dans la bataille, qui peut faire une grave imputation aux défenseurs s'ils ne mesurent pas avec justesse leurs coups et parfois dépassent les limites de l«*inculpatæ tutelæ*» ? Ainsi répondait S. Jérôme à ceux qui réprouvaient son ardeur, souvent et certainement impétueuse et aigre, contre les hérétiques et les mécréants de son époque». (L.c., p. 157)

Il ajoutait, dans cette même lettre :

«**Il est toujours mieux d'exagérer un peu en avertissant du mal que de se taire et de le laisser croître**».

Balzac avait écrit, en 1833, dans «Le Médecin de campagne» :

«**Laisser aller en paix un malfaiteur, n'est-ce pas se rendre coupable de ses crimes futurs ?**»

C'est du simple bon sens.

Mgr Benigni naquit à Pérouse le 30 mars 1862, sous l'épiscopat du Cardinal Joachim Pecci. Il était au séminaire lorsque son archevêque fut élu Pape sous le nom de Léon XIII. A 21 ans, aussitôt ordonné prêtre, il devint secrétaire de son nouvel archevêque et, en même temps, de 1887 à 1893, dirigea un petit journal local. En 1892, il fonde un hebdomadaire : «*La Rassegna Sociale*». Venant après l'Encyclique *Rerum Novarum*, cette initiative le met en vedette et, la même année, il est appelé à Gênes, à la rédaction de «*l'Eco d'Italia*», sans qu'il abandonne néanmoins sa revue. Mais il la transforme alors en un bulletin scientifique mensuel qui vécut jusqu'au moment où, un an plus tard, il fut **appelé à Rome, par Léon XIII** dit-on. Dans la capitale, il se voue aux études historiques. Il est attaché à la Bibliothèque Vaticane.

Plus tard, il ira à Berlin se perfectionner et approfondir la question sociale allemande. Il publie quatre brochures en forme de «*Miscellanea d'istoria ecclesiastica*» - 1898, 1899, et «*Die Getreidepolitik der Päpste*» (Berlin 1898), ensuite traduit en italien. Ce dernier livre est une splendide réfutation, à base documentaire, de l'ouvrage du Dr Nau, en 1896 à Berlin, au sujet de la politique agraire des Papes et de la Garde Pontificale. La *Civila Cattolica* fit du travail de Don Benigni un magnifique rapport.

En 1900, il publie son «*Historia ecclesiastica prologomena*». Puis il revient à Rome et entre dans la rédaction du journal papal «*la Voce della Verita*». Ses articles sont goûtés. **Le Pape aimait les lire**. Don Benigni est alors nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'Apollinaire, puis au *Collègio Urbano di Propaganda Fide*, puis au Séminaire du Vatican, enfin à l'Académie des Nobles Ecclésiastiques, en 1911.

Déjà, en 1902, il avait édité à Sienne, son «*Historiae ecclesiasticae repertorium*», et commencé, en novembre, la publication d'une revue : «*Miscellanea di Storia ecclesiastica*». Le 28 de ce même mois, il devient membre de la Commission historique-liturgique, créée par Léon XIII près de la S.C. des Rites. Là, Don Benigni fut le **collègue de Duchesne**, Wilpert, Ehrle, et de Mercati, qui devint Cardinal.

Depuis mai 1904, quelques mois après l'élection de Pie X, il étudiait la crise moderniste. Sa revue devient plus précise et plus ouverte : «*Miscellanea di Storia ecclesiastica e di teologia positiva*». Le 29 novembre 1904, il est «*minutante*» à la S.C. de Propaganda Fide, et dès 1905, est incardiné au diocèse de Rome, ce qui est une preuve de grande confiance. Sa revue se nomme alors : «*Miscellanea d'histoire et de culture ecclésiastique*», et il publie : «*Historiae ecclesiasticae propaedeutica I. Introduction*». (Rome 1905). Le 24 mai, le Professeur Benigni se trouve Sous-secrétaire aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il entre ainsi à la Secrétairerie d'Etat, dont le Secrétaire était Mgr Pietro Gasparri, qui l'avait désigné pour succéder à un prélat devenu Délégué Apostolique. Don Benigni, le 28 août 1906, est honoré du titre de Prélat Domestique de Sa Sainteté. Il vient habiter au Vatican et y demeurera jusqu'en 1909.

Il est chargé spécialement de la Presse, et il s'en occupe avec un attachement au Saint-Siège qui - d'après le texte officiel que nous suivons - est hors de doute. Il n'est pas besoin d'y insister, **malgré l'accusation, portée contre lui, d'être Franc-Maçon. Son activité contre le Modernisme la dément amplement.**

C'est que Mgr Benigni, expert ès questions sociales qu'il a étudiées à fond en Italie et en Allemagne, a compris que **le mouvement social est lié à la politique et aux partis politiques** : il a vu le danger de **déviation**. Le socialisme était en progrès partout et s'infiltrait chez les catholiques malgré les Encycliques de Léon XIII. Or **toutes les activités profanes doivent se soumettre aux orientations de l'Eglise Catholique**. Mgr Benigni a particulièrement observé le libéralisme, toujours prêt aux compromis aux dépends de la Doctrine et de la vie catholique. Il a décelé les tendances libérales ou libéralisantes de la politique sociale pus ou moins détachée des directives pontificales. **Le modernisme théologique s'étendait jusqu'aux domaines social, politique, littéraire, culturel, pour «moderniser» l'activité catholique dans toutes ses manifestations. Aussi Mgr Benigni entre-t-il avec enthousiasme dans les vues de Pie X et comprend ses craintes et ses désirs.**

Nous sommes en 1907, le 4 juillet. Le Décret *Lamentabili* et son *Syllabus* condamnant 65 thèses modernistes, éclatent soudain. Puis, le 8 septembre, voici l'Encyclique *Pascendi*.

La lutte est engagée. Elle sera dure et longue, car le mal, sournois, est répandu à l'état latent chez beaucoup. Il est dans l'air. Il l'infecte. On le respire un peu partout, insaisissable.

Il n'est pas prouvé, quoique Loisy l'assure, dans ses Mémoires, et que le *Giornale d'Italia* l'ait publié, que Mgr Benigni ait travaillé pendant un an à composer l'Encyclique. Mais il en avait au moins préparé le terrain en accumulant des documents concernant le Modernisme. Le 23 mai 1907, il avait créé la «*Corrispondenza romana*» qui observait dans le monde entier tous les mouvements d'idée qui pouvaient intéresser l'Eglise et ses activités culturelles. C'est alors qu'il annonce que ses trop absorbantes occupations le contraignent à supprimer ses «*Miscellanea*», sans qu'il cesse pour cela de travailler à sa monumentale *Histoire sociale de l'Eglise*, dont le 1er volume venait de paraître, tandis que le dernier ne verra le jour qu'en 1933, un an avant sa mort.

L'année 1907 s'achève sur l'Allocution Consistoriale du 16 décembre, **sur le danger du Modernisme, ses formes variées et ses moyens de pénétration et d'infiltration.**

Les 10-11 janvier 1909, un article de «*l'Osservatore Romano*» paraît, traitant de la **tactique générale du Modernisme et des déguisements qu'il emploie pour s'insinuer parmi les catholiques, ensemble de procédés qui semble bien indiquer une conspiration concertée**. A la fin d'octobre, un prêtre, Don Gustave Verdesi, dénonce au P. Bricarelli, de la *Civilta Cattolica*, les noms des modernistes romains. Il semble qu'on doive trouver là le premier indice du Sodalitium Pianum.

Cette année-là, **Loisy fut excommunié** *vitandus*.

Pour assurer une meilleure diffusion de la revue, «*la Corrispondenza*», en 1909, paraît en français, sous le titre de «*Correspondance de Rome*». A cette époque, Mgr Benigni quitte son appartement du Vatican, sans doute pour ne pas compromettre le Saint-Siège par ses activités et avoir plus de liberté d'action - et il vient habiter Corso Umberto 466, la Maison S. Pierre. Il y installe le siège du Sodalitium Pianum, ainsi que le secrétariat et la rédaction de la «*Correspondance*». Il est toujours sous-secrétaire aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et son changement d'habitation n'a rien à voir avec ses fonctions officielles.

En 1909, Pie X crée l'Institut Biblique, et publie l'Encyclique pour le Centenaire de S. Anselme, puis, en 1910, l'Encyclique pour le Centenaire de S. Charles Borromée. **En ces deux textes, le Pape insiste sur le péril des modernistes et des «modernisants»**. Le 23 mars 1910, «*l'Osservatore Romano*» dénonce clairement **la propagande cachée des modernistes.** Enfin, le 1er novembre, le Motu proprio « *Sacrorum Antistitum*» assure **la fidélité du clergé par le serment antimoderniste.**

1909-1911 fut la belle période, sereine et féconde du Sodalitium Pianum.

***

Comme il fallait s'y attendre, Mgr Benigni était devenu **l'objet des haines les plus enragées**. Les Modernistes trouvaient des protecteurs dans les milieux les plus inattendus et s'en servaient contre leur infatigable adversaire. C'est ainsi qu'Aristide Briand fit pression, en 1909, auprès de la Secrétairerie d'Etat afin qu'elle se séparât d'un collaborateur qui, trop souvent, au gré des Loges, avait **déjoué les plans de la Maçonnerie française**. C'est à ce moment que des **divergences d'idées** se marquèrent **entre le Cardinal Gasparri et Mgr Benigni**, désaccord qui se prolongea tant que ce dernier vécut... et au-delà ! Mais ce ne fut qu'en 1911 que le Directeur du S.P. quitta son poste aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires, où lui succéda un jeune prélat, Mgr Eugénio Pacelli, plus tard devenu Pape sous le nom de Pie XII.

Les ennemis de Mgr Benigni voulurent voir dans ce départ la preuve d'un blâme. Mgr Respighi a déclaré : «Beaucoup doutaient de sa fidélité et de sa correction». Cependant le Cardinal Gasparri, qui n'était guère de ses amis, déclara qu'«il en sortait (de sa place) avec honneur», et cela dit peu, car le Pape créa, le 7 mars 1911, **spécialement pour lui, un huitième titre de Protonotaire Apostolique Participant**, alors que ce collège vénérable ne compta jamais plus de sept membres.

Dès lors, Mgr Benigni se consacre entièrement aux diverses organisations dont il est l'âme, toutes orientées vers la **détection du modernisme caché, larvé, secret**. Cette lutte convenait à son caractère combatif et, ajoute notre Document : «il n'esquiva pas toujours le péril d'excès et d'exagération». Cela lui attira des ennuis. En juillet 1911, la Secrétairerie d'Etat se vit obligée, devant des récriminations répétées, de déplorer, dans une dépêche à Mgr Frühwirt, Nonce en Bavière, les vivacités de la *Correspondance de Rome*, et la déclara «ni officielle ni officieuse». Peu auparavant, une peine profonde avait frappé le Directeur du S. P. dans la personne de son secrétaire Don Verdesi, qui, le 3 avril, avait quitté l'Eglise et s'était fait méthodiste ; puis, attaqué en justice, avait été condamné et s'était enfui en Suisse.

C'est néanmoins en ce temps-là que, le 5 juillet, Mgr Benigni reçut le premier autographe de louange de Pie X pour le Sodalitium Pianum et son activité :

«Dilectos filios socios Sodalitii Piani in Domino exhortamur ut bene inceptum opus pergant, certantes bonum certamen fidei, præsertim contra multiformi modernismi errores et versutias ; eisdem fausta quæque a Domino adprecantes, Apostolicam Benedictionem peramanter impertitnus.

Die 5 julii 1911. Pius Pp. X»[4].

Ainsi encouragé, Mgr Benigni organise, en janvier 1912, une «*Agenzia Internazionale Roma*» (A.I.R.), à part du Sodalitium, mais néanmoins en rapport avec lui. Le 3 mars, «*l'Osservatore Romano*» publie une note du Cardinal Merry del Val, Secrétaire d'Etat, adressée à l'Evêque d'Augusta, dans laquelle il déclarait injustifiée l'attaque dirigée contre les informations de Mgr Benigni par la *Kôlnische Zeitung*, organe du mouvement social interconfessionnel, dit : Miinchen-Gladbach. Et le 8 juillet 1912, parvient le second autographe de louange du Saint-Père :

«Dilectos filios socios Sodalitii Piani de re catholica optime meritos in Domino exhortamur ut bonum certamen certare pergant pro Dei Ecclesia Sanctaque Sede contra internos externosque hostes ; atque eisdem fausta quæque et salutaria quemadmodum eorum Instituto a Domino adprecantes, Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

Die 8 julii 1912. Pius Pp. X.»[5].

A partir du 19 décembre, il y a un échange de lettres entre le Directeur du Sodalitium et le Cardinal de Lai, Secrétaire de la Consistoriale, en vue de l'approbation canonique de la «Sapinière». En voici un bref extrait :

Sacra Congregazione
CONSISTORIALE
N° di protoc. 300/13.
Rom, 25 febbraio 1913.

---

[4] «Nous exhortons au nom de Dieu nos chers fils, les compagnons du Sodalitium Pianum, à continuer leur œuvre bien commencée, **eux qui combattent le bon combat de la foi**, surtout contre les erreurs multiformes du modernisme et ses ruses ; implorant Dieu en leur faveur, nous leur accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique».

[5] «Nous exhortons dans le Seigneur nos chers fils, compagnons du Sodalitium Pianum qui ont **si bien mérité du catholicisme**, à **continuer le bon combat** pour l'Eglise de Dieu et le Saint Siège **contre les ennemis intérieurs et extérieurs**, et, demandant à Dieu, pour eux et leur Institut, tout ce qui leur est favorable et salutaire, nous leur accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique».

... Ho presentato al Santo Padre il programma col quale gli egregi componenti cotesta «Direzione del Sodalizio Piano» mirano di collegare in una comune intesa con un comitato romano vari gruppi di eattolici, che, condividendo un equale sentire di fede cattolica intera ed incondizionata secondo le direttive della Santa Sede, si sono qua e là, in Italia od all'estero, riuniti in famigliari ed amichevoli convegni o comitati od altre organizzazioni per opere di azione cattolica.

L'idea di questa federazione è piaciuta a Sua Santita, ed è stata trovata opportuna sia per conservare i varii gruppi ed i soci dei medesimi in quell ambito di fede e di professione cattolica, che nei loro propositi, sia per infondere nel loro animo quel coragio e quella forza, che dà l'unione, per poter sempre meglio operare a pro della Chiesa e della società cristiana.

Per questi motivi, il S. Padre approva e benedice questa iniziativa, e fa voti ch'essa possa attuarsi per la maggior gloria di Dio e per il bene delle anime, riservandosi a suo tempo di essaminare gli Statuti e di approvarli nelle debite forme pel tramite di questa Særa Congregazione Consistoriale.

† G. Card. de Lai

Vescovo di Sabina, Segretario[6]

Au début de 1913, la «*Correspondance*» se transforme à nouveau en «*Corrispondenza romana*». Puis, peu de temps avant sa mort, Pie X adresse à Mgr Benigni son troisième autographe :

«Dilectis filiis gratulantes et fausta quæque ac salutaria in retributionem a Domino adprecantes, præcipuæ benevolentiæ Nostræ testem, Apostolicam Benedictionem amantissime impertimus.

Die 6 julii 1914. Pius Pp. X»[7].

Dès la mort du Pape, survenue au début de la grande guerre, le 20 août 1914, Mgr Benigni déclare **dissout** le Sodalitium Pianum, tout en s'affirmant prêt à reprendre son activité si elle semblait opportune à ses Supérieurs.

Le 1er novembre 1915, **Benoît XV**, dans l'Encyclique «*Ad beatissimi*», **confirme la condamnation du modernisme et les mesures disciplinaires prescrites par son prédécesseur, y compris le Serment antimoderniste**. La même foi et la même politique unissent les deux Papes. **Cependant, les termes «intégralisme» et «intégriste» dont usaient non seulement Mgr Benigni, mais tous les tenants des directives pontificales non-agrégés au Sodalitium, ces mots sont désormais réprouvés par l'Encyclique.** Et n'était-ce pas juste ? Car l'on n'est pas plus ou moins catholique. On est tout à fait catholique ou l'on ne l'est plus. Il aurait été inutile et abusif d'insister sur ce point alors que les événements du conflit européen détournaient la pensée et du «catholicisme libéral» et du «catholicisme social» qui ne se manifestaient plus et rendaient oiseux de parler désormais d'un «catholicisme intégral». D'ailleurs, et nous l'avons vu se généraliser de nos jours, tout ce qui n'était pas «intégral» se muait en «chrétien». La distinction s'opérait donc d'elle-même, et l'œuvre de Pie X continuait sous le règne de Benoît XV. Car, en 1915, nous trouvons une autre série de lettres échangées entre Mgr Benigni et le Cardinal de Lai. Nous en extrayons ce passage :

«Roma 3 agosto 1915.

Revmo Signore,

Dopo aver letti i due regolamenti del Sodalizio Piano, quello generale e quello della Dieta, non mi sembra che la S.V. Revma abbia da essere ostacolata in un'opera, che se conserverà lo spirito buono di devozione e soggezione alla S. Sede, non potra que fare del bene.

Senza dunque che sia concessa formale ed esplicita approvazione, Ella puo continuare l'opera intrapresa che non manchera della benedizione del Signore quando abbia per oggetto la sua gloria... »

† G. Card. de Lai

Vescovo di Sabina, Segretario[8].

---

[6] «J'ai présenté au Saint Père le programme par quoi les excellents membres de la «Direction du Sodalitium Planum» visent à réunir dans un même but, avec un Comité romain, des groupes divers de catholiques qui, partageant **un même sentiment de la foi catholique, entière et inconditionnelle, selon les directives du Saint Siège,** sont ça et là, en Italie ou à l'étranger, réunis en groupes familiers et amicaux, ou en comités ou en autres organisations pour agir de façon catholique.

«L'idée de cette **fédération** a plu à Sa Sainteté et a été trouvée opportune, soit pour conserver les groupes divers et les associés de ces mêmes groupes dans le zèle de la foi et de la profession catholique et dans leurs projets, soit pour mettre en leur âme **ce courage et cette force que donne l'union**, afin de pouvoir toujours mieux travailler au bien de l'Eglise et de la société chrétienne.

«Pour ces motifs, le Saint Père **approuve, et bénit cette initiative**, et fait le vœu qu'elle puisse s'accomplir pour la plus grande gloire de Dieu et pour le bien des âmes, se réservant d'examiner en son temps les statuts et de les approuver dans les formes dues par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale».

[7] «Nous demandons au Seigneur, en reconnaissance envers nos chers fils, et pour leur récompense, tout ce qui leur est favorable et salutaire ; et en témoignage de notre exceptionnelle bienveillance, nous leur accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique».

[8] «Rome, 3 août 1915.

Mais la catastrophe mondiale, en fermant les frontières, a rendu **impossible** la correspondance avec l'étranger, et l'organisation de Mgr Benigni devient **inefficace**.

Après la fin des hostilités, en 1920, il publie ses leçons à l'Académie des Nobles Ecclésiastiques : «Manuel de style diplomatique spécialement à l'usage des services ecclésiastiques». Jamais n'avait cessé son activité de professeur, d'écrivain, de journaliste. Sa santé ébranlée le contraignit à chercher un air meilleur, au delà du Pincio. Il logea via Arno 97, dans un appartement de quatre pièces.

En 1921, on publia un dossier du Sodalitium, séquestré après perquisition, en 1914, à Gand. Les ennemis de Mgr Benigni profitèrent de l'occasion pour **l'attaquer violemment**, à tel point que le Cardinal Scarretti, Préfet de la S. C. du Concile, dût intervenir.

Malgré ces peines et ces soucis, Mgr Benigni ne cesse pas de travailler pour la bonne cause. En 1923, il dirige la publication des feuilles du C.V.D.S. *Comité Veritas de Documentation Sociale*. Il s'occupe aussi de son *Histoire sociale de l'Eglise.*

Enfin, en 1928, de nouvelles attaques lui fournirent l'occasion de présenter au futur Cardinal Rossi, alors substitut de la Consistoriale, un nouveau dossier au sujet du Sodalitium, en le priant de bien vouloir le joindre à celui déjà existant à cette Congrégation. Mais, dès le 25 novembre 1921, il avait reçu du Cardinal Sbarretti, au nom de la S. C. du Concile, **l'ordre de cesser les activités du Sodalitium Pianum :**

Sacra Congregazione del Concilio,

N° di prot. 5101/21.

Roma, il 25 novembre 1921,

Revmo Monsignore,

e dopo aver preso gli ordini del S. Padre in proposito, Le partecipo che questa S. Congregazione ritienne opportuno, NELLE MUTATE CIRCOSTANZE ATTUALI, lo seiogliomento del Sodalizio Piano... »[9].

Tout aussitôt, Mgr Benigni avait prévenu de cette décision les membres de son œuvre. Il terminait ainsi sa communication :

«...Si ob nostri Sodalitii finem dolore, sane naturali, afficimur, laeti in Domino verificamus quod decisionis a S. Congregatione rata ratio est ex «mutatis circumstantiis actualibus», non vere ex nostra culpa. Unde calumniæ... hoc ipso dilabuntur. Christus vincit !»[10]

Il mourut pauvre, le 26 février 1934, à l'âge de 72 ans.

***

Tel fut l'homme, le prêtre, dont le souvenir fait encore **gémir de rage et de haine les survivants du Modernisme et ses héritiers actuels**, sous quelque nom qu'ils se cachent. Tel fut ce prélat qui, d'après notre médecin, doublé d'un théologien, triplé peut-être, d'un polémiste - mais certainement pas quadruplé d'un historien - tel fut **le défenseur de l'Eglise** qui se serait livré «à des procédés de collégiens conspirateurs... à des allégations d'une puérilité telle...» qu'on en frémit encore aujourd'hui... et qui lui font décerner par notre psychanalyste un brevet d'infantilisme. Pourtant, il avait su se faire écouter de la Curie Romaine, composée de personnes sérieuses ; du vénérable Secrétaire d'Etat le Cardinal Mery del Val, - de qui la cause de béatification est introduite - et du Bienheureux Pontife qui vient d'être canonisé. Est-il possible de croire que ces enfantillages d'adolescent «demeuré» aient pu influencer des esprits de cet ordre, de cette qualité ?

Les allégations de notre médecin ne peuvent s'interpréter que de deux manières : ou le Saint-Père et ses Conseillers étaient eux-mêmes des anormaux «arrivés au point culminant de la névrose» et que la «symptomatologie descriptive» trouve soumis à des réactions affectives, d'allures névrotiques d'enfants terrorisés, à des complexes d'infériorité, de

---

«Très Révérend Seigneur,

«Après avoir lu les deux règlements du Sodalitium Planum, le général et celui de la Diète, il ne me semble pas que Votre Révérence doive trouver obstacle à une œuvre qui, si elle conserve son bon esprit de dévotion et d'obéissance au Saint Siège, ne pourra que faire du bien

«Sans donc que soit concédée l'approbation formelle et explicite. Elle peut **continuer l'œuvre entreprise** qui ne manquera pas de la bénédiction du Seigneur, puisqu'elle a pour objet Sa gloire».

[9] «Sacrée Congrégation du Concile. Rome, le 25 novembre 1921 ;

«Très Révérend Monseigneur,

«...et après avoir pris les ordres du Saint-Père, les membres de cette Sacrée Congrégation estiment **opportune**, **DANS LES NOUVELLES CIRCONSTANCES ACTUELLES, la dissolution du Sodalitium Planum**...»

[10] «...**Si nous sommes frappés d'une douleur, sans doute naturelle, par la fin de notre Sodalitium, c'est joyeusement en Dieu que nous remarquerons que la raison de la décision de la Sacrée Congrégation est dans «les nouvelles circonstances actuelles», et non pas dans notre faute. D'où les calomnies sont détruites par cela même. Christus vincit**».

crainte, d'agressivité, d'auto-punition, à «une indéniable composante sado-anale», dont il nous est si généreusement parlé au sujet de Mgr Benigni et de ses compagnons ; **ou bien les affirmations et les indications que ce Prélat et le Sodalitium apportaient à leurs Supérieurs n'étaient pas autant dénuées de sérieux et de vérité qu'on veut bien le dire et méritaient l'attention de ceux qui, par la volonté de Dieu, avaient la charge spirituelle de l'Eglise et la responsabilité des âmes en cette époque troublée et difficile.**

L'alternative semble éclatante. Cependant elle n'a pas été aperçue par les adversaires de l'Intégrisme. Le parti-pris aveugle et empêche de tenir compte des faits appuyés par des documents sérieux, authentiques. Il est plus facile d'accuser, de répéter sans vérifier, de ridiculiser sans prouver que d'aller aux sources de la Vérité et, comme nous l'avons fait, de les découvrir, encore, à Rome ! (C'est ce que l'auteur de l'article susdit appelle «recourir au Père Fouettard», sans doute ?).

V

Qu'était donc le Sodalitium Pianum (ou la Sapinière) créé par Mgr Benigni ?

La nécessité absolue de lutter contre toutes les formes du modernisme qui se manifestaient déjà dans la vie intellectuelle et dans la vie pratique, devenait de plus en plus urgente aux yeux du Saint-Père, depuis le début de son Pontificat. Cependant, les difficultés créées en France par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la rupture unilatérale du Concordat, les lois de la République, maçonnique dans son essence, officiellement athée, lois spoliatrices des droits et des biens des Congrégations religieuses, lois contre la mission sacrée de l'Eglise éducatrice des âmes, les lois dont la France continue encore aujourd'hui à subir les effets pernicieux et destructeurs de sa personnalité morale ; cet ensemble de cruels soucis avait empêché le Bienheureux de parer à l'autre danger, quoiqu'il fut intimement mêlé à cette persécution, d'une certaine manière, et l'ait rendue plus facile à réaliser.

Mais dès 1907, le Pape commence la bataille par le *Syllabus* et la *Pascendi*. **Les principes qui règlent la politique, la philosophie, la sociologie, la théologie, la culture intellectuelle et la vie quotidienne y sont affirmés avec une force appuyée sur une autorité infaillible.** Tout le clergé, sous peine d'avoir à se démettre, est **obligé d'y adhérer publiquement par le Serment antimoderniste**. Et c'est la première victoire dans cette lutte multiforme contre les secrètes puissances du mal.

De son côté, Mgr Benigni, par ses relations internationales avait pu, déjà, connaître, d'une façon certaine, l'étendue et la profondeur des ravages de l'erreur dans les pays avec qui il se trouvait en correspondance. Les lettres qu'il recevait de ses amis contenaient des avis, des renseignements qui, tous, sans qu'il y eut entente réciproque, aboutissaient à cette conclusion qu'on se trouvait **en face d'une organisation** dont les attaques contre l'Eglise étaient réglées par une sorte **de Centrale dont les moyens d'action atteignaient tous les pays, tous les partis, et les hommes des tendances les plus diverses.**

Devant cet état de choses, l'intelligence de Mgr Benigni réagit autant que son esprit de foi. A ce **complot subtil** contre Rome, il fallait **opposer une défense aussi habile, aussi puissante, usant des mêmes procédés pratiqués**. La seule contre-attaque utile. Mais il était bien évident que cela ne pourrait se réaliser qu'en connexion avec le Saint-Siège.

Il commença ses préparatifs et bientôt il fut prêt.

«Le prélat était parvenu par un travail opiniâtre, dirigé par une intelligence supérieure, à constituer pour le Saint-Siège **un centre d'information** d'un prix inestimable sur les affaires catholiques de tous les pays... Cherchant à **coordonner toutes les formes de résistance catholique**, ce fut lui qui invita leurs représentants divers, avec un succès d'ailleurs restreint, à arborer, à l'encontre de l'étiquette libérale, celle de «catholiques intégraux»[11].

Telle est l'origine de ce mouvement d'idées, **sorte de contre-révolution**, et de ce titre qu'on vous jette à la tête, aujourd'hui, comme une accusation d'hérésie ou de crétinisme, et qui devrait pouvoir s'appliquer, comme jadis, à tout catholique non entaché de libéralisme et des doctrines qui en découlent:

Le concept primitif était donc lumineux et simple. S'il ne fut jamais complètement réalisé, il rendit néanmoins, malgré les imperfections humaines, **de très précieux services à l'Eglise.**

Le Sodalitium Pianum devait être un INSTITUT SECULIER, une nouveauté, puisque, jusque là les réunions de prêtres et de laïcs formaient des congrégations de réguliers, de religieux, dépendant des Ordinaires et de la S.G. des Religieux. Cet Institut Séculier aurait été sous la direction immédiate de Rome, par la S. C. Consistoriale. Son but devait être de **faire pénétrer dans les masses les idées et les directives pontificales** - et **d'informer le Saint-Siège de tous les mouvements d'idées culturels, sociaux, et politiques du monde entier. Tout et tous devaient être considérés au point de vue catholique.**

Cet Institut comporterait :

1° des membres isolés, des correspondants, des cercles ;

2° la Centrale Romaine : la *Dieta*.

Les premiers recueilleraient les documents et les enverraient au Centre. De plus, ils auraient travaillé à la pénétration dans les masses par la presse, l'édition, mais surtout par **l'EXEMPLE D'UNE VIE INTEGRALEMENT CATHOLIQUE**,

---

[11] Barbier : *Histoire du Catholicisme libéral et du Catholicisme social en France*, V. 227, cité par *Disquisitie*, p. 206.

sans compromis avec l'esprit de ce temps-là, portant le catholicisme à sa parfaite forme d'action dans tous les rangs de la société.

Quant au Centre, il devait **informer** les divers organes du Saint-Siège, leur adresser les documents reçus et, sous leur dépendance, diriger l'action extérieure selon les nécessités du moment.

Cet Institut demandait l'approbation formelle et canonique, le rendant quasi-autonome, exempt des Ordinaires, mais soumis à la Consistoriale.

Ainsi, il aurait été un **véritable Ordre Laïque**.

Enfin, Mgr Benigni pensait qu'il était indispensable de le garder **secret**, les membres du S. P. devant travailler sans être connus, **quasi-invisibles**, afin de n'être pas entravés, empêchés, neutralisés par la réaction opposée qui, elle-même use de ce moyen pour combattre l'Eglise. Le complot moderniste requérait donc une organisation contradictoire, usant des mêmes ruses, **cachée à tous, sauf à l'Autorité Suprême**.

Après cet exposé, notre document romain se contente d'ajouter :

«Dommage que ce magnifique projet n'ait pu se réaliser !»

***

Voici, tel que nous l'ont conservé les archives de la Consistoriale, le Programme du Sodalitium Pianum qui fut approuvé et béni par Pie X :

PROGRAMME

1. - Nous sommes **catholiques romains intégraux**. Comme l'indique ce mot : le Catholique-Romain intégral **accepte intégralement la doctrine, la discipline, les directives du Saint-Siège et toutes leurs légitimes conséquences pour l'individu et la société.** Il est donc **«papiste» (papalino), «clérical», antimoderniste, antilibéral, antimaçonnique**. Il est donc **intégralement contre-révolutionnaire**, parce qu'il est adversaire non seulement de la révolution jacobine et du Radicalisme sectaire, mais également du libéralisme religieux et social. Il reste absolument entendu qu'en disant «Catholique-Romain intégral» on ne prétend pas modifier d'aucune manière l'authentique et glorieux titre de Catholique Romain. Le mot «intégral» signifie seulement **intégralement catholique romain**, sans lui ajouter ou lui retrancher quoi que ce soit comme les expressions de «catholique libéral», «catholique social» et quelques autres, sans tendre à limiter, en théorie ou en pratique, l'application des droits de l'Eglise ou des devoirs du catholique dans la vie religieuse et sociale.

II. - Nous luttons pour **le principe et pour le fait de l'Autorité de la Tradition**, de l'Ordre religieux et social dans le sens catholique du mot et dans ses déductions logiques.

III. - Nous considérons comme **une plaie dans le corps humain de l'Eglise, l'esprit et le fait du libéralisme et du démocratisme soi-disant catholique, comme du Modernisme intellectuel et pratique, radical ou modéré, avec leurs conséquences.**

IV. - Dans le cas pratique de la discipline catholique, nous vénérons et suivons les Evêques, placés par l'Esprit-Saint pour diriger l'Eglise de Dieu sous la direction et le contrôle du Vicaire du Christ, avec qui nous voulons **toujours être, avant et malgré tout.**

V. - La nature de l'Eglise catholique enseigne, et son histoire le confirme, que le **S. Siège est le centre vital du christianisme** ; par cela même, à un certain point de vue et spécialement dans quelques circonstances, l'attitude momentanée du S. Siège est aussi la résultante de la situation religieuse et sociale. Aussi nous comprenons pleinement que Rome puisse parfois se taire et attendre, en vue de la situation actuelle, qui se présente à ce moment-là. En de tels cas, nous nous garderons bien d'en prendre prétexte pour rester inactifs devant le danger et les périls de la situation. **Dès que nous aurons compris et sûrement contrôlé, en chaque cas, la réalité des choses, nous agirons de la meilleure façon possible contre ces dangers et ces périls**, toujours et partout selon la volonté et le désir du Pape.

VI. - Dans nos observations et actions, nous nous tiendrons surtout au point de vue «catholique», c'est-à-dire **universel** - soit dans le temps, à travers les divers moments historiques soit dans l'espace, à travers tous les pays. Nous savons que dans les contingences momentanées et locales, il y a toujours, au moins au fond, **la lutte séculaire et cosmopolite entre les deux grandes forces organiques : d'un côté, l'unique Eglise de Dieu, Catholique-Romaine ; de l'autre, ses ennemis internes et externes. Les externes (les sectes judéo-maçonniques et leurs alliés directs) sont entre les mains du Pouvoir Central de la Secte ; les internes (modernistes, démolibéraux, etc...) lui servent d'instruments conscients ou inconscients par infiltration et décomposition chez les catholiques.**

VII. - **Nous combattons la secte interne et externe, toujours et partout, sous toutes ses formes et avec tous les moyens honnêtes et opportuns.** Dans la personne des sectaires internes et externes, nous combattons seulement la réalisation concrète de la secte, de sa vie, de son action, de ses plans. Nous entendons faire cela **sans rancune envers nos frères égarés,** comme d'autre part **sans faiblesse et sans aucune équivoque**, comme un bon soldat traite sur le champ de bataille ceux qui se battent sous l'étendard ennemi, leurs auxiliaires et leurs complices.

VIII. - Nous serons pleinement : contre toute tentative de diminuer, de rendre secondaire, de dissimuler systématiquement les revendications papales pour la Question Romaine, de faire obstacle à l'influence sociale de la Papauté, **de faire dominer le LAICISME** ; pour la revendication infatigable de la Question Romaine, selon les droits et les directives du S. Siège, et pour un effort continu afin de ramener, le plus possible, la vie sociale sous l'influence légitime et bénéfique de la Papauté et, en général, de l'Eglise Catholique.

IX. – **Contre l'interconfessionalisme, le neutralisme et le minimisme religieux** dans l'organisation et l'action sociale, dans l'enseignement comme en toute activité de l'individu et de la collectivité, qui dépend de la vraie morale, donc de la vraie Religion, donc de l'Eglise ;

pour la confessionalité en tous les cas prévus précédemment et si, en cas exceptionnels et transitoires, le S. Siège tolère des unions interconfessionnelles ; nous sommes pour l'application consciencieuse et contrôlée de telles tolérances exceptionnelles et pour sa durée et son extension le plus possible restreinte, selon les intentions du S. Siège.

X. - **Contre le syndicalisme ouvertement ou implicitement «areligieux», neutre, amoral, qui conduit fatalement à la lutte antichrétienne des classes, selon la loi brutale du plus fort ; contre le démocratisme, même quand il se nomme économico-social, qui pousse, avec son individualisme, à la désagrégation sociale ;**

pour l'harmonie chrétienne des classes, des individus et de la société tout entière ; pour l'organisation corporative de la société chrétienne selon les principes et les traditions de justice et de charité sociale enseignés et vécus par l'Eglise et le monde catholique à travers les siècles, et qui sont parfaitement adaptés à toute époque, à toute société vraiment civilisée.

XI. – **Contre le NATIONALISME PAIEN**[12] qui rejoint le syndicalisme areligieux (lequel considérant les nations comme celui-ci les classes, ainsi que des collectivités qui, chacune, peut et doit suivre amoralement son propre intérêt, et contre celui des autres, selon la loi brutale dont nous avons parlé) ; et en même temps **contre l'antimilitarisme et le pacifisme utopique, fruits de la Secte en vue d'affaiblir et d'endormir la société dans le rêve judéo-maçonnique ;**

pour le patriotisme sain et moral, **patriotisme chrétien** de qui l'histoire de l'Eglise Catholique a toujours donné de splendides exemples.

XII. - **Contre le féminisme qui exagère et dénature les droits et les devoirs de la femme, la mettant hors des lois chrétiennes ; contre la coéducation des sexes ; contre l'initiation sexuelle de la jeunesse ;**

pour l'amélioration des conditions matérielles et morales de la femme, de la jeunesse, de la famille selon la doctrine et la tradition catholique.

XIII. - **Contre la doctrine et le fait profondément antichrétien de la SEPÀRATION de l'ÉGLISE et de l'ÉTAT, comme de la religion et de la science, de la cité, de la littérature, de l'art ;**

pour l'union loyale et cordiale tant de la cité, de la science, de la littérature, de l'art, que de l'Etat, avec la religion et, par conséquent, avec l'Eglise.

XIV. - **Contre l'enseignement philosophique, dogmatique et biblique «modernisé»** qui, lorsqu'il n'est pas purement moderniste, devient au moins égal à un enseignement archéologique ou anatomique, comme s'il ne s'agissait pas d'une **doctrine immortelle et vivifiante que tout le clergé, sans exception, doit apprendre principalement pour son ministère sacerdotal ;**

pour l'enseignement ecclésiastique **inspiré et guidé par la glorieuse tradition de la Scolastique et des Saints Docteurs de l'Eglise et des meilleurs théologiens du temps de la Contre-Réforme**, avec tous les moyens de la méthode et de la documentation scientifiques.

XV. - **Contre le faux-mysticisme à tendances individuelles et illuministes** ;

pour la vie spirituelle, intense et profonde, selon l'enseignement doctrinal et pratique des Saints et des auteurs mystiques loués par l'Eglise.

XVI. - En général, contre **l'exploitation du clergé et de l'action catholique par n'importe quel parti politique ou social**, et en particulier, contre l'exagération «sociale» qu'on veut inoculer au clergé et à l'action catholique sous prétexte de «sortir de la sacristie», pour n'y rentrer que trop rarement, ou en cachette, ou, du moins, **avec un esprit absorbé et distrait ;**

pour le maintien de l'action ecclésiastique et de l'action catholique en son ensemble sur un terrain ouvertement religieux, avant tout et sans exagération «sociale».

XVII. - Contre la manie ou la faiblesse de tant de catholiques de vouloir paraître «conscients et **évolués**, vraiment de leur temps», et, **naïfs en face d'un ennemi brutal ou hypocrite mais toujours implacable**, de vouloir paraître prompts à montrer leur tolérance et à rougir - sinon à les blâmer - des actes de juste rigueur accomplis par l'Eglise ou pour elle ; prompts à un optimisme envers les fourberies des adversaires, **réservant leur méfiance et leurs duretés aux catholiques romains intégraux ;**

pour une attitude juste et convenable, mais toujours franche, énergique et infatigable devant l'ennemi, ses astuces et ses violences.

XVIII. - **Contre tout ce qui est opposé à la Doctrine, à la Tradition, à la Discipline, au sentiment du catholicisme intégralement romain ;**

pour tout ce qui lui est conforme (L.c., pp. 262 à 266).

***

Que devinrent, dans la réalité, ce programme et ces espérances ?

---

[12] **Note 2006 : MAURRAS.**

La Centrale fut réalisée à Rome. La Diète eut son siège chez son Directeur Général, Mgr Benigni, à la Maison S. Pierre, dès 1909. Elle se composait de trois ou quatre ecclésiastiques, les assistants, dont l'un d'eux était le secrétaire.

Nous connaissons les noms de quelques-uns des membres successifs de ce groupe : le R. P. Saubat, d'une vie très intègre ; Don G. Brunner, sous-archiviste de la Secrétairerie d'Etat, de 1910 à 1912 ; Don G. Falsacappa ; **le R. P. Charles Maignen**, des Frères de S. Vincent de Paul, ensuite Procureur de sa Congrégation, religieux fort apprécié.

Plus tard, le siège de la Centrale suivit Mgr Benigni et se trouva, de 1914 à 1917 ou 1918, via del Babuino 85. Peu après, et certainement en 1921, via Arno, où le Directeur Général devait mourir.

On sait peu de choses sur l'organisation intérieure, les archives, les fichiers, les registres du S. P. - Mais **la correspondance y fut énorme**. D'ailleurs, Mgr Benigni était un **excellent administrateur**.

A l'extérieur, il y avait les membres du Sodalitium, ses collaborateurs et les Conférences S. Pierre qui les réunissaient. Il est difficile de les identifier. Certains collaboraient à la *Corrispondenza*. Mais tous les collaborateurs de la revue n'étaient pas membres du S. P., non plus que tous les correspondants de Mgr Benigni. Enfin, les membres du S. P. n'y furent pas tous affiliés en même temps.

Par sa nature, le S. P. avait besoin de membres étrangers, surtout dans les centres les plus importants. Ces membres, laïcs ou ecclésiastiques, devaient être **cultivés et catholiques convaincus, «intégraux ou intransigeants».**

Les isolés pouvaient se réunir en cercles amicaux et libres, les Conférences de S. Pierre, afin de créer des noyaux ou des cellules d'activité et de pénétration. Ces groupes faisaient partie intégrante de l'œuvre. L'approbation formelle et canonique désirée devait s'étendre à eux, car il pouvait se produire qu'un Ordinaire vint à gêner ou à interdire leur action. Ils auraient été exempts et seraient demeurés inconnus et secrets pour le public et les Ordinaires, mais non pas à la S. C. Consistoriale, informée par la Centrale de tout ce qui concernait les cercles.

Ces deux points : **exemption et secret**, furent, pour le Cardinal de Lai, des **obstacles insurmontables à l'approbation canonique.**

***

Les adversaires du S. P. ont prétendu qu'il comptait un millier de membres. Or, Mgr Benigni a toujours affirmé qu'ils n'avaient **jamais dépassé la centaine**. **Mais en dehors du S. P., heureusement, il y avait des catholiques fidèles, dans tous les milieux, ardents à s'opposer aux libéraux et aux démocrates**. Cela devait donner à ceux-ci l'impression d'une **troupe nombreuse, adversaire de leurs agissements**. Pourtant, d'«intégristes» au sens précis du mot, en relation avec la Sapinière, il n'y en eut que très peu. Mais combien **leur action fut efficace, et de quelle générosité, de quels sacrifices, de quels dévouements à la cause sainte elle témoigne !**

Citons, parmi ces hommes d'élite l'un d'eux qui fut particulièrement odieux à ses adversaires : **Jacques Rocafort**.

C'est le type du **chrétien robuste**. Né en 1860, à Perpignan, il y étudia d'abord au Collège S. Louis de Gonzague. Puis il entra au Petit Séminaire de Prades et enfin revint au Collège de sa ville natale. Il prit ses titres d'Enseignement Supérieur et fut professeur en Afrique et en France. En 1888, il tombe malade et va se reposer à Rome où il suit les cours de la Grégorienne et du Séminaire Français : ses ennemis en ont profité pour le traiter de défroqué !... En 1891, il est professeur à l'Université de Nîmes et l'année suivante, il se marie. En 1899, il est nommé à Paris. Chevalier de la Légion d'Honneur en 1924.

Lorsqu'en 1907 le Gouvernement confisqua illégalement la correspondance du représentant de la Nonciature à Paris - déjà supprimée - J. Rocafort fut envoyé à Rome pour s'informer sur ce qu'on appelait : «le cas Montagnini». Alors Mgr Benigni était le sous-chef du bureau où travaillait Mgr Montagnini. C'est ainsi qu'il rencontra Rocafort.

Celui-ci était déjà **anti-républicain, anti-libéral, imbu profondément des principes catholiques et déterminé à suivre les directives pontificales.** Il s'entendit donc aisément avec Mgr Benigni et donna son adhésion au S. P., assurant une collaboration assidue à la «*Corrispondenza*», ce qui lui attira **l'hostilité violente d'évêques, de libéraux, d'hommes politiques, socialistes et radicaux, ainsi que de tous les «laïques»**. Le 16 janvier 1910, le Député radical-socialiste Besnard attaque devant la Chambre ce «professeur d'Université adversaire des lois républicaines, de l'enseignement laïque et des catholiques libéraux». Il s'en prend, ensuite, à la «Correspondance de Rome», à Mgr Benigni et au Sodalitium Pianum «contraires à la pacification intérieure de la France». Deux jours plus tard, le Ministre de l'Instruction Publique, Doumergue, lui répond dans un sens assez doux. Mais la presse hostile s'empare du «cas Rocafort» et c'est une véritable «batterie de détresse».

Un an après, Rocafort se retirait du S. P., sans cesser d'agir en son sens. Il avait écrit et écrivit depuis plusieurs ouvrages de valeur : «L'éducation morale au Lycée». - «La morale de l'ordre» - qui furent couronnés par l'Académie française - «Mes campagnes catholiques» - «Autour des directions de Pie X», traitant des répercussions de la politique religieuse du Pape sur la France - enfin, en 1920 : «Les résistances à la politique religieuse de Pie X».

Personnellement, il voulait réaliser **une vie chrétienne «intégrale», comme le Saint-Père le désirait**. Il a écrit, répondant à une accusation : «Je n'étais pas plus l'agent de Mgr Benigni que du Vatican. Mais j'avais compris les directions pontificales et je voulais les **servir**, tandis que les libéraux passaient à côté» (Rocafort : «Autour des Directions de Pie X», p. 68).

***

Ce genre de catholiques fut nombreux, dans le S. P. et au dehors. Les **services** qu'ils renient à l'Eglise étaient **fort importants** : transmission quotidienne ou quasi-quotidienne de matériaux d'information de tous genres : notices, nouvelles, réponses aux demandes, recherches variées ; le tout s'adressant à des personnalités de la Curie Romaine, surtout à la Secrétairerie d'Etat, aux Préfets des Congrégations et, par Mgr Bressan, à Pie X lui-même. Dans les documents dépouillés aujourd'hui nous trouvons les noms des Cardinaux Merry del Val, de Lai, Vivés, van Rossum.

Ces informations, encore une fois, embrassaient **tous les sujets**. Elles donnaient des comptes-rendus sur les Congrès, les réunions, les cours, les exercices ; des notes sur la presse, les revues, catholiques et autres ; sur des personnages ecclésiastiques et laïques. Bref, le S. P. était une **précieuse mine de documents** pour les Dicastères Romains qui, néanmoins, possédaient d'autres moyens d'information et de vérification. Il est donc difficile de dire jusqu'à quel point ce service influa de facto sur les décisions pontificales. Le S. P. n'a jamais été l'unique ni le principal ni l'ordinaire moyen d'information de la Curie. On ne peut donc lui attribuer, comme on l'a fait trop facilement, toute la responsabilité de certaines mesures.

Parfois **des services extraordinaires** lui furent demandés, comme celui d'étudier le Congrès des Catholiques Libéraux de Berlin, en 1909, pour le compte de la Secrétairerie d'Etat ; celui d'enquêter à CZENSTOCHOWA, en Pologne russe, au sujet des graves **désordres de Mariaviti**, déjà condamnés en 1904 et 1906, pour le compte de la S. C. des Religieux. Ces missions étaient confiées par le Pape lui-même ou par le Cardinal Merry del Val. Nous avons ici la preuve que le S. Siège s'est servi quelquefois directement du S. P. pour des **fonctions difficiles et qui eurent de bons résultats**.

A côté et en dehors du S. P., Mgr Benigni avait d'autres éléments d'action dans la «Corrispondenza romana», dans les revues et périodiques affiliés ou parallèles, dans l'«Agenzia Internazionale Roma», puis dans l'«Agenzia Urbs».

C'était un «système bien lié de publications et de journaux périodiques intégristes, un vrai régime de terreur et de coercition morale, n'épargnant rien ni personne, portant une fatale division chez les catholiques, dénonçant impunément et accusant des hommes insoupçonnables, même des Evêques et des Cardinaux». Ainsi disent les accusateurs de Pie X et du S. P.

Or «la vérité est au milieu. Tout ne peut s'excuser, certes, mais on ne peut tout condamner» (L.c., p. 214).

Déjà, avant que Mgr Benigni entrât en action, il existait, à Rome, **une presse «intransigeante» qui devint ensuite «intégriste».** Il en était de même à l'étranger. Il n'est pas surprenant que des sentiments amicaux aient liés cette presse à celle de Mgr Benigni.

«C'est pour suppléer à la mauvaise information des journaux religieux, surtout français, que la «Correspondance de Rome» a été fondée. *L'Osservatore romano* était le journal officiel du S. Siège, la *Correspondance* se contentait d'être son amie et son alliée» (Rocafort, L.c., p. 132-133. Cf. Loisy, *Souvenirs*, T. II-III).

C'était aussi pour donner plus de **rapidité** et de **précision** à ces informations, grâce à **des correspondants de valeur**.

Si les adversaires de la presse intégriste poussent de tels cris d'horreur, n'est-ce pas parce que le **but** recherché par Mgr Benigni était **atteint** ? Fournir des nouvelles exactes et orienter la presse dans le sens des directives pontificales. ? L'initiative de ce prélat eut un **succès extraordinaire**. Les flèches portaient. **L'ennemi de l'Eglise accusait le coup**.

La *Corrispondenza* se présentait comme un hebdomadaire de petit format, imprimé sur une seule face, afin de permettre de découper les nouvelles et de les disposer en vue de la mise en page des journaux. Nous avons vu, dans la vie de Mgr Benigni les phases diverses de cette revue.

Enfin, parallèlement, en 1912, fut créée l'Agenzia Internazionale Roma (AIR) qui devint, après 1920, sans doute, l'Agenzia Urbs et qui fut gérée, en particulier, par le neveu de Mgr Benigni.

A travers le monde, d'autres revues étaient de la même tendance que la *Corrispondenza*.

En France, il y avait la «**Critique du libéralisme**», fondée le 15 octobre 1908 **par Emmanuel Barbier**, ancien jésuite, né en 1851 à Poitiers, mort en 1925 à Paris. Il a écrit : «Le progrès du libéralisme catholique en France sous Léon XIII» et «Ne mêlez pas Léon XIII au libéralisme». Enfin : «**L'histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France**» (6 volumes) («Non è senza meriti» dit notre texte à son sujet). Ses violences, surtout contre les jésuites, firent interdire sa revue par une trentaine d'évêques français en 1911 et 1912. Sans doute n'étaient-ils pas trop terrorisés par l'intégrisme ? Le S. Siège arrêta cette publication.

Barbier n'appartint jamais au S. P. mais il fut correspondant et informateur de la *Corrispondenza*.

A la place de «La Critique», naquit à Paris, le 5 décembre 1912, «**La Vigie**», de **l'abbé Boulin**, du diocèse de Troyes, qui écrivait sous le pseudonyme de **Roger Duguet**. Le 13 mars 1913, le Cardinal Amette le fit rappeler par son évêque, parce que, lui aussi, était trop violent. Il appartenait, lui, au S. P., et Mgr Benigni descendait chez lui quand il venait à Paris.

Il y eut d'autres périodiques : «**La foi catholique**» - «**Rome et le monde**» - «**Les Cahiers romains**».

En Belgique, Jonckx, avocat à Gand et correspondant de Mgr Benigni, membre du S. P., fonda «La Correspondance catholique». Naturellement il suscita critiques et mécontentement. La saisie de sa correspondance avec Mgr Benigni et sa divulgation fut l'occasion d'une levée de boucliers pour tous les adversaires du S. P.

En Allemagne. «Die Petrusblàter» de Trèves, et «Këlner Korrespondenz» de Cologne. «Wehrheit und Klarheit», du Cte Opperdorff, à Berlin, qui fut membre du S. P.

En Autriche. L'historiographe et érudit bien connu, R. v. Kralik, publie «Der Gral», revue de haute culture en opposition à «Das Hochland», de Munich, très libéral. On a accusé avec exagération Kralik d'avoir été le chef de l'intégrisme autrichien. Il y eut aussi le très anti-libéral «Das Wiener Sonntagsblatt». Quelques-uns ont voulu voir le précurseur du S. P. dans le très innocent «Pinsverein der Katholiken Osterreichs», fondé sous les auspices de l'épiscopat en 1905, loué par Pie X. Il suscita la scission des catholiques conservateurs et des sociaux, au détriment des conservateurs, ce qui ne dut pas plaire à Mgr Benigni. C'est un exemple typique de la confusion qui peut se glisser parmi les écrivains et les historiens, au grand détriment de la vérité.

En Hollande. «Maasbode» et «Rom» passèrent pour intégristes. Il n'y a pas de lien connu entre eux et le S. P.

En Pologne. «Mysl Katolica», de Czenstochowa, en collaboration directe avec les polonais du secrétariat de la Sapinière.

En Italie. «La Liguria del Popolo», Directeur D. Bescardo, membre du S. P. et correspondant de Mgr Benigni. La «Riscossa», des trois frères Scotton, qui ne furent jamais de la Sapinière.

***

Quelle **leçon** tirer de cette énumération ?

Tout d'abord qu'on peut **douter** de la consistance de certaines allégations visant à montrer **l'existence d'un bloc organisé et bien uni** de la Presse catholique «intégriste», sous la secrète mais puissante direction de Mgr Benigni et avec le patronage du Saint-Père. Car cinq seulement de ces périodiques (les cinq petits cailloux pour abattre le Goliath moderniste) cinq appartenaient certainement au S. P. par les liens qui rattachaient leurs directeurs à cette société.

«En un mot, c'est faux et c'est une grave erreur historique de mettre ainsi dans le même sac toute la presse du monde, à cette époque, de couleur et de tendance «intégriste» et de la dire affiliée à la «*Corrispondenza Romana*», et de proclamer Mgr Benigni comme le père commun de toute cette presse ; aussi bien que de mettre au compte de Mgr Benigni et du Sodalitium Pianum tout ce qui pouvait ou voulait s'appuyer à sa revue» (L.c., p. 218).

***

Quelques remarques nécessaires :

1° La «*Corrispondenza Romana*» ne dépendait pas du S. P. Des membres de cette association y collaboraient sans doute, mais ni le Statut ni le Programme du S. P. ne contiennent une allusion à cette revue qui, d'ailleurs fut créée deux ans avant la Sapinière.

2° Si un journal avait un directeur ou des rédacteurs du S. P. IL N'EST PAS LICITE (L.c., p. 218) de dire qu'il était sous le patronage direct du S. P. ou de Mgr Benigni.

3° Pour qu'il y ait eu dépendance effective et directe d'une revue ou d'un journal intégristes, il faut qu'ils aient été, au moins, comme la «Correspondance Catholique» de Jonckx, documentés par la correspondance privée de Mgr Benigni.

4° On ne peut dire, parce que le S. Siège a donné une «previa», approbation générique du Statut et du Programme du S. P. qu'il est en cause parce que le S. P. a pu, éventuellement, agir dans le domaine de la presse.

5° La *Corrispondenza Romana* était ni un organe officiel, ni un organe officieux du S. Siège, mais un **organe privé**. On ne peut donc attribuer au Pape ni au S. Siège les défauts et les intempérances qu'on lui reproche «avec ou sans fondement» (Id., p. 218).

Toutes ces remarques sont appuyées, par l'affirmation du Nonce, Mgr Fruhwirth, dans l'officiel «Der bayrische Kurier» le 14 juillet 1911, que «ni Mgr Benigni, ni aucun Prélat romain n'avait eu part à cette campagne contre le catholicisme allemand...».

- et aussi par l'interview prise auprès de J. Rocafort, au sujet de l'interpellation à la Chambre (Cf. p. 36) : «La Correspondance de Rome n'est ni officielle ni officieuse, mais les rédacteurs sont de **LOYAUX SERVITEURS DE LA PENSEE DU PAPE**. Ils vont aux sources, ils rapportent exactement ce qu'entendent dire dans les bureaux du Vatican. Ils ne truquent pas. Voilà leur crédit et leur force. Si vous étiez au courant comme moi de la presse catholique française, vous verriez quel **besoin on a de ce véridique et sûr organe**... **On y reflète exactement, intégralement» la pensée de Pie X** (L.c., p. 225.).

En résumé. **-** D'après ces textes nous pouvons comprendre que le Sodalitium Pianum (comme la *Corrispondenza* et les Agences et la Presse intégriste) était **le franc-tireur de l'Eglise**, **béni officieusement, ignoré officiellement**. Il avait donc **le sort des francs-tireurs : se battre, recevoir et donner les coups et demeurer inconnu, heureux de se sacrifier pour une cause sainte.**

En conclusion : La *Correspondance* fut une **œuvre privée**, propre à Mgr Benigni. Elle n'était pas mentionnée dans les Statuts du S.P. Elle demeurait indépendante du S. Siège. Elle n'était pas secrète : tout le monde pouvait se procurer le bulletin et s'y abonner. Elle **fut très diffusée, très influente ; très crainte** aussi, parce que beaucoup la croyaient – mais faussement - organe du Vatican ou inspirée par lui. Elle était **très informée** sur tous les mouvements et attitudes qui pouvaient Intéresser la vie catholique dans ses manifestations les plus variées (L.c., p. 225).

Tel est le jugement porté par la *Disquisitio*. Il n'y a **ni blâme, ni note d'infamie**. Une mise au point **plutôt laudative**. Elle ajoute que c'est une GRAVE EQUIVOQUE (Id., p. 225-6) de croire que la presse intégriste avait été organisée et inspirée par Mgr Benigni : l'immense majorité de ses organes existaient avant la *Corrispondenza*. C'est ainsi

qu'on a pu l'accuser de beaucoup de **violences de langage, d'imprudences et de manques de charité** dont il n'a aucunement la responsabilité, pas plus que le S.P. ou la revue.

Egalement, l'Agenzia était une affaire personnelle, sans relation avec le S.P. et la revue, sauf, parfois, en ce qui concerne l'usage des informations. Quant à *Urbs*, elle fut fondée en 1921, après la dissolution du S.P.

***

«La MAÇONNERIE NOIRE...»

Le mot fut employé. Il venait de haut. Nous trouvons **dans le procès de Béatification**, à la page 10, ces graves paroles :

«Le Pape Pie X approuvait donc, bénissait et encourageait une **association occulte d'espionnage** au-dehors et au-dessus de la Hiérarchie, qui surveillait même les membres de la Hiérarchie et d'Eminentissimes Cardinaux ; en somme, il bénissait et encourageait **UNE ESPECE DE MAÇONNERIE** dans l'Eglise, chose inouïe dans l'histoire de l'Eglise». (Cardinal Gasparri.)

En effet ! Mais est-ce vrai ? Nous avons vu, plus haut, la valeur des sources auxquelles le Cardinal Gasparri avait puisé ses informations. Cela d'ailleurs peut expliquer son attitude en d'autres circonstances dont nous n'avons pas à traiter ici.

Quoi qu'il en soit, on continue à répéter ces accusations. Je les ai entendues à Rome même où la *Disquisitio* n'est connue que des seuls intéressés au Procès. Et ces chuchotements semblent s'appuyer sur un fait démontré : l'usage, par les membres du S.P., d'un **code de correspondance**, d'un **chiffre secret** !

Examinons un peu ces ombres dramatiques et louches.

***

Le Sodalitium Pianum fut-il réellement une société secrète ?

Une société secrète est - de par son nom - **cachée à tous**, s'organisant seule à l'insu des autres sociétés et des individus. Si elle remet son autorité, sa direction entre les mains d'autrui, si elle est connue d'autres personnes que de ses membres et de ses chefs, elle ne peut plus être dite secrète. La Franc-Maçonnerie, par exemple, ne reçoit pas ses règles, ses ordres, ses principes de la République - puisque c'est le contraire qui a lieu. **Nul n'a la puissance et le droit de connaître, hors ses affiliés, ses buts réels, ses moyens d'action, ses plans, le nom de ses membres, encore moins ceux des chefs suprêmes, indépendants de toute autorité extérieure à la Secte.**

Or le S.P. obtient du S. Siège une approbation générique de ses idées, de ses buts - qui ne sont rien d'autre que d'obéir à l'Eglise et de la servir. Nous avons vu que Mgr Benigni désirait que l'on gardât le secret (pourquoi ne pas dire : **la discrétion** ?) sur ce qui se passait dans les groupes extérieurs, sur l'œuvre qui s'y accomplissait. Mais tout ce qui s'y exécutait était connu de la S.G. Consistoriale, ainsi que les noms, au moins ceux des chefs de groupe et ceux du Directeur Général et des membres de la Diète. Rien n'était ignoré de l'Autorité compétente. Qu'avaient donc à voir les étrangers en cette affaire ? Les anciens de la Résistance, en France, savent combien de désastres ont été causés par des paroles inconsidérées, en un mot : par manque de secret.

Néanmoins, ce fut cette question du secret de l'action et du fonctionnement du S.P. qui effraya le Cardinal de Lai et, avec l'exemption des Ordinaires, empêcha l'approbation définitive et canonique de cet Institut séculier.

A l'époque où commençait le S.P., Mgr Benigni pensait

- et «ce n'était pas, objectivement, sans fondement» (L.c., p. 226).

- que les adversaires de l'Eglise, surtout la Maçonnerie et le Modernisme (alors au comble de ses manifestations multiples), pour assurer l'efficacité de leur action, se servaient, dans une très large mesure, du secret, d'une action et d'un fonctionnement cachés, insaisissables, avec toutes les ruses, toutes les fourberies nécessairement liées à un tel système. Aussi - et ce fut une de ses convictions les plus enracinées - pour combattre un ennemi qui fait du secret son arme la plus efficace, il fallait se servir de cette même arme, avec la même habileté, sans pitié, pour prévenir et contrecarrer (L.c., p. 226).

En vérité, **les Modernistes avaient-ils un secret ? une organisation secrète ?**

Le premier grand historiographe du Modernisme, l'ex-abbé Houtin (1867-1926), un ami de Loisy, écrivit en 1913 son «*Histoire du Modernisme*» qui - paradoxe - est une sorte d'apologie de Pie X. D'abord moderniste, Houtin s'éloigna de cette erreur sans cependant revenir à l'Eglise. Toutes ses œuvres sont à l'index. Mais il a insisté fortement sur le «**complot international des modernistes**». **Selon lui, c'est une chose réelle**. Loisy, de son côté, le nia avec insistance et déclara ce complot créé par l'imagination de Houtin, mais surtout par Mgr Benigni pour mieux impressionner Pie X et justifier l'existence et les méthodes du S.P. (Loisy, *Mémoires* III, 202-II, 542-III, 247-510).

Néanmoins, certains faits pourraient sembler déceler cette conspiration.

En l'honneur de Fogazzaro, devaient se réunir à Paris, le 17 décembre 1906, Murri, Gallarati-Scotti, Imbert de la Tour, Tyrroll, Paul Sabatier, Loisy et d'autres. Cette assemblée ne put avoir lieu. Mais, fin août 1907, pendant trois jours, à Molvone, dans le Trentin, se rencontrèrent : Fogazzaro, Casati Scotti, Murri, Fracassini, le Baron von Hügel et quatre prêtres non encore censurés, comme l'était déjà Fracassini, Buonaiuti, Casciola, Mari et Piastrella (Id., II, 557).

Ce conciliabule, où l'on traita des affaires de l'Eglise, fut sans résultat ni théorique ni pratique, les esprits étant trop divisés.

Enfin, en Allemagne, l'on trouvait des groupes actifs plus ou moins modernistes ou fortement libéraux et antiromains, comme Index Liga, de Münster.

Oserait-on nommer tout cela : complot ? Il semble que **le complot se trouvait surtout dans les erreurs partagées, dans les principes communs à tous les esprits infestés de cette contagion et qui les reliaient en une sorte de société invisible, par une sympathie pour tous ceux qui se libéraient du catholicisme, par une antipathie allant jusqu'à la haine contre le Saint-Siège.** On pouvait alors donner une versions neuve du vieux dicton : «Je suis moderniste et rien de ce qui est modernisant ne m'est étranger». Cette conspiration, non concertée peut-être, était **inconsciemment aux ordres d'un chef caché, habile à se masquer : le Père du Mensonge, l'Ennemi de Dieu qui, souvent, choisit des lieutenants capables de porter sa parole et d'exécuter ses ordres mystérieux. Tel était, nous semble-t-il, l'immense danger occulte dont Mgr Benigni s'alarmait justement.**

Il faut ajouter qu'à cette époque sévissait la manie des **pseudonymes**. Cette grande multiplicité d'articles d'auteurs inconnus, jamais les mêmes, au moins de nom (Loisy 1. 391,392. II. 440. III. 553) donnait l'impression de se trouver devant un grand nombre d'adeptes de la secte. On évoquait le «patronage» d'ex-prêtres et d'ex-religieux, modernistes ou non, qui existaient réellement à Paris, à Naples, à Milan et ailleurs encore ; **œuvre internationale où collaboraient avec eux protestants, juifs et francs-maçons.** A Milan, par exemple, leur chef était l'ex-prêtre L. Bessi, Corso Sempione 47. (Cf. S.C. Consistoriale, pli Roma, Modernisme, etc... Et *La Vigie*, 26 mars 1914).

Ainsi pouvait se légitimer le soupçon qu'il existait, dans le camp moderniste, une collaboration générale sous une direction centrale. Certes, il y eut cette collaboration. Mais peut-on l'attribuer à une véritable organisation internationale ? Cela n'est pas prouvé.

Si Mgr Benigni, dans son affirmation constante du complot moderniste était de bonne foi - ou s'il l'avait construit de toutes pièces - ou s'il en avait exagéré l'idée - ou si l'idée existait à Rome dans certains milieux de la Curie... il serait difficile de le dire. Mais il est certain que Mgr Benigni croyait nécessaire, pour un combat efficace contre le modernisme et son œuvre, **une action de forme occulte qui demandait des moyens de ruse et de police**. Le P. Saubat, qui est un témoin loyal et sûr, l'atteste.

Mais en fait, concrètement, nous ne trouvons, dans l'énorme dossier de la Consistoriale, que quelques lettres et beaucoup de rapports adressés à plusieurs membres de la Curie, avec mention : «Confidentiel» - «Personnel» - ou, lorsqu'il s'agissait de confrères du S.P. : «Sub sigillo».

Voici, par exemple, un extrait d'une feuille d'information du S.P.

Munich, juillet 1914.

...Sans doute il y a dans l'Allemagne catholique d'autres centres semblables (à ceux désignés plus haut). Désormais le démolibéralisme et le modernisme ont des groupes ou au moins des hommes de confiance **dans tous les centres catholiques du pays.**

Ces centres et ces hommes travaillent **en toute liberté, parce que** ceux qui devraient les combattre de par leur autorité, ou ne les voient pas, ou ne veulent pas les voir, ou les voient pour les aider plus ou moins en sous-main.

Ce monde n'a **qu'une peur**, mais qui s'accroît rapidement : c'est **la peur de la «police» des catholiques intégraux**. Pour se sauver d'elle, ils recourent à tous les moyens (excepté les honnêtes), du terrorisme contre les prêtres et les laïcs, suspects d'informer, jusqu'à la diversion géniale de ce qu'on appelle les révélations sur les relations internationales de l'«intégrisme» ; révélations fantastiques (comme celle très récente du Düsseldorf Tageblatt) qui ont pour but réel de **détourner l'attention** de l'Autorité Ecclésiastique et du monde catholique pour qu'elle ne s'arrête pas sur l'organisation parfaitement réelle et très menaçante de l'anti-romanisme dans l'Allemagne (et en Autriche) catholique...»

Tous ces documents paraissent bien prouver qu'on n'y a pas dépassé les bornes de la prudence. «On semble avoir trop voulu voir là des secrets exceptionnels et policiers» (L.c., p. 231). En effet, au début de son œuvre, Mgr Benigni songea bien à instituer, parmi les adhérents du S.P. une sorte de secret légal, semblable à celui qui existe dans quelques familles religieuses, en particulier pour les Supérieurs Majeurs et les Assistants Généraux ; secret naturel qui, d'ailleurs, pour le S.P. valait pour l'extérieur et jamais pour les Supérieurs ecclésiastiques romains. Donc, rien en cela de coupable.

***

Maintenant nous arrivons à ce que, sans doute, notre psychanalyste appelle «des procédés de collégiens conspirateurs». Après le secret, **le chiffre** !

La nécessité de transmettre, sans danger de contrôle indésirable, de cabinet noir ou simplement de pertes dans les courriers, les informations, les directives et les orientations, amena tout naturellement, pour la correspondance, la plus secrète au moins, à user d'un chiffre, à choisir **un code**.

Ce procédé n'est **pas unique dans l'histoire** et n'est pas le privilège infamant du S.P. Journellement les banques, la grande industrie, les hommes d'affaires aussi bien que les Gouvernements et le S. Siège lui-même pour leur diplomatie, emploient ce moyen discret de correspondre, et nul ne songerait, et nul ne songe à leur en faire grief, ni à le trouver incorrect, suspect ou mauvais. Ceux qui, aujourd'hui, le signalent avec une vertueuse réprobation oublient sans doute qu'ils en usaient, au temps de la Résistance (s'ils en faisaient partie), et le jugeaient parfaitement normal. En quoi le

chiffre de la Sapinière serait-il plus immoral que celui qu'employaient les Réseaux ? C'est un **procédé de combat universellement utilisé.** Il faut donc bien s'entendre.

Or, en mars-mai 1923, la revue «Le Mouvement» reproduisit ce code, saisi par les allemands chez Jonckx. Il passa ainsi dans le domaine public. Le Cardinal Gasparri le connut de cette façon : Léo Schmidlin et Fontaine, dans leurs ouvrages déjà cités, en donnent des exemples et, quant à ce dernier, il en tira des traductions en clair. Le fait n'est donc pas niable et Mgr Benigni ne l'a pas nié. Au contraire il a admis et justifié l'usage d'un chiffre dans un long exposé au Cardinal Sbarretti, lui expliquant pourquoi ce code a été **indispensable** à cause des circonstances et comment il fut adopté. Mais ce que les initiés pouvaient déchiffrer sans erreur, les Fontaine et autres ont fort bien pu se méprendre sur le sens et mal comprendre beaucoup de ces signes, quitte à leur faire dire des choses capables de susciter leur vertueuse indignation.

«Toute la question du secret et du chiffre a été **exagérée** et le sera toujours si l'on ne la replace pas dans l'ambiance de ces années agitées **-** surtout si l'on prête trop l'oreille aux critiques des adversaires».(L.c., p. 231)

«En conclusion, considérant objectivement les choses, le secret et le chiffre étaient en un certain sens des moyens nécessaires, au moins utiles, certainement pas immoraux, du moment que Mgr Benigni n'avait pas de secret pour l'Autorité compétente du Saint-Siège avec qui il se tenait en contact».(L.c., p. 231)

***

Nous voici parvenus aux plus odieuses accusations contre le Sodalitium Pianum : **espionnage, délation**.

Le Cardinal Gasparri affirme, sans plus, dans le Procès ordinaire romain (fol. 1849) que Mgr Benigni et le Sodalitium Pianum tenaient une liste de personnes, laïques et ecclésiastiques, même d'Evêques et de Cardinaux «da invigilare», **à surveiller**. Mais la Commission Historique eût vite fait de constater que la liste citée par l'Eminentissime avait été copiée «ad verbum» dans l'ouvrage de Fontaine (p. 143). Cette liste commence d'ailleurs en 1921, donc après la mort de Pie X et ne saurait lui être reprochée. De plus par plusieurs indices, elle semble avoir été compilée a posteriori sur la base de feuillets et de lettres du S.P. où sont cités divers noms. Et qui peut certifier que cette compilation ait été fidèle ? (L.c., p. 232)

Pour mettre les choses au point, il faut donc considérer que :

- le Sodalitium, ni la *Corrispondenza*, n'avaient **PAS POUR BUT DE DENONCER mais d'INFORMER**. Or, il est impossible de donner des informations sérieuses, objectives, concrètes, sans nommer les personnes et sans noter ce qu'elles ont dit ou fait, dans tel ou dans tel sens. Les feuillets du S.P. signalent donc en grand nombre des faits et des dates - contrôlables - avec, nécessairement le nom des acteurs. «Comment faire autrement» (Id., p. 232) pour remplir sa mission ?

- ces informations furent **plus rapides** que celles venues officiellement des Nonciatures et des évêchés. Elles furent aussi **plus amples**, comprenant le domaine des livres, journaux, revues, congrès, réunions, cercles, discours, toutes les manifestations de la vie de l'époque. C'était donc un «**vrai miroir du temps**», un «*utilissime supplemente*» à l'appareil des Bureaux et des rapports officiels ;

- ce service d'information pouvait, en un certain sens, ressembler à une entreprise de dénonciation, à une accusation continuelle, par ce qu'il révélait des agissements opposés aux directives du S. Siège. **Aussi, de la part de ceux qui se croyaient découverts et de ceux qui n'avaient pas une conscience très sereine, c'est-à-dire «pour les modernistes, les libéraux, les démocrates et les progressistes» éclata un concert de cris d'horreur, de rage et de haine contre Mgr Benigni et le S.P., et les accusations d'espionnage et de délation. C'est toujours la tactique du voleur qui hurle : «Au voleur !» pour détourner de lui l'attention et, pendant qu'on cherche ailleurs, se met à l'abri.**

S'il fut besoin, à cette époque, de procéder contre l'un ou l'autre personnage (par exemple, en France, de déposer quelques évêques extrémistes), cela ne se fit pas sur la base des informations du S.P., mais PAR la VOIE REGULIERE des Dicastères compétents qui, d'ailleurs, avaient bien d'autres moyens d'enquête et de jugement.

Certes, il est possible que, quelquefois, certains correspondants particuliers aient eu la tentation ou l'intention de dénoncer, dans le sens péjoratif du mot. L'on peut, en toute organisation, trouver des êtres imparfaits ou mauvais. Il n'en reste pas moins vrai que ces erreurs - moins nombreuses qu'il ne fut dit et qui ne doivent pas être généralisées - ne sont pas imputables au S.P. «qui ne fut pas comme tel et par constitution un service de dénonciation mais un SERVICE D'INFORMATION, ce qui est chose bien différente» (L.c., p. 233).

***

Nous avons vu que Mgr Benigni mourut pauvre. Son «affaire» n'était pas une question d'argent. Néanmoins un financement lui était indispensable pour couvrir les frais énormes de la vaste correspondance qu'elle nécessitait.

Ses ressources étaient assurées par les abonnements à la revue et à l'agence, qui couvraient leurs dépenses. Il y avait aussi les cotisations des membres du S.P., ce qui est normal ; et les dons des nombreux amis personnels de Mgr Benigni. Le Pape, chaque année, à l'occasion d'une audience, lui remettait une offrande de 1.000 lires.

C'est très clair. Néanmoins, les adversaires de l'Intégrisme ont cherché là de nouvelles accusations. On trouve, dans la correspondance de Jonckx, que les trappistes de Watten envoient à Mgr Benigni mille francs. Celui-ci répond : «**Quelle misère, au moment où j'aurais besoin de millions !**» Réflexion très naturelle à qui se trouve en face de **dépenses**

obligatoires et fort élevées. Comment, cependant, réagissent les modernistes ? «Le Mouvement», après avoir cité la phrase la commente : «comme l'écrivait ce pieux Judas». N'insistons pas.

Il est évident que les trois autographes et les subventions de Pie X prouvent que le Bienheureux voit dans le S.P. UNE INSTITUTION BONNE, puisque les Statuts et le Programme l'étaient et que, sans doute aussi, les services rendus n'étaient contraires ni à la morale ni au bon ordre de l'Eglise.

***

«Dis-moi qui tu hantes...» Ce proverbe peut s'appliquer en cette affaire de l'Intégrisme, qui eut des amis et des ennemis non moins fidèles les uns que les autres. Voyons lesquels et jugeons nous-mêmes, preuves en main.

Le P. Saubat déclare que le S.P. rencontra faveur et intérêt. Auprès de qui ? Mgr Benigni donne des noms au Cardinal Sbarretti : le Cardinal Vivès y Tute (+ 1913), Préfet de la S.C. des Religieux depuis 1908 ; le Cardinal de Lai (+ 1928), Secrétaire de la S.C. Consistoriale ; le Cardinal Boggiani (+ 1942), Assesseur à la S.C. Consistoriale en 1914, Cardinal en 1916, Archevêque de Gênes, 1919-1921 ; le Cardinal Gotti (+ 1916), Préfet de la S.C. de Propaganda ; le Cardinal van Rossum (+ 1932), Préfet de la S.C. de Propaganda dès 1918 ; le Cardinal Sevin (+ 1916), Archevêque de Lyon en 1912 (Evêque de Chalons en 1908) «insigne figure de l'épiscopat français» (L.c., p. 234). Il avait créé l'œuvre Pro Ecclesia et Pontifice, qu'il songeait à fondre avec le S.P. - ce qui ne fut pas possible.

Mgr Sabadel, capucin (Pie de Langogne), Consulteur de nombreuses Congrégations, très savant, Archevêque titulaire de Corinthe depuis 1911, consacré par Pie X qui voulait le créer Cardinal : la trop faible santé de ce prélat empêcha la réalisation de ce projet : il mourait le 4 mai 1914. Sa bienveillance fut précieuse pour le S.P.

Mgr Caron, Evêque de Gênes en 1912. Il vécut ensuite à Rome, Archevêque de Calcédoine (+ 1914) ; Mgr Gilbert, Evêque du Mans (1894), démissionna en 1898. Retiré à Rome, Archevêque d'Arsinoë ; en 1909, consulteur à la Consistoriale (+ 1914) ; **Mgr Volpi**, Evêque d'Arezzo, 1904-1919 ; Mgr Monastès, Evêque de Dijon, 1911-1915.

Tous ces hommes, ces prêtres **d'une science,d'une compétence, d'une vertu au-dessus de toute critique**, auraient-ils pu, en conscience, adhérer, collaborer au S.P. ou le protéger s'ils avaient eu le moindre doute sur la moralité de l'œuvre?

D'autre part, quels furent **les adversaires** de la Sapinière ?

Il n'y eut pas que des «méchants». Quelques bonnes âmes se laissèrent entraîner par leur pitié pour les «persécutés», par leur amour de la liberté, par leur horreur de la «violence». Le sentiment prévalait sur la raison. Nous ne parlerons donc pas de Loisy et des membres de l'Ecole Moderniste, du Sillon, du libéralisme, etc... Ils devaient, fatalement, étant donné leurs idées et leurs principes, s'efforcer de discréditer le plus possible l'œuvre de Mgr Benigni qui fut **combattue par «tous les moyens, quelquefois ni beaux ni honnêtes»** (L.c., p. 204-205).

Mais voici Léo Schmidlin, l'unique historien qui écrivit ex professo, avec des intentions scientifiques, sur le Pontificat de Pie X, dont il condamne la politique religieuse et qu'il blâme d'avoir permis l'influence «néfaste» d'un «supergouvernement de l'Eglise», celui de quelques Cardinaux **servis par la «terrible Maçonnerie noire»** (Schmidlin, 82, 106-169, 176). Il divise les Papes en : Papes modernes et Papes conservateurs. Naturellement, Pie X est rangé parmi ces derniers. Or cet auteur écrivait «privé des documents authentiques» (L.c., p. 235) encore enfermés, alors, dans les archives et non communiqués. Il se servait de publications, dont nous savons l'origine, sans user d'une sévère critique du fond, et chercha ses informations trop souvent chez les modernistes. S'il reconnaît la sainteté de vie du Bienheureux, il n'a pas vu l'essentiel, **la raison de l'activité de Pie X pour empêcher l'irruption violente de l'esprit libéral et progressiste dans l'Eglise**. C'est dire qu'il n'a rien compris au sujet qu'il traitait.

Il y eut Mgr Mignet. Dans ses Mémoires, reproduits par «Le Mouvement», par Fontaine et par Schmidlin, il se plaint de l'influence de «gens sans mandat», de Mgr Benigni, «grand ouvrier de cette œuvre de démoralisation» qui veut «truster la presse catholique par la Correspondance de Rome». La presse intégriste, écrit-il «a été, dans son ensemble, une œuvre néfaste, parce qu'ŒUVRE DE DIVISION réalisée par la médisance, par la calomnie, par un oubli total des règles ordinaires de la charité chrétienne et des égards dus aux catholiques méritants aussi bien qu'à l'autorité épiscopale». «La plupart de ces condottieri de la plume, ajoute-t-il, enrégimentés par Mgr Benigni, étaient des gens peu recommandables». (Cf. Fontaine, p. 125). C'était un «pouvoir irresponsable et occulte, installé dans l'Eglise à côté de la Hiérarchie légitime et la supplantant parfois (Id., p. 126)», un «Système d'espionnage», de «dénonciations secrètes et anonymes» (Id., p. 126).

Remarquons au passage - non sans ironie - que de telles imputations, lorsqu'elles viennent de libéraux, de démocrates, de modernistes, ne sont ni médisances ni calomnies et ne manquent aucunement aux règles ordinaires de la charité chrétienne. Les adversaires de l'Intégrisme pratiquent fort bien ce qu'ils reprochent aux autres de faire ! «Charité et justice quoi qu'il en coûte... aux autres ! ».

Continuant à lire dans Fontaine les griefs de Mgr Mignet, nous voyons qu'il affirme que le système fonctionnait à Paris contre le Cardinal Amette, à Milan, contre le Cardinal Ferrari, à Vienne contre le Cardinal Piffl, à Fribourg, etc... Cela, dit-il, affaiblit l'autorité des évêques : «de toutes parts commençaient à s'élever des protestations contre une situation intolérable autant qu'anormale». (Id., p. 127).

Mais **le Modernisme n'avait-il pas, d'abord, créé une situation infiniment plus anormale : l'hérésie ?** Valait-il mieux, en admettant le pire (s'il était réel) **garder l'erreur et supprimer les défenseurs de la Vérité ?** La bonne foi

exigerait ce raisonnement. Mais les modernistes n'en sont pas là et les loups accusent toujours les agneaux de troubler l'onde pure... qui n'est, en réalité, qu'eau trouble, et pas très propre !

Il faut remarquer, en effet, que Mgr Mignet fut toujours très... large envers les Modernistes en France, si nous en croyons les Mémoires de Loisy (p. 583-584 index général). En résumé, les Mémoires de Mgr Mignet sont «le réquisitoire officiel du parti moderniste» (L.c., p. 235-236).

En somme :

- les adversaires des directives de Pie X sont aussi les adversaires de ceux qui les suivent, ces directives, et les défendent ;

- «**les méchants haïssent toujours ceux qui osent les contrarier ou les découvrir**» (L.c., p. 235-236) ;

- le système de terreur, d'intimidation des évêques, de super-gouvernement au-dessus de la Hiérarchie, éliminant le gouvernement régulier de la Curie EST CHOSE COMPLETEMENT ABSURDE (L.c., p. 235-236). Dans le cas Ferrari, par exemple, qui me fut objecté récemment, à Rome même, les archives de la Curie sont pleines de lettres, d'informations, etc... qui n'ont rien à voir avec le S.P. ni avec Mgr Benigni (D'ailleurs «l'assassiné» mourut après son assassin»).

D'ailleurs, la légende du Cardinal Archevêque de Milan mourant de chagrin après sa disgrâce est absolument fausse. Le Pape savait pardonner les erreurs, surtout involontaires, lorsqu'elles étaient avouées. Avant de recevoir Mgr Ferrari - que les circonstances l'empêchaient sagement de voir - il lui faisait dire, très affectueusement : «Je ne lui ai pas pardonné une fois, mais cent fois !»

Cette bonté du Pape était inlassable. Notre document (p. XXV) note, dans les cas Semeria et Genocchi, sa «grandissima indulgenza et longanimita», qui alla jusqu'à veiller au sort d'un prêtre défroqué et à lui servir une rente afin qu'il ne tombât pas dans la misère et pût reprendre enfin conscience.

Quant à l'influence supposée de quelques Cardinaux qui auraient gouverné l'Eglise à la place d'un Pape, saint mais incapable, voici ce qu'en disait Pie X lui-même :

«Il y en a qui répandent le bruit que ce sont trois Cardinaux qui commandent ; ce sont de ces êtres inqualifiables qui ne manquent jamais dans l'Eglise et qui, pour se soustraire à la soumission convenable, veulent se faire une conscience (et pensent) n'être pas obligés (d'obéir) parce que ce n'est pas le Pape qui commande. **De tout cela, assez !**» (Sum. add., p. 123.)

Enfin, le texte officiel ne mentionne pas toute une catégorie d'adversaires de l'intégrisme : celle des âmes tendres qui pleurent toujours

«sur ce pauvre Holopherne
Si méchamment mis à mort par Judith».

Le tempérament latin aidant - qui soutient le voleur contre la police et se réjouit de voir rosser le gendarme - **les modernistes prirent figure de martyrs**. **Tel est le sentimentalisme générateur d'anarchie et de révolution. La pitié pour les criminels est catastrophique lorsqu'elle se double de haine et de cruauté contre les défenseurs de la Justice et de la Vérité.**

- Au fond, toute la littérature des Mignet, Fontaine, Schmidlin et autres, n'avait qu'un but : **dénigrer, déprécier Pie X afin d'ôter à ses actes leur valeur décisive.**

«On doit déplorer, ajoute le Texte officiel que nous avons suivi dans ce travail, que personne jusqu'à présent n'ait fait une étude sérieuse et documentée de l'activité de ceux qui suivirent les directives de Pie X, parmi lesquels Mgr Benigni, avec tous ses défauts personnels et ses intempérances d'expression, occuperait une place d'honneur». (L.c., p. 237).

***

Après ce jugement, le texte s'achève par un résumé de tout ce qui a été dit sur le sujet.

La cause est entendue et la sentence est prononcée. Les graves objections opposées à la béatification de Pie X ont été vaincues - ou plus exactement annihilées - par cet exposé historique, impartial, objectif. Si le protecteur du S.P. n'a pas été condamné par l'intransigeante S.C. des Rites, il semble bien que ses accusateurs n'avaient pas raison, et que l'œuvre de Mgr Benigni n'était en rien ce monstrueux assemblage des crimes les plus dégradants, les plus répugnants à l'honnête conscience des très vertueux modernistes et modernisants d'alors et d'aujourd'hui.

On s'en doutait bien un peu, déjà. Mais néanmoins, «on» continue encore à parler de l'Intégrisme (toujours vivant ?) en termes sévères. L'article de notre amateur de psychanalyse en est une preuve.

J'en étais là de mes réflexions lorsque la lecture d'un écrit venant de Belgique - encore ! - me montra la raison de la hargne qui se remarque aujourd'hui chez les «néo-chrétiens». L'auteur est un professeur de l'Université de Louvain et un prêtre. Il est certainement bardé de parchemins et il insiste sur sa connaissance professionnelle des âmes pour donner plus de poids à son étude, copieuse : 763 pages en deux volumes, sur «La littérature du XXe siècle et le christianisme».

Non seulement il charge les catholiques de la responsabilité de l'incroyance actuelle des masses ; et des écrivains dont il disserte, non seulement il trace de ces chrétiens coupables un portrait odieux : religiosité romantique, ignare, égoïste, mesquine, sans fondements théologiques, sentimentale, étroite, obstinée et sotte ; non seulement la littérature catholique du siècle dernier et l'enseignement ecclésiastique y sont caricaturés de la façon la plus outrageante ; mais encore il semble bien qu'il ignore tout - ou veut ignorer - de l'existence et des ouvrages des Joseph de Maistre, des Bonald, des Montalembert, des Lacordaire, des Dom Guéranger, des Gerbet, des Frayssinous, des Monsabré, des

Janvier, des Blanc de Saint-Bonnet, des Auguste Nicolas, du Cardinal Pie, sans parler du Cardinal Billot, des Pères Pègues, Noël, Garrigou-Lagrange et de tant d'autres qui surent créer par leurs livres et leurs prédications cette élite religieuse dont l'auteur est obligé - illogiquement, à contre-coeur et en passant (*obiter dicta*) de reconnaître la présence à une époque foisonnant de nouvelles Congrégations religieuses qui, de nos jours, ne peuvent absolument pas être ignorées ; mais il oublie, lui qui blâme la mièvrerie pieuse du XIX^è s. (finissant en 1914), le sacrifice sanglant des Zouaves Pontificaux, le dévouement des Hospitaliers de N. D. du Salut, de Lourdes, les Conférences de S. Vincent de Paul et cette Œuvre du Calvaire où les femmes de l'aristocratie et de la bourgeoisie soignent les plus horribles cancers ; il n'a jamais entendu parler des combats, lors des Inventaires et de la défense de nos temples, tout ce qui s'est accompli généreusement pour sauver les biens de l'Eglise française, et ces démissions d'officiers, de magistrats, de professeurs qui préférèrent la misère au reniement de leur foi ; et le défilé d'A.F. devant la statue de Jeanne d'Arc, en protestation contre les insultes des Maçons à celle qui a libéré la Patrie, défilé qui, par sa persévérance chaque année, imposa la fête nationale d'aujourd'hui, gagnée par les blessures et les mois de prison de ces catholiques «peureux» et bornés... ; mais plus encore il passe sous silence les œuvres sociales de ce temps-là créées par Albert de Meun, la Tour du Pin, le P. Chevrier, Timon-David, Maignan, pour ne citer que quelques noms ; ces milliers de patronages et de Cercles ouvriers, ramifiés à travers la France et dont la F.G.S.P.F. était le témoin ; œuvres qui ont formé le cœur et l'esprit de plusieurs générations populaires dont les enfants, actuellement livrés aux nouvelles méthodes libératrices, oublient, hélas ! les principes de leurs pères.

Pourquoi cette omission ? Bonnes gens ! les catholiques de ce siècle n'étaient pas **démocrates**, donc ils n'ont rien fait que du mal. Par ailleurs, il n'a jamais le mauvais goût de faire allusion ni aux «philosophes» du XVIII^è s. ; ni à l'athéisme de la Révolution française et à la constitution civile du clergé, ni à la guillotine ; ni à l'athéisme des lois iniques de la III^è République, surtout à l'école sans Dieu - qu'avec pudeur on qualifie aujourd'hui de : publique - ainsi que les «filles» - ni au divorce et à la séparation de l'Etat et de l'Eglise ; ni à l'action de la Franc-Maçonnerie, source et origine de cette lutte séculaire contre Rome. Il se fait l'écho des calomnies du plus primaire anticléricalisme et, candidement, prête confiance aux théories de héros de romans à thèse dressées contre tout l'enseignement Pontifical.

Et voici qu'il remarque avec horreur «la recrudescence récente de l'intégrisme en France» (p. 194-11) et que «la recrudescence de l'intégrisme suggère à des historiens actuels l'hypothèse d'une réapparition clandestine d'une société apparentée à la trop fameuse Sapinière. Le Vulgärkatholizismus existe toujours». (p. 198, II).

Alors je me suis demandé : Pourquoi cette crainte ? Autant que je puisse être informé, il n'y a plus de Sapinière. Je suis allé questionner, dans le temps, le double docteur psychanalyste qui parlait si fort de l'intégrisme. Il m'a ri au nez. Fort illogiquement, il m'a dit : «Mais c'est fini depuis Pie X !» Hélas ! **voici donc que ça recommence ?**

Non. **C'est un «canular». Mais il n'en reste pas moins que les modernistes et les démocrates, eux, sont demeurés et qu'ils ne peuvent admettre, aujourd'hui comme il y a 60 ans, l'enseignement de Rome. Tout homme fidèle à cet enseignement sera leur adversaire et donc «intégriste».**

De là cette haine des enfants du Sillon, comme celle des «fils de la Veuve», contre la Sapinière. Plus démocrates que chrétiens, ils poussent leurs préjugés politiques jusqu'au mensonge par omission, jusqu'à la calomnie contre ceux qui ne sont pas de leur parti. Ecoutez plutôt :

«Le catholicisme «de ghetto» qu'il (R. Martin du Gard) nous décrit comme étant celui de la France à cette époque (1880-1900) a bien réellement existé. Sans doute une vue plus profonde de l'histoire de l'Eglise de France sous la III^è République lui aurait-elle révélé l'existence d'un catholicisme plus ouvert aux aspirations légitimes du siècle (Il s'agit du catholicisme libéral, cf., p. 200, II) ; seulement ce catholicisme ne parvint pas à se manifester clairement : l'Action Française a bouché l'horizon durant ces années d'avant 1914[13]. Dans la mesure où ce catholicisme peureux et rétrograde existe encore actuellement, les critiques de Martin du Gard restent utiles à méditer». (p. 168 II). Plus loin, note 24, p. 196 II, il remarque avec tristesse : «Je crains que trop de catholiques aient gardé la nostalgie de l'ancien régime». Et encore, p. 199 II : «Jean Barois ne nous présente que des catholiques «réactionnaires», ceux que l'on nomma, d'un terme agaçant (?) mais qu'il faut bien employer, les «gens de la droite». Il faut avouer que cette «intelligentsia» totalement repliée sur elle-même était celle qui faisait le plus de bruit». Enfin, p. 205 : «Pragmatisme politique ou moral, fidéisme, on aura reconnu l'Action Française...»

«La calomnie, monsieur... Mentez... il en restera toujours quelque chose». Ce grave professeur a dû suivre les cours chez Don Basile. Car enfin, cette Action Française poursuivie avec tant d'acharnement, était-elle, oui ou non, hérétique ? Et, oui ou non, un catholique français a-t-il le droit d'être royaliste et donc d'Action Française au moins de cœur, puisqu'il n'y a pas d'autre parti qu'elle de cette nuance ?[14].

Mais prenez garde ! Si vous chantez cette antienne... c'est que vous êtes intégriste ; c'est que vous avez atteint le fond des abîmes de la sottise, de l'obscurantisme et de l'ignorance. Là-haut, dans leurs nuages, il y a les gens intelligents, les plus lourds que l'air, lourds d'honneurs, d'argent et de gloire. C'est vrai.

---

[13] Comment l'A.F. a-t-elle pu gêner Jean Barrois en 1900, puisqu'elle n'existait pas encore ? «Comment l'aurai-je fait si je n'étais pas né ?»

[14] Je suis d'autant plus libre pour parler ainsi que je ne suis adhérant à aucune formation ou parti politique.

Mais écoutons **S. Pie X :**

«**Les catholiques libéraux sont des loups couverts de la toison des agneaux : c'est pourquoi le prêtre vraiment prêtre doit dévoiler au peuple confié à ses soins leurs dangereux pièges et leurs mauvais desseins. Vous serez appelés papistes, cléricaux, rétrogrades, intransigeants (Intégristes...)... Vantez-vous en... Soyez forts et obéissez à ce commandement que rappelle Isaïe : Crie et ne t'arrête point, élève la voix comme une trompette et annonce à mon peuple ses scélératesses et à la maison de Jacob ses péchés**».

On dira : «Quel dommage que la politique soit mêlée à tout cela !» Peut-être. Mais à qui la faute ? si EN FRANCE la démocratie chrétienne découle des principes de la Révolution de 1789 ? Tout citoyen est électeur. En conscience, il doit faire de la politique. Mais serait-il contraint d'être démocrate parce que chrétien ? Devrait-il se faire hérétique pour rester catholique ? Non sens ! Alors, il sera intégriste ?

Il est compréhensible que pour les néo-modernistes, la Béatification de Pie X, pas plus que les autres décisions de l'Eglise n'ont une valeur déterminante, exigeant l'obéissance et l'acceptation. Comment peut-on parler officiellement, avec des semblances de respect, de la sainteté du Pape de la *Pascendi* et de *Notre Charge Apostolique* et, en même temps déclamer contre les désordres, les injustices, les désastres dont il serait responsable aux yeux de l'Histoire et de la conscience humaine ? Cela semble impossible à concilier... et cependant nous entendons encore, nous lisons ces accusations venant de prétendus catholiques. **Y aurait-il encore un Modernisme, un Néo-modernisme ? Certes, et la preuve en est donnée par ce réflexe qui les pousse à dénoncer le Néo-intégrisme qu'ils redoutent et dont ils prétendent flétrir les serviteurs fidèles de la doctrine et des directives pontificales**[15].

Intégriste ! telle est la nouvelle insulte qui désigne un homme à l'attention de son évêque, qui attache à son nom une note péjorative de délation, d'hypocrisie et de mensonge. Intégrisme ! nouvelle hérésie qu'on ose mettre en parallèle avec le progressisme et que l'on semble considérer comme plus dangereuse encore.

Hérétiques, les intégristes, parce qu'ils croient tout, absolument tout ce que l'Eglise enseigne (même le dogme de l'Assomption, qui fit larmoyer de dépit et vaticiner contre le Pape certains de nos prophètes : François Mauriac, par exemple) ;

hérétiques, parce qu'ils vivent en conformité avec les Lois de Dieu et de l'Eglise ;

hérétiques, parce qu'ils attendent les décisions de Rome avant de se lancer en des nouveautés, en des expériences qui trop souvent, se révèlent, en fait, désastreuses ; parce qu'ils ne sont pas «en pointe» ; parce qu'ils ne renchérissent pas sur toutes les utopies des adversaires de l'Eglise pour avoir l'air «ouvert» et se gagner des sympathies personnelles chez les ennemis de Dieu ;

hérétiques, parce qu'ils continuent à croire au péché originel et à ses suites après le baptême ;

hérétiques, parce qu'ils n'admettent pas le dogme de Jean-Jacques, de la bonté naturelle de l'homme ;

hérétiques, parce qu'ils croient à l'enfer et aux récompenses éternelles ;

hérétiques, parce qu'ils savent qu'aujourd'hui, comme il l'était hier, comme toujours il le sera, l'homme, sur terre, est pêcheur, que ses vices et ses tentations demeurent, qu'il doit vivre pour sauver son âme à la suite du Sauveur Crucifié ;

hérétiques, parce qu'ils ne croient qu'au progrès spirituel de l'homme et ne mesurent pas sa civilisation en hectowatts ou en chevaux-vapeur ;

hérétiques, parce qu'ils rient d'entendre parler de l'Humanité adulte à l'époque où, justement, énervée par le paganisme, fruit du libéralisme, elle se montre d'autant plus grégaire, plus infantilement terrorisée par une civilisation de tortures, et cela dans tous les pays et même en France où dominent ces mêmes apôtres de l'indépendance des peuples et de la dignité humaine ;

hérétiques, parce qu'ils gardent au cœur admiration et reconnaissance pour un passé - le passé de l'Eglise - sans quoi nul présent, nul avenir ne saurait être fécond et vivifiant ;

hérétiques, parce qu'ils veulent conserver la Vérité objective révélée à l'Eglise par Dieu fait homme ; parce qu'ils n'ont pas besoin de ce dieu immanent qu'il se faut créer chaque jour, ainsi que l'enseignait il y a peu de temps, un illustre académicien «chrétien de gauche» : le Dieu que donne l'Eglise n'étant plus seul capable, pour lui et sa secte, de satisfaire leurs puissances de connaître et d'aimer ;

hérétiques, parce qu'ils veulent que la thèse n'oublie pas l'hypothèse et que l'hypothèse n'oublie pas la thèse ; parce qu'ils veulent, en toutes choses, agir en accord avec la Foi et la raison ; parce qu'ils refusent de flatter ni le prince ni le peuple, éloignés également de la courtisanerie et de la démagogie ; parce qu'ils aiment le peuple pour son bien essentiel, qui entraîne les autres avec lui, c'est-à-dire qu'ils le veulent grand dans la vie chrétienne et qu'ils l'aident à la réaliser, corps et âme, à atteindre sa fin surnaturelle en pratiquant ici-bas les vertus sans lesquelles il n'est pas de vrai bonheur humain ;

hérétiques, parce qu'ils refusent tout ce qui est issu du libéralisme, tout ce qui est démo-chrétien, progressiste, crypto-communiste ; parce qu'ils osent résister à l'envahissement de ces mouvements, condamnés dans leur origine ;

hérétiques, parce qu'ils veulent réaliser dans la personne humaine, dans la famille et dans la Cité, les enseignements traditionnels de l'Eglise, contenus en particulier dans les Encycliques des Papes ;

[15] La preuve de l'existence actuelle du modernisme n'est pas à faire en 1974.

hérétiques parce qu'ils veulent pour l'homme l'équilibre par le haut, venant de Dieu, basé sur Dieu, non l'équilibre par le bas, toujours instable, fondé sur l'égoïsme et l'orgueil de l'individu, quelque nom officiel et gouvernemental qu'il puisse prendre ; parce qu'ils veulent travailler à instaurer l'ordre et l'harmonie des hommes et des peuples, impossible à réaliser en dehors du Christ vivant dans Sa seule Eglise romaine ; parce qu'ils exigent que Dieu règne sur la terre comme au ciel ; parce qu'il ne sont pas «en recherche» de la Vérité qui leur a été donnée par Rome ;

hérétiques, en un mot, **parce qu'ils sont catholiques !**

Désormais, il en est ainsi : les dépistés, les pourchassés, les condamnés par Pie X sont devenus les catholiques officiels et publics. Jadis le monde désolé s'était réveillé arien. Aujourd'hui la France commence à se rendre compte qu'elle est **moderniste**, souvent en pensée, presque toujours en actes, c'est-à-dire qu'elle a, selon le mot du saint, dépassé le stade du protestantisme et qu'elle s'avance vers l'athéisme. L'on n'ose plus s'opposer à ce flux d'erreurs et d'hypocrisie. Partout l'on entend les catholiques accuser l'Eglise d'avoir creusé un fossé entre le prolétaire et elle ; partout on lui reproche de ne pas s'être occupé du peuple, au cours de ses deux mille ans d'existence. Ces calomnies intéressées, jetées par des chrétiens à celle qu'ils osent encore appeler leur Mère, voilent à peine l'apologie des **réels coupables du désordre actuel** : la Révolution de 1789 et ses principes toujours vivants dans les lois infâmes, charte de notre nation, dans cette laïcité, forme pratique de l'athéisme, apostasie officielle de la Fille aînée de l'Eglise. Pour ces prétendus catholiques, tout cela, c'est l'arche sainte qui abrite les libertés et les droits du libéralisme religieux, de la démocratie chrétienne, du socialisme chrétien et des marxistes cachés. Liberté de pensée, égalité de toutes les religions, fraternité avec les ennemis du Christ, avec ceux qui Le tuent dans l'âme des enfants, des simples et des pauvres : tel est le résumé actuel de tout ce qui est, de tout ce qui fut jadis condamné non seulement par Pie IX, Léon XIII, Pie X et Pie XI, mais aussi encore et récemment par S. S. Pie XII, dans l'Encyclique *Humani generis*, soigneusement étouffée, d'ailleurs, et passée sous silence.

Au spectacle de cette lamentable, de cette **effrayante absurdité du mal**, certaines âmes se révoltent contre sa tyrannie et se rejettent vers Rome. Elles mettent leur espoir de salut pour leur patrie en Celui qui possède la Vérité. Les réactions de l'homme devant le mensonge et l'erreur délibérés, celles qui animaient Mgr Benigni et le S. P. ne sont pas, Dieu merci ! annihilées par l'anesthésie mortelle de ce temps. **La Vérité engendre des passions vives : l'amour et l'enthousiasme, parfois aussi la colère et la violence. Elle combat à visage découvert, ce qui, trop souvent lui vaut des échecs devant la dissimulation, le froid calcul, la patience haineuse, la calomnie, le mépris, le ridicule, les insinuations, les fausses citations, les textes tronqués, le dénigrement et l'insulte dont use l'Adversaire qui sait employer tout ce qui peut, dans l'ombre, étouffer, désarmer, assassiner une âme, une réputation, une personnalité.** La tirade de Don Basile n'a pas été entendue en vain. Elle a fait école. Son auteur s'y connaissait, lui qui était justement l'un de ces beaux esprits «philosophes» qui préparèrent la Révolution française «dont nous sommes tous si fiers», comme le disait en séance publique un prêtre que je connais.

Oui, pourquoi la Vérité n'userait-elle pas du secret, aujourd'hui comme au temps de Mgr Benigni ?

Benoît XV ne voulait plus qu'on employât les termes : intégrisme, intégriste. Pourquoi les disciples de Loisy et de «l'Apôtre Marc» reprennent-ils ces mots sinon pour marquer, sans le vouloir, leur pensée réelle et s'avouer modernistes ? Car il n'est plus besoin de distinguer les catholiques orthodoxes des autres par une désignation spéciale. Ils conservent celle de catholique, alors que, en dehors d'eux, il y a des «chrétiens», puisque ainsi se nomment eux-mêmes ceux qui ont dépassé le protestantisme, les adeptes de cette secte qui **prétend être toujours attachée à Rome, alors qu'en réalité elle n'en a plus ni les dogmes ni l'esprit.** Néanmoins, si ces gens veulent continuer à parler d'intégrisme et d'intégristes, chacun comprendra de qui il s'agit et les classera, eux, parmi les **hérétiques**, adversaires masqués de la puissance pontificale et du Verbe éternel qu'elle n'a cessé de proférer depuis sa venue en ce monde. **Le mot intégriste» n'est donc pas une insulte. Il n'y a pas à en rougir : c'est un brevet de parfaite orthodoxie qui doit combler d'honneur celui à qui on le décerne.**

La lecture du Document officiel, que nous avons présenté en ces pages, ce texte destiné à la justification de Pie X, en même temps que lui justifie ceux qu'il bénissait comme de bons défenseurs de la Cause de Dieu, ceux que nous voudrions imiter, ceux dont le titre était **une insulte qui devient maintenant un hommage**. Puissent le comprendre, leurs adversaires d'hier et d'aujourd'hui ; puissent-ils, éclairés par cette étude d'un texte décisif, connaître leurs erreurs et **revenir à la seule Doctrine qui sauvera le monde : celle de Rome, de la Tradition, celle de Pie X, celle du Crucifié divin.**

Virgo-Maria.org

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 29 octobre 2006 en la fête du Christ-Roi
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Quête pour un prêtre agé

L'aumône que l'on fait au pauvre n'est pas un don, mais un prêt ; car ce que nous donnons nous est rendu au centuple. Saint Grégoire le Grand

Chers amis,

Ce n'est pas à vous que j'apprendrais cette maxime de saint Grégoire le Grand : *L'aumône efface les taches du péché.* Mais dans un autre sermon ce même saint enseigne que *L'aumône est comme une plante excellente qui sert à laver les taches et les souillures de l'âme et à lui rendre sa blancheur.*

Tous nous sommes convertis d'une vie de péché. Et si nous avons été pardonné par les mérites de la croix, nous avons toujours un devoir de remerciements. Ce devoir faisons le comme nos pères : promptement, généreusement et dans la joie.

Remplissons ce devoir pour nous et les nôtres, pour nos péchés et ceux des nôtres.

Voici une occasion rare et urgente. Un de nos prêtres préférés à qui beaucoup doivent les grâces des Exercices, arrivé à 87 ans a dû cesser son principal apostolat. Et malheureusement il n'a plus contact avec ses retraitants qui lui assuraient par leurs aumônes ses besoins. Il prie pour nous tous, suivant nos combats et partageant nos soucis.

De plus la maladie l'amène à devoir acheter des médicaments naturels que vous savez coûteux et non remboursés.

Je viens donc quêter pour lui, connaissant votre générosité. *O hommes, faites d'abondantes aumônes au pauvre ; par lui vous donnez à Dieu*, Saint François d'Assise.

Concrètement envoyez vos dons dans une enveloppe fermée, avec la mention : "pour M. l'abbé V.", que je lui transmettrai et à laquelle il vous répondra. Ou encore faites un virement avec la même mention.

En vous en remerciant et en vous assurant de mes prières.

Abbé Michel Marchiset

Le prieuré 6, rue du Chapité
25920-Mouthier Haute-Pierre

<u>Coordonnées bancaires</u>
Compte : CCP 063 Dijon 7 427 34 H ou chèque bancaire
Crédit Mutuel d'Ornans, place du Jura 25 290 Ornans - F
Code banque:10278 **Code guichet**: 08230 **N° de compte**: 00015803040

P.S. J'en profite pour vous conseiller de revoir à qui vous assurez des dons. Il faut le faire à bon escient, certaines œuvres ne méritant plus votre aide.
Pensez à votre denier du culte et si vous avez des hésitations et encore quelques disponibilités, pensez au prieuré de Mouthier Haute-Pierre qui lui aussi ne vit que d'aumônes (précisez alors abbé Marchiset afin qu'il n'y ait pas de confusion pour votre don).

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 29 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

L'abbé Ratzinger écarterait l'abbé Castrillon Hoyos

Castrillon Hoyos démissionne selon une information parue dans *La Repubblica* en Italie

Pour l'instant il ne s'agit que d'une information isolée. Parue dans le journal italien *La Repubblica* le 27 octobre 2006, elle est publiée sur le site d'*Una Voce* en Italie[1]. Elle est reprise par deux sites anglophones (rorate-caeli.blogspot.com et traditio.com).


il personaggio

Castrillon Hoyos è capo del clero e presidente della "Ecclesia Dei"

Lascia il cardinale "dei lefebvriani" Ratzinger accetta le sue dimissioni

CITTÀ DEL VATICANO — Papa Ratzinger avrebbe accettato le dimissioni del cardinale Dario Castrillon Hoyos (77 anni), prefetto della Congregazione per il Clero e presidente della Pontificia commissione «Ecclesia Dei», l'organismo che tratta la questione dello scisma dei lefebvriani. Hoyos nel 2004 aveva presentato le dimissioni in applicazione del Codice di diritto canonico che obbliga i cardinali a lasciare l'incarico dopo i 75 anni. Sembra che Castrillon Hoyos presiederà l'«Ecclesia Dei» fino a dicembre, quando il Papa liberalizzerà con un motu proprio l'uso del latino nella Messa per favorire il rientro dei lefebvriani nella Chiesa.

(o. l. r.)

« Le cardinal 'des levrebvristes' part
Ratzinger accepte sa démission »

« Le Pape Ratzinger aurait accepté la démission du cardinal Dario Castrillon Hoyos (77 ans), préfet de la congrégation pour le clergé et président de la commission pontificale "Ecclesia Dei", l'organisme qui s'occupe des questions du schisme des lefebvristes. Hoyos en 2004 avait présenté sa démission en application du code de droit canon qui oblige les cardinaux à

[1] http://www.unavoce-ve.it/10-06-43.htm#Inizio

présenter leur démission après 75 ans. Il semble que Castrillon Hoyos présidera l'"Ecclesia Dei» jusqu'au mois de décembre, quand le Pape liberalisera grâce à un motu proprio l'usage du latin dans la messe pour favoriser le retour des lefebvristes dans l'Eglise »

L'abbé Castrillon Hoyos a été reçu ces derniers jours en audience privée par l'abbé Ratzinger. Cette nouvelle tombe alors que plusieurs 'cardinaux' viennent de se rendre chez Ratzinger pour manifester leur opposition au projet de *Motu Proprio*. L'agenda officiel de Ratzinger informe la réception des abbés Lustiger la semaine passée et Ricard le 26 octobre. Lustiger a fait tout spécialement l'effort d'un déplacement par avion à Rome alors qu'il subit actuellement un traitement médical lourd, comme *Le Figaro* l'avait révélé.

Jean Rouet, le vicaire général de Ricard avait accusé publiquement Castrillon Hoyos d'avoir menti lors de l'érection de l'Institut du Bon Pasteur[2] :

> « Le décret n° 118-2006 de la Commission Pontificale Ecclésia Dei, reconnaissant l'Institut du Bon Pasteur comme une société de vie apostolique, contient un certain nombre d'affirmations sur l'accord présumé du Cardinal Jean-Pierre Ricard. Ces affirmations relèvent de la désinformation. » Jean Rouet, 15 septembre 2006[3]

De source officieuse, Vingt-Trois, l''archevêque' de Paris, s'est également rendu au Vatican cette semaine avant son intervention au colloque de l'Institut Supérieur de Liturgie le 26 octobre 2006 à Paris.
Le 'cardinal' de Chicago a également fait le déplacement à Rome pour s'opposer au Motu Proprio. De même le président de la Conférence épiscopale américaine, William Skylstad, a manifesté son opposition à l'autorisation universelle du rite de Saint Pie V en exigeant que l'application de l'indult soit placée sous l'autorité des évêques, lors de son interview du 20 octobre 2006 donné au vaticaniste John L.Allen JR:

> ***"What are your thoughts about wider use of the pre-Vatican II Mass?***
> *We're a church of unity and of common worship. The thrust of Vatican II calls for more active participation on the part of the faithful in the liturgy itself, and from my standpoint trying to move further in that direction would be most helpful. On the other hand, the Holy Father is trying to reconcile with the Lefebvrite group, whose members have an attachment to the older Mass. To date, those efforts have not been successful, but we are always in the business of reconciling, healing and unifying. Perhaps some further accommodation can be found. ... The bishop has to decide when and where it will be pastorally effective.*
>
> ***So you would not want a 'universal indult' that doesn't require approval from the bishop?***
> *I would hope that somehow there would be this encouragement or directive that the local bishop is able to make decisions about the liturgical life of his diocese.*" [4]William Skylstad, 20 octobre 2006

---

[2] http://qien free fr/2006/200609/20060915_rouet htm
[3] http://catholique-bordeaux.cef fr/users/site/web/index.php?page=Root&portlet=Document&document_id=656
[4] http://nationalcatholicreporter.org/word/pfw102006 htm

Traduction de la citation de William Skylstad:

« Alors vous ne voudriez pas d'un 'indult universel' qui n'exige pas l'approbation de l'évêque ?
J'espérerais que d'une certaine façon il y aurait cet encouragement ou directive que l'évêque local soit à même de prendre les décisions pour la vie liturgique de son diocèse » William Skylstad

Contestée de toutes parts dans l'Eglise conciliaire, la tactique de capture de la FSSPX que l'abbé Ratzinger a confiée à l'abbé Hoyos a connu également un rejet croissant parmi les fidèles, les prêtres et les trois évêques de la FSSPX.
Le mensonge désormais public de Mgr Fellay et du petit clan « Hoyosiste » dont il s'est entouré (abbés Schmidberger, Lorans, Sélégny, de La Rocque,etc) a fini par éclater au grand jour avec l'imposture sacrilège du « bouquet » spirituel et la visite parisienne de la mi-octobre de Mgr Fellay.

Les propos publics mensongers de Mgr Fellay sur *Radio Courtoisie* le 12 octobre ont été confirmés par l'affaire de la lettre de Castrillon Hoyos à Mgr Fellay en juin 2006 (révélation de *DICI* du 16 octobre 2006). Cette affaire suffit à elle seule à entacher moralement d'irrégularité la réélection de Mgr Fellay le 12 juillet 2006, car le candidat sortant se serait fait réélire en dissimulant aux capitulants l'état réel de ses négociations avec Castrillon Hoyos.

Le jeu de Castrillon Hoyos ayant abouti au discrédit de Mgr Fellay à la tête de la FSSPX en déstabilisant son potentiel partenaire signataire des accords, et la tactique de capture de la FSSPX rencontrant une hostilité croissante de la part de la hiérarchie conciliaire, l'abbé Ratzinger a-t-il décidé de se débarrasser de Castrillon Hoyos comme d'un bouc émissaire de ce fiasco ?



Quoiqu'il en soit de la démission de Castrillon Hoyos et sur laquelle nous attendons plus d'informations, depuis les faits graves de la visite de Mgr Fellay à Paris se pose la question de la démission du prélat suisse en raison de sa réélection entachée moralement d'irrégularité le 12 juillet 2006.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site http://www.virgo-maria.org/

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?
Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?
Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?
Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?
A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?
Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?
Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

dimanche 29 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

Report du *Motu Proprio* au printemps 2007 ?

Avec l'annonce d'une démission de Castrillon Hoyos, le plan de destruction du Sacerdoce catholique par l'abbé Ratzinger semble être en cours de révision au bénéfice d'un nouveau plan de rechange

Les informations se succèdent et vont dans le sens d'un changement de tactique de l'abbé Ratzinger et d'un délai sur son calendrier. Un site internet (Association Pro Liturgia) a publié aujourd'hui le texte ci-dessous :

LE MOTU PROPRIO SELON GUIDO HORST
http://perso.orange.fr/proliturgia/Informations.htm

La nouvelle de la promulgation "imminente" d'un document du pape devant faciliter la célébration de la sainte messe selon l' "ancien" missel, à savoir le missel romain promulgué par le pape S. Pie V à la suite du Concile de Trente, occupe depuis quelques semaines déjà tous les esprits, qu'ils soient amis ou ennemis du rite dit "tridentin". Ce missel avait été abandonné de fait par la promulgation en 1969 du "nouveau missel" du pape Paul VI. On apprend à présent, de source vaticane, qu'un tel document serait effectivement en préparation. Mais il pourrait bien se passer plusieurs mois avant que Benoît XVI ne le fasse paraître et appliquer. Il serait question du printemps prochain.

La promulgation de l'indult serait retardée essentiellement pour deux raisons. La première tient au fait que plusieurs dicastères romain sont impliqués dans un tel travail et doivent se concerter. La seconde est que le mouvement traditionaliste est lui-même source de problèmes du fait qu'il compte dans ses rangs des groupes très variés dont certains sont farouchement opposés au concile Vatican II, ce qui est une position inconcevable pour Benoît XVI. Admettre le retour de l'ancienne liturgie sous des conditions bien définies: soit. Mais profiter du retour de cette ancienne liturgie pour contester Vatican II: voilà qui relève d'une idéologie qui n'a pas sa place dans l'Eglise.

Nous restons attentifs et nous continuons le combat de la Foi contre la Rome des antichrists.

Abbé Michel Marchiset

Virgo-Maria.org

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

lundi 30 octobre 2006
Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site http://www.virgo-maria.org/.

La lettre secrète de Castrillon Hoyos et le mensonge public de Mgr Fellay

La lettre gardée secrète car *« non opportune »* ! Le jeu de *duo convenu* (?) de Mgr Williamson avec Mgr Fellay



Pour préciser les faits, rappelons que le **12 octobre au soir**, **Mgr Fellay** a expliqué de façon hésitante aux auditeurs de ***Radio Courtoisie***[1], que :

> *« Eh bien… **je n'étais pas du tout, disons, au courant**, du développement de ce fameux, euh, décret, motu proprio au moment où nous avons lancé çà au Chapitre, et donc, euh,… **les dernières relations** que j'ai eu avec Rome, la dernière fois que j'ai parlé avec, euh, le Cardinal Castrillon, **c'est le 15 novembre**… (silence) … (…) … donc 2005… **bientôt un an** et donc, euh, euh, tout çà, ce sont des … **élucubrations** … paranoïdes ou paranoïaques, euh, qui, euh, qui n'ont absolument aucune valeur, euh, non, il n'y a aucune, euh, aucun complot, aucune négociation, euh, secrète, (…) »* **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie

> *« **ces histoires comme quoi il y aurait euh des accords secrets ou que cette demande de prière serait une supercherie, euh, euh, c'est, euh, çà ne vaut absolument rien, pour être gentil** »* **Mgr Fellay**, 12 octobre 2006, Paris, Radio Courtoisie

[1] http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/010_2006/VM-2006-10-14/VM-2006-10-14-A-00-Faux_fuyants_de_Mgr_Fellay.htm

Et que l'abbé Lorans vient de révéler **le 16 octobre** que Mgr Fellay a reçu en juin 2006 une lettre du même abbé Castrillon Hoyos :

> *« [Sophie de Ravinel du Figaro] confond ce bouquet spirituel adressé au pape avec la réponse que Mgr Fellay doit faire à* ***une lettre du cardinal Castrillon Hoyos****.* ***Dans cette lettre du mois de juin dernier - qui pourra être publiée en temps opportun -,*** *il n'est question ni d'une « prochaine remise à l'honneur de la messe en latin », ni d'une demande de lettre pour le « rétablissement de la pleine communion avec le siège de Pierre »*. Abbé Lorans, 16 octobre 2006, DICI.org[2]

L'abbé Lorans met ainsi Mgr Fellay en porte à faux avec ses déclarations publiques du 12 octobre, en détruisant publiquement le faux argument que son Supérieur général a avancé sur Radio Courtoisie (le silence de 11 mois) pour nier la supercherie sacrilège du « *bouquet* ».

Il s'agit là de **faits posés publiquement par Mgr Fellay** d'une part et **par l'abbé Lorans** d'autre part. **Il ne s'agit donc nullement et en aucune façon de prétendues « *rumeurs* » ni de soi-disant « allégations *de journalistes* »**.

Or, dans une interview du 27 octobre 2006 à Angelqueen.org, Mgr Williamson[3], volant au secours du crédit en ruine de Mgr Fellay, empêtré dans ses mensonges publics, n'hésite pas à mettre *« en garde envers les média »*, en prétendant qu'à *« chaque fois que Mgr Fellay parle aux journalistes, il est mal expliqué »*.

De qui se moque donc Mgr Williamson ?

A quel jeu joue ainsi le doyen des quatre évêques qui par ses déclarations répétées à la presse anglo-saxonne**, se pose pour les fidèles de la Tradition comme le « *rempart* » et le « *recours* » contre la politique de Mgr Fellay** de bradage de l'oeuvre sacerdotale de Mgr Lefebvre à l'abbé apostat Ratzinger et à son église néo-anglicane anti-christ, **alors qu'il met systématiquement en avant de mauvais arguments dans ses déclarations publiques marquant ses « *réticences* » ou son « *refus* » de cette politique pour mieux enterrer la véritable argumentation et la véritable dénonciation de la nullité sacramentelle de l'épiscopat conciliaire de cette « Eglise » devenue anti-christ** vouée à l' extermination du vrai sacerdoce catholique, vrai Sacerdoce catholique que Mgr Lefebvre a précisément cherché à préserver en fondant la FSSPX ?

Nous venons de démontrer que le mensonge public est avéré par deux déclarations, l'une de Mgr Fellay (nous en avons déjà produit l'enregistrement à la radio) et l'autre de l'abbé Lorans (copie d'écran ci-dessous). Les journalistes n'ont donc rien à faire là-dedans.

Nous allons prochainement revenir sur le véritable jeu de *duo convenu (?)* auquel se prête Mgr Williamson, au service de Mgr Fellay, et afin de neutraliser la dénonciation de Menzingen et de ses pratiques. Décidément **les faits deviennent de plus en plus accablants dans ce petit jeu fallacieux auquel se livre Mgr Williamson.**

A toute fin utile rappelons que le mot "**évêque**" veut dire "**surveillant**", surveillant du bien, du mal, du **vrai**, du **faux**. Nous avons vu dans le passé combien les évêques d'avant Vatican d'eux qui ne surveillaient plus rien, laissant les modernistes et progressistes détruire leur diocèse, nous avons vu le châtiment qu'ils méritèrent. Tous, diplômés en philosophie ou théologie, tous, avec grâces d'état, furent **aveuglés** et **apostasièrent**. Seuls un très, très petit nombre résista. Certains en moururent, quelques-uns prirent leur retraite, seuls deux méritèrent de résister et de combattre.

Nous savons que Mgr Lefebvre a sacré quatre évêques en précisant que son but était *l'opération survie* de la Tradition, c'est à dire la survie de l'épiscopat et par là même du sacerdoce catholique, et des sacrements valides. Sacrés évêques dans ce but bien précis, et bien que ne possédant pas de juridiction, les quatre évêques sont tout de même surveillants du bien et du mal, du vrai et faux dans le domaine des rituels utilisés actuellement. En ne travaillant pas sérieusement la question de l'invalidité[4] du rite des sacres épiscopaux de Montini-Paul VI de 1968 (*Pontificalis Romani*), ou en déléguant ce travail à des clercs ou religieux incompétents ou encore malhonnêtes, l'on retrouve le même cas de figure qu'à Vatican II et dans les réformes liturgiques, ils lais-

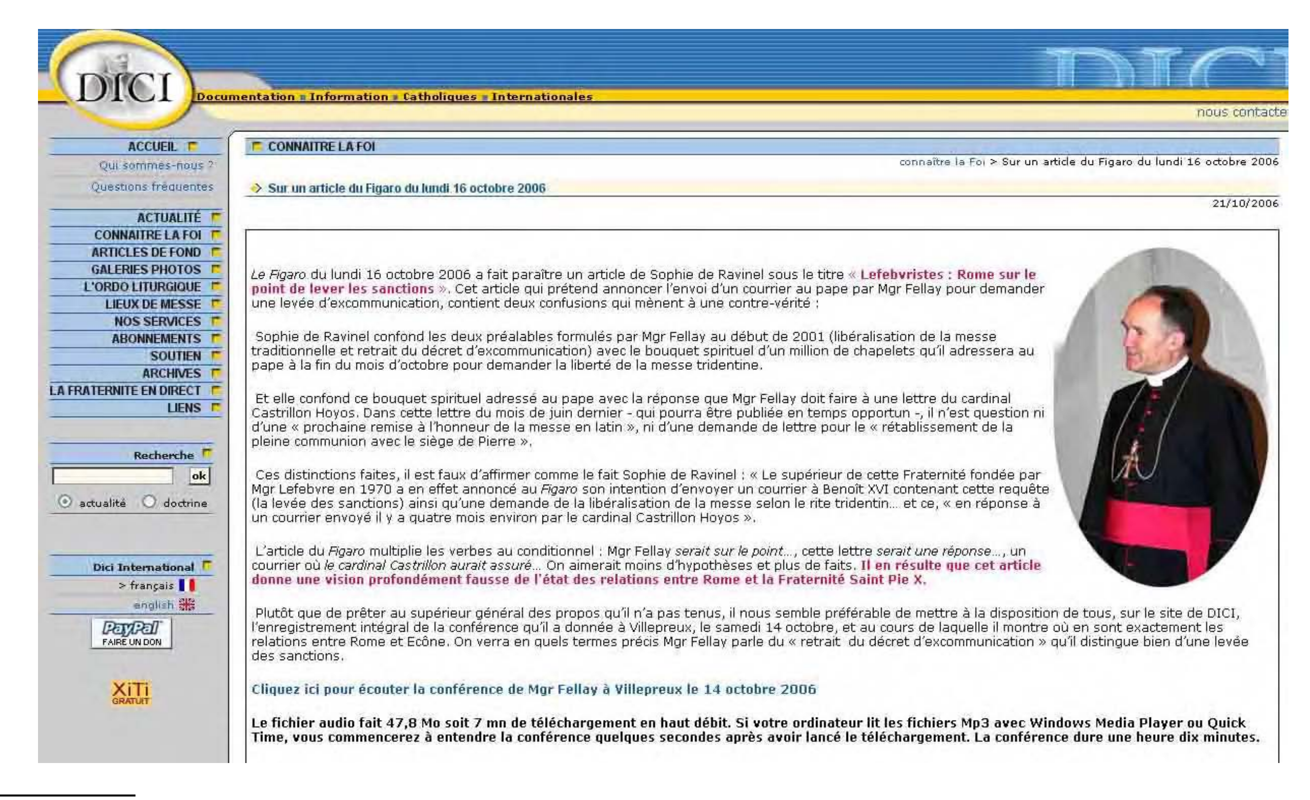
[2] http://www.dici.org/fraternite_read.php?id=000101
[3] http://angelqueen.org/forum/viewtopic.php?t=10532
[4] http://www.rore-sanctifica.org

sent s'accomplir une action qui peut être fatale à court terme à la transmission valide de l'épiscopat, plénitude du sacerdoce, que leur a pourtant conféré Mgr Lefebvre. Nous venons de préciser que la très grande majorité des évêques à Vatican II furent aveuglés et apostasièrent. Puissions-nous alors ne pas avoir à faire le même constat sur les quatre évêques. Tout en priant pour eux, nous les invitons encore une fois à prendre en main les dossiers et à répondre aux questions qui leur sont adressées sur la gravité de ces sujets et de la situation.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

<u>Texte de l'abbé Lorans révélant le 16 octobre 2006 sur DICI l'existence de la lettre de Hoyos à Mgr Fellay en juin 2006</u>



CONNAITRE LA FOI

connaître la Foi > Sur un article du Figaro du lundi 16 octobre 2006

Sur un article du Figaro du lundi 16 octobre 2006

21/10/2006

Le Figaro du lundi 16 octobre 2006 a fait paraître un article de Sophie de Ravinel sous le titre « **Lefebvristes : Rome sur le point de lever les sanctions** ». Cet article qui prétend annoncer l'envoi d'un courrier au pape par Mgr Fellay pour demander une levée d'excommunication, contient deux confusions qui mènent à une contre-vérité :

Sophie de Ravinel confond les deux préalables formulés par Mgr Fellay au début de 2001 (libéralisation de la messe traditionnelle et retrait du décret d'excommunication) avec le bouquet spirituel d'un million de chapelets qu'il adressera au pape à la fin du mois d'octobre pour demander la liberté de la messe tridentine.

Et elle confond ce bouquet spirituel adressé au pape avec la réponse que Mgr Fellay doit faire à une lettre du cardinal Castrillon Hoyos. Dans cette lettre du mois de juin dernier - qui pourra être publiée en temps opportun -, il n'est question ni d'une « prochaine remise à l'honneur de la messe en latin », ni d'une demande de lettre pour le « rétablissement de la pleine communion avec le siège de Pierre ».

Ces distinctions faites, il est faux d'affirmer comme le fait Sophie de Ravinel : « Le supérieur de cette Fraternité fondée par Mgr Lefebvre en 1970 a en effet annoncé au *Figaro* son intention d'envoyer un courrier à Benoît XVI contenant cette requête (la levée des sanctions) ainsi qu'une demande de la libéralisation de la messe selon le rite tridentin… et ce, « en réponse à un courrier envoyé il y a quatre mois environ par le cardinal Castrillon Hoyos ».

L'article du *Figaro* multiplie les verbes au conditionnel : Mgr Fellay *serait sur le point*…, cette lettre *serait une réponse*…, un courrier où *le cardinal Castrillon aurait assuré*… On aimerait moins d'hypothèses et plus de faits. **Il en résulte que cet article donne une vision profondément fausse de l'état des relations entre Rome et la Fraternité Saint Pie X.**

Plutôt que de prêter au supérieur général des propos qu'il n'a pas tenus, il nous semble préférable de mettre à la disposition de tous, sur le site de DICI, l'enregistrement intégral de la conférence qu'il a donnée à Villepreux, le samedi 14 octobre, et au cours de laquelle il montre où en sont exactement les relations entre Rome et Ecône. On verra en quels termes précis Mgr Fellay parle du « retrait du décret d'excommunication » qu'il distingue bien d'une levée des sanctions.

Cliquez ici pour écouter la conférence de Mgr Fellay à Villepreux le 14 octobre 2006

Le fichier audio fait 47,8 Mo soit 7 mn de téléchargement en haut débit. Si votre ordinateur lit les fichiers Mp3 avec Windows Media Player ou Quick Time, vous commencerez à entendre la conférence quelques secondes après avoir lancé le téléchargement. La conférence dure une heure dix minutes.

TABLE DES MATIÈRES

VOLUME V

Septembre – Octobre 2006

Qui et pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la « *ré-conciliation* » avec la Rome conciliaire (en fait la « *ré-conciliarisation* » de la FSSPX)?

Qui a, depuis 2000, PROMU et Pourquoi, le FAUX préalable de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé le vrai préalable du rétablissement du vrai Sacerdoce de vrais prêtres ordonnés par des évêques validement sacrés selon le rite valide des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et pourquoi, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du VRAI rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968 ?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

“Une fois qu’il n’y aura plus de prêtres validement ordonnés,

ils donneront la permission de célébrer la messe latine”.